



HAL
open science

La monnaie en Aquitaine XIIIe-XVe siècles

Serena Sozzi

► **To cite this version:**

Serena Sozzi. La monnaie en Aquitaine XIIIe-XVe siècles. Histoire. Université de Bretagne occidentale - Brest, 2021. Français. NNT : 2021BRES0046 . tel-04920136

HAL Id: tel-04920136

<https://theses.hal.science/tel-04920136v1>

Submitted on 30 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITÉ
DE BRETAGNE OCCIDENTALE

ÉCOLE DOCTORALE N° 604
Sociétés, Temps, Territoires
Spécialité : Histoire

Par

Serena SOZZI

La monnaie en Aquitaine XIII^e-XV^e siècles

Volume I

Thèse présentée et soutenue à Brest, le 9 juillet 2021
Unité de recherche : Centre de recherche bretonne et celtique

Rapporteurs avant soutenance :

Marc BOMPAIRE Directeur d'études à l'EPHE/PSL
Anne MASSONI Professeur d'histoire médiévale, Université de Limoges - Limoges

Composition du Jury :

Président : Valérie HUET Professeur d'histoire ancienne, Université de Bretagne Occidentale - Brest
Examineurs : Frédéric BOUTOULLE Professeur d'histoire médiévale, Université Michel de Montaigne - Bordeaux
Anne MASSONI Professeur d'histoire médiévale, Université de Limoges - Limoges
Marc BOMPAIRE Directeur d'études à l'EPHE/PSL

Dir. de thèse : Yves COATIVY Professeur d'histoire médiévale, Université de Bretagne Occidentale - Brest

LA MONNAIE EN AQUITAINE

XIII^E-XV^E SIÈCLES

SERENA SOZZI

École doctorale n° 604 Société, temps, territoires
Centre de Recherche Bretonne et Celtique

Pour citer ce texte / to cite this version : Serena Sozzi. La monnaie en Aquitaine XIII^e-XV^e siècles. Histoire médiévale. Université de Bretagne occidentale – Brest 2021 – Français. Sous la direction de Yves Coativy.

Sommaire Volume I

Introduction.....	9
Remerciements.....	17
Abréviations et conventions.....	18
Références des monnaies.....	18
Publications, associations, institutions.....	19
Index des volumes utilisés pour les trésors et trouvailles monétaires.....	21
Cadre géographique et historique : définition de l'Aquitaine.....	31
La Gascogne anglaise : du mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri II Plantagenêt (18 mai 1152) à la mort de Jeanne de Toulouse en 1271.....	33
De l'avènement d'Édouard I ^{er} (1239-1307) à la mort de Jean II en 1364.....	34
La reconquête anglaise : la deuxième phase de la guerre de Cent Ans.....	35
Chapitre I Collections et collectionneurs.....	47
I. Les monnaies <i>anglo-gallic</i> au XVI ^e -XVIII ^e siècles.....	51
A) Définition des termes <i>anglo-gallic</i> et <i>aquitannique</i>	51
B) L'Abbé Venuti (1709-1769).....	53
C) André-Coltée Ducarel (1713-1785) et Francis Wise (1695-1767).....	54
II. Une nouvelle génération de numismates.....	61
A) Thomas Snelling (1712-1773).....	61
B) Sir Charles Frederick (1709-1785) et Samuel Tyssen († 1801).....	62
III. Les études aux XIX ^e siècle.....	65
A) Edward Hawkins (1780-1867) et Sir Robert Ainslie (1730-1812).....	65
B) Faustin Poey d'Avant (1792-1864) et ses successeurs.....	67
IV. Les études modernes : d'Hewlett à Elias.....	70
A) Hewlett Lionel M.....	72
B) E. R. Duncan Elias, Steve Ford et Paul et Bente Romlund Withers.....	72
C) Pierre Capra.....	73
V. Entre public et privé.....	85
A) Une collection espagnole : Charles III de Navarre « le Noble » (1361-1425).....	85
B) La collection Lalanne.....	86
C) La collection Evrard de Fayolle (1862-1913).....	88
D) L'histoire des collections bordelaises : le médaillier de la Bibliothèque municipale de Bordeaux.....	89
E) Le médaillier du musée d'art et d'archéologie du Périgord (MAAP) et la collection Lespinas.....	91
F) Les collections anglaises : l'exemple de Philip Grierson (1910-2006).....	95
Chapitre II Les archives de la Gascogne anglaise : la monnaie dans les textes.....	99
I. Les archives de la Gascogne anglaise.....	103
A) Les archives bordelaises.....	103
B) Les archives londoniennes.....	107
C) Les comptes de Filongleye.....	108
D) <i>Foedera</i> de Thomas Rymer (c. 1643-1713).....	110
E) Les actes du gouvernement : les <i>Rôles Gascons</i>	111
II. Les archives municipales de Bordeaux.....	115
A) Le <i>Livre des Coutumes</i> , les <i>registres de la Jurade</i> et le <i>Livre de Bouillons</i>	116
B) Louis Felicien Joseph Caignart de Saulcy (1807-1880).....	121
III. La monnaie dans les textes : monnaie de compte et monnaie réelle.....	124
A) Le fort.....	127

B) Le guyennois.....	129
C) Le florin.....	130
D) Le léopard d'or.....	131
Chapitre III Administration et fonctionnement des ateliers monétaires.....	137
I. Les ateliers monétaires.....	141
A) Les coûts de gestion.....	145
B) Le droit du chapitre de la cathédrale Saint-André.....	147
II. Le personnel	148
A) Le maître particulier.....	149
William de Turnemire de Marseille (1279-1284).....	149
B) Les officiers.....	151
C) Les ouvriers.....	151
D) Les monnayeurs.....	152
Orlandino <i>de Podio</i> / de Pozzo.....	156
<i>Lapinus Rogeri</i> (1292-1331).....	157
E) Les orfèvres.....	157
III. La production.....	160
IV. Un cas exceptionnel : les fouilles archéologiques de l'atelier monétaire de La Rochelle.....	163

Deuxième partie

Chapitre IV L'histoire monétaire de l'Aquitaine anglo-gasconne.....	173
I. L'histoire monétaire de l'Aquitaine.....	177
A) Les origines de la monnaie (I ^{er} siècle av. J.-C. au XII ^e siècle).....	177
B) La période anglo-gallique (XIII ^e -XV ^e siècle).....	180
Les premières frappes du duché : les deniers de Guillaume X, d'Aliénor et de Henri II. 181	
II. Le monnayage de Henri II à Henri III.....	185
A) Henri II (1152-1189).....	185
B) Richard Cœur de Lion (duc 1168-1185, roi d'Angleterre 1189-1199).....	189
C) Aliénor d'Aquitaine (1122-1204).....	192
D) Jean sans Terre (1199-1216).....	199
E) Henri III (1226-1272).....	199
III. Les monnaies des « Édouard ».....	200
A) Édouard I ^{er} (duc d'Aquitaine 1252-1307, roi d'Angleterre 1272-1307, comte de Poitou 1279-1290).....	203
B) Édouard II (duc d'aquitaine 1307-1325, comte de Ponthieu 1290-1325, roi d'Angleterre 1307-1327).....	206
<i>Gros turonus regem</i>	206
Maille Blanche Hibernie.....	207
C) Édouard III (duc d'Aquitaine et comte de Poitiers de 1325, roi d'Angleterre 1327-1377).....	208
L'esterlin guyennois.....	210
L'esterlin.....	210
Le léopard d'or et d'argent.....	210
Le gros au lion.....	213
Le florin.....	215
L'écu d'or (floreño de scuto).....	218
Le demi-écu d'or et le quart d'écu d'or.....	219

Le guyennois d'or.....	219
Les monnaies en argent et les monnaies noires.....	221
L'esterlin et le demi-esterlin.....	222
Le gros ou <i>blanc au léopard sous couronne</i>	223
Le gros tournois à la croix mi-longue.....	224
Le gros à la couronne.....	225
Le double esterlin.....	225
Le denier.....	226
D) Les monnaies d'Édouard III imitées à Bergerac.....	228
Le gros au châtel tournois.....	228
Le gros au lion assis et le gros à la fleur de lis.....	228
Le gros tournois au léopard sur le châtel.....	229
E) Les monnaies de Bergerac.....	230
Le gros tournois à la croix longue.....	231
Le gros tournois à la couronne.....	232
Le gros au châtel aquitannique.....	232
Le gros tournois au léopard au-dessous.....	233
Le gros à la couronne.....	234
Le gros à la queue.....	234
L'esterlin.....	235
Le gros au lion.....	236
Le double.....	236
F) Édouard le Prince noir (prince de galles 1343-1376, prince d'Aquitaine 1362-1372).....	237
Le noble guyennois à la rose ou pavillon.....	239
Le demi-gros.....	240
Le hardi d'argent.....	242
Le léopard.....	244
G) Richard II (Duc d'Aquitaine 1377-1390, Roi d'Angleterre 1377-1399).....	244
H) Henri IV (1399-1413), Henri V (1413-1422), Henri VI (1422-1461).....	245
I) Les piéforts.....	246
Le gros au lion MONETA AGEN.....	249
Chapitre V Cours et valeur des monnaies Anglo-gasconnes.....	257
I. La frappe des monnaies et sa valeur.....	262
II. La période avant l'année 1354 entre France et Angleterre.....	263
III. La période 1354-1356.....	269
IV. De la réforme monétaire du Prince noir au 1362.....	274
V. L'année 1356.....	282
A) Le sterling et la livre bordelaise.....	285
B) Le florin et l'écu.....	287
VI. L'année 1357.....	287
A) Le léopard d'or du troisième coin.....	288
B) Le gros d'argent.....	289
C) Le léopard d'argent.....	289
VII. La période 1361- 1372.....	289
VIII. Les dernières années de la domination anglaise : de 1372 à 1453.....	291
IX. La contrefaçon et la fausse monnaie.....	296
Chapitre VI La circulation et les trouvailles monétaires.....	301
I. Les différentes sources disponibles.....	305

A) Les monnaies.....	306
1) Les trésors monétaires.....	310
2-3) Les trouvailles monétaires fortuites et des fouilles.....	310
B) Les sources écrites : les livres des changeurs, les textes commerciaux et mathématiques	
.....	312
1) Le livre de compte de Barthélemy Bonis.....	314
2) La <i>Pratica della Mercatura</i> de Francesco Balducci Pegolotti.....	317
3) Le manuscrit de Montolieu.....	318
II. La circulation monétaire en Aquitaine.....	319
III. La monnaie aquitaine au-delà du duché.....	337
A) La circulation des hardis et des monnaies anglo-gasconnes en Espagne.....	337
B) Les trouvailles des monnaies anglo-gasconnes en Grande Bretagne.....	341
Conclusion.....	343
Références bibliographiques.....	347
I. Les sources.....	347
A) Les sources manuscrites.....	347
B) Les sources imprimées.....	348
II. Bibliographie.....	350
A) Les instruments de travail.....	350
B) Bibliographie générale.....	352
III) Rapports de fouilles.....	395
SRA Bordeaux.....	395
SRA Poitiers.....	397
Sitographie.....	399
Concordances bibliographiques.....	401
Liste des images.....	417

INTRODUCTION

Ce travail sur les différents aspects de la monnaie en Aquitaine (ou mieux le duché de Guyenne) a eu pour but de réexaminer les données numismatiques et historiques publiées jusqu'à présent afin d'en faire une mise à jour en prenant en compte les apports de la recherche récente. Au début de ce travail de recherche, mes connaissances sur l'Aquitaine sous la domination anglaise étaient assez limitées. Cependant, au fur et à mesure que j'avancais dans mes recherches, j'ai découvert beaucoup de matériel numismatique ainsi que des objets et plusieurs éléments intéressants qui m'ont permis de renouveler et compléter les données sur l'histoire monétaire de l'Aquitaine.

Lors de mes recherches, je me suis posée trois objectifs principaux, nécessaires pour guider mon travail :

- étudier le cadre historique, géographique et administratif de la période concernée à travers les publications historiques, les sources écrites et les autres documents d'archives. Cette première étape m'a permis de définir les limites géographiques et chronologiques, assez compliquées pendant la période étudiée, à cause de la guerre de Cent Ans.
- reprendre et analyser le matériel publié jusqu'à présent, en consultant un grand nombre de revues historiques, numismatiques et archéologiques.
- faire une recherche sur les principales collections de monnaies anglo-gasconnes, pour pouvoir les insérer dans un catalogue, suivant un ordre chronologique, de Henri II à Henri VI.

Je suis partie des publications numismatiques pour m'apercevoir immédiatement qu'il s'agissait d'un travail pluridisciplinaire et qu'il était nécessaire de s'intéresser à d'autres domaines : historique, diplomatique ou archéologique. Un aspect à tenir en considération est que ce sujet n'est pas tout à fait nouveau. En effet, plusieurs érudits, numismates historiens et collectionneurs se sont occupés de la monnaie anglo-gasconne ainsi qu'aux relations historiques entre la France et l'Angleterre qui ont profondément modifié le paysage aquitain. Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est donc nécessaire de dédier une partie à l'histoire des collectionneurs qui se sont occupés de publier des ouvrages, des catalogues de leurs collections pour arriver à comprendre comment le sujet a été traité jusqu'à présent.

La monnaie en général a longtemps été associée aux pratiques antiquaires et les pièces ont été considérées comme un « objet artistique » pour collectionneurs. Dès lors, beaucoup de progrès ont été faits : dès dessins des érudits, nous sommes passés aux photos puis aux notices dans les revues

locales et enfin aux publications scientifiques. Cette partie est donc très importante, non seulement en ce qu'elle représente le point de départ, mais aussi parce qu'elle permet de soulever les questions nouvelles qui n'ont pas encore reçue de réponse.

Cette étude débute en 1152 essentiellement pour une raison historique. En effet, à cette date la situation de l'actuelle Aquitaine change radicalement. Les rois d'Angleterre parviennent, grâce au mariage d'Aliénor d'Aquitaine, à détenir les terres qui se trouvent « au-delà de la mer », c'est-à-dire dans les territoires continentaux. Cet événement va alors conduire à une situation particulière qui va durer trois siècles : les souverains anglais prennent possession de l'Aquitaine et ils transforment ces terres en duché. En réalité, leurs possessions sont beaucoup plus vastes, car après la montée au trône d'Angleterre d'Henri Plantagenêt le 19 décembre 1154, d'autres territoires sont ajoutés. Il s'agit des duchés de Normandie et de Guyenne ainsi que les comtés d'Anjou, du Maine, de Poitiers et d'Auvergne. Cependant, cette situation n'est pas stable. Pendant les trois siècles de leur domination, les limites changent plusieurs fois, surtout à cause de la guerre de Cent Ans qui débute en 1337. En 1200, après le traité de Goulet, le comté d'Évreux ainsi que les seigneuries d'Issoudun et de Châteauroux sont cédés au Roi de France. Quatre ans plus tard, en 1204, Philippe Auguste conquiert le duché de Normandie ainsi que les comtés du Maine, d'Anjou, de Touraine, de Poitiers, de Saintonge et d'Angoulême. En 1259, après le traité de Paris, les territoires changent encore. Cette situation « d'instabilité territoriale » a de fortes répercussions non seulement sur les limites géographiques, mais aussi - et surtout - sur l'organisation de l'administration, les coutumes, la fiscalité et les ateliers monétaires. La date de 1152 marque donc le début de la domination anglaise de l'Aquitaine, domination qui se terminera en 1453. La date de clôture s'explique aussi par des raisons de nature historique, car il s'agit de la bataille de Castillon et de la conquête de Bordeaux, principale ville du duché et siège administratif du gouvernement anglais. Ces deux dates ont été choisies comme limites chronologiques de cette étude, car elles marquent la présence anglaise dans la France du sud-ouest, mais aussi pour une raison numismatique. La monnaie frappée pendant ces trois siècles est bien définie, depuis le XVII^e siècle, comme « anglo-gasconne », c'est-à-dire émise par les Anglais dans tous leurs territoires continentaux. La frappe de la monnaie dans le duché continue même après la conquête française, mais elle n'a pas été prise en considération lors de cette étude, car il a été décidé de maintenir le créneau classique toujours utilisé lors des études sur ce sujet. Les monnaies royales françaises ne sont donc pas décrites, ni pour l'atelier de Bordeaux, ni pour les autres ateliers. Ces frappes sont utilisées seulement à la fin de cette étude lors de l'analyse de la valeur des monnaies et surtout de la circulation monétaire.

Une fois avoir défini les repères chronologiques, il a été nécessaire d'identifier aussi les limites géographiques. Le titre de ma thèse utilise le mot « Aquitaine » au sens moderne du terme, mais en réalité, j'ai décidé de prendre en considération tous les territoires qui ont appartenu à l'ancien duché d'Aquitaine dit aussi de Guyenne lors de la période de sa plus grande expansion vers la moitié du XIV^e siècle pendant le règne d'Édouard le Prince noir. Des villes comme La Rochelle, qui ont été sous le pouvoir anglais, pour une période très courte, ont tout de même été prises en considération, car on y a monnayé pour ces souverains.

Trois éléments importants se trouvent au cœur de cette étude, lesquels se retrouvent imbriqués les uns aux autres : la suzeraineté française, le pouvoir anglais et les liens avec l'administration de Londres. Sans ces trois données, l'étude de l'Aquitaine et en particulier de la monnaie ne serait pas possible. En effet, au début de leur règne les souverains sont roi-ducs, car ils doivent rendre hommage aux rois de France. Les monnaies en sont le témoin car les rois s'y définissent comme REX ANGLIE, mais aussi DVX AQVITANIE, sur les deniers d'Édouard III, par exemple. En outre, la plupart des types monétaires sont des imitations des types royaux français avec l'introduction de quelques éléments typiques de l'Angleterre ou de la Guyenne comme le léopard ou le château dit « aquitanique ». Un autre élément est constitué par les liens administratifs entre le Palais de l'Ombrière, siège de l'autorité à Bordeaux, et la Tour de Londres. En effet, le roi ne réside pas de manière stable à Bordeaux et les finances du duché sont gérées par son administration qui est toujours en contact avec celle de Londres. Cet aspect est important, car c'est à cause de ces rapports que nous possédons aujourd'hui un grand nombre de documents relatifs à la monnaie, sa frappe, sa valeur, la circulation et son utilisation. Travailler sur les territoires situés dans les sud-ouest de la France m'a permis de trouver et analyser une grande partie de cette documentation, composée par des sources écrites et par des « documents monétaires ».

La plus grande partie de cette étude repose sur la place de la monnaie en Aquitaine afin de s'interroger sur plusieurs aspects différents. Quels sont les rapports entre l'administration anglaise et celle de l'Aquitaine ? De quelle manière les souverains imposent-ils leur pouvoir en France à travers la monnaie ? Quelle est sa circulation à l'extérieur et à l'intérieur du duché ? Quelles sont les autres monnaies qui occupent une place importante dans le monde commercial du duché ? Quels sont les ateliers qui fabriquent ces pièces ? Et quelles informations connaissons-nous aujourd'hui sur la valeur des monnaies « anglo-gasconnes » ? Pour pouvoir répondre à toutes ces questions, il est nécessaire de prendre en compte la documentation existante et surtout de faire le point sur tout

ce qui a été écrit jusqu'à présent. Plusieurs auteurs ont traité ce sujet, chacun d'un point de vue différent. Pierre Capra, par exemple, s'est occupé des aspects économiques, Remy Duncan Elias, Withers et Ford ont, quant à eux, créé des catalogues avec une classification des types émis, tandis que d'autres se sont intéressés à la transcription des documents d'archives qui sont conservés dans plusieurs institutions différentes. Encore une fois, le triangle entre France, Aquitaine et Angleterre revient, car les documents se trouvent, après la fin de la domination anglaise, partagés entre les centres d'archives de Bordeaux, de Paris et de Londres. Il est donc nécessaire de comprendre l'organisation de l'administration anglaise, la place des connétables et des procureurs qui sont chargés de la conservation de leur documentation et surtout définir quand elle a été transférée des archives bordelaises aux archives parisiennes et anglaises. Une autre question importante est aussi de faire le point sur cette documentation pour pouvoir en extraire celle qui traite ou qui est liée à la monnaie au sens général du terme. Un aspect chronologique vient immédiatement frapper lors d'une première analyse : les documents plus anciens datent du début du XIV^e siècle. En particulier, la majorité se concentre entre la moitié du XIV^e siècle et la moitié du XV^e siècle. Pour la période précédente, les Anglais n'ont pas laissé beaucoup de documentations, ce qui nous a conduit à prendre en considération d'autres sources comme les monnaies conservées dans les musées, les monnaies trouvées lors des fouilles ou appartenant à des trésors et les documents émis par les rois de France pour pouvoir décrire le monnayage des premiers souverains. Beaucoup de recherches ont été faites jusqu'à présent et heureusement un grand nombre de ces sources ont été transcrites, ce qui nous a facilité le travail d'analyse. Pour pouvoir alors aborder le sujet de la monnaie en Aquitaine, il a été nécessaire de prendre en considération trois groupes de publications différentes : les volumes des Archives Historiques de la Gironde, les Rôles Gascons et les volumes de Thomas Rymer, publiés au XVIII^e siècle. Grâce à ces textes et aux « documents monétaires », il est donc possible de répondre aux questions relatives à la gestion du duché, mais surtout de comprendre la circulation monétaire et la fiscalité. Pour ce dernier sujet nous avons été obligés de reprendre les articles de Pierre Capra, lequel a mené une analyse détaillée des écritures des connétables de Bordeaux qui contiennent des données monétaires. Ces études nous permettent d'aborder une partie relative aux cours et aux valeurs des différentes pièces frappées et utilisées dans le duché, mais aussi d'arriver à en tirer des informations sur l'activité de fabrication des ateliers. Néanmoins, pour analyser et décrire ces deux derniers thèmes, un excursus sur l'histoire de la monnaie en Aquitaine s'est d'abord révélé nécessaire pour ensuite s'intéresser à la description des types principaux émis dans les ateliers du sud-ouest.

Plusieurs catalogues ont été publiés à partir de celui de Poey d'Avant au XVIII^e siècle, mais des doutes subsistent encore aujourd'hui sur l'attribution de certaines pièces des monnaies. En effet, dans les légendes les souverains anglais utilisent seulement le nom sans indication du numéro, ce qui rend parfois difficile d'identifier les différents Édouard (I^{er}, II, III) ou Henri (IV, V ou VI). Il est donc nécessaire d'étudier les pièces conservées dans les collections des musées pour essayer de fournir une nouvelle attribution ou pour trouver des variantes inédites qui peuvent apporter des informations aussi sur l'activité monétaire. Le dernier élément qui manque à ces études est l'analyse de la circulation monétaire. Dans ce dernier cas les informations à notre disposition sont multiples : d'une part nous disposons des sources écrites et de l'autre des trouvailles monétaires. Les principaux documents qui nous fournissent des données précieuses sur la circulation sont les *cris des monnaies*, les *ordonnances monétaires*, mais aussi les livres des changeurs et des marchands. Pour les trouvailles les sources aussi sont variées. Nous disposons des rapports des fouilles, des publications dans les revues, des sites internet qui recensent les dernières trouvailles isolées, ou encore les publications des trésors monétaires. Les nouvelles techniques informatiques offrent la possibilité de mettre en place des bases de données qui visent à relier un grand nombre de matériel et à mettre en relation des recherches régionales, autrefois difficiles. Plusieurs musées et institutions ont mis en ligne leurs collections avec la description des pièces. L'utilisation des images digitales offre la possibilité d'analyser une monnaie dans le détail et de faire une étude des coins et des légendes. Nous arrivons alors à découvrir de nouveaux types et variantes et à connaître de nouveaux aspects de la fabrication. L'examen de cette documentation permet, dans une vision plus générale, de voir si la monnaie anglo-gasconne circule hors du duché et si elle est acceptée lors des transactions commerciales, mais aussi quelles sont les pièces « étrangères » qui sont couramment utilisées dans la quotidienneté. Pour mener à bien ce travail il est nécessaire d'appliquer une méthodologie adaptée par rapport à l'origine des monnaies. En effet, un aspect (qui a été autrefois négligé) est le contexte de la trouvaille qui peut nous offrir un grand nombre d'informations sur ses différents usages : dépôts monétaires, dépôts votifs, ou paiements. Deux éléments importants sont à prendre en considération : d'une part les monnaies d'or; de l'autre le fait qu'un catalogue des trouvailles ne pourra jamais être complet et exhaustif. En effet, les trouvailles monétaires ne doivent pas être considérées toutes de la même manière. Toutefois, il faut penser que pour les trouvailles isolées la monnaie dominante est la monnaie noire tandis que l'or est pratiquement absent. Dans le cas des trésors, par contre, la situation est inversée : sont les monnaies d'or et d'argent qui sont thésaurisées. La création d'un catalogue des trouvailles est donc nécessaire, même s'il s'agit d'un

travail qui sera toujours incomplet, car il y aura toujours de nouvelles découvertes ou certaines d'entre-elles qui n'ont pas été publiées et dont nous n'avons pas pu avoir connaissance.

Ainsi, Le but de ce travail est celui d'analyser la monnaie en Aquitaine au sens large du terme. Ceci afin de proposer une mise à jour des nouvelles découvertes et théories et de fournir une vision d'ensemble sur un sujet qui a été disséminé au sein de différentes publications.

Les étapes de mon travail

Mon travail de thèse se base sur quatre étapes principales.

- La première a été consacrée exclusivement à la recherche bibliographique et à la lecture d'un grand nombre d'articles, livres et publications anciennes.
- La deuxième a porté sur l'étude des aspects historiques et économiques.
- La troisième a, dans un premier temps, consisté dans la recherche des « documents monétaires » dans les publications, dans les collections publiques et privées et celles en ligne des musées et institutions. Malheureusement, Je n'ai pas pu consulter les collections de la Société numismatique de Bordeaux ni celle du Musée d'Aquitaine, car la première est en cours de classification et la seconde vient d'être transférée de la Bibliothèque municipale de Mériadeck au Musée d'Aquitaine. J'espère pouvoir étudier bientôt ces collections pour en dresser un catalogue détaillé. Dans un second temps, je me suis concentrée principalement sur les fouilles archéologiques réalisées en Aquitaine, en Poitou-Charentes et en Grande-Bretagne, à travers l'analyse des rapports de fouilles du Service régional de l'archéologie (SRA) de Bordeaux et celui de Poitiers dont je remercie les responsables à la fois pour leur patience à la fois pour le temps qu'ils m'ont dédié pendant la consultation de leurs rapports et publications. Cette étape m'a pris beaucoup de temps car j'ai dû analyser un grand nombre de rapports. En effet, leur base de données n'indique pas toujours la présence des monnaies et quand elle est indiquée la datation n'y figure pas. Il est donc nécessaire feuilleter tous les rapports pour voir de quel type de monnaie il s'agit et si une étude numismatique a été faite.
- La dernière étape, centrée sur la recherche des sources écrites, m'a permis de constituer un petit corpus regroupant tous les textes qui traitent de la monnaie en général, du droit de frappe, des ateliers monétaires et du personnel. Les sources utilisées ont été multiples, mais

les principales sont les *Archives historiques de la Gironde* et les *Rôles gascons* qui sont désormais disponibles en ligne¹.

Mon travail de recherche s'articule autour de deux axes subdivisés chacun en 3 chapitres.

Une première partie (chapitres I-III) est dédiée aux principales collections et collectionneurs, à la présence des monnaies dans les sources écrites et aux ateliers monétaires actifs dans le duché d'Aquitaine. Un grand nombre de sources ont été utilisées et certaines transcrites dans les annexes, où figurent également des listes du personnel, des officiers et des connétables.

Une seconde partie (chapitres IV-VI) est entièrement consacrée à l'histoire des monnaies, leur valeur et leur circulation. Une brève histoire de la monnaie en Aquitaine du 1^{er} siècle av. J.-C au XV^e siècle est retracée. Cependant, il ne s'agit pas d'un catalogue détaillé, mais simplement de la description des types principaux.

Les deux ouvrages que j'ai utilisés sont :

Elias Edward Remy Duncan 1984, *The Anglo-Gallic Coins*, Londres, Spink and son Ltd., 1984.

Withers-Ford/W : Withers P. & B.R. and S.D. Ford, 2015, *Anglo-Gallic Coins of Aquitaine, Bergerac, Issoudun, Ponthieu, Poitou and the royal coins of Henry V and Henry VI*, Gutenberg Press Ltd., Malte.

Ces deux manuels offrent déjà un catalogue, raison pour laquelle j'ai décidé de ne pas répéter leur riche et important travail. Je reprends ici seulement les types monétaires qui ont été réattribués ou corrigés ou qui sont inédits en me fondant sur le texte de Withers & Ford, que j'ai utilisé pour les références (W1).

Dans mes volumes des annexes est présent un catalogue des monnaies du British Museum, avec des tableaux des pièces appartenant au Fitzwilliam Museum, au musée du Périgord et à quelques Maisons de vente en ligne. J'ai décidé d'insérer dans mon catalogue plusieurs d'objets d'un même type, car ils sont utiles pour l'analyse des différentes émissions et pour une étude des coins. Une partie est consacrée aux trouvailles. Une fiche décrit le lieu de la trouvaille et sa date, la date du trésor, le contenant (s'il était présent), les pièces de monnaie et la bibliographie. Cette partie est subdivisée entre trouvailles isolées et trouvailles effectuées lors de fouilles ou de découvertes de trésors monétaires.

1 <http://www.gasconrolls.org/fr/>

AVANT-PROPOS

Remerciements

Je dois remercier M. Frédéric Boutouille, de m'avoir fait connaître ce sujet, qui a été vraiment passionnant et M. Yves Coativy pour m'avoir suivi pendant six ans, pour ses précieux conseils, ses idées pour mon plan et la rédaction et pour le temps qu'il a bien voulu me consacrer. Je remercie aussi Alain Gallicé pour avoir relu mon travail et avoir corrigé mon français et tout le jury : Valerie Huet, Marc Bompaire, Anne Massoni.

Deuxièmement je remercie tous les musées, les Services régionaux d'archéologie de Bordeaux et en particulier Rose-Lise Bouyssou et Mathilde Huet, le Service régional de Poitiers et Christine Blondet pour leurs précieuses recherches parmi les rapports de fouilles, la Société numismatique de Bordeaux, le Cercle Bertrand-Andrieu avec Jean Paul-Casse, M. Gildas Salaün, du musée Dobrée, et la bibliothèque du musée d'Aquitaine, pour leur aide dans mes recherches bibliographiques.

Je dois, ici, remercier tout particulièrement le British Museum, le Fitzwilliam Museum, l'American Numismatic Society et le Comptoir Général qui m'ont permis d'étudier leur documentation disponible en ligne. Je remercie également le musée Dobrée de Nantes et le musée de Périgueux qui m'ont ouvert leurs portes et permis d'étudier et de photographier les monnaies.

Enfin je remercie tous ceux qui m'ont supporté et qui m'ont rassurée par leur présence, ma famille et mes amis.

Abréviations et conventions

£ ou l. : livre (1 l. = 20 s. = 240 d.)

s. : sou (1 s. = 12 d.)

d. : denier

l.t. : livre tournois

l. st. : livre sterling

s.t. : sou tournois

d.t. : denier tournois

l.p. : livre parisis

s.p. : sou parisis

d.p. : denier parisis

grn : grain

ob. : obole

fr : franc

A : avers

R : revers

Références des monnaies

Les monnaies décrites dans ce travail ont été référencées en utilisant l'initiale de l'auteur (PA = Poey d'Avant), ou son nom (Elias = Remy Duncan Elias) suivis du numéro de catalogue utilisé par l'auteur même. Pour les abréviations, nous avons suivi celles qui sont utilisées dans les grands ouvrages de numismatique et dans les catalogues de vente.

Bd : BOUDEAU Émile 2002, *Catalogue général illustré de monnaies provinciales*, Paris, Ed. Cheval-légers.

Beresford : BERESFORD-JONES Richard Duncan 1964, *A Manual of Anglo-Gallic gold coins*.

Combe : HAWKINS Edward 1826, *Description of the Anglo-Gallic Coins in the British Museum*, Londres, Taylor Combe/British Museum Dept. of Coins and Medals.

Caron : CARON Émile 1882, *Monnaies féodales françaises*, Paris, Rollin et Feuardent.

Ducarel : COLTEE DUCAREL Andrew 1757, *A series of above two hundred Anglo-Gallic or Norman and Aquitaine coins of the antient Kings of England*, Londres.

D : DUPLESSY Jean 2004, *Les monnaies françaises féodales*, t. I, Paris, Platt.

Elias 1979 : ELIAS Edward Remy Duncan 1979, «The coinage of Bergerac, 1347-1361 », *BNJ*, p. 56-73.

Elias / E : ELIAS Edward Remy Duncan 1984, *The Anglo-Gallic coins*, Londres, Spink and son Ltd.

Hewlett 1920a : HEWLETT Lionel M. 1920a, *The Anglo Gallic Coins*, Londres, A. H. Baldwin and sons.

PA : POEY D'AVANT Faustin 1858, *Monnaies féodales de France*, Paris, C. Rollin.

Withers-Ford / W : Withers P. & B.R. and S.D. Ford, 2015, *Anglo-Gallic Coins of Aquitaine, Bergerac, Issoudun, Ponthieu, Poitou and the royal coins of Henry V and Henry VI*, Galata.

Publications, associations, institutions

<i>Archives historiques de la Gironde</i>	<i>AHG</i>
<i>Annales. économies, sociétés, civilisations</i>	<i>Annales E.S.C.</i>
<i>Annuaire de la Société française de numismatique</i>	<i>Annuaire SFN</i>
<i>Annales de la Société bretonne de numismatique et d'histoire</i>	<i>ASBNH</i>
<i>Annuaire de la Société française de numismatique</i>	<i>ASFNA</i>
<i>Boudeaux</i>	<i>B</i>
<i>Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine</i>	<i>B. trim. Soc. Arch. Touraine</i>
<i>Bulletin de la Commission historique du Nord</i>	<i>B. comm. Hist. Nord</i>
<i>Bibliothèque de l'École des chartes</i>	<i>B.E.C.</i>
<i>Bulletin numismatique</i>	<i>BN</i>
<i>Bibliothèque nationale de France</i>	<i>BNF</i>
<i>British Numismatic Journal</i>	<i>BNJ</i>
<i>Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques</i>	<i>BPH</i>
<i>Bulletin de la Société archéologique du Finistère</i>	<i>BSAF</i>
<i>Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin</i>	<i>BSAHL</i>
<i>Bulletin de la société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique</i>	<i>BSAN</i>
<i>Bulletin de la Société de Borda</i>	<i>BSB</i>
<i>Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest</i>	<i>B. Soc. Antiq. Ouest</i>
<i>Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres, arts du département des Deux-Sèvres</i>	<i>B. Soc. Statist. Sci. Lettres Arts Dép. Deux-Sèvres</i>

<i>Bulletin de la Société française de numismatique</i>	BSFN
<i>Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord</i>	BSHAP
<i>Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France</i>	BSNAF
<i>Cahiers de civilisation médiévale</i>	CCM
<i>Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres</i>	CRAIBL
<i>Duplessy</i>	D
<i>Département de la Mayenne, Commission historique et archéologique. Procès-verbaux et documents.</i>	Dép. Mayenne, Comm. hist. arch. P.-V. et Doc.
<i>Gazette numismatique française</i>	GNF
<i>Journal of the British Archaeological Association</i>	JBAA
<i>Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France</i>	M. Soc. Arch. Midi France
<i>Moyen Âge</i>	MA
<i>Numismatic Chronicle</i>	NC
<i>Numismatic Notes & Monographs</i>	NN&M
<i>Procès verbaux de la Société française de numismatique</i>	P.-V. Soc. Franç. Num.
<i>Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland</i>	Proc. Soc. Antiq. Scot.
<i>Presses universitaires de France</i>	PUF
<i>Procès-verbaux de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine</i>	PVSAIV
<i>Procès-verbaux de la Société française de numismatique</i>	PVSNF
<i>Revue du Nord</i>	R. Nord
<i>Revue belge de Numismatique</i>	RBN
<i>Revue historique</i>	RH
<i>Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde</i>	RHBDG
<i>Revue numismatique</i>	RN
<i>Revue des provinces de l'Ouest</i>	RPO
<i>Sylloge of Coins of the British Isles</i>	SCBI
<i>Société d'études numismatiques et archéologiques</i>	SENA
<i>Spink Numismatic Circular</i>	SNC
<i>Spink Coins of Scotland, Ireland and the islands and Anglo-Gallic</i>	Sp
<i>Surrey Archaeological Collection</i>	Surrey AC
<i>Transaction of the Cumberland and Westmorland Antiquarian and Archaeological Society</i>	TCWAAS

Index des volumes utilisés pour les trésors et trouvailles monétaires

Amandry Michel 2000, *Trésors monétaires 2000. Poitou-Charentes et autres trésors du Centre et de l'Ouest*, XIX, BNF, Paris.

Amandry Michel 2001-2002, *Trésors monétaires 2001-2002. Meussia (Jura) et autres trésors de la fin de la République et du début de l'Empire*, XX, BNF, Paris.

Duplessy 1 : Duplessy Jean, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, t. I, Paris, 1985.

Duplessy 2 : Duplessy Jean, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, t. II, Paris, 1995.

Giard Jean Baptiste 1990, *Trésors monétaires*, XII, BNF, Paris.

Thompson J.D. A. 1956, Inventory of British Coin Hoards, A.D. 600-1500, Londres.

PREMIÈRE PARTIE

LA MONNAIE

ENTRE SOURCES ÉCRITES

ET COLLECTIONNEURS

Dans cette première partie je vais m'occuper de la monnaie anglo-gasconne en rapport avec les sources écrites, les principales collections et des érudits qui les ont étudiées, mais aussi des aspects liés à la fabrication et aux ateliers monétaires. J'ai divisé cette partie en trois chapitres qui doivent servir d'introduction pour la deuxième, relative à la monnaie physique sa valeur et sa circulation.

Après une brève introduction historique, qui sert à délimiter géographiquement l'Aquitaine, je vais m'occuper des collections et collectionneurs qui ont donné vie à ce sujet, avec un intérêt particulier aux collections de Bordeaux. Ensuite je me concentre sur les principales sources écrites, qui sont indispensables pour l'étude de la monnaie, pour connaître les noms, leur valeur est surtout la date de fabrication, qui ne serait pas connue autrement. Une transcription des principaux documents est faite dans le volume des annexes. Les dernières pages sont relatives aux ateliers monétaires, leur organisation, au personnel et aux coûts de gestion. J'ai créé aussi des fiches de chaque atelier, avec une description détaillée, l'indication de l'emplacement et du personnel, de la bibliographie et des sources aujourd'hui connues.

INTRODUCTION

L'AQUITAINE

SOUS LES ROIS ANGLAIS¹



¹ Ce titre a été repris du texte de Charles Higounet 1965, *Histoire de Bordeaux, Bordeaux sous les rois d'Angleterre*, car l'Aquitaine n'a jamais été vraiment anglaise. Les rois anglais étaient duc d'Aquitaine, vassaux des rois de France. Image : Édouard III rend hommage à Philippe VI en 1329. *Grandes Chroniques de France* (BNF, FR 2813).

Jeo devint vostre home des terres, que jeo tenuz de vous de cea la, solonc la forme de la pees, qe fu fait entre noz ancestres.

(Je deviens votre homme, pour les terres que je tiens de vous en-deçà de la Mer, selon la forme de la paix qui fut faite entre nos ancêtres)².

2 Édouard I^{er} rend hommage au roi Philippe. Rymer, *Foedera Acta Publica*, t. I, pars 2 p. 665. *A.D. 1286 Forma homagii Regi Franciae facti, quod conditionale erat, prout interius continetur*. Voir Annexes - Sources.

L'histoire monétaire de l'Aquitaine sous la domination anglaise est assez longue et complexe. Elle commence au 1^{er} siècle av. J.-C sous les *Bituriges Vivisques* avec des petites fractions en argent dites « au cheval » pour arriver au 1773 avec l'usine de Pessac rattachée à la monnaie de Paris. Sous les mérovingiens et carolingiens les frappes sont peu nombreuses et il faut attendre le X^e-XI^e siècle avec Sanche et Bernard Guillaume pour avoir des émissions plus régulières des types immobilisés. Mais le vrai essor de la monnaie arrive sous les souverains anglais aux XIII^e-XV^e siècles avec un grand nombre d'ateliers et un retour à la frappe de l'or avec le florin d'Édouard III. L'annexion définitive du duché d'Aquitaine au royaume de France en 1453 n'arrête pas la fabrication des monnaies. L'atelier de Bordeaux reste actif, mais désormais les types frappés sont ceux choisis par les rois français. Pour pouvoir analyser cette histoire monétaire dans le détail, il est nécessaire d'abord d'en fournir quelques éléments géographiques et historiques, économiques et commerciaux.

CADRE GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE : DÉFINITION DE L'AQUITAINE³

Le nom d'Aquitaine trouve son origine du nom du peuple celtique des *Aquitani*. Le territoire qu'il occupe devint ensuite une province romaine, qui fut divisée en deux parties au III^e siècle : l'Aquitaine première avec *Avaricum* (Bourges) comme capitale et l'Aquitaine seconde avec *Burdegala* (Bordeaux) pour capitale. Une autre région, située entre la Garonne et les Pyrénées, est appelée la *Novempopulanie*, la province « des neuf peuples⁴ ».

L'Aquitaine du Moyen Âge correspond à peu près à ces trois régions qui passent sous la domination wisigothique au V^e siècle. Sous le gouvernement de Caribert (v. 521-567), fils de Clotaire I^{er}, l'Aquitaine connaît une période d'unité politique. À la suite de la prise de Toulouse par les Arabes en 732, le duc Eudes demande l'aide de Charles Martel⁵. L'Aquitaine passe alors sous le contrôle carolingien, malgré la tentative du duc Waïfre pour retrouver son indépendance⁶. En 760, Pépin le Bref occupe les villes de l'Aquitaine septentrionale. Huit ans plus tard, il fait assassiner Waïfre et s'empare de Bordeaux. En 761, par la soumission du duc Loup II de Gascogne (769-778), l'Aquitaine passe sous domination franque, mais la Vasconie (Gascogne) reste indépendante⁷.

3 Brilllet Daniël 2004, *Histoire chronologique de l'Aquitaine : Notre histoire jusqu'en 1593*, Cahors, 2004 ; Castarède Jean 1997, *Histoire de la Guyenne et de la Gascogne*, Paris, France-Empire, 1997 ; Araguas Philippe *et al.* 2004, *L'Aquitaine ducal, entre France et Angleterre*, Histoire médiévale, 2004 ; Higounet Charles 1971, *Histoire de l'Aquitaine*, Toulouse, 1971.

4 Castarède 1997, p. 14-15 et 20-24.

5 Eudes est duc d'Aquitaine et de Vasconie vers 681 jusqu'à sa mort en 735.

6 Waïfre est duc d'Aquitaine et de Vasconie de 744 à 768.

7 Sur l'histoire de l'Aquitaine antique, Higounet Charles 1962, *Histoire de Bordeaux 1, Bordeaux Antique*, Bordeaux, 1962.

À l'époque de la domination carolingienne, l'Aquitaine est un royaume gouverné par Louis le Pieux⁸, puis par Pépin I^{er} (797-838) et enfin par Pépin II (823-864). Ce dernier se révolte contre Louis Le Pieux et occupe la région qui revient à Charles le Chauve en 843 lors du traité de Verdun. En 852, Pépin II est fait prisonnier par le duc de Vasconie Guillaume Sanche (v. 950-996), mais il s'évade et s'allie aux Normands. Après sa mort en 864, le royaume passe sous l'autorité directe de Charles le Chauve puis de Louis II, qui le réunissent au royaume franc. Les comtes de Poitiers reconstituent au IX^e siècle un duché d'Aquitaine, avec Rainulf I^{er} (†866), petit-fils de Louis le Pieux, suivi par son fils Rainulf II (v. 850-890). Guillaume le Pieux (875-918), comte d'Auvergne, prend le pouvoir en 909 comme *dux Aquitanorum*⁹.

En 877, le duché d'Aquitaine est donc partagé en deux : l'ancien duché de Vasconie (Gascogne), situé au sud de la Garonne, et le duché d'Aquitaine (bientôt dénommé Guyenne), formé par le comté de la Marche, de la Saintonge, des fiefs de la Gascogne, et des comtés d'Armagnac, de Fezensac, du Périgord, du Poitou et d'Angoulême. À cette époque, ces territoires sont encore dits être situés en Gascogne. À partir du milieu du X^e siècle, l'Aquitaine est revendiquée par plusieurs Maisons, en particulier par celle de Poitiers. Adélaïde d'Aquitaine ou de Poitiers, épouse Hugues Capet et réalise en 967 l'union entre la Gascogne et la Guyenne¹⁰. Bernard II Tumapaler, comte d'Armagnac et de Gascogne, entre en possession en 1040 de la partie occidentale, mais il ne peut pas prendre le comté de Bordeaux et le titre de duc de Gascogne, car ils appartiennent à Guillaume VIII (1024/27-1086). En 1063, après sa défaite de la Castelle, Bernard II est obligé de céder ses territoires au duc d'Aquitaine, moyennant 15 000 sous de droits sur la Gascogne¹¹. Les deux duchés sont réunis en 1058, quand Guillaume VIII de Poitiers devient duc d'Aquitaine¹².

8 Il est couronné roi d'Aquitaine en 781.

9 Il est considéré le premier duc d'Aquitaine. Treffort Cécile 2003, " Le duché d'Aquitaine à l'origine de la région Poitou-Charente ? ", *L'Actualité Poitou-Charentes*, n° 61, p. 32-36. p. 34.

10 Sur le duché d'Aquitaine, Araguas Philippe *et al.* 2004.

11 La bataille de la Castelle a eu lieu en 1062 entre le duc Guillaume VIII de Poitiers et le duc Bernard de Vasconie près de l'Abbaye Saint-Jean de la Castelle. Mussot-Goulard Renée 1996, *Histoire de la Gascogne*, Paris, PUF, collection « Que sais-je », p. 78, Castarède 1997, p. 95-96, Débax 2008, *Vicomte et vicomté dans l'Occident médiéval*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2008, p. 135.

12 Sur l'histoire de l'Aquitaine antique, Higounet Charles 1963, *Histoire de Bordeaux 2, Bordeaux pendant le Haut Moyen Âge*, Bordeaux, 1963.

La Gascogne anglaise : du mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri II Plantagenêt (18 mai 1152) à la mort de Jeanne de Toulouse en 1271

Une descendante de ducs de Poitiers, Aliénor d'Aquitaine (1122-1204), fille et héritière de Guillaume X duc d'Aquitaine (1099-1137), épouse en 1137 le roi de France Louis VII (1120-1180) puis en 1152 le duc de Normandie Henri Plantagenêt. Avec cette seconde union, elle apporte en dot la Gascogne, et quand en 1154 (19 décembre) Henri devient roi d'Angleterre tout l'ouest de la France leur appartient (carte n° 2)¹³. Henri II est comte d'Anjou, du Maine, duc de Normandie, d'Aquitaine et roi d'Angleterre. Les souverains anglais ne sont que « ducs d'Aquitaine », car pendant les trois siècles d'occupation, ils ont toujours été des vassaux du roi de France, de qui relèvent ces terres¹⁴. Entre le XIII^e et le XV^e siècle, du fait de ce mariage, puis de la guerre de Cent Ans, les frontières de ces territoires changent à plusieurs reprises¹⁵.

En 1154, l'Aquitaine est partagée entre le roi d'Angleterre, Henri II Plantagenêt, et le roi de France, Louis VII. En 1170, Richard Cœur de Lion reçoit, de sa mère Aliénor le comté de Poitiers et le duché d'Aquitaine. Richard meurt en 1199 et le *regnum* revient à son frère Jean sans Terre (1167-1216), dernier fils d'Aliénor. Il est roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et duc d'Aquitaine. En 1214, peu avant sa mort, il organise une expédition contre le roi de France, mais il est vaincu lors de la bataille de la Roche-aux-Moines (2 juillet 1214) et ses alliés défaits à Bouvines.

Peu auparavant, en 1204, suite à sa défaite contre Philippe Auguste, Jean sans Terre avait perdu la Normandie. À cette date la Gascogne occidentale est la seule possession continentale des rois anglais. Durant la période de ce premier conflit la Gascogne est divisée en deux parties bien distinctes, française à l'est, anglaise à l'ouest¹⁶. À sa mort, son successeur Henri III (1207-1272) signe en 1259 un accord à Paris avec Louis IX (1214-1270). Par ce traité, le roi d'Angleterre renonce à la plus grande partie de l'héritage Plantagenêt Poitou, Maine, l'Anjou, Touraine, Normandie et Aquitaine – et ne garde que la Guyenne, avec les villes de Bordeaux et Bayonne, élargie au Périgord, Quercy et Limousin – l'Agenais et le reste du Quercy lui étant promis si Jeanne de Toulouse mort sans enfant (carte n° 3)¹⁷. Pour tous ces territoires, tenus du roi de France, le roi

13 Louis VII fait aussi une tentative de réunification du duché à la France. Il rattache à son pouvoir la Provence, le Languedoc et l'Aquitaine (Poitou, Auvergne et aussi une partie de la Navarre). Albert Jean-Marc 2007, *Petit atlas historique du Moyen Âge*, Armand Colin, p. 50.

14 *Je deviens votre Homme, pour les Terres que je tiens de vous en-deça de la Mer, selon la forme de la Paix qui fut faite entre nos Ancêtres*. Édouard I rend hommage au roi Philippe. Rymer, *Actes Publics*, t. 2, part 2 et 3. p. 8.

15 Castarède 1997, p. 25 note 1. p. 93, Favier Jean 1993, *Dictionnaire de la France médiévale*, Editions Fayard, Paris. p. 57-58.

16 Il s'agit d'un conflit qui voit opposés les dynasties des Capétiens et des Plantagenêt pendant une centaine d'années (1159-1259), appelée aussi « première guerre de Cent Ans ».

17 Albert 2007, p. 56.

d'Angleterre rend un hommage lige. Par ailleurs, suite aux croisades des Albigeois (1209-1229), un précédent traité de Paris, signé le 12 avril 1229, avait profondément remanié la carte féodale du sud-ouest de la France : le comte Raymond VII gardait le Lauragais, l'Agenais et le Rouergue, mais le Languedoc est annexé au domaine royal. La fille et héritière de Raymond VII, Jeanne, est fiancée à Alphonse de Poitiers, frère du roi de France. Ce mariage conduit, en 1271, Jeanne étant décédée sans descendance, à l'union du comté de Toulouse à la Couronne.

De l'avènement de Édouard I^{er} (1239-1307) à la mort de Jean II en 1364

Édouard I^{er} (1239-1307), roi d'Angleterre en 1273, garde la Saintonge, mais non le Quercy ni l'Agenais, qui passent à la couronne de France en 1271. Toutefois, lors de la trêve de Montreuil-sur-Mer, conclue en 1299, Édouard I^{er} récupère la Guyenne et un mariage unit son fils, le futur Édouard II, avec Isabelle de France (1295-1358)¹⁸.

Pendant le règne d'Édouard II (1284-1327), qui est roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et duc d'Aquitaine, le conflit entre France et Angleterre se poursuit. Il est contraint de capituler et d'abandonner la quasi-totalité de la Guyenne, sauf Bordeaux, Saint-Sever et Bayonne¹⁹. Le roi d'Angleterre meurt en 1327, suite à une conspiration organisée par sa femme, la reine Isabelle. La même année, un nouvel accord est signé, accord qui laisse les territoires du Bazadais et de l'Agenais à la Couronne française²⁰.

En 1337, débute la guerre de Cent Ans²¹. La cause principale est la revendication par Édouard III de la couronne de France²². Ce conflit se développe principalement en trois grandes phases, qui apportent des changements dans les limites de l'Aquitaine :

- de 1337 à 1360, période marquée par la défaite de Crécy (1346) et celle de Poitiers (1356) lors de laquelle le roi de France, Jean le Bon, est fait prisonnier. Cette première phase s'achève par le traité de Brétigny favorable à l'Angleterre qui obtient toute l'Aquitaine.
- de 1360 à 1380, période qui voit les Anglais enfermés dans les seules villes de Bordeaux, Dax et Saint-Sever.

18 Castarède 1997, p. 114-115.

19 Castarède 1997, p. 117.

20 Castarède 1997, p. 116, 125.

21 Nous citons ici seulement les événements principaux de la guerre de Cent Ans. Voir Bove Boris 2009, *Le temps de la guerre de Cent Ans : 1328-1453*, Paris, Berlin, collection « Histoire de France » ; Favier Jean 1980, *La guerre de Cent Ans*, Paris, Fayard ; Minois Georges 2016, *La guerre de Cent Ans*, Perrin, Collection « Tempus », n° 319, 2016 ; Seward Desmond 1999, *The hundred years war. The english in France 1337-1453*, Penguin Books.

22 Édouard III est le fils d'Isabelle de France et Édouard II.

- de 1360 à la bataille de Castillon en 1453, date à laquelle l'armée du roi d'Angleterre est défaite, ce qui conduit à l'abandon par les Anglais de leurs possessions dans le sud-ouest de la France²³.

En 1356, aux environs de Poitiers, Jean II (1319-1364) et l'armée royale sont vaincus par celle du Prince noir (1330-1376). Le 8 mai 1360, lors du traité de Brétigny passé entre Édouard III et Charles V le Sage (1338-1380), la France perd les territoires de l'Aquitaine, et le duché retrouve alors les frontières qui étaient les siennes au temps d'Aliénor : Guyenne, Gascogne, Rouergue, Limousin, Poitou et Quercy. Plus au nord, elle perd également le Ponthieu et Calais. Le royaume d'Angleterre connaît alors une période de grande expansion territoriale, car il comprend aussi l'Armagnac et la Normandie. En 1369, Charles V confisque l'Aquitaine, à la suite de la condamnation pour félonie d'Édouard III par la cour des Pairs²⁴. En 1364, Jean II meurt et Charles V (1338-1380) devient roi de France²⁵.

La reconquête anglaise : la deuxième phase de la guerre de Cent Ans

Le retour en force du pouvoir du roi de France se manifeste alors par la nomination de Louis d'Anjou, frère de Charles V, comme lieutenant-général de Toulouse qui noue des contacts avec les Armagnacs et les Albret. Ceux-ci portent plainte contre le Prince noir devant le Parlement de Paris. Le Prince noir refuse de comparaître. La guerre reprend. En seulement deux ans, les français occupent le Rouergue, le Quercy, le Périgord, l'Agenais, le Bazadais et le Limousin, en 1372 La Rochelle et deux ans plus tard La Réole²⁶. Une trêve, qui va durer trente-cinq ans, est signée entre Charles VI et Richard II. Une partie de ces territoires est reconquise par Bertrand du Guesclin (1320-1380) dans les années 1370-1380. Seule la Guyenne proprement dite reste anglaise. En 1375, les rois anglais ne possèdent plus, sur le territoire du roi de France, que Calais, le Ponthieu et au sud

23 Cette chronologie sommaire a été reprise de Castarède 1997, p. 121.

24 Albert 2007, p. 130, Castèredè 1997, p. 138-139. Il s'agit d'une croisade qui a été proclamée par l'Église catholique contre le catharisme.

25 Le Béarn, qui appartient à la famille de Foix, déclare son indépendance en 1347, quand le Prince noir le revendique. Gaston III Fébus (1331-1391) profite de la défaite de Crécy pour faire passer le Béarn sous la suzeraineté anglaise, alors que Jean de Potiers, le frère du dauphin Charles s'allie à Jean I^{er} d'Armagnac. Le Béarn entre en lutte avec les Armagnac. Ces derniers sont vaincus lors de la bataille de Launac, le 5 décembre 1362. Un autre conflit oppose le Béarn au Prince noir qui exige que Gestion Febus lui rend hommage ; ce conflit tourne court après la déroute du Prince noir en Castille, en 1367. Sur la vicomté de Béarn : Tucoo-Chala Pierre 1959, *Gaston Fébus et la vicomté de Béarn (1343-1391)*, Bordeaux; Tucoo-Chala Pierre 1961, *La Vicomté de Béarn et le problème de la souveraineté, des origines à 1620*, Bordeaux; Tucoo-Chala Pierre 2000, *Petite histoire du Béarn*, Princi Neguer, 2000.

26 Castarède 1997, p. 141.

les deux régions de Bordeaux et de Bayonne²⁷. Le territoire de l'Aquitaine anglaise est donc assez restreint à la fin du XIV^e siècle (carte n° 1).

La trêve entre les Anglais et les Français se termine avec la défaite d'Azincourt en 1415. En 1420, Henri V (1386-1422) épouse Catherine de Valois (1401-1437), fille du roi de France. Avec cette union, le roi de France cherche à récupérer les territoires donnés aux Anglais lors du traité de Brétigny, mais le roi d'Angleterre refuse et il déclare à nouveau la guerre. Il veut reprendre la suzeraineté sur la Flandre, la Bretagne et la Normandie.

Dès 1438, une grande partie de la Guyenne passe dans les mains du roi de France. Bordeaux, qui cherche à rester hors du conflit, est occupé par Jean de Dunois (1402-1468), cousin du roi de France²⁸ puis reprise par les Anglais. La dernière date qui détermine le sort de l'Aquitaine anglaise est le 19 juillet 1453, quand la bataille de Castillon, met fin à la guerre des Cent Ans. Les Anglais chassés, le duché de Guyenne est donné au dauphin Louis, fils de Charles VI. Seul le Béarn reste indépendant jusqu'en 1620.

Après le traité de Picquigny (29 août 1475), les Anglais abandonnent définitivement la France. Ils possèdent seulement Calais jusqu'en 1558. Le 3 mars 1469, la Guyenne est donnée en apanage au roi Charles de France, frère de Louis XI, en échange de ses prétentions à la Normandie et au Berry. Cet apanage prend fin à la mort du roi²⁹. Cette région ne retrouvera une période d'essor économique qu'au XVIII^e siècle avec le commerce, non plus vers l'Angleterre, mais vers les Îles et les territoires d'outre-mer³⁰.

27 Sellier Jean & Sellier André 1995, *Atlas des peuples d'Europe occidentale*, La Découverte. p. 83.

28 Castarède 1997, p. 164.

29 Favier 1993, p. 482.

30 Badout *et al.* 2005, Badout Louis, Broqua Alain, Cauna Jacques (de), Humbert Christian, Lafitte Jean, Pépin Guilhem, Pujol Michel, 2005, *Gascogne, un pays, une identité*, Princi Negue Editour. p. 38-39.

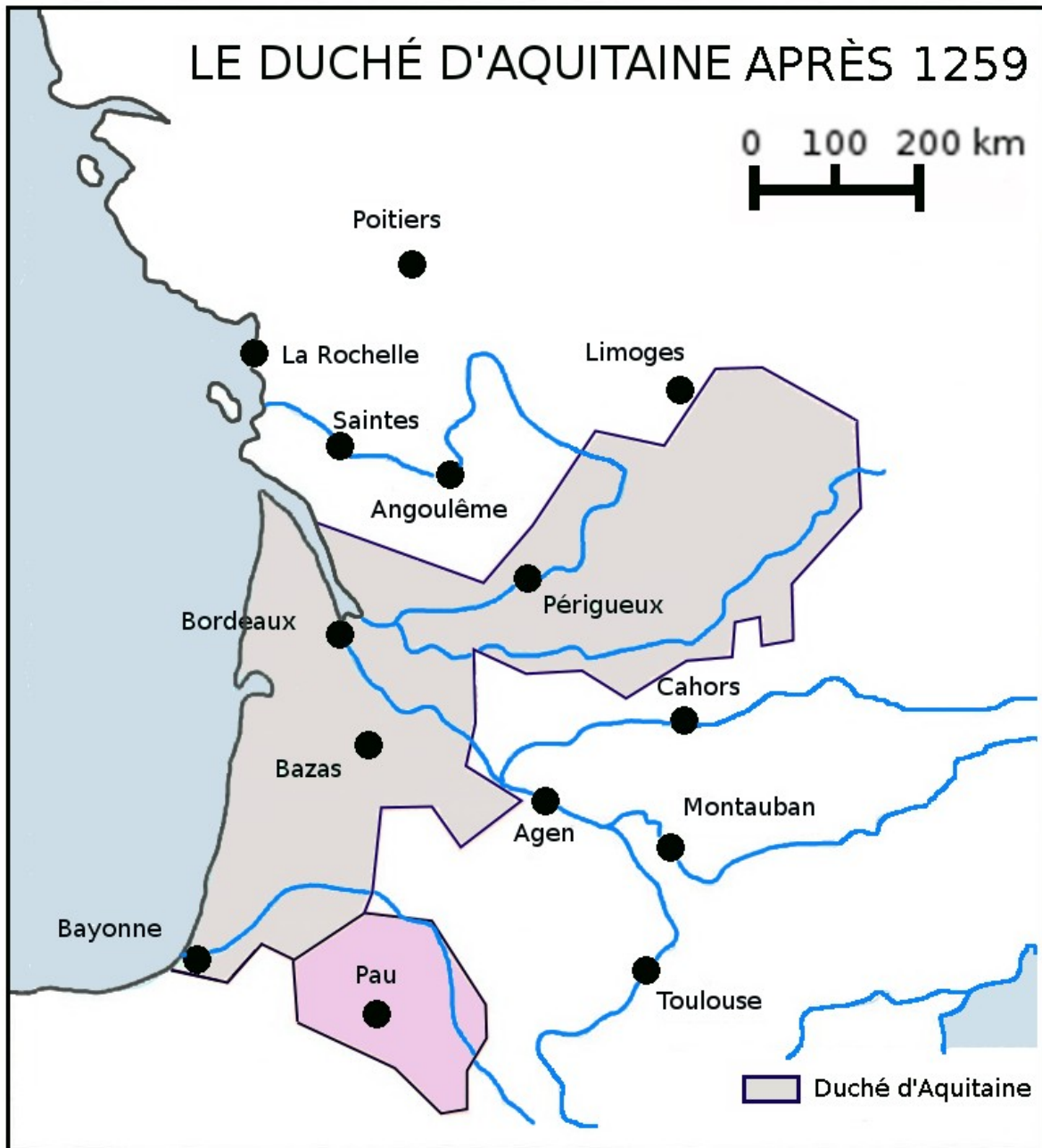
N° 1



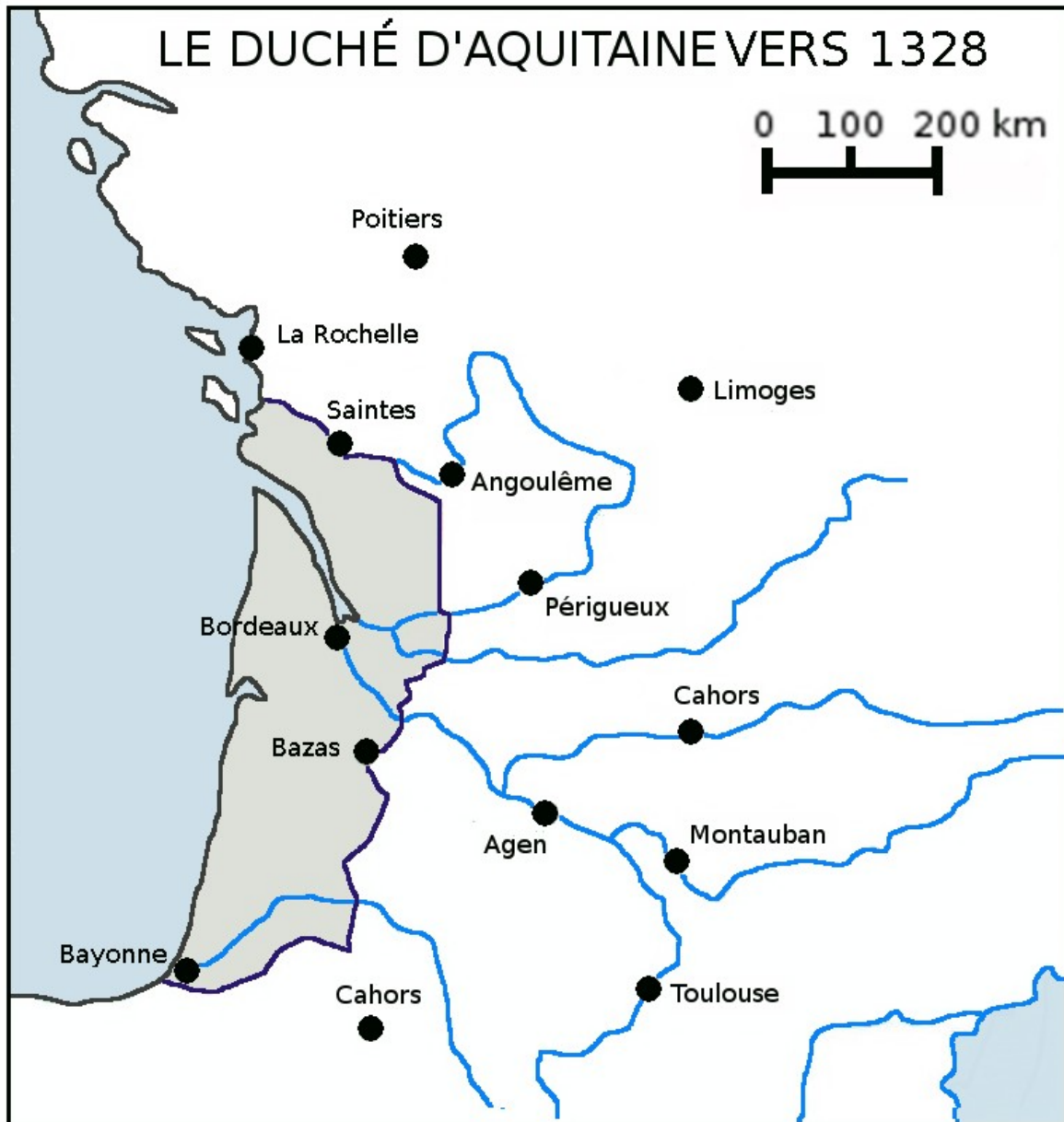
N° 2



N° 3



N° 4



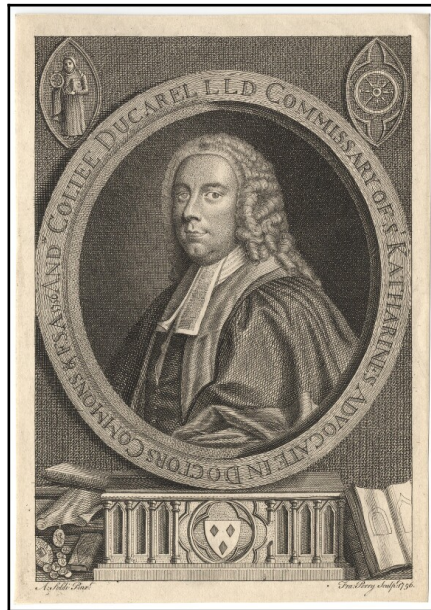
N° 5



CHAPITRE I

COLLECTIONS

ET COLLECTIONNEURS



Saepe me vineae fossor Romae adiit gemmam antiqui temporis aut aureum argentumque nummum manu tenens, nonnunquam rigido dente ligonis attritum sive ut emerem, sive ut insculptos eorum vultus agnoscerem¹.

1 Traduction : « Souvent à Rome j'ai vu venir vers moi un travailleur d'une vigne avec dans la main une ancienne gemme ou une monnaie d'argent ou d'or que tout frais montrait le sillon de la masse ou de la charrue, afin de me la faire acheter et d'en voir le moyen de reconnaître gravées leurs effigies. » Lettre à Francesco de' SS. Apostoli, Fam. Lib. XVIII, 8. Le portrait a été réalisé par Francis Perry d'après Andrea Soldi, et il a été publié en 1757 dans *A Series of above two hundred Anglo-Gallic, or Norman and Aquitain coins of the ancient kings of England*, Andrew Coltée Ducarel.

I. LES MONNAIES *ANGLO-GALLIC* AUX XVI^E-XVIII^E SIÈCLE

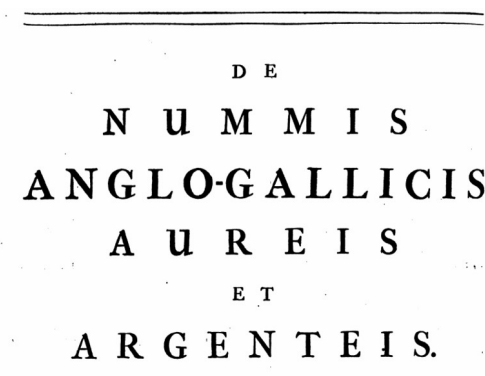
Aborder le sujet de la monnaie en « Aquitaine », ou mieux dans l'ancien duché d'Aquitaine, nous oblige à prendre en considération les auteurs qui nous ont précédés et qui ont donné vie à ce thème, qui depuis quelques siècles continue à intéresser les érudits et les numismates. Les éléments qui le distinguent sont : la suzeraineté anglaise sur des territoires français et l'obligation de rendre hommage aux rois de France, qui conduit à la création d'un monnayage hybride, géré par l'administration anglaise, mais qui reprend souvent les types monétaires français. Pour cette raison les érudits, déjà au XVIII^e siècle, avaient inventé le terme « anglo-gallic », qui se positionne à mi-chemin entre France et Angleterre et montre bien ce lien existant entre les deux pouvoirs, qui ont été opposés pendant plus de cent ans.

A) Définition des termes *anglo-gallic* et *aquitannique*

Le terme *anglo-gallic* semble avoir été utilisé pour la première fois en 1757 par Andrew Coltée Ducarel qui en donne l'explication²:

« *By Anglo-Gallic coins I mean, those struck in Normandy, Aquitaine, Poitou, Ponthieu, and other parts of France, by the kings and princes of England, whilst those countries were subjected to them*³. »

En réalité, nous le trouvons déjà en 1750 dans le texte de Francis Wise, qui titre un de ses chapitres



« *De Nummi anglo-gallicis aureis et argenteis*⁴ ». Plusieurs auteurs, après Andrew Ducarel, utilisent cette expression. En 1830, le général Ainslie préfère remplacer l'adjectif *gallic* par *french*, mais le terme *gallic* se trouve toujours ensuite dans les textes pour indiquer les monnaies anglaises frappées en France⁵. En 1917 Frey dans son *Dictionary of numismatic names* en donne une définition plus précise :

Fig. 1 : Francis Wise 1750.

2 <https://en.oxforddictionaries.com/definition/anglo-gallic> (10/10/2018): *Numismatics*. Designating coinage issued by English monarchs in English-controlled territories in France from the 13th to the 16th century. Withers p. 7.

3 Ducarel Andrew 1757, *A series of above two hundred Anglo-Gallic or Norman and Aquitaine coins of the antient Kings of England*, Londres, Lettre I p. II. « Par monnaies anglo-gallic, je veux dire celles frappées en Normandie, en Aquitaine et en Poitou, à Ponthieu et dans d'autres parties de la France, par les rois et les princes d'Angleterre, pendant que ces terres leur étaient soumises ». En français ce terme est traduit par « anglo-français ». Voir Venuti Filippo, qui est un des premiers à utiliser ce terme en français.

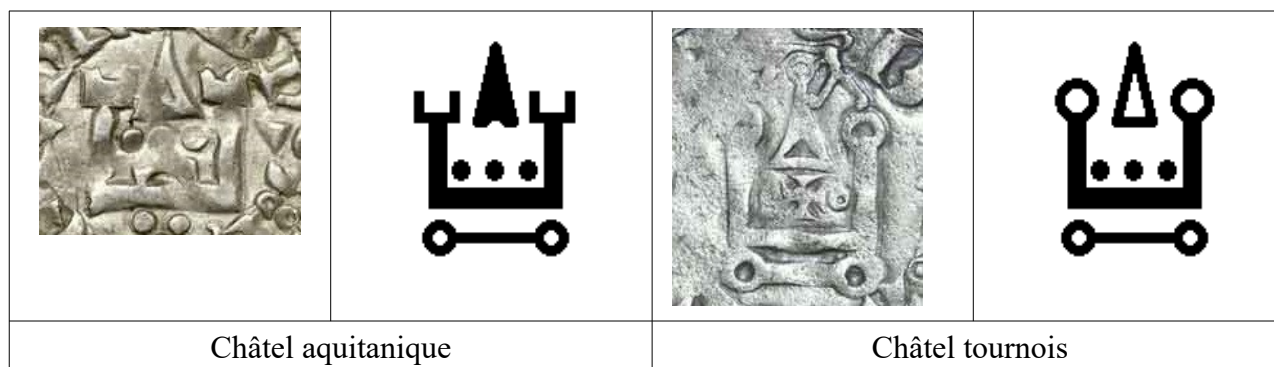
4 Wise 1750, p. 240-241, tableau n° XXI.

5 Voir Ainslie.

Monnaies anglo-gallicques : telles sont celles qui ont été émises par les souverains et princes anglais dans leurs territoires français. Les premiers exemplaires sont les deniers d'Henri II, qui ont dû être frappés avant 1168, année où l'Aquitaine fut donnée par Henri à son fils Richard I. Les dernières pièces de la série anglo-gasconne sont les gros tournois de Henri VIII, frappées en 1513⁶.

Duncan Elias, en 1984, affirme qu'il ne faut pas hésiter à utiliser la formule *anglo-gallic*, car la changer pourrait créer confusion⁷. Cette expression, qui réunit deux monnayages différents, féodal et royal, a pour élément commun que *les autorités qui les faisaient émettre avaient des liens étroits avec le trône d'Angleterre* et qu'ils faisaient frapper leurs pièces sur le sol français⁸. Ce terme est traduit par « anglo-français », mais Michel Dhénin se demande si ne serait pas mieux de le traduire par « franco-anglais », car il s'agit de *monnaies féodales françaises frappées sur le sol de France par le roi d'Angleterre [...] dans les territoires pour lesquels ils devaient hommage au roi de France*⁹. De plus, si nous observons les pièces, nous nous apercevons qu'elles reprennent les modèles français.

Un autre mot largement utilisé est *aquitannique* qui indique les langues et les traits culturels des aquitains antiques. Ce terme est ensuite adopté pour désigner des éléments typiques de l'Aquitaine comme le châtel aquitannique, présent sur les monnaies d'Édouard II et III. Dans ce cas il sert pour le distinguer du châtel tournois des monnaies royales françaises. Il est également utilisé pour indiquer plus en général les monnaies anglo-gallicques.



6 Frey Albert Romer 1917, *A dictionary of Numismatic names: their official and popular designations*, NewYork, 1917, p. 8. *Anglo-gallic Coins : are such as were issued by the English rulers and princes in their French territories. The earliest specimens are the Deniers of Henry II, which must have been struck previous to 1168, in which year Aquitaine was given by Henry to his son, Richard I. The last of the series of Anglo-Gallic coins are the Tournay groats of Henry VIII, issued in 1513.*

7 Duncan Elias en 1984 intitule son texte *The Anglo-Gallic Coins*. Elias 1984, p. 1 *That may be so but as long as we know what the word implies we should not esitate to use it. It would only add to confusion to try to change it now.*

8 Dhénin Michel 1984, « E.R. Duncan Elias, The Anglo-gallic coins (Les monnaies anglo-françaises) », *RN*, 26, p. 294.

9 Withers P. & B.R. and S.D. Ford, 2015, *Anglo-Gallic Coins of Aquitaine, Bergerac, Issoudun, Ponthieu, Poitou and the royal coins of Henry V and Henry VI*, Galata. p. 5.

B) L'Abbé Venuti (1709-1769)

Un des premiers savants à s'être intéressé au sujet est Filippo Venuti, un archéologue italien et collaborateur de l'*Encyclopédie*, devenu abbé de Clairac (Lot-et-Garonne) en 1739 et ensuite bibliothécaire de l'Académie de Bordeaux. C'est pendant cette période, étant en France, qu'il rédige ses *Dissertations sur les anciens monumens de la ville de Bordeaux, sur les Gahets, les antiquites et les ducs d'Aquitaine*, avec un chapitre dédié aux monnaies frappées par les Anglais en Aquitaine¹⁰ : *Je me suis attaché à l'examen d'une petite portion de cette immensité de Monoyes, en me bornant à celles de l'Aquitaine, & fixant surtout mon attention aux pièces frappées du tems que cette Province étoit sous la domination des Anglais.*

L'Abbé Venuti a étudié ces séries, car *personne, que je sache, n'a traité de ces Monoyes Anglo-Gasconnes. Les Historiens même d'Angleterre les ont négligées*¹¹. Cependant, quelques ouvrages ont été publiés avant le sien : *Les figures de Monnoyes de France* par Haultin en 1619 et *Nummorum antiquorum scriniis Bodleianis reconditorum Catalogus* par Francis Wise en 1750, des textes qui ne consacrent simplement que quelques pages à ce sujet¹².

Filippo Venuti écrit plusieurs livres et collectionne un certain nombre des monnaies, car pour lui *l'étude des Monoyes n'est pas borné à une simple curiosité ; elle a son utilité. Il n'y a pas de moyen plus certain pour juger de la foiblesse ou du pouvoir d'un Etat, que de comparer ses Monoyes avec de que l'Histoire nous en dit.*¹³ Dans une lettre datée 1744 adressée à l'Académie étrusque il décrit un trésor de pièces romaines en argent qui a été trouvé à Évreux et il ajoute qu'il en a acheté une centaine pour son musée. En 1742, un gros pot contenant 6 000 monnaies en argent a été détruit, mais 300 pièces ont été récupérées par Venuti, qui les a décrites très soigneusement¹⁴. Ses lettres nous montrent sa passion de collectionneur et son intérêt pour la numismatique et l'histoire de la monnaie¹⁵.

Filippo Venuti dans ses *Dissertations* apporte des éléments nouveaux pour l'époque :

- contrairement à d'autres auteurs contemporains, il décide de suivre *l'ordre chronologique du Règne de chaque Roi, quoique je n'aye pas toujours des Monoyes à vous présenter de leur Règne*¹⁶ ;
- il exploite des sources documentaires en corrélant les pièces de monnaie et les documents :

10 Venuti Filippo Abbé 1754, *Dissertation historique sur les monoyes que les Anglais ont frappées en Aquitaine, & dans d'autres Provinces de France*, p. 145-199 avec deux planches.

11 Venuti 1754, p. 146.

12 Wise 1750 p. 240-241, *De nummis anglo-gallicis aureis et argenteis*.

13 Venuti 1754, p. 145.

14 *Novelle letterarie pubblicate in Firenze l'anno 1746*, v. VII p. 334.

15 Nous ne connaissons pas où se trouve aujourd'hui sa collection de monnaies.

16 Certains auteurs décrivent les monnaies suivant l'ordre d'entrée des pièces dans leur collection. Voir Ducarel 1757.

*Je finirais cet article en rappelant l'acte dressé aux Etats de Guienne, qui concerne la Monoye, puisque j'en ai fait mention ci-dessus. Vous serez peut-être bien aises de le trouver ici en partie*¹⁷.

- il décrit des monnaies en les accompagnant par des dessins¹⁸.

Son texte est complété par quelques tableaux avec les dessins des pièces.

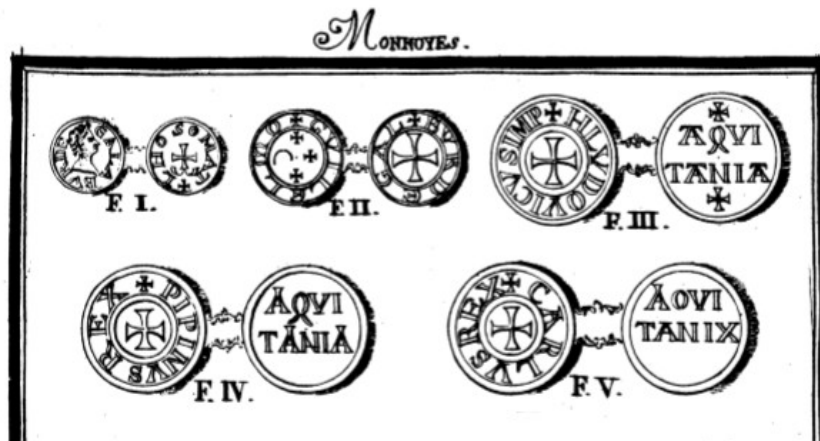


Fig. 2 : Planche n° 1 du texte de l'Abbé Venuti sur les monnaies d'Aquitaine.

C) André-Coltée Ducarel (1713-1785) et Francis Wise (1695-1767)

À la suite de ce premier travail, se place celui d'André-Coltée Ducarel, un savant anglais, antiquaire, archiviste, avocat, bibliophile et numismate. Il travaille comme bibliothécaire à la *Lambeth Palace Library* à Londres et il est membre de la Société royale de Londres, de la Société des antiquaires de Londres et de la Société des antiquaires d'Écosse. Il amasse des pièces de monnaie tout le long de sa vie. À sa mort, ses antiquités et ses monnaies sont vendues aux enchères le 30 novembre 1785, ses livres et manuscrits l'année suivante¹⁹.

En juin 1755, Ducarel adresse une lettre à Frederick Charles, lui aussi grand collectionneur de pièces anglo-gasconnes, où il parle du nouveau texte de l'abbé Venuti :

¹⁷ Venuti 1754, p. 174.

¹⁸ Ses dessins ont été repris ensuite par d'autres auteurs.

¹⁹ Gerard John 1785, *A catalogue of the valuable collection of coins, medals, and antiquities, of that great and well-known antiquary Andrew Coltee Ducarel, LL. D. Deceased, 1785.*

Doctors Commons, June 16, 1755

Sir,

I have for some time past been collecting materials for a History and Account of the Anglo-Gallic, Norman and Aquitaine Coins, struck by the former kings of this Realm, which account is almost finished ; but having two days ago received a book from abroad lately published by l'Abbé Venuti, where your name, and coins in your possession, are frequently mentioned. I take the liberty of troubling you with this, to desire you would give me leave to wait upon you any afternoon that suits you, to talk on this subject, or, if you like it better, shall be very glad to have the pleasure of seeing you at my house at Doctor's Commons, at any time that may be agreeable to you, being always at home. I have the honour to remain.

Sir, Ec. A. Ducarel²⁰

Ducarel a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels les *Antiquités anglo-normandes* (1767), *Série de plus de 200 médailles des anciens rois d'Angleterre* (1757) et *A Series of above two hundred Anglo-Gallic coins* (1757). Ce dernier texte, dédié exclusivement aux monnaies franco-anglaises, est divisé en trois parties :

- 12 lettres, adressées à la Société des antiquaires de Londres et à plusieurs de ses membres, qui comprennent la description de pièces sans ordre précis²¹ ;
- la transcription de quelques textes de Thomas Rymer relatifs aux monnaies *anglo-gallic*²² ;
- 16 planches des dessins des pièces de monnaie gravées par lui-même (*already engraven by me*).

Son ami et collègue Francis Wise lui reproche de ne pas avoir suivi un ordre chronologique, de ne pas avoir établi un tableau avec les séries des rois, qui se sont succédé, avec la référence aux monnaies telles qu'elles sont numérotées dans les tableaux de présentation :

20 Nichols John, F.S.A. 1822, *Illustration of the Literary history of the eighteenth century consisting of Authentic Memoirs and Originals Letters of Eminent persons; and intended as a sequel to the Literary Anecdotes*, Volume IV, Westminster, p. 630. « Monsieur, Je collectionne depuis quelque temps les matériaux pour l'histoire et le récit des monnaies anglo-gallic, normandes et aquitaines, frappées par les anciens rois de ce royaume, dont le récit est presque terminé; mais ayant reçu il y a deux jours un livre de l'étranger récemment publié par l'Abbé Venuti, où votre nom et les monnaies en votre possession sont fréquemment mentionnées. Je me permets de vous embêter avec cela, de désirer que vous me donniez la permission de vous servir l'après-midi qui vous conviendra, pour parler de ce sujet, ou, si vous l'aimez mieux, je serais très heureux d'avoir le plaisir de vous voir chez moi à Doctor's Commons, à tout moment qui peut être agréable pour vous, étant toujours à la maison. »

21 Voir les Annexes n° 2-9.

22 Rymer Thomas, 1737-1745, *Foedera*, Hague éditions, 16 volumes. Voir Chapitre II Les sources écrites.

Rev. Francis Wise to Dr. Ducarel

June 5, 1757

Dear Sir,

I have perused your accurate and laborious treatise on the Anglo-Gallic Coins, and return you many thanks for so useful a work, as likewise for the honourable mention you have made of myself ; and you need not doubt but I shall give it its due recommendation among my friends.

I have only two remarks to make upon it. First, that as the Coins come to your hands at different times, there should have been a table or series of the Kings in order, with references to the Coins as they are numbered on the plates. This would have supplied the want of order ; and indeed is not material, because every reader may with little trouble do it himself. [...]

I am, dear Sir, your obedient servant,

*F. Wise*²³.

Ducarel a tiré beaucoup d'informations d'autres ouvrages, notamment du texte de Jean-Baptiste Haultin (fig. 17) et des *Dissertations historiques sur les monnoyes que les Anglais ont frappées en Aquitaine et dans les Provinces de France* (1754) de Venuti, comme décrit dans cette lettre²⁴ :

Intended to be sent to Mr. Frederick, but was not sent because I altered my mind.

August, ..., 1755.

Sir,

[...]

Give me leave, Sir, to add to my former letter, that M. Venuti, in his Dissertation on Anglo-Gascon Coins struck at Bordeaux, has not only described, but likewise engraven and published several of those Coins that were in your possession so long ago as the year 1740. As the Coins in his book are by his means become public, I have a right, and it can be no injury to you, to let the world know what a great number of Anglo-Gallic Coins are still to be found. I shall therefore from that book engrave the few I want to complete my account of them, and by that means shell some what increase the number of Coins already engraven by me, which at present exceed one hundred. If you are desirous, Sir, of seeing my plates, or M. Venuti's Dissertation, I will with great pleasure give you a

23 Nichols 1822, p. 450. « Cher Monsieur, J'ai lu attentivement votre traité précis et laborieux des monnaies anglo-gallic, et je vous remercie beaucoup d'un ouvrage si utile, ainsi que de la mention honorable que vous avez faite de moi-même ; et vous n'avez pas besoin de douter, ma je lui donnerai sa juste recommandation parmi mes amis. Je n'ai que deux remarques à faire à ce sujet. Premièrement, comme les pièces vous parviennent à des moments différents, il aurait dû y avoir un tableau ou une série des rois dans l'ordre, avec des références aux pièces telles qu'elles sont numérotées sur sur les tableaux. Cela aurait comblé le manque d'ordre ; et en effet n'est pas matériel, parce que chaque lecteur peut facilement le faire lui-même [...] »

24 *Les figures des monnoyes de France.*

*sight of them whenever you please to do me the honour of a visit at Doctor's Commons; and as my Work consists of a Series of Letters to the most eminent Antiquaries of this Kingdom, if you desire it, Sir, one of them shall be adresses to you. I beg leave to subscribe myself, & c. And Ducarel. I have sent a special messenger with this to your house in Berkeley Square*²⁵.

Le but de Ducarel est d'expliquer et d'illustrer les monnaies frappées en France du règne de Guillaume le Conquérant jusqu'à Henri VII et permettre ainsi aux collectionneurs curieux d'enrichir leurs cabinets et donner un nouveau regard sur le sujet. Ce texte est important car il nous fait connaître des collections aujourd'hui dispersées et des auteurs qui, à son époque, se sont intéressés à ces séries de monnaies comme Ralph Thoresby, auteur de *A Catalogue of Antiquities preserved at Leeds in Yorkshire*, ou Stephen Martin Leake, auteur de *Nummi Britannici Historia*²⁶.

Une lettre datée 20 août 1755 et adressée au révérend Dr. Stukeley, nous montre son intérêt pour l'histoire et la numismatique mais aussi le désir de partager les trouvailles et les connaissances avec d'autres savants contemporains²⁷ :

Sir,

*You are so well acquainted with all the remarkable events that happened during the reign of king Henry the second, that I hope an account of some coins struck by that great prince in his foreign dominions, hitherto unpublished in this kingdom, and likewise those of some of his successors will give you both pleasure and amusement*²⁸.

25 *Ibidem* p. 631. « Permettez-moi, Monsieur, d'ajouter à ma lettre précédente, que M. Venuti, dans sa Dissertation sur les monnaies anglo-gasconnes frappées à Bordeaux, a non seulement décrit, mais encore gravé et publié plusieurs de ces monnaies qui étaient en votre possession ainsi il y a bien longtemps que l'année 1740. Comme les monnaies de son livre sont par son intermédiaire devenues publiques, j'ai le droit, et cela ne peut vous nuire, de faire savoir au monde quel grand nombre de monnaies anglo-gallic se trouvent encore. Je graverai donc à partir de ce livre les quelques pièces que je veux compléter mon récit, et par ce moyen en décortiquerai quelque chose qui augmentera le nombre de pièces déjà gravées par moi, qui dépasse actuellement la centaine. Si vous désirez, monsieur, voir mes planches ou la dissertation de M. Venuti, je vous en ferai voir avec grand plaisir chaque fois qu'il vous plaira de me faire l'honneur d'une visite au docteur commun ; et comme mon ouvrage consiste en une série de lettres aux plus éminents antiquaires de ce royaume, si vous le désirez, monsieur, voir mes planches ou la dissertation de M. Venuti, je vous en ferai voir avec grand plaisir chaque fois qu'il vous plaira de me faire l'honneur d'une visite au Doctor's commun ; et comme mon ouvrage consiste en une série de lettres aux plus éminents antiquaires de ce royaume, si vous le désirez, Monsieur, l'une d'elles vous sera adressée » .

26 Leake Stephen Martin 1726. Une deuxième édition a été publiée en 1745 en ajoutant 6 planches, sur lesquelles sont représentées des monnaies anglo-françaises. Thoresby Ralph 1715, *Museum Thoresbyanum, or A Catalogue of his Museum, with the Curiosities Natural and Artificial, and the Antiquities; particularly the Roman, British, Saxon, Danish, Norman and Scotch coins, with Modern Medals*, 1715. Lettre n° 9 dans les Annexes: *Mr. Edward Hodson, goldsmith in the Strand (who was a truly valuable collection of English and Anglo-Gallic coins*. Cette collection a été achetée par M. Tyssen.

27 Il est antiquaire, physicien et « ministre de Dieu », intéressé par l'archéologie. Allen D. F. 1970, « William Stukeley as a Numismatist » *The Numismatic Chronicle*. 1970, p. 117–132. Voir Annexes n° 7. Pour plus d'informations sur Andrew Coltée Ducarel voir Myers Robin 1996, « Dr Andrew Ducarel, pioneer of Anglo-Norman studies », Myers Robin & Harris M. (eds), *Antiquaries, book collectors and the circles of learning*, Winchester 1996, p. 45-70. Ducarel 1757, p. 6.

28 « Vous connaissez si bien tous les événements remarquables qui ont eu lieu pendant le règne du roi Henri II, que j'espère que quelques pièces de monnaie frappées par ce grand prince dans ses États étrangers, jusqu'ici inédites

Dans une deuxième lettre, adressée à Francis Wise, Andrew Ducarel analyse les monnaies anglo-françaises conservées à la *Bodleian library* (aujourd'hui au Cabinet de l'Ashmolean Museum) qui sont très nombreuses et très représentatives. Il est heureux d'étudier ces pièces inédites car, dit-il il apprend chaque jour quelque chose.

*Sir the coins and medals preserved in the Bodleian library under your care, were never thoroughly known, till you was pleased in 1750, to favour the world with a learned account of the treasures repositied there: they are well chosen and very numerous and as the learned daily visit them, I hope many new benefactors will arise to enrich that noble collection, and perfect such series of them as may be incomplete*²⁹.

Francis Wise a publié ces pièces dans un catalogue intitulé *Nummorum antiquorum Scriniiis Bodleianis reconditorum Catalogus* (1750), qui contient toutes les monnaies de ce type conservées à la Bibliothèque³⁰. Dans une lettre adressée à Ducarel il explique qu'à travers ce volume il veut raviver l'intérêt pour ces monnaies et leur étude parmi les gens de ce lieu et s'il réussit, ce sera sa seule récompense³¹. Parmi ces monnaies nous retrouvons aussi quelques pièces *anglo-gallic* :

Dear Sir, [...]

*I intend to publish an account of above 30 Anglo-Gallic coins (which shall be very well engraven) hitherto unpublished, between this and November. [...]*³²

Ce volume, écrit en latin, présente un chapitre dédié aux *Nummis anglo-gallicis aureis et argenteis*, dans lequel sont présentées, sur deux pages, les monnaies frappées en Normandie et en Aquitaine³³.

dans ce royaume, et comme celles de quelques-uns de ses successeurs vous donnera à la fois plaisir et amusement ». Stukeley William (1687-1765) : homme d'Église anglais, physicien et antiquaire, connu pour ses investigations sur les sites archéologiques de Stonehenge et Avebury en Angleterre. Allen D.F. 1970, « William Stukeley as a numismatist », *NC*, v. 10, 1970, p. 117-132.

29 Ducarel 1757, Annexes n° 8. « Monsieur, les pièces de monnaie et médailles conservées dans la bibliothèque Bodleian sous vos soins, n'ont jamais été complètement connues, jusqu'à ce que vous ayez eu plaisir en 1750, à favoriser le monde avec un compte rendu savant des trésors déposés là : ils sont bien choisis et très nombreux et comme les savants les visitent quotidiennement, j'espère que de nombreux nouveaux bienfaiteurs surgiront pour enrichir cette noble collection et en perfectionner les séries qui pourraient être incomplètes.

30 Francis Wise (1695-1767), antiquaire et archiviste à l'Université d'Oxford. Il a été gardien de la Bodleian Library et il a fait des recherches dans différents domaines, y compris la numismatique. Sa collection personnelle a été donnée à la Radcliffe Library et un siècle plus tard à la Bodleian Library. M. Gibson a cherché ces monnaies, mais malheureusement elles n'ont pas été séparées de celles de la Bodleian Library et aucune liste n'existe. Seulement quelques pièces ont pu être identifiées. Gibson 1936, Strickland 1936, « Francis Wise B.D.: Oxford Antiquary, Librarian, and Archivist », *Oxoniensia I*, Snelling p 183-184 note 1.

31 *Fore the reviving of this short of study among the people of this place; and if my intention succeeds, that will be my only reward.* Gibson 1936, p. 184.

32 *Doctors' Commons, July 18, 1754, Rev. Francis Wise to Dr. A. C. Ducarel.* J'ai l'intention de publier un compte rendu de plus de 30 monnaies anglo.gasconnes (qui seront très bien gravées) jusqu'ici inédites, entre maintenant et novembre.

33 Wise 1750, p. 240-241.

Il s'agit d'une description sommaire des légendes avec indication des gravures, mais sans aucune indication du type, du poids et du diamètre. Très peu d'informations peuvent être tirées de ces deux pages.

RICARD. D. GRA. AGLIE FRACIE REX. D. AQIT. *Rex coronatus & trabeatus genubus tenus, d. gladium districtum.*

AVXILIVM MEVM A DOMINO. *Crux cum liliis & leonibus.*

Ducarel ne se limite pas à l'étude des pièces, il essaie de les mettre en corrélation avec les documents écrits. À propos des monnaies de Henry III, il affirme que ce roi a sûrement frappé des monnaies en Gascogne, ce qui est confirmé par un document conservé à la Tour de Londres³⁴. Dans la deuxième partie de son ouvrage, intitulé *Postscript. Records relating to the Anglo-Gallic Coins*, l'auteur en transcrit quelques-uns³⁵. Il s'agit des documents, conservés dans les archives anglaises, qui fournissent des informations importantes sur le droit de frappe³⁶.

Son volume se termine par 15 planches de dessins et il nous informe qu'une partie de ces gravures est celle de monnaies qu'il a pu voir personnellement, dessiné le plus fidèlement possible pour ce qui concerne les lettres des légendes et respectant leurs dimensions. Cette démarche est importante car, à cette époque, les auteurs copient souvent les monnaies d'autres textes, sans vérifier l'existence et l'authenticité des pièces et lui aussi a copié quelques gravures³⁷. Aussi peut-on craindre que certaines pièces ainsi représentées et qui n'ont jamais été retrouvées aient été inventées par les auteurs même³⁸

34 Ce document a été publié par Rymer.

35 Rymer Thomas 1741, *Foedera*; Ducarel 1757, *Postcript* 2, p. 1-39.

36 Annexes : n° 121 *De Brageriaco, & Cussione monetæ ibidem, comiti Lancastriae concessis* ; N° 46 *De moneta faciendâ in Vasconia A.D. 1228*; N° 47 *De moneta, in civitate Baionae, cudenda* ; N° 48 *Pro majore, burgensibus, & communitate civitatis Baionae, de moneta cudenda.* Ducarel 1757, p. 6, 18. Pour les archives anglaises voir le Chapitre II.

37 Voir le denier LVDOICVS-LIONORA gravée pour la première fois par Clairac (1656) nommé ensuite par l'abbé Venuti (1754) et les autres auteurs. Le premier à douter de l'existence de cette monnaie est Poey d'Avant qui dit que cette monnaie n'a jamais existé. *Si elle n'a pas été mal lue, c'est une monnaie inventée à plaisir.* Voir le chapitre V Les monnaies d'Aliénor. Annexes lettre n° 9 *Many of them (coins engraved) are taken from the coins themselves, some are from books, and the rest from drawings.*

38 Withers p. 7; Voir Les monnaies d'Aliénor d'Aquitaine au nom de LODOICVS chapitre IV.

TAB. XXI. NUMMI ANGLO-GALLICI
AVREI 291



Fig. 3 : Tableau XXI du volume *Nummorum antiquorum Scriptorii Bodleianis reconditorum Catalogus* de Francis Wise sur les monnaies d'or « anglo-gallici ».



Fig. 4 : Ducarel 1757, denier de Richard Cœur de Lion et Guyennois d'or d' Édouard le Prince noir.



Fig. 5 : CGB Denier de Richard Cœur de Lion n° bfe_354582 et Guyennois d'or d' Édouard le Prince noir conservé au British Musuem, n° CM.1.104-1930.

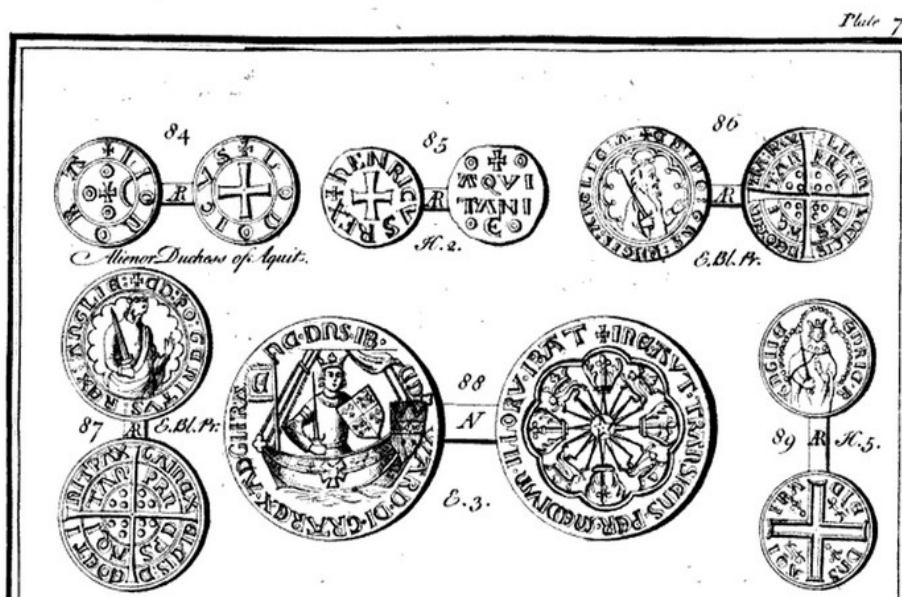


Fig. 6 : Tableau n° 7 du volume *A Series of above two hundred Anglo-Gallic, or Normans and Aquitanian coins*, dédié aux monnaies anglo-gasconnes.

II. UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE NUMISMATES

L'intérêt pour les monnaies d'Aquitaine se poursuit aussi pendant le XVIII^e siècle. La méthode utilisée n'est pas encore très scientifique et rigoureuse, mais elle apporte quand même quelques nouveautés. Les personnages qui caractérisent cette nouvelle phase des études sont encore des érudits anglais : Thomas Snelling, Sir Charles Frederick et Samuel Tyssen.

A) Thomas Snelling (1712-1773)

En 1769, un nouvel ouvrage consacré aux séries anglo-gasconnes en France est publié par Thomas Snelling (1712-1773), numismate anglais, marchand de monnaies et libraire. Les monnaies, ainsi que les autres antiquités qu'il a collectionnées sont vendues aux enchères par Langford's (Covent Garden) en janvier 1774³⁹. Il a écrit plusieurs ouvrages dédiés à la numismatique, parmi lesquels nous retrouvons *Miscellaneous Views of the Coins struck by English Princes in France...*, avec une partie dédiée à la série anglo-française. À cette époque, aucun manuel détaillé n'a encore été publié⁴⁰. Thomas Snelling décrit, non seulement les monnaies qui lui appartiennent, mais aussi

39 Ce catalogue aujourd'hui est conservé dans la *Medal Room* du British Museum.

40 Voir Poey d'Avant et Caron. Il faut attendre Faustin Poey d'Avant en 1860 avec *Monnaies féodales de France* ou Émile Caron en 1882 avec *Monnaies féodales françaises* pour retrouver des catalogues organisés par ordre chronologique avec une description assez détaillée des pièces

celles d'autres collections, comme celles de Sir Charles Frederick. Malheureusement, il ne parvient pas toujours à lire ou à identifier correctement les pièces de monnaie présentées. Ainsi, la n° 7 EN DNS IBRACIIE DUX NANCIE est donnée comme illisible. Il s'agit en réalité d'un gros tournois au léopard au-dessous au nom d'Henri II de Bergerac (E129), peu connu à cette époque⁴¹.

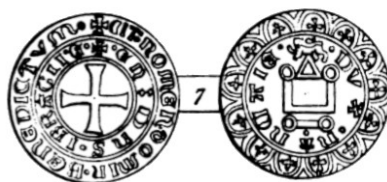


Fig. 7 : Gros tournois au léopard au-dessous au nom d'Henri II de Bergerac dessin tiré de Thomas Snelling.

B) Sir Charles Frederick (1709-1785) et Samuel Tyssen († 1801)

John Akerman, auteur de *A numismatic manual*, juge les ouvrages de Ducarel, Snelling et Frederick comme tellement inexacts, qu'ils ne servent qu'à embarrasser et induire en erreur ceux qui peuvent se référer à eux⁴². Sir Charles Frederick (1709-1785), homme politique britannique qui a siégé à la Chambre des communes, est un grand collectionneur de monnaies anglaises, dont certaines sont souvent citées dans les publications de cette époque. Il fait ses études à Oxford, en 1731 est élu membre (et ensuite directeur) de la Société des antiquaires et en 1733 de la Société royale. Tout au long de sa vie, il s'intéresse à la numismatique et aux médailles. Sa bibliothèque et sa collection sont vendues aux enchères en 1786, un an après sa mort⁴³. Une grande partie de ses monnaies est achetée par un autre collectionneur, Richard Payne Knight, puis acquise par le British Museum⁴⁴. Son intérêt se porte principalement sur les séries de monnaies médiévales anglaises et anglo-

41 Snelling 1769 p. 10. Voir chapitre IV.

42 Akerman 1757, p. 367: *So innacurate, that they serve only to embrass and mislead those who may refer to them.* John Yonge Akerman (1806-1873) antiquaire anglais, spécialisé principalement en numismatique. Son ouvrage est daté de 1840. Akerman, John Yonge 1840, *A numismatic manual*, Londres. John Yonge : *Dictionary of National Biography 1885-1900*.

43 *A Catalogue of the entire and very valuable Museum of the late Sir Charles Frederick, Knt of the Bath consisting of Greek, Roman, Saxon, English, Anglo-Gallic, and other, Coins and Medals; antique Bronzes, cinerary Urns, Etruscan and other ancient Vases, Lamps, and various other Remains of Antiquity, Carvings in Ivory, mathematical Instruments, & as also his curious Library of printed Books and MSS Prints, Drawings, and Books of Prints Part L containing the Coins and Medals, among which is the finest and most complete Series of Anglo Gallic Coins, from Henry II to Henry VI inclusive, ever offered to the Public which, by Order of the Executors, will be sold by Auction, by Mr Gerard, at his House, in Latchfield-Street, St Anne's, Soho, on Wednesday, the 17th of May, 1786, and the three following Days.*

44 Richard Payne Knight (1751-1824), collectionneur et critique d'art, philologue et archéologue. Il a fait partie du Parlement britannique. Knight, Richard Payne, *Dictionary of National Biography 1885-1900*.

françaises, qu'il achète et regroupe dans une des plus importantes collections de l'époque. Dans son ouvrage, il se réfère à ces pièces et il affirme que *la plus grande partie de monoyes que je vous présente, sont des copies dessinées d'après les originaux, possédés par M. Frederick*⁴⁵. Les dessins ont été ensuite vendus et nous les retrouvons dans un catalogue de vente aux enchères.

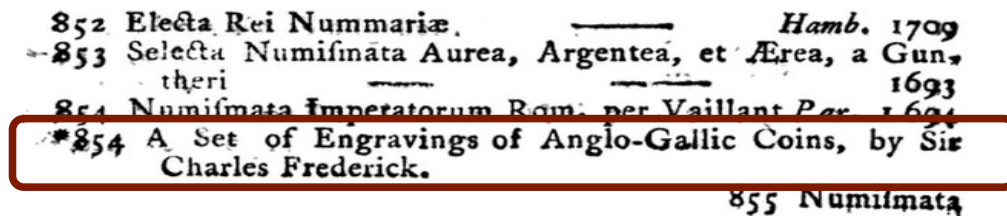


Fig. 8 : *A Catalogue of the very valuable museum of the late Sir Charles Frederick, Knt of the Bath*, Part III, au lot n° 854.

Dans une lettre adressée à Ducarel, datée 28 janvier 1752, Lethieullier décrit une monnaie d'or d'Aquitaine qui appartient à Frederick qu'il a étudié *out of a Cabinet in Paris*⁴⁶.

Dans sa collection, il y a aussi des pièces rares comme un gros bordelais ou piéfort d'Édouard III, qui a été acquise par Hodsol pour 6 £ et ensuite par Tyssen, qui l'a vendu au British Museum pour 7 £ et 7 s.⁴⁷.

45 Venuti p. 147. Ducarel se réfère souvent à Charles Frederick p. VIII correspondance de Frederick avec Venuti (1740). Un catalogue de vente *A Catalogue of the very valuable museum of the late Sir Charles Frederick, Knt of the Bath*, Part III, au lot n° 854 se trouve dans *A set of Engravings of Anglo-Gallic Coins by Sir Charles Frederick*. Ducarel p. VI-VII décrit des tableaux de monnaies qui ont été préparés pour la Society of Antiquaries, parmi lesquelles il pourrait y avoir des dessins de Sir Frederick.

46 Ch. Iyan Chown 1927, « The Lethieullier family of Aldersbrook house », *Essex Review* n° 36, 1927, pp. 4-16. Nichols John 1818, *Illustrations of the Literary History of the Eighteenth Century*, vol. III, London 1818, pp. 644, Annexes n° 3.

47 Voir la description de la monnaie dans les annexes, et dans le site internet du British Museum (n° d'inventaire E.3640) et Combe 1826, p. 52 n° 18. Type Elias n° 58. Voir Chapitre V – Les piéforts.



Fig. 9 : Gros bordelais d'Édouard III conservé au British Musuem (E.3640)



Fig. 10 : Gros bordelais de Édouard M.Frederick Charles représenté par Combe.

Samuel Tyssen († 1801) possède à l'époque la première collection de matériel numismatique de Grande-Bretagne qui a été acquise à la suite de ventes aux enchères. En effet, Tyssen se différencie des autres collectionneurs, car il ne cherche pas les monnaies chez les antiquaires, mais il préfère acheter des collections entières⁴⁸.

*The great reputation, acquired by the late Samuel Tyssen, Esq. as a collector of coins and medals, both ancient and modern, is so universally acknowledged, and so firmly establishes, that it seems almost unnecessary to dwell a single moment, upon the extent and value of the cabinet, now offered to the public, which, it may be truly said is rich beyond all example*⁴⁹.

Cette pièce a appartenu à Sir Charles Fredrick qui la vend à Southgate pour 5 £ 15 s. et 6 d. Elle passe ensuite à Tyssen (n° 3058) et à Roberts. Elle est conservée aujourd'hui au British Museum⁵⁰. Dans quelques cas, retracer l'histoire d'une pièce est simple, mais dans d'autres c'est beaucoup plus difficile, car les musées n'ont pas tenu compte de la provenance, car les dessins originaux ne sont pas fiables, ou encore la monnaie a été achetée par un autre collectionneur privé, en faisant alors perdre sa trace.



Fig. 11 : Denier d'argent d'Aliénor d'Aquitaine (W9A).

48 Harrington E. Manville 1995, « Why would anybody in his right mind collect numismatic, auction catalogue? », *The Asylum*, v. XIII, 1995, p. 6-7. Il a acheté les collections d'Edward Hodsoll, Edward Solly et Rev. Richard Southgate.

49 *A Catalogue of the very valuable and extensive collection of ancient and modern coins and medals, of the late Samuel Tyssen, Esq. F. A. S.*, printed by T. Burton, Sotheby's 1802, p. 8. « La grande réputation acquise par le regretté Samuel Tyssen, esq. en tant que collectionneur de monnaies et de médaille, à la fois anciennes et modernes, reconnu universellement et solidement établi, il semble presque inutile de s'attarder un instant sur l'étendue et la valeur du cabinet, désormais offert au public, qui peut être vraiment dit est riche au-delà de tout exemple ». Pour la liste voir Annexes.

50 British Museum E3602. Voir Annexes - Catalogue.

À cette époque les érudits sont en contact entre eux, ils se partagent non seulement les monnaies et les découvertes, mais aussi les ouvrages comme le démontre la bibliothèque personnelle de Samuel Tyssen⁵¹. En effet le travail de recherche des pièces est assez difficile car ils doivent dépouiller les cabinets des musées, les comptes-rendus dans les revues et bulletins régionaux, mais aussi les boutiques des antiquaires et les fouilles qui sont très rarement publiées.

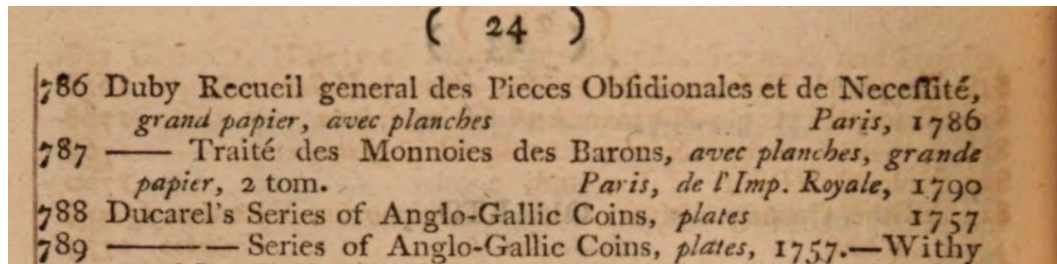


Fig. 12 : *A Catalogue of the entire and valuable library of the late Samuel Tyssen, Esq.*, Londres Nichols and son Printers, 1801-1082, p. 24.

III. LES ÉTUDES AU XIX^E SIÈCLE

Les études des monnaies anglo-françaises continuent tout le long du XIX^e siècle. D'autres découvertes de monnaies et des nouvelles publications viennent compléter le panorama déjà riche. Deux personnages en particulier, continuent cette tradition : Edward Hawkins et Sir Robert Ainslie. Mais la figure qui signe vraiment le changement est un érudit français : Faustin Poey d'Avant.

A) Edward Hawkins (1780-1867) et Sir Robert Ainslie (1730-1812)

En 1826, Edward Hawkins publie *Description of the Anglo-Gallic coins in the British Museum*⁵². Il est conservateur des antiquités au British Museum, succédant à Taylor Combe, président de la Société Numismatique de Londres, et membre de la Société des antiquaires de Londres. Son intérêt principal porte sur les monnaies et les médailles anglaises et les séries anglo-gasconnes. Il complète et révisé le catalogue commencé par Combe, avant son édition définitive⁵³. Akerman a défini cet ouvrage, en le comparant à ceux qui ont été publiés précédemment, comme un précieux livre de

51 Ducarel copie quelques pièces du catalogue de Francis Wise N° 41 copied from Mr. Wise's Catalogue of the Oxford coins, table XXI. Ducarel, p. 24.

52 1780-1867. Wroth Warwick William 1885-1990, *Dictionary of National Biography, Hawkins, Edward 1780-1867*, 1885-1990, vol. 25.

53 *The arrangement and the description of the Coins in this Catalogue had been prepared by Mr. Combre. [...] I have considered myself at liberty to make such alterations and additions.* Hawkins 1826, p. i-ii. Taylor Combe (1774-1826). Wroth Warwick William 1885-1990, *Dictionary of National Biography, Taylor, Combe 1774-1826*, 1885-1990, vol. 11.

référence pour le collectionneur⁵⁴. Hawkins s'emploie à codifier la description des monnaies, en précisant que, comme d'autres auteurs, il a recours à des termes empruntés à l'héraldique ou à l'architecture, pour essayer de créer un langage plus précis et définir ce qui auparavant avait été décrit selon des modalités différentes et en créant des sources de descriptions erronées⁵⁵.

Son ouvrage est organisé suivant un ordre chronologique de Henri II à Henri VIII. Pour chaque souverain, il résume sa biographie et son histoire monétaire, pour passer ensuite au catalogue et aux planches. La nouveauté de ce texte et d'avoir inséré les références des ouvrages qui l'ont précédé et d'avoir proposé des nouvelles théories et attributions⁵⁶.

C'est en 1830, qu'est publié *Illustration of the Anglo-French coinage* d'Ainslie, un grand collectionneur de monnaies et en particulier de pièces anglo-normandes, qu'il a récolté lors de voyages en France, mais surtout dans les zones rurales de Normandie et de Bretagne. Nous avons très peu d'informations sur sa collection. En 1840, John Akerman écrit dans une note de son ouvrage que cette collection sera vendue aux enchères. Une partie est acquise par le British Museum⁵⁷.

Le but d'Ainslie est de rassembler le plus possible de pièces anglo-françaises et surtout de trouver des pièces rares ou particulières. Le 23 avril, chez un antiquaire en Aquitaine (le nom du lieu n'est pas donné), il trouve *un sac de vieilles monnoies Anglo-Aquitaniques, petit trésor* que des paysans viennent de déterrer. Les seules informations que l'auteur nous donne sont qu'il contenait trois monnaies de Bergerac et huit monnaies d'Édouard III dont une en argent.

Ainslie utilise une méthode plus rigoureuse par rapport à ses prédécesseurs : il suit un ordre chronologique, il donne une table des tableaux, un index général, une liste des ateliers monétaires anglo-français et des lieux de conservation des monnaies d'or⁵⁸:

<i>Gold Anglo-French coins in the Author's cabinet</i>	46
<i>Gold Anglo-French coins in the British Museum</i>	19
<i>...in Cabinet du Roi at Paris</i>	6

54 *A valuable nook of reference to the collector of these interesting coins.* Akerman p. 367.

55 *During the period in which the Coins of the Anglo-Gallic series were struck, the types adopted by the artists consisted of forms so intricate and so varied, that ordinary language does not supply words which convey a correct idea of the object represented. In order to supply this deficiency, a few terms from heraldy were borrowed by numismatic writers but they have not generally been used in a sense conformable to that of the science from whence they have been derived, and consequently convey erroneous impressions.*

56 Voir Hawkins p. 41 : le denier d'argent d'Aliénor.

57 Voir les Annexes, Catalogue, British Museum. Akerman, p. 367. *Ainslie George-Robert*, lieutenant, général anglais, gouverneur de la Martinique, né en 1776, décédé en 1839, à Édimbourg. Cet ouvrage a été complètement mis hors d'usage, avec les publications de Poey d'Avant e de Saulcy.

58 Ainslie p. 162.

<i>...in that at the Money Mint ditto</i>	5
<i>In the Imperial Cabinet at Vienna</i>	6
<i>Mr. Thomas, who has more than there are in any other private cabinet, excepting that of the author, possesses</i>	12

B) Faustin Poey d'Avant (1792-1864) et ses successeurs

Le personnage qui caractérise, en numismatique, véritablement le XIX^e siècle est Faustin Poey d'Avant (1792-1864), correspondant de la Société des antiquaires de France et un des fondateurs de la *Revue numismatique*. Entre 1882 et 1884 il publie les *Monnaies féodales de France*, en trois volumes, avec le but de rendre service à la science en faisant l'application des principes récemment posés et surtout d'étudier un sujet qui a été autrefois négligé et qui a fait des grands progrès depuis vingt-cinq ans⁵⁹. Ces ouvrages ont été pendant longtemps une des références incontournables pour les collectionneurs et les numismates qui se sont intéressés aux monnaies féodales. Avant lui, le seul texte disponible en français est celui de Pierre-Ancher Tobiésen Duby, *Monnoies des prélats et de barons de France*, daté 1790, auquel selon Poey d'Avant, il faut toujours revenir⁶⁰.

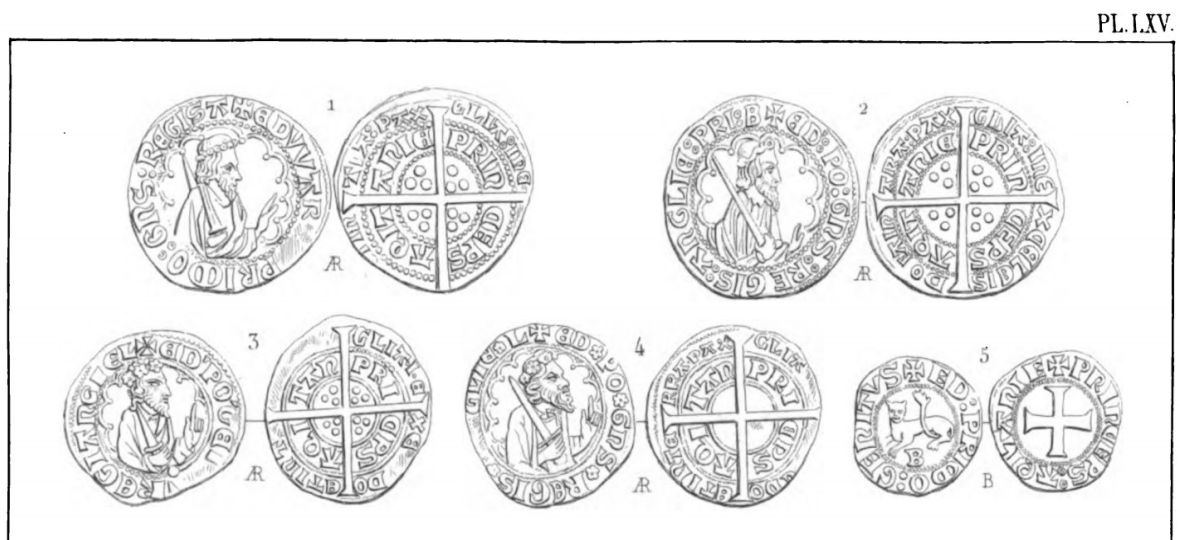


Fig. 13 : PA vol. II tableau LXV : monnaies au nom de Édouard le Prince noir frappées à Agen et Bordeaux.

59 PA I, p. II, IV. Son ouvrage, comme il le précise, a été rédigé avec l'aide de M. Fillon et de M. Parentetau qui a gravé les planches.

60 Pierre-Ancher Tobiésen Duby (11721-1782), archéologue et numismate. Caron E. 1882, *Monnaies féodales françaises*, p. II. Émile Caron juge l'ouvrage de Poey d'Avant comme une œuvre d'un simple collectionneur élaborée en province loin des grands centres de la science par un amateur passionné pour la numismatique, mais étranger aux diverses connaissances qui en complètent l'étude, ce traité a été diversement apprécié par les savants

Dans l'introduction de son premier volume Poey d'Avant affirme qu'il ne faut pas rejeter les publications qui l'ont précédé, car *alors, la critique historique n'existait pas ; la question artistique était tout à fait négligée, on se préoccupait, en un mot, ni du type ni du style des monnaies*⁶¹. Il cherche, au contraire, à produire un travail plus scientifique, en consultant les monographies qui ont été publiées avant lui, en ajoutant tout ce qui est inédit. Il a consulté, dit-il, la quasi-totalité des collections de France et même de l'étranger, pour chercher de dresser un inventaire le plus complet possible relatif aux monnaies féodales, même s'il est conscient que des découvertes nouvelles peuvent rendre son ouvrage incomplet⁶². L'importance de ce travail réside dans le fait qu'il a consulté plus de 300 collections de monnaies, publiques et privées et qu'il ne s'appuie pas seulement sur sa collection ou sur celles publiées par d'autres auteurs⁶³. Sa méthode est comparative. Il analyse tout ce qui a été publié avant lui et ne propose de nouvelles attributions seulement que pour ce qui est inédit et non pour ces monnaies dont l'attribution est établie sur des éléments incontestables. Contrairement aux auteurs du XVIII^e siècle, Poey d'Avant a peu recours à des documents d'archive, il ne les utilise seulement s'ils sont nécessaires pour confirmer l'attribution d'une pièce.

La plus grande nouveauté de son travail est d'avoir pris en considération une grande quantité de variétés de la même monnaie, car *c'est par l'examen et le rapprochement de ces variétés que l'on peut parvenir à un bon système de classement*⁶⁴.

En revanche, le plus grand reproche qui lui a été fait, déjà avant la publication de son ouvrage, est d'avoir suivi l'ordre alphabétique pour les différents états féodaux. Ce type de catalogage, qui est le plus simple et facile à consulter, est pourtant selon Poey d'Avant, lui-même, le moins adapté du point de vue scientifique, car il éloigne parfois des mêmes types de monnaies et les pièces d'un même souverain qui ont été frappées dans différents états féodaux⁶⁵. Toutefois, Émile Caron affirme que cette méthode est préférable à celle utilisée par Duby, qui a choisi de diviser les types entre

61 PA I, p. IV.

62 PA I, p. VII. Sa collection a commencé 12 ans avant sa publication et a été formée *pièce par pièce*, sauf quelques dépôts monétaires assez importants. Sa collection a été publiée en 1853 sous le titre de *Description des monnaies seigneuriales françaises composant la collection de M. F. Poey d'Avant. Essai de classification par M. F. Poey d'Avant*. Pour la liste de monnaies de sa collection voir Annexes - Collections.

63 Poey d'Avant, sur ce point critique M. Duby, car dans son texte l'éditeur écrit « Duby n'a rien omis de ce qui dépendait de lui pour former un recueil complet, et pour épargner à ceux qui viendraient après lui la peine de ne renouveler ses recherches et celle de ne rien produire de nouveau. » PA I, p. VI ; Duby p. VIII.

64 PA *Description des monnaies*, p. IX.

65 PA I, p. IX.

ecclésiastiques et laïques et ensuite de les présenter par ordre alphabétique⁶⁶. C'est un parti pris : pour lui, seuls les rois de France sont légitimes.

Poey d'Avant est en relation avec des numismates français et européens, qu'il sollicite pour lui fournir le matériel qui manque à son catalogue. Son idée est de publier un supplément, mais la mort vint interrompre son projet. Tout ce matériel est laissé à son neveu, Benjamin Fillon (1819-1881), avec la tâche de le divulguer, mais il ne l'a jamais fait. Caron affirme que *ce travail presque de compilation, allait mal à la nature de cet esprit philosophique*⁶⁷. Fillon est juge républicain, archéologue, numismate et érudit poitevin. En 1841, il commence une collaboration avec le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, dans lequel, tout de suite, il publie ses découvertes numismatiques, parmi lesquelles il y a trois monnaies d'or de Guyenne : deux léopards d'Édouard III et un pavillon d'or du Prince noir.

*Dans la séance du 5 juillet, M. Fillon a signalé à la société la découverte de diverses monnaies d'or faites à Cellevescault. Parmi ces monnaies d'or, de la fin du XIV^e siècle, il y avait des francs à cheval du roi Jean, de moutons du même, 2 léopards d'Édouard III d'Angleterre, un pavillon du Prince Noir, 1 royal de Jeanne de Provence, des royaux et des écus de Charles IV. Les plus précieuses de ces pièces sont actuellement en la possession de MM. Lencointre-Dupont, de Chastaignet et de Fillon, membres de la société*⁶⁸.

Une des plus grandes critiques qui ont été faites à Fillon est d'avoir inventé quelques-unes de ses découvertes⁶⁹. F. Eygun décrit Benjamin Fillon *comme un esprit profondément curieux et cultivé, collectionneur averti, mais maniaque de la falsification... Cet érudit vraiment universel a jeté, par ses assertions mensongères habilement dissimulées, des ferments d'erreur qu'on retrouvera chez les meilleurs auteurs*⁷⁰.

Tout le long de sa vie, il a collectionné une grande quantité d'objets archéologiques et d'œuvres d'art, parmi lesquels nous retrouvons aussi des pièces de monnaie de différentes époques. À sa mort, ses collections sont données à Charles Dugast-Matifeux, qui les réunit en deux catalogues et les met en vente aux enchères en 1822 à l'hôtel Drouot. Le titre du catalogue de vente montre parfaitement son intérêt éclectique de collectionneur : bronzes antiques, bijoux mérovingiens, monnaies, médailles, émaux de Limoges, mais aussi porcelaine de Chine. Parmi tous ces objets,

66 Caron p. IV.

67 Caron, p. VI.

68 *BSAO* 1844-1846, p. 91.

69 Voir le Trésor de l'étang de Nesmy et le trésor mérovingien de Grues.

70 *Bulletin de la Société préhistorique française*, Séance du 18 décembre 1974, p. 229.

nous retrouvons les trois pièces anglo-gasconnes : il s'agit d'un léopard d'Édouard III, un hardi d'or du Prince noir et un hardi d'or de Richard II⁷¹.

Émile Caron⁷², pris par la nécessité de recueillir en un seul ouvrage toutes les nouvelles publications qui avaient été faites dans les revues des savants de l'époque, décide d'entamer un nouveau texte. Il commence par le matériel récolté par Poey d'Avant, mis à sa disposition par Benjamin Fillon. Caron ne veut pas simplement continuer le *Supplément* pensé par Poey d'Avant, mais il veut concevoir un ouvrage *dans un ordre d'idées différent*. Sa première étude se concentre sur les collections des monnaies féodales connues et célèbres à l'époque comme celles de Norblin, Poey d'Avant ou Rousseau. Cette dernière a été mise en vente en 1860 et, outre un grand nombre de deniers du Moyen Âge, elle comprend plusieurs monnaies d'or, parmi lesquelles nous retrouvons :

- un guyennois du Prince noir vendu pour 160 fr ;
- une chaise d'or 132 fr ;
- un noble d'or de Richard II (lettre R) 291 fr.

L'ouvrage de Poey d'Avant et de ses successeurs ouvre donc les portes à des nouvelles publications et à une identification de plus en plus détaillée avec l'introduction des nouveaux types et variantes, mais aussi des photos, qui facilitent l'étude.

IV. LES ÉTUDES MODERNES : DE HEWLETT À ELIAS

Au XX^e siècle, l'étude des monnaies émises par les princes anglais en France se fait plus importante, surtout car les auteurs commencent à utiliser des méthodes plus scientifiques dans leurs travaux et à nourrir un plus grand intérêt envers les documents d'archives. Les numismates qui marquent ce siècle sont essentiellement trois : Lionel M. Hewlett (1878-1940), Elias Edward Remy Duncan et Pierre Capra. À ce groupe, qui a dominé pendant plus d'un siècle, faut ajouter Steve Ford et Paul et Bente Romlund Withers, qui ont créé en 2015 un nouvel ouvrage qui reprend et corrige les catalogues précédents pour fournir un texte qui est la nouvelle référence.

71 *Catalogue des objets d'art et de haute curiosité bronzes antiques, bijoux mérovingiens, monnaies et médailles antiques du Moyen-Âge et de la Renaissance, vierge du XIIIe siècle en ivoire, émaux de Limoges, faïences de Perse, plats de Bernard Palissy, statue en marbre par J. Fancelli, porcelaine de Chine, objets variés, tableaux, dessins, et estampes composant la collection de feu Benjamin Fillon et dont la vente aura lieu à l'hôtel Drout, salle n° 8, le lundi 20 mars 1882 et jours suivants*, Paris, 1822, p. 49 n° 118, 119, 120. Voir Annexes - Catalogue pour la description. Les monnaies ne sont pas représentées.

72 Il est né en 1823 et il est mort en 1911. Il est magistrat, et à l'âge de 51, il est retraité. Il dédicace son temps libre à la numismatique à l'histoire de l'art et aux archives parisiens.

A) Hewlett Lionel M.

Hewlett est l'auteur d'*Anglo-gallic coins*, publié à Londres en 1920. Le titre est le même que celui du volume d'Elias Remy Duncan. Michel Dhénin note que :

[...] Le titre choisi par E.R.D. Elias comportant l'article « The » contrairement à celui de M. Hewlett. Ma connaissance des finesses de la langue anglaise ne me permet pas de savoir s'il y a quelque subtile différence⁷³. Ce texte est intéressant car il propose des nouveaux classements mais aussi parce qu'il cherche à rapprocher les monnaies avec les documents qu'il a pu étudier personnellement. Il s'agit d'un grand travail car les textes qu'il utilise sont dispersés dans plusieurs centres d'Archives⁷⁴. Il a d'abord, publié une série d'articles dans une de plus importantes revues de numismatique anglaise : *The Numismatic Chronicle*. Son premier ouvrage, intitulé simplement *Anglo-Gallic Coins*, date de 1905⁷⁵. Les autres ont été publiés, sous le même titre, en 1906, 1908, 1912 et 1919⁷⁶. Les monnaies reproduites sont au nombre de 208 au total. Il ne s'agit plus de dessins, mais de photos, ce qui rend plus simple l'identification des pièces. Il suit un ordre chronologique dans ses articles : il commence par les monnaies de Henri II pour terminer par celles de Henri VIII. Il fournit un petit aperçu du règne de chaque souverain, méthode qui n'est pas nouvelle, et passe ensuite à la description de la monnaie. Si nécessaire, il analyse et interprète, comme dans le cas des monnaies d'Aliénor, en utilisant comme base les auteurs qui l'ont précédé et les sources d'archives. Un autre élément fondamental, qui n'est pas présent dans le texte d'Elias de 1984, est l'indication de la provenance des pièces. Les premières monnaies, par exemple, sont des deniers de Henri II qui appartiennent au British Museum et à la Bibliothèque nationale et deux oboles, l'une provenant de sa collection et l'autre de la collection de Walters. Pour son corpus, en plus de sa collection, il utilise principalement les monnaies du British Museum et les monnaies qui ont été publiées par Poey d'Avant. Après sa mort, sa collection a été dispersée, mais une partie a été acquise par le British Museum. Si nous observons la base de données du musée, nous constatons que pour chaque pièce, une provenance est donnée. Une obole d'Aliénor d'Aquitaine, par exemple, a été échangée avec Sir Arthur John Evans en 1922. Avant elle appartenait à Hewlett. Une autre obole d'Édouard I^{er} a été changée par Hewlett en personne toujours en 1922, peu après la publication de son volume en 1920. Pendant environ soixante ans, ce livre reste le volume de référence et il faut attendre le 1984 pour voir un auteur renouveler le sujet (fig. 18).

73 Elias, p. 5.

74 V. Chapitre II, Les archives de la Gascogne anglaise.

75 Hewlett Lionel M. 1905, « Anglo-gallic coins », *NC*, vol. 5, p. 364-392.

76 Hewlett Lionel M. 1906 « Anglo-gallic coins », *NC*, vol. 6, p. 267-327 ; vol. 6, p. 267-327 ; vol. 8, p. 102-177 ; vol. 12, p. 179-212 ; vol. 12, p. 361-413 ; vol. 19, p. 179-193.

B) E. R. Duncan Elias, Steve Ford et Paul et Bente Romlund Withers

Remy Duncan Elias fait paraître son ouvrage intitulé *The Anglo gallic-coins* avec le sous-titre français *Les monnaies anglo-galliches*. Elias est né en 1919 et il travaille comme avocat et banquier aux Pays-Bas et en Indonésie. Pendant sa vie il devient grand collectionneur et il décide de se mettre à l'étude des monnaies.

À partir de la moitié des années 70 son principal champ d'intérêt devient celui des monnaies anglo-gasconnes, dont il a exploré les différentes difficultés de ce monnayage à travers plusieurs articles, regroupés enfin dans son ouvrage. La fourchette chronologique est presque la même que celle qui a été utilisée par les auteurs précédents : de Henri II à Henri VI, mais il élargit le sujet. Il décrit toutes les monnaies émises par les rois et leurs fils sur le sol français, comme ducs d'Aquitaine (1154-1453), comtes de Poitou (1189-1199), seigneurs d'Issoudun (1195-199), comtes de Ponthieu (1283-1337) et rois de France⁷⁷. Son ouvrage commence avec une introduction en français pour passer ensuite à une courte partie consacrée aux noms de monnaies, aux marques d'ateliers, aux différents types de lettres, pour terminer avec une chronologie des principaux événements historiques. Une brève présentation entame chaque chapitre pour décrire le règne du souverain. Ensuite il passe à la description des pièces. Le travail de classification est énorme, il analyse plusieurs monnaies d'un même type afin de pouvoir en décrire les différentes variantes. Les plus grands reproches que l'on peut faire à Elias sont de ne pas avoir inséré de tables avec les illustrations, de ne pas avoir indiqué la provenance des pièces, de ne pas avoir mis des références bibliographiques pour chaque pièce et de n'avoir noté seulement deux poids pour chaque monnaie : le plus léger et le plus lourd. Ce texte, qui a été pendant longtemps la référence de base, doit être comparé avec un autre ouvrage, qui a été publié trente ans plus tard en 2015, sous le titre de *Anglo Gallic coins - Monnaies anglo-françaises of Aquitaine, Bergerac, Issoudun, Ponthieu, Poitou and the Royal coins of Henry V and Henry VI*. Les auteurs, Steve Ford et Paul et Bente Romlund Withers, travaillent pour Galata Coins, maison qui a publié un grand nombre de monographies numismatiques. Paul était enseignant mais il abandonne son travail et avec Bente il devient commerçant à plein temps de monnaies et livres de numismatique. Paul Withers est membre de la Royal Numismatic Society et de la British Numismatic Society. Bente Withers est désormais membre la Biritsh Art Medal Society. Même s'ils se définissent « non specialists », leur travail et publications les ont rendus des spécialistes dans plusieurs domaines.

⁷⁷ Pour un commentaire à l'ouvrage de Remy Duncan Elias voir Dhénin Michel 1984, « E.R. Duncan Elias, *The Anglo-gallic coins (Les monnaies anglo-françaises)* », *RN*, 26, p. 294-295.

Leur ouvrage reprend le travail fait par Remy Duncan Elias, non seulement pour en faire une mise à jour avec les nouvelles découvertes, mais aussi pour en corriger les erreurs et pour réattribuer certaines monnaies. La particularité de cet ouvrage et d'avoir proposé une nouvelle classification des monnaies en ajoutant 32 nouveaux types et l'utilisation d'images et dessins à haute définition. Le classement est encore une fois celui traditionnel par souverain: de Henri II à Henri VI. Deux autres éléments fondamentaux sont la présence d'une bibliographie et d'un tableau comparatif de toutes les principales références bibliographiques. Ce catalogue a été constitué à partir des collections privées et publiques. Mais les auteurs n'ont pas pu avoir accès aux collections publiques bordelaises et ils se demandent donc : [...] *are they afraid that someone might make known to the world the extent of the predations of whoever it was that stole rare anglo-gallic coins from them 50 years ago ? ...Où est le patrimoine français ? Public collections are just that, and should be accessible to public*⁷⁸. Cet ouvrage est désormais aujourd'hui la référence qui est utilisée pour l'étude de toutes les monnaies anglo-gasconnes, et qui permet une identification et une classification précise avec une analyse détaillée des légendes, qui n'avait jamais été faite auparavant.

C) Pierre Capra

Le dernier auteur qui a vraiment marqué le XX^e siècle et donné une nouvelle vision sur les monnaies anglo-galliennes est Pierre Capra. Agrégé d'histoire, il devient professeur d'histoire médiévale à la Faculté des lettres de Bordeaux en 1978. Cet auteur ne s'intéresse pas aux monnaies comme cela a été fait jusqu'à présent. Il n'établit aucun catalogue et ne possède aucune collection mais son intérêt porte sur les sources écrites et sur les aspects économiques, aspects qui avaient été négligés avant lui. Il publie une série d'articles sur l'histoire de la monnaie, les ateliers, les comptes des connétables, l'administration, éléments indispensables pour pouvoir comprendre et analyser tous les aspects de ce monnayage. La plupart de ses écrits sont centrés sur la période d'Édouard le Prince noir, qui est celle avec le plus de documentation. Une question retient particulièrement son attention : celle de la valeur des monnaies, question qui avait été laissée de côté jusqu'à ce moment, et qu'il étudie à travers de très abondantes sources écrites, comme les comptes de l'archevêché de Bordeaux et les comptes des connétables. Son analyse détaillée porte toujours sur une comparaison entre les pièces des monnaies et les autres sources de la même période, comparaison qui permet non

78 Wihers p. 26. [...] ont-ils peur que quelqu'un fasse connaître au monde l'ampleur des prédations de quiconque leur a volé des pièces anglo-galliennes rares il y a 50 ans ?...Où est le patrimoine français ? Les collections publiques ne sont que cela, et devraient être accessibles au public.

seulement d'analyser la valeur des monnaies, mais aussi de connaître les périodes d'activité des ateliers monétaires à travers les revenus indiquées dans les comptes des connétables.

Seulement grâce à l'utilisation de tous ces textes, même les plus anciens et moins détaillés, il est donc possible de retracer l'histoire de l'économie et de la monnaie en Aquitaine.

Citons les articles et ouvrages qu'il a publiés :

Capra Pierre 1955, « Au sujet des famines en Aquitaine au XIV^e siècle », *RHBDG*, deuxième série, n°4, p. 5-36.

Capra Pierre 1957a, « Compte d'envoi en mission de Jean Padbury et frappe du léopard d'or », *BSFN*, 12, p. 136.

Capra Pierre 1957b, « Recherches sur la valeur des monnaies dans le Bordelais au temps de la lieutenance du Prince Noir (1354-1357) », *BPH*, p. 471-563.

Capra Pierre 1958a, « Le séjour du Prince Noir, lieutenant du Roi, à l'archevêque de Bordeaux (20 septembre 1355-11 avril 1357) », *RHBDG*, deuxième série, n° 7, p. 241-252.

Capra Pierre 1958b, *Recherches sur la valeur des monnaies dans le Bordelais au temps de la lieutenance du Prince Noir 1354-1357*, Paris.

Capra Pierre 1960, « Le Léopard et le Guyennois d'or, monnaies d'Aquitaine : essai sur la chronologie de leurs émissions », *Annales du midi*, 72, p. 393-409.

Capra Pierre 1963, « L'émission de novembre 1361 en Guyenne », *BSFN*, 18, p. 270-273.

Capra Pierre 1972, *L'administration anglaise au temps de la lieutenance du Prince Noir (1354-1362). Essai sur une mentalité politique*, 4 vol., Paris.

Capra Pierre 1975a, « Pour une histoire de la monnaie anglo-gasconne », *Annales du Midi*, 87, p. 405-430.

Capra Pierre 1975b, « Les bases sociales du pouvoir anglo-gascon au milieu du XV^e siècle », *Le Moyen-Âge*, 81, p. 273-299, 447-473.

Capra Pierre 1979a, « Les espèces, les ateliers, les frappes en Guyenne anglo-gasconne aux XIV^e et XV^e siècles », *NC*, 19, n° 139, p. 139-154.

Capra Pierre 1979b, « Une carrière anglo-gasconne au milieu du XIV^e siècle, Elie de Pommiers », *Société et groupes sociaux en Aquitaine et en Angleterre*, p. 57-62.

Capra Pierre 1980, « Les espèces, les ateliers, les frappes en Guyenne anglo-gasconne aux XIV^e et XV^e siècles », *NC*, 20, n° 140, p. 132-164.

- Capra Pierre 1984, « Duncan Elias (E.R.), The anglo-gallic coins. Les monnaies anglo-françaises, Paris-Londres, Spink and Son Ltd et Émile Bourgey, 184 », *Annales du Midi*, p. 318-319.
- Capra Pierre 1986-1987, « Le rôle des officiers bordelais dans l'élaboration du traité de Brétigny (1354-1361) », *RHBDG*, deuxième série, n° 32, p. 19-32.
- Capra Pierre 1987, « Les mesures réglementaires de l'administration anglo-gasconne en faveur des petites villes du duché : l'exemple de Bourg (1356-1357) », *Les Petites villes du Moyen-Âge à nos jours*, Pessac, p. 49-63.
- Capra Pierre 1992, « Le Conseil du Roi d'Angleterre à Bordeaux », *Hommes et terres du sud. Hommage Pierre Tucoo-Chala*, Pau, p. 107-134.
- Capra Pierre 1968, « L'histoire monétaire de l'Aquitaine anglo-gasconne du temps du Prince Noir (1354-1372) », *Bulletin et mémoires de la société archéologique de Bordeaux*, 64, p. 93-151.

L'étude de la numismatique anglo-gasconne commence au XVIII^e siècle par les recherches de l'abbé Venuti, un érudit italien et collectionneur des monnaies et se termine en 2015 par deux ouvrages, celui d'Elias et de Withers et Ford, qui ont réellement changé la vision de ce monnayage. Les premiers ouvrages sont des travaux de savants avec la description de quelques pièces et des dessins parfois fantaisistes. Le premier auteur à publier un catalogue avec un classement chronologique et des descriptions plus détaillées est Faustin Poey d'Avant au XVIII^e siècle. Diverses collections se forment en Europe, et les érudits s'échangent les informations, les monnaies et surtout ils commencent à prendre en compte les sources écrites pour l'analyse de la production monétaire et des ateliers. Ils se lancent aussi sur l'analyse de plusieurs pièces d'un même type pour trouver des variantes et essayer de comprendre la production monétaire. Mais très peu d'études ont été faites sur les aspects économiques et sur les commerces. Dans quelques ouvrages nous retrouvons la valeur d'une pièce, et quelques informations sur sa circulation, mais rien de plus. Il faut attendre le XX^e siècle pour trouver des publications centrées sur l'économie avec les travaux de Pierre Capra. Il vient compléter un aspect qui manquait, et qui était nécessaire surtout à travers une synthèse très précise des comptes de l'archevêché de Bordeaux et de rôles gascons. Tous ces travaux ont donc permis de découvrir un monnayage, qui ne dure que trois siècles, mais qui est assez riche d'histoire, et qui a surtout encore des secrets à nous dévoiler.

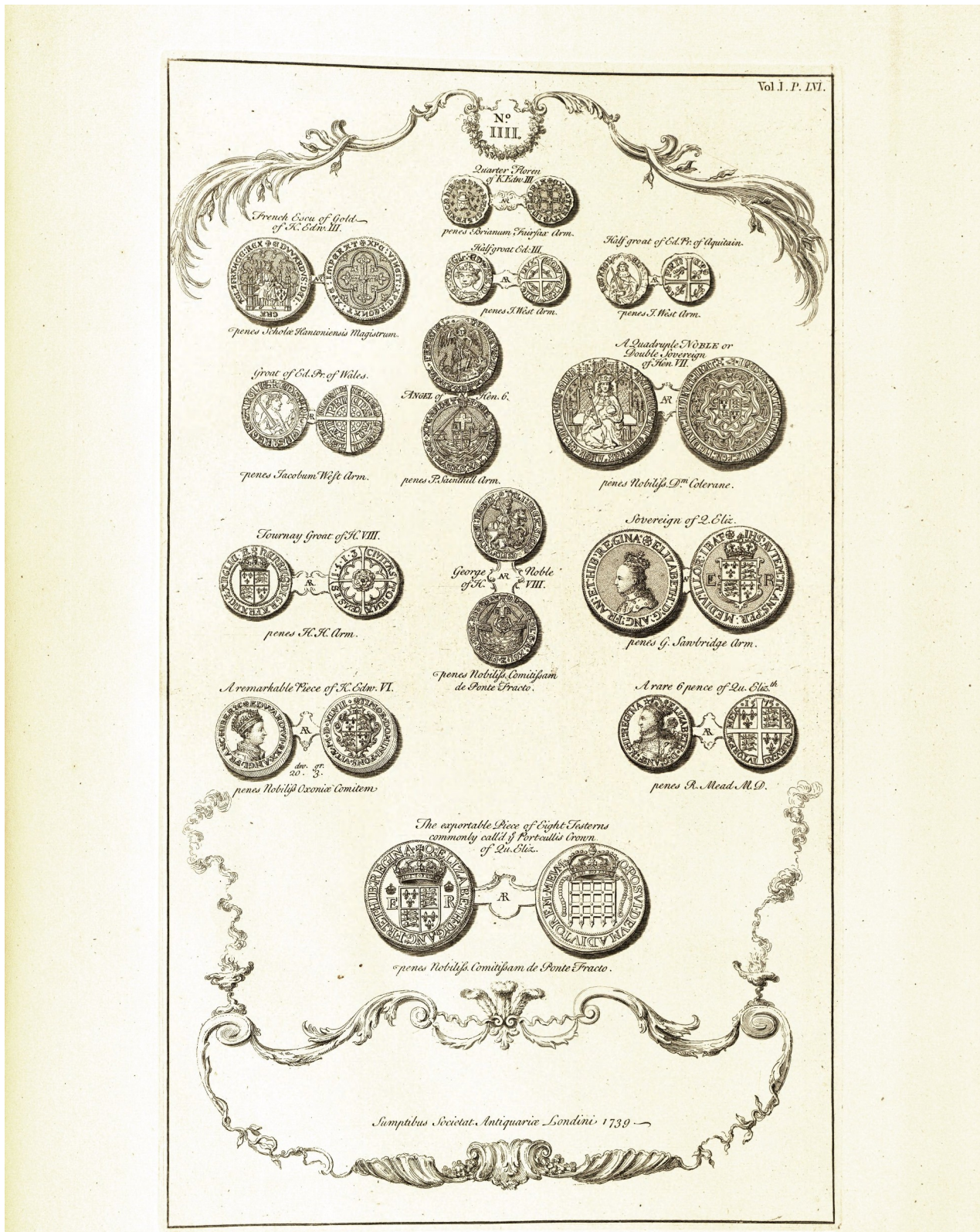


Fig.14 : Tableau 56 du volume *Vetusta Monumenta, quae ad Rerum Britannicarum memoriam conservandam Societas Antiquariorum Londini sumptu suo edenda curavit*, publié par la Société des Antiquaires de Londres entre 1718-1906. Dans ce texte sont décrits plusieurs objets anciens parmi les quels il y a aussi des monnaies anglo-gasconnes.

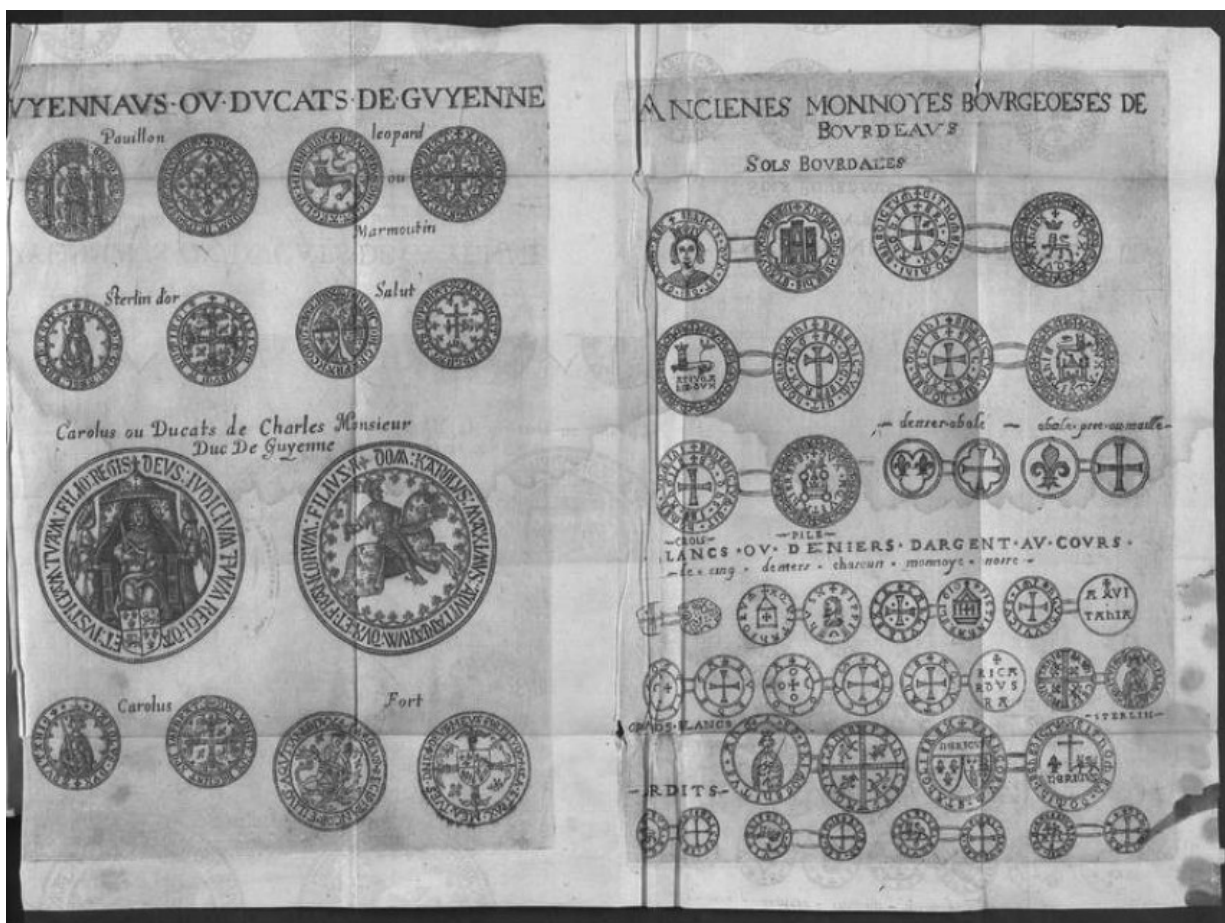


Fig. 15 : Tableau du volume *Usage du negoce, du commerce de la banque* de Étienne Clairac (1656). L'auteur dans ce traité montre quelques monnaies anglo-gasconne utilisé lors du négoce : un pavillon, un léopard, un esterlin et salut.

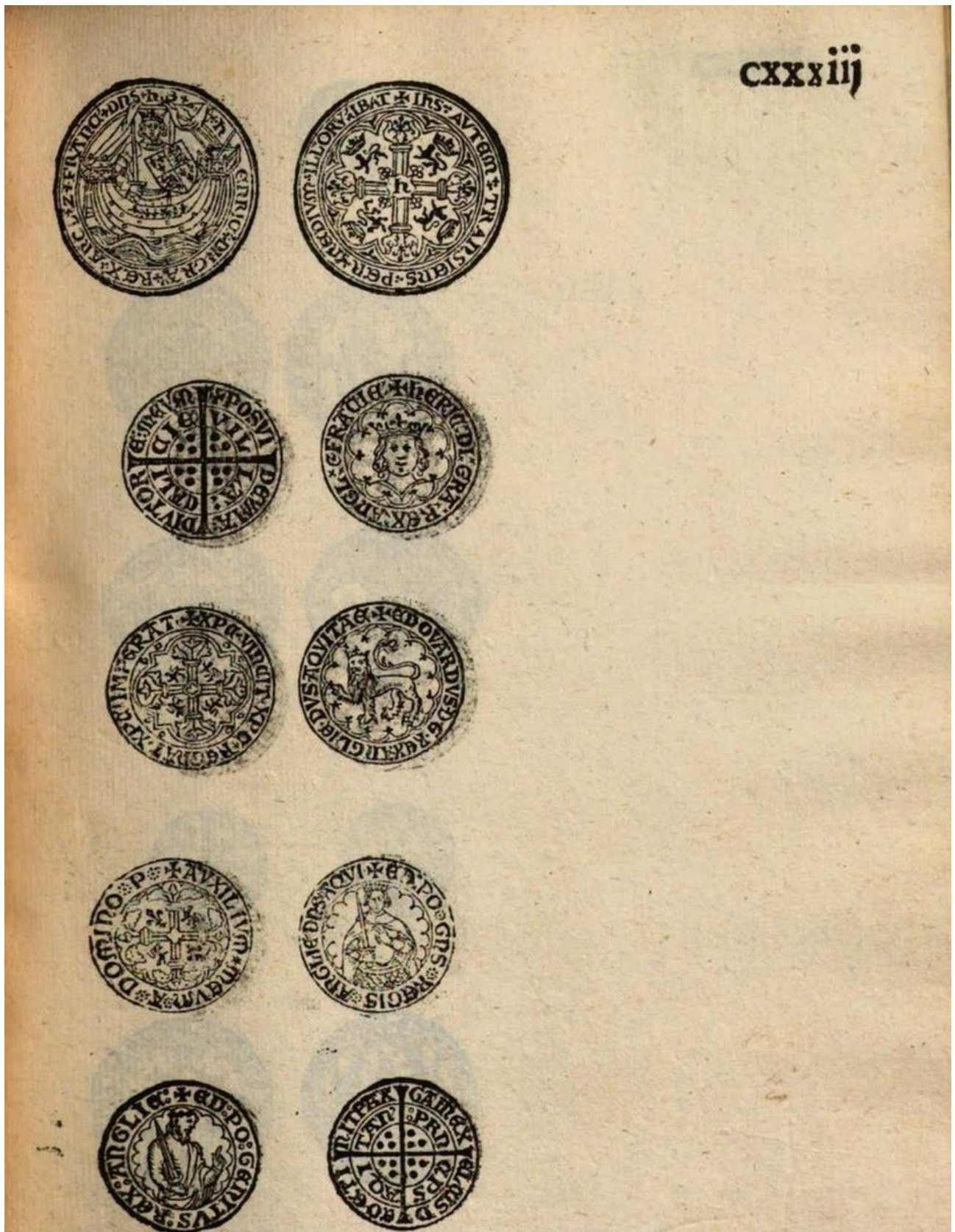


Fig. 16 : Les figures de Monnoyes de France de Haultin, tableau CXXXIIJ.

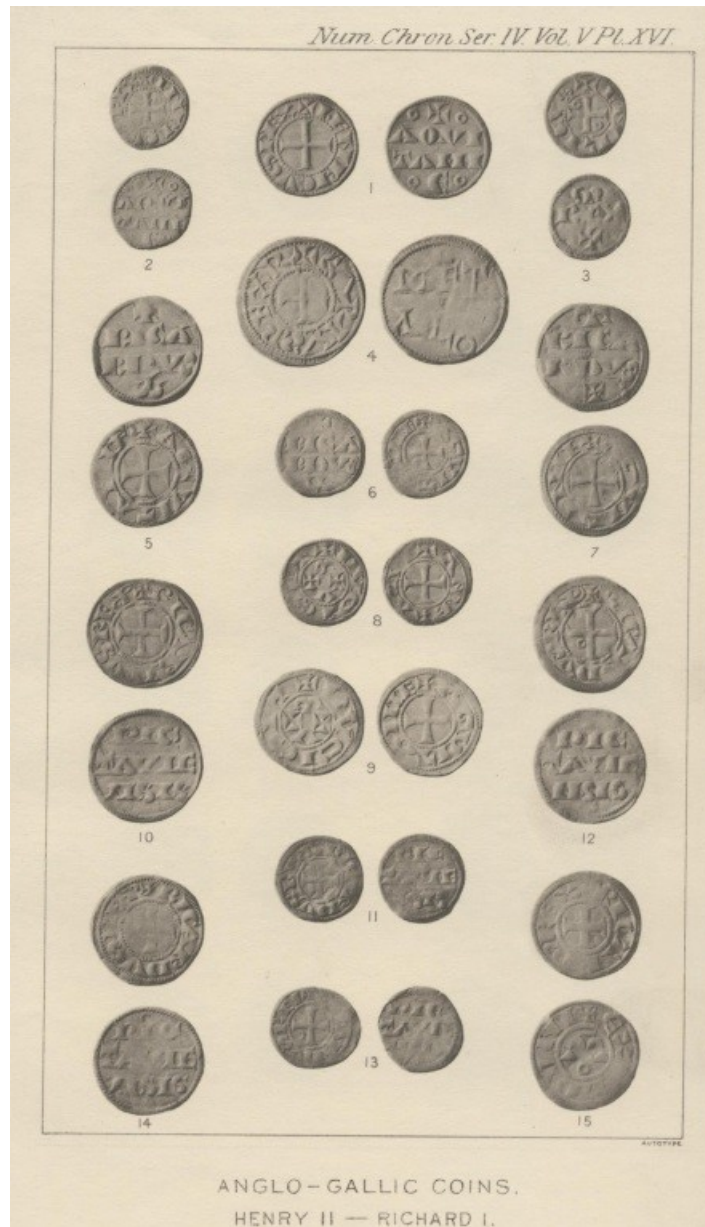


Fig.17 : Hewlett L. M. 1905, Anglo Gallic Coins, planche XVI.

V. ENTRE PUBLIC ET PRIVÉ

Retracer l'histoire des collections des monnaies anglo-gasconnes n'est pas un travail simple. Un grand nombre de pièces se trouve en France, mais des très importantes collections sont présentes aussi en Angleterre, en Amérique et dans d'autres musées étrangers : celle de l'American Numismatic Society de Boston, du British Museum de Londres, de l'Ashmolean Museum d'Oxford et du Fitzwilliam Museum de Cambridge. Il faut remercier tous les savants que pendant longtemps ont fait un grand travail de recherche, mais surtout Philip Grierson, numismate et historien anglais qui a dédié la quasi-totalité de sa vie à la récolte et l'étude de pièces.

Bien évidemment il n'est pas possible de décrire en quelques pages toutes les collections, surtout celles privées, souvent difficiles à consulter, mais il est au moins indispensable de retracer l'histoire des principales collections aquitaines et d'une assez spéciale : celle de Charles III de Navarre.

A) Une collection espagnole : Charles III de Navarre « le Noble » (1361-1425)

Une des premières collections qui contient des monnaies anglo-gasconnes est celle du roi Charles III de Navarre. Un document d'achat fait par Charles comme cadeau pour son fils Charles le Noble, en 1383, nomme une *dobla de Casteilla del peso de diez doblas, la quoaal nos fizimos comprar por facer deilla a nuestro plazer*. Il montre donc son esprit de collectionneur, qui est confirmé par un deuxième document du 5 juillet 1393, où le roi fait *triar por su plazer* 98 monnaies d'or différentes dont il fournit la liste⁷⁹. Parmi ces monnaies il y a des pièces de Guyenne :

Pièces d'or XLVI de divers cuiños que le Roi a fait triar pour son plaisir à partir de l'argent de leurs coffres, et metre à part le XIII jour de septembre laynno mille CCCCLXXXIII inscrites dans le livre desdits coffres de l'aide des florins LXXXV par Johan Ceilludo secrétaire du roi.

Partidas de XLVI piezas de oro de diversos cuiños que el Rey hizo triar por su plazer delos dineros de sus confres et metre à part, el XIII dia de septiembre laynno mil CCCCLXXXIII, registrados en el libro de los dichos cofres de la ayuda de los LXXXV florines por Johan Ceilludo Secretario del Rey[...] :

Item, 1 fuerte de Guyenne á pie XXXVIII sueldos

Item, 1 noble de la Señoria de Guyenne XLVIII sueldos

Item, demi fort de Guyenne XIX sueldos

Item, 1 fort de Guyenne XXXII sueldos

⁷⁹ Pour la transcription du document voir annexes II n° 201.

[...] *Partidas de florines de diversos cuynnos, los qualesel Rey para su plazer ha fecho comprar por Micheket de mares en diversas partidas...Primo de Johan de Conches, Cambiador en diversos dias de las partidas que siguen :*

1 doble Guyennes á la Rosa LII sueldos

1 fort de Guyenne á pe XXXVIII sueldos

*Item, 1 leoppart de Guyenne XXXVI sueldos*⁸⁰

Il s'agit de monnaies qui circulent dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, qui ont été récupérées des coffres et qui sont en circulation en 1393 : 2 forts définis à pie, 1 fort, 1 léopard, 1 noble, 1 double à la rose, 1 demi fort.

Le fort a été identifié par les numismates, grâce aux livres des changeurs comme la chaise d'or, tandis que le double à la rose serait le noble guyennois à la rose attesté en juillet 1362⁸¹. Cette monnaie a été appelée par les changeurs de plusieurs façons différentes, et dans le texte de Gros de Boze au XVIII^e siècle nous le retrouvons comme double⁸². Pour le léopard il pourrait s'agir de celui de troisième coin (mai-août 1357) qui avait une valeur de 40 esterlins ou 16 sous bordelais et 8 d.⁸³. Cette collection est donc la plus ancienne à notre connaissance, mais aujourd'hui, à part ces sources d'archives, nous ne possédons aucune autre information et nous ne savons pas si ces monnaies ont été conservées. Il s'agit tout de même d'un exemple exceptionnel, car c'est la seule collection « royale » qui comprend des monnaies anglo-gasconnes.

B) La collection Lalanne

La plus ancienne et importante collection bordelaise de monnaies, qui comprend principalement des pièces frappées dans la ville, mais aussi quelques jetons de Guyenne et des poids anciens du XVII^e siècle, était conservée aux Archives municipales et elle y reste jusqu'au XIX^e siècle⁸⁴.

Émile Lalanne (1831-1909) est un de ceux qui ont contribué à la formation de cet ensemble. Humaniste, archéologue, bibliophile, philatéliste et collectionneur, il a consacré une partie de sa vie à la numismatique et sa collection de monnaies semble être, à cette époque, la plus complète dans la

80 Le document original est conservé dans l'Archive de Contos en Espagne. Caj. 60 n° 20-438 Cambio de monedas 14-IX-1393. Pellicer i Bru Josep, p. 171.

81 Bompaire Marc 2000, « Les monnayages d'or d'Aquitaine anglo-gasconne, le témoignage des livres de changeur », *RN*, 6 n° 155, p. 271. Livres de changeurs : ms. nouv. acq. fr. 4139 *cadeiras d'aur*, et ms. fr. 5917 *forts d'or*. Elias 143-147.

82 Pour plus d'informations voir le chapitre II : La monnaie dans les sources écrites. Bompaire 2000, p. 269.

83 Capra P. 1968, « L'histoire monétaire de l'Aquitaine anglo-gasconne du temps du Prince noir (1354-1372) », *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, 64, 1968, p. 93-151.

84 Pastoureau Michel 1971, « Médailler de la bibliothèque municipale », *Société archéologique de Bordeaux*, t. 66, 33, 41.

France du Sud. Directeur des poids et mesures de la ville de Bordeaux de 1872 à 1892, c'est un érudit, membre de la Société archéologique de Bordeaux, de la Société des archives historiques de la Gironde et de la Société française de numismatique. Il collabore à la *Revue numismatique* mais il a laissé très peu de publications. Il devrait exister un catalogue manuscrit de sa collection sur fiches, conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, mais malgré mes recherches je n'en ai trouvé aucune trace. À sa mort en 1909 sa veuve hérite de sa collection. La famille veut la vendre, mais elle décide finalement de confier tout son « médaillier » à la ville de Bordeaux⁸⁵. Un article du 4 juillet 1911 annonce l'inauguration du Musée de Bordeaux et nous fournit quelques informations sur la composition de sa collection :

Inauguration au Musée de la ville de Bordeaux

Dimanche a été inaugurée et ouverte au public la salle réservée, au premier étage de l'aile nord du musée du jardin de la mairie, aux magnifiques collections numismatique et archéologique de notre distingué et regretté concitoyen et ami Émile Lalanne, collections données à la ville de Bordeaux par M^{me} veuve Émile Lalanne, née Marionneau.

[...] Une foule nombreuse a admiré les vitrines, au nombre d'une trentaine, dans lesquelles sont placées les pièces et les objets rares qu'Émile Lalanne, en chercheur émérite et en savant, avait mis la plus grande partie de son existence à recueillir.

La collection numismatique comprend à elle seule 11.000 monnaies environ de toutes époques, 1.800 médailles et jetons bordelais ou français, plus de 150 « fiertons » ou poids de changeur et dénéraux, 90 poids bordelais et des anciennes villes du midi de la France, et près de 1.400 assignats, bons patriotique, papiers-monnaie, etc.

[...] Le catalogue manuscrit, établi sur fiches par Émile Lalanne lui-même, et une bibliothèque numismatique complètent cet ensemble et aideront les travailleurs.

*[...] Grâce à M^{me} veuve Emile Lalanne, notre musée bordelais possède des collections uniques, qui sont certainement les plus belles parmi celles dont peuvent s'enorgueillir nos grandes villes de province.*⁸⁶

85 Fonds Marionneau-Lalanne (1402-1912) 61 S, Archives municipales de Bordeaux. « Chronique », *Revue historique de Bordeaux*, 1910, 136.

86 *La Petite Gironde*, 4 juillet 1911 : *Les collections Émile Lalanne*. Cet article a été publié par Witte (de) M. A. “ Don de Mme Veuve Lalanne au Musée de Bordeaux ”, *RBN*, 1911, 418-419.

Sa collection, conservée au Musée d'Aquitaine, comprend environ :

- 9 000 monnaies soit gauloises, grecques, romaines consulaires, romaines impériales, byzantines, mérovingiennes, carolingiennes, féodales françaises, aquitaines, françaises royales, étrangères médiévales, ou encore étrangères modernes et orientales ;
- 2 000 médailles et jetons ;
- 80 poids de Guyenne et Languedoc ;
- 800 assignats et papiers monnaies français et étrangers ;
- des sceaux, poids monétaires, dénéraux, fiertons.

Jusqu'à présent, aucun catalogue détaillé n'a été rédigé, qui permette de préciser l'état actuel des collections. Seulement une liste très générale est disponible. Il s'agit d'un simple fichier Excel avec l'indication du numéro d'inventaire, l'emplacement, le type de monnaies, l'état et la photo.

7940	14901	M1E2-6 C4T6 E3	Monnaie féodale d'Aquitaine: Denier, Richard Cœur de Lion.	CA
------	-------	-------------------	---	----



Fig. 18 : Léopard d'or du Prince noir (1363)
Collection Lalanne. Bordeaux 2000 ans
d'histoire, 214 n° 81-5.



Fig. 19 : Fort d'or du Prince noir (1336-1368)
Collection Lalanne. Bordeaux 2000 ans
d'histoire, 214 n° 81-5.

C) La collection Evrard de Fayolle (1862-1913)

Un autre personnage qui a contribué à la formation des collections de Bordeaux est Alexis Édouard Evrard de Fayolle. Né en 1862, il est un pharmacien qui a, pendant vingt-cinq ans, amassé des documents sur l'histoire locale qu'il a donné, à partir de 1888, aux Musées et Archives de Bordeaux. Il est membre de la Société archéologique, de la Société des archives historiques de la Gironde, de la Société de bibliophiles de Guyenne et correspondant de la Société française de numismatique. Il a publié plusieurs ouvrages et il a constitué des collections de médailles, jetons et monnaies. Il donne une grande partie de sa collection aux Archives municipales de Bordeaux à

partir de 1888⁸⁷. Parmi celles-ci, se trouve une série de monnaies aquitaines du VIII^e au XV^e siècle, qui furent conservées au « Musée des Antiques » puis transférées, après la Première Guerre mondiale, au Médailleur municipal⁸⁸. Un article de 1911, fait état du don fait par Evrard de Fayolle : *Le musée de la ville de Bordeaux vient de recevoir un nouveau don. M. Evrard de Fayolle, [...] lui a offert sa magnifique collection de médailles et jetons bordelais. Cette collection, composée de plus de 1 600 pièces, installée en vitrines par le donateur. [...] Quand l'installation des collections Lalanne, dues il y a un an à la libéralité de Mme veuve E. Lalanne sera terminée, Bordeaux aura un médaillier que pourront lui envier bien des villes de province*⁸⁹.

Tout ce travail de récolte fait par Lalanne et Fayolle a eu un rôle important dans l'histoire numismatique de Bordeaux. Il comprend une des plus grandes collections de monnaies de la Gironde, collection qu'après leur donation, a subi plusieurs déplacements. Aujourd'hui elle se trouve au Musée d'Aquitaine.

D) L'histoire des collections bordelaises : le médaillier de la Bibliothèque municipale de Bordeaux

En 1936, le médaillier est installé dans l'aile nord du Musée des Beaux-Arts et l'inauguration a lieu le 7 mars⁹⁰. En 1952 est organisée aux Archives départementales de la Gironde l'exposition *La Guyenne sous les rois d'Angleterre 1154-1453* et en 1957 commence le reclassement de la collection Miller, qui vient de s'agrandir⁹¹. Pierre Omer Miller est un artiste peintre, passionné par la numismatique et collectionneur. Il donne sa collection à la Société archéologique de Bordeaux, don qui conduit, en 1947, à la création du Cercle numismatique Bertrand Andrieu. En 1952 le Cercle décide de s'occuper des pièces conservées au Musée de Beaux-Arts. C'est à cette époque que le Médailleur municipal est déplacé à la Bibliothèque municipale de Mériadeck (juillet 1959). Les monnaies d'or sont transférées de la Trésorerie de Bordeaux, l'année suivante, le 4 avril 1960⁹². Le médaillier est définitivement inauguré le 28 mai 1960.

87 Fonds Evrard de Fayolle (1828-1913) 42 S, Archives municipales de Bordeaux.

88 « Chronique », *Revue historique de Bordeaux*, 1911, p. 63. Au début du XIX^e siècle, le « dépôt des antiques » fait partie du « Musée de la ville », créé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Bordeaux.

89 « Chronique », *Revue historique de Bordeaux*, 1911, p. 63.

90 *Revue historique de Bordeaux*, 1936.

91 Collectif 1952, *La Guyenne sous les rois d'Angleterre, 1154-1453, Documents d'histoire, Exposition*, Delmas, Bordeaux 1952.

92 *Cercle Bertrand-Andrieu, années 1959-1968*, p. 9, 13, 19.

Il est composé au total d'environ 25 000 « documents monétiformes » (poids, médailles, jetons), parmi lesquels il y a 15 000 pièces de monnaie de toutes les époques et de différents pays⁹³. Les deux groupes principaux sont :

- monnaies romaines impériales⁹⁴ ;
- monnaies aquitaniques.

Ces dernières proviennent toutes des collections privées Lalanne et Fayolle.

En 1953 à Paris, une exposition est organisée lors du 5^e congrès international de numismatique. Dans le catalogue sont décrites 52 monnaies et seulement trois sont représentées⁹⁵.

L'année suivante, à l'occasion de l'anniversaire de la Société archéologique de Bordeaux, une exposition sur l'évolution de l'histoire monétaire est organisée à Bordeaux⁹⁶. 654 monnaies sont tirées de la collection de Miller, tandis que les 51 pièces de Guyenne sont encore une fois celles des collections Lalanne et Fayolle⁹⁷.

Un premier état des collections est établi en mai 1972. Seules les pièces classées dans le médaillier, celles qui sont exposées et celles qui se trouvent dans le coffre sont prises en considération. Les pièces en mauvais état de conservation ont été laissées de côté⁹⁸. Le médaillier est resté à la Bibliothèque municipale de Bordeaux jusqu'à l'été 2017, puis a été transféré au Musée d'Aquitaine. Depuis quelques années, les pièces ne sont plus exposées et il est nécessaire de faire une demande pour pouvoir les observer⁹⁹.

93 Les monnaies étaient au nombre de 20 000 mais 5 000 ont été définies « mauvaises pièces ».

94 Fonds général, collection Lalanne et collection d'origine inconnue.

95 *Exposition organisée à la monnaie de Paris à l'occasion du Congrès international de Numismatique*, Paris, impr. Nationale, 1953. Section VII, p. 59-65, pl. IX.

96 Grand Théâtre de Bordeaux 10-17 janvier 1954. Un catalogue avec une description sommaire de chaque monnaie a été publié par le Cercle numismatique de Bordeaux. Malheureusement le texte ne présente aucune image. *Exposition de Numismatique Grand Théâtre de Bordeaux 10-17 janvier 1954*, Société archéologique de Bordeaux, Cercle Bertrand Andrieu, 1954, p. 18-21 « La Guyenne sous les rois d'Angleterre (1154-1453) ».

97 Voir Annexes.

98 Dans le catalogue actuel (fichier Excel) sont définies comme « Monnaie médiévale : à identifier ».

99 En raison du transfert, il n'a pas été possible d'étudier les monnaies du Médaillier,

E) Le médaillier du musée d'art et d'archéologie du Périgord (MAAP) et la collection Lespinas

Une autre très belle collection de monnaies anglo-gasconnes, qui compte un médaillier de plus de 6 000 monnaies de l'Antiquité à nos jours, est conservée au Musée archéologique de Périgueux. Plusieurs catalogues recensent ces pièces et leur entrée dans les collections du Musée, avec une indication de l'origine des objets et du nom du propriétaire, mais seul celui de la collection Lespinas contient des pièces frappées par les rois anglais en Aquitaine¹⁰⁰.

Edmond Lespinas est avocat et juge à Saint-Yrieix à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Transféré à Périgueux, il devient membre et vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord de 1901 à 1916. Il oriente ses travaux vers l'archéologie et à la numismatique et il constitue une riche bibliothèque composée d'ouvrages et des nombreux documents d'archives¹⁰¹. Il a consacré une partie de sa vie à la collection des monnaies. À sa mort, il a laissé son médaillier au Musée archéologique de Périgueux.

La collection à présent est divisée en trois grandes sections :

1. antique (environ 2 945 pièces) ;
2. médiévale et moderne (environ 2 514 pièces) ;
3. étrangère (558 pièces).

La plus grande partie est constituée par l'ancienne collection Lespinas complétée par des pièces des fonds Galy et Grail et plusieurs trouvailles isolées issues des fouilles archéologiques¹⁰².

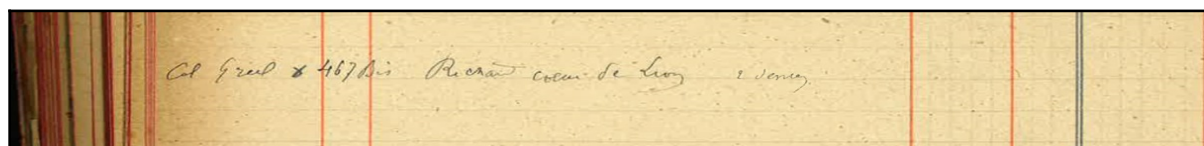
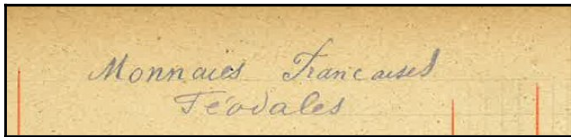


Fig. 20 : Inventaire Lespinas p. 224: « Col Greil x 467 Bis Richard Cœur de Lion 2 deniers ».

100 Sur les catalogues : Geneviève Vincent 2016a, « Le médaillier médiéval et moderne de Périgueux », Montignac, *Les Olivoux : Une nouvelle agglomération antique en Aquitaine*, (sous la direction de) Vanessa Elizagoyen, rapport de fouilles, INRAP, p. 96-101. p. 88-101.

101 Lalande J. 1916, « Nécrologie », *Bulletin de la Société scientifique, historique, et archéologique de la Corrèze*, 1916, p. 316-317.

102 Un exemple est le site de Montignac Les Olivoux, Elizagoyen 2016.



La méthode de constitution suivie par Lespinas est fondée sur la recherche des principaux types féodaux, connus et classés en 1895, en utilisant les

ouvrages disponibles à l'époque et en particulier le catalogue de Faustin Poey d'Avant¹⁰³. La volonté de cet érudit est de créer un médaillier de référence pour sa région.

Parmi ces monnaies, est présente la plus grande collection de monnaies de Bergerac conservée dans un établissement public, avec une grande variété de types différents et de variantes. Il s'agit de 23 monnaies d'Henri de Lancastre (1347-1351) frappés dans l'atelier de Bergerac¹⁰⁴. Toutes ces pièces ont été étudiées et publiées par Elias dans un article consacré à ce monnayage, puis quelques années plus tard dans son corpus sur les monnaies « anglo-françaises¹⁰⁵ ». Un piéfort unique de Henri II, déjà dessiné par Poey d'Avant, et qui appartenait avant à la collection Mourcin, est présent dans ce médaillier¹⁰⁶. Les monnaies anglo-gasconnes forment un autre important ensemble, qui comprend aussi des belles monnaies d'or du Prince noir.

Un inventaire de 297 pages, commencé par Lespinas le 25 décembre 1896 et conservé au Musée de Périgueux, décrit les monnaies de sa collection¹⁰⁷. Ce catalogue est exclusivement numismatique, contrairement aux autres du musée. En 1978, une partie de ces monnaies a été volée, comme indiqué à côté de certaines pièces¹⁰⁸. Aujourd'hui, toute la collection de Lespinas est conservée au musée MAAP de Périgueux dans ses meubles originaux.

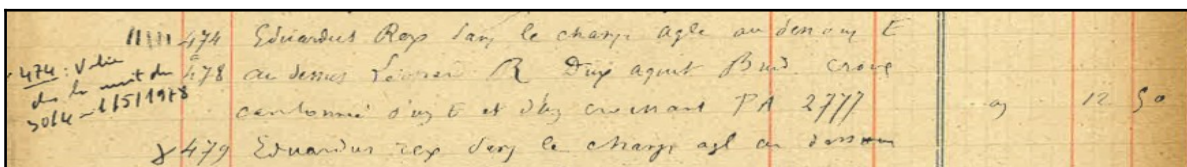


Fig. 21 : Catalogue Lespinas « 474 volée dans la nuit du 30/4 au 1/5/1978 ».

103 Poey d'Avant 1858-62, *Monnaies féodales de France*, Paris, 1858-62.

104 Sur le droit de frappe : Chapitre III Les ateliers monétaires. Il faut souligner que les monnaies de Bergerac sont assez rares. 23 pièces est donc un nombre important. Le British Museum ne possède que 13 exemplaires, tandis que le cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale moins d'une dizaine.

105 Elias Edward Remy Duncan 1979, « The coinage of Bergerac, 1347-1361 », *British Numismatic Journal*, p. 56-73. Elias 1984.

106 PA1868, 2685 pl. LVII, n° 18, ancienne collection Morel Fatio et de Mourcin. PA 1868, p. 62. Un second exemplaire, trouvé à la Chataigneraie (Vendée), appartenant aussi à la collection de Mourcin et à l'ancienne collection Fillon a été identifié comme piedfort. L'exemplaire reste à vérifier. Voir P.A. 2691, pl. LVIII, n°1. G580

107 La partie sur les monnaies féodales anglo-françaises a été transcrite dans les Annexes - Documents.

108 Des dizaines de monnaies ont été volées, parmi lesquelles il y avait des monnaies rares. Pour une description détaillée des monnaies de la collection Lespinas voir le Catalogue dans les Annexes.

Ce médaillier a été complété ensuite par d'autres acquisitions et trouvailles locales, mais aussi régionales. C'est le cas des trésors de Doudrac / Villéreal, de Nontron / La Francherie et de celui du nouveau Musée de Périgord¹⁰⁹. Ce dernier a été trouvé lors du creusement des fondations du bâtiment même du MAAP. Cinq autres trésors, découverts cachés dans des géodes ferrugineuses à Carlux / Barsac, Beleymas, Gandumas / Dussac, Château-l'Evêque / Mesplié et Rouffignac sont probablement dispersées dans les collections¹¹⁰. Il est à préciser que ces deux dernières trouvailles ne figurent pas dans les deux volumes de trésors médiévaux découverts en France par J. Duplessy¹¹¹ et surtout que la spécificité des contenants n'est pas précisée pour les trois précédents¹¹².

Catalogue des monnaies féodales conservées au MAAP

Monnaies royales et féodales			
Médailler 2	Tiroirs	Contenu	Pièces
	1	Mérovingiens ; Carolingiens	51
	2 ou 1 bis	Carol. Derniers souverains ; capétiens de Hugues Capet à Philippe le Bel	66
	3	Capétiens (derniers souverains)	50
	4	Valois (de Philippe VI à Jean II le Bon)	31
	5	Valois (Jean le Bon à Charles 7)	38
	6	Valois (Charles VII à Charles VIII)	55
	7	Valois (Louis XII à François I ^{er})	41
	8	Valois (François I ^{er} à François II)	37
	9	Valois (Charles IX à Henri III)	46
	10	Valois (Henri III)	46
	11	Valois (Henri III, Charles X et indéterminé ; Bourbons (Henri IV)	66
Médailler	13	Monnaies Féodales : Blois, Vendôme, Châteaudun, Romorantin, Dreux, Tours, Châteauroux, Issoudun, Giens, Sancerre, Vierzon, Celles, St Aignan, Château Nullan (?), Boisbelle et Henrichemont, Nevers, Sauvigny, Montluçon, Briande, Le Puy, Clermont, Riom	92

109 *BSHAP*, V, 1878, p.172 ; *BSHAP*, XX, 1893, p. 425-426, *BSHAP*, XLI, 1914, p. 329-334. Duplessy 1995, p. 110, n° 263 ; *Bulletin numismatique*, 1895-1896, p. 58.

110 Duplessy 1985, p. 43, n° 69 ; *BSHAP*, XII, 1885, p. 40, Duplessy 1985, p. 34, n° 38 bis ; *BSHAP*, V, 1878, p. 161, Duplessy 1985, p. 130, n° 60 ; *BSHAP*, XX, 1893, p. 426-427.

111 Duplessy 1985 et 1995.

112 Quelques uns de ces trésors sont présentés dans le chapitre VI Trouvailles monétaires.

Médailleur 2	Tiroirs	Contenu	Pièces
	14	Monnaies féodales : Blois, Vendôme, Châteaudun, Romorantin, Dreux, Tours, Vierzon, Celles, Saint-Aignan, Château-Nullan (?), Boisbelle et Enrichemont, Nevers, Sauvigny, Montluçon, Briande, Le Puy, Clermont, Riom (?)	118
	15	Monnaies féodales : Poitou, Marche, Angoulême	114
	16	Monnaies féodales : Angoulême, Périgueux	219
	17	Monnaies féodales : Périgueux, Bergerac, Aquitaine (jusqu'à Richard Cœur-de-lion.	164
	18	Monnaies féodales : Aquitaine de Richard Cœur-de-lion à Édouard III	134
	19	Monnaies féodales : Aquitaine (Édouard le Prince noir)	122
	20	Monnaies féodales : Aquitaine (Édouard le Prince noir à Henri IV de Lancastre), Béarn, Navarre	
	21	Monnaies féodales : Navarre, Roussillon, Perpignan, Toulouse, Urgel (?), Béziers, Narbonne, Melgueil, Anduze, Viviers, Rodez	101
	22	Monnaies féodales : Albi, Cahors, Agen, Provence, Arles, Comtat Venaissin (de Jean 22 a Grégoire 11)	86
	23	Monnaies féodales : Comtat Venaissin (de Grégoire 11 à Innocent 12), Orange, Valence, St-Paul-trois-châteaux, Gap, Vienne	89
	24	Monnaies féodales : Vienne, Lyon, Dombes, Franche-Comté, Besançon	65
	25	Monnaies féodales : Montbéliard, Lure et Murbach (?), Clunney, Châtelet, Vausillers (?), Dijon, Bourgogne, Auxerre, Troyes, Provins, Meaux, Rethl Château (?), Renand, Bouillon (?), Cuyon (?), Amiens, Soisson, Corbie (?), Boulogne, Calais, Ponthieu, Alberv	49
	26	Monnaies féodales : Cambrai, St-Paul et Elincourt, Flandre, Hainau, Brabant, Lorraine, Naples, Porcien (?),	58
	27	Monnaies féodales : Phalsbourt (?), Metz, Strasbourg, Toul, Verdun, Achail (?), Savoie, Corse	48
	28	Monnaies féodales : Richelieu, Indéterminées.	121
	Total		2117



Fig. 22 : MAAP Collection Lespinas Tiroir 17.

F) Les collections anglaises : l'exemple de Philip Grierson (1910-2006)

Plusieurs collections de monnaies anglo-gasconnes sont présentes dans les musées anglais, mais les principales sont celles du British Museum et du Fitzwilliam Museum de Cambridge. Cette dernière collection, qui comprend environ 20 000 monnaies, a été constituée par Philip Grierson, personnage qui a dédié toute sa vie à la récolte des pièces et aux rapports entre l'histoire et la numismatique. Grierson a été un historien spécialiste du Moyen âge, qui devient en 1971 professeur ordinaire à l'Université de Cambridge. Il collabore aussi avec le projet américain Dumbarton Oaks sur les monnaies byzantines. Grierson a construit la plus importante collection au monde de monnaies médiévales mais il a aussi écrit beaucoup sur le sujet. Il a été à plusieurs reprises directeur de la Royal Historical Society (1945-1955), président de la Royal Numismatic Society, membre de la Society of Antiquaries et membre de la British Academy.

Il a commencé par hasard sa collection en 1944, mais deux ans plus tard il a déjà récolté 3 500 pièces. Bien que cette collection ait résidé au Fitzwilliam Museum pendant plusieurs années, elle est officiellement déposée seulement à sa mort. Aujourd'hui une salle à son nom contient toutes ses pièces. En 1982 il décide d'organiser un projet visant à publier sa collection sous le nom de

Medieval European Coinage (MEC). Il comprend 12 volumes avec des pages de texte sur les différents pays d'Europe et des pages de catalogue. Pour le moment seulement quelques volumes de cette collection ont été publiés¹¹³. Le 5^e volume est dédié à la France. La première partie, consacrée à l'ère du denier, est en préparation sous la direction de Marc Bompaire tandis que la deuxième dédiée au monnayage royal et féodal, doit encore être étudiée.

Désormais le Fitzwilliam Museum a créé une base de données en ligne dans laquelle est possible de trouver la description des pièces avec une photo. Parmi toutes les références il y a 50 exemplaires qui appartiennent à la collection de Grierson¹¹⁴. Il s'agit principalement des monnaies d'Édouard II, III et d'Édouard le Prince noir et en particulier de doubles, des hardis, des gros et des esterlins en argent. Mais le nombre des pièces anglo-gasconnes dans les collections du musée est beaucoup plus large et comprend aussi des monnaies d'or, comme trois florins d'Édouard III.



Fig. 23 : 3 monnaies anglo-gasconnes conservées au British Museum : esterlin gwynois, gros au lion sous couronne, florin d'or d'Édouard III.

113 *The Early Middle Ages (5th-10th Centuries)*. P. Grierson and M. A. S. Blackburn, 1986 ; *The Iberian Peninsula*. M. Crusafont, A. M. Balaguer, 2013 ; *Britain and Ireland, c.400-1066*. R. Naismith, 2017 ; *Italy I: Northern Italy*. W. R. Day Jr., M. Matzke and A. Saccocci, 2016 ; *Italy III: South Italy, Sicily, Sardinia*. P. Grierson and L. Travaini, 1998.

114 Pour un catalogue détaillé voir Annexes volume IV.

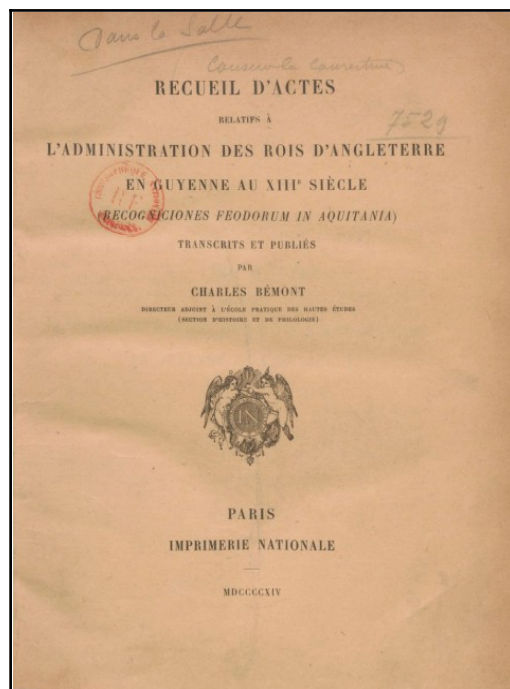
Les monnaies anglo-gasconnes ont toujours suscité un grand intérêt. Un des premiers collectionneurs est Charles de Navarre qui achète quelques pièces pour son plaisir et celui de son fils. Ensuite, à partir du XVII^e siècle plusieurs érudits, soit anglais soit français, se mettent à les collectionner. Pendant quatre siècles ils cherchent et achètent des monnaies, s'échangent les informations pour essayer d'identifier les pièces frappées par les rois anglais et créer des catalogues. À l'époque le travail était assez difficile car les érudits devaient dépouiller les cabinets des musées, les boutiques des antiquaires, les notes publiées dans les bulletins régionaux pour dresser leurs catalogues et dénicher des nouvelles pièces. Beaucoup de découvertes à cette époque ne faisaient pas l'objet de publications et les monnaies étaient dispersées entre musées, collections privées, ou encore vendues ou fondues. Aujourd'hui le travail est beaucoup plus simple grâce au grand nombre de publications, aux rapports des fouilles, mais surtout à la création de bases des données en ligne de la part des principaux musées et institutions du monde entier. Des centaines de monnaies sont désormais disponibles, sans bouger de chez soi, ce qui nous permet d'avoir et de fournir une vision assez large sur le sujet et aussi de pouvoir identifier des nouvelles variantes ou des types inédits.

CHAPITRE II

LES ARCHIVES

DE LA GASCOGNE ANGLAISE :

LA MONNAIE DANS LES TEXTES



On ne peut tourner un feuillet des registres de la mairie de Londres sans y trouver quelque ordonnance, proclamation, règlement, etc., concernant les monnaies [...] je n'ai pas osé transcrire l'énorme ensemble de tous ces documents : je me suis borné à en extraire des notes¹.

1 Delpit, p. 234.

I. LES ARCHIVES DE LA GASCOGNE ANGLAISE

Pour pouvoir étudier la monnaie, les « documents monétaires » ne sont pas suffisants. Il est nécessaire de les comparer avec les sources écrites. En ce qui concerne l'Aquitaine, ou mieux le duché de Guyenne, les sources sont assez nombreuses, même si une grande partie conservée à l'hôtel de ville de Bordeaux a été détruite lors d'un incendie qui s'est déclaré en juin 1862.

Du fait de l'histoire de ces territoires, les textes sont partagés entre France et Angleterre, et sont dispersés dans plusieurs centres, qui peuvent être répartis en trois groupes principaux², archives bordelaises, londoniennes et parisiennes, sans oublier certains documents qui sont conservés dans des archives locales. Un exemple en est donné par les documents, relatifs à la fabrication de la monnaie à Limoges par le roi Édouard le Prince noir, qui se trouvent aujourd'hui aux Archives de Pyrénées-Atlantiques³. Certains textes sont aux Archives de la Côte-d'Or car ils se réfèrent à des monnaies *au type anglais* frappées à Dijon entre 1423 et 1436⁴. D'autres documents, toujours relatifs la Guyenne, sont conservés dans le Trésor des chartes⁵.

En ce qui concerne les archives parisiennes, une date importante, pour la documentation de la Guyenne, est l'année 1460, année du dépôt de tous les fonds de la connétablie de Bordeaux à Paris. Ces documents ont été divisés en deux grandes parties : avant et après la conquête. Le *terminus* de division est donc 1453, année de la bataille de Castillon, qui signe la fin de la domination anglaise dans le sud de la France. Les documents plus anciens sont postérieurs à l'année 1259.

A) Les archives bordelaises

Dans la seconde moitié du XIII^e siècle apparaît une première série de documents au château de l'Ombrière de Bordeaux. Au British Museum est conservé un manuscrit qui fournit une liste, qui n'est pas datée, intitulée *Chartes et instruments trouvés au château de Bordeaux*.

Manuscrit Julius E 1

Codex membram, in folio, min. confians foliis 934, quorum 16 chartaceis.

2 Trabuc-Cussac Jean-Paul 1956, « Les archives de la Gascogne anglaise (Essai d'histoire et d'inventaire sommaire) », *RHBDG*, deuxième série, n° 5, p. 69-82, p. 70.

3 Blanchet Adrien 1898, « L'atelier du Prince Noir à Limoges, en 1365 », *RN*, 4^e série, II^e, p. 507-518. *Etudes de Numismatique*, t. II, 1901, p.174-185.

4 Blanchet Adrien 1920, « Le monnayage anglais en France, du XII^e au XV^e siècle », *Journal de Savants*, juillet-août, p. 20.

5 Voir Annexes III - Sources pour la liste des documents relatifs aux monnaies présentes dans le Trésor des chartes. Samaran Charles 1966, *La Gascogne dans les registres du trésor des Chartes*, Collection de documents inédits sur l'histoire de France, Paris, s. 8 v. 4. Archives Nationales JJ35 à JJ266.

Collectio literarum, chartarum, tractatum, aliorumque instrumentorum, tumultuaria, ut videtur, opera transcriptorum, transcriptorum, de rebus ad Vasconiam, et ducatum Aquitaniae, spectantibus, subtemporibus Henrici III, et Edwardorum I et II regum Angliae – Praefigitur amplissimus contentorum elenchus, qui usque ad numerum 209 evadit ; quem enim hic exscribere foret supervacaneum. Haec paucula tamen, quae passim inscruntur, in genere adnotabimus :

- *De privilegiis et consuetudinibus insulae Oleronis, quae data erat in dotem Alienorae Edwardo I R. Angel nuptae.*
- *De ligeantia debita regi Edwardo.*
- *De pactis, conventionibus et treugis interi ipsum Edwardum, et Philippum regem Franciae ; aliaque.*
- *De obligationibus, cautionibus, et acquietantiis pro pecuniis.*
- *De episcoporum querimoniis de injuriis libertati ecclesiasticae illatis.*
- *De sponsalibus et nuptiis inter principem Edwardum, filium R. Edwardi I. et Isabellam, filiam Philippi et Joannae regis et reginae Franciae.*
- *De reformatione et ratificatione pacis inter RR. Angliae et Franciae.*
- *De compositionibus inter R. Angliae, et comitem Britanniae, et etiam comitem Pictavii et Tholosae.*
- *De confirmatione libertatum civitatis Burdigalensis.*
- *De collatione terrae Vasconiae, cum omnibus escctis, in Edwardum principem.*
- *De libertatibus et consuetudinibus quarundam villarum in Aquitania.*
- *De procurationibus*
- *De homagiis regibus Angliae factis.*

La majorité de ces actes remontent au premier et au second voyage d'Édouard I^{er} en Gascogne (1254-1255 et 1261). Cet ensemble de documents est constitué essentiellement de lettres d'engagement et de contrats émanant des vassaux du roi-duc.

Vers 1290, les archives concernent la gestion politique plutôt que l'administration proprement dite. Une figure importante est celle du connétable. À Bordeaux, il est responsable des finances et de la conservation des archives⁶.

Le petit nombre de documents conservés du XIII^e siècle est dû au fait que le personnel qui travaille pour l'Échiquier de Bordeaux, à la fin de son mandat, ne dépose pas ses documents administratifs aux archives du palais de l'Ombrière, mais il les garde par devers lui. Un principe administratif de l'époque énonce que les archives d'un office appartiennent personnellement à l'officier en charge,

⁶ Connétable voir Annexes – Dictionnaire.

et donc les connétables ne déposent pas leurs comptes et les autres pièces comptables, mais les conservent comme des biens personnels. Un exemple nous est fourni par le connétable Raymond de Taleyson, qui, à sa mort, laisse tous ses documents à son frère. L'Échiquier de Londres s'adresse à lui, en 1277, pour savoir s'il est exact que M. de Taleyson n'a pas payé les 809 livres 9 sous et 9 deniers qu'il devait rendre à la ville de Dax. Cet exemple est révélateur car il montre qu'à cette époque l'administration anglaise ne garde pas copie des comptes, ni dans ses archives du château de Bordeaux ni à la Tour de Londres. Aujourd'hui, la plupart de ces comptes du XIII^e siècle ont disparu⁷. Un de ces fragments pour les années 1282-1283 apparaît donc comme exceptionnel⁸. À partir de 1293 le Parlement de Londres impose aux connétables à se présenter au moins une fois par an à l'Échiquier pour rendre leurs comptes et qui sont ainsi soumis à vérification⁹.

De Compoto Wascon' & Hibern.'

*Dominus Rex vult & precipit, quod de cetero, singulis annis, semel in anno, Compotus Wascon' & Hibern' reddantur ad Scaccarium Angl', et ibidem audiantur per Thes' & Baron suos &c.*¹⁰

Et encore en 1320 :

*Ordre à Richard de Elsfield, greffier du roi, connétable de Bordeaux, que, mettant tout le reste de côté, il doit être à l'Échiquier de Westminster le 29 septembre avec ses rôles et memorandum pour rendre son compte pour tous les problèmes et les bénéfices du duché pour la période qu'il a occupé le poste, et il devrait apporter cette ordonnance avec lui*¹¹. [...]

Les connétables sont obligés de présenter à l'Échiquier une copie détaillée de tous leurs comptes et c'est au contrôleur de surveiller leur gestion et de rédiger un *contre-rôle*.

Aussi à partir de 1293, se trouve un plus grand nombre de documents qui concernent les monnaies. Une partie des archives bordelaises, qui se trouvent aujourd'hui en Angleterre, sont les originaux des actes qui ont été expédiés régulièrement par la chancellerie anglaise. Ce transfert a eu lieu tout le long de la domination anglaise et il ne s'agit pas, du résultat d'une confiscation postérieure. Actuellement, des archives publiques ou des particuliers français conservent encore beaucoup de documents relatifs aux Anglais. Certains ont été publiés dans les volumes des *Archives historiques de la Gironde* édités à partir de 1859¹². Thomas Carte dans la préface du *Catalogue des Rôles Gascons* et Jules Delpit en 1847 dans le volume relatif aux documents français qui sont conservés

7 Trabuc-Cussac 1956, p. 71. Il exerce du 5 février au 24 septembre 1274.

8 Ce document a été retrouvé par M. Chaplais dans la couverture d'un document postérieur.

9 *Rotuli Parliamentorum*, t. I, p. 98, col. I. Trabuc-Cussac 1956, p. 70-71, 75.

10 « Le roi a ordonné, et à partir de ce moment, chaque année, une fois par an, les comptes de la Gascogne et de l'Irlande, sont à rendre au Trésor anglais [...] ».

11 C61/33:233, 26 juillet 1320.

12 Archives Historiques de la Gironde, 60 volumes, publiés à Bordeaux.

en Angleterre notent qu'*il est constant que les Anglois, lorsqu'ils furent obligés d'abandonner la Normandie, la Guienne et les autres contrées qu'ils possédaient autrefois en France, emportèrent une partie des titres et des registres de ces provinces... Mais ce n'est point dans la Tour de Londres, c'est dans l'Echiquier que ces pièces furent remises par les Anglois. C'est donc dans les bureaux de l'Echiquier que l'on doit chercher les titres emportés par les Anglois lorsqu'ils sortirent de France. Aussi y trouve-t-on un grand nombre de chartes concernant les villes de la Normandie, de la Guienne [...]*¹³. Jules Delpit affirme aussi qu'*en présence d'un témoignage si formel et d'une tradition si généralement répandue, il n'était guère permis de conserver des doutes*¹⁴.

Pendant longtemps, l'administration londonienne ne s'est pas occupée de la situation en Guyenne mais elle commence à s'y intéresser et à réclamer les documents administratifs à la fin du XIII^e siècle. En 1303, les officiers anglais s'aperçoivent qu'à Bordeaux, il n'existe pas d'archives du duché et ils décident de demander à la chancellerie de Londres les documents nécessaires pour la gestion de ces territoires. Ce n'est qu'en 1317 qu'Édouard répond sur cette question et décide de faire rédiger cinq manuscrits concernant les documents envoyés à Bordeaux de novembre 1318 à février 1319. Mais ce travail de transcription nécessite d'être repris, car les textes l'ont été avec beaucoup de fautes. Ces manuscrits, rédigés à Bordeaux, ont été immédiatement renvoyés à Londres et ne reviennent jamais aux Archives de Bordeaux¹⁵. Ces remarques sont importantes, car elles montrent qu'il faut être très attentifs dans l'analyse des textes, et en particulier des comptes des connétables, car il pourrait y avoir des erreurs dans les calculs ou la valeur des monnaies.

Les archives de la connétablie conservées au château de l'Ombrière comprennent seulement des documents qui sont postérieurs au XIV^e siècle. Quelques années plus tard, en 1354 le roi Édouard III fait composer une deuxième série de cartulaires : il s'agit de quatre manuscrits à partir de ceux de 1319. Ces documents, qui ont été revus et corrigés, sont restés dans les archives bordelaises jusqu'après la reconquête de Bordeaux par Charles VII. Il semblerait que la plupart des documents se trouvent à Londres et seuls ces quatre manuscrits et un *Livre Noir (Liber Niger)*, antérieur à 1294, se trouvaient à Bordeaux à l'époque. Après 1303, non seulement les officiers doivent rendre compte de leur documentation, mais ils doivent, en terminant leur charge, la céder officiellement au nouveau connétable¹⁶. Le 28 avril 1322, Édouard II demande le montant des gages du connétable de Bordeaux pour la période avant et après la guerre, mais la seule charte présente est le compte de M^e

13 Carte Thomas 1743, *Catalogue des rolles gascons*, Londres. t. I p. 5. Jules Delpit 1847, *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, t. I, Paris.

14 Delpit 1847, p. 15.

15 Trabuc-Cussac 1956, p. 72.

16 Trabuc-Cussac 1956, 1959. Oihenarto Arnaldo 1633, *Notitia utriusque Vasconi, Parigi*, (traduction moderne de Jean-Baptiste Orpustan).

Pierre Aimeri pour les années 1303-1304¹⁷. Ce compte peut être considéré comme le premier qui appartient à la série des comptes de connétables¹⁸.

Au XVI^e siècle, cent ans après que les Anglais aient été expulsés de la Guyenne, le connétable du roi de France fait abolir tous les privilèges accordés à la ville de Bordeaux et détruire tous les documents qui se trouvent dans les archives bordelaises. Un témoignage est fourni par M. Lacolonie qui affirme *que les titres et registres et tout ce qui composait les Archives furent jetés au feu*¹⁹. Pendant la Révolution nous retrouvons des lois qui ordonnent la destruction des documents d'archives et de brûler les titres féodaux (25 juin 1794 et 17 juillet 1793)²⁰.

B) Les archives londoniennes

De nos jours, une grande partie de la documentation qui a été envoyée en Angleterre est conservée au *Public Record Office* de Londres. Ce bureau conserve principalement les chartes de l'administration centrale du royaume, parmi lesquelles nous retrouvons une grande partie constituée par les archives de la domination anglaise en Gascogne sous le titre de *The duchy of Aquitaine (Later Gascony / Guyenne)*²¹. D'autres documents relatifs à la domination anglaise sont conservés dans les collections du British Museum et à Bristol²². Il s'agit de la série *Additionals Charters* et le cartulaire *Julius E*, déjà nommé.

M. Trabuc Cussac a fait une étude assez détaillée des archives anglaises et il a observé que pendant le règne d'Édouard I^{er} sont présents des *spécialistes chargés des affaires de Gascogne*, tandis que pour celui d'Édouard II existe une personne qui est nommée *gardien des procès de Gascogne*, qui a pour tâche de dresser des cartulaires pour la période 1318-1319. Le document qui est issu de ce travail est le *Calendar* de 1322²³.

Selon ce dernier inventaire, les archives gasconnes qui se trouvent à Londres sont divisées en cinq séries dites *Particules*. Quelques années plus tard, en 1354 tous ces textes ont été recopiés, parmi eux nous retrouvons le *Livre E* et une grande partie des documents nommés dans le *Calendar*.

17 Trabuc-Cussac 1956, p. 76.

18 Trabuc-Cussac 1956, p. 76.

19 *Livre de Bouillons* p. III.

20 Loi rédigée par Armand-Gaston Camus. Cette loi prévoit la destruction des dépôts de titres de chevalerie et de noblesse, les destructions liées à la défense nationale et les destructions de documents paraissant inutiles.

21 Betgé-Brezetz A. 1973, *Guide des archives de la Gironde*, Bordeaux, p. 196.

22 Pour la ville de Bristol voir Renouard Yves 1957, « Les relations de Bordeaux et de Bristol au Moyen Âge », *Revue Historique de Bordeaux*, p. 97-112.

23 Trabuc-Cussac Jean-Paul et George-Peddy Cuttino 1975, *Gascon Register A (Series of 1318-1319)*, 2 vol., Londres, Oxford University Press.

Les documents qui nous intéressent pour l'analyse de la monnaie en Aquitaine sont :

- les lettres des sénéchaux, des connétables, adressées au roi ou à l'administration ;
- les comptes et les documents financiers des connétables, contrôleurs, trésoriers et receveurs.

Ces séries commencent en 1303, car à cette date, après une brève période de domination française, le duché revient aux Anglais.

M. Jules Delpit, qui a exploré les archives anglaises, a trouvé un inventaire daté 1321 relatif à *toutes les chartes et titres qui concernent le duché d'Aquitaine*²⁴. Dans ces textes sont présent les comptes des connétables et des trésoriers, qui sont très intéressants car ils nous fournissent un grand nombre d'informations sur la valeur des monnaies :

1330 : *Garderoba* comptes du connétable de Bordeaux, du prévôt de l'Ombrière.

1362 à 1370 : recettes et dépenses du duché d'Aquitaine de Richard Filongleye²⁵.

1366 à 1372 : comptes du Ponthieu et de la Guyenne.

C) Les comptes de Filongleye

À la fin de l'année 1370, le trésorier Richard Filongleye est chargé par l'administration anglaise de faire un relevé de tous les revenus et dépenses du duché de Gascogne du 19 juillet 1362 jusqu'au 29 septembre 1370. Ils concernent une période de huit ans. Ce relevé est rédigé sous forme de tableaux divisés en deux parties :

- la première commence en 1363. Filongleye transcrit année par année les dépenses et les revenus de chaque sénéchaussée. Aucune addition générale n'est faite par l'auteur. Les entrées diminuent et finissent pour disparaître après l'occupation de ces territoires par les Valois²⁶.
- la deuxième commence en 1362 et présente le produit du monnayage d'or et d'argent, des fouages, de la chancellerie mais aussi du sceau, de toutes les opérations de change²⁷. Les autres, comme celui de cuivre, ne sont jamais pris en considération. Il se termine par une addition qui a été ajoutée postérieurement et il ne concerne qu'une partie de l'administration de la province²⁸.

24 Delpit 1847, p. CXIII. Parchemin de 193 fol. A.5.8. Ces comptes ont été utilisés dans le chapitre V : La valeur des monnaies.

25 *Pell Rolls*.

26 Capra Pierre 1979a, « Les espèces, les ateliers, les frappes en Guyenne anglo-gasconne aux XIV^e et XV^e siècles », *NC*, 19, n° 139, p.149 note 35.

27 Delpit 1847, p. CXXXII.

28 Delpit 1847, t. I, p. XIV.

Monnaies d'or : Bordeaux, Landes, Saintonge, Poitou, Limousin, Périgord et Quercy.

Monnaies en argent : Agenais, Bigorre.

Aucune monnaie : Angoumois et Rouergue.

Il décrit en premier la recette ordinaire pour passer ensuite au monnayage d'or et celui d'argent qui sont gardés séparément. À la fin, il fait le total. Ces chiffres doivent être pris avec précaution, car il existe deux copies de ce premier tableau qui présentent quelques différences dans l'ordonnement des articles.

Le deuxième tableau montre les revenus produits par le monnayage et par d'autres secteurs de l'administration financière. Le total est en général incomplet et quelques fois aussi inexact. Filongleye a inversé plusieurs fois l'ordre de colonnes et le résultat des revenus nets des sénéchaussées n'est pas toujours correct. Dans la partie dédiée au Rouergue, le copiste s'est trompé dans la transcription des revenus de presque toutes les localités, car il a copié deux fois les revenus de la même année. M. Filongleye se charge aussi de noter quand un connétable n'a pas rendu ses comptes à cause de sa mort : *Rien n'est à-compte, le constable de Bordeaux morust en cet an*²⁹.

Malheureusement seulement une petite partie de ces comptes sont arrivés jusqu'à nos jours. Un groupe important est constitué par les comptes de l'administration de l'Aquitaine, qui concernent huit ans de gouvernement du Prince noir. Ces pages nous fournissent des curieux renseignements sur les monnaies des différentes parties du duché³⁰. Par exemple, les monnaies les plus courantes en Guyenne et dans les environs de Bordeaux sont le guyennois noir et le guyennois esterlin. Il est indiqué le rapport entre elles mais aussi avec l'esterlin anglais, le franc d'or, le marc d'argent et le noble d'Angleterre³¹.

D'autres monnaies sont nommées comme le *frank d'ore* et les *nobles d'Angleterre* :

N°21bis	<i>Item, de P. Lacy, general receyvoir pour nostre seignour en Angleterre, par les mains de John de Leahy, esquier, 12,000 nobles d'Angleterre, come appart par les acomptes de sire Alexandre Dalby, constable illocques, de l'an MCCCLXVII</i>	6,054	6	3 st. gyon.
N° 22	<i>De la ffinance de roy de Ffrance, par les mayns de messire Guillem de Ffelton, messire Johan Roche, chevaliers et autres, come appart par les acomptes susdits, en franks d'ore et en sterlings, le ffranck pour IV s. st. gy.</i>	20,767	10	9 st. gyon.

29 Voir les tableaux dans les Annexes.

30 n° CCXXIII et CCXXIV.

31 N° CCXXIV n° 19 à 37.

Les bénéfices sur le monnayage sont assez différents d'une localité à l'autre, car ils dépendent de la quantité des monnaies frappées. En général, pour l'or le gain est de 4 fois les frais de la fabrication, mais pour l'argent il est inférieur à ce taux. Normalement, le taux prélevé par le roi est de 1/6^e de la valeur du métal, mais les comptes de Filongleye montrent que, pour le duché, il est bien supérieur.

Un autre élément montré dans ces sources est le nom des pièces. En effet, comme souligné par Venuti, une même monnaie peut être nommée de plusieurs façons différentes³². Un exemple est fourni par le mot *sterling* que nous retrouvons comme : *sterlingos*, *sterlinquos*, *stellinos*, *esterlingos*, *sterlencos* et en français *estellins*, *esterlins*³³. Ou encore le guyennois *esterlin* qui est désignée *sterling gyoneis*, *frank* dit aussi *guyones-hardy*, ou simplement *franc* ou *guioneys*³⁴. Le *franc bordelais* vaut 3 sous tournois de plus que la livre bordelaise, qui était nommée *guyoneis* pour le distinguer des autres monnaies.

Grâce à ces comptes, nous sommes informés aussi sur l'administration monétaire. En 1413, le roi d'Angleterre cherche à s'attribuer le monopole du commerce soit de l'or, soit de l'argent, qu'ils soient monnayés ou pas, ainsi que celui relatif aux opérations de banque. Ce monopole dure seulement un an car l'année suivante, probablement à cause du manque de métal, il est obligé de permettre aux marchands d'emporter soit l'or soit l'argent qui sont nécessaires pour le commerce³⁵.

D) Foedera de Thomas Rymer (c. 1643-1713)

Une partie des documents conservés en Angleterre a été publiée par Thomas Rymer, un antiquaire anglais, nommé historien royal en 1692. Son ouvrage principal, *Fœdera conventiones, literæ, et cujuscunque generis acta publica, inter reges Angliæ*, est une édition de documents qui ont été rédigés à différentes époques. Le but de cette récolte est de montrer les rapports entre la Couronne anglaise et les autres royaumes, États et souverains³⁶. Ces textes comprennent les plus anciens documents datés du XI^e siècle qui sont conservés dans les Archives anglaises.

La première édition comprend 20 volumes, publiés entre 1704 et 1735, mais seulement 16 volumes ont été préparés par Rymer lui-même, tandis que les autres ont été rédigés par son assistant Robert

32 Venuti 1754, p. 150 : « Je n'entrerai point dans un ennuyeux détail de toutes les Monoyes dont on s'est servi en Guienne, de leurs différents noms en différens tems », p. 157 pour les esterlins : « Leur nom n'a pas été écrit constamment de même ».

33 Pour le nom des monnaies voir le chapitre II : La monnaie dans les sources écrites. Venuti 1754, p. 157-158.

34 N° CCXXVIII, CCXXXII, CCXXXIII.

35 N° CCCXXVI, CCCXXVIII.

36 British History Online : <https://www.british-history.ac.uk/>

Sanderson. Une deuxième édition a été publiée en dix volumes dans les années 1737-1745³⁷. Sir Thomas Duffus Hardy a publié le *Syllabus in english of Rymer's Foedera*, un index qui facilite les recherches dans les différents volumes.

Rymer présente les documents en latin qu'il classe par ordre chronologique. Une grande partie des documents proviennent de la Tour de Londres, documentation aujourd'hui conservée au *Public Record Office*. Dans ces textes, se trouvent des informations sur le droit de frappe, les monnaies en cours, l'exportation et le change des différentes pièces en particulier à l'époque d'Édouard III³⁸.

En 1344, par exemple, plusieurs édits sont émis relatifs aux monnaies, leur valeur et leur fabrication. Le roi fait savoir que dans le royaume d'Angleterre, une nouvelle monnaie d'or a cours à 6 sous et 8 deniers d'esterlins, une deuxième à 40 deniers tandis qu'une troisième est à 20 deniers. Une monnaie de deux léopards à une valeur de 6 sous pour 1 pièce qui sera du poids de 2 petits florins de Florence de bon poids, dont 50 pièces vont peser une livre du poids de la Tour de Londres. Le léopard d'or, qui pèse la moitié des deux léopards, à une valeur de 3 sous esterlins, dont 100 pièces pèsent une livre du poids de la Tour de Londres. La troisième monnaie est toujours en or *od une heaume, poisante la quarte partie de la susdite primere monoie*, qui court pour 18 deniers esterlins et 200 pièces pèsent une livre du poids de la Tour de Londres. La valeur de chaque livre de ces monnaies d'or est de 15 livres d'esterlins de *toutes les pieces avandites qui serront du pois & d'or fyn*. Le roi fait savoir que cette opération lui rapporte un grand profit *si nous faceons faire autieux monoies en nostre duchee de Gyene*. Les monnaies doivent être d'or et des mêmes coins d'or si fin, même s'il convient qu'économiquement il est possible de *faire autres monoies d'or, d'autres coignes & d'autres alaye*. Ces monnaies sont fabriquées pour la ville de Bordeaux, mais dans l'atelier de la Tour de Londres comme témoigné par les documents connétables : *eions ordinez que trois monoies d'or soient faites à nostre Tour de Londres, c'est assavoir*³⁹.

En 1347 une charte témoigne du droit de frappe donné à Henri de Lancastre par Édouard III pour la ville de Bergerac. Très peu de documents de ce type sont conservés aujourd'hui pour le duché d'Aquitaine. Henri peut faire frapper la monnaie où il veut, il peut garder les revenus à condition que les pièces soient *ita fortis, aut fortior monetâ nostrâ partium praedictarum*⁴⁰. Ce droit, qui est

37 Zymansky Curt A. 1956, *The critical works of Thomas Rymer*, New Haven, 1956, Yale University Press, et Record commission 1834. 1^{er} édition : Londres 1704-1717, 17 volumes ; 2^e édition : Londres 1727-1735, 20 volumes, 3^e édition : La Haye, 1737-1745, 10 volumes ; 4^e Londres, 1816-1869, éd. *Record Commission on Historical Manuscripts*, 7 volumes.

38 *Foedera* v. III partie I.

39 Voir Annexes – Sources n° 114.

40 Voir Chapitre III Bergerac et Chapitre IV Les monnaies de Bergerac.

utilisé par Henri pour frapper les mêmes monnaies que celles de Bordeaux mais à son nom, lui est confirmé deux ans plus tard, en 1349⁴¹.

En 1351, le roi fait frapper dans la ville de Bayonne et *talem monetam & tanti ponderis & valoris, qualis Burdegaliae 6 alibi in ducatu nostro praedicto, utitut, fleri & cudi*⁴². La valeur est donnée en monnaie de Bordeaux.

Dans ce texte sont nommées plusieurs monnaies d'Aquitaine, ainsi que des monnaies anglaises, que nous retrouvons aussi dans les trésors. En 1351, une charte sur l'exportation de la monnaie fait connaître la frappe *d'une novele monoie d'argent [...] qui sera appelée un Gros* et vaut 4 esterlins. Le roi duc fait frapper aussi un demi-gros qui vaut, bien évidemment, 2 esterlins⁴³. Des informations sont fournies aussi sur le change et sur les monnaies contrefaites ou rognées⁴⁴.

Pour l'année 1354, nous retrouvons un *florum de scuto*, qui a cours dans notre duché et qui est *plus solito cariora, & monetae nostrae in partibus illis jam currentes & debiliores minoris praetii efficiuntur*. Il ne s'agit pas du *florin*, mais de l'écu d'or⁴⁵. Rechenbach écrit que bien que le nom de *florin de scuto* soit normalement abrégé en *florin*, la monnaie n'est pas, en réalité, du type florentin⁴⁶. Cette monnaie a été frappée aux alentours de 1344 et elle est en circulation en 1345.

Ces actes sont donc le reflet d'une administration assez complexe, qui doit gérer en même temps, non seulement un grand nombre de territoires entre France et Angleterre, mais aussi un grand nombre de monnaies et d'ateliers, surtout à l'époque d'Édouard III et du Prince noir⁴⁷.

E) Les actes du gouvernement : les *Rôles Gascons*

Le plus grand nombre d'informations sur l'administration monétaire se trouve dans les rôles gascons, ou plus précisément les « registres gascons ». Il s'agit des documents d'archives de l'administration anglaise en Aquitaine pendant le Moyen Âge, qui sont conservés aux Archives nationales à Londres. Les premiers documents datent de la fin du XIII^e siècle, car avant cette date ils n'ont pas été recueillis dans une publication distincte. Au début, l'administration anglaise en Aquitaine ne conservait pas les documents. Chaque officier les gardait chez lui jusqu'à la fin de sa charge voire jusqu'à sa mort. C'est seulement à partir de 1273 que l'administration décide d'établir

41 Voir Annexes – Sources n° 121.

42 Voir Annexes – Sources n° 122.

43 Voir Annexes – Sources n° 123.

44 Voir Annexes – Sources n° 123. Chapitre V – La contrefaçon et la fausse monnaie.

45 Voir Chapitre IV Les monnaies d'Édouard III.

46 Withers p. 41.

47 Voir la liste des actes, pour la période qui va de 1344 à 1433 en annexes.

un rôle (un rouleau), relatif à la Gascogne, qui est la copie d'un grand nombre des documents. La série des rôles (*Rotuli Vasconie*) commence réellement sous le règne d'Édouard I^{er}, en 1273-1274. À cette même période, l'administration rédige aussi les *Rotuli Wallie* (Rôles gallois) et les *Rotuli Scotie* pour l'Écosse. L'administration anglaise s'organise donc de manière plus structurée, et elle pose les règles pour des nouvelles méthodes d'archivage. Un document publié dans les *Rotuli Parliamentorum* confirme que le roi a ordonné qu'à partir des dernières années du XIII^e siècle, chaque année, une fois par an, les comptes de Gascogne et d'Irlande, doivent être rendus au Trésor anglais⁴⁸. Pour ce qui concerne la Gascogne, les deux séries plus importantes sont les *Close rolls* et les *Patent rolls*⁴⁹. Il s'agit de lettres, *vidimus*, confirmations, mandements qui ont été émis par les rois ducs, ou en leur nom, pour la Gascogne. Les rôles sont écrits presque entièrement en latin, sauf quelques documents qui sont en anglo-normand (français). Les thèmes sont assez variés, des relations diplomatiques internationales jusqu'aux affaires locales. Parmi ces actes, nous retrouvons de nombreuses informations relatives aux monnaies, aux ateliers monétaires et à l'administration. La période de rédaction est assez grande, car elle continue jusqu'en 1468. À cette date, les Anglais ont déjà perdu leurs territoires depuis la bataille de Castillon en 1453. Ceux de Henri III pour les périodes 1242-1243, 1253-1255, 1259-1260 comprennent des actes concernant l'Aquitaine, mais aussi d'autres possessions en France.

Tous les actes sont enregistrés sur des parchemins qui sont cousus pour pouvoir être enroulés. Au Moyen Âge, ils étaient conservés à la Tour de Londres. Ils ont ensuite été transférés au *Public Record Office*.



Aujourd'hui tous ces documents, dont une partie a été publiée par Charles Bémont entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, sont en cours de révision. Un grand projet a été mis en place par plusieurs universités, y comprise celle de Bordeaux, appelé de *Gascon Rolls Project (1272-1468)*⁵⁰. La base de données, disponible en ligne, nous permet d'effectuer des

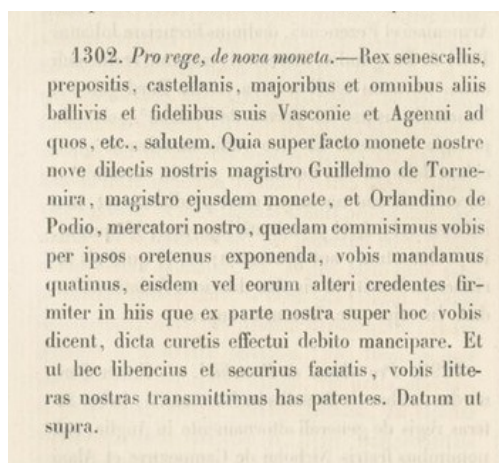
recherches non seulement par règne, mais aussi par mot clé. Et c'est à travers ces recherches que nous retrouvons différents textes qui peuvent être considérés comme un témoignage important sur

48 *Rotuli Parliamentorum*, t. I, p. 98, col. I. Voir plus haut.

49 Les Archives départementales de la Gironde possèdent les *Calendars* de la première série de 1227 à 1454 et ceux de la seconde de 1212 à 1461. Betgé-Brezetz 1973, p. 197.

50 Site internet : <http://www.gasconrolls.org/fr/> (consulté le 18 septembre 2019). Il s'agit des documents datant des règnes d'Édouard II et d'Édouard III. La photo est tirée du site <http://ausonius.u-bordeaux-montaigne.fr/AQUITAINE-DUCALE/index.php/quand-les-ducs-d-aquitaine-etaient-des-rois/les-roles-gascons>

« l'administration monétaire » et sur la frappe des monnaies. Plusieurs chartes sont relatives à la *nova moneta* qui est faite pour Édouard I^{er} soit en Angleterre soit en Aquitaine. La plupart de ces textes sont relatifs à l'année 1289 :



943. *De moneta cudenda, etc* (1285)⁵¹

1301. *Pro rege, de moneta.* (1289)

[...] *Volumus et mandamus quod marcam illam ad quam consuevit ponderari moneta nostra, que est in custodia vestra sub sigillo magistri Turnemiram [...]*

1302. *Pro rege, de nova moneta.* (1289)

1638. *Pro rege, de nova moneta.* (1289)

1696. *Pro rege, de nova moneta*⁵². (1289)

Fig. 2 : Rôles Gascons : 1302 *Pro rege, de nova moneta.*

Un de ces documents, par exemple, fait savoir qu'en 1289 pour le pain, le vin et la viande sont utilisés la nouvelle monnaie et des petits tournois (*parvos turonenses*). La monnaie *chipotensis* et les autres vieilles monnaies, qui circulaient dans le duché, sont acceptées jusqu'à la fête de saint Martin et elles courent pour 5 deniers *chipotensis* ou 5 deniers d'autres vieilles monnaies pour 4 deniers nouveaux ou 4 deniers petits tournois⁵³. Le roi fait donc frapper des nouvelles monnaies dévaluées d'une valeur de 4 deniers nouveaux. Il s'agit probablement des deniers et des oboles (W13-14) émis par Édouard I^{er} en 1274 et encore du nouveau denier avec une longue croix (W15) dont est en charge en 1285, William de Turnemire, *monetarium*⁵⁴.



Fig. 3 : Denier à la longue croix frappé par William de Turnemire (Cgb).

Des informations sont fournies aussi sur les *operarii et monetarii Burdegale [...] quem exhibent et faciunt in operando et cudendo monetam nostram*⁵⁵.

51 *Rôles Gascons* t. II, n° 943. Voir Annexes – Sources et Chapitre III Le personnel. Mentionné dans le *Calendar of patent rolls*, p. 11 et 111.

52 *Rôles Gascons* t. II.

53 Le *chipotensis* est une monnaie en usage en Poitou et en Aquitaine.

54 *Rôles Gascons* t. II n° 1628. Voir Annexes – Sources.

55 *Rôles Gascons* t. II n° 1022. Voir Annexes – Sources.

Facio Gragan est choisi comme essayeur à l'office de la monnaie dans le duché d'Aquitaine et il est rémunéré 40 marcs d'argent en monnaie de Bordeaux⁵⁶. Il n'est pas spécifié de quel type de monnaie il s'agit puisqu'il est mentionné simplement *moneta burdegalensi*. Dans d'autres cas, le personnel des ateliers est payé avec de la monnaie de *cueno nostro Londonensi*.

En 1294, ceux qui ne sont pas marchands et qui possèdent de la monnaie cisailée ou contrefaite, doivent l'apporter à l'atelier, où elle sera tout de suite perforée et envoyée au change, pour frapper des nouvelles « monnaies à notre coin »⁵⁷. Il s'agit d'une des rares mentions sur la monnaie fausse ou contrefaite que nous avons pour la Guyenne anglaise⁵⁸.

Les *Rôles* sont très importants car les sujets abordés sont variés et les textes sont datés avec précision. Pour certains règnes, comme celui d'Édouard III (1327-1377), le roi émet un rôle par an, pour les autres règnes par contre la périodicité des rôles est variable.

Les principales informations qu'il est possible d'en tirer sont donc :

- les noms des monnaies et leur valeur ;
- les noms du personnel de l'administration et des ateliers monétaires ;
- la frappe de nouvelles pièces de monnaie (*moneta nova*) ;
- le droit de frappe ;
- des informations sur la circulation monétaire et sur les monnaies contrefaites⁵⁹.

II. LES ARCHIVES MUNICIPALES DE BORDEAUX

Une grande partie de la documentation de la période anglaise est désormais conservée en Angleterre, mais beaucoup de chartes sont restées, malgré tout, à Bordeaux. Les archives municipales conservent une grande quantité de documents relatifs à la Gascogne anglaise, même si ces documents ont subi plusieurs pertes tout au long des siècles.

Les principales sources sont :

- Le *Livre de Bouillons* (Série AAA)
- Les *Registres de la Jurade* (Série BB)
- Le *Livre des Coutumes* (Série AAA)
- Le *Livre des Privilèges* (Série AAA)
- et comme sources imprimées les *Archives historiques de la Gironde*⁶⁰.

56 *Rôles Gascons* t. III n° 1960. Voir Annexes – Sources. Pour le personnel voir Le chapitre III.

57 *Rôles Gascons* t. III n° 2677. Voir Annexes III – Sources.

58 Pour plus de détails voir Chapitre V – La contrefaçon et la fausse monnaie.

59 Une grande partie des documents relatifs à la monnaie ont été transcrits dans les Annexes – Sources.

A) Le Livre des Coutumes, les registres de la Jurade et le Livre de Bouillons

Le *Livre des Coutumes* est un ensemble de documents qui ont été publiés par Henri Barckhausen en 1890. Ce volume a été constitué à la demande de l'administration municipale de l'époque. Sur la couverture du XVIII^e siècle figure l'annotation suivante : *Livre contenant divers privilèges de la Ville, remis ez archives par MM. Eyraud et Borie, avocats, citoyens*⁶¹. Cette annotation a aujourd'hui disparu. À l'origine, cet inventaire comptait 189 feuillets, mais dix-huit ont été perdus. L'archiviste Ernest Gaullieur a remplacé certains des feuillets en ajoutant aussi le titre « Archives Municipales de Bordeaux – Livre des Coutumes – (Costumas) XIV^e siècle ».

Nous ne connaissons pas la date exacte de ce manuscrit, mais il semble remonter au milieu du règne de Richard II. L'acte le plus ancien est daté de 1388 et aucune référence au règne d'Henri IV ou à ses successeurs n'est pas présente⁶². Ce volume contient les *Coutumes de Bordeaux*, une version de celles d'Agen et des fragments de celles de Bazas.

Les renseignements relatifs à la monnaie sont de nature très différente :

- les ateliers monétaires et son personnel (n° 58, 59, 60). L'emplacement du premier atelier monétaire de Bordeaux est connu grâce à une décision d'Édouard III du 29 octobre 1262 qui dit que *la maison de la place Saint-Projet où l'on fabrique la monnaie ne doit servir à aucun autre usage*⁶³.
- la frappe monétaire et ses revenus (n° 61)
- le tiers que l'atelier de Bordeaux doit payer comme seigneurage au chapitre de Saint-André (n° 62, 63)⁶⁴
- la contrefaçon de la monnaie et du sceau (n° 57, 64). Un texte qui décrit les coutumes de la ville fait savoir que quiconque *contrefay la moneda de Prince o son saget* du roi est révoqué de son privilège et il sera jugé à Bordeaux par le prince ou par son délégué⁶⁵.
- tarifs et prix de services ou de biens (n° 66). Normalement sont utilisées les monnaies de compte et parfois il est spécifié qu'il s'agit de *soudz bordales*, c'est-à-dire de sous de Bordeaux.
- d'autres dépenses ou paiements (n° 66)

60 Il est possible de faire une recherche des documents sur le site internet :

<http://archives.bordeaux-metropole.fr/archive/egf/n:36>

61 *Livre des coutumes* p. 10. Lamothe 1768, *Coutumes du Ressort du Parlement de Guienne*, avec un commentaire pour l'intelligence du texte et les arrêts rendus en interprétation, par deux avocats au même parlement (les frères Lamothe), Bordeaux, les frères Labottière, p. XVIII note V vol.V.

62 Guyon G.-D., « Les textes de la coutume de Bordeaux et leurs éditions » *Revue française d'histoire du livre*, 1978, a. 47, nouvelle série, n°19, pp. 399-414. Bordeaux ms. Série AA3, et au British Museum, série Add 10-146, (Bordeaux ms. AA6).

63 *Livre de Coutumes* F° 99, r°. Voir Annexes - Sources n° 103.

64 V. Chapitre III Administration et fonctionnement des ateliers monétaires.

65 *Livre de Coutumes* n° III F° 31 r°. Voir Annexes Sources n° 57, F° 275 r°, sources n° 85. Voir aussi Chapitre V – La contrefaçon et la fausse monnaie.

- exportation de la monnaie (n° 69). Le roi fait savoir que quiconque décide d'exporter de la monnaie hors de la Guyenne doit payer 100 marcs d'argent et la monnaie lui sera confisquée.
- les monnaies en cours et leur valeur (n° 70). Pour l'année 1320, une liste indique la valeur en sous et en deniers tournois. Il s'agit des livres sous et deniers de Bordeaux et des sous et deniers esterlins⁶⁶.

Des renseignements sur l'histoire monétaire sont présents aussi dans les registres de la Jurade, qui comprennent les délibérations de la Jurade et les plus anciens procès-verbaux⁶⁷ :

- une première partie concerne les délibérations de 1406 à 1409 ;
- une deuxième de mars 1414 au 23 juin 1416 ;
- une troisième partie, du 10 avril 1420 au 18 mars 1422.

Parmi ces chartes, nous trouvons des informations importantes sur les modifications des monnaies courantes et sur leur taux de change. Malheureusement, nous ne possédons rien pour les XIII^e et XIV^e siècles. Le 12 mai 1414, l'administration anglaise fait émettre un règlement sur les monnaies.

D'autres règlements sont fournis pour la même année :

- séance du 20 (?) juin 1414 ;
- 4 juillet 1414 ;
- II^e séance du 9 août 1414 : affaires des monnaies ;
- 10 août 1414 : affaires des monnaies ;
- 3 novembre 1414 : affaires des monnaies⁶⁸.

Quelques noms relatifs au personnel sont présents dans ces registres, comme celui du trésorier Arnaud de Bios qui administre les finances de 1413 à 1416. Nous sommes aussi informés de la difficulté de trouver un trésorier, *à cause des avances qu'il fallait faire à la caisse municipale* et qu'en 1420, Johan Gassias, drapier, avant d'accepter la charge, avait affirmé qu'il ne serait pas tenu de « fournir du sien⁶⁹ ». En effet, les trésoriers et les maîtres des ateliers monétaires au début de leur charge sont obligés de verser les frais attendus pour l'activité et aussi de trouver le métal nécessaire

66 *Livre bourdeloyse revient a douze soulz. Soulz bourdeloys revient a sept denierz torunoys. Denier bourdeloys, moytie d'ung denier tournoys. Soulz esterlim vault dix soulz. Denier esterlim vault dix denierz.*

67 La jurade est le coprs, l'assemblée des jurats. Le jurat était le personnage principal dans le gouvernement de la ville. Ils étaient 50 avec un mandat annuel, flanqués de 30 conseillers. À la fin du XIII^e siècle, le nombre des jurats est réduit à vingt-quatre.

68 Pour les autres documents voir Chapitre IV La valeur des monnaies.

69 Conditions faites au trésorier de la Ville : *E plus, aqui medis, Johan Gassias, draper, loquau era elegit tesaurey de la ciutat per los senhors juratz, prengut lo offici de la tesauraria ; et aqui medis, los senhors juratz lo prometuren de far cum autres tesaureys es acostumat ; et, aqui medis, los senhors lo prometuren que ed no loforseren a prestar ni a fornir lo son, si si no tant cum las ruenuas de la bila se monteran, et tant cum poyra fornir de las reuenuas de la bila, etc., si no que fos de son bon grat, etc.,* Jurade p. 420.

pour la frappe⁷⁰. Le trésorier Arnaud de Bios, qui est le successeur de Johan de Gassias, décide de reprendre son office *graciosament*⁷¹. Et encore dans la séance du 20 septembre 1421 le jurat fournit une liste des monnayeurs de l'atelier de Bordeaux⁷².

Certains textes traitent exclusivement de la monnaie, tandis que d'autres portent sur des sujets différents, mais qui concernent quand même la monnaie. Un exemple est fourni par l'une des principales préoccupations qui apparaît dans ces registres : assurer à la population du pain. Pour cette raison, les jurats demandent au sénéchal de Guyenne que les monnaies courantes soient modifiées et un *cri pour la vente du pain* est émis le 20 septembre 1421 :

[...] Fo ordenat que fos feyt I. crit que nulh no fos si ardit de portar pan a bendre, si no que sia deu pes que fen los bourgues de la ciutat, sotz la pena de LXV. Soudz de gatge, et de perdre lo pan que aportera, etc. [Foren donatz commissaris per audir los acomptes de Galhar de Sentensius, de l'argent que a pres et pagat per los gatges deu conestable en l'anpassat, que de contaba en data M. CCCC. et XX.]

*Fo ordenat que Galhart de Sentsius balhe debert los senhors juratz los acomptes de l'argent que prengut per pagar lo conestable, et aysi medis, de sso que a balhat per far lo pagament, etc*⁷³.

Fig. 4 : Page 18 du *Livre des Bouillons* conservé aux Archives municipales de Bordeaux (Wikipedia).



D'autres précieux renseignements sont présents dans le *Livre de Bouillons*, qui appartient aux archives de l'ancienne Jurade bordelaise. La rédaction de ce volume commence au XV^e siècle. Il contient les privilèges qui ont été octroyés à la ville de Bordeaux par les rois ducs du XIII^e au XV^e siècle.

70 V. Chapitre III Le personnel.

71 Trésorier de la Ville : *E, aqui medis, fo ordenat et deputat en tesaurey de la ciutat : Arnaud de Bios, bourgues de Bordeu ; loquau prengut lo ofici, et lo acceptet graciosament*, Jurade, p. 539.

72 Voir Chapitre III - Administration et fonctionnement des ateliers monétaires. - Bordeaux.

73 Jurade p. 566-567. [...] Il a été ordonné qu'il soit fait un cri que personne ne serait pas si audacieux d'apporter du pain à vendre, sinon que ce soit du poids que font les bourgeois de la ville, sous peine de 65 sous de gage, et de prendre le pain qui apportera etc. [Des commissaires ont été chargés pour entendre de Galhar de Sentensius, de l'argent qu'il avait pris et payé pour les gages du connétable autrefois, lequel comptait en date 1420.] Il a été ordonné à Galhart de Sentsius de payer les seigneurs jurats les comptes de l'argent prélevé pour payer le connétable, et ainsi de suite de ce qu'il a donné pour effectuer le payement.

Son nom est tiré du latin *bullā*, des clous qui se trouvent sur la couverture⁷⁴.

Ce livre n'est pas une rédaction contemporaine, mais une compilation faite *a posteriori* des documents les plus curieux contenus dans les Archives de la ville⁷⁵. Les actes ne suivent pas un ordre chronologique et ils sont écrits en latin, français ou gascon, comme la plupart des documents qui concernent la Gascogne. Il s'agit de bulles, de lettres-patentes et de mandements émis entre 1205 et 1524.

Liste des documents concernant les monnaies :

- décision des quatorze commissaires relativement aux padouens ; 29 octobre 1262 ;
- reconnaissance relative à la maison où l'on battait la monnaie à Bordeaux ; 4 octobre 1329 ;
- mandement d'Édouard III sur la monnaie d'Aquitaine ; 14 novembre 1351 ;
- règlements faits par le prince de Galles et les trois états de Guyenne ; 26 janvier 1367/1368 ;
- donation par Richard II du duché de Guyenne à Jean de Lancastre ; 2 mars 1389/1390 ;
- concessions faites par Jean, duc de Lancastre, aux trois états de Guyenne 22 mars 1394/1395 ;
- ratification par Charles VII du traité conclu pour la soumission de Bordeaux et de la Guyenne 20 juin 1451.

Le 14 novembre 1351, lors d'une assemblée qui a lieu à Angoulême, le roi Édouard III met en place un système pour éviter les fraudes et les contrefaçons. Il ordonne que les monnaies du duché de Guyenne doivent avoir les mêmes poids et aloi que la monnaie de Bordeaux. Un exemple est fourni par les pièces émises à Bergerac, qui sont identiques non seulement dans le poids, mais aussi dans leur style⁷⁶.

Le 26 janvier 1367/1368, plusieurs mandements sont émis pour l'Aquitaine. Un concerne la taille de la monnaie, qui est fixée pour cinq ans à 61 livres pour le marc d'or et de 5 l. 5 s. pour celui d'argent.

[...] que nous feissions faire monoye d'or, et feissions valoir le marc sexante et une livre, dont donneissons sexante livres; et aici feissions faire monoye d'argent, et feissions valoir le marc cinq

74 *Compte-rendu de la Commission des monuments et documents historiques du département de la Gironde*, Bordeaux, 1854-1855, p. 32. Voir la liste des actes concernant la monnaie présente dans les Registres de la Jurade en annexes.

75 *Livre des Bouillons* p. I.

76 Voir Chapitres III et IV Bergerac.

*livres cinq soulz, dont donneissons cent et quinze soulz; et que lesdites monnoyes feissions tenir estables par cinq ans continuez, commensanz a la feste de Pasques prochain venant*⁷⁷.

Des amendes sont prévues pour tous ceux qui font des *trespassemens de monoyes* (crimes liés à la monnaies) et pour éviter de tels crimes, les monnaies étrangères ne doivent pas avoir cours dans le duché :

[...] à cause des trespassemens denos Monoyes, paraci ce que nulles Monoyes étranges ne eussent acun cours en nostre dit Principauté.

Le 2 mars 1389/1390, Richard II investit Jean de Gand, duc de Lancastre, du duché de Guyenne et parmi les pouvoirs qui lui sont conférés figure la permission de frapper monnaie. Mais ce droit n'a apparemment jamais été utilisé puisque nous ne possédons aucune monnaie au nom de Jean. Nous n'en connaissons pas la cause, mais c'est peut-être dû à la courte durée de son séjour dans le duché. Adrien Blanchet suppose que s'il a utilisé ce droit ce n'est que pour contrefaire des pièces françaises ou castillanes. En effet, la concession le lui permet⁷⁸.

Le 22 mars 1395, le roi duc redéfinit sa politique. Il maintient les mesures déjà prises mais, par contre, il augmente le nombre des changeurs. Il précise encore qu'il ne va pas faire de la nouvelle monnaie ni modifier la valeur des anciennes.

Deux documents du 29 octobre 1262 et 4 octobre 1329 nous informent sur l'emplacement de l'atelier monétaire de Bordeaux qui était situé en plein centre, *juxta plateam Sancti Projetti* et près de la Garonne, dans le château de l'*Umbrierie*⁷⁹.

Un dernier document présent dans le *Livre des Bouillons* fait savoir qu'après la conquête de Bordeaux par Charles VII, roi de France, l'atelier monétaire continue son activité⁸⁰.

Dans ces livres sont contenus un grand nombre de documents très variés, qui nous fournissent des informations assez différentes les unes des autres, mais qui sont indispensables pour retracer l'histoire de la monnaie, des ateliers monétaires et de son administration. Mais pour compléter ces

77 « [...] que nous faisons faire de la monnaie d'or, et faisons valoir le marc 60 et une livre, dont nous donnons 60 livres ; et aussi nous faisons faire la monnaie en argent, et nous faisons valoir le marc 5 livres cinq sous, dont nous donnons 100 et 15 sous, et que lesdites monnaies faisons maintenir stables pendant 5 ans, en commençant de la prochaine fête de Pâques ».

78 Blanchet Adrien 1920, « Les monnayages anglais en France du XII^e au XV^e siècle. [Lionel M. Hewlett, Anglo-Gallic Coins. Londres, A. H. Baldwin and Sons. Extrait avec additions du Numismatic Chronicle, 4^e série, t. V à XIX] », *Journal des savants*, 18^e année, juillet-août, p. 155.

79 Voir Chapitre III Bordeaux.

80 Voir Annexes Sources n° 105.

éléments il est nécessaire de consulter aussi les sources qui ont été publiées par Louis Felicien de Saulcy.

B) Louis Felicien Joseph Caignart de Saulcy (1807-1880)

Saulcy est un archéologue, numismate, conservateur mais aussi sénateur sous le Second Empire. En 1842, il est élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il est auteur de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous retrouvons le *Recueil des Documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France, depuis Philippe II jusqu'à François I^{er}* en 4 volumes et *l'Histoire numismatique de Henry V et Henri VI, roi d'Angleterre pendant qu'il ont régné en France*. Saulcy, s'est toujours intéressé aux documents d'archives, plutôt qu'aux monnaies physiques, à cette époque encore très peu exploités et très mal transcrits. Saulcy se réfère à l'ouvrage de Leblanc, *le seul ouvrage qui pût les aider à les classer*, mais qui est *si peu détaillé et si peu précis, et que le secours qu'ils espéraient en tirer leur fit beaucoup trop souvent défaut*⁸¹. Son but principal est de reprendre ce travail et de réunir en plusieurs volumes la série des ordonnances royales, mais aussi des documents de nature plus variée qui se réfèrent aux monnaies émises dans les ateliers français. Il essaie de corriger ce qui a été publié avant lui, mais il veut surtout reprendre la classification des monnaies en ajoutant un répertoire des documents monétaires inédits à son époque. La période choisie commence avec l'arrivée de Philippe-Auguste au pouvoir (1^{er} décembre 1179) et se termine avec la mort de François I^{er} en 1547. Il choisit de s'arrêter à cette date car, pour la période qui suit, les documents sont trop nombreux, bien datés et surtout plus faciles à lire. Il commence par les documents qui sont conservés à la Bibliothèque nationale de France, puis il s'occupe de ceux de la Cour des monnaies conservés à la Bibliothèque de la Sorbonne et de ceux des Archives municipales de Grenoble, Dijon, Poitiers, Lille, en ajoutant aussi ceux de la Tour de Londres.

Les documents qu'il transcrit sont de nature très différente, tout comme les informations sur les monnaies qu'il est possible d'en tirer. Un texte au nom de Charles V, autour de 1418-1420, nomme les villes où *antiennement l'on battoit monnoye*. Il décrit les ateliers qui ont frappé des monnaies d'or, des monnaies en argent et encore des écus nouveaux. En marge d'une de ces listes est notée Bordeaux, qui appartient encore à cette époque aux Anglais et nous la retrouvons aussi parmi les villes qui *depuis l'an 1418 l'on a fait monnoye*. Dans les pages qui suivent quelques informations

81 De Saulcy 1842, p. VII. Leblanc François 1690, *Traité historique des monnaies de France depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent*, Paris 1690.

sur la valeur des monnaies sont données et un exemple est fourni par les pièces qui ont été frappées à La Rochelle⁸².

Parmi ces chartes, est présente aussi une liste des monnaies d'or tirée d'un vieux registre qui décrit les pièces en circulation vers la fin du XIV^e siècle et au XV^e siècle de manière assez précise.

Monnaies de La Rochelle :

[...] *Escus de La Rochelle qui ont ung point soubz l'escu, sont de 6. d.*⁸³

*Gros de La Rochelle, à l'O lonc, sont à 2. d. 23. g. de fin*⁸⁴.

Ces monnaies sont frappées par le roi de France ; car il est spécifié s'il s'agit des pièces frappées par les rois d'Angleterre :

*Sallus que fit faire le Roy d'Engleterre en France, de IXX. Au marc à xxijj. Karas ij. quars*⁸⁵.

Au Moyen Âge, ceux qui rédigent les documents ne sont pas toujours au courant de toutes les pièces en circulation, aussi fournissent-ils une description qui permet d'identifier la monnaie⁸⁶. Un exemple est fourni par les « écus de Guyenne » qui présentent le duc avec une épée et la légende *Karolus Dux Aquitaine*. Il s'agit en effet d'un hardi d'or :

Escus de Guyenne de 2^d 16^{gr}, à 22^k 1/2, un duc tenant l'espée au poing, escrit Karol. Dux Aquitanie, vall. 37 s. [...] Cy ensuivent les empirances d'auchunes pièces d'or cy-après desclairées. [...]

Pareil pour l'écu de Richard, qui est en réalité un hardi d'or frappé à Bordeaux par Richard II entre 1377 et 1390 et non d'un écu⁸⁷.



Fig. 5 : Hardi de Richard II (Cgb).



Fig. 6 : Hardi de Charles de France.

Parmi les monnaies étrangères sont classées aussi des pièces d'Aquitaine :

- *Hardis d'Aquitaine, sont de 7 d. ob.*

82 Voir Annexes III – Sources.

83 De Saulcy, p. 85-86.

84 Ms. 5920. fol. 99 r°, De Saulcy, p. 94-97.

85 De Saulcy, p. 104

86 Lucia Travaini & Gabriella Piccinni 2003, *Il libro del pellegrino (Siena 1386-1442). Affari, uomini, monete nell'Ospedale di Santa Maria della Scala* (Nuovo medioevo 71), Liguori, Napoli, p. 83-158.

87 *Escu de Richard, qui dient d'un costé Ricardus Dei Gratia Anglie et Francie rex dux Aqutainie et de l'autre coste Auxilium meum a Domino sont de 7 d. ob.*

- *Lois (?) d'Aquitaine, sont de 7 d. ob.*

Le nom de cette pièce est assez particulier, mais ne permet pas une identification avec les monnaies d'Aquitaine. L'auteur aura-t-il voulu écrire Louis ? Mais de quel type de monnaie s'agit-il ? Pour le moment aucune réponse n'est possible.

- *Plumes d'Aquitaine, qui dient d'un costé Eduardus primogenitus regis Anglie, princeps Aquitanie, et de l'autre costé Deus ad jutor et protector meus et in ispo speravit cor meum, et ont le E au milieu de la grand croix, sont de 20 d. Autres qui ont la rose au lieu de le E, sont de 12d.*⁸⁸.

Il s'agit du noble guyennois dit par les changeurs à l' E ou à la rose ou encore plumettes, appelé pavillon d'or par les numismates, frappé par Édouard le Prince noir du 11 juillet 1362. Le nom de *plumes dérive* du fait que le roi est représenté sous un dais gothique orné de quatre plumes d'autruche tournée à droite⁸⁹.



E au milieu de la grand croix

Fig. 7 : Noble guyennois à l' E d'Édouard le Prince noir.

Dans ces listes, nous trouvons ensemble des monnaies qui ont été frappées et qui circulaient à des périodes différentes. Il peut s'agir de listes qui ont été copiées à partir d'actes plus anciens auxquelles ont été ajoutées des nouvelles monnaies en circulation. Une pareille situation s'observe en effet dans les livres de changeurs et des marchands, qui se transmettent des listes d'une région à l'autre sans pouvoir vérifier si toutes les pièces décrites sont encore en circulation et à quelle valeur⁹⁰.

88 Ms. 5920, fol. 104 r°, De Saulcy, p. 95.

89 Image: NumisBids Lot 23 24 septembre 2019. p. 88

90 Pour les livres des changeurs voir Chapitre VI – La circulation et les trouvailles monétaires – Les sources écrites : les livres des changeurs, les textes commerciaux et mathématiques.

III. LA MONNAIE DANS LES TEXTES : MONNAIE DE COMPTE ET MONNAIE RÉELLE

Les sources écrites fournissent une vision d'ensemble sur la monnaie et sur les rapports entre la Tour de Londres et le château de L'Ombrière, les deux lieux symboles des décisions et de la production de la monnaie. En effet, le roi-duc ne réside pas à Bordeaux de façon durable, mais il gouverne depuis l'Angleterre et il demande à ses ministres et à ses officiers de lui rendre compte de leur gestion du duché. Sans ces textes, il serait très difficile de retracer l'histoire de la monnaie, car les « documents monétaires » donnent plusieurs renseignements sur les émissions et les aspects techniques liés à la frappe, sur la politique d'un souverain et sur l'économie, mais très peu d'informations sur le droit de frappe, les ateliers et surtout sur les dates d'émission, car à cette époque, aucune date n'apparaît sur les pièces.

En étudiant tous ces textes, les mentions des monnaies étant assez nombreuses, il faut toujours se demander s'il s'agit de monnaie de compte ou de monnaie réelle. Dans beaucoup de cas, la monnaie utilisée est celle de compte fondée sur le système de la livre, du sou et du denier. La plupart des dépenses du duché, les comptes des connétables, les revenus sur le monnayage et les autres paiements sont faits en monnaie de compte, avec l'indication de livre tournois (l.t.) ou denier tournois (d.t.) ou sterling.

Pour la monnaie de compte et la monnaie réelle, il est possible de parler de deux systèmes parallèles.

Un exemple est fourni par un document du 11 janvier 1401. Deux marchands donnent quittance devant un notaire pour *170 écus d'or, du coin de France qui étoient dus en vertu d'un contrat d'obligation du 5 juin 1399 et qui furent acquittés en 105 guyanes d'or du coin de Bordeaux*⁹¹.

Un second exemple est fourni par un tableau des revenus des droits perçus sur les tavernes de Bordeaux du 15 décembre 1414, qui utilise les *liuras soudz et deneys*⁹².

	Liuras	Soudz	Deneys
<i>Soma, los IX jorns de may</i>	LXXIII	XVIII	XI
<i>Soma, lo mes de junh, la soma de</i>	II ^c XXXIII	XVII	VII
<i>Soma, lo mes de julh</i>	II ^c VI	XIX	IX
<i>Soma, los XXII jorns deu mes d'aost</i>	VIII ^{xx} III	XII	VII
<i>Soma tot</i>	VI ^c III ^{xx} I	IX	X

91 Archives départementales de la Gironde, C 3349, Inventaire des titres de Puy-Paulin, f° 111 r°, liasse 10 n° 5; Jean Paul Casse 2010, p. 66.

92 Jurade p.101-102.

	Liuras	Soudz	Deneys
<i>Los XXII jorns de may</i>	LII	XIII
<i>Soma, tot los mes de junh</i>	VIII ^{xx} XVI	XIX	X
<i>Soma los mes de julh</i>	VIII ^{xx} XVII	IX
<i>Soma, los XXII jorns d'aost</i>	VI ^{xx} XVI	I	V
<i>Soma lo quarteyron debert Tropeyta</i>	V ^c XLIII	III	III
<i>Soma tot lo quarteyron de totas partz</i>	XII ^c XXIII	XIII	I

Autre exemple est fourni par cette quittance donnée à un certain *Gualhard de Sanssius*, deux jours avant le 12 décembre 1414 :

E plus, autreyeren quictanssa a Gualhard de Sanssius de la soma de VIII^c XXVIII. Liuras I. soudz VIII. Deneys, que de lur mandament haue paguat a certantz, ayssi cum pode apparer per una cedula que, aqui medis, balhet ; cujus cedula talis erat tenor⁹³.

<i>Asso es que jo, Gualhard, ey recebut:</i>	Liuras	Soudz	Deneys
<i>De Johan de Sola, quinseny.....</i>	XVII	XII	VI
<i>De Dorde Barat.....</i>	XXXVIII	XVIII	VIII
<i>De Guilhem Guasbert.....</i>	LXV	II
<i>De Guhuot Bec.....</i>	LXXIII	III ^{tre}	IX
<i>De Johan Santz.....</i>	XII	III	VII
<i>De Guilhem Farguetas.....</i>	XIX	XVI
<i>De Austen Martin, am I. escut podat.....</i>	XXX ^{to}	X
<i>De Johan Coderc.....</i>	XIX	XVIII	IX
<i>De Pey d'Albera.....</i>	XXXII ^{as}
<i>De Mignonet Borges, per detz souds que retengo.....</i>	XVIII	VI	X
<i>De Pey Raynaud.....</i>	XXXVII	X
<i>De Pey Helias.....</i>	XXV
<i>De Bernard de Guaros.....</i>	LXX ^{ta}	II
<i>Dissapte darreyrament: de Guilhem Torney.....</i>	III ^{xx} II ^{as}	II
<i>De Guilhem Saquey.....</i>	LXXIII	VI	VIII
<i>De Johan Miqueu.....</i>	III ^{xx} XV	XV

93 Jurade, p. 99-101. *Et plus octroient la quittance à Gualhard de Sanssius pour la somme de VIII^c XXVIII livres I sous VIII deniers, que de leur mandement a payé à certains, aussi comme peut apparaître par une obligation que ici valent ; dont l'obligation était du même teneur.*

<i>De Pey de Lopa et Guiraud Polit</i>	VII ^{xx} X	V	I
“ <i>Soma tot so dessus</i> ”.....	VIII ^c LXII ^{as}	XII	II
<i>So es que es paguat: a Richard Makanam</i>	II ^c LX franx		
	Liuras	Soudz	Deneys
<i>Item, a mossen Guilhem Sarpot</i>	C. nobbles		
<i>E plus, a luy medis, per l’abantage et cortesia</i>	XVII ffranx		
<i>A Roger Brumor</i>	C ^f III ^l XI ^s VIII ^d		
<i>Soma tot so que es estat paguat</i>	VIII ^c XVIII ^l 1 ^s VIII ^d		

Les seules indications d’autres monnaies sont fournies par Richard Makanam, qui est payé en *franx* et Guilhem Sarpot en *nobbles*. Pour les autres dépenses, aucune monnaie n’est spécifiée.

D’autres documents relatifs au duché sont rédigés en monnaie de compte : ceux de Richard Filongleye, ceux de la fabrication de la monnaie de Limoges pour les années 1365 et 1366 et ceux des revenus d’Édouard III de l’année 1370⁹⁴ :

		MCCCLXIII et LXIV			MCCCLXV		
		livres	sols	d.st.gy	livres	sols	d.st.gy
1	<i>Redditus assis. Burdegal</i>	15	17	2	31	4	11
2	<i>Prepositura Umbrie, ibidem</i>	45	16	2	30	4	11
3	<i>Scribania curie Vasconie</i>	45	108	2	20	4	11

Dans ce cas le système utilisé est celui anglais fondé sur la livre sterling (*pound sterling*), système qui a été l’unité monétaire officielle du Royaume-Uni pendant longtemps et qui a été abandonné en février 1971, quand la livre sterling change de valeur : elle passe de 20 shillings à 100 pences⁹⁵. En réalité, le *shilling* et le penny sont simplement le sou et le denier. Leur abréviation reste toujours la même : s. et d. À l’origine, la livre doit représenter une valeur qui correspond à la masse d’une livre d’argent de métal pur, et le rapport est le même que celui établi par Charlemagne : 1 livre, 20 sous/sols, 240 deniers. Les seules monnaies qui respectent cette valeur sont le gros d’argent émis en 1266 qui vaut 1 sou et l’agnel d’or de 1311 qui vaut une livre. Il existe plusieurs deniers qui sont

94 Archives départementales des Basses-Pyrénées, E 628; Jules Delpit 1847, p. 132. Comptes de revenus d’Édouard III en l’année 1370, par Thomas de Brantingham. Archives de l’Échiquier, Pell Rolls,

95 Jean-Philippe Cormier 1996, *Monnaies médiévales. Reflets des pouvoirs*, Paris, Rempart, Desclée de Brouwer, p. 54.

différent dans le poids ou dans l'aloï. Nous retrouvons en Angleterre et en Aquitaine, le denier esterlin, en Béarn, le denier de Morlàas, à Agen, le denier arnaudin et à Bordeaux, le denier bordelais. Ces monnaies sont soit des monnaies de compte, soit des monnaies réelles. À Bordeaux au XIV^e siècle, le denier esterlin à une valeur de 6 deniers de Bordeaux qui passe rapidement à 5⁹⁶. À ces trois unités de base en Aquitaine s'en ajoute une autre : l'obole ou maille dite aussi *mealha* qui a une valeur de 1 demi-denier. Dans ce tableau, le rédacteur a ajouté une information de plus : il ne s'agit pas du denier en général, mais du denier esterlin guyennois, utilisé dans le duché. Un autre cas où nous retrouvons la monnaie de compte est dans la valeur des monnaies. Le premier florin de 1344, par exemple, court pour 32 deniers soit 13 s. 4 d. bordelais, tandis que le second à 30 deniers esterlin soit 12 s. et 6 d. de Bordeaux⁹⁷. Le guyennois, en novembre 1361, à une valeur de 16 s. et 8 d. En effet, le rapport entre la livre, le sou et le denier reste toujours le même, mais ce qui change est la valeur des monnaies sur la base du métal. Un exemple est fourni par le léopard d'or frappé par Édouard III qui passe de 20 sous b. à 16 s. 8 d.

Mais les chartes concernant la Guyenne ne présentent pas que des monnaies de compte, mais comme nous l'avons vu, nous fournissent aussi une grande variété d'espèces en circulation. Toutefois quand il s'agit des monnaies réelles, il faut toujours se demander si ces pièces sont contemporaines du document. Le 1^{er} août 1546, une quittance faite par Frédéric de Foix-Candale, en présence d'un notaire, mentionne pour le paiement de la dot de son épouse, dot d'un montant de 3 000 livres tournois, le versement de 541 écus, 333 doubles ducats, 20 ducats simples dont un ducale, 8 nobles à la rose, 6 nobles d'Édouard, 11 écus vieux, 1 lion, 1 real, 1 franc à pied, 2 écus d'or couronnés. Le restant de la somme est payé avec des testons et des monnaies blanches⁹⁸. Nous retrouvons donc des monnaies d'Aquitaine qui ne sont plus en circulation depuis le XV^e siècle : le noble à la rose a été émis en 1334, tandis que l'écu en 1347.

A) Le fort

Les comptes de l'archevêché de Bordeaux, qui commencent en 1322 sous Édouard II, énumèrent ce que chaque tenancier doit payer⁹⁹. Si le paiement, qui se fait en monnaie réelle, a été réglé il est écrit *solvit*.

96 Cormier 1996, p. 27.

97 Casse Jean-Paul 2010, « La monnaie du Prince Noir », *L'Aquitaine au temps du Prince Noir. Actes du colloque de Dax organisé par le centre généalogique des Landes (19 décembre 1999)*, p. 86.

98 Archives départementales de la Gironde, 3 E 129, Casse 2010 p. 66-67.

99 Ils sont conservés aux Archives départementales de la Gironde, série G et ont été publiés dans le volume XXI des *Archives Historiques de la Gironde*.

Dans quelques cas, l'auteur dit simplement *monete nove currentis* ou *moneta debili*, ou encore *monete currentis Burd.* avec l'indication du jour du mois et de l'année ; dans d'autres cas, l'indication est plus précise *forte auri de cugno Burd.* ou *francos auri de cugno regis Francie*¹⁰⁰. Nous sommes en 1367 sous Édouard III et la monnaie est le fort d'or, que nous retrouvons aussi l'année suivante (1368). La plupart de ces mentions sont antérieures à la réforme qu'Édouard III met en place le 1^{er} mai.

Summa universalis recepte in pecunia ex dictis assensis ascendit : M^l XXVII lib. III s. VIII d. monete currentis anno presenti : Ix^{xx} II lib. XIII s. monete nove currentis annis LXVIII^o et LXIX^o; XXI, fortes auri de cugno Burd. ; XII francos auri de cugno regis Francie.

Le fort est probablement l'équivalent du royal et de la dernière émission du léopard¹⁰¹. Il ne s'agit pas du *hardi d'or* (W178-184, E 161-164), mais plutôt de la *chaise d'or* (W178-184, E161-167), comme l'affirment Bompaire et Withers. Un registre d'un changeur ou monnayeur du midi de la France nomme des *cadieras d'aur* qui pèsent 2 d. 18 g., tandis que dans une autre source nous retrouvons des *forts d'or* du même poids¹⁰². Cette monnaie est ainsi nommée parce que le prince est assis sur un trône. Boze la nomme *juste* ou *fort*¹⁰³.

Un document conservé à la Bibliothèque nationale de France décrit ainsi le *fort* :

*Item fit fere led. Edouart monnoye d'or qui s'appelle fors et poyse chacune piece 2 d. 18 gr. et sont de fin or a dourer et furent faiz en Guienne et n'en fut gueres fait. Et lit Deus judex justus, fortis et passiens et de l'autre cousté Edoardus primogenitus rex Anglie et dux Aquitanie et a ung chappeu de duc sur sa teste et est armé et un manteau dessus*¹⁰⁴.



Fig. 8 : Fort d'Édouard III conservé au British Museum

100 AHG 22, p. 148-150.

101 Bompaire 2000, p. 270, Withers p. 97. Voir aussi chapitre VI - Les livres des changeurs.

102 BnF, ms. nouv. acq. fr. 4139, et ms. fr. 5917. *Registre d'un monnayeur ou d'un changeur du Midi de la France*. Il s'agit de l'évaluation et du cours des monnaies en 1399 et de 1417 à 1441.

103 Duby Pierre-Ancher Tobiens 1790, *Les monnaies des prélats et barons de France*, Paris. t. I, p. 119.

104 BnF, ms. fr. 5917. Bompaire 2000, p. 270.

B) Le guyennois

Une deuxième monnaie très présente est le guyennois, première monnaie aquitannique caractérisée par l'écu d'Angleterre et frappée par Édouard III pour la première fois en 1362. Elle est souvent utilisée dans les sources. Un exemple est fourni par 4 monnaies blanches qui se lèvent pour être payées à 14 s. 8 d. esterlins ou guyennois d'argent.

*Homines, dando eorum culibet III^{or} albos, et sic ascendunt quos solvi eidem XIII s. VIII d. sterl. sive gujannes argenti*¹⁰⁵.

Et encore 77 l. 6 s. 10 d. et obole esterlin, ou guyennois d'argent nouveau, qui valent de la dicte monnaie de Bordeaux III^c IIII^{xx} VI l. XIII s. III d. et obole.

*LXXVII lib. VI s. X. d. et obol. sterl. sive gujannes argenti novorum, valent de dicta moneta currente Burd., III^c IIII^{xx} VI lib. XIII s. III d. et obol*¹⁰⁶.

Un troisième exemple est fourni par le *bordilerius de Pessaco* (fermier de la ville de Pessac), qui a payé pour le vin *sive gujannes argenti*, ou bien en guyennois d'argent¹⁰⁷.

Dans les comptes de l'archevêché de 1367 les totaux partiels sont exprimés en *sterlings nouveaux*, parfois appelés guyennois d'argent : [...] *et solvi bubulcis pro portu earundem XXX. albos ; item braymantibus XV albos, valent VII s. VI d. sterl. novorum*¹⁰⁸.

À partir de ce moment, l'esterlin ancien n'est plus nommé. Dans les comptes de 1361 et 1362, sont mentionnés deux esterlins différents : l'ancien de Londres et le nouveau de Bordeaux. Il est possible de supposer que l'esterlin de Bordeaux fait son apparition dans une fourchette chronologique entre 1357 et 1361-62, comme le guyennois d'argent¹⁰⁹. L'esterlin de Londres est noté avec une valeur de 5 deniers¹¹⁰

Plusieurs monnaies d'Aquitaine sont utilisées pour les paiements et l'auteur ne se contente pas de les nommer, mais il ajoute aussi des détails qui nous aident à mieux les identifier. Nous avons des nobles guyennois :

- d'or du premier coin *nobilem guanensem auri de primo cugno*. Il s'agit du premier type émis par Édouard III, le 13 novembre 1361¹¹¹.

105 AHG 22, p. 181, f° 97 v°.

106 AHG 22, p.197.

107 AHG 22, p. 181 N° XV f° 97v°. Voir Annexes III - Sources.

108 AHG G239. 1367: f° 60v°, f° 62 r°, f° 63 v°, f°68 v°, f°70 r°, f° 71 v°, f°74 r°, f° 74 v°, f° 81 r°, f° 81 v°, f° 82 r°, f° 82 v°, f° 83 r°, f° 84 v°, f° 93 r°, f° 97 v°, f° 99 r°, f° 99 v°, f° 100 v°, f° 101 r°. Casse 2009, p. 90.

109 Capra Pierre 1960, « Le Léopard et le Guyennois d'or, monnaies d'Aquitaine : essai sur la chronologie de leurs émissions », *Annales du midi*, 72, p. 401.

110 AHG, G. 236, 1362 f° 1 r°.

111 Withers n° 48.

- du deuxième coin *nobiles guianenses dicti secundi cugni*. Ce deuxième type est du 14 mai 1362¹¹².
- du troisième coin *nobiles guianenses aurii tertii cugni Burd*¹¹³.

Ces monnaies sont définies aussi *obolos sterlingorum*.



Fig. 9 : Guyennois d'or de premier coin d'Édouard III conservé au British Museum.

Les livres des changeurs parlent de *nobles a la rousse [...] au pays de Guyenne* pour les nobles à la rose, mais aussi de *nobles aux pennages*, ou encore *plumettes de guiannois*¹¹⁴. Il devrait s'agir du noble guyennois à la rose du Prince noir décoré avec les plumes d'autruche¹¹⁵.

Un autre livre de changeur mentionne des guyennois d'Édouard et de Richard, qui dans les autres livres sont nommés hardis. Ils distinguent les hardis *au chapel* d'Édouard et les hardis *à la couronne* de Richard¹¹⁶.

C) Le florin

Les florins sont décrits comme anciens *antiquos*, anciens mais de bon poids *bonis ponderis*, nouveaux *novos*, bons mais de poids anciens *boni ponderis de antiquis*. Il doit sûrement s'agir de la première émission dans le cas des anciens et de la troisième émission dans les cas de nouveaux. Nous savons qu'il s'agit de florin de Bordeaux, car dans des cas différents l'auteur l'indique :



*florenos auri de Aragonio*¹¹⁷. En 1355, la plupart des arrérages sont calculés en florins nouveaux. Le florin a été frappé pour la première fois par Édouard III en 1352 à Bordeaux. Il ne faut pas confondre cette monnaie avec le *floreno de scuto*, qui n'est pas un florin mais un écu d'or frappé probablement en 1344.

Fig. 10 Florin d'or d'Édouard III conservé au British Museum

112 Withers n° 49.

113 Withers n° 50.

114 Registre de Lautier-Favier, BnF, ms. fr. 5524 et ms.nouv. Acq. fr. 471, fol. 8. Bompaigne 2000, p. 268-269.

115 Pour plus de détails sur cette monnaie voir le chapitre IV – l'histoire monétaire de l'Aquitaine anglo-gasconne.

116 BnF, ms. nouv. acq. fr. 471, et ms. nouv. acq. fr.4139. Bompaigne 2000, p. 272. Pour les différentes émissions voir le chapitre IV – l'histoire monétaire de l'Aquitaine anglo-gasconne et le chapitre V – Cours et valeur des monnaies anglo-gasconnes.

117 AHG 21 p. 167, 1355 f° 1 r°.

D) Le léopard d'or

Dans les comptes de 1357 la monnaie utilisée est le léopard :

- d'or et d'argent ;
 - *de primo cugno*, première émission de septembre 1355¹¹⁸ ;
 - *léopard de secundo cugno*, deuxième émission juillet 1357, dit aussi *novis*¹¹⁹ ;
 - *Léopards novos de tertio cugno*, troisième émission juillet 1357¹²⁰,
- III^c LII leop. novos de tertio cugno, XVII s. IIII d. sterl. III quartos unius sterl. III nobiles auri XIII scustos, cum dimidio de antiquis [...]]¹²¹.*
- fortiorum et regalium*

Pour les arrérages de *Petri de Luco* sont payés pour la valeur de 65 écus d'or d'anciens, 78 léopards d'or nouveaux¹²².

À nouveau des léopards d'or sont comptés pour 16 s. 8 d. de bonne monnaie, 65 s. bordelais :

[...] computato leop. auri pro XVI s. VIII d. bone monete, LXV s. burd¹²³.

Nous la retrouvons dans toutes les recettes, comme celles de Lesparre, Entre-deux-Mers et Bruges. Cette monnaie dans les textes est appelée aussi denier. En effet il existe un autre léopard qui est appelé obole d'argent. Dans les années 1363-1364, sont présentes deux mentions du léopard d'or, qui semblent démontrer qu'il s'agit d'une espèce courante pour les ventes de blé, mais cette monnaie paraît avoir terminé sa frappe en 1361. Le léopard apparaît dans les comptes à partir du 29 septembre 1355. À cette époque, n'apparaît aucune autre nouvelle frappe, à part le léopard d'or et d'argent que nous retrouvons deux fois¹²⁴. Le procureur dit que *fuit facta nova moneta*¹²⁵. Un autre problème est posé par le fait qu'un grand nombre de pièces est marqué du léopard. Il est donc difficile d'établir quel léopard d'argent apparaît réellement le 29 septembre avec celui d'or.

En 1355 nous retrouvons l'obole nouvelle qui est dite léopard d'argent et est donné pour 5 deniers et un denier d'or dit léopard d'or pour 22 s. et VI s.¹²⁶.

118 Withers n° 42.

119 Withers n° 43.

120 Withers n° 44.

121 AHG 21, p. 468 f° 33 r°. Pour les différentes émissions voir le chapitre IV – l'histoire monétaire de l'Aquitaine anglo-gasconne et le chapitre V – Cours et valeur des monnaies anglo-gasconnes.

122 AHG 21, G 238, p. 432-433 f° 1 v°. [...] *pro valore LXV scutorum auri de antiquis, LXXVIII^o leop auri novos.*

123 AHG 21, G 238, p. 433 f° 1 v°.

124 Capra Pierre 1975b, « Les bases sociales du pouvoir anglo-gascon au milieu du XV^e siècle », *Le Moyen-Âge*, 81, p. 486-488.

125 Ce mot n'est pas utilisé exclusivement que pour une pièce « jamais vue ». Ducasse 1957, p. 94.

126 AHG 21, p. 190 f° 10 r°.

Le 26 novembre 1355 *Petro Gerald de Lauremonti* reçoit 1 écu ancien et 16 oboles d'argent dit léopards pour la vente *cujusdam stagie dicti loci que fuit Amanevi de Silva* au prix de vente de 12 d. d'or qui sont appelés léopards [...] ¹²⁷.

Un premier paiement est du 3 novembre 1355 et les monnaies utilisées sont encore le léopard nouveau en argent et le léopard d'or ¹²⁸.

Aucune des pièces d'argent au léopard ne correspond vraiment au type du léopard d'or. Capra a cherché à identifier cette pièce au léopard couronné, mais la seule monnaie qu'il a trouvée est une pièce en argent publiée par Hewlett. Il dit que *cependant, dans les collections de la Société archéologique de Bordeaux figurent des pièces d'argent, portant à l'endroit un léopard couronné tourné à gauche, sans autre titre, ce qui paraît correspondre au type du léopard d'or* ¹²⁹. Il s'agit, en réalité, d'un gros à la croix courte dit léopard d'argent. Cette pièce est imitée aussi à Bergerac par Henri de Lancastre et elle est datée entre 1351-61. Cette monnaie a un poids de 2,14 g, mais la nouvelle émission de janvier pèse 1,73 g ¹³⁰.



Fig. 11 : Léopard d'argent (W75).



Fig. 12 : Léopard d'or conservé au British Museum.

Les comptes de l'archevêché de Bordeaux sont les seuls documents disponibles pour dater ces monnaies. Elias avait identifié cette pièce avec le gros au léopard, mais les trésors nous montrent que cette monnaie est en circulation à partir de 1342 et donc il ne peut pas s'agir du léopard d'argent. Plusieurs auteurs, comme Pierre Capra, ont dépouillé les 56 séries qui sont conservées à Londres, mais aucune ordonnance monétaire pour la Guyenne n'a été trouvée. Elles n'ont probablement pas été conservées par l'administration anglaise, en tout cas pas pour la période 1354-1372 ¹³¹.

127 AHG 21 1355 f° 22 r°.

128 AHG 21, p. 193 f° 12 r°. AHG 21, p. 195 f° 12 v°.

129 Capra 1960, p. 397. Hewlett p. 65.

130 Withers p. 68, n° 75.

131 Capra 1960, p. 65 note 4.



Fig. 13 : Gros d'argent (W59).

Ces recettes, qui se suivent jusqu'au 1489, font état du grand nombre des monnaies en circulation en Aquitaine¹³² : les *florenos de Aragonio* (florins d'Aragon), le *franchum equitem* (franc à cheval) ou *franchum peditum* (à pied), des *deniers de Toulouse*, des *mutons*, des *scuti auri de antiquis regis Philippi Francie*, des *Scutos auri decugno antiquo regis Philippi*, ou encore des *s. morlanorum* (sous de morlaas)¹³³. Parmi toutes ces monnaies il y a aussi deux monnaies anglaises : des demi-nobles d'Angleterre désignés *medios nobiles de Anglia cum nave* et des nobles d'Angleterre avec un navire, *nobiles de Anglia cum navi*¹³⁴. En 1355, sont présentes aussi des *regalibus auri*, royales d'or¹³⁵.



Fig. 14 : Demi-noble d'Édouard III conservé aux British Museum.

Les comptes de l'archevêché, différemment des autres, sont une source très importante en ce qui concerne la monnaie, car ils sont bien datés et ils présentent une grande variété des pièces, locales ou étrangères. À différence des livres de changeurs, nous y trouvons des dates assez précises et une description détaillée car l'auteur connaît les pièces qui circulent dans le duché. Il lui arrive aussi de spécifier s'il s'agit du premier, du deuxième ou du troisième coin. Les livres de changeurs, par contre, fournissent des listes des poids et des titres des monnaies d'or et d'argent, mais il est difficile de donner une date précise aux émissions. Ces textes se transmettaient d'un lieu à l'autre et d'un changeur à l'autre et dans quelques cas nous retrouvons des monnaies qui ne sont pas

132 Pour la liste complète voir Annexes III - Comptes de l'Archevêché.

133 AHG 21, F° 8 v° p. 187. Pour les deniers de Morlaàs voir : Chapitre VI – La circulation et les trouvailles monétaires.

134 AHG 22 f° 96 r°.

135 AHG 21 1355 f° 1 v°. AHG 22, p. 181, f° 97 r°.

contemporaines mais qui figurent comme telles. Certaines listes ou chapitres étaient simplement recopiés par le changeur ou l'officier monétaire sans vraiment prendre en compte les pièces décrites. Ces textes restent quand même très intéressants car ils nous font connaître les noms des pièces et leur valeur¹³⁶.

Retracer l'histoire de la monnaie en Aquitaine est donc assez compliqué à cause du grand nombre de sources disparates existantes, de leur variété et aussi de leur localisation actuelle. Certains documents sont bien connus, comme les comptes de Richard Filongleye, analysés par M. Capra, tandis que d'autres beaucoup moins. De plus, les renseignements sur les monnaies peuvent se trouver dans les documents les plus différents comme des ventes de vin ou autres produits, dans les cris pour le pain, ou encore dans le paiement du personnel des ateliers ou de l'administration, dans les comptes de l'archevêché ou encore des connétables.

Les informations que nous avons pu en tirer peuvent être regroupées en trois grandes catégories :

- les ateliers monétaires : droit de frappe, emplacement, personnel, monnaies frappées et période d'activité ;
- les monnaies (réelles et de comptes) : leur nom et description, la date d'émission, l'atelier qui les a émises, leur valeur et la période de circulation ;
- les règlements concernant : la monnaie, sa circulation, son émission, sa contrefaçon et les réformes monétaires.

Grace à tous ces textes il est donc possible d'avoir une vision plus complète et surtout de connaître des éléments que les monnaies ne nous révèlent pas.

136 Pour les livres des changeurs voir Deuxième partie – Chapitre VI - La circulation et les trouvailles monétaires.

CHAPITRE III

ADMINISTRATION

ET FONCTIONNEMENT

DES ATELIERS MONÉTAIRES



Ita tamen quod moneta illa, ibidem sic cudenda, sit ita fortis, aut fortior moneta nostra partium praedictarum¹.

¹ A.D. 1347 An. 21 Edw. III; Pat & Cart. Apud Cales 21 Edw. III m. 13 in Turr. Lond.; *Pro Henrico comite Lancastriae, carta donationis de Brageriaco & cussionis monetae.*

L'étude de la monnaie n'est pas possible sans l'analyse des usines de fabrication : les ateliers monétaires. Pour le duché d'Aquitaine la situation n'est pas simple. Seulement les rois-ducs peuvent émettre des pièces, seule exception faite par Henri de Lancastre à Bergerac. Le personnel des ateliers monétaires est choisi par le roi et le connétable et les noms connus sont en général anglais ou italiens². À propos de l'approvisionnement de métal et des mines très peu d'informations sont connues, mais par contre nous avons plusieurs documents relatifs aux comptes des connétables, aux droits que l'atelier de Bordeaux doit payer au Chapitre de Saint-André et au personnel qui travaille dans les ateliers. Les sources dont nous disposons sont assez fiables, en effet lorsqu'un texte précise l'activité d'un atelier, où son arrêt, aucun document numismatique ne peut contredire cette affirmation. Mais dans les autres cas il est difficile et donc nous connaissons les moments de travail d'un atelier seulement quand le document nous fournit les jours exacts, ou mieux les quelques jours pendant lesquels les ateliers ont été réellement en activité.

I. LES ATELIERS MONÉTAIRES

Un atelier monétaire est, au Moyen Âge, une « entreprise commerciale » fondée sur un contrat qui est signé entre le roi et le maître de l'atelier, qui peut être un marchand, un officier ou encore un orfèvre. Le souverain choisit le lieu qui est affecté à la frappe, normalement situé en ville, et il établit les normes de production et précise les pièces à frapper. Au Moyen Âge, les ateliers ne sont pas stables, mais ouvrent et ferment suivant les événements et la situation économique. Les souverains anglais en ont ouvert plusieurs pendant leur domination en Aquitaine, mais le seul qui est actif pendant une longue période est celui de Bordeaux. D'autres restent ouverts quelques années, comme celui de Bergerac, actif seulement sous Henri, duc de Lancastre, entre 1347 et 1361. Une liste des ces ateliers entre 1152 et 1454 a été fournie par le général Ainslie en 1830³. Cette liste s'appuie sur des documents d'archives que, malheureusement, l'auteur ne cite pas et sur les pièces de monnaie. Ainslie la rédige avant de terminer son ouvrage, il nomme des ateliers mineurs comme Guessin ou Mézin, mais il oublie Bergerac⁴.

2 Pour le personnel italien voir plus bas Orlandino de Podio et *Lapinus Rogeri*.

3 Ainslie 1830, George Robert 1847, *Supplement to the Illustrations of the Anglo-French Coinage*, compilé posthume par l'éditeur John Hearne, avec l'aide d'Edward Hawkins (British Museum) et J.D.Cuff., Londres, p. 163.

4 Il connaît pourtant très bien cet atelier, car il décrit des pièces avec la légende BRAGAIRAC ; Ainslie 1830, p. 163 et p. 59 : *G for Guessin, a castle near Bayonne, where Edward the First had a mint, which was continued long after the death of the monarch.*

Liste des ateliers de Ainslie	
Atelier	Localisation actuelle
Aqs, D'Aqs, <i>hodie</i> Dax, Landes	Auch
GersBayonne	Basses-Pyrénées
Bazas	Gironde
Bonnin-Montreuil, <i>near</i> Poitiers	Vienne
Bordeaux	Gironde
Gironde	Guessin, <i>six miles from</i> Bayonne
Basses-Pyrénées Lectoure	
Gers	Limoges
Haute-Vienne	
Lo, saint (Saint-Lo)	Manche
Mezin, Medecine, <i>near</i> NeracLot-et-Garonne	Paris
Perigueux	Dordogne
Reole, La (<i>Regula, doubtful if ever used</i>) (La Reole)	Gironde
La Rochelle, <i>Rupella</i> Charente-Maritime	Rouen
Seine-Inférieure	

La période qui présente le plus grand nombre d'ateliers se situe sous le règne d'Édouard III et d'Édouard le Prince noir. Les premiers souverains, Aliénor d'Aquitaine, Henri II et Richard Cœur de Lion, frappent leurs deniers ou oboles à Bordeaux, même si aucune marque ou lettre d'atelier n'est présente sur les monnaies.

Fournir une vue d'ensemble des ateliers monétaires entre le XIII^e et le XV^e siècles n'est pas simple à cause de l'évolution géographique de ces territoires et de la rare documentation existante⁵. Les grands ateliers comme Bordeaux ou La Rochelle, sont assez abondamment renseignés, tandis que les plus petits ne sont souvent connus que par la présence de l'initiale dans la légende de la monnaie ou par le nom de quelques ouvriers. Cet aspect a posé, dans le passé, quelques problèmes sur l'identification de certaines officines, comme dans le cas de la signification de la lettre F attribué à une époque à Fontenay-le-Comte et ensuite à Figeac, ou encore de la lettre G pour Guessin ou Guiche. Un seul atelier porte en toutes lettres son nom, Bergerac : BRAGAIRAC. Ce n'est pas dû au hasard, car les monnaies frappées par Henri, duc de Lancastre, sont identiques à celles frappées à Bordeaux, alors la localisation de l'atelier est-elle nécessaire pour distinguer les deux types.

⁵ Voir introduction.



Fig. 1 : Gros tournois à la croix longue de Bergerac et de Bordeaux.

Il est alors indispensable de solliciter toutes les sources disponibles afin de dresser un état assez complet des ateliers, en tenant compte de la disparité qualitative et quantitative des données⁶, car l'administration anglaise aux XII^e-XIII^e siècles n'est pas encore bien organisée⁷.

Un acte de Charles V énumère les *noms des villes où antiennement l'ont battoit monnoye*, parmi lesquelles nous retrouvons aussi les ateliers anglo-gascons et des informations sur les marques d'atelier :

Item depuis l'an 1420 le Roy a donné mandement ez (monnoies des) villes cy dessoubz nommez de faire bonnes monnoyes, pour ce que les Anglois tenoient aulcunes des villes dessus nommées, et avoient mis en differences que devant la petite croix du commencement de l'escriture auroit une lettre, la première portant le nom de la ville où elle se faisoit⁸.

L'initiale du nom des ateliers gravée sur les monnaies commence probablement en 1361 avec l'esterlin⁹. Sous le règne d'Édouard III, un grand nombre de marques sont utilisées : croissant, anneau, heaume, rose, étoile, feuille, marteau. Nous ne pouvons pas dire si ces marques indiquent les différents ateliers, les monnayeurs ou les différentes émissions¹⁰. Mais la lettre d'atelier n'est pas toujours présente sur les monnaies. Un des éléments peut-être que les monnaies peuvent être frappées aussi dans des ateliers différents de ceux officiels, situés dans un château ou dans un autre lieu éphémère. En France, à partir de septembre 1389, sous le règne de Charles VI, les ateliers sont indiqués par un point secret, qui est placé sous une lettre¹¹. Ce système est changé le 14 janvier 1539 et les ateliers sont identifiés à travers des lettres, même si les points secrets continuent à être utilisés¹².

6 Pour les sources et les archives voir chapitre II.

7 Le personnel n'est pas obligé de conserver les documents ni de les transmettre à la Tour de Londres.

8 Saulcy de Félicien, *Collection de documents inédits sur l'histoire de France publiés par les soins du ministre de l'instruction publique*, III^e s., p. 4. Voir Annexes III – Sources.

9 Capra 1979a p. 113-137; Elias p. 64-65.

10 Capra 1979a p. 79-84. Voir Annexes. Withers et Ford ont établi des listes complètes de toutes les marques et signes qui se retrouvent sur les pièces anglo-gasconnes, Withers p. 15-18.

11 Abot François de Bazinthen 1764, *Traité des Monnoies...en forme de dictionnaire*, tome II, p. 515. Lafaurie Jean 1951, *Les Monnaies des rois de France*, tome I, p. 72.

12 Abot François de Bazinthen 1764, *Traité des Monnoies...en forme de dictionnaire*, tome II, p. 184-185. Lafaurie Jean 1951, *Les Monnaies des rois de France*, tome I, p. 32-33.

Lettres d'ateliers présentes sur les monnaies		
Sous la domination anglaise		Après 1539
Agen	A	
Bordeaux	B	K
Bayonne	Ancre / L	L
Dax	AS	
Figeac	F	
Guessin	G	
La Rochelle	R	H
Limoges	L	I

Liste des ateliers ouverts par les anglais dans les territoires du sud-ouest				
Atelier	Période d'activité	Initiale	Texte	Archéologie
Agen	1322-1324, 1361	oui	oui	-
Bayonne	du 2 mars au 18 avril 1339	oui	oui	-
Bergerac	1347-1361	-	oui	-
Bordeaux	Moitié IX ^e siècle - 1878	oui	oui	-
Dax	dès 1338 et pour le Prince noir	oui	-	-
Fontenay-le-Comte	1420-1430	-	-	-
Figeac	1361	oui	-	-
Guessin	Oui	-	-	-
Guiche		-	-	-
La Rochelle	XIV ^e s. (1360 env.)-1836	oui	oui	oui
Langon		-	-	-
Limoges	1361	oui	oui	-
Mézin	1341/1342-1350/1354	-	oui	-
Saint-Macaire		-	oui	-
Saint-Sever	ca 1345/1350-1354	-	-	-

Pour certaines périodes, la documentation qui concerne les ateliers monétaires et la frappe est assez abondante (XIV^e-XV^e siècles) et fournit des éléments numismatiques intéressants, tandis que pour d'autres elle est pratiquement absente. Pour Bordeaux, Bayonne, Bergerac, La Rochelle, les textes sont explicites, avec des éléments chronologiques précis. Les principales sources principales à notre disposition sont :

- les comptes et les comptabilités des connétables ;

- les ordonnances monétaires ;
- les lettres relatives au droit de frappe ;
- tous documents relatifs à la construction et la maintenance des Hôtels de la monnaie ;
- les textes concernant le personnel des Hôtels.

L'analyse des différentes sources, comme les comptes des connétables, nous montrent, les périodes d'activité des ateliers actifs dans le duché, quels types de monnaie ont été émis et les gains faits sur les monnaies d'or et d'argent¹³. Un exemple est fourni par les documents avant 1360-1361 ou seulement cinq ateliers sont nommés : Bordeaux, Bergerac, Dax, Mézin et Saint-Sever. En 1361-1362 les ateliers sont seulement quatre : La Rochelle, Poitiers, Limoges, Figeac. Plusieurs ateliers sont donc au même temps actifs. Certains travaillent seulement pour les anglais, comme celui de Figeac ou Mézin, tandis que d'autres continuent leur activité aussi après la conquête par les rois de France. Parmi les ateliers actifs avant 1789 nous retrouvons La Rochelle, Limoges, Bordeaux et Bayonne. Ces mêmes ateliers sont encore ouverts après 1789, mais avec une lettre d'atelier différente. Lors de cette étude il faut aussi considérer que même si un atelier est ouvert il ne travaille pas de manière continue. L'atelier de Bordeaux, par exemple, est actif entre 1322 et 1324, mais les documents nous informent que du 9 juin au 29 octobre 1322 aucune monnaie n'est frappée, mais il est en activité entre cette dernière date et le 12 mars 1324. Ensuite jusqu'au 17 juillet il y a un nouvel arrêt de la fabrication. Dans quelques cas les informations sont plus détaillées. Entre 1427-1431 l'enregistrement précise l'activité globale de l'hôtel qui frappe 6,226 marcs 1/2 plus 10 blancs et 3 d. de métal pur, ou 18,680 marcs de billon¹⁴. Malheureusement cette précision n'est pas disponible pour toutes les périodes et pour tous les ateliers.

D'autres éléments importants que ces textes nous fournissent sont les coûts des gestions des hôtels, qui doivent payer le personnel, mais aussi le métal nécessaire pour la frappe.

A) Les coûts de gestion

La frappe de monnaies est alors faite par le roi non seulement pour mettre en circulation des nouvelles pièces de monnaie, mais aussi pour en tirer des bénéfices et des profits.

13 Capra Pierre 1979a, « Les espèces, les ateliers, les frappes en Guyenne anglo-gasconne aux XIV^e et XV^e siècles », *NC*, 19, n° 139, p. 139-154. Capra analyse les comptes de Filongley.

14 Capra Pierre 1980, « Les espèces, les ateliers, les frappes et les émissions monétaires en Guyenne anglo-gasconne aux XIV^e et XV^e siècles », *NC*, p. 132-164. p. 153.

Les comptes des connétables, les comptes de l'archevêché et les autres documents associés aux ateliers monétaires fournissent des informations sur le coût des ateliers de la Gascogne. Le premier prélèvement est destiné à la rémunération du maître qui est en charge de l'atelier, les autres prélèvements sont pour les :

- coûts d'entretien et de gestion des établissements ;
- salaires des ouvriers ;
- dépenses particulières ;
- aliénations sur les revenus des ateliers ;
- frais et aliénations ;
- paiements sur l'ordre des autorités administratives.

À l'ouverture d'un atelier, normalement, les frais d'installation et les autres frais sont à la charge du maître et des habitants de la ville. Un témoignage est fourni par des lettres-patentes d'Henri VI pour les habitants de Bayonne :

*[...] ac quod ipsi de eorum custibus et expensis faciant et de novo edificent infra procintum Castri nostri Baione domos et omnia alia pro factura monete predictae ibidem necessaria [...]*¹⁵.

Ensuite, une fois l'atelier ouvert, il est nécessaire de s'occuper de son approvisionnement en métal et de recruter du personnel et des collaborateurs externes.

Le 15 juin 1341, le connétable de Bordeaux rend compte à Bernat d'Aramits, citoyen de Dax, de sa rétribution. Il doit recevoir une partie des bénéfices de la frappe de la monnaie faite avec le billon ou les lingots qui ont été portés par Aramits aux changes du roi (*cambia monete nostre que cuditur*) pour la frappe dans les villes de Bordeaux et Dax¹⁶. Il doit recevoir le montant de son salaire.

Un autre frais pesant sur les ateliers est évoqué dans une concession faite par Édouard le Prince noir à Ramon de Pellergu, le 30 janvier 1379. Pour les bons services qu'il a rendus dans diverses parties de la Gascogne et lors de la bataille de Poitiers, le roi lui assigne, à vie, 200 *esctuz vieux* de rente annuelle qui doivent lui être versés à partir des premières émissions de monnaies de l'atelier de Bordeaux à Pâques¹⁷. Les bénéfices des ateliers ne servent pas seulement pour payer le personnel et permettre le maintien de l'Hôtel des monnaies, mais aussi à solder des gratifications faites par le souverain à des personnes, externes à l'atelier, qu'il entend récompenser.

15 Voir Annexes Sources n° 58.

16 Rôles Gascons C61/53:110 C61/53:117. Voir aussi C61/53:287 et C61/53:297 pour le paiement d'Aranut Pyloaut et Bérart d'Albret.

17 RG C61/92:30, C61/92:42.

B) Le droit du chapitre de la cathédrale Saint-André

L'atelier de Bordeaux est un cas particulier, car en plus des autres dépenses, il doit verser, un tiers de ses profits au chapitre de la cathédrale Saint-André. Plusieurs documents en témoignent¹⁸.

Bernard Guillaume, duc de Gascogne et comte de Bordeaux (975 - † 1009), donne au chapitre de la cathédrale Saint-André, le seigneurage (en totalité ou un tiers ?) sur la monnaie. Ensuite, ce don est confirmé par Guillaume Sanche de Gascogne et ce droit conservé par le chapitre jusqu'à Aliénor d'Aquitaine. Dans les premiers années de leur installation à Bordeaux, les souverains anglais ne le contestent pas et continuent les versements. Puis Henri III, en 1229, décide de transférer l'atelier à Langon ou à La Réole, pour ne pas avoir à payer cette rente¹⁹.

Le chapitre réagit et demande l'aide du roi Philippe III qui, après un procès instruit par le Parlement de Paris, émet un arrêt en sa faveur, daté d'août 1275²⁰. Henri III est condamné à payer des arrérages²¹, puisque, selon le parlement le droit de seigneurage du chapitre subsiste même en cas de transfert de l'atelier hors de la ville, ce qui porte le roi d'Angleterre à rétablir l'atelier à Bordeaux²².

L'abbé Belot fut chargé par le chapitre *d'aller poursuivre à Paris le rétablissement dudit Chapitre dans la jouissance du tiers du seigneurage de la monnoye et obtenir le remboursement des arrérages qui lui estoient deûs*²³. Les monnayeurs de Bordeaux et le chapitre s'accordent sur les arrérages dus au chapitre dont le montant est fixé à 7 000 livres.

Le 21 juin 1339, le roi demande que soit contacté le chapitre de la cathédrale Saint-André tous les trois mois afin de s'enquérir si les sommes dues sont bien versées²⁴.

Une lettre d'Édouard III du 20 mai 1354 témoigne que la question n'est pas encore réglée :

18 N° 52 *Mandement sur le partage du produit du monnayage entre le Roi et le chapitre de Saint-André de Bordeaux*, 21 juin 1339. AHG II, p. 344. N° 20 *Lettres d'Édouard III, relatives au tiers des profits sur les monnaies réclamé par le chapitre de l'Église de Bordeaux*, 20 mai 1354. AHG IV, p. 114-115, Voir Annexes III – Sources.

19 Arrêt de Philippe III août 1275. *Vidimus par Philippe-le-Hardi d'un arret donné en son nom, huit ans auparavant, sur les monnaies d'Aquitaine*, AHG p. 26, Voir Annexes III - Sources n° 19. *Guyenne Historique*, t. I partie II, p. 70. Sur le droit seigneurial Voir Lopès H. 1884, *L'église métropolitaine et abbatiale de Saint-André de Bordeaux*, réédité par l'abbé Callen, Bordeaux, Féret, t. II p. 437-475.

20 *Ordonnances* III, p. xx.

21 Tous ces documents sont conservés aux Archives départementales de la Gironde, G3230 : *Privilèges de la monnaie : copies du privilège accordé au XI^e s. par le duc d'Aquitaine Guillaume IX en vertu duquel le Chapitre percevait le tiers la monnaie fabriquée à Bordeaux. Réunion de ce privilège au domaine royale par Louis XIV qui octroya au chapitre, en dédommagement, une rente annuelle de 2000 livres et une somme de 30000 livres par transaction du 28 janvier 1701 (copies). Contrôle de l'ouvrage d'or et d'argent fabriqué à Bordeaux de 1647 à 1653. Privilèges juridiques : évocation des procès du Chapitre devant le parlement de Bordeaux (Privilège royal de 1363 confirmé aux XVII^e et XVIII^e s.) Évocation devant le Conseil du roi des procès opposant le Chapitre à des membres du Parlement de Bordeaux*. Lopès 1884, p. 473.

22 *Sine determinatione alicujus loci*.

23 Lopès 1884, p. 474. Aux Archives départementales de la Gironde sont conservées nombreuses lettres de l'abbé Belot envoyées de Paris et qui concernent les affaires du chapitre. G3338.

24 *Mandement sur le partage du produit du monnayage entre le Roi et le chapitre de Saint-André de Bordeaux*. Voir Annexes - Sources n° 52.

[...] nobis est supplicatum ut cum tertia pars emolumentum monetarum in ducatu nostro Aquitaniae, cussarum et cudendarum ex concessione progenitorum nostrorum quondam regum Anglie ad ipsos decanum et capitulum pertineat et pertinere debeat ut pretendunt, velimus in recompensationem emolumentum praedicti de beneficiis ecclesiasticis ad valorem ejusdem appropriationem auctoritate apostolica fieri procurare, nos ut consultius super premissis fieri faciamus volentes per vos super jure quod dicti decanum et capitulum in dicta tertia parte sibi vendicant possidere [...]

Ce droit de seigneurage reste en vigueur pendant toute la période de la domination anglaise de l'Aquitaine, et le roi Charles VII le confirme à nouveau en 1451, après le passage de la ville sous la domination française²⁵.

[...] Item. Pour ce qu'ilz ont requis la joissance de la tierce partie du Seigneuriage de la monnoye de Bourdeaux, au prouffit de ceulx de ladicte Eglise de Saint-Andry. Nous inclinans à leur requeste, avons octroyé & octroyons qu'ilz aient & preignent ladicte tierce partie dudit Seigneuriage de ladicte monnoye de Bourdeaux, touteffoiz que Nous ferons barre & besoigner en icelle, & qu'ilz en joyssent ainsi qu'ilz ont acoustumé de faire d'acnienneté, en paiant la tierce partie des charges ordinaires²⁶.

Le chapitre dispose de ce droit jusqu'au XVIII^e siècle, époque à laquelle Louis XIV décide d'allouer, en échange, au chapitre une rente annuelle de 2 000 livres et une somme de 3000 livres : *Arrêt du Conseil d'Etat du roy qui fait deffenses au chapitre de Saint-André de Bordeaux d'établir un controlleur en laditte Monoye pour raison du tiers du droit de seigneuriage²⁷.*

II. LE PERSONNEL

Dans un atelier monétaire au Moyen Âge, travaillent une dizaine de personnes, chacune avec une fonction particulière. Nous connaissons assez bien leur fonctionnement et leur organisation. La gestion de l'atelier est confiée au maître qui assure les rapports entre les clients et son administration. Il y a aussi un garde, qui est assisté d'un contregarde qui doit surveiller le travail et les travailleurs. L'essayeur vérifie l'aloi du métal, tandis que le tailleur grave les coins. Des ouvriers et des monnayeurs assurent la préparation des flans et s'occupent de la frappe. Les premiers s'occupent des activités de contrôle, tandis que les seconds s'occupent de la fabrication « physique » des espèces²⁸.

25 Trésor des chartes, Registre IX, XX V, [185] Pièce 194.

26 *Ordonnances III*, p. 273-274. *Lettres de Charles VII, par lesquelles il accorde aux habitans de Bordeaux le pardon de leur rebellion, & la confirmation de leurs privilèges.*

27 Monnaie de Paris: ms. 4° 89, f° 556r°-558v°; Monnaie de Paris: ms. 4° 89, f° 560r°-560v°.

28 Pour plus de détails sur les ateliers en général voir Etienne Fournial 1970, *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, Paris.

A) Le maître particulier

Le *Maistre-Particulier de nostre Monnoye* se trouve à la direction de l'atelier et toutes les dépenses matérielles sont à sa charge. Il doit signer un bail avec le souverain, fixer son *faifort* (forfait), qui indique le nombre des marcs qui doivent être monnayés pendant la durée du bail et la marge de tolérance dans la frappe des monnaies (remèdes). À la fin de 1353, par exemple, le florin a une taille de 78 pièces au marc de 244 g, donc un florin à un poids de 3,13 g. D'autres éléments qu'il doit prendre en compte sont les « marcs d'œuvre ». Il s'agit des marcs d'argent et de billon qui doivent être monnayés²⁹. Le prix est déjà fixé pour chaque type de monnaie qui doit être émis selon le métal. L'approvisionnement du métal est à la charge du maître qui l'achète ou utilise celui qui est apporté par les changeurs ou les marchands. Il doit le peser, l'examiner et enfin l'enregistrer dans un rôle. Ensuite, le métal est fondu et aloyé avec l'aide de fondeurs qui le transforment en lingots, qui servent aux monnayeurs pour créer les flans. Pendant tout le processus, le maître doit contrôler, peser les monnaies mais il doit aussi s'occuper du contrôle et de la tenue des registres. Il n'est pas possible de dresser des listes continues des maîtres. La plus ancienne mention date de 1279 et se réfère à William de Turnemire³⁰.

William de Turnemire de Marseille (1279-1284)

William de Turnemire, en 1279, est nommé maître-monétaire en Angleterre, puis en 1285 il est transféré à l'atelier de Bordeaux où il assure seul la maîtrise de l'atelier pendant quatre ans³¹. Son activité principale est la frappe de la nouvelle monnaie.

[...] *Orlandi de Podio et Guillelmi de Thornamira, custodes nove monete illustris domini regis Anglie*³².

Ce nom revient souvent parmi le personnel des ateliers monétaires. Nous le retrouvons dans les *Rôles Gascons* sous diverses graphies : *Turnemire, Tornemira, Thornamira, Tornemire, Tornemir, Turnemyre*.

Ensuite, en 1289 il travaille avec Guy de Tournemire, qui est probablement son fils. Guy de Turnemire, encore nommé *Gudoni Turnemire*, est qualifié de *monetario nostro*³³.

29 Fournial p. 14; Bompaire 2000, p. 263.

30 Voir Personnel dans chaque atelier et la liste complète du personnel

31 Craig John (sir) 1953, *The mint: A History of the London Mint from A.D. 287 to 1948*, Cambridge, p. 53. Johnson, *English Mint in Documents*, p. xxxvi; CPR 1281-92.

32 Rôles Gascons t. II, n° 1312. Voir plus bas pour Orlandini de Podio.

33 Rôles Gascons t. III, 1882.

En Angleterre, il œuvre en 1279 avec son frère Peter Bertin de Turnemire avec des gages annuels de 100 £³⁴ :

A.D.1279-80 Nomina Ministrorum Cambii

Gregorius de Rokele, Orlandinus de Podio : Custodes Cambii. Idem sunt custodes Monetae et respondeant Regi in formam, etc.

*Magister Hubertus Alion de Aste, Magister Willelmus de Turnemire et Petrus frater ejusde Marcell[ia] : Isti sunt Magistri Monetae et respondebunt de moneta in formam, etc. fideliter super vita et membrorum. Et insuper invenient fidejussores citra festum Sancti Michaelis proxime futurum Jurati. [...]*³⁵.

En 1280, William de Turnemire dirige sept ateliers en Angleterre et il est probablement l'auteur du *Tractatus nove monete*, inséré dans le *Red Book of the Exchequer*. Il s'agit d'un exposé théorique sur les monnaies, les systèmes de frappe et sur l'organisation des ateliers monétaires³⁶.

Conventum est cum Magistro Willelmo de Turnemire de Marcell[ia] [...] erit magister monetae Regis Anglia, et operari faciet monetam in quatuor locis praesens, videlicet :

*Apud Londoniam [...] apud Cantuariam [...] apud Bristolliam [...] et apud Eboracum [...]*³⁷.

Le maître peut être donc à la tête de plusieurs ateliers en même temps. Une lettre-patente en faveur des habitants de Bayonne du 4 décembre 1432 confirme que le maître dirige deux ateliers, Bordeaux et Bayonne :

*[...] et quod ipse qui magister monete in civitate nostra Burdegale existit sit magister monete nostre in dicta civitate Baione ;[...]*³⁸.

Par commission du 13 décembre 1320, il est ordonné à Pierre de Cahours, maître des monnaies, d'aller à Bordeaux, mais aussi dans les autres lieux de la Guyenne pour saisir les coins et les monnaies à faire pour les rois anglais.

En 1313, il est fait mention d'une charte intitulée *de custodiâ Cuncorum et monetae Burdegalae, commissa Petro de la Porter*³⁹. Pour le règne d'Henri III sont connus tels Bertrand de Crussa et Pierre Boet, qui ont aussi la charge de maître. Le 18 avril 1410, une convention pour la fabrication des monnaies est signée entre le duc de Clarence et *Bernard Avansat*, maître de la monnaie de

34 Craig John (sir) 1953, *The mint: A History of the London Mint from A.D. 287 to 1948*, Cambridge, p. 40. Il signe un contrat pour un an avec Édouard I^{er} le 8 décembre 1279.

35 *The red Book of the Exchequer*; « Forma Novae Monetae », fo 245.

36 Johnson Charles 1956, *The De Moneta of Nicholas Oresmes and English Mint Documents*, Londres-New York, p. 58.

37 *The red Book of the Exchequer*; « Forma Novae Monetae », fo 247.

38 Voir Annexes III - Sources n° 28.

39 Venuti 1754, p. 168.

Bordeaux⁴⁰. Il doit fabriquer des *petis estarlins guianes d'argent* et payer aux ouvriers, *pour chascun marc d'oura bien netz talhes, trois deniers desditz esterlins fin*.

B) Les officiers

Le contrôle de la fabrication et des ouvriers est effectué par des officiers parmi lesquels nous retrouvons les gardes. Ils gardent les coins monétaires et les outils nécessaires à la frappe. Il est absolument interdit de faire sortir ce matériel de l'atelier et les coins, après utilisation, sont fondus ou détruits pour empêcher la fabrication de la fausse monnaie. Ils doivent aussi prélever quelques pièces pour les soumettre à l'essayeur et ensuite en faire une *délivrance* qui doit être envoyée au maître.

Le 20 août 1328, le roi Édouard III accorde à compter du 7 janvier la garde de la monnaie (*custodiam monete nostre*) à un Italien, Giovanni Bonguidi de Lucca pour une période de cinq ans⁴¹. La même année ordre est donné au sénéchal de Gascogne et au connétable de Bordeaux d'accorder à Pey Descors de Bayonne, un *baylie* en compensation de la charge de gardien de la monnaie de Bordeaux qu'il avait reçue du roi, car Édouard a cédé ces fonctions à Giovanni Bonguidi de Lucca⁴².

Les archives de l'évêché d'Agen précisent que pour l'année 1316 les devoirs des gardes de la monnaie. En effet ils doivent donner les coins le matin aux ouvriers, le soir les reprendre et contrôler la production qui doit être de monnaie blanche et surtout de bon poids et aloi⁴³. Un contrôle communal est exercé sur le choix des gardes et il semble s'accroître avec l'affirmation du gouvernement des consuls.

La contre-garde, poste créé en 1214, contrôle et supervise les achats de métal fait par le maître, tient des registres concernant l'or et l'argent et, si nécessaire, il peut remplacer le garde⁴⁴. L'essayeur, par contre, doit vérifier le titre et le poids des pièces qui lui ont été données par le garde.

C) Les ouvriers (*operariis*)

Le terme d'ouvrier désigne le personnel technique de l'atelier parmi lequel figurent les ouvriers qui fondent le métal, ceux qui préparent les flans et les monnayeurs qui s'occupent de la frappe. La

40 Voir Sources n° 24. Le même maître est nommé dans une autre convention du 11 mars 1415. Il est décrit comme *mestre de la monoye de Bourdeaux*.

41 Rôles Gascons C61/40: 131.

42 Rôles Gascons C61/40: 135.

43 LAVAUD Sandrine (dir.) et Jean-Courret Ézéchiél 2017, *Agen*, Collection Atlas historique des villes de France, Bordeaux.

44 Fournial p. 14.

fabrication est presque toujours assurée de la même manière : un flan est disposé entre deux coins par le monnayeur et frappé par un coup de marteau. Le graveur s'occupe de la fabrication des coins, mais aucun nom n'est connu pour la Guyenne anglo-gasconne.

D) Les monnayeurs

Le monnayeur, terme générale pour indiquer l'ouvrier qui procède à la frappe des monnaies, est une figure assez importante de l'atelier, témoigné par plusieurs documents des archives de la Guyenne pour les règnes d'Édouard III, d'Édouard le Prince noir et d'Henri VI :

- 1^{er} décembre 1354 : lettres patentes d'Édouard III en faveur des monnayeurs de Guyenne⁴⁵.
- 6 décembre 1354 : lettres d'Édouard III, confirmatives de ce qui avait été ordonné par le sénéchal de Guyenne concernant la paie des monnayeurs d'Aquitaine⁴⁶.
- 22 juillet 1356 : lettres patentes d'Édouard, prince de Galles, en faveur des monnayeurs de Guyenne⁴⁷.
- 6 mai 1365 : lettre pour l'exemption du droit de douane sur les vins pour les travailleurs et les monnayeurs de Bordeaux⁴⁸.
- 20 septembre 1421⁴⁹ : liste de monnayeurs de Bordeaux.
- 17 mai 1424 : confirmation par Henri VI des privilèges des monnayeurs de Guyenne⁵⁰.
- 1^{er} juin 1440 : confirmation par Henri VI de la nomination de Pierre Makanam, comme monnayeur de Guyenne⁵¹.
- 8 novembre 1447 : lettres patentes d'Henri VI nommant Baudouin Doding, monnayeur de Guyenne⁵².
- 12 novembre 1447 : mandement d'Henri VI en faveur de Baudouin Doding, monnayeur⁵³.

Pendant le Moyen âge le personnel technique des ateliers se réunit en associations qui sont appelées « serments »⁵⁴. Son nom semble dériver du serment qui était prêté par le personnel au début de leur travail. Il s'agit d'un contrat qu'ils doivent signer pour confirmer qu'ils vont remplir loyalement

45 Voir Annexes III - Sources n° 53.

46 Voir Annexes III - Sources n° 163.

47 Voir Annexes III - Sources n° 23.

48 Rôles Gascons C61/78, 39, membrane 4, 71.

49 Jurade p. 563.

50 Voir Annexes III - Sources n° 57.

51 Voir Annexes III - Sources n° 23.

52 Voir Annexes III - Sources n° 24.

53 Voir Annexes III - Sources n° 60.

54 Fournial p. 15.

leurs fonctions. Le plus ancien semble être le « serment de France », une sorte de constitution appelée la « grande charte de Bourges ». Malheureusement ce texte est perdu et nous ne connaissons pas sa date. Le plus ancien connu à présent est celui de 1211. Dans ces textes sont énoncées les règles nécessaires pour devenir monnayeur. Les plus importantes sont qu'il faut être fils d'un monnayeur et avoir suivi un apprentissage régulier. Une fois signé leur contrat les ouvriers bénéficient de certains privilèges, qui leur sont à nouveau confirmés par Philippe le Bel quelques années plus tard, en juin 1296. En 1320 apparaît le serment d'Empire, qui concerne à l'origine que les ateliers situés à l'est du Rhône, dans l'ancien royaume d'Arles, et en 1354 un autre règlement est créé, qui comprend soixante-six paragraphes⁵⁵. Les premiers serments semblent correspondre aux différentes divisions que constituaient l'empire de Charlemagne. Celui pour l'Aquitaine est presque immédiatement fondu dans le serment de France. Charles VII leur confirma les privilèges qui leur avaient été donnés des anciens souverains et ils sont reconnus comme des fonctionnaires du Serment de France :

*Septembre 1451 Lettres du Roi par lesquelles il confirme les privilèges des monnoyers du duché de Guyenne et les prend sous sa sauvegarde. Ces privilèges avaient été donnés par les ducs de Guyenne*⁵⁶.

Les seigneurs qui décident de frapper monnaie, pour en tirer du profit, ont besoin des ouvriers et donc ils sont obligés de fournir des privilèges de toutes sortes. Nous découvrons que c'est le roi qui nomme les monnayeurs et qui fixe les salaires. De plus il détermine les cors auxquels les maîtres particuliers doivent payer les métaux précieux et ensuite les notifier aux changeurs⁵⁷. Nous retrouvons aussi les peines que le prévôt peut infliger aux ouvriers et monnayeurs. Les amendes, par exemple sont de 13 deniers à 10 marcs d'argent, et les ouvriers avaient l'interdiction de travail pendant un an et un jour et surtout la défense d'invoquer des privilèges⁵⁸.

Une charte atteste l'existence des serments en Guyenne:

A tous ceux qui ces présentes verront et orront, Bechin Caucinet panetier le Roy et maistres de ses monnoies salut : comme les monnoyers de Thoulouse del sacrament de França, nous ayent donné à entendre que ceux qui sont de Bordiaux, qui demandent droict en monnoye veillent tous aller devers les monnoyers, et rien veille nol estre ouvrier, et qye jà en ayent receus dis, tous devers les monnoyers, nous vous faisons savoir que nous avons commandé aux Prevoltz et aux compaignons

55 Fournial p. 15. Rolland H. 1956, *Monnaies des comtes de Provence (XII^e-XV^e siècle)*. Histoire monétaire, économique et corporative, description raisonnée, Paris, A.-J. Picard, E. Bourgey.

56 De Saulcy, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies*, vol. III, p. 200. Ord. XIV, 182.

57 Fournial p. 17.

58 Blanchet Adrien 1890, *Manuel de Numismatique*, Paris, p. 7-10.

ouvriers et monnoyers de ladite monnoye deus sacrament de França que eux n'en recevent desore en avant, sors que en la manière qui sensuit, c'est assavoir, quand il eu i ora quatre receus devers les ouvriers, que eus en recevent un à monnoyer. En tesmoing de laquelle chose nous avons mis nostre scet à ces lettres qui furent faites a Thoulouse le jeudy devant le Saint-Luc, l'an de grace mil deux cens quatre vingts dix huit.

Les lettres patentes au nom d'Édouard III, datées 1^{er} décembre 1354, accordent aux monnayeurs de Guyenne l'exemption de toutes les charges ou taxes⁵⁹.

Le 22 juillet 1356 le souverain leur accorde un léopard d'or par 22 marcs monnayés : « et en plus, nous voulons et accordons et ordonnons, par la teneur de ces présentes lettres, que d'heure en avant, chacun des susdits ouvriers doit avoir et prendre, pour son travail d'ouvrage 22 marcs blancs ou noirs, 1 léopard d'or à la valeur d'aujourd'hui, à savoir 5 s. et 5 d. de léopard qui sont à présent frappés, ou la valeur du susdit léopard d'or, en une autre monnaie, et dans le cas que d'autres monnaies en argent seraient ordonnées par le seigneur, ainsi auront lesdits ouvriers et les monnayeurs le nommé léopard d'or ou la valeur de celui-ci de la monnaie qui a été frappée, et chaque monnayeur de son brassage de 22 livres, aura ledit léopard ou la valeur de celui-ci comme déjà dit ».

*[...] E plus, voulons et acourdons et ourdenons, par la teneur de ces nos presentz letres, que dez oures en avant, chescun desditz ouvriers ait et prenhe, pour son ouvratge de vint et deux marches blanc ou noir, un leopart d'or de valor que est aujourd'uy, c'est assavoir cincq soudz et sincq deniers de leopartz qui oures se batent, ou la valour dudit leopartz d'or, en autre monnoie ; e, en cas que autre monoye d'argent seroyt ourdenee par le seignour, si auroint lexditz ouvriers et monoyers ledit leopart d'or ou la value de iceluy de la monoye qui adonkes se batroyt, et cascun monoyer, de son brassatge de vint et deux livres, aura ledit leopart ou la value d'iceluy, comme dit est. [...]*⁶⁰.

Un acte, daté de 1320, montre qu'il existe une distinction claire entre les ouvriers de la monnaie *operarii* et les monnayeurs *monetarii*⁶¹.

Le 20 septembre 1421, dans les registres de la Jurade se trouve une liste de monnayeurs de l'atelier de Bordeaux⁶² :

Les noms deus hobreys continuantz de la moneda :

59 AHG XVI, Voir Annexes III – Sources, *Catalogue des Rôles gascons*, t. I, p. 133.

60 Voir Annexes II – Sources n° 53.

61 *Rôles gascons* C61/33:250 C61/33:302.

62 *Jurade* p. 563.

Johan Oliuey : de rua de Lopsaut 1^a tassa, per III liuras

Bernanrt Oliuey : 1^a liura.

Rostanh de Cambras : 1^a liura XV scudz.

Romo deu Bosc : III liuras.

Johan de Serras : VI liuras.

Ramon Rogey : 1^a liura V soudz

Le 1^{er} juin 1440, le roi Henri VI confirme Pierre Makanam comme monnayeur de Guyenne⁶³.

Nous avons accordé à notre bien-aimé et compatriote Pierre Makanam, un citoyen de Bordeaux, et de la présente série, jusqu'à la fin de sa vie, nous accordons, autant que nous pouvons, et qu'il est le seul des monnayeurs du duché d'Aquitaine et de l'ensemble de la ville de Bordeaux déjà nommée [...] à frapper monnaie et frapper dans la susdite ville et duché, et comme les autres monnayeurs conçoivent et peuvent frapper dans la ville et dans le duché [...]

Le 8 novembre 1447, Henri VI nomme Baudouin Doding monnayeur de Guyenne. Baudouin Doding vient substituer *Petrus Makanam*, déjà actif en 1440. Il va donc exercer et occuper le bureau de la Monnaie, avec les profits et les franchises, les privilèges et les droits dudit bureau. Baudouin Doding est encore cité le 12 novembre 1447⁶⁴. La charge de monnayeur est confirmée par le souverain *ad terminum vite sue*, c'est-à-dire jusqu'à sa mort.

Le salaire des monnayeurs (*operariis et monetariis*) est précisé dans un document du 6 décembre 1354⁶⁵.

Des lettres, écrites par Frank Vanhale, ancien sénéchal de Gascogne, témoignent que la décision a été prise en raison des contestations au sujet des rémunérations des monnayeurs et monétaires du duché d'Aquitaine. Désormais, chaque ouvrier (*operarius*) reçoit pour chaque marc (*marca*) de monnaie noire ou blanche qu'il frappe, à l'exception de l'or, 3 d. esterlin, et chaque monnayeur (*monetarius*) reçoit pour chaque livre (*libra*) de monnaie blanche ou noire qu'il frappe à l'exception de l'or, 3 d. esterlin, de la monnaie de Londres ou leur valeur dans une autre monnaie.

Le 16 juillet 1354, le roi ordonne au sénéchal de Gascogne, au connétable et au maire de la ville de Bordeaux de protéger tous les monnayeurs, y compris ceux de l'atelier de Bordeaux, des attaques menées contre leur liberté et leurs privilèges. En effet le souverain avait appris qu'ils avaient été nommés pour la frappe de ses monnaies et qu'ils avaient frappé et fabriqué des pièces avec beaucoup de peine⁶⁶.

63 Voir Annexes II – Sources n° 29.

64 Voir Annexes II – Sources n° 32.

65 Voir Annexes II – Sources n° 118.

66 *Rôles gascons* C61/66:77.

Une ordonnance, donnée à Taillebourg en septembre 1451 par Charles VII, confirme aux monnayeurs de Guyenne et d'Aquitaine les privilèges donnés par les souverains anglais⁶⁷. Deux autres ordonnances, données à Bordeaux par Louis XI en 1461 et par Charles VIII en 1486, confirment à nouveau ces privilèges⁶⁸.

Pour la charge de monnayeur, les souverains choisissent souvent des Italiens, qui ont une grande expérience dans la comptabilité. C'est le cas de Orlandino de Pozzo et *Lapinus Rogeri*.

Orlandino de Podio / de Pozzo

Édouard I^{er} vers la fin du XIII^e siècle, soucieux d'améliorer le monnayage en Aquitaine, engage Orlandino de Podio, *mercatoribus de Luka*⁶⁹. Il est un des principaux membres de la société commerciale italienne *Ricardorum de Luka*. Il devient le banquier du roi, receveur des revenus royaux et des coutumes de Bordeaux⁷⁰: *Rex Orlandino de Podio et sociis suis, mercatoribus Lucanensibus, collectoribus magne custume nostre Burdegale, salutem. [...]*⁷¹.

*[...] Noveritis quod nos monetam nostram burdegalensem tradidimus ad firmam Orlandino de Podio, mercatori [...]*⁷².

*[...] Orlandino de Podio, lumbardo, collectori redditum nostrum ducatus Aquitannie [...]*⁷³.

Ensuite, il est garde de la Monnaie et, à partir du 7 avril, en association avec William de Turnemire, avant de devenir trois mois plus tard, le concessionnaire unique, sous la protection formelle d'Édouard I^{er}, par une « grande lettre » :⁷⁴

67 *Ordonnances de Rois de France*, Vol. XIV, p. 182-184.

68 *Ordonnances de Rois de France*, Vol. XIX, p.707.

69 *Rôles Gascons* t. II 1301, 1196. Edward A. Bond a étudié un grand nombre des documents sur les marchands italiens qui sont en relation avec les souverains anglais. Dans ces documents Orlandino de Podio est souvent mentionné. Edward A. Bond 1840, « Extracts from the Liberate Rolls, relative to Loans supplied by Italian Merchants to the kings of England, in the 13th and 14th Centuries ; with an introductory Memoir : by Edward A. Bond, Esq. Communicated by Charles George Young, Esq. York Herald, F.S.A : », *Archaeologia*, XXVIII, p. 207-326.

70 Bémont Charles notes sur les *Rôles Gascons*, RG t. II 1617.

71 *Rôles gascons* t. II 1463, 1176.

72 *Rôles gascons* t. II 1196.

73 *Rôles gascons* t. II 1095.

74 *Rôles gascons* t. II 1196.

*Memorandum quod quedam magna littera de facto monete burdegalensis que sic incipit: Rex omnibus, etc. salutem. Noveritis quod nos monetam nostram burdegalensem tradidimus ad firmam Orlandino de Podio, mercatori, etc. [...]*⁷⁵. Orlandino de Podio ne s'occupe pas de la frappe de la



monnaie, mais plutôt de l'administration générale de l'atelier. Il travaille jusqu'à sa mort, survenue en 1291, toujours avec William Turnemire. À cette période, sur les monnaies commence à paraître la lettre G. Cette lettre a été attribuée à l'atelier de Guiche près de Bayonne. Il a été aussi supposé que cette lettre appartenait au maître de Turnemire qui, sur le conseil de de Podio, aurait signé ces monnaies : G *Guillelmus*. Des monnaies avec une

croix cantonnée d'une lettre G, ou un G en exergue sous le lion, ont été dans le passé attribuées à Édouard I^{er}, mais en réalité elles appartiennent à Édouard II et Édouard III. Il est donc peu probable que cette lettre G puisse être attribué à Guillaume de Turnemire, qui, alors, n'est plus en activité⁷⁶. Ce serait par ailleurs une nouveauté curieuse dans un monnayage très homogène.

Une lettre de Charles VII, de septembre 1451 confirme les privilèges des monnayeurs et des ouvriers de la Guyenne, ce qui montre que l'atelier de Bordeaux n'a jamais cessé son activité, mais il est simplement passé sous le pouvoir des Français. Chaque ouvrier gagne pour 22 marcs d'argent travaillés 5 s. et 6 d. et chaque monnayeur pour le brassage 5 s. :

*[...] & avec ce ont de avoir & prendre de chacun desdicts Ouvriers pour son ouvrage, de vingt-deux mars blanc ou noir, cinq sols six deniers, ou la valeur ; ou cas que autre monnoye d'argent seroit ordonnée par le Seigneur, en auroient lesdicts Ouvriers & Monnoyers la valeur d'iceulx cinq sols sixdeniers de la monnoye qui se batroit lors ; & chacun Monnoyer, de son brassage de vingt-deux livres, aura la valeur desdicts cinq sols: de toutes lesquelles choses & privilèges ilz ont de tout tems joy, si comme ilz Nous ont fait remonster [...]*⁷⁷.

Lapinus Rogeri (1292-1331)

Le deuxième personnage italien à travailler en Aquitaine est Lapin Roger, qui est le neveu de Boniface Galgani, de Florence. Il joue un rôle important dans l'administration des ateliers monétaires lors des premières années du règne d'Édouard III. Il travaille comme essayeur à la monnaie de Londres puis, en 1326, il est envoyé en Aquitaine pour gérer le poids de fin, c'est-à-dire

⁷⁵ La lettre n'est pas reproduite dans les *Rôles Gascons*.

⁷⁶ Denier d'Édouard II, Whithers n° 30.

⁷⁷ *Ordonnances des Rois de France de la 3e race*, p. 182-183.

la quantité de métal précieux utilisé pour la fabrication des monnaies anglo-galliennes d'Édouard III. En 1336, il retourne à Londres, et aucune autre information n'est connue sur sa présence dans le duché⁷⁸.

E) Les orfèvres

D'autres figures importantes dans la fabrication des monnaies sont les orfèvres, qui jouent un rôle dans l'approvisionnement des ateliers en métal nécessaire à la frappe. Une ordonnance royale du 30 décembre 1357, fournit des informations détaillées :

- aucune plaque d'argent ni récipient d'or ou d'argent ne doit être vendu dans la ville de Bordeaux qu'aux changeurs ou orfèvres, à condition que ce matériel ait été obtenu légalement et qu'il soit de bon alliage et de bon argent.
- cette règle s'applique à tous ceux qui doivent chercher à se procurer leur touche d'or et leur poinçon à la tête de léopard pour pouvoir marquer leurs œuvres.



Les orfèvres possèdent une marque, qui a été introduite pour la première fois en 1327 et elle est utilisée encore aujourd'hui par les orfèvres de Londres⁷⁹.

À propos des orfèvres sont connus aujourd'hui des règlements, dont une copie semblait exister encore en 1764. La présence d'une communauté d'orfèvres au XIII^e siècle semble être confirmée par un document de 1786, appelé *Almanach des Monnaies*⁸⁰. Le but des souverains grâce à ces communautés est celui de protéger l'État à travers la circulation des monnaies. En effet l'élément principal de la fabrication monétaire est l'approvisionnement du métal, qui doit être assuré et non concurrencé par les orfèvres. Les souverains cherchent à éviter la fonte illicite du métal à travers la création des édits et ordonnances et aussi la fonte des espèces pour les transformer en objet d'ornementation. Le titre de l'argent semble être supérieur pour les objets, de manière à rendre trop onéreuse la fonte des pièces de monnaie, qui devient de plus en plus rare. Les premiers documents appartiennent au règne d'Édouard III, à la date du 30 décembre 1357⁸¹. Ensuite nous retrouvons des lettres patentes datées 6 avril 1358⁸². C'est à cette époque que le souverain prescrit aux orfèvres de Londres d'utiliser le poinçon dit « à la tête de léopard » et il ajoute que : *On nous a*

78 Brand J.D. 1976, "A medieval mint account", *BNJ*, p. 78-79.

79 Image tirée de: <https://www.assayofficelondon.co.uk/other-services/trace-a-hallmark>

80 Clarke Jean et Jacques de Dromantin 1987, *Les orfèvres de Bordeaux et la marque du roy*, Suresnes, p. 18. Archives Départementales de la Gironde E Corps 102 Tableau du 22 novembre 1764.

81 Bibliothèque Nationale Paris – Collection Moreau T 661 f° 231. Lettres patentes d'Édouard III du 30 décembre 1357. Copie du XIII^e siècle faite par Brecquigny. Numération Delpit 110.

82 Lettre patentes d'Édouard III du 6 avril 1358. BN Collection Moreau T661 f° 235-236. BN Latin 9134 f° 59 Cartulaire d'Henri V et Henri VI Rois d'Angleterre, AMB Livre des Bouillons, p. 122

*rendu compte que, du fait que nulle ordonnance n'a été faite sur le métier d'orfèvre en la ville de Bordeaux, on y a relevé récemment des manquements et abus qui se perpétuent en notre Duché de Guyenne et font redouter qu'ils ne garantissent à l'avenir si l'on n'y porte remède à temps*⁸³. Un des éléments principaux contenus dans ces ordonnances, qui reprennent exactement celles d'Angleterre, est que l'or et l'argent ne peuvent pas être vendus à Bordeaux que devant les changeurs ou les orfèvres sous le contrôle de maîtres qui vérifient l'honnête de la transaction⁸⁴. Un ou deux maîtres de chaque ville doivent se rendre au château du roi à Bordeaux où le connétable leur remet *la touche de l'or et le poinçon à la tête de léopard pour marquer les ouvrages*. Cette dernière imposition n'est pas acceptée par la Jurade de Bordeaux, car elle considère que le domaine et la discipline de ces métiers relève seulement de sa propre autorité. En 1358 dans le *Livre des Coutumes* il est noté que les maires et les jurats de Bordeaux font faire *une marque Bordeu* qui doit être apposée sur l'argenterie fabriquée dans la ville de Bordeaux⁸⁵. Cette marque doit être baillée en garde chaque année à un jurat qui reçoit les ouvrages des argentiers *au poinçon*, un denier bordelais par marc d'argent. En décembre 1275 Philippe le Hardi décide que chaque ville puisse avoir un signe particulier pour les ouvrages des orfèvres. Cette ordonnance est reprise en 1313 par Philippe le Bel qui l'étend aussi aux ouvrages d'or. Une nouvelle disposition vient compléter les précédentes et nous informe que deux maîtres doivent conserver cette marque⁸⁶. Il s'agit de Guiraut Cambon jurat et du *Mestre Jacmes de Greyli daurader*, qui doivent conserver l'un le coffre et l'autre la *bonne clef*. Ces deux personnages doivent visiter tous les orfèvres deux fois par semaine pour en vérifier le fin des ouvrages. Dans le cas contraire l'orfèvre est obligé à payer une amende de 65 sols. Pour l'année 1358 quelques noms sont connus :

Jacmes de Greyli, probablement doyen ou syndic, Richard Pata, Pey Amat, Ramon Dardileis, Arnaud Compte, Pey Bonon, Jacmes Prader, Bernard Riganrd, Pey Dugat, Johan de Corbidi, Harry de Malinas, Rollon Molsa et Gualhart Daria.

Des nouvelles lettres patentes d'Édouard III datées 4 juillet 1358 reprennent les ordonnances précédentes⁸⁷. Le roi décide que *anos vel tres probes homines de mistera illa* sont choisis pour veiller sur la bonne fabrication et sur les punitions. Un autre document est conservé à Londres au *Public Record Office*⁸⁸ et il est intitulé *Rotulus Vasconial de anno 33 Edwardi III Anno Domini 1359 Membrana 3...40. De eligendo duos homines idoneos ad supervidendum operationes aurifaborum*

83 Clarke 1987, p. 19.

84 Clarke 1987, p. 19. Voir Annexes III – Sources.

85 *Livres des Coutumes* p. 202 N° IX f° 108.

86 *Livres des Coutumes* p. 200 n° VII f° 107.

87 Bibliothèque Nationale Collection Moreau f° 241-242.

88 Public Record Office Londres : Gascon Rolls C 61/72 m³.

Burdigale – *Texte ut Supra 18 Dic Julié*⁸⁹. À travers ce document le roi Édouard III ordonne l'élection de deux prud'hommes par la Communauté, qui doivent être qualifiés d'essayeurs, de visiteurs, de bayles, de syndics mais aussi de gardes et de jurés gardes⁹⁰.

III. LA PRODUCTION

La production de la monnaie dans les différents ateliers du duché est documentée par les *Rôles Gascons*. Édouard III ordonne au connétable de Bordeaux de mieux contrôler les officiers lors de leur travail. Il a appris que la frappe des pièces dans le duché d'Aquitaine, à cause de certains excès de quelques officiers, rapporte moins que le profit attendu. Il est demandé de ne garder que les officiers et les monnayeurs nécessaires et de renvoyer ceux qui, surnuméraires, ont reçu une rémunération⁹¹.

Un autre acte, toujours relatif au règne d'Édouard III, concerne le cours légal des monnaies à Bayonne. Le roi ordonne aux autorités de la ville, aux maires, aux jurats, et à leurs collègues que des pièces de 2 et 4 d. qui ont été frappées en Angleterre mais aussi d'autres pièces émises dans le duché d'Aquitaine soient reçues à leur taux de change officiel et non à un taux inférieur. Les contrevenants, changeurs ou autres, seront punis par le sénéchal de Gascogne, le connétable de Bordeaux ou tout autre officier du duché⁹².

Un mémoire municipal datée 9 septembre 1316 nous précise la valeur du sous arnaudin et son équivalence avec la monnaie royale : 5 deniers arnaudins valent 4 d.t. L'évêque doit prendre au plus 6 deniers par marc pour les frais de fabrication. En outre il ne doit frapper des espèces que lorsqu'il en est requis par le conseil municipal d'Agen ou d'autres villes de la zone d'Agen⁹³. À partir du règne de Jean le Bon, le roi veut établir un atelier monétaire à Agen qui doit se trouver parmi les cinq villes du Languedoc qui fabriquent des monnaies royales. Un mandement du 3 mai 1340, qui a été émis par le gouverneur général du Languedoc, Pierre de la Palu, enjoint au maître de la monnaie de fabriquer des oboles agenaises. Leur valeur est de 5 denier pour 2 deniers tournois, dont le but est de suppléer au manque de monnaie arnaudine. En 1369 le duc d'Anjou, lieutenant général du roi en Languedoc, décide d'établir un atelier monétaire royal qui doit produire des espèces d'or et

89 *Rôles Gascons, Normands et Français*, édité à Paris chez Jacques Barois fils et en 1743, et qui existe à la Bibliothèque Nationale sous la cote in fol. L. 44-8.

90 Clarke 1987, p. 20.

91 *Rôles Gascons* C61/66:3 RG. 28^e année du Règne d'Édouard III.

92 *Rôles Gascons* C61/66:4 RG.

93 LAVAUD Sandrine (dir.) et Jean-Courret Ézéchiel 2017, *Agen*, Collection Atlas historique des villes de France, Bordeaux.

d'argent⁹⁴. Il accorde aussi la capacité à tous les habitants la possibilité de tenir une boutique de changeur.

Le 10 mars 1344, Édouard III précise les conditions de la fabrication de la monnaie d'or à Bordeaux⁹⁵. Sous le contrôle du sénéchal de Gascogne, Nicholas de La Beche et le maître John Wawayn, connétable de Bordeaux, doivent faire frapper de la monnaie d'or, selon les règles nouvellement édictées en Angleterre concernant les coins et l'aloï, dans le but de faire du profit sur cette frappe. Le roi a ordonné à frapper des nouvelles monnaies en or, mais avec d'autres coins et d'autres alliages. Pour se faire, il est demandé aux gardiens, aux maîtres et aux changeurs de l'atelier à la Tour de Londres de livrer au souverain 2 d. pour chaque nouvelle monnaie d'or. Le roi, pour son bénéfice et celui des Anglais, ordonne que trois types de monnaies d'or soient frappés à la Tour de Londres : une pièce avec deux léopards pour 6 shillings et du poids de 2 florins de Florence de bon poids, dont 50 pièces pèsent une livre du poids de la Tour de Londres. Le florin, qui est appelé aussi double léopard, est donc frappé pour la première fois en 1344. Une autre monnaie, toujours en or, qui présente un léopard et pèse la moitié du florin, est frappée pour 3 shillings, dont 100 pièces pèsent une livre du poids de la Tour. Il existe aussi un demi-florin ou léopard et une autre pièce, toujours en or avec un casque, qui pèse un quart du florin frappé pour dix-huit livres esterlin et 200 pièces pesant une livre toujours au poids de la Tour de Londres. Le demi florin, dit en anglais *Helm*, à une valeur de 15 l. st. pour une livre de ces pièces d'or fin⁹⁶.

Une information importante sur le monnayage anglo-gascon est fournie par un document du règne d'Édouard III en date du 14 novembre 1351. Les pièces frappées en Gascogne doivent posséder le même contenu métallique que les pièces qui sont frappées dans l'atelier de Bordeaux. Le sénéchal et le connétable ont l'obligation de proclamer et de faire publier l'ordonnance du roi relative à la frappe des monnaies anglo-gasconnes, mais surtout de vérifier qu'elle soit respectée et pouvoir leur est donné de confisquer, au profit du roi, toutes les monnaies qui ne sont pas conformes au monnayage de Bordeaux tant pour leur poids que pour leur aloï⁹⁷.

Pour certaines pièces de monnaie nous connaissons la taille au marc, c'est-à-dire la quantité de pièces qui doivent être taillées dans un marc d'alliage au titre légal. Un exemple est fourni par 4 deniers moins une pougeoise. Ces monnaies se font à la taille de 22 sous au marc (264 deniers), ce qui permet d'obtenir 844 deniers au final. Le souverain demande 780 deniers par marc d'argent, ce qui porte un gain de 64 deniers environ, qui constituent les bénéfices.

94 AD47, AA 11, n° 13.

95 En marge est écrit *extractus*.

96 Rôles Gascons C61/56:29 RG.

97 Rôles Gascons C61/63:59 RG.

Les registres des connétables nous renseignent aussi sur l'activité globale d'un atelier. Des informations sont connues pour l'atelier de Bordeaux pour la période 1305-1343 et 1427-1453. Nous sommes alors informés sur les périodes d'ouverture et sur celles d'activité avec l'indication des types frappés. Pendant les années 1305-1307 la fabrication des espèces est assez limitée toute comme en 1322-1324. Dans d'autres cas les indications sont plus précises avec les dates exactes, comme montrée dans le tableau qui suit :

Période	Types
Du 9 juin au 27 octobre 1322 :	aucune frappe
Du 27 octobre 1322 au 12 mars 1324 :	reprise de la frappe
Du 12 mars 1324 au 17 juillet 1324 :	aucune frappe
Du 27 mars 1327 au 27 mars 1329 :	oboles
Du 27 mars 1329 au 27 mars 1330 :	deniers doubles
Du 27 mars 1330 au 4 janvier 1331 :	oboles
13 octobre 1329 au 27 janvier 1330 :	oboles noires
Du 22 juillet au 30 août 1330 :	deniers « nouveaux »
13 octobre 1329 au 16 juin 1330 :	deniers doubles
1338-1339	
Du 10 au 28 octobre 1338 :	blancs et doubles, atelier de Bordeaux
Du 31 octobre au 18 décembre 1338 :	blancs, atelier de Bordeaux
Du 21 janvier au 11 avril 1338 :	blancs et doubles, atelier de Bordeaux
Du 15 avril au 1 ^{er} septembre 1339 :	blancs et doubles, atelier de Bordeaux
Du 1 ^{er} au 30 septembre :	doubles, atelier de Bordeaux
1340-1341 :	période de dettes pour le roi-duc, qui se reflète aussi sur l'atelier monétaire
Du 8 au 13 octobre 1340 :	obole blanche
18 octobre 1340 :	concession à continuer la frappe des monnaies.
1342-1343	
Du 5 au 9 octobre 1342 :	oboles blanches
Du 9 novembre 1342 au 12 mars 1343 :	oboles blanches
Du 10 mai au 24 septembre 1343 :	oboles blanches

Pour les années 1427-1431 l'atelier de Bordeaux frappe 6,226 marcs $\frac{1}{2}$ plus 10 blancs et 3 d. de métal pur, ou 18,680 marcs de billon pour la monnaie blanche. Pour les monnaies noires sont utilisés 36 marcs $\frac{3}{4}$ pour un profit de 12 blancs au marc. Le connétable précise que du 28 mars au 29 septembre 1427 on frappe 7,252 marcs de billon ou 4,217 marcs d'argent pur, plus 10 blancs et 3 d. pour un profit de 20 blancs au marc. Du 29 septembre 1427 au 29 septembre 1428 7,234 marcs de billon 2,411 marcs $\frac{1}{3}$ d'argent pur, et 20 blancs par marc pur. Entre le 29 septembre 1428 et le 29 septembre 1429 ils sont 1,762 marcs de billon, 587 marcs $\frac{1}{3}$ de métal pur et toujours pour 20 blancs par marc pur. L'année suivante les valeurs sont de 2,432 marcs de billon, 810 marcs purs et encore 20 blancs par marc pur. Les frappes des monnaies noires sont arrêtées pendant ces années. 1431-1435 pour les pièces blanches l'atelier utilise 2,964 marcs de billon, ou 987 marcs 2 onces $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{3}$ d'argent pur et cela rapporte 20 blancs par marc pur. Les valeurs des autres frappes sont : 76 marcs $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{4}$ d'argent pur, ou 1,304 marcs de billon noir, à 12 blancs par marc pur. Et encore pour l'année 1434-1435 les émissions blanches sont à 179 marcs de billon, ou 59 marcs 5 onces d'argent fin. Le profit est toujours à 20 blancs au marc pur. Pour les monnaies noires sont utilisés 516 marcs de billon, ou 30 marcs $\frac{1}{2}$ de fin, avec un profit de 12 blancs au marc. Pour la période 1435-1439 sont notés 285 marcs d'alliage en monnaies blanches, ou 95 marcs d'argent fin. Le profit reste toujours le même de 20 blancs au marc. Pour les monnaies noires 627 marcs ou 37 marcs de fin et 4 marcs noirs. Le profit cette fois change et passe à 5 s. noirs par marcs d'argent. En 1442-46 le bénéfice pour les monnaies blanches est à 20 blancs par marc d'argent. À cette époque l'argent n'est plus frappé, donc cette valeur est symbolique. Les émissions noires sont à 882 marcs, soit 51 marcs d'argent et 15 marcs noirs à 5 s. noirs d'argent. Pour la période 1446-1451 sont 989 marcs noirs, ou 52 marcs 11 onces $\frac{1}{2}$ 2 d'argent fin, encore à 5 s. noir au marc d'argent. La dernière information est pour l'année 1452-1453. Le bénéfice est pour les monnaies en argent et monte à 15 blancs pour marcs d'argent. Après cette date l'atelier passe à la couronne française⁹⁸.

IV. UN CAS EXCEPTIONNEL : LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES DE L'ATELIER MONÉTAIRE DE LA ROCHELLE

L'atelier de La Rochelle est un des rares ateliers monétaires médiévaux, soit royal soit féodal, fouillé en France. Il s'agit d'un travail de collaboration entre archéologie, numismatique, histoire économique et sources d'archives⁹⁹. Les fouilles ont livré un mobilier métallurgique plutôt important, ce qui a permis de pouvoir reconstruire la chaîne opératoire de la frappe monétaire. La

98 Capra Pierre 1980, « Les espèces, les ateliers, les frappes et les émissions monétaires en Guyenne anglo-gasconne aux XIV^e et XV^e siècles », *NC*, p. 132-164, 154-154.

99 Archives de la Cour des monnaies de Paris, sous-série Z1b.

campagne de fouille, qui a eu lieu en 1994, suivie par des travaux en 1997, ont mis au jour les vestiges de l'atelier sur la place du Verdun. Il s'agit du deuxième atelier à partir de son installation à la fin du XIV^e siècle jusqu'à sa destruction peu après 1689. Au début l'atelier était situé au Cours des Grolle (voir carte) mais à la fin du XIV^e siècle, peu après 1389, il est transféré sur la place du Verdun. Les premières activités semblent être celles de la fonderie situé dans une ancienne salle du Château Vauclair. Les fouilles ont montré quatre fours utilisés très probablement pour la fusion du métal. En 1520 l'atelier est reconstruit et organisé à travers une cour et une salle qui devait servir pour le traitement des espèces monétaires : recuit, lavage et blanchissement de flans qui étaient utilisés pour la frappe. Cet emplacement reste inchangé jusqu'au début du XVII^e siècle, quand l'atelier passe de la frappe manuelle à celle mécanisée avec l'introduction d'un balancier. En 1689 l'atelier se déplace rue de la Monnaie et les vieux bâtiments ont été détruits.

Le premier atelier monétaire royal de La Rochelle, datant du milieu du XIV^e siècle était situé au nord de la ville. Lors des fouilles ont été mises à jour six phases différentes :

Phase I Occupation XIII^e-XIV^e siècle antérieure à l'installation de l'atelier monétaire.

Phase II Installation de l'Hôtel de la Monnaie à la fin du XIV^e siècle et première occupation au XV^e siècle.

Phase III Réaménagement de l'atelier de la 2^e moitié du XVI^e siècle.

Phase IV Occupation de l'atelier de la 2^e moitié du XVI^e siècle au début du XVII^e siècle.

Phase V Dernière occupation de l'Hôtel de la Monnaie à la 2^e moitié du XVII^e siècle (1689).

Phase VI La place aux XVIII^e et XX^e siècles.

Un grand nombre de matériel a été trouvé lors des fouilles. Un des objets plus significatifs est une balance, qui semble appartenir à l'atelier de l'époque moderne et qui doit être datée au XVII^e siècle. Sa dimension et sa facture font penser qu'elle était utilisée pour peser les espèces. Elle est composée d'un fléau et de deux plateaux en alliage cuivreux. À l'une des extrémités du fléau il y a un anneau qui servait pour l'accrochage des plateaux. Les deux plateaux sont caractérisés par la marque d'orfèvre : LIQUART *F* OU ILQUART *F*¹⁰⁰. Associés à la fabrication des monnaies ont été trouvées aussi 30 flans de bronze et d'argent, qui indiquent la pratique de blanchiment des flans. Sur le site étaient présents deux petits cubes de fer en forme de coins. Malheureusement aucune analyse du métal n'a été faite pour savoir s'il s'agit des coins ou pas. La quasi-totalité de ce matériel appartient désormais à l'usine autour du XVII^e s.

100 Bocquet Anne & Mille Pierre 1995, *La Rochelle Place du Verdun (Charente-Maritime) Fouille préventive d'Octobre 1994 à Juillet 1995*, Document final de synthèse, Direction régionale des Affaires culturelles de Poitou-Charentes, Service régional de l'Archéologie. Bocquet Anne & Mille Pierre 1995, *La Rochelle Place du Verdun, Fouilles archéologiques 1994-1995*, Note d'information intermédiaire, avril 1995.

Lors des fouilles de l'atelier monétaire situé sur la place du Verdun, ont été trouvées 20 monnaies royales, 21 monnaies seigneuriales et 7 monnaies étrangères, dont deux jetons¹⁰¹. Pour les monnaies des XII^e et XIV^e siècles sont des pièces de Poitou, Anjou, Bretagne et Île-de-France. Une seule monnaie appartient au Comté de Namur. Les autres monnaies sont datées entre le XV^e et le XVII^e siècles et il s'agit de pièces de Bresse, Allemagne, Dauphiné, Pays-Bas et Portugal.



Fig. 4 : Plan de La Rochelle sous la domination anglaise

101 Pour la description des monnaies voir Annexes III – Annexes Catalogue des monnaies de fouilles. Parmi ces monnaies il y a une grande concentration de monnaies qui ont été émises pendant la première moitié du XIII^e siècle partagées entre des monnaies royales et des monnaies féodales.

Parmi ces monnaies il y avait aussi quelques pièces anglo-gasconne, probable témoignage de la fabrication pour les anglais. Il s'agit d'un denier du 1^{er} type de Richard Cœur de Lion, d'un denier « au lion » d'Édouard III, un esterlin 2^e émission d'Édouard IV de La Rochelle, un deuxième denier d'un atelier indéterminé et d'un hardi d'Édouard le Prince noir¹⁰².

Dans un des fours ont été également trouvées une quinzaine de florettes de Charles VI qui étaient collées entre elles, tandis que ailleurs étaient présentes de nombreux flans, d'argent et billion, mais aussi des lames, des chutes de lames et des carrés monétaires utilisés pour la fabrication des flans.

102 Pour plus de détails sur les monnaies voir le catalogue dans les Annexes.



Fig. 5 : Localisation des ateliers monétaires actifs pendant la domination anglaise de l'Aquitaine (XIII^e-XV^e), qui sont décrits dans le volume II des Annexes.

DEUXIÈME PARTIE
L'HISTOIRE MONÉTAIRE,
LA VALEUR DES MONNAIES
ET LA CIRCULATION

Dans la première partie de ce travail je me suis occupée de la monnaie anglo-gasconne en rapport avec les sources écrites, mais aussi des principales collections et des érudits qui les ont étudiées et des aspects liés à la fabrication et aux ateliers monétaires. Dans la deuxième partie je me concentre plutôt sur la monnaie « physique », sur son catalogage, sa valeur et sa circulation. Le IV^e chapitre comprend une brève histoire de la monnaie en Aquitaine dès les origines jusqu'à la fin de la domination anglaise, avec un catalogue des pièces principales. La chronologie utilisée est celle classique qui commence par le mariage d'Aliénor jusqu'aux monnaies de Henri VI. Le V^e chapitre est dédié au cours et à la valeur des monnaies. Cet étude est faite à travers l'analyse des sources d'archive, décrites dans la première partie. Pour terminer ce travail je me suis occupée de la circulation monétaire. J'ai divisé en deux parties ce chapitre : une partie s'occupe de la circulation des monnaies anglo-gasconnes hors du duché d'Aquitaine et une partie sur la circulation des différentes monnaies, royales, féodales ou étrangères à l'intérieur du duché. Cette partie se base encore une fois sur les sources écrites, ma plus en particulier sur les trouvailles monétaires : les trouvailles isolées et les trésors monétaires, soit en France qu'à l'étranger. Les dernières pages comprennent toute la bibliographie et la sitographie utilisée pour rédiger les six chapitres.

CHAPITRE IV

L'HISTOIRE MONÉTAIRE

DE L'AQUITAINE ANGLO-GASCONNE



Ce chapitre décrit l'histoire de la monnaie anglo-gasconne. Je ne vais pas exposer ici un catalogue détaillé, mais simplement une brève histoire monétaire dès les origines (I^{er} siècle av. J.-C.) jusqu'à la moitié du XV^e siècle, avec une description de types principaux, car deux ouvrages présentent déjà un catalogue. Le volume d'Elias, qui a toujours été la première référence, a été mis à jour par Withers & Ford en 2015¹. Pour cette raison, il me semble tout à fait inutile de répéter leur immense et exceptionnel travail. Je présente alors seulement les types qui ont été mis à jour, corrigés, ou des types inédits. Je me suis limitée à donner des informations sur les frappes monétaires, sur les réattributions et à analyser quelques monnaies particulières qui ont été publiées auparavant. Pour les références, j'ai décidé d'utiliser le volume *Anglo-Gallic coins* de Withers & Ford et non celui Duncan Elias². Dans les annexes, j'ai créé un tableau avec les principales concordances, mais aussi un catalogue des monnaies et des tableaux³. Pour les images les principales sources utilisées sont les collections des musées et les maisons de vente en ligne. Le but est donc celui de faire une mise au point sur le catalogage de pièces et surtout de recenser des nouveaux types.

1 Les deux ouvrages utilisés sont : Elias Edward Remy Duncan 1984, *The Anglo-Gallic Coins*, Londres Spink and son Ltd., 1984. Withers P. & B.R. and S.D. Ford, 2015, *Anglo-Gallic Coins of Aquitaine, Bergerac, Issoudun, Ponthieu, Poitou and the royal coins of Henry V and Henry VI*, Galata.

2 Les références sont indiquées par l'initial du nom de l'auteur et le numéro du type contenu dans leur volume : W= Withers & Ford, E=Elias.

3 Dans les annexes, j'ai créé un tableau avec les principales concordances : Elias 1b, Boudeau 469, Poey d'Avant 2758, Duplessy 1030var., Spink 8001, Withers 1. J'ai repris le model de Withers and Ford. E = Elias : Elias Edward Remy Duncan 1984, *The Anglo-Gallic Coins*, Londres Spink and son Ltd., 1984. B = Boudeau : Boudeau Émile 2002, *Catalogue général illustré de monnaies provinciales*, Ed. Cheveau-légers. PA= Poey d'Avant : Poey d'Avant Faustin 1989, *Monnaies féodales de France*, vol. 2, Bologne-Paris, éd. A. Forni-Picard. D = Duplessy : Duplessy Jean 2004, *Les monnaies françaises féodales*, t. 1, Maison Platt. S = Spink : Spink 2015, *Coins of Scotland, Ireland and the islands, with a new section on Anglo-Gallic*, Londres. W = Withers : Withers P. & B.R. and S.D. Ford, 2015, *Anglo-Gallic Coins of Aquitaine, Bergerac, Issoudun, Ponthieu, Poitou and the royal coins of Henry V and Henry VI*, Galata.

I. L'HISTOIRE MONÉTAIRE DE L'AQUITAINE

A) Les origines de la monnaie (I^{er} siècle av. J.-C. au XII^e siècle)

L'histoire monétaire de l'Aquitaine commence, au I^{er} siècle av. J.-C., avec les *Bituriges Vivisques* qui semblent avoir frappé des petites fractions en argent dites « au cheval ». Un grand nombre de ces pièces ont été trouvées lors des fouilles à Bordeaux, mais rien ne permet d'identifier l'atelier monétaire. Pendant la période romaine, les monnaies qui circulent dans l'ancienne Aquitaine ont été frappées dans les ateliers de Cologne, Trèves ou Mayence⁴. Il semble que les premières émissions locales soient datées à l'époque des rois francs. Au V^e-VI^e siècle, un *solidus* et un *triens*, imitations des monnaies d'Anastase, portent sur le revers la lettre B, mais qui n'est pas attribuable à l'atelier de Bordeaux⁵.



Les frappes mérovingiennes et carolingiennes de Bordeaux sont peu nombreuses et peu importantes. On ne sait rien sur l'emplacement de l'atelier qui doit être considéré plutôt comme une officine éphémère⁶.

Les premières émissions sont datées de Louis le Pieux et les dernières de Louis V (986-987), dans la seconde moitié du X^e siècle⁷. Un tiers de sous d'or ou *tremissis* avec le nom de *BVRDEGALA* a été frappé à Bordeaux par le monétaire Bertigiselus⁸.

Les ducs et comtes de Bordeaux ont aussi frappé des monnaies. Les premières pièces sont au nom de Louis IV (936-954), avec le nom de Bordeaux aux revers autour de trois croisettes en triangle et des pièces au nom de Lothaire (954-986).



Fig. 2 : Denier de Lothaire II en argent
Bordeaux

A/ +LEVTARIO - lettres RLEV dans le champ du droit.

B/ +VRDELAL – croix.

Poids : 1,27 g Diamètre : 23 mm

Durant cette période, l'atelier semble être situé dans le quartier de Saint-Séverin (aujourd'hui Saint-Seurin), mais faute de documents il n'est pas possible de l'attester. Les premières informations datent du XI^e siècle quand l'atelier est lié à la *camera* d'un palais ducal.

4 Dalla-Longa 2009, p. 5.

5 Reinhart W. 1938, *Die Munzen des tolosanischen Reiches des Westgoten*, dans *Deutsches Jahrbuch für Numismatik*, 1938, p. 122.

6 Dalla-Longa 2009, p. 5.

7 PA 2746 ; Depuyrot Georges 1993, *Le numéraire carolingien*, Paris, p. 216-220.

8 <http://www.alde.fr/lot/2445070> Consulté le 10 juin 2019, Maison de Vente Alde.

Un deuxième groupe est constitué par les émissions de Sanche Guillaume (950- †996) avec la reprise d'un monogramme carolin ⁹.



A/ + SANCHIVS – croix dans le champ.

R/ BVDE.IAL – monogramme déformé de Charles.

Atelier : Bordeaux. PA 2417 var., B 456.

Fig. 3 : Denier (Cgb) Poids : 1,10 g Diamètre : 20,5 mm

Son successeur, Bernard Guillaume (984-1010) frappe des deniers et des oboles¹⁰. Il émet aussi des pièces dites à la main ouverte¹¹.



Denier

A/ +BERNARDV - main

R/ BVRDICAS – croix.

Fig. 4 : Denier à la main ouverte (PA)

Il reste difficile de distinguer les pièces de Sanche Guillaume (†1032) de celles émises par Bernard Guillaume (vers 975 -†1009), son prédécesseur.



Denier A/ + CVILEVLMO – trois croisettes et un C.

R/ + BVRDECA – croix. Poids 0,94 g.

Bordeaux. PA 2726, B 457 var. Diamètre 17,5 mm

Fig. 5 : Denier de Bernard Guillaume (Cgb)

Au XI siècle Eudes (1036-1040) a aussi fait frapper des monnaies avec la légende + ODO COMES et le comte Gui Geoffroi (1056-1086) émet des pièces avec le titre de REX¹². Il passe ensuite à un type intermédiaire (PA 2739), pour, après changer son nom et émettre un type avec la légende GUILLAUME. Immobilisées, elles sont reprises par Guillaume VIII (1058-1086), Guillaume IX (1086-1126) et Guillaume X (1126-1137). Sous le règne de Geoffroi la monnaie utilisée en Aquitaine et en Poitou, est le type avec la légende REX. Guillaume IX décide ensuite de substituer ce titre par celui de DVX, quand Bordeaux devient désormais la capitale du duché.

9 PA 2711-2718.

10 PA 2720-2727, LVIII n° 18. Fillon 1856, p. 167 vignette.

11 PA 2719, LVIII n° 18. Fillon Benjamin 1856, *Etudes numismatiques*, Paris, p. 167 vignette. « Ce denier vient d'être acquis par le Cabinet national ».

12 PA 2736-2737.

Du fait du mariage d'Aliénor avec Louis VII (1137-1180), l'Aquitaine passe sous la domination du roi de France. La frappe monétaire continue comme en témoigne le trésor trouvé à Saucats (Gironde) qui contient, entre autres, cinq deniers de Louis VII¹³. Ce trésor a été trouvé pendant l'été 1841 et était composé de 909 monnaies à l'intérieur d'une jarre d'argile¹⁴.

Ces monnaies sont datées autour de 1137. Ces émissions qui le composent peuvent être réparties en deux grands groupes :

- celles au nom de Louis VII comme REX et DVX (5 exemplaires) et 150 deniers d'Angoulême avec la légende EGOLISSIME¹⁵.
- celles frappées avant le deuxième mariage d'Aliénor comme DVX AQTVAINE¹⁶. Il s'agit de 749 deniers d'Aliénor avec la légende DVCISIT¹⁷.

Les frappes de Henri II, Richard Cœur de Lion et celles attribuées à Aliénor d'Aquitaine signent

donc le passage à période dite « anglo-gallic »¹⁸.

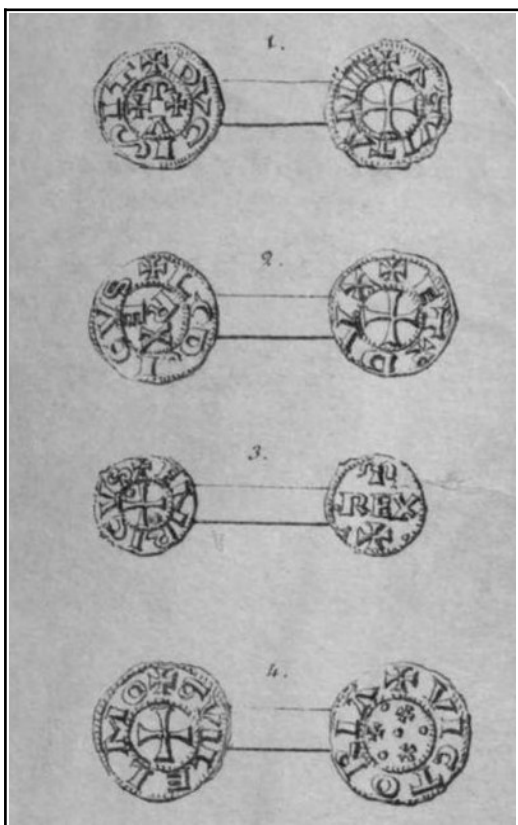


Fig. 6 : Monnaies du trésor de Saucats publiées par Jouannet.

13 Voir Annexes IV - Trésors.

14 JOUANNET François 1843a, *Notice sur quelques deniers du Moyen-âge trouvés en 1842 à Saucats*, Bordeaux, p. 1-15.

15 PA 2747-2748.

16 PA 2749-2755. Pour plus de détails sur les monnaies après son mariage voir plus bas Aliénor d'Aquitaine.

17 Aucune autre information n'est connue sur ce trésor. Jouannet ne donne aucune précision sur le lieu de conservation des pièces.

18 Pour la définition du mot « anglo-gallic » voir le chapitre I.

B) La période anglo-gallique (XIII^e-XV^e siècle)

La période entre le XII^e et le XV^e siècles, qui correspond à la domination anglaise de l'Aquitaine, est caractérisée par le monnayage anglo-gascon et peut-être divisée en deux grands monnayages, ceux :

- de l'Aquitaine avec les territoires de Poitou, Issoudun en Berry, Ponthieu et Bergerac
- d'Henri V et Henri VI, qui frappent des monnaies royales dans les ateliers du nord de la France (Paris, Saint-Lô) ¹⁹.

Les premières frappes du duché : les deniers de Guillaume X, d'Aliénor et de Henri II

Les premières monnaies émises, avant la période anglaise dans la zone de Bordeaux sont celles de Guillaume X d'Aquitaine (†1137) qui fait frapper des deniers en argent à son nom :

D/ ✚ CLVILILMO avec quatre croisettes autour d'un anneau formant une croix.

R/ ✚ BVRDIGALA et croix dans le champ.

Cette monnaie est bientôt remplacée par celles d'Aliénor d'Aquitaine, de Louis VII et d'Henri II. Richard Cœur de Lion, fait frapper ses propres monnaies en Poitou avec la légende PICTAVIENSIS et à Bordeaux avec AQVITANIE.



Fig. 7 : Deniers de Guillaume X, d'Aliénor et de Henri II

En 1152, Aliénor se marie avec Henri II d'Angleterre. L'Aquitaine passe alors sous la domination anglaise, domination qui dure jusqu'en 1453. Pendant cette période les rois anglais monnayent dans leurs territoires français. Au début, entre 1189 et 1199, ils frappent monnaies comme comtes de Poitou et de 1195 à 1199, comme seigneurs d'Issoudun. La ville, qui appartenait au roi de France suite au traité d'Azay-le-Rideau de 1189, est conquise par Richard Cœur de Lion en 1194. Quelques années plus tard, en 1200, Issoudun revient à nouveau sous le pouvoir du roi de France Philippe II. De 1283 jusqu'en 1337, les souverains Plantagenêt frappent également comme comtes de Ponthieu.

¹⁹ Pour la définition d'anglo-gascon voir chapitre I.

Il s'agit d'Édouard I^{er} (1278-1290), d'Édouard II (1290-1325) et d'Édouard III (1312 †1377). De 1340 à 1360 et de 1417 à 1449, leur monnayage continue comme ducs d'Aquitaine et, au même temps, rois de France.

Le mariage d'Éléonore avec Henri Plantagenêt et son accession au trône d'Angleterre (1154-1189) perturbe les relations entre Capétiens et Plantagenêts. Toutefois au XII^e siècle, dans les territoires français sous domination anglaise, il n'y a aucune action d'unification dans les types monétaires et les souverains s'adaptent aux systèmes locaux, déjà existants, qui utilisent comme monnaie principale le denier. En effet les premières émissions des souverains anglais sont des deniers et des oboles, qui reprennent les types émis par Guillaume X.

Le premier atelier qui frappe pour les Anglais est celui de Bordeaux, car la ville est le siège du gouvernement anglais dans le duché. Les émissions sont sporadiques et les types sont immobilisés.

En Aquitaine, les monnaies en circulation sont diverses et celle qui domine est le denier esterlin qui a une valeur de 4 deniers tournois. En 1158, Henri II décide d'imposer un type unique, mais il ne cherche pas à harmoniser le système monétaire du duché. En effet, il utilise comme monnaie de référence le denier tournois qui n'est pas une monnaie anglo-gasconne, mais la monnaie principale dans les territoires français au bas Moyen Âge. Elle est utilisée comme monnaie réelle mais aussi de compte. Par contre, dans les territoires situés au nord de la France les monnaies utilisées sont les deniers angevins et les deniers normands. La livre tournois, en raison de sa stabilité, est la monnaie de compte employée par les souverains Plantagenêts. Au XII^e siècle, dans les territoires du sud, la situation numismatique est plus complexe avec la présence de plusieurs ateliers : Bordeaux, Limoges, Angoulême, Turenne, Châteaudun, Vendôme, Issoudun et Poitiers. Au sud de la Garonne, à part les pièces anglo-gasconnes, la plus utilisée est le denier de Morlàas, émis par les seigneurs de Béarn, qui reçoivent le droit en 1215²⁰.



Denier Centulle de Morlàas (XI^e-XV^e siècle)

A/ CENTVLLO COM – croix dans le champ.

R/ ONORFORCAS – dans le champ MP +. 20 mm

Fig. 8 : Denier centulle (Cgb)

Dans un deuxième temps, aux XIII^e et XIV^e siècles, sous le règne d'Édouard I^{er} et surtout d'Édouard III, les ateliers, les émissions et les types se multiplient. Les souverains anglais instaurent une

20 Dieudonné Adolphe 1936, « La concession du droit de monnaie à Savary de Mauléon », *The Transaction of the International Numismatic Congress*, Londres, 30 juin-6 juillet. Pour Morlàas voir chapitre VI La circulation monétaire.

circulation monétaire qui se différencie de celle du royaume de France. Les éléments présents sur les monnaies rappellent l'Angleterre, en particulier le léopard qui figure sur les armoiries royales.



Denier au léopard d'Édouard I^{er}

A/ + EDVVARD': FILI' – Léopard passant à gauche, la gueule de face.

B/ + H REGIS (TRÈFLE) ANGLIE – croix dans le champ.

Fig. 9 : Léopard et denier au léopard d'Édouard I^{er} conservé au British Museum

Successivement, les souverains décident d'adapter leurs émissions et de les rendre plus homogènes en imitant les types français. Lors de la guerre de Cent Ans, ils sont obligés de frapper un plus grand nombre de monnaies et, en cas d'urgence, ils doivent refondre les anciennes. Les rois sont aussi contraints à de nombreuses opérations financières qui ont pour but de maintenir une masse monétaire qui reste toujours insuffisante. La monnaie guyennoise, frappée en Aquitaine aux XIII^e-XIV^e siècles, peut être échangée avec les principales espèces qui circulent dans le duché et en France, le tournois et l'esterlin. Cette dernière, appelée dans les sources écrites *solidi burdegalenses*, a cours dans tous les territoires du duché. La monnaie étrangère est interdite et la base de ce monnayage reste le denier tournois²¹.

Le droit de battre monnaie dans le duché de Guyenne est réservé exclusivement aux souverains anglais. Le seul qui a reçu une faveur spéciale est Jean de Gand, fils de Édouard III, qui obtient le droit de frapper en 1377 pour les villes de Bayonne et Dax²². Il peut frapper monnaie dans la sénéchaussée des Landes mais seulement en tant que roi de Castille, pendant deux ans et peut émettre n'importe quel type à l'exception de ceux d'Angleterre et d'Aquitaine : *excepto de Anglia & de Aquitania*. Le seul qui peut émettre monnaie au type aquitain est Henri de Lancastre à Bergerac. Il imite les monnaies d'Édouard III, mais en qualité de comte de Lancastre²³.

La monnaie des rois-ducs d'Aquitaine peut être considérée comme une création locale, mais qui est acceptée par les souverains français jusqu'à ce que le roi Philippe le Bel décide d'imposer la monnaie royale comme unique dans tous les fiefs de la France, en interdisant les autres. Il s'agit simplement d'une prise de position théorique car il veut simplement rappeler aux princes qu'il leur

21 D'après les registres de la Chambre des comptes de Paris pour l'an 1313, les *Bourdelais* (*Burdegalenses*) valant 4 deniers tournois. L'abbé Venuti, *Dissertation sur les monoyes*, 1754, p. 156-157.). Rymer, t. I, part. 1 p. 105, ordonnance d'Henri III, 1228.

22 Voir Chapitre III Les ateliers monétaires, Bayonne, Guiche, Dax.

23 Voir Chapitre III, Bergerac, et plus bas Les monnaies de Bergerac.

est supérieur. Le duc Édouard II, dans une lettre datée 1314, exprime le mécontentement de Bordeaux envers l’ordonnance émise par Philippe le Bel : *Nam intelleximus, jam de novo, quod quaedam prohibitio (quam a vestra conscientia nondum credimus emanasse) super, ex parte vestra, Magistro monetae Burdegalae (videlicet, quod idem Magister monetam nostram praedictam amplius fabricari, seu cudi non faceret, quousque aliud super hoc a vobis in mandatis recipert) facta fuit, quod in nostri praejudicium, & exhaeredationem, ac dampnum omnium & singulorum hominum de Ducatu praedicto, cedere dinoscitur manifeste*²⁴.

En effet, les souverains anglais n’ont aucun intérêt à utiliser la monnaie royale. Dans ce cas ils, perdraient les bénéfices sur le monnayage, sur la fabrication et sur le change. Les comptes de Filongleye montrent que les bénéfices provenant de la fabrication des pièces d’or sont 4 fois plus importants que les frais de fabrication, ceux pour l’argent 3 fois²⁵ : toutefois, les revenus obtenus sont variables, les valeurs passent de 40 % des entrées en 1348 à 52 % en 1352-54. Dans un second moment cette proportion des entrées subit une forte baisse passant de 22 % en 1354-61 jusqu’au 5,25 % en 1361-62. Cette diminution, peut être expliquée par des périodes où les souverains décident de remettre en ordre le système monétaire et créer des émissions qui soient plus adaptées à la circulation et aux utilisateurs. Dans ce cas les gains et les ressources demandées passent en arrière-plan. Seulement pendant la période de la principauté du Prince Noir (1362-1372) les revenus montent à 50 % de l’ensemble des recettes. Pour la zone de Bordeaux la valeur est de 65 % tandis pour le Poitou-Limousin il est de 75 %. Il s’agit alors des valeurs considérables par rapport au 22 % des années 1354-61.

Date	Valeur
1348	40 %
1348-1349	67,5 %
1349-50	66 %
Fin 1350	66,25 %
1352-1354	63,33 %

24 Rymer t. II partie 1, p. 68. Voir Annexes III - Sources. « Car nous avons déjà compris à nouveau, qu’une certaine interdiction (que nous croyons n’est pas encore née de votre conscience) de votre part sur le Maître de la monnaie de Bordeaux (à savoir, que le même Maître ne ferait plus fabriquer ou couper nos pièces susmentionnées, jusqu’à ce qu’il en reçoive une autre dans ses ordres de vous à cette occasion) parce qu’il est déterminé à céder à notre préjudice, et à notre déshéritage et à la perte de tous et les hommes célibataires dudit duché clairement ».

25 Delpit, p. 240-241. Voir Chapitre II Les comptes de Filongleye.

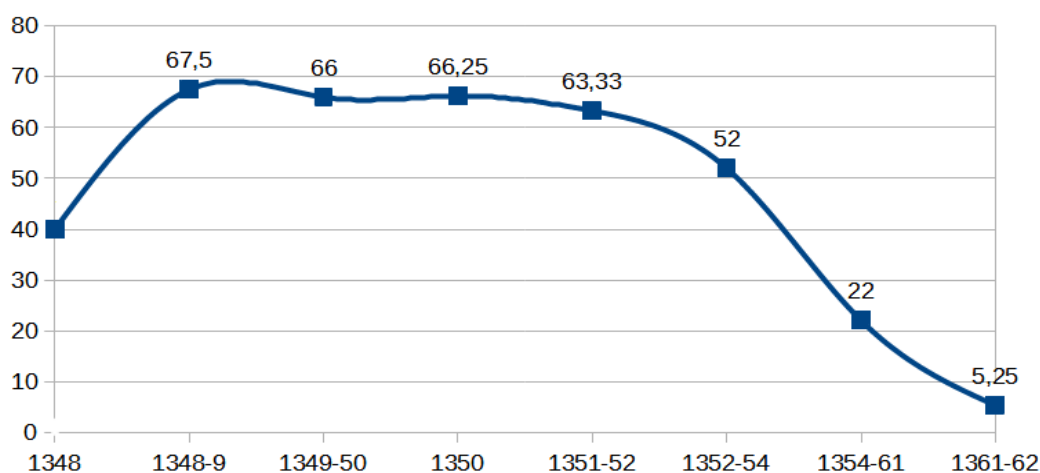


Fig. 10 : Tableau et graphique des revenus des émissions entre 1348 et 1362.²⁶

Pendant les périodes de remise en ordre des pièces et de création de nouvelles monnaies, la demande de ressources par les ateliers diminue fortement et en conséquence aussi les revenus, comme montré dans le graphique.

En 1413, le roi d'Angleterre Henri V se réserve le monopole du commerce de l'or et de l'argent, monnayés ou non monnayés. Ce monopole est de durée assez limitée car en 1414, le souverain est obligé d'autoriser les marchands à emporter soit l'or soit l'argent nécessaire à leurs activités commerciales²⁷. Il donne alors la garde de l'office du change à Louis-Jean *pour y acheter et vendre l'or et l'argent, en lingots, monnaies ou bijoux, et pour y recevoir l'argent des voyageurs et pèlerins*²⁸. [...] *Per se et deputatos suos predictos, aurum et argentum in massa et in moneta ac omni moda alia jocalia cujuscumque generis, precii vel valoris existant de quibuscumque personis emere et ea cuicumque voluerint vendere et venditioni expendere licite possit et impune, de adeo bono pretio et mercato pro commodo suo faciendo prout inter ipsum Lodowicum aut deputatos suos predictos et venditores auri, argeati et jocalium hujusmodi poterit mercatorie et rationabiliter concordari [...].*

La frappe des monnaies dans le duché par les souverains anglais se termine avec les pièces émises par Henri IV, Henri V et Henri VI. Il s'agit des hardis d'or et d'argent, des doubles hardis d'argent

²⁶ Sur la base des données fournies par les sources écrites et Capra 1980, p. 162.

²⁷ Delpit 1847, n° CCCXXVI, CCCXXVIII.

²⁸ Delpit 1847, *Introduction*, p. 240-241. Par lui-même et ses délégués susmentionnés, l'or et l'argent en lingots et en monnaie et tous les autres types de bijoux de tout type, prix ou valeur peuvent exister pour que quiconque les achète et les vende à qui il veut, et peut légitimement les dépenser et les vendre. l'impunité, à un prix si bon et négociable pour sa convenance, qu'il puisse être en mesure de s'harmoniser commercialement et raisonnablement entre Louis lui-même et ses adjoints, et les vendeurs d'or, d'argent et de bijoux de ce type.

et de quelques deniers. En 1453, après la bataille de Castillon, le duché passe à nouveau sous le pouvoir du roi de France. Dès que ces terres sont reprises aux souverains anglais, les différents ateliers sont rouverts : Poitiers (16 août 1372) et La Rochelle (25 août 1372) et dans les régions du nord Nantes, Rennes et Vannes (17 août 1374)²⁹.

II. LE MONNAYAGE DE HENRI II À HENRI III

A) HENRI II (1152-1189)

Henri Plantagenêt est duc de Normandie, comte d'Anjou, du Maine et de Touraine. Après son mariage avec Aliénor il devient aussi duc d'Aquitaine et comte de Poitou et en 1154 roi d'Angleterre. Selon Elias aucune preuve évidente n'existe pour confirmer qu'il a émis des monnaies dans ses territoires français³⁰. Withers, en revanche, affirme que Henri II a frappé monnaie dans tous ses territoires mais il s'agit de types immobilisés qui suivent le style de ses prédécesseurs. Le point en commun entre les deux auteurs est de douter que ces pièces aquitaines soient attribuables à Henri II : il a toujours été tenu pour acquis que celles-ci devraient être attribués à Henri II sans même considérer qu'elles pourraient être, peut-être, d'Henri III³¹.

Les sources confirment que Henri III a émis des monnaies en 1228 et 1248 et donc quelques-unes des pièces peuvent appartenir à Henri III³². Pour l'instant, aucune trouvaille ni trésors ne vient confirmer cette attribution. Les aspects stylistiques non plus. Withers se fonde sur la ressemblance avec le denier de Louis VII pour établir que les deniers (W1 et W2) et l'obole (W3) appartiennent à Henri II, tandis que le dernier (W4) appartient à Henri III³³.



Fig. 11 : Denier de Louis VII
Inumis Lot 2026 24 octobre 2014



Fig. 12 : Denier attribué à Henri II
conservé au British Museum

29 Fournial 1970, p. 122.

30 Elias, p. 31.

31 Elias p. 31. *[...] as far I can judge, it has always been taken for granted that these should be attributed do Henry II without even considering that they could be, perhaps, of Henry III.*

32 Voir Henri III. (*De moneta facienda in Vasconia A.D. 1228*)

33 Withers p. 28.

Sur la monnaie de Louis VII il est présent le titre DVX, qui est omis sur la monnaie de Henri II et substitué avec le titre de REX.

Monnaies émises :

- denier (2 types)
- obole (2 types)

Denier

✠ ENRICVS REX	◦ ✠ ◦ AQVI TANI ◦ € ◦
✠ hENRICVS REX	◦ ✠ ◦ AQVITANI ◦ € ◦
◦ ✠ ◦ AQVITANI ◦ € ◦	◦ ✠ ◦ AQVI TAIN ◦ € ◦

Références

Denier : E1b ; B469 ; PA 2758 ; D1030 var ; S8001 ; W1.

Denier : E1, 1c ; B468 ; PA 2756 ; D1030 ; S8001 ; W2.

Henri II fait frapper deux deniers : un avec la légende hENRICVS et l'autre avec la légende ENRICVS. Elias les identifie comme une seule monnaie en trois variantes. Withers, par contre, classe ces monnaies comme deux types différents, car celui avec ENRICVS est plus lourd par rapport à l'autre. Il est possible d'envisager que le denier ENRICVS a été émis avant l'autre. Le poids varie dans le premier cas entre 0,70 et 1,00 g, tandis que dans le second entre 0,56 et 0,96 g.

Obole

✠ ENRICVS REX	AQVI TANI
✠ hENRICVS	Ω REX ✠

Références

Obole : E2 ; B - ; PA 2757 ; D 1031 ; S8002 ; W3.

Obole : E3 ; B470 ; PA 2759 ; D 1032 ; S8003 ; W4.

Trésors : Aucun trésor n'est connu.

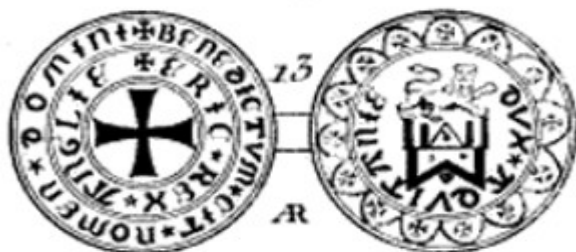


Fig. 13 : Tobiesen-Duby 1790 pl. XXXVII n° 13.



Fig. 14 : Ducarel 1757pl. VII n° 95

L'Abbé Venuti décrit une monnaie *de la grandeur d'un tournois double, ou gros tournois d'argent* avec la légende:

A/ Croix pattée, avec double légende : ERICVS. REX. ANGLIE
BENEDICTVM. CIT. NOMEN DOMINI.

R/ Bordure de croix, un léopard passant sur une espèce d'autel ou temple, avec la légende DVX.
AQVITANIE.

Selon lui, elle pourrait appartenir à Henri II mais également à ses successeurs Henri III ou IV³⁴.

La même monnaie est présente aussi dans les textes de Tobiesen-Duby avec hEnRICVS à la place de ERICVS, de Snelling et Ducarel³⁵. Selon Tobiesen-Duby s'agit d'une *espèce de gros tournois*. Ducarel définit cette pièce comme singulière, appréciation reprise directement de Filippo Venuti, qui ne donne aucune indication de sa provenance.

A/ ERIC* REX*ANGLIE

BENEDICTVM* CIT* NOMEN* DOMINI - Croix dans le champ.

R/ DVX* AQUITANIE

Bordure de croix, un léopard passant, sur une sorte de temple ou d'autel. Cet élément doit être identifié comme un châtel aquitannique et la bordure de croix comme des oves contenant une feuille.

Selon Ducarel, elle ne doit pas être attribuée à Henri II comme le pense Venuti, car la légende SIT NOMEN n'apparaît jamais sur ses monnaies françaises. En effet, les monnaies connues aujourd'hui présentent la légende +hENRICVS REX et sur le revers +AQVITANIE ou +REX³⁶. Le premier souverain anglais à utiliser cette locution en France est Édouard II sur le gros *Turonus regem*³⁷.

34 Venuti 1754, p. 261.

35 Tobiesen-Duby 1790, p. 123 n° 13, pl. XXXVII; Ducarel 1757, p. 31, pl. VII n° 5 ; Snelling 1769, pl. II n° 6.

36 Elias 1984, p. 31-32 n° 1-3; Voir chapitre 5 Henri III.

37 Elias 1984, n° 30 p. 57.

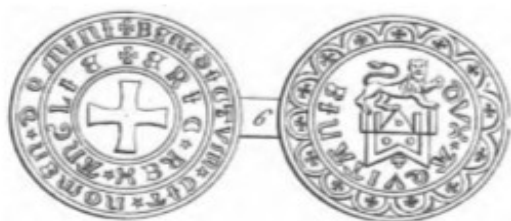


Fig. 15 : Snelling 1769 pl. II n° 6



© <http://www.cgb.fr>

Fig. 16 : Édouard III Gros tournois au léopard au-dessus (Cgb)

Pour Snelling, il s'agit soit d'un gros tournois d'Henri IV, soit d'un simple jeton. Le type est toujours le même, sauf ERIC à la place de HENRICVS au droit.

Si actuellement aucune monnaie de ce type n'est connue au nom d'Henri deux monnaies y ressemblent, mais les légendes ne correspondent pas :

- le gros aquitain au léopard au-dessus d'Édouard III ;
- le gros tournois au léopard de Henri de Lancastre frappé à Bergerac³⁸.

Snelling avait raison, car il s'agit très probablement d'un jeton ou une monnaie postérieure mal lue, plutôt qu'une pièce émise par Henri II. Aucune pièce similaire pour l'instant n'a été mise à jour.

B) RICHARD CŒUR DE LION (DUC 1168-1185, ROI D'ANGLETERRE 1189-1199)

Richard devient formellement duc en 1172. En 1186 il acte en tant que compte de Poitiers et en 1187 il rend hommage à Philippe Auguste. Pendant son règne, il a émis trois types de monnaies, deux types de denier et une obole :

- Denier
- Denier 2^e type
- Obole

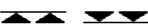
³⁸ Elias 1984 n° 51, p. 86-87, n° 129, p. 154-155. Voir plus bas Les monnaies de Bergerac.



Fig.17 : Denier PICTAVIENSIS
de Richard Cœur de Lion Spink 2027_132_1



Fig. 18 : Denier de Richard Cœur de Lion Spink
17029_17_1

Les lettres A et V sont souvent représentées par deux coins unis par un trait : 

et elles peuvent avoir un trait au milieu ou pas.

La lettre N est représentée : 

La lettre T est souvent représentée : 

La lettre S est représentée : 

Cette lettre rétrogradée peut être le résultat d'une erreur du graveur, mais plusieurs coins différents présentent cette différence. Il pourrait s'agir plutôt d'un signe pour désigner une nouvelle émission. Sur ses monnaies, n'apparaît jamais le titre de duc, sans doute parce que s'il obtient le pouvoir de gouverner, la dignité appartient toujours à sa mère Aliénor. Il fait frapper aussi des deniers et des oboles en Poitou. Auparavant, les seules monnaies émises dans ces territoires ont été pendant deux siècles celles avec la légende METALO. Il a été supposé qu'Henri II et Richard Cœur de Lion, au début de leur règne, aient frappé des deniers de ce type³⁹.

En 1181, il ouvre un atelier à Montreuil-Bonnin pour remplacer celui de Melle. Les types frappés auparavant sont immobilisés, mais Richard Cœur de Lion, en 1176, décide de les changer et d'y mettre son nom, après 1189. PICTAVIENSIS vient remplacer la légende METALO, avec le titre de REX. Ce type reste inchangé jusqu'en 1199.



Denier de Richard Cœur de Lion

A/ RICARDVS REX – croix dans le champs.

B/ PIC / TAVIE / NSIS – en trois lignes dans le champ.

Fig. 19 : Denier de Melle (Cgb) et denier de Richard Cœur de Lion PICTAVIENSIS (British Museum)

³⁹ Elias p. 38.

Ateliers : Bordeaux, Poitou, Angoulême.

Denier

✠ RICA RDVS ω	✠ AḠVITANIE
---------------	-------------

Références : E4 ; B471 ; PA 2767-8, 2770 ; D1033 ; S8004 ; W5.

Obole

RICA RDVS	✠ AḠVITANIE
-----------	-------------

Référence: E6 ; B472 ; PA 2769 ; D1034 ; S8005, W6.

Denier

RICA RDVS	✠ AḠVITANIE
-----------	-------------

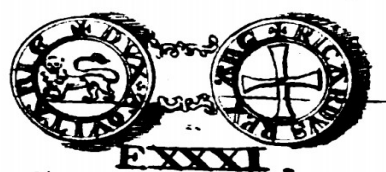
Références: E5 ; B- ; PA 2760, 2762-3 ; D1035 ; S8006, W7.

Obole

RICA RDVS	✠ AḠVITANIE
-----------	-------------

Références : E7 ; B473 ; PA 2761 ; D1036 ; S8007, W8.

Venuti d'écrit un *Ardit* qui lui a été donné par le seigneur Cleirac. Il ne fournit aucune autre information. Il pourrait s'agir d'une monnaie fantaisiste ou d'une monnaie de faussaire.



A/ RICARDVS. REX. ANGL - croix.

B/ DVX. AQVITANIE. - un léopard ; lettre G dans l'exergue⁴⁰.

Fig. 20 : Probable contrefaçon moderne d'un denier de Richard. Image tirée de Venuti, *Dissertation*, p. 182.

Cette pièce rappelle le denier de Édouard I^{er} (W16), mais les légendes sont inverties :

D/ EDVARDVS REX - DVX AQVITANIE

R/ DVX AQUITANIE - RICARDVS. REX. ANGL

⁴⁰ Venuti n° 6 p. 182.

Cette monnaie de Richard n'a jamais été trouvée tout comme d'autres monnaies publiées par Poey d'Avant. Il s'agit des numéros 2764 (pl. LX n°5), 2765 (pl. LX n°6), 2766 (pl. LX n° 7) qu'il définit comme *non retrouvé en nature*. Dans quelques cas il s'agit des monnaies qui ont été copiées d'autres auteurs, mais dont la provenance n'est pas toujours connue, ni la localisation. Il est difficile de définir ces pièces, car les seuls éléments dont nous disposons sont un dessin et une description sommaire, mais aucune photo. Souvent sont des types fantaisistes, qui semblent mélanger le revers et l'avers de deux monnaies différentes, ou encore qui semblent imiter le type émis par un autre souverain.

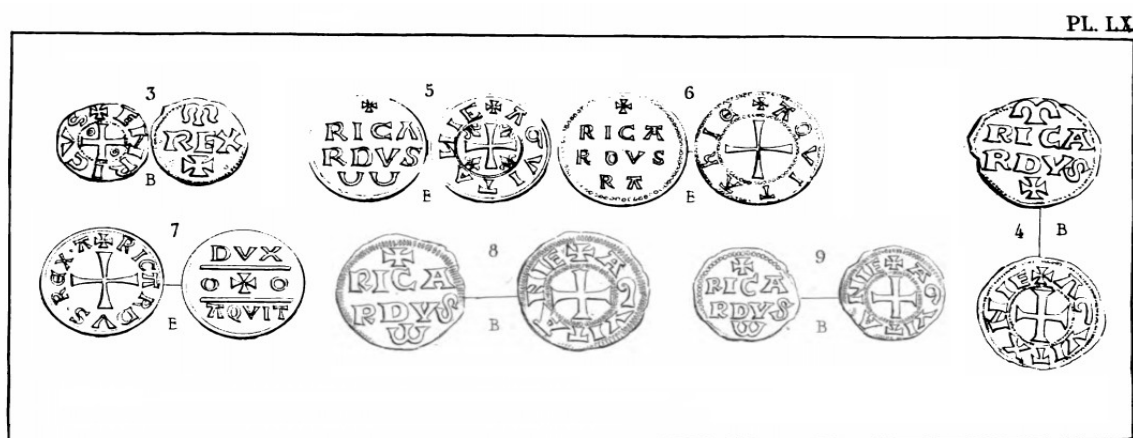


Fig. 21 : Tableau n° LX Poey d'Avant vol. 2 : monnaies de Richard Cœur de Lion

Trésors qui contiennent des monnaies de Richard Cœur de Lion :⁴¹

N° 25 Civrac : 2683 deniers et oboles de Richard Cœur de Lion.

N° 35 Guitinières : 1533 deniers et 13 oboles de Richard Cœur de Lion avec 18 deniers tournois de Philippe Auguste, 13 deniers tournois de Louis VIII et Louis IX, 44 deniers de Saint-Martin-de-Tours, 4 deniers de Poitiers, 9 de la Marche et 223 deniers d'Angoulême.

N° 43 Luzech : 32 deniers Richard Cœur de Lion.

N° 48 Nantes : monnaies de Bretagne et 3 deniers Richard Cœur de Lion.

N° 55 Poiré-sur-Velluire.

N° 72 Savignac-les-Églises.

N° 73 Smarves : plusieurs monnaies royales, de Bretagne, Le Mans, Champagne, Saint-Martin-de-Tours, oboles de Poitou de Richard Cœur de Lion et oboles de Bordeaux.

⁴¹ Pour une description détaillée des trésors voir dans les Annexes.

C) ALIÉNOR D'AQUITAINE (1122-1204)

Aliénor d'Aquitaine, fille et héritière de Guillaume X, semble avoir obtenu le droit de frappe. Selon Hewlett, ce pouvoir lui a été donné par Richard, qui n'a pas émis de monnaie pour l'Aquitaine⁴². Aucun document connu aujourd'hui ne vient confirmer ce droit. Deux types de monnaies lui ont été attribués : des oboles et des deniers.



Elle est duchesse d'Aquitaine après son mariage avec Louis VII en 1137. Sur ses monnaies, figure dans la légende du droit le mot DVCISIT. Ce terme a fait débat chez les numismates pendant des siècles, qui ont cherché à lui donner une signification. Pendant longtemps, il a été lu comme *ducisia* et la lettre A qui se trouve dans le champ a été interprétée comme l'initiale du nom. Plusieurs hypothèses ont été émises. Jouannet interprète ce mot comme *un dénominateur de la monnaie, répondant littéralement au mot français ducat*⁴³. Selon Eloi Johanneau, le mot *ducisit* doit être lu *ducisita* duchesse. Duchesse en latin médiévale *ducissa-ae* appartient à la première déclinaison féminine⁴⁴. *Ducisia* est le diminutif féminin qui signifie *la petite duchesse, soit par rapport à son âge, soit relativement à son mari, le grand, Louis-le-Jeune, qui est dux*⁴⁵. Ainsworth affirme qu'une monnaie avec la légende *ducisita* a été publiée. Ce terme a été ensuite transformé en *ducisit* par l'erreur de l'ouvrier : *I have six of this type, and have seen perhaps as many more, all with the T instead of A. I therefore consider it an error of some old engraver, adopted without investigation, by succeeding authors*⁴⁶. Ainsworth voyait sur ses exemplaires la lettre T à la place de la lettre A, considérée selon lui une erreur du graveur⁴⁷. Guillemot, en 1844, publie une monnaie avec la

42 Hewlett p. 364-392.

43 RN 1843, p. 315 ; RN 1844, p. 82.

44 Stelten L.F. 1995, *Dictionary of Ecclesiastical Latin: With an Appendix of Latin Expressions Defined and Clarified*.

45 RN 1844, p. 82.

46 J'en ai six de ce type et j'en ai vu peut-être autant d'autres, tous avec le T au lieu de A. Je considère donc qu'il s'agit d'une erreur de quelque vieux graveur, adoptée sans enquête par les auteurs successifs.

47 Ainsworth, p. 43-44 : « *A coin of Aleonor has been published with Ducisia. I have six of this type, and have seen perhaps as many more, all with the T instead of A. I therefore consider it an error of some old engraver, adopted without investigation, by succeeding authors. With regard to the figure above the two crosses, it cannot be a monkish M, as Ducarel and Ruding have supposed, for we and it presently in a denier of Richard the First, bottom*

légende *DVCI-IA* ; *au-dessus, une sorte de M* ; *au-dessous, la lettre A, initiale d'Aliénor*. La traduction est Aliénor, duchesse d'Aquitaine⁴⁸. Il pense que l'attribution à DVCAT n'est pas correcte, car il faut supprimer ISI pour y placer la lettre A. Il fait le rapport avec un denier de Mahaut II, comte de Nevers qui porte la légende *M. COMITISSA*, comtesse⁴⁹.



Fig. 24 : Denier de Mahaut II, comte de Nevers

Une autre attribution est faite par Longpérier qui interprète le mot *dvcsit* comme abréviation de *ducisatus*, duché. Mary C. Rechenbach interprète *dvcsit* comme deux mots séparés : *DVCIS(SA) IT(ERVM)* c'est-à-dire à nouveau duchesse. Cette attribution, qui selon Elias semble la plus correcte, conduit à dater ces pièces après 1185, après la mort de Henri II, et le retour d'Aliénor au pouvoir⁵⁰. Venuti Filippo, en 1754, écrit : *MA DVCISIA AQVITANIE pour MONETA DUCALIS AQUITANIE sur l'exemple des doubles Parisis de Philippe Auguste MONETA DVPLEX REGALIS. Permis aux curieux de l'expliquer autrement, si leur semble*. Certains auteurs ont attribué ces pièces au mari d'Aliénor, Louis le Jeune, mais l'interprétation du mot avec duchesse, les a portés à conclure que ces pièces ont été *frappées du vivant d'Eléonore, soit par ses deux maris, quand elle leur rapport en dot l'Aquitaine, soit par elle même entre ses deux mariages, ou après la mort de Henri II, son second mari*⁵¹. Selon Guillemot ces pièces ont été frappées avant son mariage, car sinon elle aurait indiqué son titre de reine ou elle aurait placé une fleur de lis à la place des croisettes⁵².

upwards. I am entirely ignorant what it means to represent ; of the six in my possession, four are of different dies, which adds to the probability that the mult of Aleonor's monies were struck after Henry's death ; on one alone of these is the second letter of "Aquitanie" formed like the G, the rest are indisputably Q. » Traduction : J'en ai six de ce type, et j'en ai vu peut-être autant d'autres, tous avec let au lieu du A. Je considère donc que c'est une erreur d'un vieux graveur, adopté sans investigation, par les auteurs successifs. En ce qui concerne la figure au-dessus des 2 croix, il ne peut pas être une M moine, comme l'ont supposé Ducarel et Ruding, car nous et lui actuellement dans un denier de Richard I^{er} de bas en haut. J'ignore entièrement ce que veut représenter ; des six en ma possession, quatre sont des coins différents, ce qui ajoute à la probabilité que le multiple de l'argent d'Aliénor ait été frappé après la mort d'Henri ; sur une seule d'entre elles se trouve la deuxième lettre d' « Aquitaine » formée comme le G, les autres sont incontestablement Q.

48 Guillemot 1844, p. 13-14.

49 *Monnaies d'Antan* Vso3-729.

50 Elias p. 39-40.

51 *RN* 1844, p. 82. Jouannet François 1843a, *Notice sur quelques deniers du Moyen-âge trouvés en 1842 à Saucats*, Bordeaux, p. 10.

52 Guillemot 1844, *Essai sur quelques pièces trouvées à la Rochelle et aux environs*, La Rochelle, p. 14. Jouannet 1843a, p. 10. Voir Annexes IV - Corpus des trésors n° 68.

Tous ces auteurs concordent sur l'attribution de ces pièces à Aliénor, sans jamais douter. Malheureusement aucun élément, ni document d'archive peut le confirmer. Hewlett aussi attribue ces monnaies à la période d'Aliénor comme souveraine en Aquitaine. Les seuls auteurs qui s'interrogent sur cette attribution sont Withers et Ford qui observent que les éléments stylistiques sont les mêmes que nous retrouvons sur les monnaies de Richard Cœur de Lion. Cela les porte à attribuer ces oboles et deniers plutôt à Richard qu'à Aliénor. Aucun élément ne contredit cette nouvelle attribution⁵³. En effet, les lettres G T et C, avec cette forme particulière, sont présentes seulement sur les monnaies de Richard frappées en Aquitaine ou en Poitou.



Fig. 25 : Denier de Richard Cœur de Lion British Museum



Fig. 26 : Denier d'Aliénor d'Aquitaine conservé British Museum

Un autre élément qui a été interprété de façons différentes est l'oméga qui se trouve dans le champ du droit, qui a été interprété comme :

- une sorte de trèfle ;
- une sorte de M (Ducarel, Venuti et Duby) ;
- une ancre renversée (Answorth)
- un fleuron (Jouannet)⁵⁴.

Guillemot parle de : *ornement qui se trouve au-dessus de deux croisettes*. Selon lui, il s'agit d'une croix ancrée, comme celles qui se trouvent sur toutes les monnaies mérovingiennes. Aliénor a substitué 2 des 4 croisettes présentes sur les monnaies de son père avec la lettre A et *un ornement couronnant le tout*. Il le souligne à plusieurs reprises et il affirme qu'il n'y a pas *besoin de recourir à l'alphabet grec, pour trouver sur cette pièce un alpha et un oméga d'une forme altérée*⁵⁵.

53 Withers p. 29.

54 *Compte-rendu de la Commission des monuments historiques du département de la Gironde 1846-1847*, p. 40.

55 Guillemot 1844, *Essai sur quelques pièces trouvées à la Rochelle et aux environs*, La Rochelle, p. 14. Ces deux lettres représentent l'alpha et l'oméga, éléments assez communs sur les monnaies du XI^e et XII^e siècles, car il s'agit de symboles religieux. Cependant, il faut se demander pourquoi ils ont été mis à l'envers, et n'ont pas l'alpha en haut et le l'oméga en bas, qui serait plus logique, Hewlett 1905 p. 370.

Le M, qui se trouve aussi sur les monnaies de Richard Cœur de Lion, a été lu aussi comme un W. Hewlett note que cette monnaie a été attribuée à Aliénor malgré l’absence de son nom. Il dit que certains auteurs ont lu les deux lettres comme *Moneta Alienora*. Il ne voit aucune raison pour laquelle cette interprétation ne soit pas correcte.

Pour la datation de ces pièces, les auteurs anciens se sont toujours référés à un trésor qui a été trouvé à Saucats, qui est composé de 5 deniers de Louis VII, 749 deniers d’Aliénor et 150 deniers d’Angoulême. La présence des monnaies d’Aliénor avec celles de son premier mari, et l’absence de celles de Henri II, son second époux, a porté les numismates à conclure que ces monnaies ont été frappées peu après son mariage⁵⁶.



Fig. 27 : Deniers d’Aliénor et de Louis VII trouvés à Saucats. Dessins de Jouannet

Duplessy définit le monnayage d’Aliénor comme *anonyme sous Guillaume X (1126-1137)*⁵⁷.

Parmi les pièces d’Aliénor connues aujourd’hui, il en existe une assez particulière qui a été publiée par Venuti avec le dessin fait par Clairac.

Les autres auteurs, comme Duby et Snelling se réfèrent toujours à

Venuti.

D/ LODOICVS, une croix dans le champ.

R/ LIONORA, une seule croisette au lieu de deux, trois besants et un croissant, emblème de la ville de Bordeaux.

Ce denier est daté depuis le mariage d’Aliénor en raison de la présence des deux noms des souverains, mais il s’agit très probablement d’une fantaisie des auteurs anciens ou un faux d’époque avec mélange des coins.

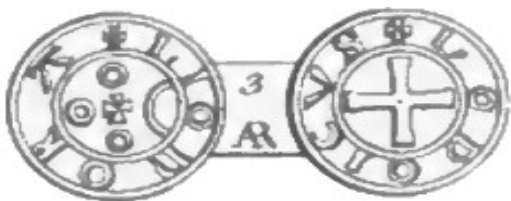


Fig. 28 : Snelling 1769, Tableau 1 n° 3



Fig. 29 : Duby 1790, XXXII, tableau 1 n° 5

⁵⁶ Jouannet 1843b, p. 315.

⁵⁷ Elias p. 40. Elias dans son ouvrage contredit cet auteur en faveur de l’attribution à Aliénor.

Jusqu'à présent aucune monnaie de ce type n'a jamais été retrouvée, ni dans les fouilles, ni dans les collections des musées. Cette monnaie est nommée aussi dans le *Dictionnaire encyclopédique* de 1843 : 6° *La Guienne depuis la révolution : Éléonore, fille de Guillaume, continue à faire frapper des deniers au type accoutumé ; seulement, elle remplaça deux des croisettes que l'on remarquait avant elle sur les monnaies d'Aquitaine, par un A et un oméga, et le mot BURDIGALA disparut pour faire place à ceux de DVCISSA AQVITANIAE ou de LODOICVS-LIONORA*⁵⁸.

Un exemplaire, qui appartenait à la collection de Maurice Vallas, a été acheté aux enchères par un particulier. Le style de la fabrication semble montrer qu'il s'agit d'une contrefaçon moderne, mais aucune information supplémentaire ne permet de le déterminer⁵⁹. Déjà Poey d'Avant était arrivé à la même conclusion : *je doute qu'il n'ait jamais existé. Si elle n'a pas été mal lue, c'est une monnaie inventée à plaisir*⁶⁰. Jean Duplessy *pense que c'est une fabrication pour collectionneur d'époque moderne ou XIX^e siècle, à moins qu'elle ne soit l'œuvre de Farigault, un faussaire français du début du XX^e s. siècle qui a trompé même le Cabinet des Médailles*⁶¹

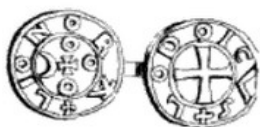


PA 2745 - 18 mm - argent 0,88 g.

Elle faisait partie d'un lot acquis en salle des ventes en décembre 2006. Vente J.-P. Vallas.

Cette monnaie appartenait donc à la collection Maurice VALLAS - Collection J.-P. L.-R. Paris Drouot Richelieu - Mercredi 20 décembre 2006

Fig. 30 : Denier d'Aliénor d'Aquitaine et Louis VII (Numismatique.com 26 janvier 2018)⁶²



Jouannet et Ardant affirment que LODOICVS indique Louis-le-Jeune.

Ils se basent sur la similitude des deniers d'Angoulême avec ceux du roi après le mariage avec Aliénor. Ils ajoutent que ce nom apparaît aussi sur les monnaies avec la légende EGOLISSIME, qui sont antérieures à

1118 et que donc Louis le Jeune est le premier roi de France à utiliser ce nom sur les monnaies.

Selon ces numismates qui, ne la considèrent pas comme fausse, cette pièce aurait alors été frappée

58 France, *Dictionnaire encyclopédique*. Philippe Le-Bas Tome IX^e, Paris, 1843, p. 234-235.

59 Il s'agit du seul exemplaire que j'ai pu trouver pendant mes recherches. Jusqu'à présent aucun autre exemplaire, à part les dessins, n'est connu.

60 PA p. 79.

61 Sarah Guillaume & Kind Jean-Yves 2018, « Louis Farigault (1860-1942), collectionneur et faussaire? », *RN*, 175, p. 507-561.

62 <http://www.numismatique.com/forum/topic/3959-denier-alienor-daquitaine/> Consulté le 01/07/2019

après la nomination de Louis comme duc d'Aquitaine le 8 août 1137⁶³. D'autres auteurs, par contre, attribuent le nom de LODOICVS à Louis d'Orléans, à Louis-le-Hultin, à Louis le Jeune, ou encore à Guillaume Taillefer comte d'Angoulême⁶⁴.

Une deuxième monnaie, qui provient également d'une vente aux enchères, a été acquise par Pion, en novembre 1847 à Gand. Dans le catalogue, elle est indiquée comme frappée par Aliénor d'Aquitaine, mais elle ne rassemble pas aux monnaies d'Aquitaine⁶⁵ :

1 Av. + LYNORA-DVCISSA GH... | Lion debout à gauche. Rev. MON | | GE|LRIEN|.

Grande croix traversant la légende (pl. VI, n° 3)

2 Av. ... NORA DVCISSA GH... Lion debout à gauche. Rev. MONE|TA HE| RDER |WI...|

(Harderweik). Grande croix traversant la légende (pl. VI, n° 4).

Le type et les légendes indiquent suffisamment que ces monnaies ont été frappées par Éléonore, fille d'Édouard II, roi d'Angleterre, et d'Isabelle de France, et qui épousa Renaud II, comte et ensuite duc de Gueldre, veuf de Sofie Bethout de Malines, décédée le 3 mai 1329. Il s'agit d'Aliénor d'Angleterre (1318-1355).

En réalité, il s'agit d'un gros en argent, frappée à Arnhem, dans les Pays-Bas au nom d'Aliénor d'Angleterre (1318-1355)⁶⁶.

Monnaies émises :

- denier
- obole

Le style de ces monnaies se rapproche de deniers et oboles de Richard Cœur de Lion. La légende du revers présente les mêmes lettres G et T que sur les monnaies de Richard. Il est difficile d'établir si les pièces émises par Richard sont antérieures ou postérieures aux monnaies attribuées à Aliénor avec le titre de *DVCISIT*, car aucun élément ne permet une datation précise⁶⁷.

Denier

✠ DVCISIT	✠ ΛGVITANIE
-----------	-------------

63 Duby v. 1, p. 113, n° 5.

64 Michon J. H., *Statistique Monumentale de la Charente*, Paris 1844, p. 124-125. Le dessin est tiré du même ouvrage, planche sur les monnaies d'Angoulême.

65 Pion C. 1847, « Monnaies frappées par Eléonore, duchesse de Gueldre 1343-1347 », *RNB*, t. III 1847, p. 177-179.

66 Gelder H. E. van 1953, « Nogmaals de zg. Vondst van Roermond », *Jaarboek voor Munt- en Penningkunde*, 40, p. 140-141.

67 Withers p. 30.

✠ DVCISIT ·	✠ ΛGVITANIE
✠ DVCISIT	✠ ΛGVITAMIE
✠ DVCI~IT	

Références : E11b ; B 466 ; PA 2741 ; D 1025 ; S8011 ; W 9A.

Denier

✠ DVCISIT	✠ ΛQVITANIE
✠ DVCISIT	✠ · ΛQVITANIE

Références : E11, 11a ; B 466 ; PA 2743 ; D 1025var ; S8011 ; W 9B.

Obole

✠ DVCISIT	✠ ΛGVITANIE
-----------	-------------

Références : E12 ; B- ; PA2742 ; D1026 ; S8012, W10.

Trésors qui contiennent des monnaies attribuées à Aliénor d'Aquitaine :

N° 31 Gondrin : 1 antoninien, 1 denier tournois de Louis VIII, 1 denier d'Aliénor, 1 de Richard, 4 deniers et 9 oboles de Raymond V ou VII, 3 deniers anonymes de Gap et 4230 deniers au nom de Centulle et 60 fragments, 1165 oboles au nom de Centulle et 9 fragments.

N° 69 Saucat : 5 deniers à l'observe LODOICVS: Louis VII, 749 deniers : Aliénor d'Aquitaine, 150 deniers d'Angoulême.

Saint Martin-de-Villeneuve : 289 pièces des anciens comtes de Poitou, Charles-le-Simple, 1 d'Aliénor, duchesse d'Aquitaine, 4 de Louis VII, EGOLISSIME, 7 de Guillaume X, duc d'Aquitaine, aussi en bon état ; 1127-1137, 6 oboles de St. Martin-de-Tours, 2 Etienne de Guingamp, 2 Foulques d'Anjou, 1 Prince d'Orange.

D) JEAN SANS TERRE (1199-1216)

Aucune pièce de monnaie frappée en Aquitaine n'est connue aujourd'hui à son nom. Même la recherche documentaire n'a produit aucun document.

E) HENRI III (1226-1272)

En 1228, Henri III ordonne de frapper *notre monnaie en Bordeaux*. 20 ans plus tard Simon V de Montfort (vers 1208-4 août 1265) frappe des pièces pour le duché d'Aquitaine, mais aucune n'a pu

lui être attribuée. Il est possible que ce droit n'ait jamais été utilisé par Henri III car il continue à utiliser des pièces frappées par Richard Cœur de Lion. En effet, les deniers et les oboles au nom de Richard sont présents en grande quantité dans les trésors et les trouvailles du Sud-ouest. Selon Withers, des monnaies ont été frappées par Henri III, mais il est possible qu'aucune ne soit parvenue jusqu'à nous⁶⁸.

De moneta facienda in Vasconia A.D. 1228

Rex Henrico de Trubevill, senescallo Wasconie, salutem.

Mandamus vobis, quod monetam nostram Burdegaliae fieri faciatis, de lege & pondere Turonens.

Apud villam nostram de Regula, vel villam nostram de Lagun, sicut magis vobis videritis expedire.

In cujus, & c. has litteras nostras vobis mittimus patentis. Teste rege apud Radin, 2 die augusti⁶⁹.

Henri III fait venir du personnel de Marseille, il s'agit de *Guillaume et Pierre de Turnemitte*, et de Florence en Italie *Frescobaldi* : [...] *de non molestando mercatores de societate Frescobaldorum de Florentia pro transgressionibus factis contrâ Regem.*

Une obole (W4), qui a été toujours attribuée à Henri II, peut être en réalité d'Henri III. Aucun élément ne vient confirmer ni contredire cette attribution, qui a déjà été énoncée par Elias et Withers⁷⁰. Les auteurs comparent ces pièces avec celles du prédécesseur, Louis VII (1137-1180) pour montrer les similitudes dans le style. Les deux deniers et l'obole (W1-W3) portent tous le titre de ENRICVS / hENRICVS REX sur l'avvers, comme sur les monnaies de Louis, tandis que la dernière obole (W4) porte simplement le nom ENRICVS sur l'avvers et le mot REX est placé sur le revers.



Obole 1152-1169

D/ ENRICVS – Croix cantonnée aux 1 et 4 d'un annelet.

R/ REX – Légende au centre, oméga au-dessus et croix au-dessous. (E3; B470; PA2759; D1032;

S8003; W4)

Fig. 31 : Obole de Henri III conservé au British Museum

68 Withers p. 31.

69 Rymer Thomas 1739, *Foedera Acta Publica : Foedera, conventiones, literæ, et cujuscunque generis acta publica*, t. I, p. 306, Ducarel 1757, p. 1. Voir Annexes III - Sources.

70 Elias p. 31, Withers p. 28. Voir Henri II.

III. LES MONNAIES DES « ÉDOUARD »

Édouard I^{er}, Édouard II, Édouard III et Édouard le Prince noir ont tous frappé des monnaies dans le duché d’Aquitaine. Les monnaies d’or ont été émises par Édouard III et Édouard le Prince noir, car c’est seulement en 1344 que la monnaie d’or est frappée dans le duché. Si nous observons la légende des pièces en or nous voyons que le prénom en entier EDWARDVS, est utilisé exclusivement par Édouard III. Cela dépend du fait que la légende utilisée par le Prince noir est beaucoup plus longue (ED* PO* GNS* REGIS* ANGLIE* PNS* AQITANIE).

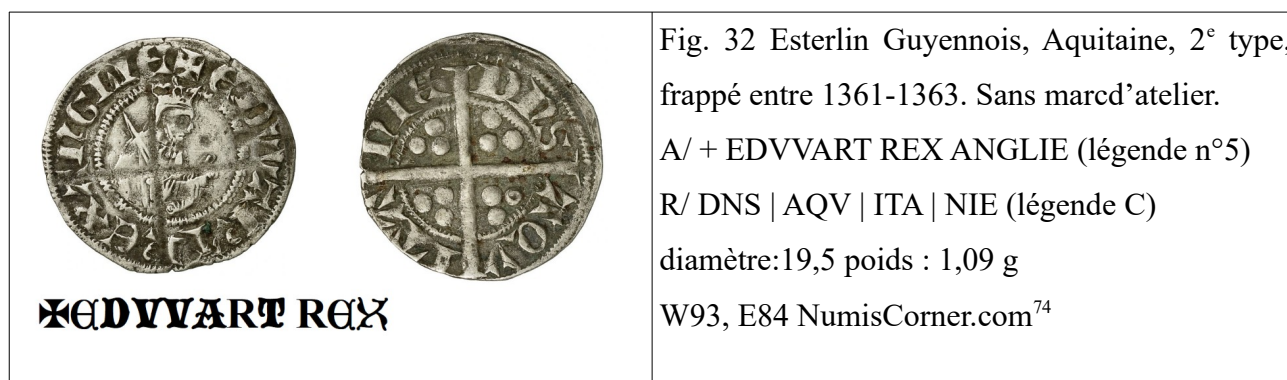
Pour les monnaies en argent, la situation est plus compliquée, surtout pour les monnaies de faible valeur. En 1905, Hewlett analyse les pièces en fondant son étude sur l’orthographe du nom du roi et sur la forme des lettres. Selon lui les deniers et les oboles avec la légende EDWARDVS ou EDVARDVS doivent être attribués à Édouard I^{er} et aucune à Édouard II. Celle avec l’abréviation ED seulement à Édouard III. Malheureusement, les choses ne sont pas si simples qu’Hewlett l’a pensé.

EDWARDVS	EDWARD	EDVVARDVS	EDOVARDVS	ED	EDVVART	EDVARDVS
Édouard I ^{er}	Édouard III	Édouard I ^{er}	Édouard III	Édouard II	Édouard III	Édouard II
Édouard II		Édouard II		Édouard III		Édouard III
		Édouard III		Édouard PN		
		Édouard PN				

Ce tableau résume les principaux noms utilisés sur les monnaies des quatre Édouard. Il a été créé à partir des légendes présentes dans le catalogue de Withers and Ford. Il est donc possible de voir que la plupart de noms sont utilisés par différents souverains.

Le nom EDVVART est présent seulement sur les monnaies d’Édouard III et en particulier sur le sterling guyennois du deuxième type frappé à Figeac et sur celui sans marc d’atelier. Il est difficile de définir l’utilisation de cette variante, tous comme XEDOVARDO SRE présent sur le gros et le demi-gros au lion de Bordeaux. Paul Torongo a étudié les différents gros au lion dans le détail en faisant la transcription de toutes les légendes avec un intérêt particulier pour les lettres O M et E. Le gros au lion frappé en Aquitaine est l’imitation du gros de Flandre, sur lequel sont présents deux O dans la légende sous les bras de la croix. Pour maintenir ce schéma le souverain anglais décide de modifier la légende EDWARDVS et de la transformer en EDOVARDVS/EDOVARDOS. Pour

standardiser la légende il est donc nécessaire de la faire commencer par la lettre X pour pouvoir ramener les O à leur position à côté des bras de la croix. Le résultat est : XED OVA RDV SRE⁷¹. Dans le cas de EDVVART Snelling propose de partager le mot en deux EDVVAR et T. Le T pourrait être, soit une erreur du graveur, soit l'abréviation de *tertius*, c'est-à-dire Édouard III⁷². Cette dernière théorie semble être contredite par des documents d'archives où le nom Edwart est utilisé pour Édouard III mais également pour Édouard II⁷³.



Réattributions monétaires

Trois types monétaires sont considérés incertain par Elias. Il s'agit du denier à la croix longue (E17), des denier et l'obole au léopard du 1^{er} type (E18-22) et du denier à la couronne (E23). Selon lui ces types peuvent être attribués soit à Édouard I^{er} soit Édouard II. Withers a eu aussi des doutes sur ces pièces et il a opéré certaines réattributions. Le denier à la couronne (E23), qui était classé sous Édouard I^{er}, se trouve maintenant donné à Édouard II (W29), tandis que les autres restent à Édouard I^{er}. Dans le tableau qui suit sont montrées les réattributions faites par Withers en comparaison avec celles d'Elias. Certaines pièces d'Édouard III sont maintenant données à Édouard II.

Tableau des réattributions			
N°	Elias	Withers	N°
88	Édouard III	Édouard II	23
107	Édouard III	Édouard II	24

71 Torongo Paul 2020, « The Anglo-Gallic *Gros au lion* : A Preliminary Examination », academia.edu, p. 14.

72 Snelling 1830, p. 81.

73 Van Bruyssel Ernest Jean 1860, « Liste analytique des documents concernant l'histoire de la Belgique qui sont conservés au Record Office ; avec appendice », *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire. Deuxième Série, Tome 1* p. 117 : à tres-haut, très-poissant et très-excellet prinche, monsieur Edwart, par la grace de Dieu roy d'Engleterre, duke d'Aquitaine, et seigneur d'Irlande...

74 Monnaie tiré du site <https://fr.numiscorner.com/products/monnaie-duche-daquitaine-edouard-iii-esterlin-guyennois-elias-84> Site consulté le 03/03/2021.

Tableau des réattributions			
107b	Édouard III	Édouard II	25
110	Édouard III	Édouard II	26
23	Édouard I ^{er}	Édouard II	29
106	Édouard III	Édouard II	30
109	Édouard III	Édouard II	31
98	Édouard III	Édouard II	32
99	Édouard III	Édouard II	34
110c	Édouard III	Édouard II	27
110d	Édouard III	Édouard II	28

A) ÉDOUARD I^{ER} (DUC D’AQUITAINE 1252-1307, ROI D’ANGLETERRE 1272-1307, COMTE DE POITOU 1279-1290)

Édouard I^{er} ordonne les premières frappes en 1253 et un nouveau monnayage en 1274. Sur ces premières monnaies, il n’utilise aucune titulature en lien avec l’Aquitaine, mais seulement le titre de roi d’Angleterre. La mention de duc apparaît sur les nouvelles pièces frappées en 1274 : DVX AQVITANIÆ et subsiste sur toutes les monnaies frappées après cette date. Probablement durant cette longue période, la monnaie a subi une dévaluation, raison pour laquelle il envoie William de Turnemire à Bordeaux en 1285. En 1291, il met en place une réforme monétaire et c’est pour cette raison que les documents parlent de *moneta nova*. Il s’agit encore une fois des oboles et des deniers. La guerre avec la France cause, un temps, la perte du duché et aussi de Bordeaux. L’Aquitaine revient à Édouard en 1303, et les monnaies sont émises à nouveau seulement en 1305. La valeur des monnaies reste toujours la même, le taux de change de l’esterlin est de 5 deniers de Bordeaux à 1 denier esterlin. Cette valeur semble donc démontrer une certaine stabilité de la monnaie à partir de 1291⁷⁵.

Monnaies émises en 1253 :

- deniers
- oboles

Titulature : Édouard fils de Henri roi d’Angleterre

⁷⁵ Pour plus de détails Voir Chapitre VI La valeur des monnaies.

Denier

✠ EDVVARD FILI	✠ h REGIS ANGLIÆ
----------------	------------------

Références : E13 ; B474 ; PA2786-7, 2789; D1037 ; S8013; W11.

Obole

✠ EDVVARD' FILI	✠ h REGIS ANGLIÆ
-----------------	------------------

Références : E14 ; B475 ; PA2788 ; D1038 ; S8014; W12.

Monnaies émises en 1274 :

- deniers
- oboles

Titulature : Édouard roi, duc d'Aquitaine

Denier

✠ EDVVARDVS REX	✠ DVX AQVITANIÆ
✠ EDVVARDVS REX•	✠ DVX · AQVITANIÆ

Références : E15 ; B - ; PA2790 ; D1039 ; S8015; W13.

Obole

✠ EDVVARDVS REX	✠ DVX AQVITANIÆ
-----------------	-----------------

Références : E16 ; B - ; PA2792 ; D1040 ; S8016; W14.

Denier

✠ EDWARD'°R° ANGL	✠ DVX AQI TBV RD
✠ EDWARD'°R° ANGL°	✠ DVX AQI TBV RDE
✠ EDWARDVS R ANG	
✠ EDWARDVS:R•ANG	

Références : E17 ; B - ; PA 2772-4 ; D1041 ; S8017; W15.

Denier

Références : E18-19 ; B476 ; PA 2775 ; D1042 ; S8018; W16.

Avec un € dans le 1^{er} angle

✠ EDWARDV REX AGL'	✠ DVX AQIT BRD
--------------------	----------------

Références : E18 ; D1042 ; W16A.

Avec un € dans le 2^{er} angle

✠ EDWARDV REX AGL'	✠ DVX AQIT BVRD
--------------------	-----------------

Références : E19 ; B - ; PA - ; D1042 ; W16B.

Obole

✠ EDWARDV REX AGL'	✠ DVX AQIT BVRD
	✠ DVX AQIT BVRD'
	✠ DVX AQIT' BVRD'

Références : E21, 21a ; B 477 ; PA 2776 ; D1043 ; S8019; W17.

Denier

Références : E20 ; B478 ; PA2777 ; D1044 ; S8020 ; W18.

€ dans le 1^{er} angle, croissant dans le 2^e angle.

✠ EDWARDVS REX	✠ DVX AQIT BVRD
----------------	-----------------

Référence : E20 ; D1044 ; W18A.

€ dans le 2^{er} angle, croissant dans le 4^e angle.

✠ EDWARDVS REX	✠ DVX AQIT BVRD
----------------	-----------------

Référence : E20 ; D1044 ; W18A.

Obole

✠ EDWARDVS REX	✠ DVX AQIT BVRD
----------------	-----------------

Références: E22 ; B - ; PA - ; D1045 ; S8021 ; W19.

Monnaies émises en 1285 par William de Turnemire :

- denier

Monnaies émises en 1291 : *moneta nova*

- denier
- obole

1294 l'atelier monétaire est fermé.

Monnaies émises en 1305 :

- denier
- obole

La valeur de ces monnaies est de 5 deniers bordelais pour 1 sterling.

B) ÉDOUARD II (DUC D'AQUITAINE 1307-1325, COMTE DE PONTHEU 1290-1325, ROI D'ANGLETERRE 1307-1327)



La législation royale anglaise interdit en théorie aux seigneurs féodaux de frapper des monnaies avant 1324, mais en 1319 Richard de Ellesfield, maître et connétable de Bordeaux, fait frapper des monnaies noires et des monnaies blanches. Il s'agit probablement du *gros turonus regem* et du *denier* dit à la *couronne* mais aucune source écrite ne nous en fournit la preuve. Plusieurs types, qui ont toujours été attribués à Édouard III, sont aujourd'hui assignés à Édouard II comme démontré dans le tableau qui suit⁷⁶. Un exemple est fourni par le denier avec légende circulaire, lion à gauche et MB au-dessous. Au revers, légende circulaire, croix dans le champ et une couronne dans le premier angle⁷⁷. Cette monnaie avec la titulature d'Édouard roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, attribuée à Édouard III, est aujourd'hui donnée à Édouard II⁷⁸.

Les trouvailles monétaires ont permis de réattribuer des pièces auparavant accordées à Édouard III, en particulier à travers l'analyse des monnaies trouvées dans les trésors de Saint-Pierre-des-Cuisines de Toulouse, de Sauternes et d'Hennebont, qui comprend un blanc au léopard sous couronne⁷⁹.

Tableau comparatif des attributions des monnaies d'Édouard III⁸⁰

Elias		Withers	
107	Édouard III	24	Édouard II
107b	Édouard III	25	Édouard II
110	Édouard III	26	Édouard II
110c	Édouard III	27	Édouard II
110d	Édouard III	28	Édouard II
106	Édouard III	30	Édouard II
109	Édouard III	31	Édouard II

76 Withers p. 35; Bompaire 1999.

77 E110a; S. 8029; PA 2821; D1109; Galata 26C-(2/b).

78 E107; W24, p. 37.

79 Bompaire 1999, p. 185-187. Withers p. 37 et 92, E66. Voir plus bas Édouard III, *Le gros ou blanc au léopard sous couronne*.

80 Ce tableau a été créé en faisant une comparaison entre les références du volume de Elias et celles de Withers & Ford.

98	Édouard III	32	Édouard II
	Édouard III	33	Édouard II
99	Édouard III	34	Édouard II

Monnaies émises :

- gros *turonus regem*
- maille blanche
- maille blanche hibernie
- double
- denier
- obole

Gros *turonus regem*

Avers

✠ EDVVAR • DVS • REX	✠ BNDICTV: SIT: NOMĒ: DNI: NRI: DEI: IhVXP
✠ EDVVAR ° DVS ° REX	✠ BNDICTV: SIT: NOMĒ: DNI: NRI: DEI: IhV•XP
✠ EDVVARDVS ° REX	✠ BNDICTV: SIT: NOMĒ: DNI: NRI: DEI: IhV•XPI

Revers

✠ TVROMVS • RĒGĒΩ
✠ TVROHVS • RĒGĒΩ

Références : E30 ; B - ; PA 2902 ; D1047 ; S8024; W20.

Références : E31 ; B487 ; PA - ; D1048 ; S8025 ; W21.

Maille Blanche Hibernie



Cette monnaie a posé pendant longtemps beaucoup de questions en raison de sa légende *HIBERNIE*, qui signifie Irlande. Cette légende apparaît très rarement sur les monnaies du duché, qui ne circulaient pas en Irlande, mais principalement en Aquitaine. Hawikins ne mentionne pas cette monnaie, tandis que le général Ainslie n'arrive pas à trouver une explication. Il pense qu'il s'agit d'un essai, mais comme il en a deux trouvés en Aquitaine, il en vint à exclure cette hypothèse. Il définit alors cette monnaie comme *an Anglo-Irish coins struck in Aquitaine* et il

demande l'aide des collègues français pour trouver une explication : *perhaps some learned numismatists of the sister kingdom may be more fortunate than I have been in solving this enigma*⁸¹.

Cette monnaie imite la maille blanche tournois émise pour la première fois par Philippe IV le Bel. Plusieurs auteurs ont toujours attribué cette monnaie à Édouard III et comme la légende ne mentionne pas le titre de roi de France, mais simplement *REX ANGLIE DOMINUS HIBERNIE*, ils ont daté cette pièce des premières années de son règne et avant 1337. Bailhache affirme que, pendant cette période, le roi utilise seulement les titres d'Édouard, roi d'Angleterre et seigneur d'Irlande, sans faire figurer celui de *DVX AQUITANIAE*. Il suppose que le roi, en cela, refuse de se reconnaître vassal du roi de France, mais il n'est pas convaincu de cette hypothèse. Selon lui, il s'agit simplement d'un *signe monétaire ou d'une marque d'émission*⁸².

En 1325, *Lapinus Rogerius* frappe les premières monnaies en argent pour Édouard II. Il s'agit de *mailles blanches* (W21) et l'année suivante des *mailles blanches hibernie* (W22). Ces deux monnaies ne sont pas frappées dans un atelier aquitain, mais à la Tour de Londres⁸³. Withers, qui assigne cette pièce à Édouard II et non à Édouard III, a certainement raison.

Avers

✠ EDꝛ: REX ANGLIE	✠ BNDICTVꝛSITꝛ HOME DNIꝛ NRI
-------------------	------------------------------

Revers

✠ DNS HIBERNIE
✠ DNS: HIBERNIE
✠ DNS: HIBERNIE°

C) ÉDOUARD III (DUC D'AQUITAINE ET COMTE DE POITIERS DE 1325, ROI D'ANGLETERRE 1327-1377)

Édouard III est le premier souverain qui crée dans le duché un système monétaire assez stable, varié et avec des monnaies en quantités assez importantes semble-t-il.

À cette époque, du fait des difficultés politiques et économiques, les rois français se trouvent en position de faiblesse. Plusieurs princes profitent de cette situation pour affirmer leur indépendance

81 Ainslie p. 67. *Peut-être que certains savants numismates du règne frère aura peut-être plus de chance que moi de résoudre cette énigme.*

82 Bailhache J. 1916, « L'atelier monétaire anglais de Calais (1347-1487) », *RN*, 1916, p. 213-236, pl. VII-VIII. Elias n° 32 ; Dhénin R. et M. 1973 ; « Deux trésors du début du XIV^e siècle trouvés dans le nord de la France, *R. Nord*, LV, 1973, p. 244-250.

83 Withers p. 33.

et frapper la monnaie d'or. Les premiers sont Louis de Crécy, comte de Flandre et Eudes IV, duc de Bourgogne, qui frappent la chaise d'or, imitée aussi en Aquitaine.

En 1348 la première monnaie d'or frappée est l'écu et en 1355 le léopard d'or, le premier type associé directement au duché. Édouard est le premier souverain à introduire le monnayage d'or en Aquitaine, tandis que les rois français le frappaient déjà depuis 1290. Le monnayage en argent et celui de billon sont assez complexes à cause de la multiplication des types. Édouard III frappe 22 types d'espèces en argent avant 1360. Un élément qui caractérise son monnayage est le léopard, qui figure quelquefois sur le droit, mais dans la plupart des cas sur le revers.

Le nouveau titre utilisé par Édouard III à partir de décembre 1360 au juillet 1362 est celui de *EDWARDVS REX ANGLIE DOMINVS ACITANIE*, Édouard roi d'Angleterre, seigneur d'Aquitaine. Il renonce donc au titre de roi de France. Le titre de duc est remplacé par seigneur. Il est simplement seigneur d'Aquitaine, comme il est seigneur d'Irlande. Les monnaies d'or émises par Édouard, *le guyennois*, *le noble*, *le fort et le hardi*, sont caractérisées par la figure du roi qui se trouve aussi sur les monnaies du Prince noir. Ils veulent montrer leurs diverses fonctions et se font représenter debout avec l'armure, l'épée haute et leur bouclier, car ils sont défenseurs et guerriers. En revanche, sur le noble et sur le fort ils sont assis sur un trône avec le sceptre et dans un second temps avec l'épée pour indiquer qu'ils sont les chefs de leur duché.

L'esterlin guyennois

L'esterlin est une monnaie en argent, dont la datation a été discutée. Selon Elias cette pièce a été frappée vers 1344, tandis que Mahyew la situe bien avant entre 1320-1330. Se référant à des trésors étrangers pour dater ces pièces, il se demande si cette monnaie a été réellement frappée en Aquitaine, car elle n'a jamais été trouvée dans cette région⁸⁴. Selon lui, elle pourrait avoir été fabriquée à Londres, même si c'est peu probable. Toutefois, cette pratique est renseignée par les documents, dont le compte de *Lapinus Rogeri* pour l'année 1325, d'où figure un ordre d'exportation adressé à la Tour de Londres pour des monnaies frappées pour être utilisées en Aquitaine. Il s'agit de plusieurs mailles blanches frappées à Londres et ensuite transportées à Bordeaux⁸⁵. En effet les rois d'Angleterre pour la frappe des monnaies aquitanques pouvaient utiliser l'atelier de Londres, pour éviter de faire travailler l'atelier pour une brève période. Ces comptes doivent être placés au moment où les bénéfices des ateliers de Gascogne commencent à entrer régulièrement dans les registres de la connétablie.

84 Elias p. 92-93.

85 Brand 1976, p. 78-79. Voir Chapitre III *Lapinus Rogeri*. Il est essayeur de la monnaie à Londres. Patent rolls PRO: E 372/174 m. 60d.

Références : E56 ; B497 ; PA2877 ; D1060 ; S8047 ; W56.

L'esterlin

Dans un procès-verbal relatif à Richard de Ellesfield, connétable de Bordeaux, est nommée une *monnaie blanche d'Aquitaine frappée en 1319-1320*⁸⁶. Selon Elias et Rechembach, il n'est pas possible que cette monnaie soit fabriquée à Bordeaux, car l'atelier reste ouvert trop peu longtemps. Or, dans un acte de Richard de Ellensfield sont nommées 3 orfèvres, dits *campsores*, de Bordeaux qui ont apporté 2400 livres tournois d'argent et de billon à la Monnaie. De cet argent, il leur est dû 200 marcs esterlins. Cela semble montrer que l'atelier est en activité et peut avoir fabriqué l'esterlin. Cet esterlin a été probablement frappé dans l'atelier de Bordeaux ou celui de Dax.

Item fecit fieri et fabricari monetam apud burdegalum in dampnum maximum domini nostri Regis et ducis unde dominus Rex Francie diversa mandata fecit et mandavit contra dictum dominum nostrum Regem et duces.

*Item cum dominus Archiepiscopus habeat terciam partem et capitulum Burdegali aliam terciam partem in emolumento monete quando cud [...] in ducatu dictus Richardus ipsis non vacatus fecit cudi moneta albam et nigram usque ad quindecim miliaria sterlingorum et nichil de dicto emolumento eisdem satisfacit. Licet habuerat in mandatis a senescallo qui tunc erat ymmo fecit fieri quoddam instrumentum fictum in frade domini Regis et ducis et eorum super dicto emolumento videlicet quod quando dominus Rex et ipsi debebant habere lx libras sterlingorum quos (?) non haberent nisi ls solidos turones*⁸⁷.

Référence : E7 ; B - ; PA2827 ; D1074-5 ; S8070 ; W80.

Le léopard d'or et d'argent

Le léopard d'or a été créé pour l'Aquitaine et prend son nom du léopard anglais qui est représenté sur le droit pour mettre l'accent sur le fait que le souverain qui l'a émis est le roi d'Angleterre. Édouard le Prince noir arrive en Aquitaine le 20 septembre 1355 et il commence sa chevauchée le 10 octobre. L'année 1344 est considérée comme celle de la première frappe, mais cette date, sur la base des documents, a été reportée au 1355⁸⁸. Selon Capra il a été frappé le 29 septembre, sur la base du compte d'envoi de Jean Padbury⁸⁹. L'auteur parle de *moneta nova* pour désigner à la fois le

86 Public Record Office E 30/1579.

87 Public Record Office : PRO E30/1579 transcrit par Nicholas Mayhew. Mayhew 1995, p. 1150.

88 Voir Chapitre II La monnaie dans les textes : monnaie de compte et monnaie réelle. Capra p. 486 à 488. AHG 21 G. Belaubre *Dictionnaire*, p. 82 *Léopard d'or*. Elias p. 75.

89 Capra 1964, p. 98. Capra 1957, p. 137. Voir Chapitre III Production.

léopard d'or et celui en argent. Le léopard apparaît dans les comptes de l'archevêché de Bordeaux à partir du 29 septembre 1355, quand Édouard le Prince noir est à Bordeaux. Cette monnaie semble avoir été inspirée par le mouton d'or français frappé le 17 janvier 1355⁹⁰.



Fig. 35 : Mouton d'or frappé en 1355 (Cgb) Fig. 36 : Léopard d'or conservé au British Museum

Le léopard remplace le mouton du droit et les fleurs de lis du revers deviennent des léopards. Je concorde avec la théorie d'Elias sur la présence du léopard, qui serait un acte de défiance envers le roi de France et certainement un acte de propagande, avant l'invasion du Languedoc.⁹¹ Le prince recopie tel quel la monnaie du roi de France, mais il substitue le mouton, symbole religieux, avec le léopard, pour souligner son pouvoir.

Quatre variétés de léopard ont été classées par Hewlett sur la base du type et de la légende.

Il donne les dates suivantes :

Émission	Date
1 ^{ere}	1344
2 ^e	1346
3 ^e	1351-60
4 ^e	1360

Aucune information n'est donnée par l'auteur sur la façon dont il a établi ces dates et sur la base de quels documents. Il s'est peut-être appuyé sur les émissions du noble d'or qui sont contemporaines. Ces dates ont été rectifiées par Elias et ensuite confirmées par Withers.

Tableau des émissions du léopard d'or	
Émission	Date
1 ^{ere}	29 septembre 1355
2 ^e	juillet 1356
3 ^e	juillet 1357

90 Voir le Chapitre V sur la valeur des monnaies.

91 Elias p. 75.

4 ^e	décembre 1360-novembre 1361
----------------	-----------------------------

Le poids des trois premières émissions est de 70 grains, 65 grains et 60 grains, c’est-à-dire les mêmes poids du noble frappé en Angleterre⁹². La dernière émission est faite après le traité de Bretigny. Ce qui change sur ces pièces est la légende du droit :

✠ EDVWARDVS DEI GRA ANGLIÆ FRANCIÆ REX	✠ EDVWARDVS DEI GRA ANGLIÆ REX
--	--------------------------------

Édouard qui était désigné comme roi d’Angleterre et de France devient simplement REX ANGLIE. La première émission a une valeur de 20 sous bordelais, la deuxième émission 18 s. et 4 d. bordelais. Les deux dernières émissions ont la même valeur de 16 s. 8 d. de Bordeaux⁹³.

Le léopard et le lion ont été souvent confondus. En héraldique, en effet, ils désignent le même animal. La seule différence évidente est donnée par la position de la tête et celle du corps :

- le lion à la tête de profil, généralement est « rampant » (debout) et la queue est tournée vers l’intérieur ;
- le léopard à la tête de face, se trouve en position « passant » (allongé), c’est-à-dire marchant sur ses trois pattes alors que la quatrième est dressée, le corps est de profil et la tête de face, la queue est dressée vers l’extérieur.



Léopard



Lion

Fig. 37 : Différence entre le léopard et lion

Le compte de Walter Weston, connétable de Bordeaux, affirme que des monnaies ont été frappées en 1348 sous le nom de *lion*. Le *gros au lion* a été frappé à partir de 1360, donc il pourrait s’agir d’un léopard⁹⁴. Taylor Combe : *The animal represented is most distinctly a lion, and how it came to be called a leopard, [...] it is extremely difficult to discover*⁹⁵.

92 Hewelett 1906, p. 271.

93 Elias p. 75; Hewlett 1920, p. 48-49.

94 Withers 2015 p. 13. Elias 1984 : *what we now call a leopard*.

95 Combe 1826, p. 14. L’animal représenté est plus distinctement un lion, et comment il a été appelé léopard, [...] il est assez difficile de le découvrir.

Émission	Titre	Référence
1 ^{ère}		E37 ; B- ; PA2847 ; D1051 ; S8037 ; W42.
2 ^e		E38a,b ; B482 ; PA2845 ; D1051A ; S8038 ; W43 ; W43A ; W43B ; W43C.
3 ^e		E39a ; B482 ; PA2843 ; D1051B ; S8039 ; W44.
4 ^e	anglais : EDVWARDVS DEI GRA ANGLIE REX	E40 ; B- ; PA - ; D1051C ; S8040 ; W45.
4 ^e	anglais et celui du duché d'Aquitaine : EDVWARDVS REX ANGLIE DNS AQITANIE	E41 ; B- ; PA2848 ; D1051D ; S8041 ; W46.
4 ^e	du duché d'Aquitaine et de l'Irlande : EDVWARDVS D G REX AGLE DNS AQITANIE ZhB (et HIBERNIE)	E42 ; B- ; PA2850 ; D1051E ; S8042.

Le gros au lion

Il s'agit d'une imitation du *gros au lion* de Flandre frappée par Louis de Mâle. Un grand nombre d'ateliers en Europe l'ont copié au XIV^e siècle. Les pièces émises par les souverains anglais ne suivent pas fidèlement le modèle flamand. Certains éléments diffèrent par rapport à l'original, comme, par exemple, les feuilles de la bordure.

Serrure publie un tableau de tous les ateliers parmi lesquels figurent Agen, Bergerac, Bordeaux et La Rochelle⁹⁶. Une présentation assez détaillée avec un catalogue de toutes les pièces a été publiée par Paul Torongo⁹⁷. Cette monnaie a été frappée dans plusieurs ateliers et elle est connue avec différentes légendes.



Bergerac Henri de Lancastre



Bordeaux Édouard III



Flandre Louis de Mâle

Fig. 38 : Gros au lion de Bergerac (Triton), de Bordeaux conservé au Fitzwilliam Museum et de Flandre (Inumis).

Tableaux des concordances publié par Paul Torongo⁹⁸

96 Serrure Raymond 1899, *L'imitation des types monétaires flamands*, Bruxelles, 1899. p. 200. Monnaie des Flandres Inumis, vente du 11/10/2017.

97 Torongo Paul 2019a, « The Anglo-Gallic *Gros au Lion* : A preliminary Examination », *Academia.edu*, p. 1-121 ; Torongo Paul 2019b, « MONETA AGEN : The gros au Lion No One Has Ever Seen », *Academia.edu*, p. 1-17.

98 Torongo 2020, p. 10.

N° de légende	Withers	Elias	Légende de l'avers
I	W82	E73	DVX AQITANIE
II	W84	E74	MONETA BVRD Bordeaux
III	W85	E75	MONETA RVPELLE La Rochelle
IV	W83	E74	MONETA AGEN Agen (piéfort) ⁹⁹
V	W324	-	DVX LANCAIIE Bergerac ¹⁰⁰
VI	W325	E138	MONETA BRAI/BRAG
VII	W86	E77	DVX AQITANIE
VIII	W87	E78	MONETA BVRD Bordeaux
IX	W88	E79	MONETA R(VPELLE)

Tous ces types ont été émis par Édouard III, sauf celui de Bergerac qui est au nom de Henri de Grosmont.

Le gros au lion de Flandre doit donc être considéré comme le modèle de tous les *gros au lion*.

A/ LVD - OVI - Cx' CO - MES. Croix coupant la légende intérieure, légende extérieure.

R/ +. MONETA (différent) FLAND'. Lion debout à gauche, bordure de onze feuilles et un lion.

Argent. 3,63 g. 27,0 mm. 10 h. Boudeau 2230.

La date d'émission peut être située entre 1351 et 1361. La présence du titre REX laisse imaginer son émission avant le traité de Bretigny. Torongo précise la date après mai 1360 et avant mars 1361 pour Bergerac, et pas après novembre 1361 pour les autres villes¹⁰¹. Les monnaies avec le titre de DVX semblent avoir été frappées avant le traité, alors que celles sans titre l'ont été après.

Torongo souligne que Elias et Withers n'ont pas tenu compte de tous les détails qui permettent un meilleur catalogage des types secondaires. Un élément important qui n'a pas été pris en considération est la forme de la lettre **O** du mot MONETA : **0** long ou **O** rond. Il pourrait s'agir d'un signe d'atelier, ou plutôt d'un signe pour différencier deux différentes émissions : celle avec **O** rond est de bon titre en argent, tandis que celle avec **0** long possède un titre plus dégradé. Selon Elias le **O** rond doit être simplement considéré comme une erreur de frappe. Paul Torongo a fait une étude détaillée sur les différentes monnaies anglo-galliennes et les seules **O** rondes sont présents sur les pièces copiées des monnaies d'autres régions. Il semblerait donc que l'hypothèse de symbole pour distinguer deux différentes émissions ne soit pas valable¹⁰².

99 Voir plus bas Piéforts.

100 Voir plus bas les monnaies de Bergerac.

101 Torongo 2020, p. 23.

102 Torongo 2020, academia.edu, p. 14.

Agen : E76, PA2795 ; D 1079B, Ainslie pl. I, 6 ; W83.

Bordeaux : E74 ; B494 ; PA2815 -16 ; D1079 ; W84.

La Rochelle : E75 ; B- ; PA 2085 ; D1079A.

Le florin

En 1252, la ville italienne de Florence en Toscane décide de frapper une monnaie d'or : le *florin*. Cette monnaie est caractérisée par la représentation d'un lis et l'image de Saint Jean Baptiste et elle est taillé à 64 au marc de Florence (3,537 g environ). En 1296 la ville frappe aussi un florin en argent dit *popolino*.



A/ S. IOHANNES B. - Saint Jean Baptiste début bénissant.

R/ FLORENCIA – Grande fleur de lis.

Fig. 39 : Florin d'or de Florence (Wikipedia)

L'Europe au XIII^e siècle vit une période d'essor économique et de retour à l'or. Le florin de Florence devient la monnaie dominante lors des échanges et la preuve en est fournie par le grand nombre d'imitations. La ville toscane de Lucques, peu avant 1246, fait frapper un *gros d'or fin*, Gênes en Ligurie en 1252 le *genovino*, Pérouse, en 1259, un *gros*. En 1257, l'Angleterre émet le *penny d'or* tandis que la France, en 1270, commence à frapper l'*écu d'or* de Louis IX. Il faut attendre le 31 octobre 1284, pour que Venise émette son premier *ducat* qui devient bientôt une des monnaies de référence dans les commerces avec l'Orient. Au début du XIV^e siècle, plusieurs souverains européens et le pape commencent à émettre des pièces au type du florin¹⁰³. Le but est de faire circuler ces monnaies dans toute l'Europe en exploitant le succès de celui de Florence. Un témoignage est fourni par les trouvailles et les trésors monétaires¹⁰⁴. Les Anglais décident, eux aussi, d'émettre un florin d'or en 1352. Il ne s'agit pas d'une monnaie anglaise, car Édouard III la fait frapper non dans le royaume d'Angleterre, mais dans le duché de Guyenne. Son poids initial est 3,50 g et le type est celui de Florence, mais la légende du revers est changée :

FLORENCIA est remplacée par DVX : AQITANIE.

103 Pour plus de bibliographie sur ce sujet voir : Dannenberg H. 1880, *Die Goldgulden vom florentiner Gepräge*, NZ, t. 12, p. 146-185 ; Joseph P. 1883, *Historich-kritische Beschreibung des Bretzenheimer Goldendundes (vergraben um 1390). Nebst einem Verzeichniss der bisher bekannten Goldgulden vom florentiner Gepräge*, Mainz ; Engel A. et Serrure R. ont aussi dressé une liste des imitations (Engel-Serrure 1989, p. 1437-1440).

104 Voir Annexes Catalogue des trésors monétaires et la carte publiée par Giard 1967, p. 95.

Hewlett date la première émission de 1337¹⁰⁵. Il observe que l’absence du nom d’Édouard est compensée par la présence de la couronne sur le revers. Selon lui, cet élément permet d’attribuer sans aucun doute cette monnaie à Édouard III.



Fig. 40 : Florin d’or d’Édouard III publié par Hewlett

A/ +DVXX A-QITANIE - ponctuation par deux sautoirs superposés et grande fleur de lis épanouie.



R/ .S. IONA – NNES. B (couronne) - Saint Jean Baptiste debout de face, nimbé, vêtu d’une peau de chameau, tenant un sceptre cruciforme de la main gauche et bénissant de la main droite.

Fig. 41 : Florin d’or d’Édouard III

Giard confirme cette date car, en 1337, le roi s’arroge le titre de roi de France qui n’apparaît pas sur les pièces. Selon lui, cette monnaie a été frappée juste avant¹⁰⁶ : *in 1337 Edward formally assumed the title of King of France, and he probably thought it necessary soon after that date to emphasize his claim by striking a new gold coin bearing the title « Rex Francie » and he naturally at first adopted the type of his adversary.*

Elias critique cette attribution, car le titre de roi de France est utilisé en 1340 et il n’apparaît jamais seul mais toujours associé à celui d’Angleterre. En outre, la monnaie ne présente pas assez d’espace pour pouvoir écrire les deux titres en entier et il doit suivre le modèle original : le florin de Florence. Selon lui le florin a donc été frappé après 1343¹⁰⁷.

Capra propose les années 1353-1354, sur la base des comptes de l’archevêché de Bordeaux. Dans les comptes de gestion de Pierre Lafitte apparaissent deux florins : ancien qui a une valeur de 32

105 Bompaire Marc et Barrandon Noël 1989, « Les imitations de florins dans la vallée du Rhône au XIV^e siècle », *Bibliothèque de l’École de chartes*, t.147, p.141-199 ; Capra Pierre 1979, « Les ateliers, les frappes et les émissions monétaires en Guyenne anglo-gasconne aux XIV^e et XV^e siècles », *NC*, p.139-154, p. 142. Hewlett 1906, p. 281-282.

106 Giard 1967 p. 113; Hewlett 1920, p. 33 ; Ducarel p. 17-18. « En 1337 Edouard prit formellement le titre de Roi de France et il crut particulièrement écessaire peu après cette date de souligner sa prétention en frappant une nouvelle pièce d’or portant le titre « Rex Francie » et il adopta naturellement d’abord le type de son adversaire ».

107 *It is possible that in the period 1343-48, of which there are no records, gold coins were struck but if so, it is not likely that these were florins.* Elias p. 72. Il est possible que pour la période 1343-48, pour laquelle il n’y a pas de documents, des pièces d’or aient été frappées mais si c’est le cas, il est peu probable qu’il s’agisse de florins.

esterlins et nouveau à 30 esterlins. Ce changement est fait entre le 17 et le 24 août. William Steel, lieutenant, dans son relevé indique la frappe de deux florins :

- du 18 octobre au 25 décembre : 2 s. 8 d. ou 32 esterlins, 78 au marc (3,08 g).
- après le 7 février jusqu'au 29 mars : 84 au marc (2,86 g).

Entre le 17 juillet 1352-4 av. 1354 (comptes de John Charuels) sont fabriqués deux types de florin d'or. Le second est daté 7 février 1354.

En 1355, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, dans les comptes de l'archevêché sont présentes deux mentions du florin. Il s'agit d'un *de bon poids ancien* à 36 esterlins et un florin à 34 esterlins. Selon Capra, il ne s'agit pas d'une troisième variété, mais simplement du cours commercial à 32 esterlins¹⁰⁸. Ensuite est nommé un *florin nouveau* qui a une valeur de 30 esterlins.

Une autre difficulté vient du fait que le nom *florin* est utilisé pour d'autres monnaies. En 1348, jusqu'en septembre 1352, une nouvelle monnaie est frappée dans le duché : l'écu d'or appelée aussi *florin à l'écu*. Après le 30 septembre 1353, les monnaies émises ont été nommées *florins* et *florins à l'écu*. L'élément de distinction est le poids, car le dernier florin pèse 2,86 g, un poids qui n'est pas compatible avec les dimensions de l'écu.

Le roi, en réalité, fait trois émissions : une en 1352, une deuxième en 1353 et la dernière en 1354.

Émission	Date et poids
1 ^{ere}	1352 : 3,50 g
2 ^e	1353 : 3,14 g
3 ^e	1354 : 2,92 g

Cette monnaie est immédiatement impopulaire dans le duché et à l'étranger en raison de son faible poids. En général, le florin et ses imitations ont un poids de 3,5 g, mais la troisième émission pèse moins de 3 g.

Au florin d'or en est associé également le *florin en argent*. Il a deux valeurs : 1 s. 6 d. bordelais ou 4 esterlins, l'autre 9 d. bordelais ou 2 esterlins.

Un seul trésor contient des florins d'Aquitaine et il a été trouvé à Saint-Arailles (Cant. Le Fousseret, arr. Muret, Haute Garonne). Parmi les différentes monnaies étaient présents 2 florins d'Édouard III.

108 Capra 1979a, « Les espèces, les ateliers, les frappes en Guyenne anglo-gasconne aux XIV^e et XV^e siècles », *NC*, 19, n° 139, p. 144, Bompain Marc 2000, « Les monnayages d'or d'Aquitaine anglo-gasconne », *RN*, 6 n° 155, p. 263.

L'écu d'or (*floreno de scuto*)

L'écu d'or est aussi nommé *floreno de scuto*. C'est probablement une émission faite après celle des monnaies d'or en Angleterre en 1344. Le seul élément certain, attesté par les sources, est que ces pièces ont été mises en circulation entre 1345 et 1351. Selon l'étude menée par Withers les signes et les marques qui se trouvent sur les quatre écus différents, sont ceux des monnayeurs qui ont frappé les quatre différents types. Cette monnaie n'est pas de type guyennois, car sur l'avvers elle reprend l'écu d'or de Philippe VI de France avec les fleurs de lis. En effet, l'écu d'or n'a pas été créé spécialement pour l'Aquitaine, donc il n'est pas guyennois, mais il s'agit quand-même d'une monnaie anglo-gasconne frappée par Édouard III. Il pourrait s'agir d'une manœuvre politique montrant que le roi Édouard III revendique le trône de France. En effet, le bouclier porte les armes de France et non celles d'Angleterre et le roi porte une épée et non un sceptre¹⁰⁹.

Son poids est autour de 4,50 g.

✠ EDVVARVVS:DEI XGRAX AGL FRANCIÆ:RÆX	✠ XP̄C: VINCIT: XP̄C: REGNAT: XP̄C: IMPERAT
---------------------------------------	---

La légende qui se trouve sur le revers, *CHRISTUS VINCIT, CHRISTUS REGNAT, CHRISTUS IMPERAT*, est connue comme *Laudes Regiae* et elle est utilisée comme cri lors de croisades¹¹⁰. Cette *laude* dérive du cri que le sénat, le peuple ou les soldats de Rome faisaient en se référant aux empereurs pendant le triomphe. Elle continue à être utilisée tout le long du Moyen Âge jusqu'à devenir les cris des croisés en Terre sainte. Cette formule nous la retrouvons aussi en grec sur les monnaies des normands frappées en Italie à partir du XII^e siècle. Elle apparaît pour la première fois sur les monnaies d'or royales de Louis IX. Il s'agit du denier d'or à l'écu. La légende est écrite de cette manière pour deux raisons : la première d'espace, car sur la monnaie il n'y a pas assez de place pour pouvoir l'écrire entièrement et là car le mot *CHRISTUS* reprend les lettres grecques Chi, Rho, Sigma χ ρ ζ abréviation de *CHRISTOS*.

109 Withers p. 41.

110 Bodet Philippe, « « CHRISTUS VINCIT, CHRISTUS REGNAT, CHRISTUS IMPERAT », la légende des monnaies royales françaises en oré », *Acdemia.com*. Ernst Kantorowicz 2004, *Laudes Regiae, Une étude des acclamations liturgiques et du culte du souverain au Moyen-Age*, Fayard 2004.



Trois éléments particuliers caractérisent ce type :

- le croissant sur la lettre L de la légende du revers ;
- la décoration qui se trouve à la base du trône (sautoir, pellet, trèfle). Je concorde avec Withers, qui affirme que ces signes n'ont pas un sens particulier¹¹¹.
- les signes placés autour de la bordure (trèfles, astérisques, croissant)

Référence : E33 ; B483 ; PA2835 ; D286; S8035 ; W38.

De cette monnaie, sont connues quatre variantes : W38A, B, C, D.

Le demi écu d'or et le quart d'écu d'or

Le demi et le quart d'écu d'or sont mentionnées dans les comptes de John de Strele, connétable de Bordeaux et semblent exister dans les années 1348 et 1349. Elles pourraient avoir été inspirées par les frappes qui ont été faites en Flandre par Louis le Mâle, qui a émis à Bruges un demi quart d'écu similaire. Aujourd'hui aucune monnaie anglo-gasconne de ce type n'est connue. Il pourrait s'agir d'une monnaie de compte¹¹².

Référence : E34 ; W39.

Référence : E35 ; W40.

Le guyennois d'or

Le guyennois d'or est la première monnaie de style aquitanique. L'écu représenté sur l'avvers n'est pas celui de France mais celui d'Angleterre.

¹¹¹ Withers p. 41.

¹¹² Whitters p. 42. Elias p. 70. PRO, E372/207/213.

Sur cette monnaie, apparaît pour la première fois la lettre de l'atelier. Pendant le Moyen âge



plusieurs ateliers en France émettent des monnaies. Pour distinguer les différentes émissions les rois de France utilisent une marque spéciale, comme une lettre, ou des points secrets. Une ordonnance royale du 11 septembre 1389 détermine la place des différents points secrets des ateliers royaux. Les souverains anglais décident par contre d'utiliser des lettres, placées à la fin de la légende du droit, pour distinguer les

différents ateliers du duché. Dans le cas de Bordeaux, il s'agit de la lettre B placée au centre du revers¹¹³. Les autres lettres sont :

L pour Limoges.

P pour Poitiers.

Fig. 44 : Écu de France et écu d'Angleterre

Fig. 45 : Guyennois d'or d'Édouard III conservé au British Museum



A/†EDVWARDVS:DEI:GRA:RĒXANGLIÆ:DNS:ACITANIÆ -

Le roi debout à droite, en armure, tenant une épée de sa main droite et un bouclier de sa gauche, sous un portique gothique ; les pieds du roi reposant sur deux lions opposés.

Deux x superposées entre les mots.

R/ † GLIA:IN EXCĒLCIS:DEO:ET IN TR'A:PAX :hOMINIBVS - Croix fleuronée portant un quadrilobe évidé en cœur, cantonnée aux 1 et 4 d'un léopard, aux 2 et 3 d'un lis, le tout dans un polylobe. Deux x superposées entre les mots. 8 dans le centre.

R pour La Rochelle

F pour Figeac.

Ces lettres peuvent être placées soit dans le champ, soit à la fin de la légende. Elles peuvent se trouver à la droite de l'arche ou entre les jambes du souverain. La date de frappe semble être pour la première fois le 13 novembre 1361, comme en témoignent les comptes de William Farley¹¹⁴. Cette monnaie fait partie du système guyennois avec le guyennois en argent appelé sterling et le double guyennois. Elle est taillée 60 au marc avec un poids de 3,885 g et elle est à 59 grains 2. Ensuite cette monnaie est reprise par Édouard le Prince noir, qui modifie la légende du droit et enlève la couronne.

113 Pour plus de détails voir le Chapitre III sur les ateliers monétaires.

114 Connétable de Bordeaux du 1^{er} juillet 1361 au 19 juillet 1362. PRO E 101 176/6 fol 8 v°. Pour les lettres d'atelier voir aussi Chapitre III – Administration et fonctionnement des ateliers monétaires.

On en connaît trois types pour l’atelier de Bordeaux.

Type	Référence
Premier type :	E43 ; B- ; PA2842 ; D1052 ; S8043 ; W48. W48A, W48B.
Deuxième type :	E44 ; B- ; PA - ; D1053 ; S8044 ; W49 ; W49A ; W49B.
Troisième type :	E40 ; PA2837-41 ; D1054C ; W50.

Cette monnaie a été fabriquée aussi dans les ateliers de Figeac, Limoges, Poitiers et La Rochelle.

Atelier	Référence
Figeac :	E45 ; PA- ; D1054 ; W51.
Limoges :	E47 ; PA2829 ; D1054A ; W52.
Poitiers :	E46 ; PA2809 ; D1054A ; W53.
La Rochelle :	E48 ; PA2802-3 ; D1054A ; W54, W54A-.

Les monnaies en argent et les monnaies noires

Édouard III fait frapper aussi plusieurs monnaies en argent. 34 émissions et variantes dont la plupart sont des gros. Elles ont toutes été frappées pendant la première période de la guerre de Cent Ans, probablement pour financer le conflit. Un de principal revenu du roi est celui provenant des émissions. Grâce à la frappe de nouvelles pièces, le roi gagne non seulement de l’argent mais aussi du métal. Un exemple est fourni par le léopard d’argent qui passe de 48 esterlins en 1355 à 40 esterlins en 1357. Nous retrouvons cette pratique aussi pour les monnaies d’or. Dans les nouvelles émissions le poids et la finesse du métal de la pièce sont réduits. Des signes secrets sont utilisés pour aider les monnayeurs et les changeurs à reconnaître les diverses émissions. Quand ces monnaies ne sont plus acceptées dans les commerces, parce que trop dévaluées¹¹⁵, le roi fait frapper un nouveau type. Il s’agit donc d’une période de grandes fluctuations monétaires¹¹⁶. Les monnaies du duché sont strictement liées avec celles de France. Si les pièces françaises en circulation sont de bonne qualité, les monnaies aquitaines ne sont pas acceptées, tandis que dans le cas contraire, les monnaies du duché circulent mais le risque est d’avoir en retour des pièces qui sont dévaluées¹¹⁷. Édouard III fait frapper au moins neuf différents types dans la période de juin 1347 jusqu’en mars 1351. Le roi de France de son côté fait plusieurs tentatives de retour à la bonne monnaie qui

115 Withers p. 17-18 et Annexes.

116 Voir plus bas La valeur des monnaies.

117 Withers p. 51.

échouent car les espèces de bon aloi circulent avec des émissions avilies. Les gens commencent donc à thésauriser les pièces de haut titre pour laisser seulement les mauvaises en circulation. Le 16 août 1351, le roi fait frapper des deniers aux fleurs de lis à 24 carats, en même temps que les écus de mauvais aloi. À partir du mois de septembre, le titre de l'écu doit être baissé car *nous ayons entendu dire que aucuns malicieux... prennent et gardent [les deniers aux fleurs de lis], par quoi ils n'ont, ne peuvent avoir cours si abondamment comme métier serait à nous et à notre dit peuple, laquelle chose est au très grand dommage de nous et de notre peuple*¹¹⁸.

Auparavant, les seuls ateliers utilisés étaient ceux de Bordeaux et de Poitiers (Richard Cœur de Lion), tandis qu'Édouard III ouvre des nouveaux ateliers dispersés dans tout le duché¹¹⁹. Comme pour les monnaies d'or, il fait frapper des pièces dans les villes de Dax, Bayonne, Mezin et Saint-Sever. Il donne aussi le pouvoir à Henri de Grosmont de monnayer à son nom à Bergerac. Certains ateliers ouvrent pour une période assez brève comme Bayonne du 2 mars au 18 avril 1339 seulement.

Pour dater ces pièces, il est possible d'utiliser les sources écrites, assez nombreuses pour cette période, mais aussi les émissions françaises. En effet, certaines sont guyennoises, tandis que d'autres sont des imitations de monnaies royales. Ce dernier aspect permet donc de déterminer le *terminus post quem*, car elles sont sûrement émises après l'émission royale. C'est la même chose pour les monnaies de Bergerac qui sont la copie identique des monnaies d'Édouard III. Dans ce cas, l'élément de datation est fourni par les pièces de Bergerac qui ont été frappées dans une période de temps assez limitée : entre 1347 et 1361¹²⁰.

L'esterlin et le demi-esterlin¹²¹

Ce type, frappé dans le duché, apparaît dans plusieurs trésors, en petites quantités, mais très rarement en Aquitaine. Cette monnaie ne rassemble pas au sterling anglais, ni à aucune monnaie française. Elle est présente dans le trésor d'Aberdeen Upperkirkgate, ce qui permet de dater cette pièce autour de 1336 mais sa datation est incertaine. Elle a été placée autour de 1344-5, puis en 1319 par Ellesfield¹²². Selon Mayhew la date est 1328-1335, tandis que pour Martin Allen la période est 1330-1340. Ces datations ont été fournies sur la base des trésors trouvés en Angleterre. Snelling

118 Fournial p. 117.

119 Voir Chapitre III.

120 Elias 1979.

121 Withers n° 57-57.

122 Withers p. 54. « Il y en a dans les cabinets anglais de M. West, M- White, M. Hollis, M. Bartlet, M. Foote, M. Brent & c. mais pas un chez Haultin ou de Boze. Ces deux pièces se rapprochent également de la valeur la plus proche des valeurs de la livre sterling anglaise et du 1/2 sterling de l'une des pièces de monnaie aquitaines et sont donc généralement appelées le penny aquitain et le 1/2 penny ; mais il sera difficile de vérifier s'ils avaient cours là-bas.

répond à Ducarel qui affirme que ces monnaies appartiennent à Édouard II, Snelling répond qu'elles sont présentes dans un grand nombre de collections anglaises, mais elles étaient méconnues des érudits français. Haultin en 1619 et de Boze en 1752 écrivent que : *there are some of these in the English cabinets of Mr. West, Mr. White, Mr Hollis, Mr. Bartlet, Mr. Foote, Mr. Brent & c. but not one in Haultin or De Boze. These two pieces likewise approach the nearest to the values of the English Sterling, and 1/2 Sterling, of any of the Aquitaine Coins, and are therefore usually called the Aquitaine Penny and 1/2 penny ; but it will be a difficult matter to ascertain what they were current for there*¹²³.

Il est possible de supposer que cette monnaie n'a jamais circulé en Aquitaine et qu'elle n'a pas été frappée dans le duché, car elle présente plusieurs variétés de légendes, mais aussi plusieurs coins qui témoignent une grande production. Aussi faut-il se demander pourquoi elle n'est jamais présente en Aquitaine. Cette monnaie, tout comme les émissions de *Lapinus Rogerius*, pourrait avoir été fabriquée à Londres. Bien évidemment celles qu'il a frappées sont des mailles et non des esterlins qui n'apparaissent même pas dans les comptes de l'archevêché¹²⁴. Il doit s'agir d'une frappe d'urgence qui a été faite pour payer les soldats anglais qui combattent en France et non d'une émission régulière¹²⁵.

Le gros ou blanc au léopard sous couronne

Le gros (W59) est défini par Hewlett comme un demi-gros, tandis qu'Elias le qualifie de *blanc au léopard sous couronne*. Selon lui, il s'agit d'une série d'émissions d'une seule dénomination pour faire face à un période où les monnaies perdaient leur poids et subissaient une dévaluation. La période de frappe a été supposée être entre 1351 et 1361, car cette monnaie n'est pas imitée à Bergerac. Elias la situe en 1355. Une pièce de ce type a été trouvée dans les trésors d'Hennebont et de Marcamps, permettant de changer sa datation. Un autre élément, qui peut aider à mieux définir sa date, est fourni par une imitation de cette monnaie faite par l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Hugues Aimeri (1328-1348)¹²⁶. Toutes ces données, permettent de dater cette monnaie d'avant la concession de l'atelier de Bergerac en 1347. Un livre de changeur, qui semble avoir été rédigé avant 1343, nomme des *melhas d'argent de Bordeau am la ruossa sus le leo*, qui pourrait être le blanc en question. D'autres sources semblent confirmer cette datation antérieure à celle

123 Snelling p. 4.

124 Voir le chapitre V – Cours et valeur des monnaies anglo-gasconnes.

125 Withers p. 54. Voir *Lapinus Rogerius* Chapitre III.

126 Bompain Marc 1999, « Datation de deux monnaies d'Édouard III, duc d'Aquitaine grâce à deux trouvailles », *BSFN*, 53, p. 185-187. Bompain Marc 1985, « Imitation d'une obole d'Aquitaine à Viviers », p. 678-679. Trésors volume III : Hennebont (Morbihan), Marcamps (Gironde).

proposée par Elias. Un exemple est fourni par les comptes de l'archevêché de 1344 qui attestent mutations intervenues dès avant 1342 : *hic mutatur moneta : oboli albi 9 d. Burd.* et encore *hic mutatur moneta : oboli albi 3 d. Burd. [...] hic mutatur 9 d.*

Référence : E67 ; B492 ; PA2867-75 ; D1071 ; S8050 ; W59.



Fig. 46 : Blanc au léopard sous couronne
A/ + ED' : REX: A (CROISSANT) NGLIE

Légende extérieure : + BNDI[CTV: SIT:]

NOME: D[NI: NRI:] D – Croix cantonnée au 2 d'un lis.

R/ + D (TRÈFLE) - VX° ACITANI - (TRÈFLE)

E - Léopard à gauche sous une couronne tréflée et bordure de onze oves contenant une feuille ; un trèfle ? sous le léopard.

Variantes du blanc au léopard sous couronne	
Sans rien dessous le lion	E67-67h ; PA2870 ; W59A.
Pellet sous le lion	E67r ; PA2869 ; D1071C ; W59B.
Trèfle sous le lion	E67u ; PA - ; D1071F ; W59C.
Croix sous le lion	E67o, p ; PA2872-3;D1071B ; W59D.
Mulet sous le lion	E67i, 67j, k, m ; PA2871 ; D1071A ; W59E.
Étoile sous le lion	E67n ; PA 2871 ; W59E.
Croissant inversé sous le lion	E67s ; PA2875 ; D1071D ; W59G.
I sous le lion	E67y ; PA - ; D1071H ; W59H.
M sous le lion	E67v, w ; PA- ; D1071G ; W59I.
Croix sous le lion	E67o, p ; PA2872 ; D1071B ; W59J.
Rosette sous le lion	E67t ; PA2867 ; D1071E ; W59K.

Le gros tournois à la croix mi-longue

Cette monnaie a été considérée comme l'imitation du gros à la couronne de Philippe VI (D262), mais en réalité elle copie le blanc à l'épi de Jean II, du 22 janvier 1252 (D297)¹²⁷ et est postérieure au gros tournois à la croix longue.

¹²⁷ Withers p. 65 n° 71. Duplessy 262 et Duplessy 297.



Fig. 47 : Blanc à l'épi de Jean II (Cgb)
diamètre : 26 mm poids : 1,52 g

✠ ED' - REX - A^KNG-LIE
✠ BNDICTV: SIT: NOM^E: DNI: NRI: DEI: IHV: XPI

Référence : E52 ; B- ; PA2903 ; D1056 ; W71.



Fig. 48 : Gros tournois à la croix mi-longue (Cgb) g
diamètre : 26 mm poids : 3,22

DVX: AQITA^KNI^E

Le gros à la couronne

Le gros à la couronne a été considérée comme la copie du gros à la couronne de Jean II (D303) par Ainslie et Hewlett. Elias, par contre, l'associe au gros à la queue de Philippe VI (1348-1349). Withers est plutôt de l'avis d'Ainslie et date cette monnaie au 1357.



A/ ED: REX • ANGLIE
BNDICTV: SIT: NOM^E DNI: NRI: DEI: IHV: XPI
B/ ✠ DVX: ACITA *NI^E

Fig. 49 : Gros à la couronne d'Édouard III (British Museum)

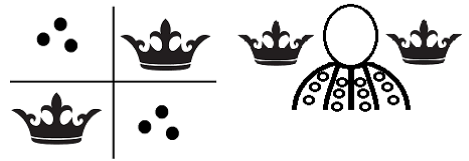
Référence : E60 ; B493 ; PA 2863 ; 2888 ; D1064 ; S8067 ; W77.

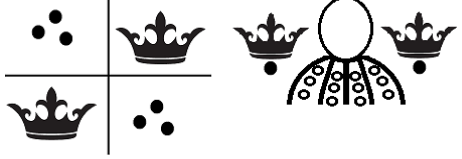
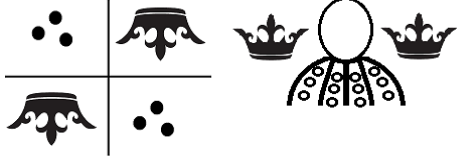

Le double esterlin

Cette pièce a été comparée au *croat* de Barcelone, monnaie qui est difficilement datable car elle a été frappée pendant trois siècles : du XIII^e au XV^e siècle. Le double sterling n'est pas présent dans les trésors d'Aquitaine, donc aucune date précise ne peut être donnée¹²⁸. Les variantes consistent dans la présence d'éléments dans les coins de la croix.

128 Withers p. 70, n° 79. Référence : E72 ; B- ; PA2828 ; D1077 ; S8069 ; W79.

Trèfles de points dans le 1^{er} et le 4^e, et couronne dans le 2^e et 3^e. 2 couronnes à côté du buste (E72 ; D1077 ; W79A).



<p>Trèfles de points dans le 1^{er} et le 4^e, et couronne dans le 2^e et 3^e. 2 couronnes avec un globule à côté du buste (E72a ; D1077A ; W79B).</p>	
<p>Trèfles de points dans le 1^{er} et le 4^e, et couronne renversée dans le 2^e et 3^e. 2 couronnes à côté du buste (E72 ; W79C).</p>	
<p>Couronnes renversées dans le 1^{er} et 4^e et trèfles de points dans le 2^e et 3^e, 2 couronnes à côté du buste (W79D).</p>	

Le denier

Elias a mis ensemble sous le n° 95 deux types, qui sont considérés aujourd'hui différents. Un est daté entre 1320-1330 (W115), tandis que l'autre, étant imité à Bergerac, est daté entre 1351 et 1367 (W131)¹²⁹.

Une pièce qui est très similaire à ce denier, avec la légende ANG sous le lion, a été cataloguée par Elias comme appartenant à cette série de deniers. Selon Withers, elle doit être classée sous un autre type de denier plus tardif (W131). Donc le type d'Elias E95f, sans rien en dessous du lion doit être identifié comme le type 131 de Withers. Sous le lion il y a la légende ANG, tandis que dans l'autre exemplaire (W115) la légende est ANGL. De plus le style du lion semble être assez différent les uns des autres, celui qui est représenté sur le denier numéro 131 est le même qui est imité sur les monnaies de Bergerac.



Fig. 50 : Denier au lion (Heritage Auctions)
 A/ + EDVARD' REX ANG - Léopard passant à gauche sur une bande.
 R/ DVXACITANIE – Croix.
 0,89 g 18 mm
 E95f, W131 (légendes 1/a)

¹²⁹ Withers p. 85.



Fig. 51 : Denier (Ogn-Numismatique)

A/ EDVARDVS:REX – Léopard passant à gauche, étoile au-dessous.

R/ + DVXACITANIE – Croix.

W115D, D1095A, E95.

AR 0,77 g

D) LES MONNAIES D'ÉDOUARD III IMITÉES À BERGERAC

Le gros au châtel tournois

Cette monnaie a été utilisée comme modèle pour celle de Bergerac et doit être datée des années 1347-1351. Elias ne la connaît que par un piéfort qui appartenait à la collection Miller. Selon Withers, il s'agit d'un moulage, comme d'autres piéforts d'Aquitaine et serait un faux du XIX^e siècle.

Référence : E54 ; B- ; PA- ; D1058 ; S8054 ; W63 ; W63A, W63B.

Il appartient à la collection Miller et a été publié pour la première fois dans les *Procès-verbaux de la Société française de numismatique* en 1916¹³⁰. Hewlett écrit que Miller attire l'attention sur le fait que des nombreux piéforts d'Édouard III sont connus dont nous n'avons aucun exemple de la pièce ordinaire, comme pour la plupart des piéforts¹³¹.



Fig. 52 : Piéfort du gros au châtel tournois publié par Hewlett en 1919.

Le gros au lion assis et le gros à la fleur de lis

Le gros au lion est une autre monnaie copiée par Henri de Grosmont à Bergerac. Cette monnaie aussi doit être datée de la période 1347-1351. Cette imitation de Bergerac n'est pas présente dans les publications d'Elias. Elle pourrait être la copie du gros au lion frappé par Walter de Weston à Bordeaux et Saint-Sever en 1348¹³².

Référence : E- ; B- ; PA2861 ; D1059 ; S8055 ; W64.

Le gros à la fleur de lis est aussi imitée à Bergerac en 1347-1351. Il s'agit de la copie du gros à fleur de lis de Philippe VI. Sur la base des émissions françaises, il est possible de dater ce type entre le 27 janvier 1341 et le 27 septembre 1348¹³³.

Référence : E- ; B- ; PA- ; D- ; S8056 ; W65.

130 Hewlett 1919. p. 184; pl. IX 5), p. cix. Poids 203,1 g.

131 Hewlett 1919, p. 184. *M. Miller draws attention to the fact that many piedforts of Edwards III are known of which we have no examples of the ordinary coin.*

132 Withers p. 59 n° 64.

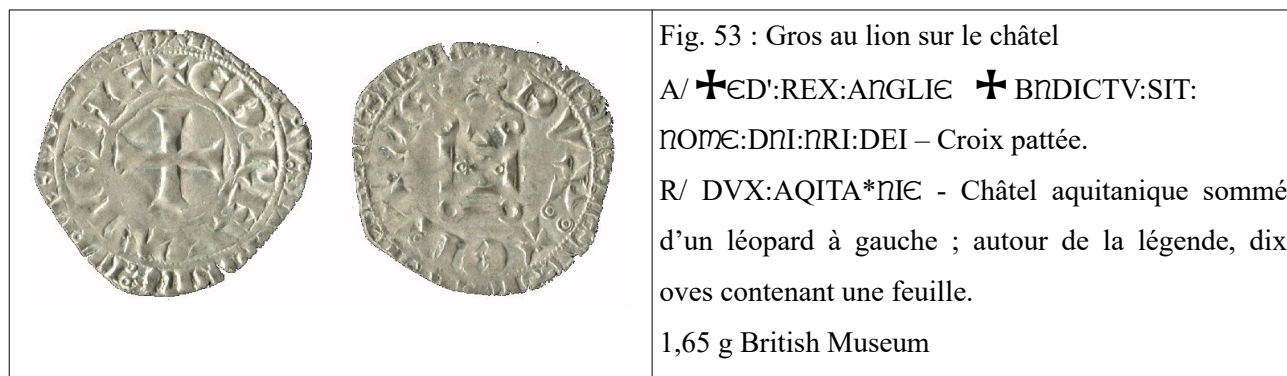
133 Withers p. 60 n° 65. Pour la monnaie de Bergerac voir Elias 1979.

Gros tournois au léopard sur le châtel

La datation du gros tournois au léopard sur le châtel est toujours 1347-1351. Elias définit cette pièce comme une imitation de la maille blanche de Jean II, qui a été frappée le 14 mai 1351. Il est copié à Bergerac par Henri de Lancastre, qui est devenu duc le 6 mars 1351, titre qui n'apparaît pas encore sur ces pièces. La légende est *Henricus comes* et elle permet donc de définir qu'il doit avoir été frappé avant le 6 mars.

Cette monnaie présente plusieurs variantes :

Variante	Référence
	E62 ; B- ; PA- ; D1066 ; S8060 ; W69.
-trois annelets dans le châtel :	E62 ; W69A.
- croix entre annelets dans le châtel :	E62b-e ; D1066a ; E69B.
- croissant sur la couronne entre les annelets dans le châtel :	E- ; W69C.
- croissant entre annelets dans le châtel :	E- ; B- ; PA- ; W69D.
- croissant entre les pellets dans le châtel :	E62h ; W69E.
- losange entre les annelets dans le châtel :	E62i ; D1066C ; W69F.
- pellet dans un annelet entre pellets dans le châtel :	E- ; B- ; W69G.



En 1345 Édouard III, après la conquête de la ville de Bergerac, décide de donner le droit de frappe à son cousin Henri de Grosmont, dit de Lancastre. Le souverain a l'obligation de frapper de la monnaie de bon aloi, qui doit reprendre les types frappés à Bordeaux¹³⁴.



¹³⁴ Pour plus d'informations voir le Chapitre III – Les ateliers monétaires – Bergerac.

E) LES MONNAIES DE BERGERAC

Henri de Grosmont, comte de Lancastre, émet des monnaies à son nom dans l'atelier de Bergerac¹³⁵. 14 types sont connus, mais en très peu d'exemplaires. 14 types sont des imitations des monnaies aquitaines.

- gros tournois à la croix longue.
- gros tournois à la couronne.
- gros au châtel aquitannique.
- gros tournois au léopard au-dessous.
- gros à la couronne.
- gros à la fleur de lis.
- gros au léopard.
- denier au léopard.
- denier avec B et T.
- gros au léopard couchant.
- gros tournois au léopard.
- esterlin.
- gros au lion.
- double.

L'atelier de Bergerac ne copie pas toutes les pièces qui ont été frappées en Aquitaine. Il y a des pièces, pour la période 1347-1361, qui n'ont pas laissé de trace dans le monnayage de Bergerac, comme, par exemple, le blanc au léopard sous couronne qui est assez commun¹³⁶. Selon Elias, c'est dû au fait que la monnaie d'Aquitaine a été frappée dans une période d'inactivité de l'atelier de Bergerac, qui pourrait avoir eu lieu dans la première moitié de la période ducale (1351-1356). Malheureusement, l'absence de documentation et d'autres pièces de monnaie ne permet pas de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse. Les monnaies frappées sont des pièces qui imitent celles émises dans le duché d'Aquitaine, à l'exception du gros à la fleur de lis.

 <p style="text-align: center; font-size: small;">© www.egb.fr/MONNAIES XXII</p>	 <p style="text-align: center; font-size: small;">© www.egb.fr/MONNAIES XXII</p>
<p style="text-align: center;">Fig. 54 : Gros tournois de Bergerac (Cgb) diamètre : 25 mm poids : 1,95 g</p>	<p style="text-align: center;">Fig. 55 : Gros tournois de Édouard III (Cgb). diamètre : 26 mm poids : 3,22 g</p>

135 Pour le droit de frappe voir Chapitre III – Bergerac.

136 Hewlett VI n° 2.

Ces pièces sont des copies fidèles des monnaies d'Aquitaine et les seuls éléments de distinction sont les légendes au nom d'Henri de Lancastre.

Le titre de comte (HEN COM LANCE / Henri comte de Lancastre) apparaît sur toutes les monnaies de Bergerac à l'exception du gros au lion (W325) et du double (W309-310). Elles peuvent être divisées en deux grands groupes : celles portant la mention COMES, frappées entre le 1^{er} juin 1347 et le 6 mars 1351, soit 9 types et celles émises après cette date avec la mention DVCIS jusqu'en 1361. La date qui marque la distinction est le 6 mars 1351, quand Henri de Grosmont est fait duc.

Pour la période de 1351-61 (W300-308)¹³⁷, au moins deux d'entre elles ont été émises à la fin de cette période. Il s'agit du :

- gros au léopard couchant après 1358 ;
- gros au lion en 1361.

Un troisième, le gros tournois au léopard, peut être aussi de la fin des années 1350, vu le T sans anneau, qui est assez communément utilisé après le traité de Brétigny de 1360, mais inhabituel avant. Elias affirme que l'atelier de Bergerac a été inactif au début de la période ducale, mais aucun document ne l'atteste. Il se fonde sur le fait que pendant la première période ont été frappées plus de monnaies par rapport à la seconde période et que selon Pierre Capra, les bénéfices du monnayage ont subi une chute passant 50 % des entrées en 1354 à 5 % en 1361¹³⁸. Withers, quant à lui, considère que probablement l'atelier est resté inactif de mars 1351 à 1354¹³⁹.

Le gros tournois à la croix longue



Le gros tournois à la croix longue reprend la monnaie royale française qui présente un châtel tournois avec deux tours annulées, mais avec une bordure de douze feuilles, au lieu de 12 fleurs de lis. L'avert montre une longue croix « anglaise » qui divise en deux les légendes. Sur toutes les pièces analysées

par Elias, il y a un anneau sur la lettre L. Sur certains types il y a aussi une marque entre le A et le N de LANCE. Nous retrouvons cette marque également sur les autres pièces frappées en Aquitaine entre le A et le N de ANGLIE ou d'AQVITANIE. La marque sur le L n'est pas typique des monnaies d'Aquitaine, car elle est présente aussi sur les monnaies royales françaises de la même époque¹⁴⁰.

137 Cet élément pourrait confirmer la théorie de Pierre Capra selon laquelle les bénéfices du monnayage étaient plus élevés dans la première période pour diminuer ensuite brusquement après 1354.

138 Withers p. 52. Voir plus haut.

139 Withers p. 52.

140 Elias 1979, p. 58 : *Of this type six coins and one piedfort are known, each representing a different variety.*

Le gros tournois à la couronne



Ce type est semblable au gros tournois à la croix longue. Un élément de différence est la présence d'une couronne à l'intérieur du châtel.

Selon Elias, cette monnaie pourrait avoir été inspirée par le gros à la queue de Philippe VI de France (27 décembre 1348 et le 15 janvier 1349). Toutes les pièces de ce type ont une fleur de lis sur le II et un petit B entre le A et le N de LANCE. Ce type présente deux variétés. Dans le catalogue de la collection Lespinas, une autre pièce est attestée avec les légendes | HEN | COM | ESL | NCE | et DNS BRAGAIRACII. Cette pièce était conservée au Musée de Périgord, mais elle a été volée en 1978. Selon l'analyse des légendes, il devrait s'agir d'une nouvelle variété¹⁴¹.

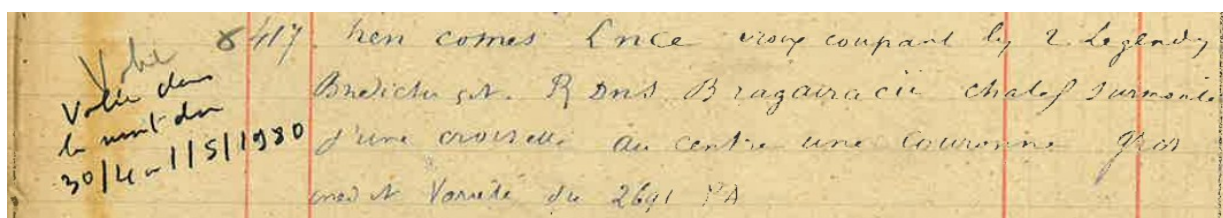


Fig. 58 : Catalogue manuscrit de la collection Lespinas ; monnaie « volée dans la nuit du 30/4-1/5/1980 ».

Le gros au châtel aquitanique



La croix présente sur ce type ne divise pas les légendes, mais reste au sein du cercle intérieur. Sur le revers, on voit le châtel avec tours à merlons, une caractéristique de l'Aquitaine. Ce châtel n'a pas été reconnu en 1906 et il est défini :

*le gros de Poey d'Avant, probablement mal frappé ou mal dessiné, présente un châtel tournois d'une forme insolite en ce que les deux tours ne se rejoignent pas par le bas et relèvent par deux traits verticaux*¹⁴². Il s'agit d'une copie exacte du gros d'Édouard III. Elias en présente 4 variétés.

A/ + HEN : COMES LITON + BNOICTV : SIT : ROME : ONI : NRI : DEI
R/ + DNS : BRAGAIRACII

Fig. 59 : Gros au châtel aquitanique conservé au British Museum

Référence : E128 ; B455 ; PA2700 ; D995 ; S8017 ; W305.

141 Elias 1979, p. 60.

142 Caron E. 1906, « Procès-Verbaux de la Société française de numismatique », *RN*, p. xiii.

Le gros tournois au léopard au-dessous

L'avvers reprend le gros tournois royal avec une croix pattée. Le châtel est un châtel dit français sommé d'un léopard coupant la légende, portant en cœur une croix entre deux annelets. Un anneau pointé au sommet du fronton triangulaire du châtel. L'élément aquitain est donné par un léopard passant regardant à gauche au-dessus du châtel. Cette monnaie est une copie exacte d'une monnaie de l'Aquitaine, mais de mauvaise qualité. Les flans sont petits et de forme irrégulière et les poids sont assez faibles. Le nombre d'arches sur le revers est en général 9, 10 ou 11. Cet élément, avec le faible poids et le petit flan, pourrait suggérer que ces pièces sont l'équivalent des mailles blanches royales de Charles IV, Philippe VI et Jean le Bon. Surtout les derniers, frappés en 1351, sont souvent d'une qualité médiocre. Toutefois, cette caractéristique ne peut pas être généralisée, car plusieurs pièces sont considérablement plus lourdes que les mailles blanches.

Il existe plusieurs variétés de ce type, qui se distinguent par les légendes ainsi que par la taille du châtel et à la présence d'une grande variété de symboles. Le L est orné d'une croix, un trèfle ou un pellet, le châtel est « meublé » avec ooo ou o _ o , la flèche est surmontée par une croix, un pellet ou un anneau et la légende du revers est précédée d'une croix, d'un croissant ou d'un sautoir.

Elias en connaît 23 exemplaires et 11 variétés différentes.



A+HENRICOVLITOST +BNDICTVS:SI T:RONE:ONI:RI:DEI
R+ONS BRLELO

Référence : E129 ; B454 ; PA2697-9 ; D996 ; B- ; S8109.

Le gros à la couronne

Cette pièce est inspirée par le gros à la couronne d'Aquitaine. La couronne est d'un dessin différent et la croix est courte, alors que celle figurant sur la pièce d'Édouard III est une croix calvaire, avec le bras inférieur s'étendant jusqu'au bord de la pièce. Ainslie et Hewlett pensaient que la pièce était une imitation du gros blanc à la couronne de Jean le Bon mais elle a été frappée en 1357, six ans après que Henry ait été nommé duc de Lancastre¹⁴³.

A/ +HED:COMESLITM +BNDICTV.SIT.DOMEONI
R/ +ONS:BRPLIRL

Référence : E130 ; B- ; PA2686; D997A ; S8018 ; W306.

Le gros à la queue

Un exemplaire est conservé à la Bibliothèque nationale de France, mais il pourrait s'agir d'un faux¹⁴⁴. Un autre exemplaire présente un anneau de chaque côté de IVSDVX. Cette monnaie appartient à la collection Singer (États-Unis)¹⁴⁵. Hewlett mentionne également une pièce similaire



avec un léopard passant¹⁴⁶. Il se réfère à dessin paru dans la *Revue numismatique française*, copiée par Poey d'Avant¹⁴⁷. De Gorgue le définit comme un gros à la queue. *Ruding et Akerman ont publié ce gros d'après une pièce qui est au Musée Britannique ; mais celle-ci*

diffère, de la première par la légende du droit, EN:DNS:BRAGIIE, et par la forme du lion, qui est plus lourd, et dont la queue est tournée autrement. La pièce est un peu plus petite*¹⁴⁸.

A/ ✚ EN:DI | BRAGIIE - Croix à queue.

✚ BND etc. + BND

R/ ✚ L. R. G. R. I. I. E. D. V. X.

Gros 1,27 g. Collection Jouannet e PA.

Ce dessin a été fait à partir d'une pièce conservée au British Museum¹⁴⁹. Aucune pièce correspondante n'est connue pour l'Aquitaine¹⁵⁰.

143 Lafaurie 1851, p. 306; Ainslie 1830; Hewlett 1906, p. 3250, « Poey d'Avant describes another piedfort (pl. LVII n°18) in the Morel Fatio Collection. This type is an imitation of the gros blanc à la couronne of John ».

144 Elias avait déjà émis des doutes sur l'authenticité de cette pièce.

145 Elias 1979, p. 68, n'a pas pu voir l'exemplaire et donc donner plus de détails.

146 Hewlett 1920, p. 90.

147 *Revue Numismatique* 1841 p. XI n° 4 ; PA pl. LVII 2.21.

148 *Revue Numismatique* 1841 p.157.

149 Hewlett pl. VII 18.

150 Ducarel p. 93; Duby pl. 33 n° 8; and Ruding 1840, vol. II p. 396. Tous décrivent une monnaie d'Aquitaine, semblable à celle de Bergerac. Ruding se réfère même à un exemplaire dans le British Museum.

L'esterlin

Cette monnaie est la copie de celles qui ont été frappées à Bordeaux et Dax. Parmi les pièces volées au Musée du Périgord en 1978, il y a aussi un gros au lion, appartenant autrefois à la collection Müller et Lespinas, avec la légende du revers *MONETA BRAG*. Cette monnaie pourrait être un exemplaire des variétés définies par Elias comme E13.2.1 et E13.3.1.

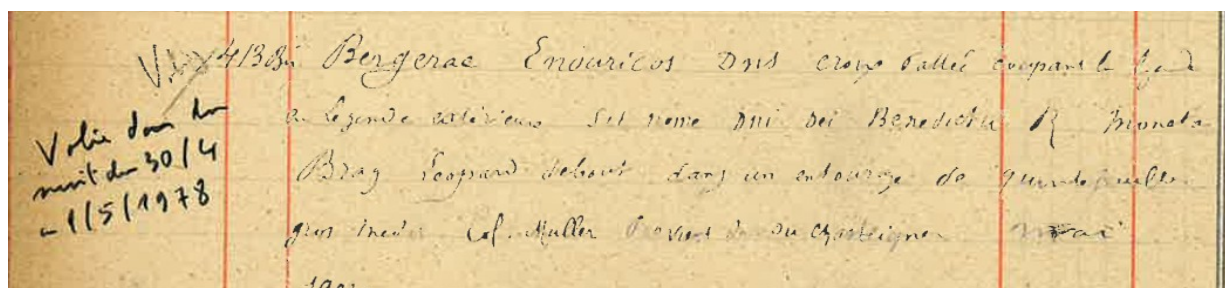


Fig. 63 : Cahier de M. Lespinas : description du gros au lion de la collection Müller

Ce type est une imitation du gros au lion d'Aquitaine, qui est lui-même une imitation du gros au lion de Flandre, créée par Louis de Nevers (1322-1346) et frappée par son successeur, Louis de Mâle, vers 1370¹⁵¹.

Le gros au lion d'Aquitaine peut être classé en deux catégories principales sur la base de la présence du nom de l'atelier monétaire. La légende du revers dans le premier cas est *DVX AQITANIE*, tandis que dans le deuxième, on lit *MONETA BVRD*, *MONETA RVPELLE* ou encore *MONETA AGEN*. Le gros de Bergerac est une imitation du deuxième type. La Rochelle est conquise par les rois anglais après le traité de Bretigny en 1360, alors les monnaies du deuxième type doivent-elles avoir été frappées au plus tard au 1361, sauf celles de Bordeaux qui peuvent avoir été frappées avant. Ces pièces servent de modèle pour celles d'Agen et la Rochelle. Les gros de Bergerac sont les dernières monnaies frappées par Henri de Lancastre, décédé le 13 mars 1361¹⁵².

Le gros au lion

La date exacte de la frappe du gros au lion d'Henri de Grosmont n'est pas certaine, mais la date de 1360-1361, après le traité de Brétigny, paraît probable. Cette monnaie est, encore une fois, une imitation de la monnaie d'Édouard III. Paul Torongo décrit, en 2016, une variante avec la légende *MONETA BRAI* à la place de *BRAG*, *BRAGI*, *BRAII* ou *BRACII* et une légende extérieure qui se termine en *NRII* à la place de *NRI* et avec l'absence du mot *DEI*. Cette pièce est publiée par Elias

151 Serrure Raymond 1899, *L'imitation des types monétaires flamands*, Bruxelles, 1899.

152 Torongo Paul et Van Oosterhout Raymond 2016b, « The Elusive Gros au Lion of Bergerac, Elias 138b » *Academia.edu*.

sous le n° 138b, et par Withers et Ford¹⁵³. Selon Elias, *MONET* est une erreur de frappe¹⁵⁴. Le O est long O¹⁵⁵. Cette monnaie est publiée aussi par Serrure avec le n° 91¹⁵⁶. Il attribue cette pièce à Henri de Lancastre et la définit comme une imitation du gros d'Édouard III de deuxième degré en se référant à la monnaie originale flamande appelée *leeuwengroot* de Louis II de Mâle (1346-1384). Serrure décrit une variété avec la légende *MONETA BRAG* précédemment attribuée par Van der Chijs à Arnold de Oreye et frappée dans la ville de Bree¹⁵⁷. Chalon indique pour légende *MONETA BRAIENSIS* (Bree)¹⁵⁸. Les dessins ont été idéalisés. Sur celui de Chalon figure une bordure de feuilles à 5 lobes et selon lui la légende du revers est une altération d'une légende d'une autre monnaie. Cette pièce est conservée au Cabinet de médailles de la Koninklijk Bibliotheek de Brussels¹⁵⁹.

Le double

Dans le catalogue de la collection Lespinas est mentionné un double avec la description suivante :

A/ BRAGAIRACIE

Bergerac.

Couronne surmontée par une fleur de lis.

R/ Croix calvaire fleurdalisée.

Elias 1979 14.1.1.; E139.

Cette pièce de la collection Müller avait été achetée par Lespinas, mais elle n'est pas conservée au Musée du Périgord. Elle semble être une imitation d'un double d'Aquitaine et elle pourrait être datée à la période où Henri est encore comte de Lancastre¹⁶⁰.

153 Withersp. 145 n° 325. « Elias 138b not seen. Elias reports it from a line drawing » ; Serrure 1899.

154 Elias 1979, 13.4.1.

155 *This coin is described and illustrated by Raymond Serrure. No specimen is known to me.*

156 Serrure 1899, p. 181-182.

157 Bree est une ville néerlandophone de Belgique située en région flamande dans la province de Limbourg. Selon Van der Chijs ce gros au lion appartient à la collection de Serrure.

158 Chalon Reiner 1851, « Le dernier prétendant de Looz. Monnaie de Brée », *Revue de la Numismatique Belge*, p. 258-261, pl. XIV n° 1. Van der Chijs Pierre Otto 1862, *De Munten Der Leenen Van De Voormalige Hertogdommen Brabant En Limburg : enz.*, Haarlem, 1862, p. 248.

159 Indiquée comme « ex-collection B. de Jonge ».

160 Hewlett, VI n° 14.

F) ÉDOUARD LE PRINCE NOIR (PRINCE DE GALLES 1343-1376, PRINCE D'AQUITAINE 1362-1372)

Sous le règne d'Édouard III, plusieurs types ont été émis pour le duché, et aussi les premiers types exclusivement aquitaniques comme le guyennois d'or¹⁶¹. Cette grande activité, due en partie à la guerre des Cent Ans, se poursuit sous son fils Édouard le Prince noir. Il est nommé lieutenant en Aquitaine le 20 septembre 1355 et il décide de continuer la politique de stabilisation monétaire, qu'a mené son père dans le duché. En effet, Édouard III est le premier souverain en Aquitaine qui cherche à créer, non seulement un système administratif bien organisé, mais aussi un système monétaire cohérent qui s'appuie sur une monnaie stable. Cette réforme monétaire n'a pas que des raisons fiscales, mais politiques et identitaires : elle sert aussi à consolider son pouvoir dans le duché et à affirmer *l'existence de la Guyenne aux yeux des Gascons*¹⁶².

Édouard le Prince noir décide de modifier la titulature figurant sur ses monnaies. Il se nomme EDWARDVS PRIMO GENITVS REGIS ANGLIE PRINCEPS AQVITANIE, Édouard, premier fils du roi d'Angleterre prince d'Aquitaine. Un deuxième élément signale ses émissions : les plumes d'autruche. L'origine n'est pas certaine. Pour certains, Édouard le Prince noir ayant participé à la bataille de Crecy en 1346, est impressionné par Jean l'Aveugle, roi de Bohême. Il décide alors de prendre comme armoiries les plumes d'autruche utilisées par le souverain de Bohême. Toutefois il semble plus probable l'hypothèse qu'il ait repris ces armoiries de Philippa de Hainaut, sa mère, ces plumes figurant sur son sceau¹⁶³.



Fig. 64 : Sceau d'Édouard le Prince noir et guyennois d'or conservé au Fitzwillian Museum

Édouard continue la politique monétaire de son père et fait frapper des monnaies d'or, d'argent et de billon. En 1360, après le traité de Brétigny, le duché devient principauté qui reste sous domination anglaise jusqu'en 1453. Le monnayage, pour l'Aquitaine d'Édouard III et Édouard de Woodstock reflète exactement ce changement politique. Pendant le règne d'Édouard le Prince noir plusieurs

161 Pour le mot aquitanique voir Annexes – Dictionnaire.

162 Casse 2010 p. 76; Capra 1975, p. 427.

163 Casse 2010, p. 105-106.

ateliers sont actifs, dans lesquels il fait frapper un grand nombre de pièces, dont des nouveaux types, soit en or soit en argent¹⁶⁴.

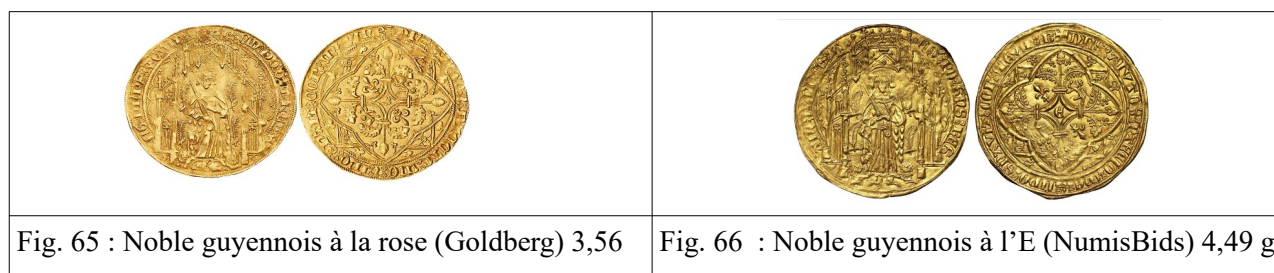
Pour les monnaies d’or, frappées par Édouard le Prince noir cinq types principaux peuvent être distingués :

- le léopard d’or.
- le guyennois d’or.
- le noble guyennois (avant nommé pavillon d’or).
- le fort d’or (avant nommé chaise d’or).
- le hardi d’or.

Les premières pièces semblent avoir été le léopard ou le guyennois. Il faut se demander pour quelle raison le Prince noir choisit le *léopard*, monnaie qui subit une forte dévaluation et qui est remplacée par le *guyennois* en 1361¹⁶⁵. En ce qui concerne la date d’émission il est difficile d’affirmer s’il a été émis avant ou au même temps que le guyennois. Les seules sources écrites qui peuvent nous aider sont les livres des changeurs. Ils montrent que ces deux monnaies ont une durée de vie assez courte, car elles sont immédiatement remplacées par le *noble guyennois*, qui devient la monnaie principale en Guyenne. Les premières émissions semblent être celles du *noble guyennois à la rose* et du *noble guyennois à l’E* émis après Noël 1364¹⁶⁶. Leur nom dérive de l’élément qui se trouve au centre de la croix du revers. Le seul autre élément distinctif, entre ces deux monnaies est le poids. Le noble à l’E à un poids qui varie entre 4,38 et 4,93 g tandis que le noble à la rose varie entre 5,19 et 5,43 g. Cette diminution du poids est confirmée par un document du 8 janvier 1366. Il est possible de définir une première émission en 1364 et une seconde en 1366.

Noble guyennois	Noble guyennois à l’E	Noble guyennois à la rose
3,60-3,90 g	4,38-4,93 g	5,19-5,43

Le *noble guyennois* reste en circulation jusqu’en 1368, tandis que le *fort d’or* est mentionné dans les comptes de novembre 1366. Le dernier à être émis est le *hardi d’or*, qui apparaît en mai 1368, après la réforme monétaire voulue par le Prince noir.



164 Pour les ateliers voir le Chapitre III – Administration des ateliers monétaires.

165 Voir chapitre V Cours et valeur des monnaies anglo-gasconnes.

166 <https://www.numisbids.com/n.php?p=lot&sid=2332&lot=1032> The New York Sale Auction 43, 10 janvier 2018.

Le souverain fait émettre aussi :

- le gros ;
- le demi-gros ;
- le sterling.

Ces monnaies ne sont pas nouvelles, elles reprennent les types émis par son père Édouard III. Les deux dernières sont déjà fortement dévaluées en 1365, ce qui suppose évidemment plusieurs émissions. Une nouvelle émission est quand même émise : le *hardi d'argent* qui est en circulation en 1368. Sur ses monnaies noires, le roi n'apporte aucun changement. Il en est de même avec le *double guyennois* et le *petit guyennois noir*. La seule nouveauté est un *denier* émis en 1368.

Le noble guyennois à la rose ou pavillon



€

Cette monnaie est connue par les changeurs comme noble guyennois, pavillon, noble à l'E ou à la rose ou plumettes à cause des plumes d'autruche. Le nom de noble à l'E ou à la rose lui dérive de l'élément qui se trouve au centre du revers¹⁶⁷. Cette monnaie succède au guyennois.

Son poids est de 5,4 g et elle est taillée à 45 ¹/₃ au marc¹⁶⁸.

La légende du revers est : D[OMI]N[U]S A[D]IUTO[R] & P[RO]TECTO[R] ME[US] & I[N] IP[S]O SP[ER]AVI[T] COR MEUM qui est reprise du psaume 28.8.

Référence : E149-153 ; B508 ; PA2927-33, 2983, 3034-8, D1120 ; S8123 ; W153-158.

¹⁶⁷ Voir p. 10 et chapitre VI Les livres des changeurs.

¹⁶⁸ Casse 2016, p. 92.

Le demi-gros

Le demi-gros a eu deux émissions, mais un grand nombre de variantes. Comme le souligne Elias, il est difficile de trouver deux monnaies qui appartiennent à la même paire de coins. La première émission est assez rare, tandis que la seconde émission est assez commune. Withers identifie les deux émissions par la présence des points ou des pastilles au début de la légende.



†ED° PO° GNS° REGIS° ANGL° A †ED° PO° GNS° REGIS° ANGLIÆ A

Référence : E169-186 ; B150 ; PA2920, 2941-2, 2944-5, 2956-9, 2966-70, 2985-92, 3041-4, 3060-2, 3079-84 ; D1124, 1124A ; S8130-31 ; W186.

Cette monnaie a été frappée dans plusieurs ateliers :

Atelier-émission	Référence
Agen 1 ^{ère} émission :	E169 ; PA - ; W186.
Agen 2 ^e émission :	E170 ; PA2920 ; W187.
Bordeaux 1 ^{ère} émission :	E171 ; PA2942, 2944-5 ; W188.
Bordeaux 2 ^e émission :	E172 ; PA2941 ; W189.
Dax 1 ^{ère} émission :	E173 ; PA- ; W190.
Dax 2 ^e émission :	E174 ; PA- ; W191.
Figeac 1 ^{ère} émission :	E175 ; PA2957, 2959 ; W192.
Figeac 2 ^e émission :	E176 ; PA2956, 2958 ; W193.
Limoges 1 ^{ère} émission :	E177 ; PA2966, 2968, 2970 ; W194.
Limoges 2 ^e émission :	E178 ; PA2967, 2969 ; W195.
Poitiers 1 ^{ère} émission :	E179 ; PA2985-90 ; W196.
Poitiers 2 ^e émission :	E180 ; PA2991-2 ; W197.
2 ^e émission sans marc d'atelier :	E186, b ; W198.
La Rochelle 1 ^{ère} émission :	E181 ; PA3042 ; W199.

Atelier-émission	Référence
La Rochelle 2 ^e émission :	E182 ; PA3041, 3043-4 ; W200.
Tarbes 1 ^{ère} émission :	E183 ; PA3062 ; W201.
Tarbes 2 ^e émission :	E184 ; PA3060-1 ; W202.
Sans aucun signe d'atelier 1 ^{ère} émission :	E185 ; PA3079-81 ; 3084 ; W203.
Sans aucun signe d'atelier 2 ^e émission :	E186a, c ; PA3082-3.

Elias indique que l'atelier de Bordeaux utilise l'abréviation GIT tandis que Poitiers, GENIT. Withers qui a analysé plusieurs monnaies n'a pas trouvé trace de cette distinction.

[...] GENITUS appears – as far as I know – only once unabbreviated (on a coin of La Rochelle, Hewlett IX. 11). Further it is GENITV, GENIT, GNIT, GEN, GIT or GNS, the last two forms prevailing. [...] Studying the available data I found that all mints used the abbreviation GNS that, furthermore, Bordeaux also used GIT, Limoges GIT, GENIT, GENITV, Poitiers GIT, GNIT, GENIT, GENITV, and La Rochelle GIT, GENIT and GENITVS. As far as this – undoubtedly incomplete – material allows us to conclude anything, it looks as if perhaps some mints – Agen, DAX, Figeac, Tarbes – used the one form GNS but that in other mints – especially Limoges, Poitiers and La Rochelle (possibly the most active mints) – the use of abbreviations of GENITVS was completely arbitrary¹⁶⁹.

Tableau des abréviations présentes sur le noble guyennois à la rose

Utilisé par tous les ateliers	GNS
Agen	GNS
Bordeaux	GIT
Dax	GNS
Figeac	GNS
La Rochelle	GIT, GENIT, GENITVS
Limoges	GIT, GENIT, GENITV
Poitiers	GIT, GNIT, GENIT, GENITV
Tarbes	GNS

169 Elias p. 184. GENITUS n'apparaît pour autant que je sache -qu'une seule fois non abrégé (sur une pièce de La Rochelle, Hewlett IX, 11). De plus, il s'agit de GENITV, GENIT, GNIT, GEN, GIT, ou GNS, les deux dernières formes prévalant. [...] En étudiant les données disponibles, j'ai trouvé que tous les monnayages utilisaient l'abréviation GNS que, de plus, Bordeaux utilisait également GIT, Limoges GIT, GENIT, GENITV, Poitiers GIT, GNIT, GENIT, GENITV et La Rochelle GIT, GENIT et GENITVS. Dans la mesure où ce matériel - sans aucun doute incomplet - nous permet de conclure quelque chose, il semble que peut-être certains monnayages - Agen, DAX, Figeac, Tarbes - utilisaient l'unique forme GNS mais que dans d'autres monnaies - en particulier Limoges, Poitiers et La Rochelle (peut-être les menthes les plus actives) - l'utilisation des abréviations de GENITVS était complètement arbitraire.

Le hardi d'argent

Le hardi est une petite pièce en argent avec le buste du souverain vu de face. Le hardi a été frappée en 1371, soit en or soit en argent. La légende du revers est reprise du psaume 121, 2 : *AVXILIVM MEVM A DOMINO*¹⁷⁰. [...] En effet le nom de cette monnaie dérive probablement de la figure qui est présente sur l'avers, plutôt que du mot anglais farthing qui signifie quart (le hardi valant le quart d'un sterling)¹⁷¹. Mais en réalité le hardi ne vaut pas 3 deniers ou 1 quart de sou, mais 5 deniers. Il s'agit donc de la moitié et non d'un quart. [...] *Hardi devient ensuite ardit, une monnaie de compte utilisée dans la zone de Bordeaux aux XV^e-XVI^e siècles qui a une valeur de 3 d. t. Venuti donne une autre explication de ce mot : il dût son origine aux Ducs de Guienne ; il fut appelé ainsi, selon les Auteurs du Dictionnaire de Trevoux du nom du Roi Philippe, le Hardi, qui parvint à la Couronne l'an 1270*¹⁷². Ce mot a été interprété aussi comme la transcription du prénom du prince émetteur : *On la nomma Hardi, du nom du Roi Philippe le Hardi qui la fit battre*¹⁷³.

Une autre interprétation intéressante est la référence à hardie utilisée dans l'expression *cotte hardie*, en latin *cotardia*. *On pourrait admettre que le hardi est ainsi nommé parce que le prince, au lieu du costume militaire du Guyennois, y a pris le vêtement civil, si nous ne constatons que la tenue du Royal de Charles IV et autres monnaies d'or a déjà fait sa rentrée avec le Pavillon ou la Chaise de Guyenne*¹⁷⁴. Dieudonné propose une troisième étymologie de ce mot. Hardi pourrait dériver du basque *ardi*, c'est-à-dire brebis, mais ajoute-t-il *Longpérier a fait justice de cette fantaisie*¹⁷⁵.

Référence : E201-208 ; B513 ; PA2922-6, 2949-53, 2962-4, 22974-82, 3006-20, 3049-59, 3065-7, 3095-7 ; D1126 ; S8134 ; W223.

Le hardi a été frappée dans différents ateliers et avec plusieurs variantes.

Atelier	Description	Référence
Agen :	A à la fin de la légende du droit.	E201, PA2922-6 ; W223.
	Lis dans le 1 ^{er} quart de la croix, visage plus large avec les yeux allongés.	E201 ; W223A.
	Lion dans le 1 ^{er} quart de la croix, visage plus large avec les yeux allongés.	E201b ; W223B.
	Lis dans le 1 ^{er} quart de la croix et collier de bijoux.	E201 ; W223C.

¹⁷⁰ Le secours me vient du Seigneur.

¹⁷¹ « Ardit », Graneri-Clavé Mario (dir.), *Le Dictionnaire de Bordeaux*, Toulouse, Nouvelle éditions Loubatières, p. 33 col c. Schlumberger & Blanchet 1998, p. 72-73. Dieudonné Adolphe 1935, « Le hardi et le liard : origine de ces noms de monnaie », *NC 57*, p. 25-37.

¹⁷² Venuti p.157.

¹⁷³ *Dictionnaire de Trévoux*, t. III, p. 489.

¹⁷⁴ *Revue Numismatique* 1884, Dieudonné 1935, p. 28; Hewlett 1908, pl. XI; PA pl. LXIV.

¹⁷⁵ Dieudonné 1935, p. 26.

Atelier	Description	Référence
	Lion dans le 1 ^{er} quart de la croix et collier de bijoux.	E201b ; W223D.
	Lis dans le 1 ^{er} quart de la croix et cheveux lis.	E201 ; W223E.
	Lion dans le 1 ^{er} quart de la croix et cheveux lis.	E201b ; W223F.
	Diadème avec une rosette. Lis dans le 1 ^{er} quart.	E201 ; W223G.
	Diadème avec une rosette. Lion dans le 1 ^{er} quart.	E201b ; W223H.
Bordeaux :	B à la fin de la légende.	E202 ; PA2949-53 ; W224.
Dax :	aucun exemplaire connu. Elias a publié un exemplaire qui appartient au British Museum qui est attribué à Dax. Il semble plutôt appartenir à l'atelier de Bordeaux ¹⁷⁶ . Il existe, par contre, un denier de Dax.	
Figeac :	F à la fin de la légende.	E203 ; PA2962-64 ; W226.
Limoges :	L à la fin de la légende.	E204 ; PA2974-82 ; W227.
	Diadème avec une rosette. Lis dans le 1 ^{er} quart.	E204 ; W227A.
	Diadème avec une rosette. Lis dans le 1 ^{er} quart. Aucun marc d'atelier.	E208a ; W227B.
	Diadème avec une rosette. Lion dans le 1 ^{er} quart.	E204a ; W227C.
	Diadème lis. Lis dans le 1 ^{er} quart.	E204 ; W227D.
	Diadème lis. Lion dans le 1 ^{er} quart.	E204a ; W227E.
Sans marc d'atelier :	Diadème lis. Lis dans le 1 ^{er} quart.	E208 ; PA3095, 3097 ; W228.
Poitiers :	P entre Q et I dans la légende du revers.	E205b ; W229.
	Lis dans 1 ^{er} quart.	E205b ; W229A.
	Lis dans 1 ^{er} quart.	E205b ; W229B.
	Arche sous le prince.	E205; PA3006-20 ; W230.
	Lis dans 1 ^{er} quart. Marc d'atelier sur le revers. Arc brisé avec annelets.	E205b ; W230A.
	Lis dans 1 ^{er} quart. Arc brisé avec annelets. Aucun marc d'atelier.	E208 ; W230B.
	Lion dans 1 ^{er} quart. Marc d'atelier sur le revers. Arc brisé avec annelets.	E- ; W230C.
	Arc arrondi. Marc d'atelier sur le revers. Lion dans 1 ^{er} quart.	E205b ; W230D.
	Arc arrondi. Marc d'atelier sur le revers. Lis dans 1 ^{er} quart.	E205b ; W230E.

176 Elias p. 190. Cette monnaie n'est pas présente sur la base des données en ligne du British Museum.

Atelier	Description	Référence
	Arc simple. Marc d'atelier sur le revers. Lis dans 1 ^{er} quart.	E205B ; W230F.
	Marc d'atelier sur le revers. Lis dans 1 ^{er} quart.	E205 ; W230G.
	Marc d'atelier sur les deux côtés. Lis dans 1 ^{er} quart.	E205a ; W230H.
La Rochelle :		E206 ; PA3049-59 ; W231.
	Marc d'atelier sur la légende du droit. Lis dans 1 ^{er} quart.	W231A.
	Marc d'atelier sur le revers. Lis dans 1 ^{er} quart.	E206a ; W231B.
	Marc d'atelier omis par erreur. Lis dans 1 ^{er} quart.	E208a ; W231C.
	Marc d'atelier sur le revers. Lion dans 1 ^{er} quart.	E206b ; W231D.
Tarbes :	T à la fin de la légende.	E207 ; PA3065-7.
	Lis dans 1 ^{er} quart.	E207a ; W232A.
	Lion dans 1 ^{er} quart.	E- ; W232B.

Le léopard

Cette monnaie reprend le léopard d'Édouard III, mais avec un poids de 3,434 à 3,483 g. Cette monnaie semble avoir été frappée en 1363¹⁷⁷. Elle est mentionnée dans les comptes de l'archevêché de Bordeaux de 1363-1364. Le léopard apparaît avec celui en or le 29 septembre 1355¹⁷⁸. Cette monnaie ne dure seulement que trois ans de 1355-1357, avant de revenir au gros.

G) RICHARD II (DUC D'AQUITAINE 1377-1390, ROI D'ANGLETERRE 1377-1399)

Pendant le règne de Richard II, le seul atelier en fonctionnement est celui de Bordeaux. Les autres ateliers utilisés sous le Prince noir ne sont plus actifs à cette époque. La plupart de ses monnaies reprennent celles émises par Édouard de Woodstock¹⁷⁹. Il s'agit des :

- hardi d'or
- hardi d'argent
- denier



177 Casse 2010, p.90-91; Bompaire 2000, p. 273.

178 Capra 1957, p. 486-488.

179 Withers p. 127 et ss. N° 270-276.

Fig. 69 : Hardi en argent de Richard II (Cgb)

Les autres monnaies de Richard II sont des :

- demi-hardi d’or
- double hardi d’argent



Fig. 70 : Hardi d’or Fig. 57 de Richard II (Cgb)
diamètre : 28 mm poids : 3,90

H) HENRI IV (1399-1413), HENRI V (1413-1422), HENRI VI (1422-1461)

Pour les dernières monnaies de l’Aquitaine anglaise, l’identification n’est pas du tout facile. Ni les sources, ni les monnaies en elles-mêmes nous fournissent des éléments de distinctions. Elias et les autres numismates ont cherché de les classer, mais sans aucun résultat¹⁸⁰. Comme pour Richard II, les types reprennent toujours ceux qui sont déjà en circulation :

- hardi d’or
- double hardi d’argent
- hardi d’argent
- denier

Ces princes se limitent à insérer quelques petites modifications comme le monnayage aux genêts : double hardi d’argent, hardi d’argent et denier avec le symbole des Plantagenêt la *planta genista*. Elias avait noté que ce symbole apparaît aussi sur le sceau de Jean, duc de Bedford, qui est régent pour Henri VI. Selon lui, cet élément pourrait faire attribuer ces monnaies à Henri VI. Malheureusement, aucune source ne vient confirmer cette intéressante théorie :

*I do not know whether there is any connection between the branches of broom on these coins and those appearing on a seal of John, Duke of Bedford. If so, these coins would probably have appeared during the reign of Henry VI*¹⁸¹.

Withers se demande si ce type de monnayage est un essai qui a mal réussi ou s’il s’agit de la fin du monnayage féodal en Aquitaine¹⁸².



Fig. 71 : Denier d’Henri IV, Henri V et Henri VI avec la *planta genista*.

180 Withers, p. 131-138, n° 277-289 et aux genêts 290-292B.

181 Gray (de) W. 1894, *Catalogue of Seals in the Department of Manuscripts in the British Museum*, vol. III, p. 387, n° 12697. *Je ne sais pas s’il y a un lien entre les branches de genêt sur ces pièces et celles apparaissant sur un sceau de Jean, duc de Bedford. Si tel est le cas, ces pièces seraient probablement apparues sous le règne d’Henri VI*

182 Withers p. 131. Elias p. 210. *Nous ne savons pas si la monnaie aux genêts était la monnaie féodale finale en Aquitaine ou si c’était une expérience ratée, avec le type habituel du double hardi, hardi et denier émis à la fois avant et après. - We simply do not know if the aux genêts coinage was the final feudal coinage in Aquitaine or whether it was a failed experiment, with the usual type of double hardi, hardi and denier issued both before and after.* Aucune monnaie du type au genêt n’est présentes dans les trouvailles décrites dans les annexes.

Aucune source de cette période (1399-1361) ne peut aider à identifier ces pièces. Les seuls documents appartiennent à la période 1427-1453. La plupart des émissions sont alors en argent, celles de pièces d'or sont assez réduites et elles ont pratiquement cessé à partir de 1427. Cela s'explique par les nouveaux développements de la guerre de Cent Ans, la Normandie devenant, pour le roi d'Angleterre, un enjeu essentiel, aussi l'Aquitaine n'a-t-elle plus la même importance. Toutefois en Aquitaine, le monnayage en argent semble continuer encore quelques années pour se terminer en 1439 et celui des monnaies noires jusqu'en 1451, deux ans avant la bataille de Castillon. Les rois ne font aucune distinction entre le *double* et le *hardi* et ils n'utilisent aucun signe pour distinguer leurs monnaies.

Un essai de classification est proposé par Withers qui a tenté de distinguer les différentes émissions en étudiant les marques présentes sur le droit, le revers et les différents poids. Cette analyse aide à mieux classer ces pièces, mais ne permet pas de préciser le roi émetteur.

Withers publie aussi des contrefaçons modernes : W286A, W287B , W287C. Il s'agit d'imitations du hardi d'argent et seulement le n° 287C est également présent dans le volume d'Elias¹⁸³. Ces monnaies sont de style très différent des pièces de monnaie courantes et le métal semble avili. Il s'agit probablement de monnaies de billion avec une faible quantité d'argent.

Une pièce présente un *M* à la fin de la légende du revers. D'autres monnaies avec le *M* ont été publiées par Hewlett et Poey d'Avant, qui proposent d'assigner cette lettre à la ville de Marmande, tandis que Elias l'attribue à Saint-Macaire. Aucune de ces hypothèses ne peut être confirmée.

I) LES PIÉFORTS

Les piéforts ont été enregistrés en France et en Grande Bretagne au Moyen Age. Les premiers piéforts français apparaissent au XII^e siècle et plus exactement à la fin du règne de Philippe Auguste (1180-1223). Les piéforts sont identiques à une pièce de monnaie classique, mais ce qui change est l'épaisseur du flan, qui est double, voire triple ou quadruple. Ces pièces sont plus lourdes et parfois plus larges ou encore d'un autre métal. La raison pour laquelle les pièces ont été frappées sous forme de piéforts était probablement pour éviter qu'elles ne soient perdues parmi les pièces ordinaires en circulation ayant cours légal. Plusieurs théories ont été formulées pour les premières pièces :

- comme modèles d'approbation administrative
- en tant que modèle pour montrer aux graveurs dans les différents ateliers à quoi devait ressembler la pièce¹⁸⁴

¹⁸³ Elias E233i.

¹⁸⁴ Abot de Bazinghen François-André 1764, *Traité des monnoies, et de la jurisdiction de la Cour des monnoies en forme de dictionnaire*; Paris, p. 490-491.

- comme compteurs de calcul ou jetons pour les fonctionnaires de la Monnaie, semblable à un simple jalon ou aux boules pour un abaque plus complexe.
- frappes faites lors du passage d'un ouvrier à un autre, utilisées pour les identifier et pour leur permettre d'intégrer un atelier¹⁸⁵.

Ces frappes plus épaisses, qui ne doivent pas être considérées comme de monnaies, sont moins fréquentes en Angleterre, même si Édouard I^{er} a émis des pièces de monnaie en argent plus épais. La fabrication en France continue pendant au moins 150 ans, tandis que la Grande Bretagne a cessé de produire des piéforts de cette manière au XVI^e siècle ; le dernier exemple est un six pence frappé en 1588. La production de piéforts a recommencé en France en 1890, tandis que la Grande Bretagne a commencé à produire des exemplaires qui sont accessibles au public pour la première fois en 1982. Il s'agit de pièces commémoratives¹⁸⁶.

En général donc les piéforts du Moyen Âge diffèrent des pièces de monnaie ordinaires par leur style et pour certains d'entre eux nous ne connaissons pas de monnaie correspondante. Un autre élément caractéristique est la quantité, car les exemplaires connus aujourd'hui sont très peu nombreux et souvent un seul type est connu pour chaque pièce.

Cet exemplaire, qui est conservé aujourd'hui au British Museum, a été publié par Elias et est attribué à Henri III¹⁸⁷. Cette pièce appartenait à la collection de Thomas Hollis, collection connue



par Snelling, qui ne mentionne pas ce piéfort. Peut-être a-t-il été acquis après la mort du propriétaire, à moins qu'il ne s'agisse d'une contrefaçon du XVIII^e siècle¹⁸⁸

Fig. 72 : Piéfort de Henri III conservé au British

Museum

Un piéfort inédit d'un denier d'Édouard I^{er} est conservé au Cabinet des médailles. Il est sur le modèle d'un denier frappé à Bordeaux entre 1286 et 1292 ; période durant laquelle sont comptées quatre émissions de deniers.

185 Withers p.13.

186 Dictionnaire numismatique 2006 : piéfort. *Spécimen d'une monnaie courante frappé sur un flan plus épais, plus lourd et parfois plus large que celle-ci, du même métal, au même titre ou à un titre inférieur, ou encore d'un autre métal. Pièces d'essais, les piéforts devinrent des modèles de fabrication frappés au balancier sur des modules doubles ou quadruples pour des émissions courantes toujours réalisées au marteau, puis elles aussi au balancier. Ils furent également des pièces de plaisir distribuées en récompense de services rendus*

187 Elias p. 32. British Museum n° 1844,0425.3.

188 Elias p. 32.

Deux autres piéforts sont connus : un qui a été publié par Caron et qui appartient à la collection Lefèvre et l'autre du Cabinet de médailles, acquis en 1963. Il s'agit d'un piéfort sur le modèle du florin d'Édouard III¹⁸⁹.

A/ (couronnelle) + S IohANNES B (couronnelle) – Saint Jean-Baptiste debout tenant un bâton chargé d'un anneau et sommé d'une croix (celle de la légende).

R/ DVX A QITANIE – Grande fleur de lis florencée.

10,14 g. Le métal n'est pas indiqué.

Ce piéfort correspond probablement à la première émission du florin¹⁹⁰. Sur la seconde variété, la couronnelle qui se trouve en fin de légende est remplacée par une tête de léopard¹⁹¹. Cette monnaie est définie par Françoise Dumas *piéfort d'un florin de la première émission d'Édouard III*.



Fig. 73 : Piéfort d'un denier/florin conservé au Cabinet des médailles



Un autre piéfort est celui du denier au léopard du 1^{er} type de Édouard I^{er}¹⁹².

R/ E dans le 1^{er} quart, croissant dans le 2^e.

5,49 g

A/ +EDVARDVSREX
AGL
R/ DVX A QVITBVRD

Fig. 74 : E20, W18A. Pièce provenant de la collection E.R.D. Elias et de celle de Tony Merson. Spink Auction 77, 21 June 1990, lot 46.

189 Dumas Françoise 1963, « Monnaies féodales et étrangères récemment acquises par le cabinet des médailles », *RN*, 1963, p. 83-112, pl. IX-XI. p. 106. Caron 1882, t. II, p. 233; Hewlett 1920, p. 27.

190 Hewlett Lionel M. 1920, *The Anglo Gallic Coins*, Londres, p. 45, exemplaire du British Museum.

191 Bibliothèque Nationale 1349.

192 https://www.dnw.co.uk/auction-archive/special-collections/lot.php?specialcollection_id=701&lot_uid=305640

**With € in first angle and
crescent in second angle of reverse**

20 Similar to 18 but $\text{A}G\text{I}$ on obverse, € in first angle and crescent in second angle of reverse.

Wt. 0.946 g, 0.83 g.

S

a. Piedfort 5.496 g.

Elias ne publie pas de photo et ne donne aucune information sur la provenance.

Le gros au lion MONETA AGEN

Le *gros au lion* d'Agen a été frappé par Édouard III. Même si cette monnaie est mentionnée par des auteurs anciens, comme par exemple Poey d'Avant, elle reste inconnue¹⁹³. Le seul exemplaire connu est un piéfort aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de France.



• ✠ MONETA [✠] AGEN
EDO VTR DOS REX
✠ BNDICTVS : SIT : ROMS : DRI : DRI : [DE]

19,9 g

Fig. 75 : Le gros au lion de la Bibliothèque nationale de France, D993.

Cette pièce a un poids d'environ 20 g tandis que le gros au lion doit peser entre 2 et 4 g. Les numismates ont supposé qu'elle a été copiée du gros, mais l'original n'a jamais été trouvé. Il est connu seulement à travers le dessin de Poey d'Avant.

Cet objet a été décrit pour la première fois par Ainslie qui l'identifie comme un piéfort, appartenant à la collection Bessières¹⁹⁴. Selon lui, il s'agit d'une copie du gros au lion de Flandre et aucune pièce portant le nom d'Agen en entier n'a été publiée jusqu'à présent. Cette pièce semble unique. *A coin perfectly similar to this, except that it reads BVRD instead of AGEN, is in the cabinet of J. D. Cuff*¹⁹⁵. Le dessin réalisé par Hewlett semble correspondre au piéfort conservé à la Bibliothèque nationale de France, même s'il n'est pas tout à fait identique. Nous ne disposons d'aucune information pour pouvoir dater cet objet. Il pourrait aussi s'agir d'une fabrication moderne.

193 PA 2794, pl. LXII n° 6.

194 La pièce conservée à la Bibliothèque nationale de France est enregistrée avec la mention *sans provenance*, et la collection Bessières n'est pas nommée.

195 Ainslie *Supplement* p. 4. *Une pièce parfaitement similaire à celle-ci, sauf qu'elle lit BVRD au lieu d'AGEN, se trouve dans le cabinet de J. D. Cuff.*

Références bibliographiques

- Torongo / Van Oosterhout catalogue type n° IV

- Ainslie *Supplement*, pl. 1.6 piéfort

- PA n° 2794, pl. LXIII, 5 piéfort

n° 2795, pl. LXII, 6. Cette pièce est définie *billion blanc*, et la référence donnée par Poey d'Avant est Ainsworth (bien évidemment il s'agit d'Aislie)¹⁹⁶. Cette monnaie n'a jamais été trouvée, et probablement n'a jamais existé.

- Hewlett 2, pl. IV.5 piéfort

n° 2 var. (*his note p. 295*)

- Elias n° 76¹⁹⁷

n° 76a piéfort

n° 76b. Cette pièce est définie par l'auteur *théorique et non confirmée*.

- Withers n° 83. Cette pièce est reprise d'Elias, et définie *théorique et non confirmée*.



Fig. 76 : Série des piéforts MONETA AGEN publiés par Torongo 2019.

Liste des piéforts publiés

Henri II

Piéfort : Snelling's Miscellaneous Views, Pl. I, n° 1¹⁹⁸.

196 Comme l'affirme Torongo, l'auteur aurait dû donner cette référence pour la pièce 2794, le piéfort. Torongo Paul 2020, « The Anglo-Gallic Gros au lion : A Preliminary Examination », academia.edu.

197 Ces deux pièces, Hewlett var. et E76 semblent n'avoir jamais existé.

198 Cette pièce est nommée dans *A catalogue of a Most Choice...* 1880, p. 122. (collection Hollis). Jusqu'à présent elle n'a jamais été trouvée et cette référence ne correspond pas, car la pièce n° 1 appartient à Guillaume I^{er}.

ANGLO-GALLIC COINS, in Silver.

Young 1880 Henry II, a Piedfort (see *Snelling's Miscellaneous Views, &c. Plate I, No. 1*), coined in Aquitaine, *fine and extremely rare* - - - 133
 *** From the Hollis Collection.

Édouard I^{er}

- Piéfort du denier : Dumas F. 1963, « Monnaies féodales et étrangères récemment acquises par le Cabinet des Médailles », *RN*, p. 106 n° 26. Il s'agit d'un denier de la 4^e émission.
- Piéfort du denier PA 2971, Pl. LX, 20 (Cabinet de France).
- Piéfort d'Édouard I^{er} denier au lion E15a, 4,85 g (Bibliothèque nationale de France).
- Piéfort d'Édouard I^{er} denier à la couronne E23a, 0,726 g (Bibliothèque nationale de France).

Édouard II

- Piéfort d'Édouard II gros TVRONEM REGEM E30a, 18,20 g (Bibliothèque nationale de France).

Édouard III

- Piéfort du gros PA 2868 billon, 12,15 g (collection Testas Bordeaux).
- Piéfort PA 2974, Pl. LXII, 5 Agen billon (Cabinet de France).
- Piéfort PA 2798, Pl. LXIII, 11 5,00 g (collection Rousseau) Guessin.
- Piéfort PA 2960 Pl. LXV,13 13,16 g (*Revue* 1839, p.45) Figeac ou Fontenay.
- Piéfort d'un florin : Dumas F. 1963, « Monnaies féodales et étrangères récemment acquises par le Cabinet des Médailles », *RN*, p. 106 n° 27. Il s'agit d'un florin de la première émission.
- Piéfort du gros à la couronne :
 Dumas F. 1963, « Monnaies féodales et étrangères récemment acquises par le Cabinet des Médailles », *RN*, p. 107 n° 28.

Cette pièce est la même que celle de Duby et appartenait au Cabinet de Boullongne¹⁹⁹. Elle est présente aussi dans Poey d'Avant (2904, pl. LXIV, 1) et semble avoir été inspirée par le gros à la couronne de Jean le Bon.

- Piéfort demi-gros PA 2874 Pl. LXII, 4 billon : *RN*, 1841, pl. 14 n° 6.
- Piéfort du blanc PA 2817 billon 23,40 g (collection Rousseau).
- Piéfort du blanc au léopard (West Clandon, Great Britain).

199 Tobiesen Duby Pierre Ancher 1790, *Les monnaies des prélats et barons de France*, Paris, pl. XXXIII, 11.

- Piéfort du gros tournois avec couronne entre les tours : Hewlett 1919 p. 184, pl. IX, 5. *Procès-Verbaux de la société française de numismatique*, p. cix. (collection Miller).
- Piéfort d'Édouard III florin E36b, 10,14 g (Bibliothèque nationale de France).
- Piéfort d'Édouard III florin E36e 12,50 g.
- Piéfort gros léopard à la croix longue E55a 16,36 g (British Museum).
- Piéfort gros à la couronne E60a 10,15 g (Bibliothèque nationale de France).
- Piéfort du gros tournois avec couronne entre les 2 tours. Hewlett p. 184 pl. IX 5203,1 g (collection Miller).
- Piéfort gros à la couronne E60i 12,50 g (British Museum).
- Piéfort gros au châtel aquitaine E61 12, 239 (British Museum).
- Piéfort gros à la porte E63 10.30 g (British Museum).
- Piéfort blanc au léopard sous couronne 2^e type E67i 18,53 g (British Museum).
- Piéfort gros au lion sans le titre de duc d'Aquitaine Bordeaux E74a 23,4 g.
- Piéfort gros au lion sans le titre de duc d'Aquitaine La Rochelle E75a 23,4 g.
- Piéfort gros au lion sans le titre de duc d'Aquitaine Agen E76a 19,9 g. (Bibliothèque nationale de France).
- Piéfort denier au léopard 4^e type E106 4,975 g. (British Museum)²⁰⁰.
- Piéfort obole au léopard 4^e type E109a 500 g.
- Piéfort denier au lion (petit guyennois noir) Bordeaux E117b 6,16 g.
- Piéfort double parisis 6,75 g. (Bibliothèque nationale de France)²⁰¹.

Bergerac

- Piéfort gros tournois à la croix longue E126f.
- Piéfort gros tournois à la couronne E127a 21,81 g. (British Museum).
- Piéfort gros à la couronne E130b 17,8 g (Musée Périgord).
- Piéfort pavillon d'or 1^{ère} émission La Rochelle 21,80 g.
- Piéfort PA 2691Pl. LVIII,1 billion (coll. Morel-Fatio et puis de Mourcin).
- Piéfort PA 2685 Pl. LVII,18 (coll. Morel-Fatio).
- Piéfort *Groat Ainslie Supplement* n° 18 (Cabinet Norblier).

Édouard le Prince noir

- Piéfort de billon du pavillon d'or : Caron 1882, p.167, 261. La Rochelle. (Catalogue Rousseau, Pl. XI 12).

²⁰⁰ Elias ajoute : *Another piedfort is mentioned by Caron (n. 248) without annulets in and after AQITANIE*

²⁰¹ Elias ajoute : *There is no ordinary coin known of this type. It is an imitation of a double parisis of Philip VI.*

- Piéfort du gros PA 2960, Pl LXV, 13 : *Revue*, 1839, p. 454.
- Piéfort ou essai du léopard PA 3180, Pl. LXVIII, 3 : *Revue*, 1846, pl. 13 n° 11. (Cabinet de France).

Henri de Lancastre

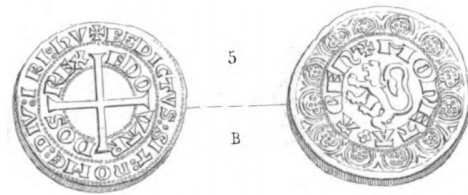
- Piéfort de billon PA 2685 Pl. LVII, 18. (collection Morel-Fatio).
- Piéfort de billon PA 2691 Pl. LVIII, 1 (trouvé à La Châtaigneraye [Vendée]. Collection B. Fillon, puis de Mourcin, Périgueux).



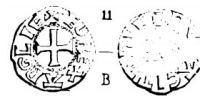
PA 2971 LX 20



PA 2960 LXV 13



PA 2974 LXII 5



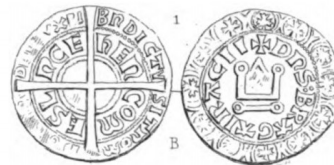
PA 2798 LXIII 11



PA 2874 LXII 4



PA 2685 LVII 18



PA 2691 LVIII 1

Fig. 77 : Piéforts publiés par Poey d'Avant.



Ces pages montrent que la monnaie n'est pas simplement liée aux événements historiques et économiques, mais aussi à l'histoire des princes et en particulier d'Édouard III et d'Édouard le Prince noir.

Édouard III introduit en 1352, la première monnaie d'or en Aquitaine, le florin, tandis que le prince de Woodstock émet le léopard qui semble être le premier type proprement aquitain en or et en argent. Ensuite, il fait paraître une deuxième monnaie en or et argent encore plus local : le *guyennois*.

Vers l'année 1325, période du bordelais neuf, la fabrication est assez faible avec très peu d'ateliers monétaires. Bordeaux est en activité mais de façon discontinue. Par exemple il ne travaille pas du 9 juin au 29 septembre 1322 et du 12 mars au 17 juillet 1324. Après 1334, d'autres ateliers sont ouverts dans le duché : Dax et Bayonne. Cet épisode de frappe intense dure jusqu'en 1355, même si elle est touchée par la ferme d'Albret. Un événement important qui caractérise cette époque est le retour à la frappe de l'or par Édouard III. Il fait frapper un bon florin, qui devient, déjà à la deuxième émission, médiocre. Une autre date fondamentale est celle du 20 septembre 1355, année de l'arrivée du Prince noir dans le duché, qui devient roi-duc deux ans plus tard. Le 10 et le 13 novembre 1361 il fait émettre ses premières monnaies.

La date principale de l'histoire monétaire est donc l'année 1361-1362, qui semble diviser en deux la période de domination anglaise du duché²⁰².

Comme l'écrit Capra « N'est-il pas, en tout cas, remarquable que le Prince Noir ait, sans doute, fait paraître en 1355, puis en 1362 et 1367, les deux seuls types de monnaies d'or spéciaux à l'Aquitaine anglaise ?²⁰³. En effet, les autres monnaies qui apparaissent dans le duché, comme l'écu, la chaise, le florin, le noble, le pavillon et le hardi, sont des types qui sont à d'autres pays et dans quelques cas il s'agit de véritables imitations ».

Il s'agit d'une époque de splendeur qui se termine dans les années 1370. Entre 1383 et 1390, les rois duc continuent les émissions classiques du guyennois d'or et du sterling guyennois d'argent. Entre 1327 et 1370, l'activité des ateliers est assez réduite et les bénéfiques sont assez peu importants. Cette situation se perpétue au XV^e siècle. Il n'est alors pas seulement frappé des monnaies noires et la fabrication des monnaies en or est arrêtée. Entre 1442 et 1451, les émissions sont peu importantes. Deux ans plus tard, le duché revient définitivement aux Français et plus aucune monnaie n'est émise, en Aquitaine, par les souverains anglais, mais elles continuent à circuler encore pour quelques années.

202 Capra 1975, p. 425.

203 Capra 1960, p. 409.

CHAPITRE V

COURS ET VALEUR

DES MONNAIES ANGLO-GASCONNES



Money, as represented in documents and physically preserved in coin collections, is the most available and possibly the most sensitive instrument to feel the economic pulse of the Commercial Revolution¹.

1 Argent, tel que représenté dans les documents et physiquement conservé dans les collections monétaires, est le plus disponible et peut-être le plus sensible des instrument pour ressentir l'impulsion économique de la révolution commerciale. Lopez Roberto Sabatino 2009, *The commercial Revolution of the Middle Ages (950-1350)*, Cambridge University Press, p. 70.

Pour une étude complète de la monnaie il est nécessaire d'analyser un aspect fondamental, celui de sa valeur. Pour le faire il a été nécessaire de revenir sur les données monétaires contenues dans les sources écrites, car la monnaie physique ne nous fournit pas toutes les réponses. En effet, au Moyen Âge, les monnaies n'ont aucune valeur faciale écrite sur la pièce. La valeur d'une monnaie est déterminée par son aloi et son poids. Les monnaies possèdent une valeur intrinsèque, mais aussi une valeur de change, qui est celle que l'on trouve dans les livres de changeurs ou dans les traités d'arithmétique. Le cours marchand indique la valeur à laquelle la monnaie est acceptée comme moyen de paiement par les marchands ou par les changeurs. Cette valeur change tous les jours et les frères Bonis, dans leurs livres, notent la valeur de l'écu d'or jour par jour, car cette monnaie est utilisée comme référence pour les autres.

Cours journalier de l'écu d'or en 1345 d'après les livres des frères Bonis²	
Mars	23 15 s.
Avril 4, 8, 18, 20, 28	15 s.
Juin, 4, 28	16 s. 8 d.
Juillet 8, 16, 18	16 s. 8 d.
Août 5, 25	16 s. 8 d.
Septembre 3, 20, 22	16 s. 8 d.
Octobre 20, 21, 24, 30	16 s. 8 d.
Novembre 2, 6, 10, 15	16 s. 8 d.
Décembre 25	16 s. 8 d.

Un deuxième exemple est fourni par Gaston de Foix, duc de Nemours, qui achète le 5 décembre 1426 la moitié d'une châtelainie pour *cent guyanes d'or* qui valent chaque *guyanes vingt-cinq sols bourdelois*³. Les monnaies basent leur cours et leur fortune sur leur valeur. Le florin d'or de Florence, par exemple devient un des types plus utilisés pendant le Moyen âge, à cause de sa stabilité, tandis que son imitation anglo-gasconne perd immédiatement sa place lors des commerces en faveur du léopard d'or, beaucoup plus stable. Dans la seconde moitié du XIII^e siècle la monnaie d'or est à nouveau frappée en Europe, ce qui porte à un retour au bimétallisme. Ce système est en

² Forestié Édouard 1890-1894, *Les livres de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du XIV^e siècle*, Paris. Voir chapitre VI Bonis.

³ Archives départementales de la Gironde AD 33, 3 J-E 2, Inventaire de Castelnau n° 16, f° 60 r°, DD. Casse 2010, p. 72. Image : Le Prêteur et sa femme, peinture de Quentin Metsys 1514.

effet assez fragile, car il se base sur le rapport entre le cours des métaux précieux au moment de sa création. La variation de ce rapport remet le système monétaire en question⁴.

I. LA FRAPPE DES MONNAIES ET SA VALEUR

Quand le roi décide de frapper une monnaie il signe d'abord une ordonnance, il fixe l'aloi, le poids, la taille mais aussi sa valeur *de cours officielle*. Le cours officiel n'est pas fixe, mais peut changer pendant la vie d'une espèce, car comme déjà souligné il se base sur le cours des métaux au moment de la frappe. Le roi émet une ordonnance pour la nouvelle valeur, ou si la monnaie est trop dévaluée il en fait frapper une autre. En 1266, par exemple le roi de France Philippe III fait frapper 58 gros dans un marc d'argent avec un coût de 54 s.t. Mais en 1385 le prix de l'argent a eu une hausse : il passe de 54 s.t. à 58 s.t. le 28 février 1289. Cette variation porte donc à l'abandon du gros en faveur de la frappe du royal assis à 10 s.t.

Pour le duché la période pour laquelle nous possédons le plus grand nombre de documentation est le XIV^e s. En effet à cette date l'administration anglaise nous a laissé les comptes de l'archevêché et les comptes des connétables, qui montrent que le monnayage guyennois ne s'appuie pas sur le système anglais de l'esterlin, mais sur celui du tournois⁵. En 1313 les *burdegalenses* valent 4 deniers tournois comme affirmé dans les registres de la chambre des comptes de Paris⁶. À partir du XIV^e s. les monnaies plus utilisées dans le duché sont le guyennois noir et le guyennois esterlin, qui sont de meilleur aloi par rapport à la monnaie *nigra*⁷. Le guyennois esterlin a un rapport de 5 à 1 avec le guyennois noir, comme décrit dans les comptes de Filongleye : *cujus monete quinque denarii gyenenses nigri faciunt unum denarium sterlingum gynensem*⁸. Pour faire un tournois il faut 1,25 bordelais, donc la monnaie de Bordeaux ne vaut que 0,75 de la monnaie « tournois ». Rapportée au florin de Florence, sa valeur est 0,8 du florin.

4 Ce chapitre doit donc être considéré comme une sorte de récapitulation générale qui porte à reprendre et analyser les articles publiés par Pierre Capra. Capra Pierre 1957b, « Recherches sur la valeur des monnaies dans le Bordelais au temps de la lieutenance du Prince Noir (1354-1357) », *BPH*, p. 471-563 ; Capra Pierre 1960, « Le Léopard et le Guyennois d'or, monnaies d'Aquitaine : essai sur la chronologie de leurs émissions », *Annales du midi*, 72, p. 393-409 ; Capra Pierre 1963, « L'émission de novembre 1361 en Guyenne », *BSFN*, 18, p. 270-273 ; Capra Pierre 1968, « L'histoire monétaire de l'Aquitaine anglo-gasconne du temps du Prince Noir (1354-1372) », *Bulletin et mémoires de la société archéologique de Bordeaux*, 64, p. 93-151 ; Capra Pierre 1975a, « Pour une histoire de la monnaie anglo-gasconne », *Annales du Midi*, 87, p. 405-430.

5 Les comptes de l'Archevêché ont été publiés dans le volume XXI des archives historiques de la Gironde. Vu la quantité de matériel, ces textes n'ont pas été recopiés dans les Annexes III – Sources. Pour plus de détails voir le Chapitre II – La monnaie dans les sources.

6 Abbé Venuti p. 1754, p. 156-157; Rymer t. I partie 1, p. 105.

7 Delpit, *Comptes de Filongleye*, p. 240.

8 Delpit, p. 133.

Une autre monnaie largement utilisée dans le duché est le denier esterlin anglais, qui a une valeur de 4 tournois en 1289. Il est confirmé par une ordonnance de Philippe IV roi de France :

[...] Nous voullons que les Esterlins d'Angleterre, qui sont de droict pois, ne soient pris ne mis en tous nostre Royaume, fors que pour quatre Tournois tant seulement, tant comme il nous plaira ; & qui les prendra ne mettra pour plus⁹.

Sous Édouard III la monnaie de Bordeaux devient l'unité de mesure pour les autres monnaies frappées par les souverains anglais dans les autres villes de la Guyenne. Le poids, le prix mais aussi l'aloi doivent se rapporter à ceux de la monnaie bordelaise, qui se rapporte toujours au tournois, comme indiqué dans un document daté août 1228¹⁰ :

[...] Mandamus vobis quod monetam nostram Burdegaliae fieri faciatis, de lege & pondere Turonens apud Villam nostram de Regula, vel villam nostram de Lagun, sicut magis vobis videritis expedire.

Et dans un autre document daté novembre 1351 :

[...] ordinavimus quod omnes monete in ducatu predicto et alibi infra potestatem nostram, in partibus illis cudende, sint ejusdem ponderis et allaie sicut est moneta nostra Burdegale, et omnes monete, de aliis pondere et allaia facte, ubicumque invente fuerint, nobis sint ipso facto forisfacte¹¹.

Cette règle reste fixe pendant toute la période de la domination anglaise. Les monnaies aquitaines sont influencées par la monnaie française, soit dans les types, soit dans le style. Pour pouvoir donc faire une étude détaillée sur la valeur et le cours de monnaies à l'intérieur du duché il est nécessaire de voir aussi la situation dans les autres territoires français, mais aussi en Angleterre.

II. LA PÉRIODE AVANT L'ANNÉE 1354 ENTRE FRANCE ET ANGLETERRE

Dans la première moitié du XII^e siècle les territoires français sont caractérisés par une pénurie générale de l'argent, qui encourage une concurrence entre les différents ateliers pour obtenir des lingots de métal. Les dévaluations, qui sont faites par l'ajout du cuivre et la réduction du poids, sont donc à cette époque des pratiques assez courantes. Des types de denier régionaux commencent à apparaître et ceux qui circulent en France sont principalement quatre : dans le nord les deniers angevins et tournois qui équivalent à 1 denier tournois mansois, dont deux valent 1 penny anglais,

9 *Ordonnances de Rois de France* p. 365, Philippe IV, à Paris, en Août 1289. *Nous voulons que les esterlins d'Angleterre, qui sont de bon poids, ne soient pas pris ni mis dans tout notre Royaume, sauf que pour quatre tournois seulement, tant comme il nous plaira; et quiconque les prendra ne les mettra pour plus.*

10 Rymer t. I partie 1, p. 105 *De moneta facienda in Vasconia.*

11 Livre de Bouillons, fol. 48 *Mandement d'Édouard III sur la monnaie d'Aquitaine.*

tandis que dans le sud ceux de Melgueil et de Raymond, qui sont l'équivalent d'un denier de Toulouse¹².

En Angleterre tout au long du XII^e siècle des nouveaux ateliers sont ouverts et plusieurs réformes monétaires sont faites en 1180, 1247 et 1279. À part les monnaies anglaises, les autres qui circulent sont celles écossaises et irlandaises et en particulier de pennies au nom de Jean seigneur d'Irlande, avec le portrait du roi de profil.

Dans la première moitié du XIII^e siècle, par contre, la monnaie la plus influente et aussi la plus répandue parmi les monnaies en argent en Europe est le gros tournois, même s'il s'agit d'une diffusion assez lente depuis sa frappe en 1266¹³. En Angleterre ne semble pas circuler, car elle est attestée seulement dans deux trésors trouvés à Mayfield (Sussex) et Dover (Kent), mais il semble qu'elle soit quand même utilisée par les marchands lors des transactions commerciales¹⁴. Cette utilisation peut-être expliquée par un manque de pièces en argent de grande valeur, et probablement ces émissions françaises ont été acceptées par les anglais¹⁵. Il est possible que le tournois puisse avoir inspiré le *groat* à la croix courte émis par Édouard I^{er} en 1279. Cette monnaie semble être assez impopulaire à cause de son poids d'environ six grammes et de sa valeur trop élevée de quatre pences¹⁶. Elle ne dure pas longtemps car elle est confrontée avec le denier esterlin, qui a une valeur de 4 tournois, une valeur bien plus importante. Seulement en 1346, sous Édouard III sa frappe reprend en Angleterre. Ce groat revient officiellement en utilisation en Angleterre en 1351, quand les salaires ont augmenté par rapport au 1279 et donc son utilisation devient plus pratique dans les dépenses quotidiennes.



Fig. 1 : Groat d'Édouard I^{er} conservé au Victoria Museum
Atelier de Londres
A/ +EDWARDVS DI GRA REX ANGL
R/ DNS HIBN EDVX AQVT – LON |
DON | IAC | IVI
28 mm, 5.366 g

12 Mayhew Nicholas-J. 1988b, *Coinage in France, from dark ages to Napoleon*, Londres, 1988, p. 25.

13 L'analyse des trésors montre la grande popularité du gros tournois. Duplessy, *Trésors monétaires*, p.159.

14 Archibald Marion M. 1971, « The Mayfield (Sussex) 1968 hoard of English pence and French gros, c. 1307 », Carson Robert A.G., *Mints, Dies and Currency. Essays dedicated to the memory of Albert Baldwin*, p. 151. Dolley R. H. M. 1955, « The Dover hoard the first english Hoard with groats of Edward I », *BNJ*, p. 154-155.

15 Cook B. J. 1999, « Foreign coins in Medieval England », Lucia Travaini (ed.), *Local Coins, Foreign Coins : Italy and Europe 11th-15th century*, Proceedings of the second Cambridge Numismatic Symposium, Società Numismatica Italiana, Collana di Numismatica e Scienze Affini, Milan, p.231-234 (pp. 254-255); Kelleher , « From the Commercial Revolution to the black Death (c. 1150-1350) », Naismith Rory, *Money and Coinage in the Middle Ages*, p. 122-150, p. 139.

16 Peter Spufford 2004, *Money and its use in Medieval Europe*, Cambridge University Press, p. 235.

Dans les territoires de l'Europe de l'est, par contre la monnaie dominante est le *grosso* de Venise, qui a été frappé par le doge Enrico Dandolo au début du XIII^e siècle. Cette monnaie, qui circule en Moyen-Orient, a un poids de 2,18 grammes et son style reprend les monnaies byzantines.

Le 22 août 1303 le roi de France fait frapper un nouveau gros à 9 d. qui a cours pour 21 d. parisis, entraînant une hausse des anciens gros. Les mailles et les monnaies noires, baissent par contre leur titre. Cette dépréciation porte à une hausse nominale du cours de l'argent, tant qu'en 1340 le marc vaut 6 l. t. Nous voyons donc que depuis 1266 l'or a subi une hausse de 73,03 %, tandis que l'argent 67,75 %.

Pour ce qui concerne les monnaies d'or les premières villes à frapper de l'or en Europe sont les villes italiennes de Florence et de Gênes qui ont commencé à frapper leurs propres pièces en 1252. Contrairement aux autres monnaies d'or de l'époque, les nouveaux florins sont basés sur la monnaie de compte de Toscane, qui est égale à une *lira* (livre) ou 20 *soldi* (sous)¹⁷. Une deuxième pièce d'or est le ducat de Venise, qui acquiert rapidement une renommée internationale, surtout dans les territoires du Moyen-Orient. C'est dans ce contexte de ces nouvelles monnaies émergentes en Europe que Henri III tente lui aussi d'introduire un penny d'or en 1257, qui vaut 20 pence.

Les pièces d'or frappées en Italie, le gros et le florin ont un impact significatif en France. Philippe IV a introduit une monnaie d'or en 1290, qui a la même taille, poids et finesse du florin italien, mais comme dans le cas du *grosso* le florin français est plus grand par rapport à la monnaie italienne. Ce florin, mais aussi le double florin peuvent être considérés comme les principales monnaies de grande valeur en France jusqu'à l'émission du mouton en 1311.

Pour les monnaies guyennoises frappées dans le duché, les premiers documents disponibles, appartiennent à la période 1305-48¹⁸. En 1305-7 aucune espèce n'est nommée (18 décembre-26 avril) pour le duché. À cette date le marc d'argent a une valeur de 7 l. 5 s. t¹⁹. Philippe IV le Bel fait émettre des nouveaux gros, de deniers parisis et tournois, dans la tentative de revenir à la bonne monnaie. Malheureusement un grand nombre de pièces de mauvais aloi sont encore en circulation, ce qui porte la bonne monnaie à être thésaurisée.

Au contraire en 1322-4 une seule monnaie est présente : *le bordelais neuf* (9 juin-17 juillet). Les monnaies royales frappées à cette période sont depuis dix ans les agnels et les gros. Ces pièces ont une valeur intrinsèque trop élevée et donc elles sont peu pratiques pour une utilisation quotidienne de la part du peuple. Le souverain est donc obligé de frapper des deniers noirs²⁰. Les trois années

17 Spufford, *Money*, p. 177.

18 Capra 1979, p. 140.

19 Fournial 1970, p. 90.

20 Fournial 1970, p. 93. Ordonnance du 5 mai 1322 : *on fera des deniers doubles. On fera de petits deniers. On fera des deniers d'or à l'agnel. On fera des deniers, dont chacun courra pour un parisis. Ordonnances des Rois de France*, vol. I, p. 766. Le 15 octobre 1322 les mailles parisis sont pour le peuple remplir.

suivantes présentent une hausse de l'or, qui passe de 53 l. 8 s. 9 d. t. à 67 l. 10 s. en 1326. Le roi de France fait immédiatement émettre un nouveau royal d'or fin à 20 s.p.²¹.

Dans les années suivantes, en 1327-31 dans le duché sont présentes trois espèces : *l'obole blanche* qui a une valeur de 1 esterlin ou 8 d. bordelais ; *l'obole faible*, 5 valent 2 d. bordelais nouveaux ; *le denier double*, 2 d. bordelais (27 mars-4 janvier). En 1329-30 est présent le *denier double noir* ou *guyennois double* ou *monnaie faible* qui a une valeur de 2 d. bordelais. Le 22 juillet 1330 sa valeur est de 1 d. bordelais nouveau (13 octobre-29 septembre). *L'obole noire*, par contre, 5 pièces sont données à 2 d. bordelais. En réalité sa valeur est de 2 d. bordelais plus une pite²². Il est présent aussi un *denier nouveau* dit aussi *nouveau blanc* ou *bordelais blanc* : 5 valent 4 tournois.

En 1329-1330 Philippe VI de Valois restaure la bonne monnaie, mais elle ne dure pas longtemps, car à cause de la guerre de Cent ans, des épidémies et des crises politiques provoquent une série de dévaluations, en particulier pour les monnaies d'or. La monnaie royale subit plusieurs variations entre 1337 et 1360 et la valeur intrinsèque de l'or diminue²³. L'argent est victime de la pénurie et de son coût assez élevé, ce qui cause de problèmes d'approvisionnement des ateliers monétaires. Ces éléments créent donc des cours parallèles des espèces en obligeant le roi à ordonner qu'*'a toute nos autres monnaies d'or, tant de notre royaume que d'ailleurs, quelles qu'elles soient nommées..., avons été cours et voulons qu'elles soient portées à nos Monnaies »*²⁴.

Pour l'année 1338-9 (10 octobre-28 septembre) la monnaie principale en Aquitaine est le *blanc* qui a une valeur de 10 d. bordelais petits avant le 29 mai 1339 et de 15 d. après le 2 juin. Ces deux valeurs sont utilisées différemment à Bordeaux et à Bayonne. L'atelier de Bayonne ne fonctionne que du 6 mars au 14 avril pour émettre les monnaies à 15 d., tandis que celui de Bordeaux est frappé à 10 d.²⁵ Le double est à 2 d. bordelais.

Pour l'année comptable 1339-1340 les comptes de l'archevêché utilisent l'écu d'or, tandis que en 1341-1342 le royal. En 1344 il est utilisé pour les totaux l'écu bordelais. En 1340-41 (du 20 septembre au 30 septembre) l'obole blanche à 10 bordelais petits, tandis que les années suivantes (1342-3, du 22 février au 19 octobre) l'obole blanche d'argent passe à 15 d. bordelais. L'obole double par contre à 2 d. bordelais et demi.

Du 15 septembre 1348 au 26 décembre 1350, la pièce d'or émise est l'écu²⁶. Du 31 mars au 15 septembre 1348 le florin est utilisé pour les bénéfices sur les émissions sous le nom de florin à

21 *Ordonnances des Roi de France*, v. II, p. 34.

22 La pite est « une petite monnaie de cuivre qui valait le quart d'un denier (soit une demi-obole) et qui cessa d'avoir cours à la fin du XVII^e s. ». Définition du Trésor de la Langue Française.

23 Pour plus de détails sur les mutations monétaires voir Fournial 1970, p. 100-101.

24 Fournial 1970, p. 107.

25 Capra 1979, p. 141.

26 E 372, 207, M 14, r^o, m 2, M 15, r^o, m 1 et v^o, m 2.

l'écu²⁷. Entre le 7 novembre 1351 et le 16 novembre 1352 il est utilisé l'écu d'or et du 17 juillet 1352 au 4 avril 1354 le florin d'or²⁸. L'année suivante, du 28 septembre 1353 au 4 avril 1354 la monnaie utilisée est encore le florin²⁹. Il s'agit donc de deux émissions différentes dont la première émission est celle de l'écu ou florin à l'écu et la deuxième celle du florin.

Pour la période qui va de 1348 à 1362 les sources disponibles, à part les monnaies, sont plusieurs : les comptabilités de l'archevêché de Bordeaux pour les années 1354, 1355, 1356, 1357 et 1361-1362 et les comptes des connétables³⁰. Pendant l'analyse de ces textes il faut d'abord tenir présent à l'esprit un élément important. Les monnaies qui ont été utilisées dans les comptes ont été choisies par les officiers qui se servent de plusieurs critères différents. Les frappes sont définies grâce au nom des connétables qui ont pris en charge les ordonnances monétaires, qui malheureusement n'ont pas été conservées³¹. La division des comptes est faite sur la base de la période de charge des connétables.

En 1348 pour la première fois apparaît une monnaie d'or. Le connétable Walter Weston parle d'*écu d'or*, qui est présent jusqu'en 1352. La deuxième monnaie utilisée dans les comptes est le florin à l'écu.

Pour l'année 1348 l'*écu d'or* est présent avec plusieurs valeurs différentes :

Valeurs de l'écu d'or en 1348	
Date	Valeur
31 mars	4 l. 6 s. bordelais
5 avril	4 l. 15 s.
12 avril	5 l.
29 avril	un peu plus de 5 l.
10 mai	5 l. 12 s.
30 mai	un peu plus de 5 l.

Walter de Weston rédige ses comptes du 31 mars au 15 septembre 1348. Jean Streately, son successeur, du 15 septembre 1348 jusqu'au 26 septembre 1350. Il est spécifié que du 15 septembre 1348 au 1^{er} octobre 1349 sont frappées des monnaies d'or. Ces comptes peuvent être comparés avec les rôles gascons, mais la date finale n'est pas la même car le compte se termine le 28 septembre

27 E E 372, 204, M 12, r^o, m 1. V. plus haut Édouard III *Florin*.

28 Écu d'or E 372, M 44-40-VII, v^o, m 1 et florin d'or E 372, 199, M 39, r^o, m 1.

29 E 101, 171, 2, m 1.

30 G 236 (Registre) 1332-1402 Comptes des recettes et dépenses de l'archevêché. Compte de 1332 ; 1346 ; 1355 ; 1365 ; 1380 ; 1386 ; 1395. E 101, 171, 2, compte de William Steel ; E 101, 176, 4 compte de Walter de Weston G 238 (Registre). 1341-1358 Comptes de l'archevêché. Ce registre comprend les comptes des années 1341 à 1343 ; 1354 à 1357.

31 Voir Annexes - Liste des connétables.

1349. Dans l'exercice les comptes de monnaies sont assez nombreux. Il y en a 3 pour Bordeaux, 2 pour Dax, 1 pour Mézin et 1 pour Saint-Sever, à partir du 1^{er} octobre 1349.

Les comptes après 1354 sont rédigés en esterlins et en *bonne monnaie bordelaise*. Les opérations pratiques, normalement sont calculées en petites monnaies d'argent et les espèces maniées sont transcrites en livres bordelaises. Entre 1348 et 1350 par contre les comptes sont totalisés en valeur bordelaise, tandis qu'en 1351-1352 ils utilisent la valeur anglaise. Seulement en 1348 et en 1352-54 les comptes sont traduits avec la livre du pays et en suite réduits en esterlins. Cette opération facilite l'addition avec les recettes étrangères qui sont exprimées en livres anglaises, Seulement en 1348 les comptes ont été établis en monnaie guyennoise définie *bonne* à un taux fixe. Pour l'année 1348 Walter de Weston parle de *bonne monnaie* et de *petites livres*, mais pour les totaux il utilise la livre bordelaise et les écus qui sont ensuite traduits en esterlin³². En effet la monnaie guyennoise, même si d'une valeur inférieure, est assez stable par rapport à la monnaie anglaise³³. Nous voyons donc que les procureurs utilisent soit la monnaie de compte soit la monnaie réelle et aussi la monnaie d'or avec la monnaie en argent. En réalité Édouard III en 1354 ordonne que toutes les transactions soient faites en monnaie de compte locale. Pour la période de 1354 et 1361 seulement les *florins* sont réévalués³⁴.

Les événements qui distinguent le XIV^e siècle, et en particulier la première moitié, sont essentiellement trois. En premier lieu la « disette monétaire », pour les espèces noires et blanches. En deuxième les crises monétaires qui provoquent un fort ralentissement de la circulation monétaire. Le troisième élément, qui est conséquence des crises, est le phénomène de la thésaurisation. En effet les gens ne cherchent pas à investir, mais plutôt à conserver les monnaies de bon aloi, en laissant circuler majoritairement les monnaies de mauvaise aloi et faibles. Le métal plus thésaurisé est l'argent, car pour le peuple est plus difficile de posséder de l'or, soit monnayé soit sous forme de bijoux ou vaisselle, que de l'argent. Pour cette raison les souverains ordonnent de porter aux ateliers tout l'argent et le billon disponible³⁵. Les rois de France, mais aussi les souverains anglais, cherchent alors de revenir à la *bonne monnaie* mais sans aucun résultat, car trop d'espèces avilies sont en circulation. À partir de 1385 la France vit une période d'affaiblissement monétaire, qui dure jusqu'à la défaite d'Azincourt, quand les grandes mutations monétaires recommencent.

32 E 372, 204, M 12, r^o, m 1.

33 10 320 l. 13 s. 3 d. de Bordeaux et 3183 écus d'or ne donnent que 1242 l. 4 s. 11 d. sterling.

34 E 372, 207, M 16, v^o, m 2.

35 Acte du 30 décembre 1357 pour les orfèvres de Bordeaux, *Manuscrits ; Collection Brequigny*, t. XXXVII, n^o 110 et 111.

III. LA PÉRIODE 1354-1356³⁶

En 1354 est utilisé le *léopard d'or*, qui semble se maintenir stable, mais il est tout de même remplacé par le *guyennois d'or*, tandis que le *gros d'argent* persiste malgré sa faiblesse. Le gros a été frappé pour la première fois à Venise en 1202-1203 comme gros *matapan*. Dans la deuxième moitié du XIII^e siècle les émissions de gros se multiplient dans les différentes villes marchandes italiennes et c'est seulement en 1266 que le roi de France fait émettre lui aussi un gros tournois. En 1279 l'Angleterre sous Édouard I^{er} décide alors de se conformer à l'Europe et de faire frapper le *groat*.

Le léopard d'or est la première monnaie produite spécialement pour l'Aquitaine en 1354. Les monnaies locales en argent sont appelées *monnaies grosses*. Les deux connues sont le denier gros et un double qui ont une valeur de 4 d. esterlin et de 2 d. esterlin.

En 1354 la monnaie de Bordeaux est définie *bonne* et 5 deniers valent 1 denier esterlin. Cette valeur semble avoir été maintenue jusqu'en 1377³⁷. La monnaie de Bordeaux ne vaut que la cinquième partie de celle anglaise.

Pour la période 1354-1362 le connétable est John Streatley et la *monnaie guyennoise* est assez stable par rapport à la française, qui subit à cette époque plusieurs fluctuations. Entre le 1^{er} janvier 1337 et le 5 décembre 1360 la monnaie royale subit 85 mutations³⁸.

Les transactions commerciales sont faites de temps en temps utilisant le florin à sa valeur commerciale et non celle de compte. Édouard III décide alors le 1^{er} février 1354 d'intervenir. Le roi ordonne au sénéchal de Gascogne et au connétable de Bordeaux que toutes les transactions dans le duché doivent être faites dans la monnaie royale en usage dans le duché et non en florins. Après la proclamation de cette ordonnance, les transgresseurs sont passibles de saisie et de confiscation de leurs biens. Les transactions sont faites normalement en florins à un taux de change variable, une situation qui ferait augmenter le prix des marchandises et déprécier la monnaie royale du duché³⁹.

Les comptes de l'archevêché démontrent que certaines espèces comme le *léopard d'or* et le *florin ancien* maintiennent leur valeur. D'autres, par contre, subissent de grandes altérations. Cet aspect peut être expliqué par plusieurs facteurs : un changement dans le rapport des valeurs entre les métaux, une transformation du coût légal ou simplement d'une crise qui vient à bouleverser le cours commercial. Bien évidemment toutes ces variations comportent une baisse qui se fait progressivement sur une période chronologique bien définie. Un exemple est fourni par le florin

36 AHG XXI, p. 258-346; Archives départementales, G clergé séculier : Archevêché n° 238 Registres des Comptes f° 222-261.

37 E 372, 207, M 16, 2^e compte de Jean Streatley.

38 Fournial 1970, p. 98.

39 *Rôles Gascons* C61, 66, m 16.

d'or qui passe de 3,50 g en 1352 à 2,92 g en 1354. Pour faire face à cette situation le roi-duc décide de remplacer les pièces qui sont trop dévaluées et cherche à prolonger les frappes de celles qui maintiennent une bonne valeur et peuvent être utilisées dans le commerce. Le *florin novo*, qui ne peut plus être comparé avec les autres florins qui circulent en Europe, car il est trop dévalué, est substitué par le léopard d'or, qui semble avoir une valeur plus stable. De même arrive pour le léopard d'argent qui est remplacé par les gros d'argent en 1357. Le léopard d'argent passe de 48 esterlins en 1355 à 40 esterlins en 1357. C'est peut-être pour cette raison que le souverain décide de frapper le *sterling guyennois*.

En 1354-1355 se passe un événement monétaire important : la livre de Bordeaux se stabilise. La monnaie utilisée est toujours le *florin*⁴⁰. Dans les comptes de l'archevêché est utilisé un *florin ancien* qui a une valeur de 31 esterlins et un nouveau à 30 esterlins. Dans le compte de Pierre Lafitte le florin ancien est à 32 esterlins et le *nouveau* toujours à 30. Entre le 17 et le 24 août apparaît le *sterling anglais*.

Entre le 18 octobre et le 25 décembre pour un marc sont taillés 78 florins, tandis que du 7 février au 29 mars 1354 il est taillé à 94 pour un marc⁴¹. Le florin est une monnaie qui n'est pas du tout stable, tandis que la nouvelle émise en 1355 à une valeur de 22 sterlings. La monnaie est donc stabilisée à 5 d. pour un sterling.

Dans les années 1354 et 1355 le léopard d'or n'est jamais nommé, car la monnaie principale dans ces années est le *florin d'or*. À partir de septembre 1355 les totaux des comptes sont rédigés sur la base du *léopard d'or*, tandis que les dépenses, sur celui d'argent. À travers ces comptes nous voyons que les monnaies utilisées par Pierre de Fita, qui a rédigé le compte, sont celles qui ont été émises en Guyenne, tandis que pour les autres procureurs la distinction est beaucoup moins nette.

Une monnaie fortement représentée dans les sommes totales des comptes est le florin, dont 2 florins nouveaux valent donc XXV s.⁴² :

= *Summa ex censibus dicti termini : IIII lib. XIII. s. VI. d. converse ad flor. ut supra convertuntur, valent VII flor. XIII. sterl. II d.*⁴³.

40 E 101, 171, 2, m 1.

41 E 101, 171, 2, m 1.

42 AHG XXI, G 238, 6 r°.

43 AHG XXI, G 238, 4 v°, AHG XXI, G 238, 6 v°, AHG XXI, G 238, 7 r°, AHG XXI, G 238, 7 r°, AHG XXI, G 238, 7 r°, AHG XXI, G 238, 7 r°.

Tableau des différentes sommes payées avec leur conversion en florin⁴⁴						
	l.	s.	d.	florin	esterlin	d.
Termes de la circoncision	4	13	6	7	14	2
		25		2 nouveaux		
Quadragesime	23	18	10	38	9	1
Rameaux		78	6	6	8	2
Pâques	11	3	4	17	26	
Synode pascal		65		5	6	
Assomption	70			5	18	
	9	10		9	6	
Saint-Seurin	35	6	10 avec obole	56	16 1/2	
	55	12	9 avec obole	4	9	3 avec obole
Saint-André	9	9	4	15	4	2
		141	6	9	9	3
Lesparre	14	2	7	22	18	1
Moulis	35	17	6	57	11	2
Born	10	14	6	17	4	4
Buch		63		5	1	1
Cernes	6			9	18	
Fronsac	7			11	6	
Bourg	22			1	22	4
Blaye		50	25	6		
Lormont	31	4	1	49	27	4

Ce tableau comporte des erreurs de transcription (IX au lieu de XI) et de calcul. Après cette correction, l'équivalence est correcte⁴⁵ :

11 florins, 9^e sterling 3 deniers = 12 s. 6 d. le florin 5 d. le sterling.

Ce compte montre que la valeur du florin est de 12 s. 6 d. et celle de l'esterlin à 5 d.

Dans le compte d'Entre-deux-Mers (*Inter-duo-Maria*) le total est 54 s. 4 d. 1 ob. qui fait 4 florins 10 sterlings et 10 d. 1 ob. et non 4 d. comme écrit dans le texte⁴⁶.

44 Les valeurs sont tirées des comptes de l'archevêché publiés dans les Archives Historiques de la Gironde. Pour la transcription des documents voir les Annexes III.

45 Capra 1958, p. 475 note 3. AHG 238, 3 v°, 7 v°, 9 v°, 11 v° et 10 r°.

46 AHG XXI, G 238 3 v°, 1354.

Pierre de Fita, par contre, établit la valeur de l'esterlin à 6 deniers, mais dans les totaux il utilise la valeur du sterling à 5 deniers⁴⁷. Pour l'année 1354 la valeur reste fixée à 12 sous 6 d. pour un florin et 5 d. pour un sterling.

Pour cette première année le procureur utilise le florin bordelais et non la monnaie de compte comme d'habitude dans la comptabilité, mais il est obligé de se référer aussi à la livre bordelaise, qui est une monnaie de compte. À chaque fois la livre est rapportée à l'esterlin guyennois et l'esterlin guyennois est rapporté à la livre. Le procureur spécifie s'il s'agit de l'esterlin *guyennois* ou de l'esterlin *anglais* ou *de la frappe d'Angleterre*. Dans le compte de 1355 la monnaie qui domine est le florin⁴⁸. Le procureur parle de florins nouveaux de coin de Bordeaux, florin d'or nouveau, florin antique et florin petit

Appellation des florins dans le compte de 1355
<i>flor. novis cunei Burd.</i>
<i>flor. auri novis</i>
<i>III^{or} flor. antiquis valentibus V. flor. novos</i>
<i>flor. novis</i>
<i>flor. m[inus]</i>

Pierre de Fita divise l'année en deux grandes périodes :

- 1^{er} janvier – 17 août
- du 14 août à la fin de l'année.

Dans la première partie de l'année l'esterlin vaut 12 d. tandis que le florin vaut 30 esterlins. Dans la deuxième partie l'esterlin à une valeur de 12 d. et le *florin* de 30 esterlins.

Au mois d'août il y a donc une variation sur la valeur du florin qui passe de 32 à 30 esterlins, comme décrit aussi dans un autre compte daté après le 23 décembre : *et hujusmodi summa redacta ad flor. valeret, computatis XXX. sterl. pro quolibet flor.*⁴⁹

Seulement le 20 mars 1354 le florin à une valeur de 30 esterlins : *Item, XX^a die martii [...] que omnes summe pro vineis de Laureomonte, computatis XXX. sterl. pro uno flor., assendunt et solvi XXVII. flor. II. s. I. d. sterl.*⁵⁰

Et encore le 20 janvier pour la réparation d'un édifice : = *Summa hujus planete, computatis XXX. sterl. pro quolibet floreno : LV. flor. I. ters.*

47 AHG XXI, G 238 13 r^o.

48 AHG XXI, G 238 47 r^o (1355).

49 AHG XXI, G 238 17 v^o. Capra 1958, p. 480 note 2.

50 AHG XXI, G 238 37 v^o. Laureomonte est la ville de Lormont près de Bordeaux.

L'esterlin par contre maintient sa valeur de 12 deniers. Le procureur utilise donc la monnaie qui a cours à la fin de l'année à la place de la monnaie qui a cours au moment de la dépense comme démontré pour le paiement de certains arrérages⁵¹.

Les arrérages sont donc perçus en florin ancien à 32 esterlins, qui vaut un florin nouveau et deux esterlins. La même règle est suivie pour les arrérages de 1353 qui sont comptés en florins à 32 esterlins et le total en florins à 30 esterlins⁵². Ce dernier florin est défini *novis* (nouveau). Ces comptes confirment donc que le titre général des arrérages est compté en florins nouveaux de Bordeaux à 30 esterlins.

Pierre de Fita confirme que cette valeur est la même utilisée par les changeurs : *Item, de predictis florenis, emis ducentos dando pro pecia unum flor. novum et I. sterl. cum dimidio, et, computatis XXX. sterl. pro I. flor., assendit cambium X. flor. novos*⁵³.

Et il informe aussi que 12 deniers de Bordeaux, définis petits deniers, ont une valeur de un sterling⁵⁴ : = *Summa hujus planete, computatis XII. parvis d. pro uno sterl. et XXXII. sterl. pro uno floreno : IIII^{xx}. IX. flor. XXII. sterl. cum quarto.*

Selon Pierre Capra, le procureur utilise un nom général pour le denier de Bordeaux, indépendamment de sa valeur, donc le denier dit aussi guyennois noir est toujours identifié comme *parvis* simplement pour pouvoir le distinguer du sterling et du guyennois d'argent. Les trésoriers Richard de Filongley et John de Carleton utilisent la même règle dans leurs comptes et nous informent que 5 deniers *petitz giinois noirs* font 1 esterlin guyennois⁵⁵.

La *bonne* monnaie de Bordeaux indique le denier sterling à 5 deniers⁵⁶, le florin nouveau indique celui à 30 esterlins⁵⁷ et le florin ancien celui à 32 esterlins⁵⁸.

Dans un seul cas le florin du premier coin de Bordeaux est échangé pour un florin nouveau et 2 esterlins⁵⁹. Probablement le changeur n'a pas fait le change sur la base de la valeur, mais sur la base du poids des pièces. Pierre de Fita décrit aussi 4 florins anciens qui valent 5 florins nouveaux :

*Item, et de IIII^{or} flor. antiquis valentibus V. flor. novos [...]*⁶⁰. Le florin nouveau vaut 30 esterlins et donc le florin ancien aurait une valeur de 37 esterlins et 1 obole⁶¹.

51 Voir Annexes III.

52 AHG XXI, G 238 17r°.

53 AHG XXI, G 238 34 v°. Voir Annexes III n° 38.

54 AHG XXI, G 238 29 r°, 29 v°, 30 v°.

55 Public Record Office E. 36/80 *Accounts of John de Carleton, treasurer of Aquitaine*. P.R.O. E.101/177/1 ; Delpit p. 169. V. Chapitre II – Filongleye. [...] *Et est assavoir que V den. petitz giinois noirs font un esterl. gyeñ en la manere que ensuit [...]*

56 AHG XXI, G 238 22 r°.

57 AHG XXI, G 238 16 r°.

58 AHG XXI, G 238 17 r°.

59 AHG XXI, G 238 34 v°.

60 AHG XXI, G 238 1 v°.

61 Capra 1858, p. 483.

D'autres monnaies sont présentes dans ces comptes :

- un écu guyennois⁶².
- le sou de Morlaàs qui vaut 2 sous de Bordeaux⁶³.
- un écu clinquard du roi Jean, qui vaut un florin et quart⁶⁴.
- l'écu clinquard du roi Philippe qui vaut un florin et un tiers⁶⁵.
- l'écu du roi Jean qui vaut un florin ancien.
- l'écu du roi Jean qui vaut un florin nouveau et 5 esterlins⁶⁶.

IV. DE LA RÉFORME MONÉTAIRE DU PRINCE NOIR AU 1362

En 1360, après le Traité de Bretigny, le roi cherche encore à nouveau de restaurer la bonne monnaie et il fait émettre le gros dit au « fleur de lys », le denier tournois, le denier parisis, et le franc d'or qui court pour 20 s.t.⁶⁷.

Le 20 septembre 1355 le Prince noir fait un voyage en Aquitaine, où il reste jusqu'au 11 avril 1357. Pendant cette période il met en place une grande réforme monétaire, que nous retrouvons dans les comptes de Richard Filongleye⁶⁸. Cette réforme concerne les monnaies d'or et d'argent *et excepte l'encrue des monnoies du dit temps pur ceo qu'ils sonnt de diverses allaies [...]*

Le trésorier décrit les pièces de *moneta nigra*, qui sont courantes dans les zones susdites, en particulier de Bordeaux, de Bazas et des Landes, qui sont additionnés en particulier en esterlins guyennois : 5 deniers guyennois noirs font un denier esterlin guyennois et 5 deniers petits guyennois noirs font un esterlin guyennois⁶⁹. Le procureur de l'archevêché de Bordeaux fournit des informations sur cette réforme et sur une nouvelle monnaie bordelaise⁷⁰. Il fait savoir que le prince d'Aquitaine a changé et fait faire une nouvelle monnaie en 1368. Il ajoute qu'il a changé le cours de

62 AHG XXI, G 238 3 v°. *Item, et de II. scutis, valentibus pro pecia XXXIII. sterl. qui faciunt XXVII. s. VI d.*

63 AHG XXI, G 238 7 r° ; 10 r°. *Item, et de X. s. receptis ab eodem priore pro valore V. s. morlanorum.*

64 AHG XXI, G 238 34 r°. *III. scutos regis Johannis clinquardos valentes III. flor. III. quartos.*

65 AHG XXI, G 238 40 r°. *XIP^{xx}. scutos auri clinquardos regis Philippi valentes pro pecia I. flor. cum tertia parte [...]*

66 AHG XXI, G 238 39 v°. *M. III^e. LIII. flor. novos, III^e. XXXV. scutos antiquos, XLVIII^o scutos regis Philippi clinquardos, IX. scutos regis Johannis medium sterl. [...] III^e flor. de antiquis et centum scutos clinquardos regis Johannis valentes pro pecia unum flor. novum et V. sterl. et, computatis XXX sterl. pro uno flor., assendent III^e. LXVI. flor. II. ters. novos de Burd.*

67 Fournial 1970, p. 118.

68 Voir Chapitre II, Les comptes de l'administration de Richard Filongleye. Delpit I, CCXXIV, p. 169.

69 Delpit I, n° CCXXIII, p. 133. *[...] in dictis partibus currentibus, presertim Burdegalensibus, Vasatensibus et Landis predictis, que summantur particulariter in sterlinginis Guyenencibus ; cujus monete V denarii Guyenences nigri faciunt unum denarium sterlingum Guyenencem [...]. Delpit I, n° CCXXIV, p. 169. [...] est assavoir que V den. petitiz giénois fonnt un esterl. Guyen.*

70 AGH XXI G 238. De plus on sait que le prince Seigneur d'Aquitaine a changé et a fait de la monnaie nouvelle dans l'année du Seigneur 1368 et la fait proclamer à Bordeaux le 1^{er} jour de mai de l'année ci-dessus ; et puis il a changé le cours des monnaies avant courantes, de sorte que la monnaie blanche, qu'avant valait X d., à partir de la a une valeur de VI d. de nouvelle monnaie. Voir Annexes III.

monnaies avant courantes, de telle manière que le blanc d'argent qu'avant valait X d. ça vaut VI d. de la nouvelle monnaie ⁷¹.

Le résultat est l'instabilité de la monnaie, qui semble, avant, avoir été stable à une valeur de 5 à 1, c'est-à-dire que 5 deniers valaient 1 denier sterling, comme confirmé par les comptes de Richard Filongleye : [...] *est assavoir que V den. petitiz gienois noirs fonnt un esterl. gyeñ [...]*⁷²

En 1354 l'esterlin est compté à 5 d. (*computator sterli. pro V. d.*), confirmant à nouveau la valeur⁷³.

Cette réforme, qui commence le 1^{er} mai 1368, porte la monnaie de Bordeaux à avoir une valeur assez élevée, peut-être la plus élevée de l'époque. Plusieurs facteurs portent le Prince noir à cette réforme, mais les principaux sont la Peste Noire et la Guerre de Cent Ans. Malheureusement nous ne possédons pas les documents relatifs aux émissions monétaires, mais nous savons que le procureur de Bordeaux a fait publier *quasdam litteras regias super facto monete*⁷⁴. Nous savons aussi qu'à l'office du contrôleur, Bergond de Lia conservait des registres avec les comptes des monnaies : *ut dicta registra vellet ostendere ad videndum computa monete*⁷⁵. Les seuls documents disponibles aujourd'hui sont les comptes de Filongleye ou encore les documents liés à l'administration et aux finances de la Principauté, ou les documents financiers ecclésiastiques⁷⁶. Dans un compte daté 1355 nous retrouvons encore le florin d'or, qui est défini *novis correntibus*. 71 florins sont comptés à 26 esterlins, qui montent à 7 l. 10 s. et 10 d. esterlins⁷⁷.

Cette série de documents nous fournit des nombreuses équivalences monétaires, qui nous aident à mieux comprendre sa réforme. 6 écus anciens, 30 florins nouveaux courants à Bordeaux, qui sont calculés partout pour 24 esterlins et qui sont acceptés à 3 livres⁷⁸. Et encore 4 florins et demi nouveaux, qui valent 30 esterlins et qui sont acceptés à XI s. III d. esterlins⁷⁹.

Pierre de Fita s'occupe de la comptabilité de l'archevêché pendant le premier séjour du Prince noir dans les années 1354, 1355, 1356 et 1357. Il essaye de remettre en ordre la comptabilité avec grande difficulté, à cause des paiements en retard dus à la peste, mais aussi de l'« incertitude

71 AGHG 239 fol. 104 r^o, 1367. [...] *et est insuper sciendum quod dominus princeps Aquitanie mutavit et fecit fieri monetam novam anno Domini M^o CCC^o LXVIII^o, et fecit ipsam proclamari Burd. Die prima mensis maii anno quod supra ; et tunc mutavit cursum monete antea currentis, taliter quod albus argenti, qui antea valebat X d., extunc valuit VI d. monete nove dumtaxat ; et sic, in mille libris quas tunc habebam penses me de receptis proventium archiepiscopatus Burd., fuerunt perditae IIII^e lib. ; sed. Postea, de bilhone seu fortalitia ipsius monete habui a campsoribus XL. lib.*

72 Comptes de Richard Filongley publiés par Delpit I, p. 169 ss. Voir Chapitre II.

73 AHG G 238 2 r^o, AHG XXI, p. 260. Capra 1958, p. 472 note 2.

74 AHG XXI, G 238 37 r^o.

75 AHG XXI, G 238 38 v^o. Capra 1958, p. 472 note 6.

76 Fonds G et H AHG XXI, G 238.

77 *Primo, onore me de LXXI flor. novis correntibus burd. computato quolibet pro XXVI sterl., qui assidunt VII lib. X. s. X. d. sterl.*

78 *Item, et de VI. scutis antiquis, XXX. flor. novis currentibus Burd., computato quolibet pro XXIII^{or} sterl., qui faciunt III. Lib. sterl. receptis [...]*

79 *Item, et de III^{or} flor. cum dimidio novis, valentibus pro pecia xxx sterl., qui faciunt XI s. III d. sterl. receptis [...]*

monétaire ». Dans ces comptes sont présentes 722 notations des monnaies, en grande partie des équivalences, qui ne sont pas toujours datées⁸⁰. Nous utilisons le mot *comptes*, mais comme expliqué par Leo Drouyn, ce terme n'est pas toujours la définition exacte. En effet il s'agit de l'énumération de ce que les tenanciers doivent payer, plutôt que de ce qu'ils ont payé⁸¹. Ils sont organisés en chapitres et sous-chapitres et ils sont divisés entre ville de Bordeaux et le reste du diocèse. À l'époque ils étaient inscrits dans 2 registres : le *Petit rôle* et le *Grand rôle*. Ces comptes sont importants car nous y retrouvons les noms et la valeur des différentes monnaies qui ont cours à Bordeaux à la moitié du XIV^e s., mais aussi les changements assez fréquents pendant cette période d'instabilité et de réforme monétaire.

Tableau des valeurs du léopard et du florin ⁸² .							
Florin	Cours en d. esterlin		Poids officiel	Poids déduit du cours du f. de Florence			Poids des exemplaires
Florence	36		3,54				
1 ^{er}	32		3,13	(3,13)			3,08
2 ^e	30		2,91	(2,93)			2,86
3 ^e	28		(2,74)				
nouveau	24		(2,34)				2,32
	22		(2,14)				
Léopard	Cours en d. esterlin	Cours en d. bordelais	Poids officiel	Poids déduit du cours du f. de Florence	Poids déduit de l'écu.	Poids donné par les changeurs	Poids des exemplaires
Écu ancien	48						
Léopard							
1 ^{er} coin	48	240					
2 ^e coin	44	220-2					
3 ^e coin	40	200					
1361			3,64				
			(23,3k)				
	38	3,54 (or fin)	(3,74)	(3,58)			
1364						3,44	3,48

80 Capra 1958, p. 474-475.

81 AHG XXI, introduction p. V-VI.

82 Bompaire 2000, p. 265.

Pour la période 1355-1361 les monnaies utilisées sont le léopard d'or et d'argent et le gros. Cette période est définie par Capra comme « l'ère du léopard ». Après 1355 la monnaie de Bordeaux est assez stable. Sa valeur est de 5 d. pour 1 sterling. À partir du 29 septembre 1355 la monnaie utilisée est le léopard d'or. Cette monnaie, est attestée du 29 septembre 1355 au 20 octobre 1361 avec trois frappes différentes à des valeurs décroissantes.

Valeurs du léopard d'or	
1355	48 esterlins
1356	44 esterlins
1357 et 1361	42 esterlins

Parallèlement jusqu'au 14 février 1456 est utilisé aussi le léopard d'argent à 4 s. 6 d. pour un léopard d'or. Au début de l'année suivante il subit une grande dévaluation. Il est donc obligé de revenir au gros, car le léopard a perdu la moitié de sa valeur. Les gros a une valeur de 4 s. pour un léopard d'or, qui reste l'unité de comparaison à cause de sa stabilité.

En 1355-1357 est utilisé le léopard d'argent. Au début de l'année 1357 dans les comptes nous retrouvons les gros jusqu'au 26 septembre 1361. Mais il s'agit encore une fois d'une monnaie faible qui passe de 1 sterling en 1357 à 2 d. ½ pour 1 sterling en 1357.

Dans le compte de l'année 1355 les monnaies prises en considération sont la livre bordelaise en 1354, l'esterlin en 1351 et le florin, qui restent encore les monnaies de base, avec une nouvelle monnaie dite léopard et l'écu ancien. Le léopard, qui semble avoir été émis en 1344, ne paraît pas dans les comptes qu'à partir du 29 septembre 1355⁸³. Selon les revenus reçues du Petit Rôle de la fête de Saint-Michel jusqu'à l'octave de Noël 1355 sont présents une nouvelle obole dite léopard d'argent pour 5 d. et un denier d'or qui est appelé léopard pour 12 s. 6 d. de ladite monnaie⁸⁴.

Pierre de Fita abandonne donc l'esterlin pour le léopard, qui devient la monnaie utilisée dans les dépenses ordinaires. Le compte d'arrérages daté 1343-1344 nomme seulement la monnaie de

83 AHG XXI, G 238 10 r° ; Capra 1960, p. 394-395.

84 *Sequntur census recepti de dicto parvo rotulo de festo beati Michaelis et aliis exinde sequentibus usque ad octavas nativitatis domini, scilicet de anno domini M° CCC° LV° in quibus computatur obol. novus dictus leopardus argenti pro quinque d. et d. auri dictus leopardus pro XII. s. VI. d. dicte monete.*

Bordeaux, mais jamais le léopard. De même pour les comptes des années précédentes. Comme expliqué par M. Capra la prédominance d'une monnaie dans un document comptable ne reflète pas la prédominance dans le marché monétaire. Le procureur pourrait avoir décidé d'exclure les monnaies courantes pour utiliser la monnaie de Bordeaux.

Dans le premier compte du Petit Rôle cette nouvelle monnaie est confirmée à la date du 29 septembre, le jour de la fête de Saint-Michel. La livre esterlin est encore à 5 d.

Le léopard d'or courait pour 4 s. 6 d. dudit léopard d'argent. Le léopard d'argent, défini *moneta nova*, est indiqué ayant une valeur de 6 d., mais dans les recensements est perçu pour 5 d.⁸⁵. Il faut s'interroger sur le sens du terme *nova* car il n'est pas certain qu'au Moyen âge il soit utilisé exclusivement pour indiquer une nouvelle monnaie « jamais vue »⁸⁶. Cette valeur de 5 d. est confirmée aussi dans le deuxième compte de Lormont et dans le titre du deuxième compte du Petit Rôle⁸⁷, mais aussi dans une perception de recettes extraordinaires⁸⁸. Pour la ville de *Daupiano* (Le Pian) il est reçu pour 15 livres de monnaie de Bordeaux en oboles d'argent qui sont appelées léopard, compté partout pour 5 d. de ces dites monnaies qui valent 60 s. oboles.

Dans le deuxième compte du Petit Rôle est indiqué qu'il s'agit des perceptions faites après le 29 septembre et la monnaie utilisée est encore le léopard d'argent.

Pour le cens de Lormont de 1355 est utilisé le léopard nouveau d'argent, pour 5 d. et le léopard d'or pour 22 s. 6 d. de dites monnaies⁸⁹. Elle est utilisée aussi dans les totaux : la somme reçue à Saint Michel est comptée toujours avec ledit léopard d'argent à 5 d., tous comme les autres qui suivent⁹⁰. Le total est de 61 l. 2 s. 1 d. et 1 obole et demi de Bordeaux et cette somme est comptée avec un léopard pour 5 d. et pour 12 livres 4 s. 5 d. des susdites oboles appelés léopards et la sixième partie ou environ d'un léopard d'argent.

85 AHG XXI, G 238 5 r°. *Et computatur sterl. pro V. d. usque ad festum beati Michaelis, et tunc fuit facta nova moneta, videlicet leopardus argenti qui currebat pro VI. d. ; sed in censibus, recipiebatur pro V. d., et leopardus auri qui currebat pro IIII. s. VI. d. dictorum leopardorum argenti ; et recepte dicti festi Sti-Michaelis et a dicto festo inantea computantur de dicta moneta nova ut in sequentibus apparebit*

86 Capra 1960, p. 397 note 17.

87 AHG XXI, G 238 10 r°, 35 r°

88 AHG XXI, G 238 21 v°. [...] *recepti a dictis hominibus de Daupiano XV. libras monete Burd. in obol. argenti vocatis leopardz, quolibet pro V. d. dicte monete computato, qui valent LX. s. obol. predictorum.*

89 AHG XXI, G 238 12 r°. *Sequitur recepta ex censibus Laureimontis de termino beati Michaelis anno domini M° CCC° LV°, et computatur leopardus novus argenti, pro V. d. et leopardus auri pro XXII. s. VI. d. dicte monete, ut etiam superius est expressum.*

90 AHG XXI, G 238 10 r°. = *Summa recepta ex censibus dicti termini beati Michaelis, computato dicto leopardo argenti pro V. d. : V. lib. XII. d. AHG XXI, G 238 11 v°. = Summa recepta dicti termini Sⁱⁱ-Andree ex censibus predictis, computato leopardo argenti ut supra : XVII. s. AHG XXI, G 238 12 v°. [...] Summa recepta ex censibus Laureimontis, computato leopardo argenti ut supra : XVII. lib. XV s. IX. d. et I : obol. cum dimidio. [...] = Summa universalis recepte censuum hujus anni de termino Sancti-Michaelis et aliis sequentibus festis usque ad octavas nativitatibus Domini, tam de parvo rotulo quam ex censibus Laureimontis : LXI. lib. II. s. I. d. et I obol. et dimidium Burd. que summa, computatis V. d. pro uno obol. vocato leopard, ascendit : XII. lib. IIII^{or} s. V. d. dictorum obol. nominatorum leopardz et sextam partem vel circa unius leopardi argenti.*

Le procureur ensuite fait savoir que le florin et les autres différentes monnaies qui ont cours sont calculées dans les dépenses en esterlins d'argent jusqu'au mois d'octobre et qu'ensuite a été faite une nouvelle monnaie⁹¹.

À partir du 25 octobre le léopard d'argent est utilisé dans le détail des dépenses ordinaires et aussi dans les totaux⁹².

Le léopard d'argent est appelé obole dans plusieurs occasions, comme par exemple dans la vente d'une vigne ou encore dans le total général du compte⁹³. Le procureur utilise toujours l'expression *oboles vocatorum leopardz*, ou encore *obol argenti dictorum leopardz*⁹⁴.

Le léopard est donc une monnaie réelle mais aussi une monnaie de compte, qui peut être calculé en sous et deniers. Le *leopardus auri* apparaît pour la première fois le 29 septembre 1355 et il est adopté pour la première fois le 25 octobre, comme le léopard d'argent⁹⁵. À cette date l'obole nouvelle, dite léopard d'argent, est comptée pour 5 d. La valeur de cette monnaie est donc d'un denier⁹⁶.

Sa valeur est indiquée dans plusieurs comptes et en rapport à différentes monnaies, le florin, la livre bordelaise, le léopard d'argent, le sterling et le marc d'argent : 4 s. 6 d. du léopard d'argent⁹⁷.

Une seule fois il est compté à 4 esterlins environ, puis à 4 esterlins⁹⁸ et dans le compte de cens de Lormont et dans le titre du Petit Rôle à 22 s. et 6 d.⁹⁹.

[...] pro V. d. et leopardus auri pro XXII. s. VI. d. dicte monete, ut etiam superius est expressum.

Et encore à 1 florin deux tiers, un florin et demi et à un demi-marc d'argent¹⁰⁰. Le léopard d'or a donc une valeur de 4 s. 6 d. du léopard d'argent qui équivaut à 54 deniers et 270 deniers de Bordeaux.

91 AHG XXI, G 238 32 r°. [...] *et, quia flor. et alie monete diversos habebunt cursus, hujusmodi expense computantur in sterl. argenti usque ad mensem octobris et deinde fuit facta nova moneta ut ibidem apparebit.*

92 AHG XXI, G 238 35 r°. [...] *XXV. die octobris [...] liberavi dicto domino Arnaldo pro expensis totius obdemode X. s. IX. d. cum dimidio dictorum obol. vocatorum leopardz.* AHG XXI, G 238 36 r°. [...] *restarunt de debito una libra cum dimidia cere pro quibus solvi XVIII. leopardos argenti.* AHG XXI, G 238 36 r°. [...] = *Summa universalis dictarum expensarum ordinariarum facturarum ab alia summa universali citra : V. lib. XV. s. V. d. cum dimidio dictorum obol. argenti vocatorum leopardz, unum leopardorum auri.*

93 Obole est utilisée ici de manière générale. Ce nom n'indique pas la valeur d'un obole en monnaie e compte. Capra 1960, p. 490.

94 AHG XXI, G 238 22 r°. [...] *XXXVI. s. VIII° sterl., V. scutos auri antiquos, XII. leopardos auri, V. s. VIII° d. obol argenti dictorum leopardz.* AHG XXI, G 238 47 r°. [...] *VF^x lib. IIIlor s. VIII° s. VIII° d. sterl minus XII^a parte unius sterl., XIII. Lib. XVII. s. VII. d. cum dimidio obol. argenti vocatorum leop., CXVI. leop. auri cum dimidio et unum ters, IX^x x. scutos auri et I. quartum de antiquis.*

95 AHG XXI, G 238 10 r°, 12 r°, 35 r°, 5 r°.

96 AHG XXI, G 238 10 r°. [...] *sicilicet de anno domini M° CCC° LV° in quibus computatur obol. novus dictus leopardus argenti pro quinque d. et d. auri dictus leopardus pro XXII. s. VI d. dicte monete*

97 AHG XXI, G 238 5 r°. [...] *et leopardus auri qui currebat pro IIII. s. VI. d. dictorum leopardorum argenti [...]* AHG XXI, G 238 35 r°. [...] *Nota, quod sequentes expense computantur in obol. albis argenti dictis leopardz de quibus unus d. auri vocatus leopart valebat IIII^{or} s. VI d. et unus scutus auri, totidem vel circa*

98 AHG XXI, G 238 47 r°.

99 AHG XXI, G 238 10 r°, 12 r°.

100 AHG XXI, G 238 16 r°, 20 v°.

Une autre monnaie fortement présente dans ce compte est le florin, qui est utilisé jusqu'à l'introduction du léopard le 29 septembre. Dans le compte des dépenses ordinaires le procureur indique la valeur du florin toutes les semaines jusqu'au 8 mars¹⁰¹.

Valeurs du florin du 4 janvier au 8 mars			
Date	Monnaies	Compté pour	Montent à
4 janvier	7 florins d'or	28 esterlins	16 s. 4 d. esterlins
9 janvier	10 florins, 24 esterlins avec $\frac{1}{4}$ d'esterlins	28 esterlins	25 s. 4 d. et $\frac{1}{4}$
18 janvier	5 florins et $\frac{1}{2}$ esterlin	<i>flor. ut supra</i>	11 s. 8 d. et 1 ob. esterlin
25 janvier	2 florins, 4 esterlins	<i>flor. ut supra</i>	5 s. esterlins
1 ^{er} février	2 florin, 6 esterlins et $\frac{1}{2}$	<i>floreno prout supra</i>	5 s, 2 d. et 1 obole est.
8 février	2 florins, 12 est.	<i>flor. ut supra</i>	5 s. 8 d. est.
11 février	2 florins $\frac{1}{2}$	<i>flor. ut supra</i>	5 s. 10 d. est.
15 février	3 florins $\frac{3}{4}$ et 1 esterlins	florin	26 esterlins 8 s. 2 d. avec 1 obole esterlin
1 ^{er} mars	2 florins 8 esterlis et $\frac{1}{2}$	<i>flor. ut supra</i>	5 s. esterlins et $\frac{1}{2}$ esterlins
8 mars	2 florins , 24 esterlins	Florin 26 esterlins	6 s. 2 d. esterlins

Après cette date le procureur n'indique plus la valeur du florin¹⁰², mais nous la retrouvons dans des recettes de nature différente. Il s'agit probablement d'une technique comptable, car pour indiquer la valeur du florin il est nécessaire que cette valeur soit plus ou moins stable. Pour le mois de janvier le florin est compté à 28 esterlins. À partir du 15 février le florin à une valeur de 26 esterlins, avec deux mentions encore à 28¹⁰³.

Pour les deux semaines de mars sa valeur est toujours de 26 esterlins et aussi pour les semaines qui suivent jusqu'au 2 avril¹⁰⁴. Ensuite du 22 au 28 mars il est indiqué à 25 esterlins. À partir du mois de mai jusqu'au début juillet le florin d'or est compté à 24 esterlins et il est appelé souvent florin nouveau¹⁰⁵.

Pour la période qui suit, du début juillet à la fin du mois de septembre le florin a plusieurs valeurs :

- 3 fois à 24 esterlins
- 3 fois à 23 esterlins

101 AHG XXI, G 238 32 r°, 32 v°, 33 r°. Voir Annexes III n° 38.

102 AHG XXI, G 238 33 r°, 33 r°, 34 r°, 34 v°, 35 r°.

103 AHG XXI, G 238 40 v°, 20 r°. [...] *item, XXI. die dicti mensis febroarii, misi ibidem unum miliare alleciorum pro quibus cum portu salvi V. flor., quolibet pro XXVIII° sterl.*

104 AHG XXI, G 238 32 v°, 40 v°.

105 AHG XXI, G 238 40 v°. *II° XXXVII. flor. auri novos currentes Burd. qui computo quolibet pro XXIII. sterl., faciunt XXIII libras XIII s. sterl.*

- 2 fois à 22 esterlins

Ce compte montre une dévaluation progressive du florin qui passe de 26 à 22 esterlins, mais dans deux cas cette dévaluation ne correspond pas aux valeurs données par le procureur en sous de Bordeaux¹⁰⁶.

Dans deux cas le florin est compté pour 36 esterlins, mais il s'agit du *florin ancien*¹⁰⁷. Ensuite il précise qu'il s'agit du *florin de bon poids ancien*¹⁰⁸.

Après l'introduction du léopard le florin est compté à 24 esterlins.

Pour les premières semaines de l'année 1355 le florin vaut 28 esterlins. Ensuite, du 15 février au 1^{er} mars il est compté soit 28 soit 26 esterlins. Pour le mois de mars sa valeur est de 26 esterlins. Ensuite sa valeur passe à 25 esterlins et du 1^{er} mai jusqu'en juillet elle est de 24 esterlins. Du 7 juillet au 21 septembre la valeur change et passe de 24 à 22 esterlins.

Seulement à partir du mois de mai Pierre de Fita indique le florin comme nouveau : *flor. auri novos currentes Burd.*¹⁰⁹.

Cette information laisse penser qu'il y a eu une nouvelle émission au début du mois de mai. Comme pour le compte de 1354 les perceptions des arrérages sont comptées en florin et sa valeur est celle de l'année où les arrérages sont dus.

Une autre monnaie qui est nommée dans ces comptes est l'écu d'or ancien, identifié par Pierre Capra comme une monnaie guyennoise¹¹⁰. Il pourrait s'agir de l'écu à la chaise émis par Édouard III entre 1348 et 1352.



Fig. 2 : Écu d'or de Poey d'Avant et de Elias 33d.

Poey d'Avant présente deux exemplaires (2835-2836) qui sont attribués à un atelier inconnu. Elias décrit ce type avec 6 variantes différentes. Il précise que cette monnaie est définie aussi comme florin à l'écu (*florenus ad scutum*) et il s'agit de l'imitation de l'écu d'or de Philippe VI de

106 AHG XXI, G 238 7 v°. *Item, et de XX. s. receptis, in festo annunciationis beate Marie anno, etc. LV°, pro valore duorum flor.* AHG XXI, G 238 4 r°. *Item, et me onero de uno flor. valentes X. s. X. d. recepto in festo beati Mathei.*

107 AHG XXI, G 238 37 r°. *II. flor. antiquos qui computato quolibet, pro XXXVI. sterl., faciunt VI s. sterl.*

108 AHG XXI, G 238 37 v°. *Duos flor. boni ponderis de antiquis valentes pro pecia XXXVI sterl., et sic ascendunt XII s. sterl.*

109 AHG XXI, G 238 40 v°. Voir Annexes III.

110 Capra 1958, p. 499.

France¹¹¹. Cette monnaie à une valeur de 4 sous sterling, mais aussi 20 sous de Bordeaux, et 1 léopard d'or¹¹².

Toutes ces valeurs montrent que :

1 écu ancien = 1 léopard d'or = 4 s. esterlins = 20 s. de Bordeaux = un quart de marc d'argent = 4 s. 6 deniers du léopard d'argent.

Le compte de 1355 montre que :

- la monnaie faible est la monnaie de Bordeaux à 6 d. à l'esterlin ;
- la bonne monnaie est la monnaie de Bordeaux à 5 d. à l'esterlin ;
- avant le 29 septembre la monnaie utilisée est le florin nouveau.
- après le 29 septembre la monnaie utilisée est le léopard.

Le léopard d'argent se rapporte au sterling guyennois et le léopard d'or à une valeur supérieure à celle du florin, plus proche de l'écu d'or ancien. Cette monnaie, qui a été émise pendant le séjour du Prince noir à Bordeaux, a une valeur de 20 sous bordelais¹¹³.

En 1361-1362 le léopard du troisième coin est utilisé dans le compte du connétable. Sa valeur est de 40 esterlins ou 16 s. 8 d. de Bordeaux. Le procureur utilise aussi le *sterling* et le *guyennois*. Cette même année il est élu un nouveau connétable, William Farley (*William de Farlee*) qui en charge du 1^{er} juillet 1361 au 19 juillet 1362.

En novembre 1361 une nouvelle monnaie est nommée : le *denier sterling* défini par l'archevêché l'*esterlin guyennois* ou *guyennois d'argent*¹¹⁴.

V. L'ANNÉE 1356

Pour l'année 1356 la monnaie utilisée est le léopard d'argent et le florin. Le léopard d'or et l'écu ancien sont très peu utilisés. Les espèces principales sont donc le léopard, le florin, le sterling, la livre et l'écu d'or ancien. Les autres monnaies qu'apparaissent ne sont pas des monnaies guyennoises, mais royales et anglaises. Il s'agit de :

- l'écu d'or nouveau,
- l'écu d'or clinquard du Roi Philippe,

111 Elias p. 69-70, n° 33. L'exemplaire représenté par Elias appartient à la collection de l'American Numismatic Society.

112 AHG XXI, G 238 1 v°. *Item, et de VI. scutis antiquis, XXX. flor. novis currentibus Burd., computato quolibet pro XXIII^{or} sterl., qui faciunt III. sterl.* AHG XXI, G 238 47 r°. *Item, ex alia parte V^c scutos auri de antiquis et centum leop. auri pro valore VI^{ss} lib. sterl. Computando quolibet pro IIII^{or} s. sterl.* AHG XXI, G 238 3v°, 16 r°. *Item, et de III. scutis antiquis valentibus LX. s. [...] Centum s. bone monete valentes V. scutus antiquos.* AHG XXI, G 238 16 r°. *Summa recepta ex predictis areragiis ab alia summa citia contentis : IIII^{or} lib. V. s. II. d. sterl., XXXIII. leopardos auri, XII. scutos auri antiquos. Et nota quod idem est valor scutorum et leopardorum auri*

113 Il s'agit du léopard d'or première émission d'Édouard III publié par Elias au n° 37, p. 73.

114 AHG G 239, f° 60 v°.

- l'écu d'or ancien du roi Philippe,
- le royal d'or,
- le noble d'or,
- le gros d'argent d'Angleterre.

En 1356 apparaît dans les comptes une deuxième frappe du léopard d'or, définit *léopard d'or nouveau*. En effet le procureur Pierre de Fita utilise soit des léopards d'or anciens dits *de premier coin* soit des léopards d'or nouveaux dits *du deuxième coin*. Pour le léopard d'argent il ne fournit pas d'information. Aucune mention de ce léopard n'a été retrouvée dans d'autres textes et aucune monnaie n'est connue. Pierre Capra se demande s'il ne pourrait pas s'agir d'une frappe limitée¹¹⁵. Le léopard d'argent est *une très mauvaise espèce*, qui apparaît pour la première fois en 1355 à une valeur qui se rapproche de celle de l'esterlin¹¹⁶.

*Nota quod suprascripte expense sunt in leop. de primo cugno, et subscirpte, de secundo Burd.*¹¹⁷.

Le 16 juillet le procureur indique le passage au léopard du deuxième coin, mais ensuite il compte certaines dépenses avec celui du premier coin¹¹⁸. Il est donc possible de supposer, même si le procureur ne nous fournit pas une date exacte, que le léopard du deuxième coin apparaît au mois de juillet. La valeur de ces deux monnaies est de :

[...] *III^c. IIII^{xx} XII. leop. auri de primo cugno Burd. valentes IIII^c. leop. auri novis de secundo cugno Burd.*¹¹⁹.

Ceci montre que le léopard ancien vaut 48 esterlins et le léopard nouveau environ 48 esterlins. Mais le procureur l'indique avec une valeur de 44 esterlins. Le léopard nouveau est donc celui défini comme deuxième émission par Elias, qui a une valeur de 18 s. 4 d. bordelais¹²⁰. Pour l'année 1356 il n'y a aucune valeur qui soit datée du léopard par rapport à la monnaie de Bordeaux. Les seules valeurs qui ne sont pas datées, concernent les arrérages perçus pour les années précédentes, mais comme le léopard à ces dates n'existe pas il est obligé de le compter avec la valeur de 1356. Dans quatre cas il indique qu'il s'agit du léopard émis le 29 septembre, mais dans d'autres il ne donne aucune indication¹²¹.

115 Capra 1958, p. 503 note 5.

116 Capra 1958, p. 515. AHG XXI, G238 (1355) 10 r°, 10 v°, 11 v°, 12 v°. AHG XXI, G 238 (1356) 32 r°. = *Summa hujus planete usque huc, conversis obol. ad leop. : XIX. leop. cum dimidio de primo cugno. Burd. Minus IIII^{or} obol. AHG XXI, G 238 38 r°. Nota quod, in mense julii inceperunt currere leop. De secundo cugno, et ideo premissa omnes expense computantur in leop. de primo cugno et sequentes expense computantur in leop. de secundo cugno.*

117 AHG XXI, G 238 43 v°.

118 AHG XXI, G 238 36 r°, 38 r°, 40 v°. AHG XXI, G 238 32 r°. *Nota : in mense julii inceperunt currere leop. de secundo cugno et subscripta expense computantur in leop. novis.*

119 AHG XXI, G 238 48 r°.

120 Elias p. 74, n° 38.

121 AHG XXI, G 238 15 v°. *Item Guillelmus de Lohn, canonicus de Burgo, solvit de majori summa debita cum memoriale II leop. Auri ex tunc valentes VIII s. sterling.*

Pour les arrérages de 1352 il signale que *summa universalis recepte ex arreragiis dicti anni LXII^{di} undecumque, computato leop. de primo cungno pro III^{or} s. sterl. [...]*¹²² et il spécifie aussi que la valeur du léopard de premier coin est de 4 sous sterling car 2 léopards d'or valent 8 s. esterlins pour les années 1352-1355¹²³. La valeur du léopard en monnaie bordelaise est nommée dans des comptes non datés¹²⁴.

Huit fois sa valeur est indiquée simplement sans aucune indication¹²⁵.

Il est indiqué aussi par rapport à l'écu d'or ancien qui vaut 20 sous :

*item, recepi XX^{ti} leop.auri ex. una parte, et XXXIII^{or} lib. VII. s. VI. d. bone monete, computato scuto auri antiquo pro XX^{ti} s.. [...]*¹²⁶.

Le léopard d'or en 1356 a donc une valeur assez stable de 4 esterlins et 20 sous de Bordeaux, donc 1 st. = 5 d., 4 s. st. = 240 d. = 20 s. Le léopard du deuxième coin a donc une valeur de 3 sous 8 deniers.

Valeurs datées du léopard en léopards d'argent	
Date	Valeur
1 ^{er} janvier-14 février	4 s. et 6 d.
13 février - 5 mars	4 s. 8 d. ¹²⁷
28 février - 31 mars	4 s. 10 d.
27 mars - 1 ^{er} mai	5 s. ¹²⁸
semaine du 8 mai	5 s. 1 d. ¹²⁹
15 mai	5 s. 3 d.
semaine du 15 mai	5 s. 4 d. ¹³⁰
20 mai au 3 juillet	5 s. 6 d. ¹³¹
semaine du 3 juillet	6 s. ¹³²
semaine du 10	6 s. 4 d. ¹³³
semaine du 10 juillet – semaine 31 juillet	entre 6 s. et 6 s. 4 d. du léopard d'argent.

122 AHG XXI, G 238 14 r^o.

123 AHG XXI, G 238 15 v^o. *II. leop. auri extunc valentes VIII^o s. sterl.*

124 AHG XXI, G 238 13 r^o et 5 r^o. = *Summa universalis recepte ex censibus parvi rotuli et ex censibus Laureimontis et Sti-Petri-de-Qunsaco-in-Baresio [...] computatis XX. s. pro uno leop. auri de primo cungno et econverso, primo VII^o. VIII^o lib. XI. s. II. d. et obol. Burd., que faciunt VII^o. VIII^o leop. cum dimidio de primo cungno Burd. XI. scutos auri antiquos III. sterl. argenti minus X^o parte unius sterl.*

125 AHG XXI, G 238 4 v^o et aussi 2 v^o, 4 r^o, 57 r^o, 12 v^o. *XX. leop. auri valentibus XX. lib. ou encore item, et de III. leop. auri receptis pro valore LX. s. Burd. A Mileto de La Faya [...]*

126 AHG XXI, G 238 16 r^o, 35 r^o, 3 v^o, 16 v^o.

127 AHG XXI, G 238 30 r^o, 30 v^o, 33 v^o, 37 v^o, 40 r^o, 40 v^o, 43 r^o. AHG XXI, G 238 34 r^o, 33 v^o, 31 r^o.

128 AHG XXI, G 238 31 r^o, 34 v^o, 35 r^o, 37 v^o, 43 r^o. AHG XXI, G 238 31 r^o, 31 v^o, 35 r^o, 40 r^o, 43 r^o.

129 AHG XXI, G 238 31 v^o, 38 r^o.

130 AHG XXI, G 238 31 v^o. AHG XXI, G 238 43 r^o.

131 AHG XXI, G 238 31 v^o, 35 r^o, 35 v^o, 38 r^o, 38 v^o, 40 r^o.

132 AHG XXI, G 238 32 r^o.

133 AHG XXI, G 238 32 r^o.

Valeurs datées du léopard en léopards d'argent	
Date	Valeur
Sem. du 17 juillet, le 16 juillet, dernière sem. de juillet	6 s. 4 d.
11 juillet, semaine du 24 et du 31 juillet	6 s. ¹³⁴
31 juillet – 29 septembre	inférieure à 6 sous 4 deniers du léopard d'argent.
semaine du 31 juillet	6 s. ou 6 s. 2 d. ¹³⁵
semaine du 7 août	6 s.
semaines du 14, 21, 28 août et 4 septembre	6 s. 1 d. ¹³⁶
2 septembre. et la semaine du 11 et du 18 sept.	6 s. 2 d.
semaine du 18 septembre	6 s. 3 d.
29 septembre	6 s. 2 d. ¹³⁷
Après le 29 septembre à la moitié de novembre le procureur ne fournit plus d'indications.	
III ^e semaine de nov., 20 nov. et 2 décembre :	7 s. 6 d. ¹³⁸

La valeur du léopard d'or du premier coin en esterlins pour le mois de juillet 1356 est de 4 esterlins et de 6 s. 4 d. en léopards d'argent. Le léopard du deuxième coin, par contre, a une valeur de 3 s. 8 d. esterlins et de 6 s. pour le léopard d'argent¹³⁹. Le léopard d'argent, pendant l'année 1356 subit une forte dévaluation, qui lui fait perdre environ 50 % de sa valeur. Cet aspect est confirmé par le fait que Pierre de Fita n'utilise jamais cette monnaie pour compter les totaux. En revanche le léopard d'or est une *très bonne monnaie*, qui n'a jamais perdu de valeur depuis le 29 septembre 1355 jusqu'au 24 juillet 1356, différemment de celui du deuxième coin, qui apparaît comme une espèce moins forte.

A) Le sterling et la livre bordelaise

Le sterling est utilisé par le procureur pour la première partie des dépenses ordinaires et il est limité à des perceptions et des totaux d'arrérages. Pour les perceptions faites en 1354 et 1355 le sterling est indiqué à une valeur de 6 d.¹⁴⁰.

134 AHG XXI, G 238 32 r°, 38 r°, 36 r°. AHG XXI, G 238 26 r°, 32 r°.

135 AHG XXI, G 238 40 v°.

136 AHG XXI, G 238 32 r°. AHG XXI, G 238 32 r°.

137 AHG XXI, G 238 41 r°. AHG XXI, G 238 32 r°.

138 AHG XXI, G 238 36 r°, 38 v°.

139 AHG XXI, G 238 32 r°, 25 v°, 48 r°.

140 AHG XXI, G 238 13 v°, 14 r°. = *Summa ex dictis arreragiis palii et ex aliis arreragiis dicti anni undecumque ultra quarterias ascendit : XVII. lib. IX. s. VIII° d. Burd. que, computato sterl. argenti pro VI. d. valent et faciunt : LVIII° s. III. d. sterl. [et] tertiam partem unius sterl. ; item, III. leop. auri de primo gungno.*

Pour les années 1354 et 1355 les arrérages sont perçus avec un esterlin à 5 d. et en 1356 pour le cens de 1352 avec un esterlin à 6 d.

La monnaie bordelaise utilisée pour les arrérages de 1350 à 1353 a une valeur de 6 d. de l'esterlin, tandis que pour les années 1354-1355, elle vaut 5 deniers à l'esterlin¹⁴¹. Pour les années 1355 et 1356 la livre bordelaise est toujours à 5 d. de Bordeaux pour un sterling.

B) Le florin et l'écu

Deux autres monnaies bien représentées dans les comptes sont le florin et l'écu.

Dans le compte du 23 février 1356 et le 6 mars est nommé un florin ancien à 36 esterlins¹⁴².

Le 30 décembre la valeur du florin change et passe à 30 esterlins :

*[...] et, cum deberem sibi dare VIII^o flor. pro quolibet anno, computato flor. XXX. sterl. [...]*¹⁴³.

Ces valeurs pourraient indiquer un florin ancien à 36 sterling et un florin nouveau à 30 esterlins, tout comme dans le compte de l'année précédente. Le procureur fait savoir aussi qu'un florin vaut la moitié d'un léopard : *[...] videlicet pro valore dictorum VIII^o flor. III. leop. auri*¹⁴⁴.

Le florin est une monnaie fondamentale pendant les années 1352-1355, tandis que à partir de 1355 elle est remplacée par le *léopard*.

Une autre monnaie qui a encore une position assez importante est l'écu d'or ancien. Le 10 septembre 1356, sa valeur pour 56 écus est de 62 léopards, donc un peu plus d'un léopard (1 léopard et 5 esterlins et un neuvième d'esterlin)¹⁴⁵. Le procureur fournit aussi des valeurs non datées où l'écu vaut 20 sous de Bordeaux et 48 esterlins¹⁴⁶, 20 esterlins de Bordeaux¹⁴⁷ et 4 sous esterlins¹⁴⁸. Les valeurs de 20 esterlins et de 48 esterlins, montrent que cette monnaie reste assez stable, par rapport à l'année précédente. Les autres espèces nommées sont des monnaies guyennoises : le noble d'or, qui a une valeur de 6 s. et 8 d. st. ou 75 esterlins¹⁴⁹, le royal d'or, qui vaut 19 s. et 11 d. de Bordeaux et l'écu d'or nouveau, qui vaut environ 37 ou 34 esterlins¹⁵⁰. Parmi

141 Ces valeurs sont ceux qui sont fournis dans les comptes, mais nous ne pouvons pas confirmer qu'ils soient les seules valeurs pour ces années.

142 AHG XXI, G 238 43 r^o et AHG XXI, G 238 34 v^o. *VIII^o. X. scutos de antiquis regis Philippi, leop. auri de primo cungno, IX. scutos regis Johannis et III flor. valentes pro pecia III. s. sterl., XXVIII s. sterl. AHG XXI, G 238 48 r^o. L. flor. auri de antiquis boni ponderis ; [...]. centum flor. auri de antiquis ; que due summe flor. precedentes computando quemlibet flor. pro XXXVI. sterl. et computando unum leop. novum pro XLIII. sterl. faciunt VI^o. III. leop. minus XII. sterl. Argenti [...]*

143 AHG XXI, G 238 44 r^o.

144 AHG XXI, G 238 36 v^o. Capra 1958 p. 521 : « S'il s'agit du léopard ancien à 4 s. sterling, le florin vaut 24 sterlings ; s'il s'agit du léopard nouveau à 3 sterlings 8 deniers sterling, le florin vaut 22 sterlings ».

145 AHG XXI, G 238 24 v^o.

146 AHG XXI, G 238 15 v^o, 16 r^o, 44 v^o.

147 AHG XXI, G 238 16 r^o.

148 AHG XXI, G 238 19 v^o.

149 AHG XXI, G 238 48 r^o, 43 r^o, 35 r^o, 35 v^o. Dans un cas il est compté pour 80 esterlins (27 v^o).

150 AHG XXI, G 238 13 r^o.

ces pièces sont nommées aussi deux monnaies françaises (l'écu d'or clinquard et l'écu d'or ancien du roi Philippe) et une anglaise (le gros d'argent d'Angleterre).

Nous y trouvons 12 d. d'or appelés nobles et 20 écus clinquard du roi Philippe. Il est possible aussi de relever 130 écus d'or du premier coin de Philippe de France. La $\frac{1}{2}$ et le $\frac{1}{4}$ des mêmes écus deviennent matériellement 18 esterlins¹⁵¹.

VI. L'ANNÉE 1357

Les monnaies de base pour l'année 1357 sont le *léopard d'or* et le *gros*. Le léopard d'or était déjà utilisé dans le compte de l'année précédente et ses valeurs sont établies en livre bordelaise. Même s'il n'est plus une monnaie dominante, le florin est encore souvent nommé.

Pour la date du gros d'argent, Pierre de Fita, ne la spécifie pas. Les premières dépenses sont établies en esterlins, tandis que celles du 27 mai nomment le gros d'argent¹⁵². Il apparaît aussi dans le treizième compte des dépenses¹⁵³. Le gros n'est pas toujours utilisé, mais il est indiqué pour la semaine du 5 au 12 février. Le léopard d'or est calculé pour 4 s. des gros¹⁵⁴. Il s'agit dans ce cas d'une monnaie en argent, mais elle est aussi une monnaie de compte qui est appelée obole. La valeur de la monnaie de compte est d'un denier. Dans cette semaine le procureur n'utilise plus le léopard probablement à cause de son affaiblissement et du fait que le gros a une valeur double par rapport au léopard¹⁵⁵. Mais cette valeur ne résiste pas longtemps et le gros s'affaiblit encore plus rapidement que le léopard d'argent. Aucune information n'est donnée sur son apparition, qui peut être antérieure au mois de février.

A) Le léopard d'or du troisième coin

En 1357 une nouvelle monnaie apparaît : il s'agit du *léopard d'or du troisième coin*, mais celui du deuxième est encore en usage. Aucun des comptes connus ne permet de donner une date précise à la troisième frappe du léopard, mais dans les comptes de *Arnaud de Deneriis*, il est spécifié que jusqu'au 3 mai, la monnaie utilisée est celle de deuxième coin. Le léopard du troisième coin a donc été frappé après cette date¹⁵⁶.

151 G 238, 1356, f° 44 v° et 48 r°.

152 AHG XXI, G 238 (1357) 9 r°. Le gros est appelé aussi obole.

153 AHG XXI, G 238 18 v°, 19 r°.

154 AHG XXI, G 238 18 v°, Capra 1958, p. 530 note 2. [...] *en donnant à chacun 5 gros d'argent, en comptant le léopard d'or pour 4 s. desdits gros, 19 s. 2 d. desdits gros d'argent.*

155 Capra 1958 p. 530 : *Il paraît bien qu'avec le gros, le procureur désire trouver une monnaie d'argent à peu près équivalente au sterling d'argent, comme il l'avait déjà trouvé avec le léopard.*

156 AHG XXI, G 238 1 r°, 1 v°, 2 r°. AHG XXI, G 238 33 v°. [...] *anno predicto in sinodo yemali [...] solvat VI. leop. auri tunc currentes, vicelicet de novis tertii gungni Burd. [...]*

Un compte des dépenses qui date d'avant le voyage que le procureur a fait entre le 4 mai et le 14 août, nomme ce léopard de 3^e coin, en montrant que cette monnaie est apparue avant cette période¹⁵⁷. Ce léopard de troisième coin est appelé nouveau¹⁵⁸. Un autre élément qui permet de donner une date plus précise est la valeur indiquée dans les comptes, toujours en livres bordelaises. 24 mentions l'indiquent à 20 s. de Bordeaux¹⁵⁹, mais le 27 mai il passe à 18 s.¹⁶⁰. Et à partir du 24 juillet sa valeur passe à 16 s. 8 d.¹⁶¹. Ces changements pourraient indiquer l'introduction du nouveau léopard, mais le procureur indique qu'à un certain moment il utilise une valeur moyenne, car son cours est trop variable (entre 16 s. et 19 s. et 4 d.). Cette valeur reste ensuite stable jusqu'à la fin de l'année.¹⁶² Mais ces variations ne sont pas progressives comme celles du florin de 1355 ou du léopard de 1356, car elles sont dues aux fluctuations de la livre de Bordeaux et non de la monnaie en soi¹⁶³. Selon Pierre Capra il s'agit d'une crise qui voit la réévaluation de la livre bordelaise¹⁶⁴. Au mois de juillet la livre a repris sa valeur de 5 deniers par esterlin. Tous ces éléments portent donc à conclure que le léopard du troisième coin a été frappé à la fin de juillet (24 juillet)¹⁶⁵.

Pendant les années 1355-1357 trois léopards différents ont été émis et ils circulent en même temps. Les deux premiers sont comptés pour 20 s., même si le deuxième à une valeur de 18 s. et 4 d.

B) Le gros d'argent

Aucune date de frappe ou d'apparition du gros d'argent n'est donnée par les sources écrites¹⁶⁶. Cette monnaie est une mauvaise monnaie, car elle perd 50 % de sa valeur en seulement neuf mois. Le gros passe d'une valeur d'un sterling au début de l'année à une valeur d'un demi-sterling vers octobre 1357.

157 Elias propose la date de juillet 1357. Elias n° 39.

158 AHG XXI, G 238 33 r°. = *Summa universalis recepte ex quarteriis dicti anni [...] III^e. LII. leop. novos de tertio cugno, XVII. s. IIII. d. sterl. III. quartos unius sterl. [...] AHG XXI, G 238 38 r°, 33 v°. [...] VIII^e. LXVIII. leop. cum dimidio de novis tertii cugni burd., XVI. sterl. argenti.*

159 AHG XXI, G 238 6 v°, 3 r°, 13 r°, 10 r°, 13 v°, 9 r°, 12 v°, 13 r°, 9, r°, 12 v°, 19 v°, 13 v°, 25v°, 8 v°.

160 AHG XXI, G 238 10 v°. 27 mai. [...] *in premissis receptis computatur leop. pro XVIII^o s.*

161 AHG XXI, G 238 11 r°. *Nota quod in subscriptis receptis hujus termini computatur leop. auri pro. XVI. s. VIII^o d.* AHG XXI, G 238 9 v°, 12 v°, 14 r°, 24 v°, 14v°, 2 r°, 9 r°, 13 r°, 14 v°, 6 r°, 12v°, 2 r°, 25 v°, 9 v°, 2 v°, 3 r°, 25 v°, 13 r°, 11 r°.

162 AHG XXI, G 238 8 r°. [...] *cum leop. recipetur, quandoque pro XVIII^o s., quandoque pro XIX s. vel citra secundum diversos cursus monete, ascendit, computato leop. pro XVIII. s. VI. d. dicte monete : V. leop. VII. sterl.*

163 AHG XXI, G 238 8 r°.

164 Capra 1958, p. 537.

165 Capra 1958, p. 534.

166 Capra suppose comme date la deuxième semaine de février. Capra 1958, p. 553.

C) Le léopard d'argent

Le léopard d'argent est encore présent dans les comptes de 1357, mais il disparaît après la deuxième semaine de février. Pierre de Fita rapporte toutes les monnaies qu'il utilise à une monnaie d'or et une d'argent. Pendant les années 1354 et 1355 il utilise le florin d'or et le léopard d'argent, mais à partir de septembre 1355 il passe au léopard d'or et celui d'argent, jusqu'en février 1357. Ensuite il utilise le *léopard d'or* et le *gros d'argent*. Les autres monnaies nommées sont l'*esterlin*, l'*écu ancien*, l'*écu d'or*, le *gros du pape*, le *sou toulousain* et le *sou Morlaàs*. À partir de février 1357 le léopard d'argent n'est plus nommé par le procureur, car étant une mauvaise espèce, il a disparu¹⁶⁷.

VII. LA PÉRIODE 1361-1372

Dans l'enregistrement à l'Échiquier de William Farley pour cette année sont décrits les bénéfices des frappes monétaires de Bordeaux. Parmi les monnaies nommées il y en a une d'or et trois d'argent : le guyennois d'or, celui d'argent, le double et le petit.

Monnaie	Valeur	Aloi
guyennois d'or	3 s. et 4 d., ou 18 s. de Bordeaux Pendant longtemps cette pièce est indiquée avec une valeur de 25 s. de Bordeaux.	23 carats $\frac{7}{8}$.
le guyennois d'argent	1 d. sterling ou 5 d. de Bordeaux	11 d.
double	2 d. et 1 ob. ou 1 ob. esterlin	4 d.
le petit	1 d. de Bordeaux	2 d. et 16 grains.

La date de frappe du guyennois est le 13 novembre 1361, tandis que pour les autres la date est le 10 novembre. Bien évidemment les pièces plus nombreuses sont les petits, car ils sont utilisés pour les transactions quotidiennes. Le double par contre, est une monnaie de très faible valeur qui ne peut pas être comparée avec les guyennois, qui sont les monnaies de référence dans les échanges commerciaux. Le guyennois d'argent semble donc être l'esterlin. Le petit est identifié par Capra comme un *lion au denier*. Pour le double il s'agit probablement du double tournois. Ici la date est 1361, mais les doubles sont datés avant 1360. Certains doubles portent le titre de DVX ACQVITANIE qui est utilisé seulement avant 1360 et après 1372.

Pour la période 1362-1372 la documentation est moins uniforme. Les documents disponibles sont :

- le compte des bénéfices monétaires
- le document sur l'hôtel de Limoges
- les comptes de gestion archiépiscopale de 1367

¹⁶⁷ Capra 1958, p. 542.

- les comptes de Richard Filongleye (1365-6 et 1367)¹⁶⁸

Le 1^{er} mai 1368 la livre bordelaise est réévaluée¹⁶⁹. Cette même année le seigneur d'Aquitaine a changé et fait une nouvelle monnaie proclamée à Bordeaux le 1^{er} mai. Ensuite il change le cours des monnaies, avant courantes, de telle manière que le blanc d'argent, qu'avant valait 10 d. maintenant vaut VI d. de monnaie nouvelle : [...] *et tunc mutavit cursum monete antea currentis, taliter quod albus argenti, qui antea valebat X d., extunc valuit VI d. monete nove dumtaxat.*

Pour les comptes qui comprennent plusieurs années la référence monétaire est indiquée de manière générale, tandis que quand il s'agit d'une mention isolée l'auteur donne des indications plus précises¹⁷⁰. On parle donc de : *monete nove, monete nove currentis, monete nove currentis Burd., monete currentis, moneta fortiori currentes, moneta nove fortioris, moneta debili.*

L'esterlin bordelais, qui reste stable pendant des années avec une valeur de 5 d. bordelais, passe à 3 d. Une série d'équivalences d'une livre à l'autre montre les différentes valeurs¹⁷¹. Le tableau qui suit montre que le rapport avec l'esterlin, qui reste stable pour environ 30 ans, s'établit au taux de change classique de 1 esterlin pour 5 bordelais à partir du mois d'août 1348.

Équivalences des livres					
£=livre st.=sterling b.=bordelais s.=sous ou shilling p.=pences					
Dates	1£ st. en s.b.	Rapport st./b	b/st. (1 st.=1)	Rapport b/st.	1£ b. en s. & p.
1236	80 s.	4,0/1	0,255	1/4	5 s.
1243	90 s.	4,5/1	0,22	2/9	4 s. 5 p.
1318	120 s.	6,0/1	0,166	1/6	3 s. 4 p.
1327/1331	160 s.	8,0/1	0,125	1/8	2 s. 6 p.
<i>22/7/1330 bordelais nouveau</i>					
1336/1337	120 s.	6,0/1	0,166	1/6	3 s. 4 p.
1338	160 s.	8,0/1	0,125	1/8	2 s. 6 p.
1338/1340	240 s.	12,0/1	0,0833	1/12	1 s. 8 p.
1340/1341	300 s.	15,0/1	0,0666	1/15	1 s. 4 p.
1341/1343	400 s.	20,0/1	0,05	1/20	1 s.
1348 second bordelais nouveau ou bordelais petit					

168 V. Chapitre II pour Filongley. Capra 1979, p. 149.

169 AHG G 239, f° 104 r°. Voir Annexes III n° 39.

170 G 239, d° 4 r° et v°, 5 v°, 7 v°, 8 v°, 9 v°, 14 r°, 16 v°, 18 v°, 20 v°, 21 v°, 22 r° et v°, 22 bis v°, 23 v°, 24 v°, 25 v°, 26 v°, 27 v° 28 v°, 29 v°, 30 v°, 31 v°, 32 r°, 33 r°, 34 v°, 36 v°, 37 r°, 39 r°, 40 r°, 41 v°, 47 v°, 49 v°, 52 r° et v°, 53 v°, 54 r°, 55 v°, 57 v°, 59 v°, 60 r° et v°, 62 r°, 70 r°, 74 v°, 75 r°, 76 r°, 79 r° et v°, 80 r°, 85 v°, 86 r°, 87 r°, 89 v°, 92 r° et v°, 93 r°. Pour l'année 1368 G 239, f° 53, 68 r°, 84 v°, 86 r° et v°, 87 r° et v°, 87 bis r° et v°, 88 r° et v°, 89 v°, 90 r°, 92 r°.

171 G 239, f° 75 r°, 76 r°, 77 v°, 78 r° et v°, 79 r° et v° 85 v°, 86 r° et v°, 87 r° et v°, 87 bis r° et v°, 88 r°, 89 v°, 90 r°, 92 r°.

Équivalences des livres					
£=livre st.=sterling b.=bordelais s.=sous ou shilling p.=pences					
Dates	1£ st. en s.b.	Rapport st./b	b/st. (1 st.=1)	Rapport b/st.	1£ b. en s. & p.
1348	480 s. petit	24,0/1	0,0341	1/24	10 p.
1348	560 s. petit	28,0/1	0,0357	1/28	8 p. 4/7
Dates	1£ st. en s.b.	Rapport st./b	b/st. (1 st.=1)	Rapport b/st.	1£ b. en s. & p.
VIII 1348/13 78	100 s.	5,0/1	0,2	1/5	4 s.
1401/1413	150 s.	7,5/1	0,1333	2/15	2 s. 8 p.
1413/1418	200 s.	10,0/1	0,1	1/10	2 s.
1417	100 s.	05/01/16	0,2	1/5	4 s.
1418/1439	200 s.	10,0/1	0,1	1/10	2 s.
1442/1453	255 s.	12,75/1	0,0784	4/51	1 s. 6 p. 14/17

Fig. 3 : Tableau de l' évolution du taux de change respectifs du sterling et du bordelais de 1236 à 1453¹⁷².

VIII. LES DERNIERS ANNÉES DE LA DOMINATION ANGLAISE : DE 1372 À 1453

Pendant les dernières années de la domination anglaise la situation monétaire se simplifie, car plusieurs ateliers sont fermés et certaines pièces ne sont plus frappées. Le développement atteint au XIV^e siècle n'est plus présent au XV^e siècle. En effet les anglais concentrent tous leurs efforts sur les émissions dites « royales », après la bataille d'Azincourt et la relative conquête de la Normandie. La monnaie d'or n'est quasiment plus frappée, à part le hardi. Les autres monnaies émises sont les doubles hardis, les hardis d'argent et les deniers de billon avec le symbole des Plantagenêt : la branche de genêt. Le 11 mars 1384 dans une ordonnance du roi de France qui confirme la création de l'écu « à la couronne » le pied de la monnaie d'argent passe du 24^e au 25^e. Il y a en effet un affaiblissement soit de l'or que de l'argent, avec un changement dans le rapport entre l'or et l'argent qui passe de 11,22 à 10,35 et une conséquente hausse du cours de l'argent et une baisse du cours de l'or¹⁷³.

Pendant presque dix ans (1372-1381) il n'y a pas de frappes en Guyenne. L'atelier de Bordeaux voit quatre gestions différentes : du 19 octobre 1372 au 19 août 1373 la gestion est donnée à John Ludham et Eichard Filongley, du 20 août 1373 au 19 août 1374 à Robert Wykiford et William Hollecombe, du 23 juillet 1375 au 16 novembre 1379 à Richard Rotour et Thomas Myrton et du 17

172 Tableau tiré de Casse 2010, p. 77.

173 Forunial 1970, Étienne 1970, *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, Paris, Nathan, p. 124. *Mandement qui porte qu'il sera fabriqué des Deniers d'Or fin appelez Escus à la Couronne, & qui fixe le prix de l'Or. Ordonances des Rois de France v. , p. 109-110.*

novembre 1379 au 5 octobre 1381 à William Loryng et Thomas Lombard. Entre 1375-6 sont frappées de pièces blanches, mais il y a l'opposition des autorités locales pour leur circulation. Aucune information n'est donnée sur les types et la valeur.

De 1381 à 1387 la gestion est donnée à John Stracton (5 octobre 1381-5 avril 1387). La fabrication des monnaies est reprise. L'auteur des comptes pour cette période fournit seulement le profit global des émissions. Le guyennois d'or n'est pas spécifié, tandis que l'esterlin guyennois reste à 5 d. bordelais. Dans le Royaume de France dès 1387, le cours des monnaies se hausse avec une augmentation du prix des métaux précieux. L'écu à la couronne continue à être frappé, mais suit un léger affaiblissement du poids¹⁷⁴. Cette monnaie semble ne pas changer jusqu'au 29 juillet 1394, quand sa taille subit une réduction. À la fin du mois de février une nouvelle ordonnance faite par Charles VI confirme que les monnaies en circulation doivent être seulement les siennes et celles de Charles V¹⁷⁵. À la fin de 1388 et au début de 1389, outre les pièces, soit noires soit blanches subissent un affaiblissement et passent au pied 27^e. Le rapport entre l'or et l'argent continue à baisser et arrive à 9,86¹⁷⁶. En 1394 le pied des monnaies d'argent continue sa baisse jusqu'à arriver au pied 29^e. Cette période semble montrer une certaine stabilité, avec seulement un lent affaiblissement. Le rapport entre l'or et l'argent passe de 11,2 à 9,56, avec une forte hausse de l'argent. La cause principale est la trêve entre les Anglais et les Français, mais qui ne va pas durer longtemps. Ensuite, du 5 avril 1387 au 4 septembre 1390 la gestion est confiée John Genedey et Thomas Lombard. Le guyennois d'or a une valeur de 25 s. bordelais, tandis que l'esterlin guyennois est toujours à 5 d. bordelais.

La première moitié du XV^e siècle est caractérisée par une période de crise, suivie encore une fois par une phase où la monnaie est assez stable. Bien évidemment ce bref intervalle, qui dure de 1417 au 1422, est causé par la guerre de Cent Ans avec la défaite des Anglais à Azincourt et par les difficultés politiques. Charles VI modifie à nouveau le pied de ses monnaies qui passe du pied 29^e au 60^e. En effet cette monnaie semble avoir une circulation assez réduite, seulement dans une partie du royaume, car Henri V d'Angleterre, devenu roi de France, met en circulation des types frappés à Caen à partir de septembre 1417¹⁷⁷. La situation française à cette époque est compliquée car différentes autorités frappent la monnaie. Il s'agit du duc de Bourgogne avec l'atelier de Dijon et ensuite de Maçon, Troyes et Châlons, de Jean sans Peur, et du Dauphin. Cette situation dure environ quatre ans¹⁷⁸. En Aquitaine la frappe continue, mais seulement dans l'atelier de Bordeaux et de

174 *Ordonnances des Rois de France* v. VII, p. 177-178.

175 *Ordonnances des Rois de France* v. VII, p. 178-179. *Lettres qui fixent le prix des Espèces qui seuls doivent avoir cours dans le Royaume ; & qui renouvellent les anciennes Ordonnances sur les faits des Monnoyes.*

176 Fournial 1970, p. 125.

177 Fournial 1970, p. 126.

178 Fournial publie trois tableaux des mutations des monnaies d'argent et d'or. Fournial 1970, p. 127-129.

manière assez réduite. Entre 1417 et 1422 les cours commerciaux des monnaies d'or subissent une forte hausse. L'écu d'or, par exemple, frappé en 1419, à un cours de 30 s.t. Ensuite il passe à 12 l.t. à Rouen, 20 l.t. à Lyon et 14 l.t. à Toulouse. La monnaie de Henri VI, par contre revient au pied 30^e. De 1401 à 1427 plusieurs responsables sont connus pour l'atelier de Bordeaux. Du 11 octobre 1401 au 16 novembre 1413 William Faringdon, du 16 novembre 1413 au 27 mars 1418 William Clifford, 27 mars 1418 au 14 août 1419 Robert Holme, du 14 août 1419 au 29 septembre 1423 John Radcliff, et du 2 octobre 1423 au 28 mars 1427 Thomas Barneby. Seul le total des profits est énoncé. Aucune information n'est donnée sur les espèces frappées. Les responsables parlent simplement des monnaies d'or et d'argent.

De 1427 au 1431 nous trouvons la *monnaie blanche* dont 40 pièces valent 1 franc, qui est à 25 d. bordelais. Nous voyons l'échec du système monétaire anglo-gascon. Les monnaies sont évaluées en monnaies françaises. La *monnaie noire* est frappée entre 1429-1430 à une valeur de 1 d. bordelais. Pour les années 1431-1435 l'or n'est pas frappé. La *monnaie blanche* est donnée 40 pièces à 1 franc. La *monnaie noire* est à $\frac{1}{17}$ de l'aloï. Pendant la période du 29 septembre 1434 au 29 septembre 1435 le procureur est Walter Colles.

Dans le nord de la France le nouveau souverain est Henri VI. Après le traité d'Arras en 1435 les seuls territoires qui ne sont pas sous son pouvoir sont la Normandie et la Guyenne. La monnaie émise à son nom est assez stable. Il fait frapper des saluts et des angelots, qui se basent toujours sur le sous tournois défini par 0,1555 g d'or. Le pied utilisé pour les monnaies blanches et noires est le 30^e et les pièces émises sont le blanc à 10 d.t., le demi-blanc à 5 d.t., le trésin de 3 d.t., la maille, le denier et le denier parisis¹⁷⁹. Ce numéraire n'est pas modifié jusqu'à la fin de la domination anglaise, à l'exclusion du denier tournois qui passe du pied au 30^e au 42 $\frac{2}{3}$ et en 1444 au 36^e. Toutes ces monnaies ont été frappées dans divers ateliers : Chalons-sur-Marne, Troyes, Amiens, Arras, Saint-Quentin, Nevers, Mâcon et Auxerre. Seulement après le 9 mai 1455, quand la ville de Bordeaux est occupée par les français le roi commence à y frapper monnaie à son nom.

Pendant l'année 1434-1435 la *monnaie blanche* est à 5 d. bordelais, tandis que la *monnaie noire* à 1 d. bordelais. Du 29 septembre 1435 au 6 août 1439 la gestion est confiée à nouveau à Walter Colles et Simon Sprotely. La monnaie blanche à 5 d. bordelais et la noire à 1 denier bordelais.

Du 17 septembre 1442 au 29 septembre 1446 Edward Hull signe la fin du monnayage anglo-gascon. Nous retrouvons seulement la frappe des monnaies blanches. La monnaie noire reste toujours à 1 d. bordelais. De 1446 à 1451 la monnaie noire toujours à 1 d. bordelais. Edward Hull est encore en charge du 29 septembre 1446 jusqu'au 24 juin 1451.

179 Fournial 1970, p. 131.

Pendant les dernières années de règne (1452-1453) aucune fabrication monétaire est faite dans le duché. Toute fabrication hors du duché est importée à Bordeaux. Il existe un lot limité de monnaie blanche¹⁸⁰.

Après la moitié du siècle Louis XI (1461-1483) continue la politique de ses prédécesseurs. La frappe du gros devient plutôt rare, tandis que le blanc est la monnaie courante. Ensemble avec les deniers noirs nous retrouvons des hardis mais aussi des liards à une valeur de 3 d.t. La plus grande nouveauté est l'abandon du « pied de monnaie » le 18 septembre 1467. Avant toutes les monnaies d'argent étaient déterminées par le pied, mais après cette date pour pouvoir calculer la valeur d'une monnaie il est nécessaire de la comparer avec une autre pièce courante. Un exemple est fourni par le sou tournois qui doit être rapporté au blanc¹⁸¹. Sous Charles VIII (1483-1498) le système monétaire reste le même de Louis XI, mais il décide tout de même de porter quelques modifications. Le blanc au soleil est remplacé par le *duzain* qui à une valeur de 12 d.t. et le *dizain* à 10 d.t. Les monnaies féodales ou « régionales » se multiplient, mais en respectant toujours le système du tournois. Une grande nouveauté se trouve à la fin du règne de Louis XII (1498-1515) qui décide de créer le teston, en imitant les pièces italiennes. Il s'agit d'une monnaie d'argent assez lourde qui court pour 10 s.t.

À la fin de la domination anglaise dans le sud de la France, après 1436, la monnaie royale reste assez stable et les oscillations sont assez faibles. Nous retrouvons les blancs à 10 d.t. et le demi-blanc à 5 d.t. Cette stabilité dure jusqu'au début du XVI siècle. L'atelier de Bordeaux, qui est désormais sous le pouvoir français continue son travail. Une ordonnance du 18 octobre 1467 nous fait savoir *que dans les Monoyes de Guyenne il sera fabriqué des deniers blancs ainsy que dans toutes les autres, lesdits deniers appelez liards de France, qui auront cours pour 3 deniers*¹⁸².

Cette ordonnance peut être considérée comme un des premiers documents qui traitent de la monnaie royale en Guyenne et qui signent la fin de la domination anglaise.

Du moment où les souverains anglais deviennent ducs d'Aquitaine, pour pouvoir maintenir leur système monétaire, ont souvent besoin d'évaluer les monnaies courantes dans le duché avec le *sterling*, qui est la monnaie de compte de référence. La livre esterlin est évaluée en sous et deniers bordelais ou *burdegalensis*.

180 Pour la valeur des monnaies voir Annexes - Les comptes et les contre-rôles.

181 Fournial 1970, p. 135.

182 Ordonnances monétaires 18 octobre 1467.

Tableau des valeurs des monnaies¹⁸³

Date	Taux	Lieu
1236	80 s.	Angleterre
1243	90 s.	Angleterre
1318	120 s.	Angleterre
1327/27/03-1331/22/07	160 s.	Bordeaux

Le 22 juillet 1330 le *denier nouveau* vient à remplacer le *denier bordelais*.

Date	Taux	Lieu
1336-1337	120 s.	St. Macaire
1338-1338	160 s.	St. Macaire
1338-1339	240 s.	St. Macaire
1339-1340	240 s.	St. Macaire
1340-1341	300 s.	St. Macaire
1342-1342	400 s.	St. Macaire
1342-1343	400 s.	St. Macaire

En 1348 un *bordelais nouveau* vient remplacer le *denier*. Dans les comptes est faite une distinction entre *monnaie petite* et *parvuus* et bonne monnaie.

Date	Taux	Lieu
1348	480 s. petite	Bordeaux
1348	560 s. petite	Bordeaux
1348 08	100 s.	Gascogne
1355 09	100 s.	Gascogne
1353	100 s.	Bordeaux
1354-1355	100 s.	Aquitaine
1355-1361	100 s. bonne	Bordeaux
1356 07	67 s. 8 d.	Gascogne
1357	100 s.	Gascogne
1361 10	100 s.	Gascogne

En novembre 1361 jusqu'en 1390 est émis le *sterling guyennois* à une valeur de 5 d. sterling.

¹⁸³ Tableau rédigé par Peter Spufford dans son volume *Handbook of medieval exchange*, Londres, 1986.

Date	Taux	Lieu
1361-1378	100 s.	Bordeaux (Archevêché)
1368.05.01	100 s.	Bordeaux
1401-1413	150 s.	Londres
1413-1418	200 s.	Londres
1417	100 s.	Angleterre
1418-1419	200 s.	Londres
1419-1423	200 s.	Londres

Date	Taux	Lieu
1423-1427	200 s.	Londres
1427-1431	200 s.	Londres
1431-1435	200 s.	Londres
1435-1349	200 s.	Londres
1442-1446	255 s.	Londres
1446-1451	255 s.	Londres
1452-1453	255 s.	Londres

IX. LA CONTREFAÇON ET LA FAUSSE MONNAIE

Les souverains anglais ont toujours interdit la fabrication de fausse monnaie ou la contrefaçon à l'intérieur du duché. Au Moyen Âge le faux-monnayage est condamné comme crime de lèse-majesté. Pour cette raison les souverains imposent des contrôles qui sont faits par les *maistre particulier, garde, contregarde, essaieur, tailleur, ouvriers monnoiers ou aux tres quelconques touchant fait de monnoye*¹⁸⁴. Tous ces personnages sont sous la surveillance des maîtres généraux de l'atelier et ils contrôlent en particulier la mise en circulation plutôt que la circulation effective de la monnaie¹⁸⁵. Dans la phase de fabrication le personnel des ateliers doit alors vérifier l'aloï et le poids des pièces, mais quand elles entrent en circulation la vérification est beaucoup plus difficile. En effet le terme de *faulse monnoye* peut indiquer plusieurs choses au même temps : tromperie sur le poids, rognure des espèces, tricherie sur l'aloï, ou encore l'imitation des types et utilisation de

184 Ordonnance de 1431 touchant le fait de monnaie dans les *Ordonnances des rois de France*, t. 13, Paris 1782, p. 164.

185 Prétou Pierre 2011, « L'expertise du faux monétaire et de la déception en justice à la fin du Moyen Âge français », *Experts et expertise au Moyen Âge. Consilium quaeritur a perito*. XLII^e Congrès de la SHMESP (Oxford, 31 mars-3 avril 2011), Société des historiens médiévalistes e l'Enseignement supérieur public (dir.), p. 215-228.

fausses monnaies¹⁸⁶. Ces différentes manières sont listées et décrites par Philippe de Beaumanoir dans son volume sur les coutumes de Beauvaisis¹⁸⁷.

Toute sorte de contrefaçon ou falsification d'une pièce de monnaie doit donc être considérée comme une injure faite envers le pouvoir émetteur, et le coupable doit être pendu ou bouilli¹⁸⁸. L'Aquitaine anglo-gasconne n'est pas exemptée, mais les peines sont différentes. Un élément qui expose les différentes communautés de la Gascogne et les souverains anglais aux falsifications est la grande diversité des monnayages qui sont utilisés dans le duché¹⁸⁹. Une deuxième particularité est fournie par la présence d'une frontière avec les territoires français, qui est au même temps politique et économique, et avec l'Espagne au sud. Vers la moitié du XV^e siècle les villes de la Gascogne qui se trouvent aux marges de la zone française, se montrent désobéissantes envers le pouvoir anglais. En 1442 la *veziau* de Montréal, une ville qui se trouve dans le Gers, a été graciée pour différents motifs, parmi lesquelles il y a aussi des faits liés aux monnaies¹⁹⁰.

La falsification des pièces est non seulement un crime envers le pouvoir, mais aussi envers les personnes qui la reçoivent et elle est définie « déception monétaire ». L'analyse des documents présents dans les archives gascons montre que la déception est peu fréquente parmi les infractions¹⁹¹. Par contre la contrefaçon est beaucoup plus répandue et en général il s'agit de tricher sur le poids ou l'aloï et les faussaires préfèrent falsifier les monnaies étrangères, plutôt que celles locales. En effet ces espèces sont moins connues par la population et celles qui sont plus utilisées sont la monnaie de France, les esterlins d'Angleterre où encore les monnaies espagnoles. Falsifier les pièces de Morlàas, ou d'autres monnaies locales est bien évidemment plus difficile, car elles sont très répandues et utilisées¹⁹². Cette particularité est confirmée par les documents à partir de 1420. En effet la monnaie la plus contrefaite est l'esterlin anglais par rapport à la monnaie de France, qui vit à cette époque une période de dépréciation suite aux mutations monétaires. Même après 1440, période de rétablissement de la monnaie française, elle reste quand même minoritaire à

186 Feller Laurent 1986, *Faux-monnayeurs et fausses monnaies en France à la fin du Moyen Âge (seconde moitié du XV^e siècle)*, Paris, Le léopard d'or; Coativy Yves 2007b, « De la fraude à la falsification : le faux monnayage en France à la fin du Moyen Âge », *Fraude, contrefaçon et contrebande de l'Antiquité à nos jours*, G. Beaur, H. Bonnin et C. Lemerrier (dir.), Paris, Froz, p. 237-248.

187 Philippe de Beaumanoir 1899, *Coutumes de Beauvaisis*, éd. A. Salmon, Paris, t. 1, p. 431-432.

188 Feller Laurent 1986, *Faux-monnayeurs et fausses monnaies en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Le Léopard d'Or.

189 Pour les monnaies qui circulent dans le duché voire Chapitre VI – La circulation monétaire.

190 Archives Nationales, JJ 176, n° 189, f° 130 v°.

191 Prétou Pierre, 2007 « Fausse monnaie du roi et monnaie du faux : contrefaçons et impostures monétaires aux frontières de Guyenne à la fin du Moyen Âge », Actes du 59^e congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest ; Desplat Christian (dir.) 2008, *L'Espagne et l'Aquitaine : influences et échanges*, Pau, SSLA, p. 193-210. Prétou Pierre 2011, « L'expertise du faux monétaire et de la déception en justice à la fin du Moyen Âge français », *Experts et expertise au Moyen Âge. Consilium quaeritur a perito*. XLII^e Congrès de la SHMESP (Oxford, 31 mars-3 avril 2011), Société des historiens médiévalistes e l'Enseignement supérieur public (dir.), p. 215-228.

192 Pour la circulation monétaire et des monnaies de Morlàas voir Chapitre VI – La circulation monétaire.

l'intérieur du duché. Il est possible qu'elle soit écoulee hors des frontières des territoires anglais. La façon dont ces pièces sont mises en circulation nous est fournie par les sources écrites. Vers 1430, un tel Jehan Baratier explique à son fournisseur qu'il ne doit pas proposer ces exemplaires *a gens congnoissans en or*, en vrai les marchands, les changeurs ou les orfèvres, car ils peuvent détecter tout de suite la fausse monnaie¹⁹³. C'est pour cette raison que Loys Bourrigan décide de vendre ses contrefaçons aux *gens de village qui ne si congnoissent pas si avant*¹⁹⁴.

Les documents fournissent quelques informations sur les peines liées à la fausse monnaie imposées par le roi duc. En 1294 tous ceux qui ne sont pas marchands et qui sont en possession de monnaie cisailée ou contrefaite sont obligés de la porter à l'atelier monétaire où elle doit être perforée et envoyée au maître de change, pour ensuite fabriquer des nouvelles monnaies¹⁹⁵.

Et encore les monnaies qui sont contrefaites ou rongées si bien par les changeurs lombards, que par d'autres personnes, doivent être ramenées aux changeurs ou à leurs députés¹⁹⁶.

Un dernier document, daté 31 novembre 1351 nous informe :

[...] que tout l'argent dans le duché et ailleurs dans notre souveraineté, dans les parties frappées, soit du même poids et alliage comme il est notre monnaie de Bordeaux [...] ¹⁹⁷. Si cette ordonnance n'est pas respectée le roi fait savoir que les monnaies seront confisquées et probablement le métal fondu pour fabriquer de la nouvelle monnaie. En effet dans le duché seulement le roi a le pouvoir de frappe. Un autre texte, qui décrit les coutumes de la ville, nous fait savoir que toute personne qui *contrefay la moneda de Prince o son saget* du roi doit lui être révoqué son privilège et il doit être jugé à Bordeaux¹⁹⁸ :

Costuma es que totz homs per sa franquessa et sa libertat et son privilegi per aquestas causas : quant hom contrafey la moneda de Prince o son saget [...] Cum nullis homs qui aia forfeit a la vila no pot aver offici de la vila, o si a passat justicia. Costuma et ussatge es eth establiment que nulhs homs, en degun temps, no tengua offici de la vila que aya passat justicia de la vila [...]

Malheureusement aucune autre information n'est connue sur la contrefaçon et sur la fausse monnaie dans le duché d'Aquitaine. Nous connaissons par exemple, que une des méthodes utilisées par les anglais pour éviter que la monnaie ne soit rongée est d'avoir créé un bord qui n'est pas lisse. Jean sans Terre décide de faire graver un grenetis autour de la monnaie.

La falsification des pièces est très présente au Moyen Âge en France, comme dans le duché, en obligeant les souverains à trouver des solutions pour l'empêcher. Les rois anglais cherchent eux

193 Archives Nationales, JJ 179, n° 210, f° 119.

194 Archives Nationales, JJ 187, n° 20, f° 14.

195 RG t. III n° 2677. Voir Voir Annexes III – Sources.

196 V. Annexes – Sources n° 103.

197 Livre de Bouillons, fol. 48 *Mandement d'Édouard III sur la monnaie d'Aquitaine*. Voir Annexes III – Sources. .

198 Livres des Cortumes F°99, r°. Annexes Sources n° 57, ANF, JJ 176, n° 189, f° 130 v°.

aussi de protéger leurs monnaies, en évitant non seulement la fabrication de pièces fausses, mais aussi d'éviter la circulation des pièces qui ne respectent pas les standards établis par le souverain. Ce qui semble être important est non seulement de retirer ces pièces de la circulation, mais surtout de les récupérer pour pouvoir réutiliser le métal pour des nouvelles frappes.

Les sources d'archive, et en particulier les comptes de l'archevêché, ceux des connétables et des procureurs sont des textes précieux pour pouvoir établir, non seulement les valeurs d'une pièce, mais aussi pour comprendre la circulation et la période de frappe.

Pendant longtemps la chronologie a été celle établie par M. Hewlett, mais ces documents ont permis de repousser les dates des monnaies guyennoises¹⁹⁹. Pour certaines pièces la datation n'est pas encore certaine, tandis que pour d'autres comme le florin et le léopard la datation est maintenant assez précise. Évidemment il faut toujours prendre ces indications avec précaution car, comme le souligne Capra non seulement les procureurs et les connétables utilisent des monnaies pratiques pour eux, mais ils utilisent aussi le mot *nova* pour une monnaie, même si elle n'est pas nouvelle. Pour ce qui concerne les valeurs il faut aussi être très attentif et chercher de comparer les sources entre elles, car les valeurs ne sont pas toujours exactes. Un exemple est fourni par le *léopard nouveau* où la valeur utilisée est celle moyenne, car sa valeur est trop variable. Dans d'autres cas la monnaie utilisée a changé de valeur au moment de la rédaction du compte, mais le procureur préfère utiliser celle relative à l'époque du paiement. Sans ces textes il serait aujourd'hui très difficile de donner une valeur à ces monnaies.

199 Hewlett 1920.

CHAPITRE VI

LA CIRCULATION

ET LES TROUVAILLES MONÉTAIRES



*On se souviendra que les éléments de cette histoire ne se trouvent écrits nulle part ;
qu'il a fallu les faire sortir un à un des légendes, du style, des types des monnaies et des circonstances qui
ont accompagné leur enfouissement¹.*

1 Mommsen T. 1865, *Histoire de la monnaie romaine*, vol. I, p. xxxv.

Le dernier élément nécessaire pour conclure notre étude sur la monnaie, est la circulation. Il faut alors construire un corpus de données à travers les découvertes inventoriées, trésors, rapports de fouilles, trouvailles isolées et tenter de tisser les liens qui les relie. Il est nécessaire de mettre en corrélation entre eux les lieux des trouvailles, les émissions pour en dresser une carte des monnaies « absentes » et de celles trop abondantes. La circulation des monnaies implique deux éléments fondamentaux : le mouvement et le temps, c'est-à-dire la vitesse de circulation et la distance du lieu de fabrication². Le travail à faire est double, car il faut voir si les types fabriqués à l'intérieur du duché et pour le duché circulent aussi hors des limites et si des monnaies « étrangères » sont utilisées comme monnaies courantes. Il est donc nécessaire de considérer toutes les trouvailles françaises qui contiennent des monnaies anglo-gasconnes, mais aussi celles qui se trouvent à l'étranger, comme par exemple en Espagne ou en Angleterre, deux lieux fortement liés au duché. Un deuxième pas est de considérer les autres monnaies (royales, étrangères ou d'autres états féodaux) qui ont été découvertes en Guyenne pour voir s'il est possible de parler de circulation systématique ou simplement de présence occasionnelle d'un certain type. Toutes ces données, transportées sur des cartes ou tableaux peuvent aider à comprendre, non seulement la masse monétaire, mais aussi des zones ou périodes de troubles ou crises économiques, où les monnaies circulent moins et sont plus thésaurisées. Pour cette raison j'ai créé des cartes avec la répartition des trésors par date et un corpus des trouvailles françaises et étrangères et un des trésors³.

I. LES DIFFÉRENTES SOURCES DISPONIBLES

L'analyse de la circulation monétaire est donc possible non seulement à travers la lecture de documents, mais surtout à partir de l'observation des trouvailles monétaires. Les sources écrites citent les différentes monnaies utilisées pendant une période limitée de temps, de possibles dates d'émission et leur cours commercial, mais elles ne sont pas toujours les monnaies en circulation. En effet, dans l'Aquitaine anglaise, les procureurs et les connétables peuvent utiliser des pièces moins dévaluées et qui leur est plus pratique d'échanger lors des transactions. Dans d'autres cas, comme dans les comptes de l'Archevêché, la monnaie utilisée se réfère à la date du paiement et non à la date à laquelle le document a été rédigé, ou encore la somme est donnée en monnaie de compte. Les trouvailles monétaires révèlent des pièces qui ont réellement circulé sur un territoire déterminé et qui étaient utilisées pour les petites dépenses de tous les jours, car il est rare que de monnaies de grande valeur soient perdues accidentellement. Les trouvailles n'indiquent pas que la monnaie d'or

2 Dépeyrot Georges 2002, « La « grande » circulation monétaire, un thème de recherche », *Histoire & mesure*, XII – 3/4, 2002 p. 3-6.

3 Pour les cartes et le corpus voir Annexes III – La circulation monétaire.

ou d'argent n'était pas utilisée, mais simplement que les gens y prêtaient plus d'attention qu'aux monnaies noires.

Les sources écrites disponibles sont de nature assez variée, rares pour le XIII^e siècle, elles le sont moins pour les XIV^e et XV^e siècles. Nous avons à notre disposition les comptes et les documents financiers des connétables et des trésoriers, mais aussi de l'Archevêché de Bordeaux et les lettres adressées au roi et à son administration. D'autres sources nous aident encore à comprendre la circulation monétaire : les livres des changeurs, les textes commerciaux et ceux qui relèvent des paiements. Des exemples sont fournis par les livres des comptes des frères Bonis, mais surtout par un livre d'un changeur languedocien du XIV^e siècle. L'importance de ces textes réside dans la présentation des monnaies utilisées pour le commerce et les dépenses quotidiennes. Dans les autres textes, normalement, les paiements sont faits en monnaie de compte – livres sous et deniers – tandis que dans ces livres nous retrouvons aussi des monnaies réelles.

D'autre part, pour les périodes où les textes ne nous donnent que peu d'informations, seule la répartition des pièces dans les trouvailles permet une approche statistique de la circulation et de la production monétaire. Certes, une seule trouvaille ne nous fournit pas beaucoup d'informations, mais plusieurs peuvent commencer à faire de la lumière et dévoiler un schéma de la circulation. En outre, en tant que telles, elles peuvent nous offrir une meilleure vision du rôle de l'argent dans l'économie et les échanges. Mais seulement une analyse comparée de ces différentes sources, écrites et archéologiques, permet d'évaluer la réelle ampleur de la circulation monétaire.

A) Les monnaies

Un des éléments principaux de notre étude est donc l'examen de la monnaie et des trouvailles qui peuvent être classées en trois groupes distincts.

1. La première catégorie comprend les trésors monétaires qui se composent d'au moins deux pièces de monnaie et forment un ensemble clos unique, d'où leur intérêt scientifique ;
2. La deuxième catégorie comprend les monnaies qui ont été trouvées lors des fouilles archéologiques et pour lesquelles nous disposons de la documentation relative au contexte. Il peut s'agir de trouvailles isolées, ou d'un groupe de monnaies appartenant à une même U.S. Sur un même site, il est possible d'avoir plusieurs trouvailles isolées qui ne sont pas reliées entre elles.
3. La dernière catégorie comprend les trouvailles fortuites qui ont été réalisées par des particuliers et qui ont donné lieu à des publications dans les revues historiques, numismatiques ou archéologiques, surtout au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle sous le nom de « trésor monétaire ».

1) Les trésors monétaires

La notion de « trésor monétaire » est difficile à préciser. Son sens le plus général est celui de « accumulation de monnaies et d'autres objets précieux soigneusement rassemblés par un individu qui les a enfouis puis abandonnés par une raison inconnue⁴ ». Une telle définition implique une question importante : à partir de quelle quantité de monnaies pouvons-nous parler de trésor ?

Selon Jean Duplessy, un trésor est formé d'au moins deux monnaies qui ont été enfouies en même temps et trouvées ensemble⁵. Cette définition doit être critiquée car elle est trop générale et surtout met sur le même plan des situations totalement différentes qui ne sont pas comparables. Sur un site archéologique, par exemple, il est possible de trouver deux monnaies perdues ensemble, mais il ne s'agit pas nécessairement d'un trésor, tandis que deux pièces trouvées dans un mur d'une habitation peuvent être considérées comme trésors d'accumulation. Il faut tenir compte du contexte archéologique pour le définir, mais aussi du type et du métal des pièces et si d'autres objets en métal précieux sont présents.

À propos de monnaies du haut Moyen Âge découvertes en Pologne, Kiersnowski considère les trouvailles jusqu'à cinq exemplaires comme des pertes occasionnelles et témoignage de la circulation monétaire, plutôt que des trésors⁶.

Si nous nous référons au droit antique, le mot « trésor » désigne des monnaies qui ont été enfouies volontairement, dans une bourse, un pot, ou dans un mur, avec le but de pouvoir les récupérer. Selon le juriste Paul (III siècle après J.-C.) la définition de trésor est la suivante :

Thesaurus est vetus quaedam deposito pecuniae, cuius non exstat memoria, ut iam dominum non habeat : sic enim fit eius qui invenerit, quod non alterius sit. Alioquin si quid vel lucri causa vel metus vel custodiae condiderit sub terra, non est Thesaurus : cuius etiam furtum fit⁷.

Un trésor doit alors être considéré comme un dépôt trouvé et dont le propriétaire est ignoré et il doit être défini en distinguant différents types de trésors :⁸

- trésors d'accumulation dont les pièces ont été retirées simultanément de la circulation ;

4 Bourgeois Ariane 1983, « Trésors et circulation monétaire dans le Rouergue antique », *Revue archéologique Narbonnaise*, t. 16, p. 147. Image : Trésor de Courpiac conservé au Musée d'Aquitaine de Bordeaux. Pour plus de détails voir Naster P. 1951, *Les trouvailles de monnaies : importance historique et aspects juridiques*, Bruxelles.

5 Définition de Illisch P. 1988, *Münzfunden*, p.1-15. C'est aussi celle de Jean Duplessy, *Les trésors monétaires*, t. I, p. 7.

6 Kiersnowski R. 1961, « Coin finds and the problem of money hoard in early medieval Poland », *Wiadomosci Numizmatyczne*, p. 35.

7 Morrisson C. 1981, « La découverte des trésors à l'époque byzantine: théorie et pratique de l'heurésis thésaurou », *Hommage à P. Lemerle*, Paris, Travaux et Mémoires, 8, 321-343. Morrisson C. 1994, *Monnaie et finances à Byzance : analyses, techniques*, Aldershot, *Variorum Collected Studies Series*, CS 461, n° VII ; *Digeste*, XLI, I, 31, 1 : Ancien dépôt, dont on n'a plus mémoire, de façon qu'il n'a plus de propriétaire. D.41.1.31.1 (Paul).

8 Grierson Philip 1976, *Monnaies et monnayage*, Paris, éd. Aubier, 161. Hackens Tony 1975, « La circulation monétaire, questions de méthode », Dentzer J. M., P. Gauthier & T. Hackens, *Numismatique antique. Problèmes et méthodes*, Nancy-Louvain, p. 213-222. Morrisson, C., *La numismatique*, 94-111; Bompaire M. & Dumas F. 2000, *Numismatique médiévale*, Turnhout, 252-285. Pour les collections de monnaies anglo-gasconnes voir le Chapitre I.

- trésors perdus ;
- trésors d'urgence, qui ont été enfouis sous la pression d'événements militaires ou des facteurs déstabilisateurs ;
- trésors d'épargne ou de thésaurisation qui ont été lentement accumulés.

Pour les trésors d'épargne, non seulement il n'est pas possible d'assigner une date de retrait de la circulation des pièces, mais, de plus, ces dernières ont subi un tri qui a éliminé les pièces légères, c'est-à-dire celles qui sont usées ou émises après une réforme monétaire qui les dévaluait et celles en mauvais état de conservation. En outre, constitué sur une longue durée, il est possible d'y trouver des monnaies d'époques différentes et, amassé par une personne dont l'activité était le plus souvent attachée à un lieu, il est surtout constitué de monnaies locales.

Dans les trésors d'urgence, au contraire, les monnaies sont, d'ordinaire, plus proches de la circulation monétaire contemporaine. Il s'y trouve de monnaies assez communes frappées dans une période de temps et dans un espace assez limités. Ces trésors sont le résultat et le signe de *troubles successifs d'une région*⁹.

Les trésors d'accumulation ne témoignent pas tant de la circulation monétaire que du choix délibéré du propriétaire.

Ces trois types de trésors ont un élément un commun : le propriétaire des monnaies les a cachés avec l'intention un jour de les récupérer sans y réussir par une raison qui nous reste à jamais inconnue.

Les trésors perdus, par contre, sont très importants pour notre sujet, car ils reflètent mieux la circulation en un lieu et un moment donné. En effet, il s'agit de monnaies qui ont été perdues involontairement.

De nos jours, les chercheurs sont de plus en plus attentifs à ce que révèle le contexte archéologique de la cachette et du trésor monétaire. Longtemps, il n'était mentionné que la cause qui l'avait mis à jour : *lors de grandes pluies, inondations et ravages d'eaux, par chance en labourant la terre, et par plusieurs autres occasions fortuites*, ou encore en effectuant des travaux de maçonnerie¹⁰. En 1930, le trésor d'Allanche a été découvert lors de la démolition d'une vieille maison, dans une cachette pratiquée dans le mur, ou encore le trésor de Bazas a été trouvé au cours des travaux de réfection d'une maison dans un mur en pierre. Mais, souvent même pour des trouvailles antérieures, la localisation géographique restait des plus imprécise : le trésor de Bordeaux a été trouvé *aux alentours de Bordeaux, à une trentaine de kilomètres*, tandis que pour d'autres nous connaissons simplement le nom du village. L'étude classique dans la plupart du temps se limite à

9 Elayi J. et A.-G. Elayi 1993, *Trésors de monnaies phéniciennes et circulation monétaire (V^e-IV^e s. av. J.-C.)*, Paris p. 59.

10 Le Pois Antonie 1579, *Discours sur les médailles [sic] et gravures antiques, principalement romaines*, Paris, p. 1.

une datation du dépôt et à une étude de la circulation monétaire. À présent les fouilles des trésors sont beaucoup plus détaillées. En effet, à part le contexte archéologique, un autre élément important qui doit être pris en considération est la chronologie de déposition des monnaies. Le moyen utilisé est celui d'une véritable micro-fouille, qui a pour but de comprendre et analyser la structure interne du dépôt. Il est donc possible de parler de démontage, qui permet de voir si les monnaies ont été déposées par groupes, ou une à une, mais surtout si la datation des pièces reflète l'ordre de déposition et les critères qui ont été utilisés. En général la datation d'un dépôt monétaire est faite sur la base de la monnaie la plus récente, mais ce principe n'est pas toujours utile, car il faut analyser le processus de thésaurisation. Il est donc nécessaire de faire un démontage stratigraphique par blocs de monnaies en faisant des photos et des relevés en coupe à chaque phase. Ensuite les différents groupes, qui comprennent seulement quelques exemplaires, sont étudiés séparément¹¹. Lors de cette micro-fouille plusieurs éléments sont pris en considération : sa composition, sa structure, mais aussi sa position par rapport à d'autres ensembles. Un autre élément est constitué par la présence des traces d'un contenant en matière périssable (étoffe, toile ou bois). Le point plus important est le prélèvement individuel des différentes pièces suivant l'ordre d'apparition. Avant il était noté simplement l'usure des pièces, tandis que à présent sont observées aussi la face d'apparition, sa position (horizontale, verticale ou inclinée), mais aussi sa position par rapport aux autres monnaies. Pour les trésors qui ont été pris en considération lors de cette étude des analyses détaillées ont été faites, mais aucune micro-fouille. Un exemple est fourni par le trésor de Bazas (Gironde), qui a fait l'objet d'une monographie. Cette cache monétaire a été trouvée en 2004 lors de la réfection d'une maison, dans un mur en pierre. Le trésor se trouvait dans deux pots différents qui contenaient des monnaies d'or et d'argent. D'autres pièces de billon étaient déposées sans contenant à côté des deux vases. Il s'agissait probablement de deux trésors : un de thésaurisation et l'autre de circulation avec des pièces utilisées quotidiennement. Le catalogue est très soigné avec une description détaillée et une photo de chaque pièce, mais malheureusement aucune micro-fouille n'a été faite donc nous ne savons si ces pièces ont été déposées singulièrement ou par groupes et s'il y a un ordre chronologique qui reflète celui des monnaies¹².

Pour les trouvailles anciennes, il n'est pas sûr que la totalité des pièces découvertes nous soit parvenue, même s'il existe un dénombrement précis de celles-ci. La législation actuelle sur la propriété des trouvailles stipule que : *La propriété d'un trésor appartient à celui qui le trouve dans son propre fonds ; si le trésor est trouvé dans le fonds d'autrui, il appartient pour moitié à celui qui*

11 Cardon Thibault 2011-2012, « Le trésor d'Aizier (Eure) : étude archéo-numismatique d'un dépôt monétaire du XV^e siècle », Trésors monétaires XXV, p. 387-432.

12 Dhénin *et alii* 2015 : Dhénin Michel, Marquette Jean Bernard, Pierre Régaldo-Saint Blancard, *Le trésor de Bazas*, Les amis du Bazadais, Bazas. Pour une description des pièces voir Annexes III – Les trésors monétaires.

*l'a découvert, et pour l'autre moitié au propriétaire du fonds. Le trésor est toute chose cachée ou enfouie sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété, et qui est découverte par le pur effet du hasard*¹³. Mais dans le passé, souvent les pièces ont été vendues, généralement par petits lots voire à l'unité et ainsi ont été dispersées. Seulement dans de rares cas, l'ensemble des pièces a été donné à un musée ou confié à un spécialiste pour être étudié avant d'être ensuite dispersé. Le trésor de Luzech, dans le Lot, trouvé lors du dégagement d'une grotte, composé de 32 monnaies en argent fut partagé *entre les membres d'un groupe spéléologique*. Ainsi pour les trouvailles anciennes, la composition d'un trésor telle que nous la connaissons aujourd'hui est-elle rarement celle au moment de l'enfouissement. Les pièces de grande valeur étant les plus susceptibles d'avoir été prélevées, il en résulte que toute étude de la circulation à partir d'une telle source se trouve affectée d'un double biais, quantitatif et qualitatif. Un autre exemple est encore celui du trésor de Bazas, qui a été vendu aux enchères le 29 octobre 2005¹⁴.

Les pièces provenant des trouvailles dans quelques cas ont pu être insérées dans les collections des musées, sans aucune indication. Il est donc difficile aujourd'hui de reconstruire le trésor, surtout si n'a pas été dressé un inventaire détaillé lors de l'entrée des pièces. Par ailleurs, la quantité des trésors trouvés dans une région pose également question. Il peut s'agir d'une zone qui a connu des troubles – guerre, famines, sièges ou autres – mais la multiplicité des découvertes peut être aussi le résultat des travaux récents, comme la construction d'une autoroute ou d'une voie ferrée. Il faudra en tenir compte dans l'analyse quantitative de trouvailles.

2-3) Les trouvailles monétaires fortuites et des fouilles

Les trouvailles monétaires, à la différence des trésors, peuvent être considérées comme des « sources directes », car elles témoignent de l'utilisation des monnaies, lors de transactions simples faites avec les monnaies noires ou de billon. Une étude de la circulation monétaire sera d'autant fondée qu'elle reposera sur un grand nombre de trouvailles, c'est-à-dire d'une base de données riche et sûre. Toutefois, les monnaies que nous retrouvons aujourd'hui ne sont seulement qu'une partie des monnaies alors en circulation, car certaines pièces, ont été exportées ou fondues. Celles dont nous disposons ont été thésaurisées ou perdues accidentellement¹⁵. Pour ces dernières, les monnaies noires sont, bien évidemment, surreprésentées, par rapport aux monnaies d'or et d'argent. Enfin, la plupart des découvertes ayant été faites lors de travaux agricoles, de l'établissement de voies de communication, ou d'aménagement, portuaire ou urbain, vu du réaménagement d'un

¹³ Code civil article 716, Loi 1803-04-19 promulguée le 29 avril 1803.

¹⁴ Vinchon Jean 2005, *Le trésor de Bazas, Vente aux enchères publiques, samedi 29 octobre 2005, Hôtel des ventes d'Angoulême*.

¹⁵ Moesgaard Jens Christian 2006, « Single Finds as Evidence for Coin Circulation in the Middle Ages – Status and Perspectives », *Nordisk Numismatisk Årsskrift / Nordic Numismatic Journal 2000-2002* (2006), p. 228-275.

édifice, cela a pour résultat une surreprésentation de zones en activité aujourd'hui, qui ne sont pas toujours correspondantes à celles du Moyen Âge. Le corpus ne donne donc qu'une image incomplète et déprimée de la réalité historique. Image qui est de plus momentanée puisque la recherche en fait apparaître de nouvelles.

L'analyse des trouvailles se fonde sur deux principes :

- les informations données par les pièces de monnaie ;
- le lieu de découverte.

Pour ce qui concerne les monnaies, il faut distinguer celles qui sont conservées encore aujourd'hui et celles qui ont disparu et que nous connaissons seulement grâce à des textes. Or, la qualité des publications et des renseignements donnés est assez variable et dans nombreux cas, nous ne disposons plus des monnaies pour pouvoir en faire une analyse plus approfondie. Si dans certaines publications, est proposée une description assez précise et détaillée des pièces, dans d'autres l'auteur se contente d'écrire monnaies d'Édouard III ou monnaies anglo-gasconnes, ce qui interdit de déterminer le type de monnaie et surtout s'il s'agit d'une imitation, d'une monnaie officielle ou d'une fausse monnaie. Certes les souverains à l'époque empêchent la circulation des fausses monnaies en les confiant et en les détruisant, mais quelques-unes ont continué à circuler¹⁶.

La quantité des monnaies retrouvées ne représente pas la masse monétaire des monnaies qui ont été frappées à l'époque. Les monnaies de bonne qualité peuvent être exportées, fondues ou thésaurisées et celles en circulation peuvent être perdues ou refondues.

Les trouvailles isolées et fortuites, faites par des propriétaires ou des ouvriers et publiées dans des revues historiques, numismatiques et archéologiques posent un problème particulier. En général, il s'agit de quelques pièces de monnaie, ou d'une seule, dont nous connaissons très peu voire rien de leur contexte archéologique, car leur découverte est occasionnelle. Un cas analogue est fourni, à la suite de découvertes, en 1825 à Castillon-sur-Dordogne, de monnaies anglo-gasconnes¹⁷. Il s'agissait de pièces de différents modules et métaux, qui ont été vendues au poids par les paysans qui ont fait la découverte. Seulement quelques pièces ont échappé à la vente et, seule, une pièce d'or du Prince noir a été décrite. Il s'agit d'une chaise d'or. Aucune autre information n'est ne nous étant pas parvenue, il est impossible de savoir s'il s'agissait d'un trésor, de combien de monnaies il était composé et si toutes les pièces étaient réellement anglo-gasconnes. À Castelmoron ont été mis à jour, des pièces dont une d'entre elles était un denier d'Aliénor¹⁸. Ainsi dans la plupart des cas, les

16 Saulcy (de) Félicien 1879, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II, jusqu'à François I^{er}*, Tome I^{er}, Paris, p. 194.

17 Lamothe (de) L. 1849, « Des découvertes des Monnaies dans la Gironde et des Hôtels de Monnaies de Bordeaux », *Bulletin du Comité Historique des Arts et de Monuments*, juin 1849, p. 171-185. p. 172.

18 Rabanis M. et Lamothe L. 1847, *Compte rendu de la commission des monuments historiques du département de la Gironde*, p. 40.

informations sont très limitées et ils ne nous permettent pas de faire une étude détaillée¹⁹. Pour la Grande-Bretagne existe le *Portable Antiquities Scheme*, un programme qui, sur la base du bénévolat, est géré par un service d'État. Il s'agit d'un site qui permet d'enregistrer des découvertes archéologiques. Ce programme, qui a été lancé en 1997, couvre la majeure partie de l'Angleterre et du pays de Galles. Par ailleurs, désormais, au Royaume-Uni, il est possible d'utiliser le détecteur des métaux, ce qui permet un grand nombre des trouvailles qui autrement n'aurait pas eu lieu²⁰. Elles sont enregistrées, avec la date, le matériel trouvé et les coordonnées du lieu de découverte, mais aucune information n'est donnée sur le contexte archéologique. Dans la plupart des cas, figure également la photo des pièces découvertes. Elles sont laissées au chercheur qui a la liberté d'en disposer²¹. Dans cette base de données sont présentes plusieurs trouvailles de monnaies anglo-gasconnes, qui attestent de la circulation de ces pièces aussi dans l'actuel Royaume-Uni²². Un catalogue est présenté dans les annexes, mais l'absence de description du contexte archéologique, ne permet pas d'en faire une synthèse détaillée. Ces trouvailles nous fournissent simplement une idée des pièces qui circulent en Grande-Bretagne.

B) Les sources écrites : les livres des changeurs, les textes commerciaux et mathématiques

Au Moyen Âge, le terme de banque n'existe pas encore. Il faut attendre le XVII^e siècle pour pouvoir parler de banque et de banquier. Sur les places publiques se trouvent des bancs de changeurs qui s'occupent du commerce du métal, des monnaies, mais aussi des bijoux et autres objets en métal précieux. Les changeurs sont aussi des prêteurs d'argent et ils utilisent des livres destinés aussi aux officiers monétaires. Ces textes se différencient des livres des marchands et des traités d'arithmétique, commerciale ou marchande, qui se sont développés en Europe de la fin du Moyen Âge. Dans le premier cas, il s'agit d'un ensemble de listes de poids, de valeurs des monnaies, de titres des principales monnaies d'or et d'argent, mais aussi de quelques calculs monétaires²³. Pour les traités d'arithmétique, il s'agit de véritables livres de calcul qui doivent servir pour apprendre les bases des mathématiques, tandis que les livres des marchands sont rédigés par les marchands eux-mêmes et comprennent, selon la méthode de la partie double, les dépenses et les gains²⁴. Ce qui rapproche tous ces textes est la présence des monnaies.

19 Voir Annexes III, Corpus - Les trouvailles isolées.

20 *Treasure Act* 1996. Il s'agit d'une loi du parlement britannique, définissant quels objets sont classés comme trésors, obligeant légalement le chercheur à signaler sa découverte.

21 Voir Annexes III - Trouvailles monétaires pour une description détaillée des trouvailles.

22 Pour le catalogue voir Annexes III.

23 Bompaire Marc 2011, « Un exemple de livre de changeur français du XV^e siècle, le manuscrit Bibl. Nat. De Fr., Nouv. Acq.Fr. 471 », *RN*, 167^e v., p. 105-111. Travaini Lucia 2003, *Monete, mercanti e matematica*, Jouvance. Travaini Lucia & Gabriella Piccinni 2003, *Il libro del pellegrino (Siena 1386-1442). Affari, uomini, monete nell'Ospedale di Santa Maria della Scala* (Nuovo medioevo 71), Liguori, Napoli.

Un exemple est fourni par le *Traicté de la pratique d'algorisme* où nous retrouvons des exemples concrets appliqués aux monnaies :

*Un homme doit à un autre toutes ces parties qui s'ensuivent, à savoir 12 livres 15 sous 11 deniers, 35 £ 6 sous 9 deniers, 9 £ 19 s. 3 d. Item 7 s., item 7 d., item 17 £, dont la livre est de 20 s. et le soude 12 deniers. À savoir combien montent toutes ces parties*²⁵.

Un autre exemple se rencontre dans l'*Arithmeticque* de Nantes :

*Un homme doit 15 livres de la monnaie d'Avignon, et il veut payer son crédeur en monnaie de Lyon et 10 l. de Lyon valent 16 d'Avignon. À savoir combien de livres de Lyon il doit payer à son crédeur pour être quitte. Dites par la règle de 3 : si 16 valent 10, que vaudra 15 ? Multipliez 15 par 10 et divisez ce qui en viendra par 16 ; et vous trouverez ce qu'il doit payer*²⁶.

Le *Kadran aux marchans* de Jehan Certain, daté de la fin du XV^e siècle, qui a pour but d'apprendre aux marchands les bases des mathématiques, se termine avec un chapitre sur *les faits des monnaies et des billons, de l'or et de l'argent*²⁷.

Ces exercices sont importants et surtout nécessaires aux changeurs pour pouvoir vendre, acheter, changer et pouvoir gérer tous les aspects de leurs activités. La règle utilisée est la règle de trois :

Comme dire si 3 florins valent 2 frans de roy combien vouldront 20 florins d'Avignon. Le marchand doit donc multiplier les 20 florins par 2 francs, tandis que *son contraire est divisés par 3*.

Dans ces livres, le change des monnaies occupe une partie assez importante. Le but est de montrer comment calculer la valeur d'une somme en une autre monnaie²⁸. D'autres exercices sont dédiés aux calculs des alliages et à la façon de calculer la quantité de pièces à tirer d'un marc²⁹ :

*Se le marc d'argent, à 12 deniers d'aloy que on dist argent fin, vaut 9 livres 4 sous 4 deniers, combien devent valoir le marc à 7 deniers d'aloy 13 grains et 3/4*³⁰.

24 Un des livres le plus connu est le *Liber Abaci* de Fibonacci, dans lequel apparaissent plusieurs monnaies. Saccocci Andrea 2008, « Le monete nel *Liber Abaci* di Fibonacci », *RIN*, v. CIX, p. 269-286.

25 *Traicté de la pratique d'algorisme* f° 26.

26 *Arithmeticque de Nantes* f° 65v-66r.

27 Paul Benoît 1988, « Marchands et mathématiques : le cas français », *Actes des Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, p. 195-210. Paul Benoît 1981, « La formation mathématique des marchands français à la fin du Moyen Âge : l'exemple du Kadran aux marchands (1495) », *Actes des Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, p. 209-224.

28 *Kadran aux marchans* de Jehan Certain Bibliothèque de l'Arsenal, MS-2094, f° 32 r° -33 r°-v°.

29 Bibliothèque nationale de France. Bibliothèque de l'Arsenal, Ms-X, fol. Y. Pour plus d'informations v. Benoît Paul 1992, « Arithmétiques commerciales et comptabilités dans la France médiévale », *Histoire de fractions, fractions d'histoire*, éd. P. Benoît K. Chemla, J. Ritter, Base/Boston/Berlin, Birkhäuser, p. 307-321 ; Bompair Marc & Husson Mathieu, « Computational practices around coins and coinage : John of Murs *Quadripartitum numerorum* and French money Changer's books », *Mathematics and administration in the ancient world*, éd. K. Chemla et C. Michel, Springer ; Benoît Paul 1981, « La formation mathématique des marchands français à la fin du Moyen Âge : l'exemple du Kadran aux marchands (1485) », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, p. 209-224. *Kadran* f° 67.

30 Bibliothèque Nationale, msfr. 1339 fol. 79 f°. Fave C. *Aspects mathématiques et techniques des problèmes monétaires*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris I, 1988.

D'autres exercices encore concernent la détermination du *sou de fin*, c'est-à-dire la quantité d'argent fin contenu dans un marc :

*Vous devez savoir que 1 souz de fin est 1 marc d'argent fin, car tout argent fin est compté à 12 deniers de loy, doncques 12 deniers de loy est un souz de fin*³¹.

Cette opération est indispensable pour les marchands ou les changeurs qui sont en présence d'un grand nombre de monnaies et doivent apprécier les pièces de bon poids et la valeur des monnaies qui peuvent être d'origine étrangère. Les marchands ou changeurs pèsent aussi les monnaies pour choisir les plus lourdes pour la refonte, pratique illégale mais qui est assez fréquente à l'époque :

*[...] tout homme qui desoit estre habille et expert en fait de change, doit savoir faire son déneral de toute les monnoyes ayans court. Et doit savoir combien de loy et de mise elles sont. Et si cognoist que le loy vaille mieus que le cour de la monnaye, il doit retenir ladite piece pour la livrer au maistre*³².

1) Le livre de compte de Barthélemy Bonis

Les livres de mathématiques et de comptes sont des sources précieuses. Un exemple est fourni par le livre de compte de Barthélemy Bonis, un marchand de Montauban, qui concerne la période 1345-1369. Il s'agit d'un recueil sous forme de livre où Bonis enregistre toutes les opérations relatives à ses clients. Il utilise la comptabilité en partie double et il note le débit ou le crédit. Ce texte décrit l'activité régionale d'un petit marchand et les monnaies utilisées quotidiennement dans le commerce (ou les échanges). Toutefois, Montauban est située, à cette époque, hors de la Guyenne, entre Agen et Toulouse, aussi nous montre-t-il que les monnaies anglo-gasconnes ne circulent que peu, vers l'est, au-delà des limites géographiques du duché³³. À partir de Toulouse, les rapports avec l'ouest et donc l'Aquitaine sont assez étroits bien que les deux territoires, à cette époque, se trouvent, du fait de la guerre de Cent Ans, dans un état d'hostilité qui ne facilite ni les échanges ni la circulation des monnaies frappées par leurs voisins³⁴.

Le manuscrit est divisé en deux parties : le *Livre C* (1345-1369) et le *Livre vermeil de Dépôts* (1347-1348)³⁵. Il présente également un relevé des monnaies d'or et d'argent qui y sont mentionnées et parfois des éléments sur la valeur des pièces.

31 *Kadran aux marchans* de Jehan Certain Bibliothèque de l'Arsenal, MS-2094, f° 67 r°.

32 Micholas Chuquet, Médiathèque de Nantes, ms. 456 fol. 93. B.N. ms.fr. 1346 Chuquet, fol. 308 v° et 309v°. Tout homme qui mérite être habille et expert de change, doit savoir faire son déneral de toutes les monnaies ayant cours. Et il doit savoir combien d'aloi et de mise sont telles. Et il connaît que l'aloi vaut mieus que le cours de la monnaie, il doit retenir la dite pièce pour la livrer au maître dans le duché d'Aquitaine, p. 141.

33 Pour la localisation voir la carte des monnaies qui circulent dans le duché d'Aquitaine au XIV^e siècle, p. 144.

34 Wolff Philippe 1954, *Commerces et marchands de Toulouse (vers 1350-vers 1450)*, Paris, Plan.

35 Une analyse a été faite par M. Forestié Édouard 1890-1894, *Les livres de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du XIV^e siècle*, Paris, 2 vol.

Parmi ces monnaies il y a le *lion*, *lheos* qui est décrit comme un denier d’or avec la figure du roi sous un dais gothique, les pieds sur un lion. Sa valeur est de 25 sous en 1339. Il s’agit d’un guyennois d’or émis par Édouard III dans l’atelier de Bordeaux, la seule monnaie d’or anglo-gasconne. En général, les marchands utilisent assez volontiers les monnaies de leurs clients pour éviter de transporter leur propre monnaie.

Monnaies d’or présentes dans les livres des Frères Bonis	
Monnaie	Valeur
l’écu <i>escut d’or</i> ou <i>escut</i> ,	frappé par Philippe VI et ses successeurs.
le <i>florin</i> à l’écu.	
l’ <i>angelot</i> ou <i>angels</i>	75 sols en 1340 ³⁶ .
le <i>réaux</i> , <i>reals</i> ou <i>royaux</i>	22 s. 6 d. en 1331, 25 sols en 1358, 40 sols en 1359 et 20 sols en 1364.
la <i>couronne</i> ou <i>coronas</i> , denier à la couronne	40 sols en 1339.
le <i>mouton</i> , <i>agnel</i> ou <i>agnelet</i>	25 sols en 1354, 30 s. et 25 sols en 1356.
le <i>florin George</i> .	Il s’agit d’une monnaie frappée par Philippe VI en 1346 qui devrait avoir la valeur d’une livre tournois ³⁷ .
la <i>chaise</i> ou <i>cadieiras</i> ,	20 sols en 1346, 30 sols en 1346 et 1347.

Parmi les monnaies en argent, nous trouvons le gros tournois, le gros parisis et le gros aux lis. Les monnaies anglo-gasconnes sont absentes la préférence des usagers allant les monnaies royales.

Monnaie	Valeur
gros parisis	12 deniers
gros tournois	18 et 14 deniers
gros aux lis	15 deniers

Les monnaies de billon sont : l’obole ou maille, le denier tournois et le parisis, le double denier tournois et le double parisis. Ensuite sont présentes aussi des pièces locales : le sol et le denier de Cahors, le sol et le denier de Morlaàs et aussi la maille bordelaise qui a une valeur de 1 denier et $\frac{1}{2}$. Il s’agit probablement de la maille blanche Hibernie émise par Édouard II.

Dans le livre sont encore transcrites les ventes de tissus soldées comptant ou à crédit. Elles nous indiquent le numéraire utilisé et dans quelques cas, si la monnaie est altérée, le taux du change :

36 M. Forestié reprend les valeurs du texte, mais quand elles ne sont pas fournis il se réfère à ceux du Ducange.

37 Belaubre *Dictionnaire*, Florin Georges p. 58.

[...] leescut a XXIV s.

[...] l'esent a L s. XXII s. VI d., valor d'aquesta moneda :.... VIII s. III d.

Et alors, il précise la proportion qu'il faut utiliser :

La proportion doit donc s'établir ainsi : si un objet est acheté à raison de 32 sols, l'écu valant 32 sols [de monnaie altérée], l'objet ne coûte en réalité qu'un écu d'or (dont la valeur intrinsèque ne variait pas), c'est-à-dire environ 16 sols de bonne monnaie, puisque ce cours de 16 sols est celui du retour à la forte monnaie, et la formule algébrique de réduction est celle-ci : Prenons S la somme reçue T le taux de l'écu au moment de l'achat, et T le taux de l'écu au moment du paiement, nous obtiendrons X la somme à verser, par l'opération suivante :

$$X = \frac{S \cdot T^2}{T^1}$$

La période concernée par ces comptes est celle de la guerre de Cent Ans qui a réduit notablement les ressources du roi de France et du roi d'Angleterre. Pour faire face à tous les dépenses, les souverains affaiblissent les monnaies par des dévaluations monétaires. Cela apparaît dans les livres de compte, où les marchands mentionnant à chaque fois la valeur au moment de la transaction, ainsi Bonis accompagne-t-il toujours les acomptes reçus du cours de l'écu, du florin, du florin george ou du mouton d'or.

Les marchands préfèrent utiliser des monnaies dont la valeur est assez stable et la moins altérée, comme l'écu d'or. Les monnaies en or sont préférées par rapport à celles d'argent car le profit est bien évidemment meilleur. Bonis, même s'il travaille à Montauban, ville assez proche du duché de Guyenne, manie donc très peu de monnaies guyennoises. Une explication peut être fournie par l'absence de l'Aquitaine et de Bordeaux en dehors du transport des laines d'Angleterre vers Montpellier via Libourne. En effet à partir du XII^e siècle les vins français commencent leur exportation vers l'Angleterre, comme ceux de Bordeaux. Le duché décide de baser ses commerces plutôt sur le vin, en particulier vers l'Irlande, que sur les étoffes, ce qui le porte loin des commerces des frères Bonis. L'Aquitaine préfère les draps flamands qu'il achète à Damme, en passant par la mer du nord³⁸. Au Moyen Âge la France est caractérisée par deux grandes routes commerciales : celle appelée « Flandre-Champagne » avec les foires de Bruges et la route littorale utilisée pour le commerce du vin et du sel, développée grâce à l'union de la Gascogne et l'Aquitaine avec l'Angleterre³⁹.

38 VanWerveke Hans 1993, « Les commerces des vins français au moyen-âge », *Revue belge de Philosophie et d'histoire*, p. 1096-1101, p. 1096.

39 Frank Koller E. 1968, « La géographie de deux routes commerciales franco-flamandes au moyen age », *Norois*, p. 285-291, p. 288.

2) La *Pratica della Mercatura* de Francesco Balducci Pegolotti

La *Pratica della Mercatura* a été rédigée par Francesco Balducci Pegolotti (v. 1290-1347), un marchand et homme politique de Florence, qui est au service de la *Compagnia dei Bardi*. Il vit à Anvers, puis de 1317 à 1321 à Londres. Entre 1335 et 1343, il rédige le *Libro di divisamenti di paesi* et *La pratica della mercatura*. Dans son texte sont présentes quelques pièces anglo-gasconnes. Après un glossaire des termes du commerce, le marchand énumère toutes les villes commerciales qui sont connues des marchands italiens et la seule connue dans le sud-ouest est *Roccella di Guascogna*. Il cite aussi les coutumes commerciales, mais surtout il indique la valeur commerciale des monnaies ayant cours en Europe et bien entendu les monnaies bordelaises, les poids et aussi les mesures utilisées⁴⁰. Dans le duché d'Aquitaine, la principale pièce utilisée est l'esterlin anglais ensemble avec la monnaie bordelaise : *bordellesi a once 3, denari 16*.

À propos de la laine qui doit être transportée entre Londres et Libourne, l'auteur écrit que pour le fret londonien, à Libourne en Gascogne le prix est de 12 d. esterlins par balle, la somme monte en s. à 2 esterlins. Pour le pilotage, 262 deniers et $\frac{1}{2}$ esterlin pour balle, la somme monte à 1 d. esterlin. Et pour le don aux marins du bateau lorsqu' à Libourne ils déchargent du navire, la somme de $\frac{1}{2}$ esterlin par balle monte à 1 d. esterlin. Et pour le salaire de la « guama » qui vient de Londres à Libourne, la somme de 1 d. esterlin par balle monte à 2 d. esterlins⁴¹.

Lors d'échanges commerciaux entre Libourne et l'Angleterre, la monnaie utilisée est le denier esterlin. Cette monnaie est aussi citée par *la costuma di Roani sopra Gironda* (Royan), *denaro 1 sterlino per balla, monta alla soma denari 2 sterlini*.

Somma le dette 5 partite soldi 2, denari 6 sterlini alla soma, di soldi 3 sterlini 1 fiorino d'oro.

E per la costuma di Borgo (Bourg) *in Guascogna, soldo 1, denari 8 per balla, monta alla soma soldi 3, denari 4 tornesi.*

Dans les autres références la monnaie utilisée est le denier bordelais :

Et encore selon la coutume de Vayres, Libourne et Fronsac (Gironde) utilisent les deniers bordelais.

Et pour la coutume de Vayres, 3 deniers bordelais par charge.

Et pour la coutume de Fronzac près de Libourne, 3 deniers bordelais par charge.

Et pour la coutume de Libourne, 2 deniers bordelais par charge⁴².

40 Ce texte a été publié par Allan Evans. Le manuscrit original se trouve à la Bibliothèque Ricciardi de Florence n° 2441. Francesco Balducci Pegolotti 1936, *La pratica della mercatura*, ed. A. Evans, Cambridge (Mass.).

41 *Primieramente, per nolo di Londra fanno a Liborno in Guascogna denari 12 sterlini per balla, monta la soma soldi 2 sterlini. Per ludimannaggio, 262 denari $\frac{1}{2}$ sterlini per balla, monta alla soma denaro 1 sterlino. E per guindaggio a' marinieri della nave quando si scarica a Liborno della nave, $\frac{1}{2}$ sterlino per balla, monta alla soma denaro 1 sterlino. E per salario della guama che vi viene suso di Londra a Linborno, denaro 1 sterlino per balla, monta alla soma denari 2 sterlini*

42 *E per la costuma di Vara, denari 3 bordellesi per carica. E per la costuma di Fronzacco appresso di Linborno, denari 3 bordellesi per carica. E per la costuma di Linborno, denari 2 bordellesi per carica*

Pegolotti insère aussi quelques indications utiles pour les changes et il fait savoir qu'à Bruges le marc a une valeur de 13 s. 4 d. et 3 esterlins valent un gros tournois d'argent :

*À Bruges [...] le marc vaut treize sous quatre deniers et trois esterlins valent un gros tournois d'argent. Le marc d'argent au poids de Bruges et de toute la Flandre fait six onces au poids de Bruges [...]*⁴³

3) Le manuscrit de Montolieu

Un manuscrit, rédigé à Montolieu en 1343 (à peu près contemporain de Pegolotti) et aujourd'hui conservé à la bibliothèque de l'Arsenal⁴⁴, présente des éléments semblables à ceux des livres de changeurs. L'auteur s'intéresse aux valeurs du marc d'argent dans différentes villes, mais aussi aux titres des monnaies d'argent et de billon.

Parmi les monnaies citées, se trouvent des guyennois. Ce terme de *guianes*, (*guianensas* ou *guianes negres*) ne désigne pas ici les monnaies du Prince noir émises en 1361, mais désigne d'autres types antérieurs comme en témoignent des mentions de 1329-1330⁴⁵. La comparaison des pièces listées avec ce que nous savons des émissions royales permet de confirmer la date de 1343. D'autre part, de telles listes sont recopiées et ensuite des ajouts sont faits au fur et à mesure, mais dans ce cas, ils ne concernent que les monnaies royales frappées avant 1350.

Dans cette liste les monnaies de billon sont beaucoup plus nombreuses que les monnaies en argent⁴⁶.

Monnaies du duché d'Aquitaine présentes dans le manuscrit	
Monnaie	Valeur
<i>Chipotenses</i>	3 d. 3 g.
<i>Chapatreses</i>	2 d. 18g.
<i>Bordales</i>	2.d. 12g.
<i>Mealha petita de Bordeu</i>	2 d. 15g.
<i>Tornes de Bordeu</i>	3 d.
<i>Parasis viels de Bordeu</i>	2 d. 15g.
<i>Tolsas de Bordeu am 1 gra jos la corona</i>	3 d. 12g. 1/2
<i>Tolsas de Bordeu am 2 gras dejos las coronas</i>	2 d. 22 g.
<i>Bordales am II coronas</i>	2 d. 18 g.
<i>Poges de Bordeuam le gra dejos la corona</i>	2 d.

43 Coativy 2007 p. 12. Cité par Brunel Guislain & Lalaou Elisabeth, p. 461-462.

44 Manuscrit 8315 de la bibliothèque de l'Arsenal. Bompaire Marc 1987c, « Un livre de changeur languedocien du milieu du XIV^e siècle », *RN*, 29, p. 118-183.

45 Capra Pierre 1979a, « Les espèces, les ateliers, les frappes en Guyenne anglo-gasconne aux XIV^e et XV^e siècles », *NC*, 19, n° 139, p. 139-154, p.140.

46 Capra 1980.

<i>Guianes</i>	<i>2 d. 18 g.</i>
<i>Guianensas</i>	<i>2 d. 6 g.</i>
<i>Guianes negres</i>	<i>2 d. 15 g.</i>
<i>Mealhas d'argent de Bor am la ruossa sus le leo</i>	<i>7 d.</i>
<i>Mealhas de Bordeu am la o ssus las tranas</i>	<i>9 d.</i>

Les monnaies sont classées par titre et non par métal comme dans la liste de Pegolotti⁴⁷. Les types ne sont que rarement décrits ou évoqués. Les différences ne sont indiquées que pour des monnaies d'Aquitaine. Les deux listes ne reflètent pas le même niveau de circulation monétaire car Pegolotti traite séparément monnaies de billon et monnaies d'argent et accorde une place dominante à celles-ci alors qu'elles sont minoritaires et mêlées aux monnaies de billon dans la liste de Montolieu. L'absence des monnaies d'or marque très bien le niveau modeste auquel se place cette dernière liste. À cette date, plusieurs monnaies d'or sont émises et utilisées à des titres variables, comme les écus que nous retrouvons, par exemple, chez les frères Bonis de Montauban⁴⁸.

II. LA CIRCULATION MONÉTAIRE EN AQUITAINE

La circulation monétaire peut être vue comme l'interaction entre la société et le pouvoir central. Le souverain habituellement fournit le numéraire qui est imposé à un cours légal supérieur à la vraie valeur métallique des monnaies car cette différence est nécessaire pour payer les frais de fabrication et pour dégager un profit. Pour cette raison, le pouvoir cherche à imposer la circulation de ses monnaies et d'interdire les monnaies étrangères sur le territoire qu'il contrôle, monnaies qui sont souvent de qualité inférieure et font disparaître les bonnes monnaies. Il en résulte que le souverain se trouve en manque de métal et il est obligé d'utiliser le numéraire étranger. En ce qui concerne les pièces noires, elles sont souvent acceptées, même si elles sont de mauvaise qualité, car elles assurent les échanges de tous les jours.

Au début de la présence anglaise, en France et dans le duché d'Aquitaine, une des monnaies principales qui circule et est utilisée est le denier tournois frappé à Saint-Martin de Tours. D'autres monnaies circulent également provenant des territoires voisins : le denier de Morlaàs en Béarn ou de Melgueil en Languedoc (morlan et melgorien), le denier arnaudin d'Agen. Ces monnaies, de même que le denier bordelais, sont des monnaies réelles, mais qui peuvent servir aussi de monnaie de compte⁴⁹.

Les monnaies dominantes dans les territoires continentaux des Plantegenêts, sont :

47 Pegolotti p. 287-292.

48 Forestié p. 158 n. 114.

49 Casse 2010, p. 75.

- le *denier* ou esterlin qui, frappé en Angleterre, est assez présent dans les comptes du Moyen Âge. Il s'agit d'une monnaie de faible valeur qui est soit une monnaie de compte soit une monnaie réelle.
- le *denier angevin* frappé à Angers. Cette monnaie circule en particulier dans les territoires du nord : en Normandie, en Anjou, en Maine, en Touraine, Poitou et Berry. Sa valeur est de 1 tournois. Pendant le règne de Henri II, cette monnaie est utilisée au nord jusqu'en Bretagne et à l'est jusqu'à Chartres. Elle cesse de circuler pendant le règne de Jean sans Terre à la fin du XII^e siècle début XIII^e siècle.
- le *denier poitevin* qui est frappé à Poitiers. Cette monnaie est surtout présente dans les territoires du sud – Poitou, Saintonge et Gascogne – où et elle est utilisée pour éviter que les monnaies seigneuriales, et en particulier le denier morlaàs, puissent mettre celles des souverains anglais de côté.
- le *denier de Bordeaux*, frappé par les premiers souverains anglais, ne circule pas en dehors du duché à cause de sa faible valeur.

Henri II, en 1180, met en place une réforme qui a pour but de renforcer le denier esterlin à la petite croix. Le but de Henri II est de limiter les espèces étrangères répandues dans le duché par les marchands, les pèlerins ou d'autres personnes. Les monnaies qui circulent sont le denier tournois, monnaie royale, et les deniers de Morlaàs ou de Melgueil. Elles montrent que, malgré les mesures prises, le souverain n'arrive pas à contrôler la circulation monétaire dans ses domaines.

Au début du XIII^e siècle, une des monnaies étrangères qui est utilisée dans les territoires anglais, et en particulier, dans ceux au nord de la Loire, est l'*angevin*. Cette monnaie n'est pas présente dans le sud de l'Aquitaine, où la monnaie dominante, déjà nommée, est le denier de Morlaàs.

Une autre monnaie qui circule dans ces régions est l'*esterlin* anglais. Les trésors montrent qu'avant le début du XIII^e siècle, l'esterlin est présent en Normandie, Maine, Anjou et aussi en Bretagne. Ce n'est qu'après 1220, que cette monnaie se retrouve aussi plus au sud. Même si ces territoires sont sous domination anglaise, la pénétration et l'utilisation des monnaies anglaises est progressive et limitée. Il s'agit surtout d'esterlins récemment frappés venus du nord. Les trouvailles aussi sont assez rares. Elles se situent en Auvergne, tandis qu'en Aquitaine seul le site abbatiale de Notre-Dame-de-Corheta à Cagnotte, au sud de la ville de Dax comporte des esterlins⁵⁰.

50 Dumas 1986b, p. 59. Dhénin Michel 1979, « Monnaies recueillies en l'abbatiale Notre Dame-de Corheta », *BSB*, p. 321-333.

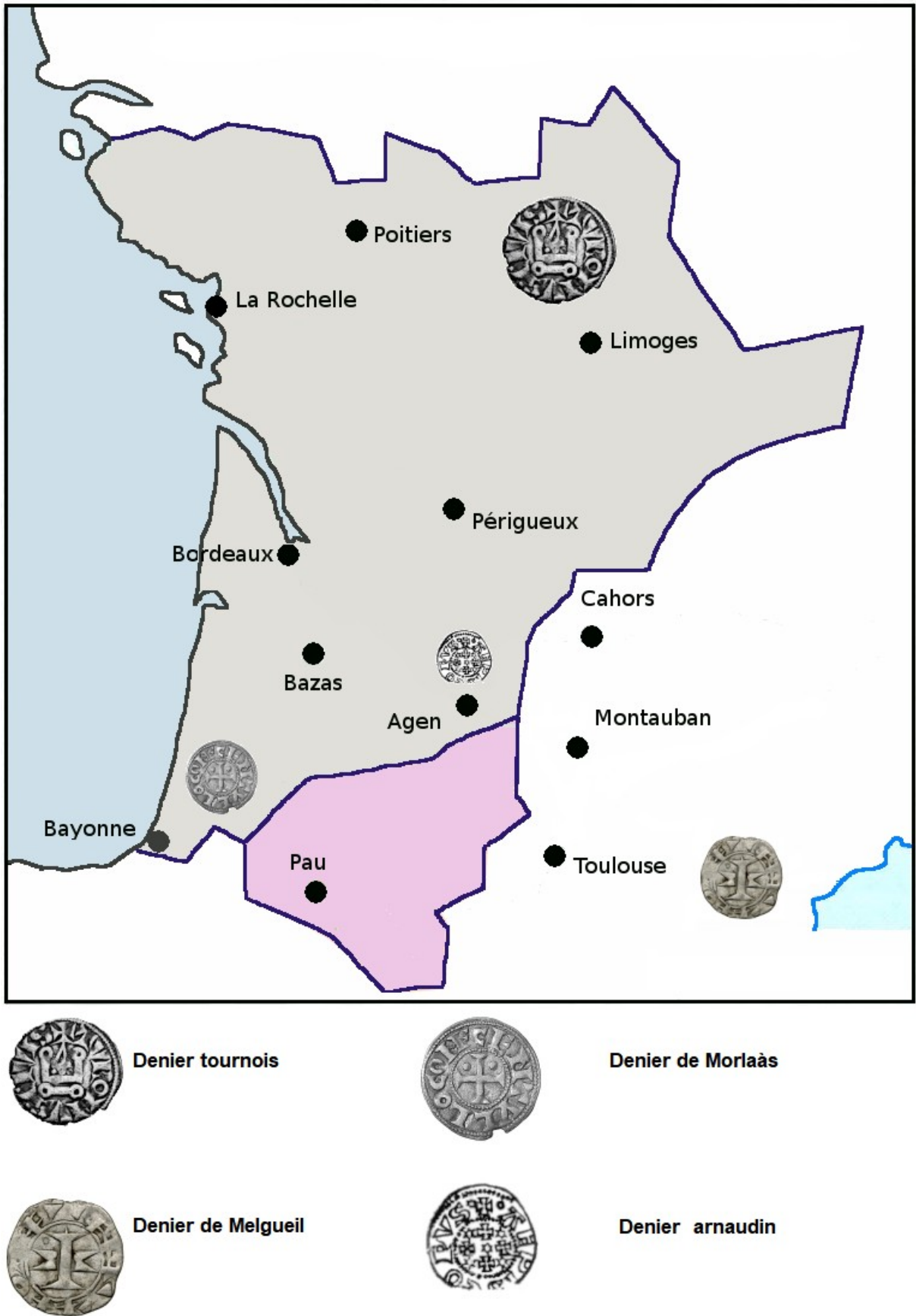
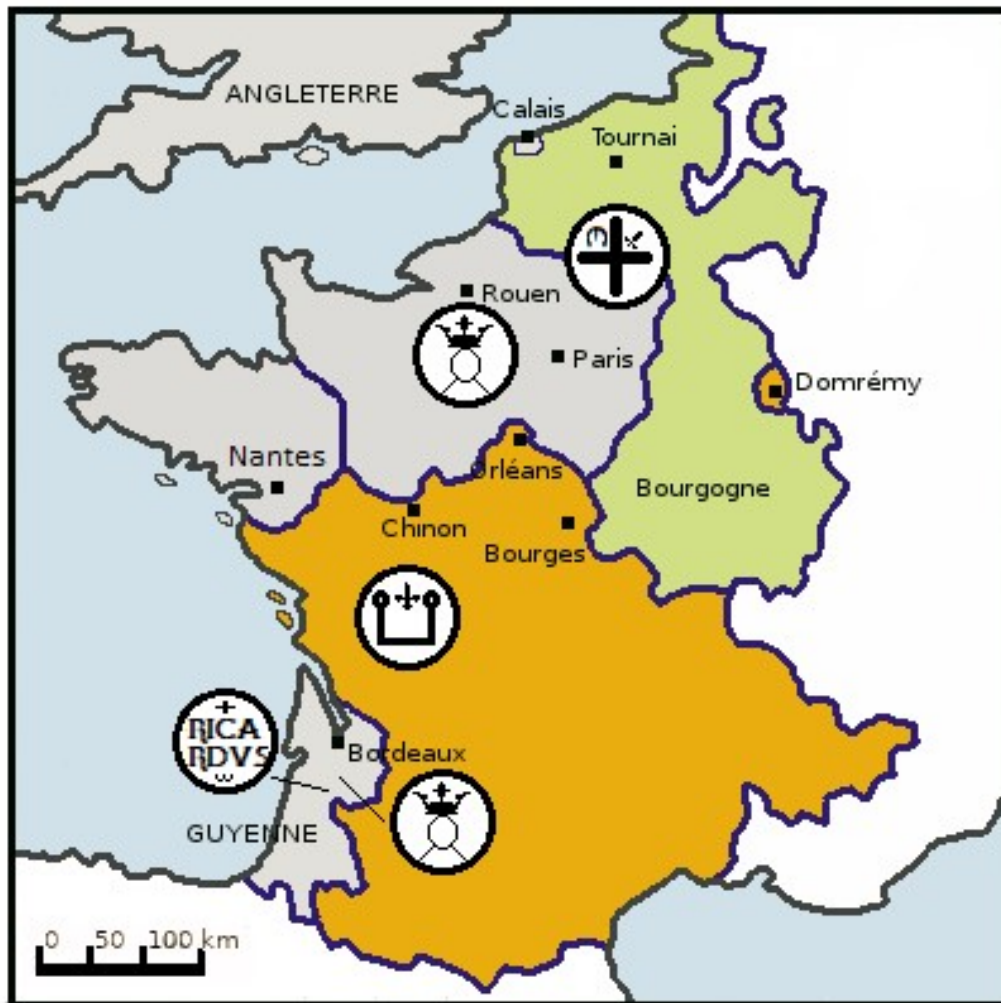


Fig. 1 : Monnaies qui circulent dans le duché d’Aquitaine aux XII^e-XIII^e siècles.



- | | | | |
|---|------------------------|---|---------------------------|
|  | Denier angevin |  | Denier poitevin |
|  | Denier esterlin |  | Denier de Bordeaux |

Fig. 2 : Monnaies dominantes dans les territoires continentaux des Plantegenêts.

Les trésors monétaires, enfouis entre le milieu du XIII^e siècle et la seconde moitié du XIV^e siècle, révèlent la présence de monnaies noires, tandis qu'après le milieu du XIV^e siècle ; leur thésaurisation est plus limitée. Il pourrait s'agir de monnaies qui ont été retirées rapidement de la circulation, ou de bourses perdues⁵¹.

Dans leurs territoires continentaux, les souverains Plantagenêts conservent le système utilisé en Angleterre et la monnaie anglaise peut circuler sans contrainte. Leur présence n'est pas exceptionnelle, surtout dans les environs de Bordeaux. En effet, elle est liée au commerce avec la Grande-Bretagne, en particulier du vin.

Un mandement, daté de 1374, émis par le roi de France, nous informe sur la circulation monétaire. Après la conquête du duché d'Aquitaine par l'armée royale, les monnaies de *notre adversaire* étant nombreuses, le roi fait frapper des nouvelles dans l'atelier de La Rochelle, qui doivent lui rapporter profit et être frappées *autelle et semblable mon^e, comme nous faisons faire en nos autres mone^{es} [...]. Toutes autres mon^{es}, tant d'or comme d'arg. au ~~m~~ pour billon, sur peine de perdre toutes icelles mon^{es}, que l'en trouvera prenant ou mettant [...]*⁵².

51 Prou 1984.

52 Saulcy (de) Félicien 1879, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II, jusqu'à François I^{er}*, Tome I^{er}, Paris, p. 529. Sord. II. 1.9. n° 174, fol. 167 v° et 168 r° et v°.

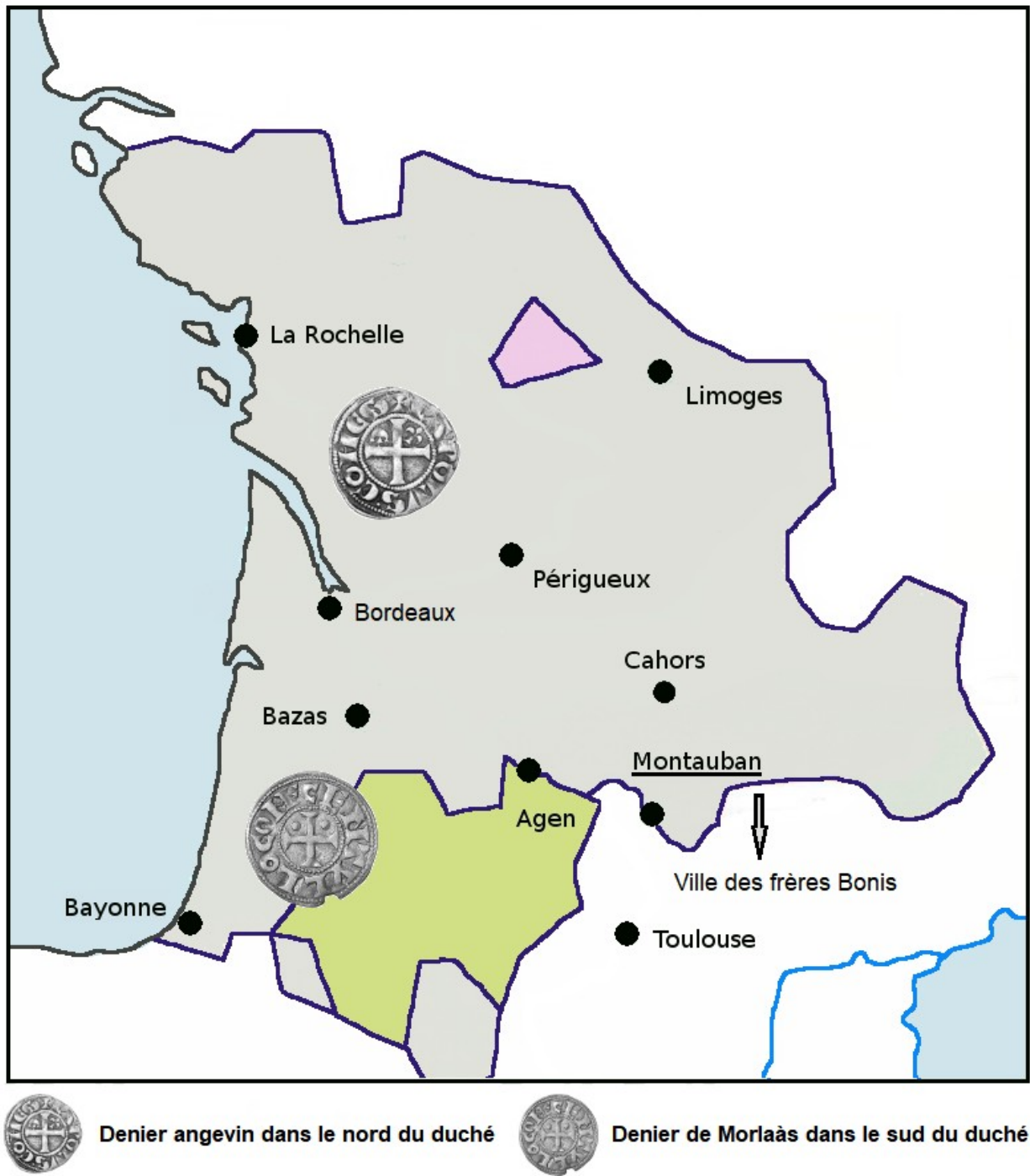


Fig. 3 : Carte des monnaies qui circulent dans le duché d'Aquitaine aux XIV^e siècle.

Pour étudier la circulation monétaire, il est nécessaire de tenir compte de ces changements réglementaires qui conditionnent l'origine – étrangère ou locale – des monnaies retrouvées. Un exemple est fourni par le consulat de Millau en Aveyron, qui se trouve sous le pouvoir du roi de France jusqu'au traité de Brétigny (1360), avant de devenir anglais jusqu'en 1370. La ville de Millau, située en Rouergue, est une ville importante car elle se trouve à la frontière orientale du duché d'Aquitaine⁵³. À partir du 26 février 1362 le système monétaire change : l'administration de Jean Chandos impose le système monétaire anglais et son cours des monnaies :

Si permutet la moneda local fes mos lo loctenen de nostre senhier lo rei denclatera e de vezer que neguna persona non auzes penre negunas monedas daur ni dargen no tan solamen aquelas azordena va aprezen eper lo pres que azordenat soes asaber: I deniers daur, local fa aprezen, local sapella guianes alcal dona cors per XVI s. VIII. d. de sa moneda, elur part delaur local avia avut fag anos tan solamen per XIII s. IIII d., el rial de aur local avia agut fag lo rei de Fransa per XIII s. el fl. de laur per XII s., el crozat borsa lo per XII d. e I denier blanc, local fa aprezen que sapella guianes per XX d. de sa moneda, e I denier altre blanc que fa aprezen per X d. e I denier guianes, etot que fa per V d. e I denier negre per I d. e totas las altras monedas a marc per biho (sic-billon)⁵⁴.

Cet acte marque le passage de ces territoires sous l'administration anglaise : de *el rial de aur local avia agut fag lo rei de Fransa* (royaux d'or du roi de France) à la *sapella guianes per XX d. de sa moneda* et au *denier guianes*. Légalement, la monnaie change mais la mise en œuvre de la mesure est progressive et paraît limitée⁵⁵.

Pour les années 1362-1369, nous possédons les comptes des consuls boursiers. La monnaie anglaise et anglo-gasconne apparaît dans ces livres à partir de 1364. Sont nommées des pièces telles que l'esterlin, le guyennois et le noble⁵⁶. Estève Dolmieras, boursier à plusieurs reprises entre 1364 et 1380, le 15 et le 16 juin 1364 enregistre un paiement de 4 guyennois et 2 nobles guyennois⁵⁷. Puis, il fait des conversions entre les *libras* et les *gianes* (guyennois)⁵⁸.

Un autre exemple est fourni par les registres d'un notaire de Villefranche-de-Rouergue, Raymond de Salis. Après octobre 1363 la livre d'Aquitaine est la seule à être mentionnée dans ses comptes⁵⁹,

53 Millau est aujourd'hui une sous-préfecture du département de l'Aveyron, dans la Région Occitane. Elle se trouve à 70 km sud-est de Rodez et elle fait partie de l'ancienne province de Rouergue.

54 Archives Municipales de Millau, CC355 I, f° 52 v°-53 r°.

55 Lesage Georges L. 1948, « La circulation monétaire en France dans la seconde moitié du XV^e s. », *AESC*, p. 304-316. Note p. 134.

56 Favreau Robert 1978, *La ville de Poitiers à la fin du Moyen Age. Une capitale régionale*, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, p. 167 note 150.

57 Archive municipale Millau CC 361 I, f° 10 v°-11 r°. *Un consulat et ses finances*, p. 191.

58 Arch. mun. Millau CC 361 I, f° 11 r°.

59 Charlier G. 1998-99, *Aspect de la vie économique de Villefranche-de-Rouergue d'après les registres du notaire Raymond de Salis (1361-1367)*, mémoire de maîtrise d'histoire, U.T.M., p. 52-58.

et encore des références au *guyennois* se trouvent en 1364⁶⁰. Des états généraux sont convoqués à Périgueux en Dordogne la même année pour voter un subside d'un *guianez* par feu⁶¹. Le Prince noir autorise les consuls à percevoir une taxe de 5 *petits sous guianez*, pour chaque muid de vin qui entre dans la ville en 1367.

*[...] a quocumque modio vini extraneo infra dictam villam de Amiliavo repondendo quinque solidos parvos guianenses percipere et levare valeant hinc ad tres annos a data presentium numerandos in fortificationem dicte ville nostre de Amiliavo et non alibi convertendam.*⁶²

Les monnaies aquitaines circulent concurremment avec les monnaies royales françaises, mais elles ne sont pas toujours acceptées, les villes du Rouergue se montrant absolument hostiles aux mutations faites par Édouard le Prince noir⁶³. Le prince décide alors de faire valoir ses droits. Il ordonne qu'il soient exclusivement utilisées ses monnaies et non d'autres⁶⁴. Le 26 novembre 1364 les villes de Rouergue désignent un représentant qui a la tâche de s'entretenir avec le Prince noir *en raison des monnaies*. Quelques mois plus tard, en janvier, elles reviennent à la charge afin de faire révoquer une lettre transmise par le Prince noir à Millau et *dans la sénéchaussée pour qu'on n'ose pas prendre d'autres monnaies que les siennes*. Cette action, enfin, n'a pas réussi⁶⁵.

Le 25 août et puis le 11 septembre 1365, les autorités guyennoises demandent à plusieurs reprises des subsides pour effectuer des opérations liées au monnayage. Les villes de Rodez et de Périgueux n'ont pas de choix que d'opter pour une monnaie forte ou faible :

*Sobre la demanda que fazia nostre senhior lo prensip sobre lo fagh de las monedas que volia saber am lo pobles la voluntat se las fas faria fortas ho feblas, ni se la metria en sert, que d'aqui no las degues moure [...] se volian bona moneda, ni en cal valor [...] e sobre aisso demandava ajuda e sarta causa que volia qu'els pobles li fezesson, affi que sert temps tengues en sert las monedas*⁶⁶.

60 Arch. Départementales Aveyron, 3^e 11982, f^o 106 v^o (31 nov. 1364), 3^e 11990, f^o 62 v^o (12 nov. 1364), 3^e 11624, f^o 131 r^o (24 nov. 1363) et f^o 234 r^o (17 juillet 1364).

61 *Le guianez valait alors seize sous trois deniers.*

62 Rouquette M. l'abbé J. 1887, *La Rouergue sous les Anglais*, Millau, 1887, p. 465-466. *Vidimus d'une lettre patente du Prince d'Aquitaine accordant à Millau le droit de percevoir un impôt de cinq petits sous guyennois pour chaque muid de vin étranger porté en ville* (7 février 1368, archives de Millau EE, 120).

63 V. Chapitre V La réforme monétaire du Prince noir.

64 Flandin-Bléty P. 1966, *Recherches sur les Etats du pays et sénéchaussée du Rouergue (Les Etats au XIV^e s.)*, mémoire DES d'histoire du droit, dactylographiée, Paris, p. 48.

65 Archives Municipales de Millau, CC 360 I, f^o 23 v^o. Arch. Mun. Millau, CC 361 I, f^o 57 r^o.

66 Archives Municipales de Millau, CC 362 I, f^o 18 r^o et f^o 23 v^o. Delpit J. , *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, t. I, Paris, 1847, pièce 224, p. 173. À la demande que notre seigneur le prince a fait sur le fait des monnaies qui voulait connaître avec les gens si vous les faites faire fortes ou faibles [...] que d'ici t'a pas à les déplacer [...] s'il voulaient une bonne monnaie, ni en quelle valeur [...] et sur ce il demandait de l'aide la cause certaine que voulait que les gens lui fassent [...]

Édouard le Prince noir décide alors d'imposer un fouage de 20 esterlins par feu dans les villes de Rouergue en contrepartie de l'absence de mutation des monnaies (*trespassamen*). En 1364 à Périgueux ce fouage est de 40 esterlins⁶⁷.

*Eduardus... thesaurario nostro ruthenensi (Rodez) ant ejus locum tenenti salutem. Audita suplicatione consulum et [...] itantium ville Amiliani (Saint Emilion) et ejusdem honori mandamus vobis quod ab executione contra ipsos per vos incepta facienda ratione financie transgressum monetarum supersedeatis et supersedi faciatis et quidquid de bonis dictorum suplicantium arrestatum seu impeditum fuit eisdem reddi et restitui faciatis donec a nobis aliud habueritis in mandatum. Datum apud Burdegalam undecima die marcii anno domini MCCC sexagesimo sexto*⁶⁸.

La monnaie anglaise et anglo-gasconne continue à circuler dans ces territoires, même après la reconquête française et à avoir cours légal encore pour quelque temps, car le roi de France a besoin de numéraire. La documentation conservée aux Archives municipales de Millau, dans la plupart des cas, concerne essentiellement l'annonce des nouveaux cours légaux.

Tableau des documents concernant la monnaie, conservés aux Archives municipales de Millau ⁶⁹				
Date (départ)	Lieu	Envoyés millavois	Objet	Référence
2 janv. 1364	Agen	R. Garnier Esteve Laurens	Monnaie, insécurité et lettres de grâce	CC360I, f° 28 v° - r°
11 sept. 1365	Périgueux	R. de Vonc Guilhem Manoasca	Monnaies	CC 362I, f° 23 r°-24 r°
13 mars 1368	Angoulême	R. de Vonc	Lettre de grâce pour les monnaies dans la haute marche et délai pour fouage	CC361I, 69 r°-70 r°
16 juin 1365	Sauveterre		Monnaie	CC 362 I, f° 6 v°
2 juillet 1365	Sauveterre	Sénéchal	Monnaie Fouage	CC 362 I, f° 8 v°
8 août 1365	Villefranche	Sénéchal	Monnaie	CC 362 I, f° 15 r°-v°
25 août 1365	Rodez	Sénéchal	Monnaie	CC 362 I, f° 18 r°
1 ^{er} oct. 1365	Millau	Communes Haute Marche	Finance monnaie	CC 362 I, f° 28 v°.

67 Archives Municipales de Millau, CC 362 I, f° 28 v° -29 r° et f° 32 v°. Arch. mun. Millau CC 361 I, f° 17 r°). Les fouages sont payés régulièrement. *Un consulat et ses finances*, p. 155.

68 Rouquette M. l'abbé J. 1887, *La Rouergue sous les Anglais*, Millau, 1887, p. 463. *Lettre du Prince d'Aquitaine accordant à Millau la remise de la finance pour la transgression des monnaies (11mars 1367)*. « Ayant entendu la supplication des consuls et marchant vers la ville de Saint Emilion et du même honneur, nous vous ordonnons, qu'il vous sera fait, ou empêché, d'exécuter les engagements contre eux en raison du passage de l'argent ; vous le faites jusqu'à ce que vous ayez un autre commandement de nous. Donnée à Bordeaux le 11 mars 1366 ».

69 Garnier Florent 2006, *Un cosulat et ses finances. Millau 1187-1461*, Institut de la gestion publique et du développement économique, p. 255-256.

Tableau des cris et décrits de la monnaie à Millau 1346-1461					
Date	Personne	Procédés	Mesure	Réaction	Référence et commentaire
19 nov. 1356		Criée	Nouveaux cours légaux		350, f° 36 r°, dessin et inscription <i>hic est proclamatio monete</i>
6 fév. 1357		Criée	Nouveaux cours légaux		350, f° 43 r°, dessin
26 fév. 1362	Lieutenant d'Angleterre		Nouveaux cours légaux, introduction officielle du guyennois		CC355, f° 52 v°-53 r° et Artières, p. 129
1 ^{er} mai 1368		Criée	Nouveaux cours légaux	Indication du cours officieux	363, f° 81 r°
16 déc 1371			Nouveaux cours légaux		367, f° 3 v° et 26 r° et Artières, p. 193
25 fév. 1390	M ^e des monnaies	Criée	Nouveaux cours légaux		380, f°38 r°

Une autre situation particulière est celle qui correspond au secteur géographique de l'actuel département des Landes, dans le sud du duché, où la monnaie en circulation est constituée par des petites monnaies de billon et d'argent frappées dans les ateliers aquitains. Plusieurs découvertes isolées faites dans la région de Roquefort, à quelques kilomètres de Mont-de-Marsan, ont livré des hardis d'Henri IV, V ou VI :

- chapelle de Lugaut (commune de Retjons) : 2 hardis,
- Maillères : 1 hardi,
- église de Roquefort : 1 hardi⁷⁰,
- Labrit, fouilles du château de terre : 1 hardi⁷¹.

70 Dardey Gilbert 2000, « Une monnaie découverte à Roquefort (Landes), témoin de la circulation monétaire des ducs d'Aquitaine dans le Marsan », *Amis des Archives des Landes et Association landaise de recherches et de sauvegarde*, n° 14, p. 17-19. Roquefort est une ville qui se trouve à 100 km environ au sud de Bordeaux.

71 Dardey Gilbert. 1997, *Analyse de l'ensemble du numéraire découvert à Labrit (Landes) et sa circulation*, Rapport d'étude dactyl.

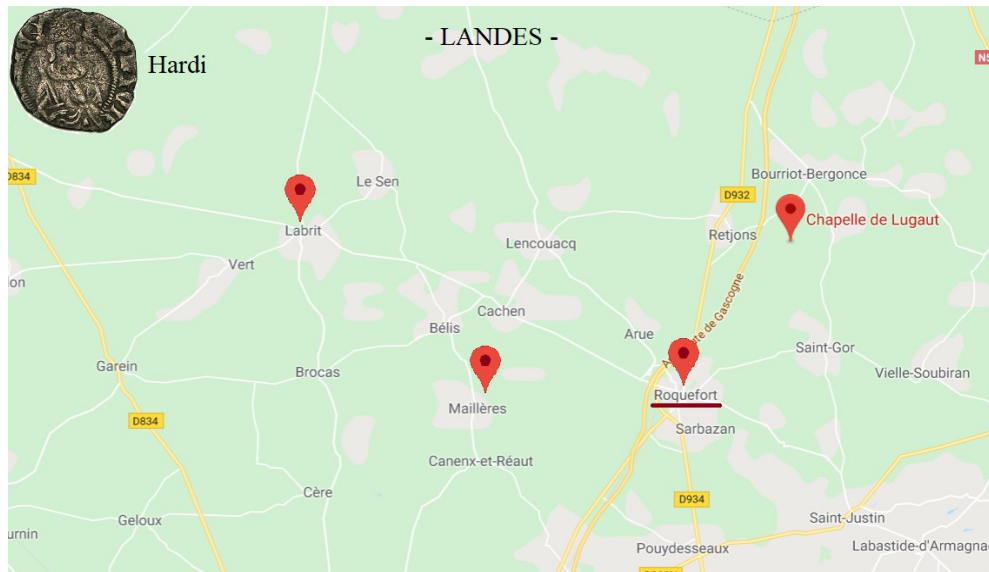


Fig. 4 : Carte des trouvailles isolées des hardis dans la région de Roquefort (Landes)

Le numéraire qui a été mis à jour dans la région de Roquefort se compose de deniers, doubles et aussi des gros de la seconde moitié du XIV^e siècle, mais la monnaie dominante sont des hardis de la première moitié du XV^e siècle (W281). Il s'agit de monnaies d'argent et de billon qui sont utilisées pour des échanges journaliers, frappées à Bordeaux, qui est le seul atelier actif à cette époque.

Lors des fouilles du château de Labrit (1991-1995) des monnaies anglo-gasconnes ont été découvertes. Il s'agit de 4 pièces d'Édouard III⁷² :

- 1 fragment d'un gros tournois au léopard
- 1 double à la couronne
- 2 deniers au léopard

Sur le même site ont été trouvés aussi une monnaie d'Aquitaine d'Édouard III ensemble avec des monnaies françaises, anglaises et une monnaie d'Athènes⁷³.

Toujours dans les Landes ont été faites plusieurs découvertes à Mont-de-Marsan⁷⁴ :

- 1 esterlin de Henri de Lancastre frappé à Bergerac⁷⁵
- 1 denier au léopard d'Édouard III et 1 hardi⁷⁶

72 Gilbert Dardey 1997, *Analyse de l'ensemble du numéraire découvert à Labrit (Landes) et de sa circulation*, rapport dactylographié et non publié (monnaies n° 42-46). Laborie Y. 2006, « Le château des Albret à Labrit (Landes) », *Archéologie du Midi médiéval* n° 4, p. 337-363.

73 Laborie 2006, Y. 2006, « Le château des Albret à Labrit (Landes) », *Archéologie du Midi médiéval* n° 4, p. 351 note n° 68.

74 V. Annexes Catalogue trouvailles des fouilles.

75 Dardey Gilbert 1987, « Monnaies découvertes à Mont-de-Marsan en 1983-1984 au 4 rue Victor-Hugo », *BSB*, Dax 4^e trim., p. 443-454 (monnaie n° 4). Lalande Bernard 1984, *Mont-de-Marsan "Maison Nihous"*, Rapport de sondages 1983-1984, novembre 1984, Association landaise de recherches et de la Sauvegarde.

76 Dardey Gilbert 1990-1991, « Monnaies découvertes en 1984-1985 à Mont-de-Marsan aux 25-29 rue Victor-Hugo », *Bulletin de l'association Landaise de Recherches et de Sausvegarde*, n° 8, année 1990-1991, p. 23-32. (monnaies n° 5 et 6). Dardey Gilbert 1994, « Les monnaies découvertes à Mont-de-Marsan depuis une trentaine d'années »,

- monnaies de Henri IV, V ou VI avec des dénéraux⁷⁷

Toutes ces monnaies appartiennent à une période assez courte, allant de vers la fin du XIV^e siècle, avec les monnaies d'Édouard III, à 1453 avec les hardis de Henri IV, V ou VI. Cette période correspond à une longue moment de crise et de réformes monétaires, de thésaurisation de l'or et de l'argent et d'exportation du métal, causé par la guerre de Cent Ans. Dans ce contexte, les souverains font frapper beaucoup de monnaies, dont la durée de vie est assez brève. À part les dénéraux, dont un est de Henri VI, les autres monnaies sont toutes en argent ou de billon de faible valeur émises dans les ateliers locaux. Ainsi les monnaies trouvées à Mont-de-Marsan sont-elles essentiellement, des monnaies émises et qui circulent dans le duché d'Aquitaine. Aucune monnaie royale, béarnaise, ou étrangère n'a été retrouvée lors des fouilles.

Un des problèmes récurrents du Moyen Âge est l'altération des monnaies, problème qui n'épargne pas l'Angleterre. L'étude des *Registres du Guild-Hall*, conservés à Londres, montre que la principale cause des dévaluations vient du fait que les marchands étrangers apportent un grand nombre de monnaies de mauvais aloi. Ces pièces sont échangées contre des bonnes monnaies ou des objets en argent. Consciente de cela, l'administration anglaise ordonne que toute monnaie défectueuse utilisée soit saisie et fondue. En cas de première récidive par un individu, toutes les monnaies, bonnes ou mauvaises, en sa possession, puis en cas de seconde récidive, tous ses meubles⁷⁸.

Mais dans un contexte de manque voire de pénurie de pièces et de métal, vers la fin du XV^e siècle, le numéraire étranger, même de mauvaise qualité, est accepté lors des échanges commerciaux. Cette situation se retrouve en Aquitaine, où beaucoup de monnaies étrangères sont présentes dans les trésors, comme dans celui de Luzac qui est composé de 3 monnaies royales de Philippe le Bel, des hardis du Prince noir et de 5 pièces du comté d'Hainaut. Le trésor d'Ariège est composé de 420 monnaies d'or et de 1 498 monnaies en argent et il comprend 441 gros, deniers et oboles d'Espagne, monnaies d'Écosse, d'Angleterre et de Bavière.

Dans cette région ont été mis à jour aussi quatre autres trésors à Labouheyre, Morcenx, Pontex-les-Forges et Sore⁷⁹. Le numéraire est composé de petites monnaies frappées dans les ateliers monétaires du duché et de quelques monnaies d'or, comme montrée dans le tableau suivant :

Autour de l'ancien Marsan (Actes du colloque – Mont-de-Marsan – 5 novembre 1994, p. 65-79).

77 Dardey Gilbert 1990-1991 (monnaies n° 5 et 6). Dardey Gilbert 1994.

78 Archives de la mairie de Londres. Reg. C, fol. 27.

79 Voir volume le volume des Annexes, la partie dédiée au Corpus de trésors n° 42, 56, 65.

Tableau des 3 trésors dans les Landes			
	Monnaies royales	Monnaies d'Aquitaine	Autres
Labouheyre date d'enfouissement : 1368-1369	- 120 deniers d'or à l'écu : Philippe VI - 17 agnels : Jean le Bon - 18 francs à cheval : Jean le Bon - 8 francs à pied : Charles V - 51 doubles : Pierre le Cruel, roi de Castille	- 2 hardis : Édouard le Prince noir - 1 chaise : Édouard le Prince noir - 52 pavillons : Édouard le Prince noir - 3 nobles d'or : Édouard III, roi d'Angleterre	
Morcenx date d'enfouissement : après 1368	- 1 Royal : Charles IV - 2 Royal : Philippe IV - 10 écu chaise : Philippe IV - 1 mouton : Jean - 18 franc à cheval : Jean - 1 florin <i>frantiae</i> : Charles V - 2 franc à cheval : Charles V - 39 franc à pied, fleur-de-lys : Charles V	- 2 Hardi : Édouard le Prince noir - 3 chaise : Édouard le Prince noir - 5 pavillon : Édouard le Prince noir	- Orange (Principauté) 2 franc à pied : Raymond IV Ligny et Saint-Pol 1 franc à pied : Gui de Luxembourg - Monnaies étrangères Castille et Léon 3 tête à gauche 1 cavalier armé : Henri II - Aragon 44 florin : Pierre IV, le Cruel 3 demi-florin : Pierre IV, le Cruel - Angleterre 1 grand noble : Édouard III 1 Léopold : Édouard III - Bohême 1 chaise : Jean de Luxembourg
Pontex-les-Forges date d'enfouissement : autour de 1415	- 1 franc à pied : Charles V - 18 Écus : Charles VI	- 1 esterlin : Édouard le Prince noir - 15 hardis : Édouard le Prince noir - 2 doubles hardis : Richard II - 928 hardis : Richard II - 6 doubles hardis : Henri IV - 3160 hardis : Henri IV	- Principauté d'Orange : 2 carlins : Raymond IV - étrangères 1 gros : Urbain V pape 1 denier : Lubeck - Angleterre 1 noble : Édouard III 23 Nobles : Henri IV 1 demi-noble : Henri IV 1 noble : Henri V

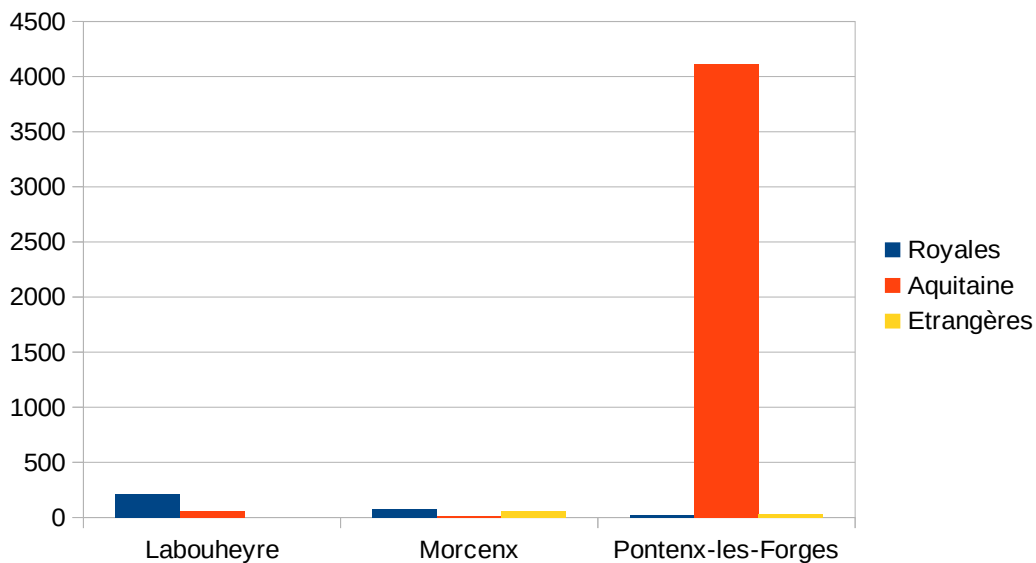


Fig. 5 : Graphe des monnaies qui composent les 3 trésors trouvés dans l’actuel département des Landes

La monnaie anglo-gasconne est dominante avec un total de 4 183 pièces, tandis que les monnaies royales sont au nombre de 307 et les étrangères de 84. Toutes ces monnaies sont concentrées dans un espace de temps d’émission d’environ 100 ans et la majorité d’entre elles proviennent d’un seul trésor. Les pièces anglaises sont au nombre de 28, ce qui montre encore une fois que la monnaie d’Angleterre est très peu répandue dans le duché. Dans ce cas il pourrait s’agir de trésors d’urgence. Pour les trésors d’épargne, évidemment, la situation est différente car les monnaies ont été choisies pour leur valeur. Nous y trouvons principalement des monnaies en or ou en argent de bon poids ou aloi et moins de monnaies noires, présentes surtout dans les trésors d’urgence.

Toutes ces monnaies retrouvées dans l’actuel département des Landes peuvent être classées en trois grands groupes :

- le premier comprend les monnaies d’Édouard III, première moitié du XIV^e siècle
- le deuxième celles du Prince noir et Richard II, seconde moitié du XIV^e siècle
- le troisième les hardis de Henri IV, V, VI, première moitié du XV^e siècle.

Le monnayage d’Édouard III et celui de Henri II ont été utilisés pour longtemps car ils ont été produits en grande quantité⁸⁰. Un autre élément est la qualité de l’aloi qui a permis à ces monnaies d’avoir une large circulation. Parmi les trésors analysés, seul celui de Bazas, ville située entre Mont-de-Marsan et Bordeaux, présente des hardis des rois Henri IV, V ou VI. En général le petit

80 Dardey Gilbert 2000, « Une monnaie découverte à Roquefort (Landes), témoin de la circulation monétaire des ducs d’Aquitaine dans le Marsan », *Amis des Archives des Landes et Association landaise de recherches et de sauvegarde*, n° 14, p. 17-19.

numéraire est composé par des gros et des doubles. Les trouvailles proviennent de pertes accidentelles de numéraire qui était utilisé quotidiennement pendant la seconde moitié du XIV^e siècle et le début du XV^e siècle.



Fig. 6 : Hardi de Henri IV, V, VI (Cgb) diamètre : 19 mm poids : 1,07 g.

Autre monnaie qui circule dans le duché d'Aquitaine est celle de Morlaàs, frappée à partir du XI^e siècle par le vicomte de Béarn, Centulle V, dans le château de Morlaàs (Pyrénées-Atlantiques). L'unité de ce monnayage est le *sou morlas* ou *livre morlaàs*.



Fig. 7 : Denier de Morlaàs (Cgb) diamètre : 20 mm poids : 1,11 g.

Cette monnaie a cours dans tout le Midi de la France pendant tout le Moyen Âge et a une valeur de 3 livres tournois. Thibaut de Champagne, roi de Navarre, verse, pour ses gages, à Bernard Comminges 100 marcs esterlins ou 3 000 sous morlaàs⁸¹. Un autre exemple est fourni par les comptes des domaines d'Alphonse de Poitiers, en 1255⁸². 119 livres 3 sous 2 deniers tournois sont comptés pour 59 livres 11 sous 7 deniers de morlaàs : 2 tournois sont échangés pour 1 sous morlaàs. Ces comptes révèlent, en outre, que la monnaie de Bordeaux a une valeur légèrement inférieure à celle de Tours. En 1254, Henri III d'Angleterre lui doit à Alphonse, comte de Toulouse, 7 258 livres de Bordeaux qui sont établies *sur le pied de 66 sols 8 deniers bordelais pour un marc d'argent*⁸³. À cette époque le roi Louis IX taille 58 sols dans un marc, ce qui fait que la livre de Bordeaux a une valeur de 10 pour 100 environ de moins que la livre tournois. Et encore en 1289 le connétable de Bordeaux prend 1 l. 15 d. de Bordeaux contre 1 l. tournois, qui fait au change 8 % environ⁸⁴.

81 Yanguas Miranda J. 1832, *Historia compendiada del Reino de Navarra*, San Sebastian, p. 137. Denier Centulle de Morlaàs, CGB E-auction 34-12308.

82 Dom Vaissète Joseph 1843, *Histoire de Languedoc*, t. VI, p. 484 .

83 Dom Vaissète Joseph 1843, *Histoire de Languedoc*, t. VI, p. 94.

84 Balasque Jules 1869, *Études historiques de la ville de Bayonne*, Bayonne, t. II, p. 486.

Un acte de 1301 rapporte un échange intervenu entre le roi de France Philippe IV et Hélie de Galerand, comte de Périgord. Le montant de la transaction s'élève à 1 344 livres 9 deniers morlaàs qui sont comptabilisés pour 2 150 livres 9 sous 9 d. t. Et encore sous Louis X, 52 livres 3 sous de Morlaàs rapportent que 84 livres tournois. À Bayonne il est affirmé que dans un marc doivent être taillés 32 sous de Morlaàs et stipule qu'en cas de non-respect de l'ordonnance les monnaies sont confisquées⁸⁵. Au temps de Louis IX, le vicomte de Béarn taille dans un marc sterling 30 sous ou 360 deniers d'argent fin. Le denier de Morlaàs a donc une valeur de 2 d. t., ce qui montre qu'il a subi une dévaluation.

Tous ces exemples montrent que la monnaie morlaàs circule assez largement dans le duché et qu'elle est utilisée pour les échanges et les transactions commerciales. Dans le recensement des différents domaines des rois d'Angleterre dans le duché de Guyenne pour les années 1272-1273, toutes les valeurs sont données en monnaie de Morlaàs. Ainsi pour Mimizan (Landes) : *Pro quibus debent facere regi vel duci et dare CCC solidos morlanenses annui censu* ; pour Dax : *Volumus quod Garcias Arnaldus pro injuria sibi facta in quingentos solidos morlanenses teneatur* ; ou encore Bazas : *Si aliquis de dictis civibus, capiat militem, debent sibi dare C solidi morlanenses ; si capiat domicellum, L solidi morlanenses etc.*⁸⁶.

Pour améliorer la circulation de ses monnaies, Édouard I^{er} interdit en 1290 la circulation de la monnaie de Morlaàs. L'évêque de Bazas dénonce cette mesure : *nous ne connaissons point d'autre monnaie que celle de Morlaàs, et nos cens sont stipulés en espèces de Béarn. Quoique la monnaie appartienne à noble Gaston, vicomte de Béarn, et qu'elle ait toujours appartenu à ses prédécesseurs, il ne leur a jamais été permis de changer la valeur des espèces sans le consentement des évêques, barons et communautés de l'Anscitanie. Les espèces fabriquées à Morlaàs ont été de tout temps, la monnaie courante dans tous ce district*⁸⁷. L'interdiction prononcée n'a pas interrompu sa circulation et cette monnaie reste utilisée pour les paiements. Nous la retrouvons aussi dans le livre des comptes des frères Bonis dans la région d'Agen avec une valeur de plus de trois fois supérieure à la monnaie tournoise⁸⁸.

Après 1453, la Guyenne revient aux Français et il est donc nécessaire de remplacer les différentes espèces en circulation par des monnaies françaises. Le problème est que le numéraire royal est insuffisant, aussi le roi Charles VII décide-t-il d'accorder une dérogation, mais seulement pour les

85 Balasque Jules 1875, *Études historiques sur la ville de Bayonne*, Bayonne, t. III, p.28-29.

86 Delpit *Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbüttel. Actes d'aveu et de dénombrement des domaines du roi d'Angleterre en Guyenne et en Gascogne, 1272 et 1273.*

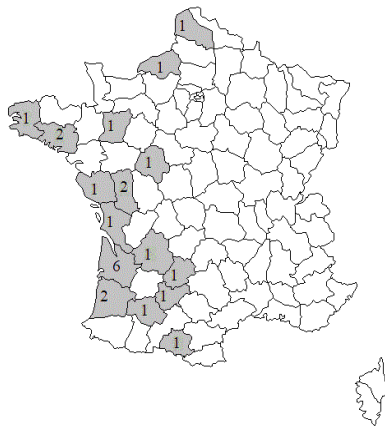
87 Faget de Baure Jacques 1818, *Essais historiques sur le Béarn*, Paris, p. 89.

88 Voir plus bas Le livre des frères Bonis.

espèces d'argent d'Angleterre, de Savoie, de Béarn, de la Flandre et de la Provence, comme déjà souligné pour le consulat de Millau⁸⁹.

L'analyse des trésors montre que les monnaies étrangères sont bien représentées dans le duché tout le long de la période de domination anglaise. Les plus nombreuses sont les monnaies d'Espagne avec plus de 200 exemplaires, ensuite nous avons 105 monnaies de Flandre, puis 38 du Portugal et 35 d'Italie. La présence de ces monnaies est liée à des échanges commerciaux, le plus souvent avec des régions proches du duché, serte l'Espagne. Des pièces provenant d'autres pays figurent dans les trésors, mais représentent seulement quelques exemplaires comme pour les actuels Pays-Bas (7 exemplaires), la Grèce (6 exemplaires), l'Écosse (9 exemplaires), l'Irlande (1 exemplaire), l'État de l'Église (2 exemplaire) ou l'Autriche (1 exemplaire).

Les monnaies anglaises, par contre, sont assez nombreuses. De fait, il ne s'agit pas vraiment de monnaies étrangères, d'une part, du fait des liens économiques entre l'Angleterre et l'Aquitaine, surtout avec le commerce du vin et, d'autre part, en raison de la présence des soldats soldés par le roi d'Angleterre lors de la guerre de Cent Ans. Les esterlins, de bon poids et d'assez bon aloi, circulent en grande quantité dans le duché et en France et sont souvent thésaurisés.



Aquitaine (Vers 1300)	Morcenx (Après 1368)
Bazas (Après 1483)	Pamproux (1368-1386)
Blagny-sur-Temoise (1377-1385)	Poiré-sur-Veillure (1226-1245)
Bordeaux (environs de) (Fin XIIIe début XIVe s.)	Pontenx-les-Forges (Autour de 1415)
Born (Après 1360)	Priziac (1350-1351)
Courpiac (XIIIe-XIVe s.)	Rocamadour (1302-1311)
Crevant (1373-1385)	Royan (1228-1245)
Gorron (XIIIe s.)	Saint-Arailles (1351-1354)
Josselin (près de) (1365-1385)	Saint-Émilion (1274-1307)
Marcamps (1350-1362)	Saint-Maixent-l'École (1315-1327)
Mirepoix (vers 1361-1362)	Sotheville-lès-Rouen (1265-1295)
Moissac (1368-1385)	Tourc'h (fin 1355-début 1356)

Fig. 8 : Carte des trésors français qui contiennent des esterlins anglais.

89 7 juin 1456. Voir Annexes III, n° 13.

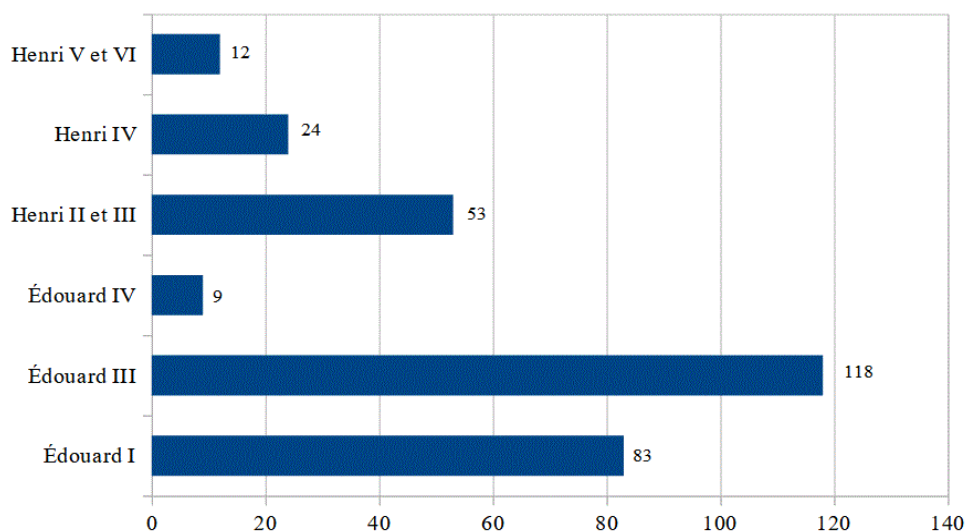


Fig. 9 : Graphe d'esterlins anglais présents dans les trésors français.

24 trésors, comprenant des esterlins, proviennent tous de départements qui ont connus la domination anglaise : duché d'Aquitaine, de Normandie et de Bretagne.

Les monnaies les plus nombreuses sont celles d'Édouard III avec 118 exemplaires, puis celles d'Édouard I avec 83, d'Henri II et III 53 monnaies, tandis que pour les autres souverains les pièces sont peu nombreuses : Henri IV, 24 monnaies ; Henri V et VI, 12 monnaies ; Édouard IV seulement 9 monnaies. Sur 25 trésors 13 sont situés dans le duché d'Aquitaine, ce qui montre les liens, en particulier, commerciaux assez étroits entre l'Aquitaine et l'Angleterre. Mais ces trésors ont pu avoir eu pour propriétaires des marchands ou du personnel des ateliers ou de l'administration venus directement de la Grande-Bretagne et qui ont pu apporter avec eux les monnaies courantes dans leur pays ; de tels trésors sont alors des marqueurs de la présence anglaise.

Dans les territoires du duché la présence de monnaies étrangères peut encore s'expliquer par le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, dont un grand nombre de chemins traversent l'Aquitaine. Ce pèlerinage peut être aussi une des causes des trouvailles des pièces anglo-gasconnes au-delà du duché et donc de la circulation en dehors des limites de l'Aquitaine.

III. LA MONNAIE AQUITAINE AU-DELÀ DU DUCHÉ

A) La circulation des hardis et des monnaies anglo-gasconnes en Espagne

Les monnaies frappées dans le duché circulent à l'époque non seulement en France, mais aussi en Espagne et plus en particulier en Navarre. Des documents en attestent pour les années 1383, 1386, 1392, 1393, 1403, 1408.

En 1383, le roi de Navarre verse 200 livres à D. Cárlos de Beaumont, qui devant passer par Bayonne doit changer cette somme en florins, parce que notre monnaie ne vaut autant que dans la ville de Bayonne et comme dans notre règne : *porque nuestra moneda [decia] non vale tanto en la dicta villa de Bayone como en el dicto nostro regno*⁹⁰. Lors du change, le roi a perdu le 50 % (*el medio por ciento*).

Ensuite il est spécifié que les pays qui regorgent de métaux précieux payaient avec ces métaux ce dont ils avaient besoin sur les autres marchés et comme dans le flux et reflux des opérations mercantiles, ils étaient contraints, à leur tour, de recevoir de l'argent en échange, ils ne pouvaient se contenter de sa valeur nominale lorsqu'elle n'était pas en harmonie avec la nature intrinsèque des métaux.

Los países que abundaban en metales preciosos pagaban con ellos lo que necesitaban en los mercados de los otros ; y como en el flujo y reflujó de las operaciones mercantiles se veían obligados, à su vex, à recibir en cambio la moneda, no podían conformarse con su valor nominal cuando no estaba en armonía con el intrínseco de los metales.

La Navarre est un exemple de pays disposant de mines de métaux précieux et capable, le cas échéant, d'augmenter ses émissions monétaires sans recourir à des dévaluations. Le roi de Navarre est hostile à ce que sa monnaie sorte de son royaume et, à l'inverse, que des monnaies dévaluées entrent en Navarre. Toutefois, les échanges commerciaux exigent que l'on ait recours à des monnaies étrangères où l'aloï est moindre⁹¹.

De cette manière, les monnaies étrangères entrent dans le royaume de Navarre qui laisse sortir les leurs. Une comparaison de la valeur ou du cours des pièces de monnaie de Navarre, avec les monnaies étrangères est donnée par les documents des archives de la chambre des comptes qui renseignent sur les monnaies qui circulent en Navarre à la moitié du XIV^e siècle⁹².

90 Yanguas Miranda J. 1840, *Diccionario de Antigüedades de Reino de Navarra*, Pamplona, vol. II, p. 341. Traduction : *car notre monnaie ne vaut pas autant dans la dicte ville de Bayonne comme dans notre règne.*

91 Yanguas 1840, p. 335.

92 Yanguas 1840, p. 392.

Date	Monnaie	Valeur
1367	<i>Leopar</i>	<i>14 sueldos navarros</i>
1369	<i>Guianes moneda de oro de Guienea en Francia</i>	<i>22 sueldos navarros</i> ⁹³ .
1386	<i>Guianeses de la Rosa</i>	<i>moneda que valia 2 florines</i> ⁹⁴ .
1392	<i>Sueldos de Bayona</i>	<i>tres de ellos valian 4 de Navarra</i> ⁹⁵ .
1393	<i>Libras de Bayona</i>	<i>426 de ellas, 6 sueldos y 6 dineros valian 568 libras 8 sueldos y 8 dineros de Navarra.</i>
	<i>Un fort de Guiena</i>	<i>apie 38 sueldos id.</i>
	<i>Noble de la señoria de Guiena</i>	<i>44 sueldos id.</i>
	<i>Un fort de Guiena à la rosa</i>	<i>52 sueldos id.</i> ⁹⁶ .
	<i>Un leopar de Guiena</i>	<i>36 sueldos id.</i> ⁹⁷ .
1403	<i>Blancos : moneda de Guiena</i>	<i>cada uno valia 8 dineros navrros</i> ⁹⁸ .
1408	<i>Libras guianesas</i>	<i>27 de ellas y 14 sueldos y 9 dineros valian 37 libras navarras</i> ⁹⁹ .
1421	<i>Francos d'ardit de oro</i>	<i>42 sueldos id.</i> ¹⁰⁰ .

En effet, plusieurs monnaies gasconnes y circulent : le léopard, le guyennois, le guyennois à la rose, le fort, le noble et le *blanco*, probablement la maille blanche. Il s'agit des monnaies frappées par Édouard le Prince noir.

Des trouvailles ont été faites aussi en Catalogne. Ainsi dans un lieu qui n'est pas spécifié, ont été mises à jour 3 monnaies royales d'or de France et un pavillon du Prince noir¹⁰¹. Selon Depeyrot, la présence de ces monnaies est due aux Compagnies blanches qui guerroyaient en Castille et aux incursions de mercenaires qui sont levés par l'Infant Jacques de Majorque entre 1364 et 1367¹⁰².

Cette circulation est démontrée aussi par un document daté 26 avril 1457. À Barcelone, sont prohibées les *ardits* et les *morlens* (hardi et morlaanos) car il s'agit de monnaies étrangères interdites par la loi : *Dimars a 26 de abril de 1457 se feu grida ainstancia dels Consellers de part del Veguer que ningú prengues ardits ne morlens com sos moneda estranya e contra constitucio*¹⁰³.

93 Yanguas1840, p. 392.

94 Il s'agit du noble guyennois à la rose d'Édouard le Prince noir.

95 Yanguas1840, p. 396.

96 Yanguas1840, p. 397.

97 Yanguas1840, p. 398.

98 Yanguas1840, p. 399-400.

99 Yanguas1840, p. 400.

100 Yanguas1840, p. 402.

101 Depeyrot 1987, p. 97. Le lieu est indéterminé. Annexes trésors monétaires, Espagne n° 2.

102 Depeyrot 1987, p. 97.

103 Salat J. 1818, *Tratado de las monedas labradas en el Principado de Cataluna*, Barcelone. vol. II, p. 159.

Cependant, la frappe des monnaies de faible valeur, assez réduite en Catalogne, favorise la circulation du petit numéraire noir étranger.

Des monnaies aquitaines en Castille et en Léon sont en lien avec le pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Depeyrot souligne que des sites de trouvailles s'alignent le long des routes qui mènent au sanctuaire. Lors de fouilles dans la cathédrale de Santiago, plusieurs monnaies étrangères ont été trouvées : un hardi d'argent d'Henri IV (1399-1413), par exemple, dans le remblai du cloître. Pour ces monnaies, il s'agit de dons ou des petits paiements en rapport avec le culte¹⁰⁴.

Des hardis de Henri IV, V ou VI ont été trouvés dans l'église de San Esteban à Oyarzun (Guipúzcoa), ensemble avec d'autres monnaies anglo-gasconnes, ainsi que deux oboles d'Édouard I^{er}, une imitation du sterling anglais et une monnaie écossaise de Jacques III d'Écosse (1460-1488).



Un autre hardi a été trouvé à Valence dans un petit trésor composé principalement de réales d'argent.

Fig. 10 : Hardi de Henri IV, V ou VI.

D'autre part, la circulation des monnaies d'Aquitaine est favorisée par un possible lien avec le commerce atlantique¹⁰⁵. Mais un tel commerce mobilise des sommes importantes, sans rapport avec les sommes en possession des pèlerins sur les chemins de Saint-Jacques. Les trouvailles en lien avec ce pèlerinage livrent des pièces de faible valeur, que les pèlerins utilisent pour leurs offrandes où leurs petites dépenses quotidiennes. Autre caractéristique de telles trouvailles est qu'elles peuvent comporter des pièces d'origine lointaine en raison de la large attractivité, à l'échelle de l'Europe, du sanctuaire. En effet *il ne s'agit pas évidemment d'une pénétration dans une zone d'influence proche, ou d'une relation avec un pays au moment donné, comme le serait la présence de hardis aquitains en Catalogne, due aux expéditions militaires occasionnelles*¹⁰⁶. Mais il n'est pas toujours facile de caractériser une trouvaille. Des découvertes, faites au Pays Basque et en Navarre peuvent être le résultat soit du pèlerinage, soit du commerce, car le contexte ne fournit pas d'informations déterminantes. Tandis que d'autres trouvailles, telles celles faites à Ujué et à Burgos sont clairement en relation avec le pèlerinage ; en effet, dans le premier cas, il s'agit d'une tombe agrémentée des coquilles Saint-Jacques. D'autres découvertes ont été faites dans les villes d'Orense et d'Oviedo, deux localités qui se trouvent sur la route de Compostelle et qui témoignent de la circulation de la monnaie étrangère et en particulier de l'Aquitaine.

104 Suárez Otero José 1993, « Conjunto de monedas medievales aparecidas en las excavaciones de la Catedral de Santiago », S. Moralejo y F. López Alsina, eds. : *Santiago, camino de Europa*, p. 279-283. paragraphe 105. Depeyrot 1987, p. 97.

105 Ibanez et alii 1997, *El hallazgo monetario de la iglesia de San Esteban* (Oiarzun), San Sebastian.

106 Depeyrot 1987, p. 97.

Mais les monnaies qui circulent majoritairement et qui sont présentes dans un grand nombre de découvertes espagnoles, sont les hardis du XIV^e siècle. Ils sont présents principalement dans les territoires qui se trouvent près de la France. La seule exception notable est fournie par la découverte du pavillon d’or d’Édouard le Prince noir déjà nommée¹⁰⁷.

Monnaies d’or	Nombre de pièces	Change	Livre	Valeur en sous
Léopard	1	42	2	2
Guyennois à la rose	1	70	3	10

Tableau des monnaies anglo-gasconnes qui circulent principalement en Navarre tiré de Ubieto, Arleta A. 1967, « Monedas que circulaban en Navarra en el siglo XIV y sus valores », *Numisma*, pp. 59-66.

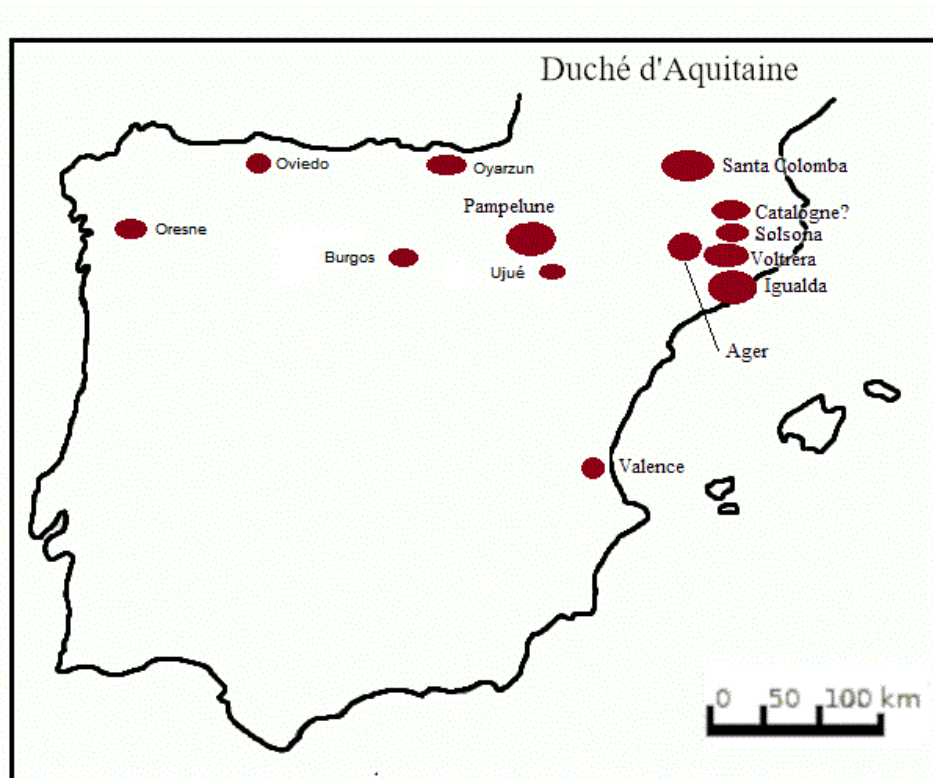


Fig. 11 : Carte des trouvailles des monnaies d’Aquitaine en Espagne décrites dans le texte.

Dans les territoires continentaux, les souverains anglais maintiennent le système monétaire français de la livre, du sous et du denier, mais ils font frapper des nouvelles pièces, certaines créées expressément pour le duché comme le *guyennois*, d’autres copiées entièrement des pièces royales. La situation monétaire du duché d’Aquitaine est donc assez complexe car les souverains doivent

¹⁰⁷ Depeyrot 1987, p. 97.

gérer les monnaies guyennoises, les monnaies locales comme celles de Morlaàs, mais aussi les pièces étrangères qui circulent en raison du commerce avec l'Angleterre et des pèlerinages vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Le Prince noir chercha, pour des raisons politiques, mais en vain, à interdire la circulation des monnaies étrangères dans le duché. Les principales pièces auxquelles il accorda la libre circulation sont les pièces anglaises, frappées dans les ateliers de la Grande-Bretagne. Après 1453, avec le passage de ces territoires à la France, les monnaies anglo-gasconnes ne sont plus frappées, mais continuent à être utilisées, car en raison de la longue guerre de Cent Ans, le roi est en manque de numéraire.

À l'étranger, les pièces anglo-gasconnes sont rares. Nous les retrouvons dans des trouvailles isolées en Grande-Bretagne et dans une quinzaine de trésors, qui témoignent des échanges commerciaux ou encore de soldats employés pendant la guerre de Cent Ans et en Espagne, suite à des échanges commerciaux ou des déplacements de population entre des territoires proches, mais surtout à cause du pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. La majorité des monnaies retrouvées sont des petites pièces noires, et les monnaies d'or sont l'exception. Pour les monnaies en argent le type qui, majoritairement, se trouve est le hardi d'argent d'Édouard III.

B) Les trouvailles des monnaies anglo-gasconnes en Grande Bretagne

Les monnaies anglo-gasconnes sont présentes aussi en Grande Bretagne, à travers les trouvailles isolées et les trésors. Pour pouvoir les étudier nous disposons du répertoire des trésors de pièces de monnaie britannique de Thompson et le Portable Antiquities Scheme, qui recense les trouvailles isolées¹⁰⁸. Ce site, à travers des nombreuses trouvailles, nous permet de voir que la monnaie d'Aquitaine y circulait. Sur un total de 40 pièces, les plus nombreuses sont celles d'Édouard III avec 25 exemplaires. Parmi ces pièces est présent aussi un piéfort, dont deux autres exemplaires sont connus. Les autres sont des pièces d'Édouard le Prince noir et de Henri IV, V ou VI. Aucune pièce de Henri II, Richard Cœur de Lion ou Aliénor n'est connue. Les types principaux sont des esterlins, des demi-esterlins et des hardis. Il s'agit de monnaies qui reprennent les types anglais et qui peuvent donc être facilement confondues. Comme déjà souligné les hardis sont des monnaies qui circulent assez fréquemment à l'intérieur et à l'extérieur du duché, étant des monnaies en argent de bon poids et de bonne aloi. Elles appartiennent au temps de la guerre de Cent Ans, qui pourrait avoir favorisé, à travers le mouvement des soldats, la circulation vers la Grande-Bretagne. Pour les trésors, au nombre de 13, la situation ne change pas trop, car outre les esterlins, demi-esterlins et hardis la seule différence est la présence de deux guyennois d'or d'Édouard III¹⁰⁹.

108 Thompson J.D.A. 1956, *Inventory of British coins hoards A.D. 600-1500*, Royal Numismatic Society, Special publication n° 1, Oxford. Portable Antiquities Scheme : <https://finds.org.uk/database>

109 Pour plus de détails voir le catalogue des trouvailles isolées et des trésors dans le volume des Annexes.

Tableau des monnaies anglo-gasconnes trouvées en Grande Bretagne publiées sur site Portable Antiquities Scheme		
Édouard I^{er}	denier au lion	1
Édouard II ou II	demi-esterlin	1
Édouard III	demi-esterlin	14
	esterlin	6
	esterlin La Rochelle	1
	gros au léopard passant	1
	écu	1
	demi-écu	1
	piéfort en argent du blanc au léopard en argent	1
Édouard le Prince noir	hardi d'argent	2
	demi-gros	2
	denier au léopard 2 ^e émission	1
Henri IV-V ou VI	Hardi d'argent	8
	tot	40

Conclusion

Écrire les conclusions signifie relier toutes les routes parcourues tout au long de ce travail et déceler les logiques qui ont permis les croisements. En effet, l'observation de la monnaie en Aquitaine nous a montré que tout se base sur les rapports entre Bordeaux et l'Angleterre et entre les souverains anglais et les rois de France. La monnaie anglo-gasconne est un sujet qui a toujours fasciné les numismates anglais comme français. Les premiers textes datent du XVIII^e siècle et s'intéressent surtout à proposer une lecture et une classification des types connus à l'époque. Le gros problème est que la plupart de ces études se basent sur des dessins, ce qui rend parfois difficile l'identification et surtout provoque l'apparition de fantômes. L'exemple plus significatif est fourni par un denier attribué à Aliénor d'Aquitaine et Louis VII, son mari. Cette pièce, qui a fait couler beaucoup d'encre, n'est connue que par les dessins de Snelling et de Duby, et par un faux probablement d'époque moderne. Il s'agit très certainement d'une monnaie fantaisiste.

Mais malgré tout, ces ouvrages nous ont été utiles pour retracer l'histoire de ces monnaies et surtout pour connaître des collections aujourd'hui disparues et les personnalités qui les ont créées. Deux exemples sont les collections bordelaises de Fayolle et de Lalanne et celle du British Museum à Londres qui a racheté beaucoup de pièces appartenant à ces anciens érudits et numismates. Ces pièces ont été précieuses pour l'analyse des types monétaires. Celles conservées au British Museum sont désormais disponibles en ligne, tandis que celles des collections bordelaises nécessitent encore d'être étudiées et classées. Sans tous ces textes, notre travail de recherche serait donc aujourd'hui beaucoup plus difficile, car chacun de ces érudits ou chercheurs a ajouté une petite pièce à l'histoire de la monnaie anglo-gasconne.

Cette étude s'appuie sur la confrontation des données numismatiques et des sources textuelles sur une période de trois siècles et dans un espace qui est géographiquement délimité. Bien évidemment tout le long de ce travail, il a été nécessaire d'élargir notre espace et d'aller au-delà des limites du duché d'Aquitaine pour pouvoir analyser la circulation monétaire et recenser les trouvailles « étrangères ». Tous ces pages reposent sur le croisement des sources archéologiques, historiques et numismatiques qui ont permis d'enrichir considérablement la base « documentaire » et donner une réponse à des questions qui étaient encore ouvertes. Les éléments principaux ont été les sources écrites et les « documents monétaires » qui ont permis la création d'un catalogue des monnaies, un volume relatif aux documents et des cartes de diffusion de la monnaie. Seule l'analyse des trouvailles a permis de préciser la sphère d'influence de la monnaie anglo-gasconne en France et à l'étranger.

Nous pouvons faire commencer l'histoire de la monnaie dans les territoires de l'Aquitaine au XI^e siècle avec les monnaies d'Eudes et de Guy-Geffroi et l'émission des pièces immobilisées. Pour les

périodes précédentes les émissions sont très rares et très peu d'informations sont connues sur les ateliers. La période de plus grand essors est celle qui se trouve entre les règnes d'Édouard I^{er} et d'Édouard le Prince noir, de la moitié du XIII^e siècle à la moitié du XIV^e siècle. À cette époque un grand nombre des monnaies sont frappées et plusieurs ateliers sont en activité. Pendant les trois siècles de domination, quinze ateliers sont ouverts dans le duché, mais le seul qui travaille pour une longue période est celui de Bordeaux. D'autres par contre sont opératifs pour une période assez courte, soit pour des raisons historiques soit économiques. L'atelier de La Rochelle est en activité de 1360 pendant 11 ans, car après la ville revient au roi de France qui fait frapper des monnaies à son nom. L'atelier de Langon, est en revanche ouvert pour des raisons économiques : le roi veut éviter de payer le droit au chapitre de Saint-André et donc décide de transférer inutilement l'atelier hors de la ville de Bordeaux. L'atelier de Bergerac, par contre est le seul à ne pas frapper des monnaies au nom des rois d'Angleterre, mais au nom de Henri Grosmont, comte de Lancastre, cousin d'Édouard III. Bien évidemment les quinze ateliers ne travaillent pas tous en même temps, mais ils sont en activité à des périodes différentes. La plupart produisent seulement des monnaies blanches ou de billon, car la frappe de l'or est souvent exclusivité de l'atelier de Bordeaux.

Nous avons pu tirer toutes ces informations de la comparaison entre la documentation de l'administration et les monnaies aujourd'hui conservées. Une des sources sur laquelle notre étude s'est appuyée sont les comptes des connétables. Ils nous ont permis de voir non seulement les monnaies utilisées dans une période limitée de temps, mais aussi de définir de manière assez précise les dates d'activités des ateliers monétaires et les différentes émissions d'un même type. Le but des souverains anglais était de créer des monnaies stables qui pouvaient être utilisées non seulement à l'intérieur du duché, mais aussi lors des échanges internationaux. Pour cette raison Édouard III fait frapper en 1352 le florin d'or sur le modèle de celui de Florence, mais après trois différentes émissions il est obligé de le substituer avec le léopard d'or, car le florin passe de 3,50 g en 1352 à 2,92 g en 1354. En effet, plusieurs problèmes affectent le duché à cette période : la guerre de Cent ans qui vient de débiter, une crise économique généralisée, mais aussi le manque de métal précieux. Les souverains se trouvent donc face à une période de forte instabilité qui les a portés à frapper un grand nombre des types monétaires, en or et en argent pour le commerce et des monnaies noires pour la vie quotidienne. Ces pièces semblent avoir une circulation assez limitée, et l'observation de la carte des trouvailles nous montre qu'elles se trouvent majoritairement dans les territoires français sous le contrôle anglais, en Angleterre et en Espagne.

Les seules monnaies connues à travers les livres des marchands ou des changeurs sont essentiellement des monnaies d'or ou d'argent, comme le fort, le guyennois, le florin ou encore le noble guyennois à la rose frappés par Édouard le Prince noir. Les pièces noires sont évidemment

moins représentées. Encore une fois c'est seulement grâce aux textes que nous connaissons le nom de certains types comme l'écu d'or dit aussi *floreno de scuto*, ou la date des différentes émissions définies de *primo*, *secundo* ou *tertio cugno*. Mais l'élément principal que nous avons pu tirer des différents comptes aujourd'hui connus est la valeur des monnaies d'habitude notée en livres sous et deniers de Bordeaux ou deniers tournois. Le système anglais de l'esterlin n'est pas courant dans le duché, même si plusieurs esterlins anglais ont été trouvés en Aquitaine. La livre utilisée est celle de Bordeaux, tandis que les monnaies courantes, à part celles émises dans le duché, sont les deniers angevins, poitevin et esterlin. Une monnaie qui occupe un rôle très important lors des transactions quotidiennes est le sou ou denier de Morlàas, frappée à partir du XI^e siècle par le vicomte de Béarn. Cette monnaie a cours dans tout le midi de la France et semble être acceptée par les souverains anglais.

Notre étude a débuté en 1152, année du mariage d'Aliénor d'Aquitaine et se termine en 1453 après la bataille de Castillon. Les Anglais abandonnent Bordeaux et les autres possessions à l'exclusion de Calais. L'atelier de Bordeaux s'arrête pour quelques années pour reprendre ensuite sous Charles VIII en 1472. Cette annexion signe la fin de la domination anglaise et du monnayage anglo-gascon, pour laisser la place aux types choisis par le roi de France. La frappe est donc arrêtée mais les monnaies restent en circulation encore quelque temps, avec la permission du roi de France, qui se trouve en manque de numéraire à cause de la guerre de Cent ans. En 1546, par exemple, une quittance nous montre que des *nobles à la rose* et des *nobles d'Édouard* sont utilisés pour les paiements, et que des traces anglaises sont encore présentes dans l'ancien duché d'Aquitaine¹¹⁰.

110 Archives départementales de la Gironde, 3 E 129, Casse 2010 p. 66-67.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. LES SOURCES

A) Les sources manuscrites

- **Archives Départementales Aveyron :**

3° 11982, f° 106 v° (31 nov. 1364)

3° 11990, f° 62 v° (12 nov. 1364)

3° 11624, f° 131 r° (24 nov. 1363) et f° 234 r° (17 juillet 1364)

- **Archive de Contos en Espagne (Archive des comptes en Espagne) :**

Caj. 60 n° 20-438 Cambio de monedas 14-IX-1393

- **Archive municipale Millau :**

CC 361 I, f° 10 v°-11 r°

- **Archives de la Cour des monnaies de Paris :**

sous-série Z1b

- **Archives de la mairie de Londres :**

Reg. C, fol. 27

- **Archives départementales de la Gironde :**

3 E 129

C 3349, Inventaire des titres de Puy-Paulin, f° 111 r°, liasse 10 n° 5

- **Archives départementales des Basses-Pyrénées :**

E 628

- **Archives municipales de Bordeaux :**

Fonds Evrard de Fayolle (1828-1913) 42 S

Fonds Marionneau-Lalanne (1402-1912) 61 S

- **Archives Municipales de Millau :**

CC 360 I, f° 23 v°

CC 361 I, f° 57 r°

CC 362 I, f° 18 r° et f° 23 v°

CC355 I, f° 52 v°-53 r°

- **Archives Nationales :**

JJ 176, n° 189, f° 130 v°

JJ 179, n° 210, f° 119

JJ 187, n° 20, f° 14

Lettre adressée au ministère de Cultes le 26 décembre 1885, F197686

- **Bibliothèque Nationale de France :**

Collection Moreau T 661 f° 231

Ms. 5920, fol. 104 r°, Ms. 5920. fol. 99 r°

Ms. fr. 5917

Ms. nouv. acq. fr. 471

Ms. nouv. acq. fr. 4139

Ms.fr. 1339 fol. 79 f°

Ms.fr. 1346 Chuquet, fol. 308 v° et 309v°

ms. fr. 5524 et ms. nouv. Acq. fr. 471, fol. 8

- **Cabinet des Médailles :**

registre Y, p. 28-29, n° 720-776

- **Monnaie de Paris:**

Ms. 4° 89, fa 556r°-558v°

Ms. 4° 89, f° 560r°-56v°

- **Médiathèque de Nantes :**

ms. 456 fol. 93. B.N.

- **Bibliothèque de l’Arsenal :**

MS-2094, f° 67 r° : *Kadran aux marchans* de Jehan Certain

B) Les sources imprimées

Archives municipales de Bordeaux, Livre des bouillons, Bordeaux imprimerie G. Gounouilhou, 1867.

Archives municipales de Bordeaux, tome complémentaire: *Recueil des Privilèges accordés à la ville de Bordeaux par Charles VII et Louis XI*.

Barckhausen Henri 1890, « Introduction », *Archives Municipales de Bordeaux. Livre des Coutumes*, Bordeaux, p. 273-309.

Bémont Charles 1914, *Recueil d'actes relatifs à l'administration des Rois d'Angleterre en Guyenne au XVII^e s. Recognitiones feodorum in Aquitania*, Paris, Collection Documents inédits pour servir à l'histoire de France.

Cabinet des Médailles, registre Y, p. 28-29, n° 720-776.

Cabinet des Médailles, registre A, p. 98-99 n° 2774-2784, registre C, p. 181.

- Delpit Jules 1861-1862, *Archives Historiques de la Gironde*, t. III, p. 1-43, 243-338.
- Digesto*, ed. Mommsen T. & Kruger P., Berlin 1868, traduction Watson A., Philadelphia, 1998.
- Fonds Evrard de Fayolle (1828-1913) 42 S, Archives Municipales de Bordeaux.
- Fonds Marionneau-Lalanne (1402-1912) 61 S, Archives Municipales de Bordeaux.
- Lettre adressée au ministère de Cultes le 26 décembre 1885*, conservée aux Archives nationales, F197686.
- Nicolai Alexandre 1938, *Les noms de lieux de la Gironde, origine et évolution*, Bordeaux 1938, Archives du SDAP 33 cote C1.
- Oihenarto Arnaldo 1633, *Notitia utriusque Vasconi, Parigi*, (traduction moderne de Jean-Baptiste Orpustan).
- Ordonnances de Rois de France*, v. XIV, p. 182-184.
- Ordonnances des Rois de France* v. , p. 177-178.
- Ordonnances de Rois de France*, v. XIX, p.707.
- Rymer Thomas 1739, *Foedera Acta Publica : Foedera, conventiones, literæ, et cujuscunque generis acta publica, inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, principes, vel communitates, ab ineunte sæculo duodecimo, viz. ab anno 1101, ad nostra usque tempore habita aut tractata; ex autographis, infra secretiores Archivorum regionum thesaurarias, per multa sæcula reconditis, fideliter exscripta*, t. I, pars 2.
- Rymer Thomas 1740, *Foedera Acta Publica : Foedera, conventiones, literæ, et cujuscunque generis acta publica, inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, principes, vel communitates, ab ineunte sæculo duodecimo, viz. ab anno 1101, ad nostra usque tempore habita aut tractata; ex autographis, infra secretiores Archivorum regionum thesaurarias, per multa sæcula reconditis, fideliter exscripta*, t. II pars 2 et 3.
- Rymer Thomas 1741, *Foedera, conventiones, litterae, et cujuscunque generis acta publica, inter reges Angliae et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, principes, vel communitates, ab Inuente saeculo duodecimo, viz. Ab Anno 1101. Ad Nostra usque tempora, habita aut tractata : Ex Autographis, infra Secretiores Archivorum regionum Thesaurarias per multa Saecula reconditis, fideliter excripta. In lucem missa de Mandato nuperae reginae*, troisième édition , t. V pars 1 et 2.
- Rôles gascons*, Tome premier, 1242-1254, Michel Francisque, Imprimerie nationale, Paris 1885.
- Rôles gascons*, supplément au tome premier, 1254-1255, Bémont Charles, Imprimerie nationale, Paris 1896.
- Rôles gascons*, Tome deuxième, 1273-1290, Bémont Charles, Imprimerie nationale, Paris 1900.
- Rôles gascons*, Tome troisième, 1290-1307, Bémont Charles, Imprimerie nationale, Paris 1906.

Rôles gascons, Tome quatrième, 1307-1317, Fawtier Robert, Renouard Yves, Imprimerie nationale, Paris, 1962.

Francisque Michel et Bémont Charles, *Rôles gascons*, t. de I à III, Paris, 1885-1906.

Rôles gascons : RC61/33,13-14 membrane 7d, 133.

SAMARAN Charles 1966, *La Gascogne dans les registres du Trésor des Chartes*, Paris, CTHS.

The red Book of the Exchequer, « Forma Novae Monetæ », f° 245.

II. BIBLIOGRAPHIE

A) Les instruments de travail

AINSLIE George Robert 1830, *Illustrations of the Anglo-French coinage : taken from the Cabinet of a Fellow of the Antiquarian Societies of London, and Scotland; of the Royal Societies of France, Normandy and Many Others, British as well as Foreign*, Londres.

AINSLIE George Robert 1847, *Supplement to the Illustrations of the Anglo-French Coinage*, compilé posthume par l'éditeur John Hearne, avec l'aide de Edward Hawkins (British Museum) et J.D.Cuff., Londres.

ALLEN Martin 2002, « English Coin Hoards, 1158-1544 », *BNJ*, 72, p. 24-84.

AMANDRY Michel 2000, *Trésors Monétaires 2000. Poitou-Charentes et autres trésors du Centre et de l'Ouest*, XIX, BNF, Paris.

AMANDRY Michel 2001-2002, *Trésors Monétaires 2001-2002. Meussia (Jura) et autres trésors de la fin de la République et du début de l'Empire*, XX, BNF, Paris.

AMANDRY Michel 2006, *Dictionnaire de numismatique*, Larousse, Paris.

BALARD Michel 1992, *Bibliographie de l'histoire médiévale en France (1965-1990)*, Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur, Publications de la Sorbonne.

BELAUBRE Jean 1986, *Histoire numismatique et monétaire de la France médiévale (de la période carolingienne à Charles VIII)*, Le Léopard d'Or, Paris.

BELAUBRE Jean 1996, *Dictionnaire de numismatique médiévale occidentale*, Le Léopard d'Or, Paris.

BÉMONT Charles 1914, *Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIII^e siècle*, Paris.

BÉMONT Charles 1920, *La Guyenne pendant la domination anglaise. Esquisse d'une bibliographie méthodique*, Society for promoting christian Knowledge, Londres.

BERESFORD-JONES Richard Duncan 1964, *A Manual of Anglo-Gallic gold coins*, Spink, Londres.

BOUDEAU Émile 1907, *Monnaies Françaises Provinciales*, Paris 1907.

- BOUDEAU II : Boudeau Émile 2002, *Catalogue général illustré de monnaies provinciales*, Ed. Cheveau-légers, Paris.
- CAPRA Pierre 1968, « L'histoire monétaire de l'Aquitaine anglo-gasconne du temps du Prince Noir (1354-1372) », *Bulletin et Mémoire de la société archéologique de Bordeaux*, 64, p. 93-151.
- CAPRA Pierre 1980, « Les espèces, les ateliers, les frappes en Guyenne anglo-gasconne aux XIV^e et XV^e siècles », *NC*, 20, n° 140, p. 132-164.
- CASTARÈDE Jean 1997, *Histoire de la Guyenne et de la Gascogne*, France-Empire.
- COLTEE DUCAREL Andrew 1757, *A series of above two hundred Anglo-Gallic or Norman and Aquitaine coins of the ancient Kings of England*, Londres.
- DELPIT Jules 1847, *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre, t. 1, Archives de la Mairie de Londres, du Duché de Lancastre, de la Bibliothèque des Avocats et première partie de l'Échiquier*, Paris, J.-B. Dumoulin, CCXLVII.
- DELPIT *Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de Wolfembüttel. Actes d'aveu et de dénombrement des domaines du roi d'Angleterre en Guyenne et en Gascogne, 1272 et 1273.*
- DEPEYROT Georges (sous la direction de) 1987, *Trésors et émissions monétaires du Languedoc et de Gascogne : XII^e et XIII^e siècles*, Toulouse, Imp. Du Sud.
- DUPLESSY 1 (1985) : Duplessy Jean, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, tome I, Paris.
- DUPLESSY 2 (1995) : Duplessy Jean, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, tome II, Paris.
- DUPLESSY Jean 2004, *Les monnaies françaises féodales*, t. I, Paris, Platt.
- ELIAS Edward Remy Duncan 1984, *The Anglo-Gallic Coins*, Londres Spink and son Ltd., 1984.
- ENGEL Arthur et Serrure Raymond 1887, *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française*, I, Paris.
- ENGEL Arthur et Serrure Raymond 1889, *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française*, II, Paris.
- ENGEL Arthur et Serrure Raymond 1889, *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française, supplément*, Paris.
- ENGEL Arthur et Serrure Raymond 1989, *Traité de numismatique du Moyen-Âge*, 3 vol., Bologne-Paris. éd. A. Forni-Picard.
- FOURNIAL Étienne 1970, *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, Paris, Nathan.
- GIARD Jean-Baptiste 1990, *Trésors monétaires*, XII, BNF, Paris.
- HAWKINS Edward 1826, *Description of the Anglo-Gallic Coins in the British Museum*, Taylor Combe, British Museum Dept. of Coins and Medals.

- HEWLETT Lionel M. 1905, « Anglo-gallic coins », *NC*, vol. 5, p. 364-392.
- HEWLETT Lionel M. 1906 « Anglo-gallic coins », *NC*, vol. 6, p. 267-327.
- HEWLETT Lionel M. 1908a, « Anglo-gallic coins », *NC*, vol. 6, p. 267-327.
- HEWLETT Lionel M. 1908b, « Anglo-gallic coins », *NC*, vol. 8, p. 102-177.
- HEWLETT Lionel M. 1912a, « Anglo-gallic coins », *NC*, vol. 12, p. 179-212.
- HEWLETT Lionel M. 1912b, « Anglo-gallic coins », *NC*, vol. 12, p. 361-413.
- HEWLETT Lionel M. 1919, « Anglo-gallic coins », *NC*, vol. 19, p. 179-193.
- HEWLETT Lionel M. 1920a, *The Anglo Gallic Coins*, Londres, A. H. Baldwin and son.
- POEY d'AVANT Faustin 1989, *Monnaies féodales de France*, vol. 2, Bologne-Paris, éd. A. Forni-Picard.
- THOMPSON J. D. A. 1956, *Inventory of British Coin Hoards, A.D. 600-1500*, Londres.
- WITHERS P. & B.R. and S.D. Ford, 2015, *Anglo-Gallic Coins of Aquitaine, Bergerac, Issoudun, Ponthieu, Poitou and the royal coins of Henry V and Henry VI*, Galata.

B) Bibliographie générale

Catalogue des objets d'art et de haute curiosité bronzes antiques, bijoux mérovingiens, monnaies et médailles antiques du Moyen-Âge et de la Renaissance, vierge du XIII^e siècle en ivoire, émaux de Limoges, faïences de Perse, plats de Bernard Palissy, statue en marbre par J. Fancelli, porcelaine de Chine, objets variés, tableaux, dessins, et estampes composant la collection de feu Benjamin Fillon et dont la vente aura lieu à l'hôtel Drouot, salle n° 8, le lundi 20 mars 1882 et jours suivants, Paris, 1822.

A

A Catalogue of the entire and very valuable Museum of the late Sir Charles Frederick, Knt of the Bath consisting of Greek, Roman, Saxon, English, Anglo-Gallic, and other, Coins and Medals; antique Bronzes, cinerary Urns, Etruscan and other ancient Vases, Lamps, and various other Remains of Antiquity, Carvings in Ivory, mathematical Instruments, & as also his curious Library of printed Books and MSS Prints, Drawings, and Books of Prints Part L containing the Coins and Medals, among which is the finest and most complete Series of Anglo Gallic Coins, from Henry II to Henry VI inclusive, ever offered to the Public which, by Order of the Executors, will be sold by Auction, by Mr Gerard, at his House, in Latchfield-Street, St Anne's, Soho, on Wednesday, the 17th of May, 1786, and the three following Days.

A. de B. 1887, « Trouvailles des monnaies », *Annuaire SFN*, XI, p. 322.

ABADIE François 1898, *Histoire de la Commun de Dax*, impr. Labèque.

- ABADIE François 1892, *Livre noir de Dax* (cartulaire) ; *Livre rouge de Dax* (cartulaire) ; *Établissement de Dax*, Paris, Picard ; Bordeaux Ferret.
- ABADIE François 1902, *Le livre noir et les établissements de Dax*, imp. G. Gounouilhou, Bordeaux.
- ABBÉ CHAUFFIER 1873, « Le trésor de Lambézellec », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, p. 40.
- ABBÉ DEGERT, *Bulletin de la Société de Borda*, XXIV, 1899, p. XXV-XXIX.
- ABBÉ A. GOUJON 1895, *ASFN*, XIX, 1985, p. 382-384.
- ABBÉ VOISIN 1874, « Monnaies du moyen âge et de l'ère moderne, trouvées dans l'arrondissement du Blanc », *Congrès archéologique de France 1873*, XL, p. 356-368.
- ABDY Richard 1999, « Coin Register 1999 », *BNJ*, 69, 227-241, pl. 20-25.
- ABOT DE BAZINGHEN François-André 1764, *Traité des monnoies, et de la juridiction de la Cour des monnoies en forme de dictionnaire*, Paris.
- ALBERT Jean-Marc 2007, *Petit atlas historique du Moyen Âge*, Armand Colin.
- ALLEN Derek. 1940, « Treasure Trove 1933-9 », *BNJ*, 3, 1939-40, p. 282-5.
- ALLEN D. F. 1970, « William Stukeley as a Numismatist » *NC*, 1970, p. 117–132.
- ALLEN Martin 2005, « The interpretation of single-finds of English coins, 1279-1544 », *BNJ*, 75, p. 50-62.
- ALLEN Martin 2007, « Henry II and the English Coinage », *Henry II : New Interpretations*, Woodbridge, Boydell Press, p. 257-277.
- ALLEN Martin 2014, « Coins finds and the English money supply, c. 973-1544 », M. Allen & D. Coffman (eds), *Money, prices, and wages : essays in honour of Nicholas Mayhew*, Palgrave Macmillan, Londres, p. 7-23.
- ALLEN Martin 2015, « Coin hoards in England and Wales », c. 973– 1544 », R. Bland and J. Naylor (eds), *Hoarding and the deposition of metalwork from the age to the 20th century a British perspective*, British archaeological reports British series 615, Oxford p. 140-158.
- ALLEN Martin *et al.* 2012, « Coin Register 2012 », *BNJ*, 82, p. 246-277, pl. 5-9.
- ALLEN Martin *et al.* 2008, « Coin Register 2008 », *BNJ*, 78, p. 261-290, pl. 10-23.
- ALLOU Charles-Nicholas 1821, *Description des monumens des différents ages observés dans le département de la Haute-Vienne*, Limoges.
- AMANDRY Michel *et alii* 1983 : Amandry Michel, Dhénin Michel, Lafaurie Jean, Morrisson Cécile, *Musée de Saint-Omer : Catalogue des monnaies d'or*, Bulletin de la Commission Départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais, Numéro spécial, Arras.

- ANONIMOUS 1689, *Mémoire pour le chapitre de l'église métropolitaine de Saint-André de Bordeaux*.
- ANONYME 1847-1849, « Chronique », *B. Soc. Antiq. Ouest*, V, p. 294.
- ANONYME 1848-1849, « Correspondence », *NC*, 11, p. 159-160.
- ANONYME 1850-1851, « Correspondence. Foreign Sterlings found in the Isle of Wight », *NC*, 13, p. 206.
- ANONYME 1878, « Découverte d'un trésor monétaire médiéval dans une bourse-géode à Beleymas », *BSHAP*, t. 5, p. 161 (séance du 4 avril 1878).
- ANONYME 1882-1884, « Découverte de monnaies à Brulain et à Saint-Maixent », *B. Soc. Statist. Sci. Lettres Arts Dép. Deux-Sèvres*, V, p. 95-96.
- ANTÉRION D. & J.C. Moesgaard 2001, « Trouvailles monétaires dans l'ancienne collection du Docteur Jean », *BSFN*, 56-57, 2001, p. 135-136.
- ARAGUAS Philippe *et al.* 2004, *L'Aquitaine ducale, entre France et Angleterre*, Histoire médiévale.
- ARCHIBALD Marion M. 1971, « The Mayfield (Sussex) 1968 hoard of English pence and French gros, c. 1307 », Carson Robert A.G., *Mints, Dies and Currency. Essays dedicated to the memory of Albert Baldwin*.
- ARDANT Maurice 1848, « Notes sur la formation du médaillier du musée de Limoges », *Revue Archéologique*, 1848, p. 681-685.
- ARDANT Maurice 1853, « Notice sur les médailles en Limousin et celles qu'on découvre le plus fréquemment à Limoges et dans le département », *BSAHL*, p. 166-185.
- ARLES Adrien 2009, *Entre monnayage officiel et faux-monnayage. La fabrication de la monnaie au marteau en France (XIII^e-XVIII^e siècle). Approche physico-chimique, expérimentale et historique*. Volume I : texte, Thèse de l'école doctorale de l'homme. Université d'Orléans.
- Auction Triton XVIII*, January 6-7, 2015 Michael Joffre Collection of Anglo-gallic coinage, n° 1773-1776, 1778.
- AURELL Martin 2004, *L'Empire des Plantagenêt, 1154-1224*, Perrin, Paris.
- AUSSANT 1844-1857, *Soc. Arch. Dép. Ille-et-Vilaine, Extr. P.-V.*, p. 99.
- AUTRAND Françoise & Philippe COTAMINE 1979, « La France et l'Angleterre, histoire politique et institutionnelle, XI^e-XV^e siècle », *RH*, 262, p. 117-168.

B

- BADOUT *et al.* 2005 : Badout Louis, Broqua Alain, Cauna Jacques (de), Humbert Christian, Lafitte Jean, Pépin Guilhem, Pujol Michel, 2005, *Gascogne, un pays, une identité*, Princi Negue Editour.

- BALASQUE Jules 1869, *Études historiques de la ville de Bayonne*, Bayonne, t. II.
- BALASQUE Jules 1875, *Études historiques sur la ville de Bayonne*, Bayonne, t. III.
- BARBER Richard 1978, *Edward, Prince of Wales and Aquitaine. A biography of the Black Prince*, Londres.
- BAREIGTS André 1969, *Guiche, village du Labourd*, document dactylographié, 1969.
- BARTHÉLÉMY Anatole 1850, « Lettres à M. Lecointre-Dupont sur les magistrats et les corporations préposés à la fabrication des monnaies, 3^e lettre », *RN*, p. 119-138.
- BARTHÉLÉMY Anatole 1853, « Description des monnaies seigneuriales françaises composant la collection de M. F. Poey-d'Avant : Essai de classification par M. F. Poey-D'Avant. Fontenay-le-Comte, Rabuchon, 1853, in-i^o de 59 feuilles et 26 planches lith. représentant 333 monnaies » *RN*, p. 228-233.
- BARRATT Nick 2007, « Finance and the Economy in the Reign of Henry II », *Henry II : New Interpretations*, Woodbridge, Boydell Press, p. 242-256.
- BATESON J.D. & McQ Holmes N. M. 2013, « Roman and medieval coins found in Scotland, 2006-10 », *Proc. Soc. Antiq. Scot.*, 143, p. 227-263.
- BAUREIN Jacques 1876, *Variétés bordelaises*, t. IV
- BAUTIER Robert-Henri 1951, « L'or et l'argent en Occident de la fin du XIII^e s. », *Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Comptes rendus des séances de l'année 1951*, Paris, p. 169-174.
- BAUTIER Robert-Henri 1971, *The economic development of medieval Europe*, Londres, Thames and Hudson, Library of European civilization.
- BEAUMANOIR Philippe (de) 1899, *Coutumes de Beauvaisis*, éd. A. Salmon, Paris, t. 1.
- BÉAUR Gérard (sous la dir. de) 2007, *Fraude, contrefaçon, contrebande de l'antiquité à nos jours*, Librairie Droz.
- BELAUBRE Jean 1987, *Les collections monétaires. I l'ère du denier*, Paris.
- BELTOUR Xavier 1995, *L'histoire oubliée de l'Aquitaine*. Princi Negre Editor, Bordeaux.
- BÉMONT Charles 1916, « Les institutions municipales de Bordeaux au Moyen-Age : la mairie et la jurade », *RH*, t. CXXIII, p. 1-53.
- BÉMONT Charles 1917, « La mairie et la jurade dans les villes de la Gascogne anglaise », *RHBDG*, première série, n^o 10, p. 121, 196, 245.
- BÉMONT Charles 1927, « Bordeaux en 1288. Supplément aux rôles gascons », *RHBDG*, première série, n^o 20, p. 241.

- BENOÎT Paul 1981, « La formation mathématique des marchands français à la fin du Moyen Âge : l'exemple du Kadran aux marchands (1495), *Actes des Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, p. 209-224.
- BENOÎT Paul 1988, « Marchands et mathématiques : le cas français », *Actes des Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, p. 195-210.
- BENOÎT Paul 1992, « Arithmétiques commerciales et comptabilités dans la France médiévale », *Histoire de fractions, fractions d'histoire*, éd. P. Benoît K. Chemla, J. Ritter, Base/Boston/Berlin, Birkhäuser, p. 307-321 ;
- BENOÎT Paul & BRAUNSTEIN Philippe (sous la direction de) 1983, *Mines, carrières et métallurgie dans la France médiévale*, Éd. du CNRS, Paris.
- BENOÎT Paul & CAILLEAUX Denis 1988, *Hommes et travail du métal dans les villes médiévales, Actes de la Table ronde de Paris, 23 mars 1984*, Paris, Picard.
- BÉRAUD R. 1981, *Petite Encyclopédie monumentale et historique de La Rochelle*, La Rochelle, Rupella, p. 123.
- BÉRIAC Françoise 1990, « Les officiers et l'administration dans le duché d'Aquitaine (c. 1430-1451) », *Annales du Midi*, 102, p. 337-348.
- BERNARD J. & CAPRA Pierre 1965, « Le premier grand siècle de Bordeaux », *Histoire de Bordeaux, 3. Bordeaux sous les rois d'Angleterre*, p. 215-406.
- BERRIÈRE Bernard Abbé 1875, *La commune et l'atelier monétaire de Medicinum ou Mézin sous l'occupation anglaise*, Paris.
- BERTHELOT-VINCHON Françoise 2005, « Le trésor de Bazas », *Contact, Bulletin des Amis de la cité de Bazas*, n° 45-46, décembre, p. 6-7.
- BETGÉ-BREZETZ A. 1973, *Guide des archives de la Gironde*, Bordeaux.
- BAILHACHE J. 1916, « L'atelier monétaire anglais de Calais (1347-1487) », *RN*, 1916, p. 213-236, pl. VII-VIII.
- BIRD D.G. & TURNER D.J. 1974, « Reigate : fifteenth century coin hoard », *Surrey AC*, 70, p. 166-167.
- BISPALIE Nicole 1993, *L'aristocratie gasconne du milieu du XIII^e siècle au début du XIV^e siècle d'après les Rôles gascons*, Thèse de doctorat, Bordeaux.
- BITTON A. 1889, « Jean-Augustin Poey d'Avant et son cabinet d'Antiquités », *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 36, p. 62-80.
- BLACKBURN Marc 2005, « Coin finds as primary historical evidence for medieval Europe », S. S. Sakuraki (ed.), *Dynamism in Coinage: Europe, China and Japan, Comparative View-*

points. Proceedings of the 12th Conference of the Coin Finds Research Group Held in Fukuoka 2005, Fukuoka, p. 7-50.

BLANCHET Adrien Jules 1907, « Crevant », *RN*, 4^e série, XI, p. 535-536.

BLANCHET Adrien Jules & Dieudonné Adolphe 1936, *Manuel de numismatique française*, Paris.

BLANCHET Adrien Jules 1890, *Nouvel manuel de numismatique du moyen âge*, t. I.

BLANCHET Adrien Jules 1898, « L'atelier monétaire du Prince Noir à Limoges en 1365 et 1366 (comptes de fabrication et dépenses faites pour le service de cet atelier) », *RN*, p. 507-518.

BLANCHET Adrien Jules 1898, « L'atelier du Prince Noir à Limoges, en 1365 », *RN*, 4^e série, II^e p. 507-518.

BLANCHET Adrien 1903, *B. intern Num.*, II, 1903 p. 39.

BLANCHET Adrien 1912, « Chronique », *RN*, 4^e série, XVI, p. 117-118.

BLANCHET Adrien 1920, « Les monnayages anglais en France du XII^e au XV^e siècle. [Lionel M. Hewlett, *Anglo-Gallic Coins*. Londres, A.H. Baldwin and Sons. Extrait avec additions du *Numismatic Chronicle*, 4^e série, t. V à XIX] », *Journal des savants*, 18^e année, juillet-août, p. 145-159.

BLANCHET Adrien 1936, « Note sur deux trésors de monnaies du XIV^e siècle trouvés dans les Landes (Labouheyre et Morcenx) », *BSB*, t. 2, p. 73.

BLANCHET Adrien 1980, *Nouveau manuel de numismatique du Moyen-Age et Moderne*, Paris.

BLANCO Garcia J. 1986, « Single finds of medieval coins from Coca », *Problems of Medieval Coinage in the Iberian Area*, Aviles, p. 361-379.

BLOCH Marc 1933, « Le problème de l'or au Moyen Âge », *Annales d'histoire économique et sociale*, t. 5, p. 1-34.

BLOCH Marc 1954, *Esquisse d'une histoire monétaire de l'Europe*, Paris.

BODET Philippe, « CHRISTUS VINCIT, CHRISTUS REGNAT, CHRISTUS IMPERAT, la légende des monnaies royales françaises en or », *Academia.edu*

BOLTON Jim 1988, *The Medieval English Economy, 1150-1500*, Londres.

BOMPAIRE Marc & Husson Mathieu 2020, « Computational practices around coins and coinage : John of Murs *Quadripartitum numerorum* and French money Changer's books », *Mathematics and administration in the ancient world*, éd. K.Chemla et C. Michel, Springer.

BOMPAIRE Marc et Barrandon Noël 1989, « Les imitations de florins dans la vallée du Rhône au XIV^e siècle », *Bibliothèque de l'École de Chartes*, t.147, p.141-199.

BOMPAIRE Marc & Dumas Françoise 2000, *Numismatique médiévale*, Turnhout.

BOMPAIRE Marc & Geneviève Vincent 2001, « Un gros au léopard émis par Henry de Lancastre, comte de Bergerac, découvert à Saint-Germain-d'Esteuil (Gironde) », *BSFN*, 5, p. 72-75.

- BOMPAIRE Marc 1984, « Identification et lecture des monnaies au XIV^e siècle », *RN*, 26, p. 193-207.
- BOMPAIRE Marc 1985, « Imitation d'une obole d'Aquitaine à Viviers », *BSFN*, 7, p. 678-679 (illustration, p. 681, n° 1).
- BOMPAIRE Marc 1987a, « Les ateliers de Melgueil, Cahors et Rodez d'après les sources écrites », dans Georges Depeyrot, éd. *Trésors et émissions monétaires du Languedoc et de Gascogne (XII^e et XIII^e siècles)*, Toulouse, p. 11-43.
- BOMPAIRE Marc 1987b, « Les cadences de production (XIV^e-XV^e siècle), en France principalement », G. Depeyrot, T. Hackens, G. Mouchaerte (sous la direction de), *Rythmes de la production monétaire de l'Antiquité à nos jours. Actes du colloque international organisé à Paris du 10 au 12 janvier 1986 par la Monnaie de Paris, le Centre national de la Recherche scientifique et le Séminaire de numismatique Marcel Hoc de l'Université catholique de Louvain*, Louvain-la-Neuve, 1987, p. 579-613. (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, 1, Numismata Lovaniensia, 7).
- BOMPAIRE Marc 1987c, « Un livre de changeur languedocien du milieu du XIV^e siècle », *RN*, 29, p. 118-183.
- BOMPAIRE Marc 1990, « Rythmes et cadences de production dans les ateliers monétaires français au XIV^e siècle », *Rythmes de la production monétaire. Colloque Paris, 10-12 janvier 1986*, Louvain-la-Neuve, p. 579-613.
- BOMPAIRE Marc 1992, « Les monnayages d'or du XV^e siècle, le témoignage d'un livre de changeur languedocien », *BSNAF*, p. 354-373.
- BOMPAIRE Marc 1995, « Saisie de monnaies prohibées, le talbot d'or », *RN*, p. 170-174.
- BOMPAIRE Marc 1996, « Le pavillon d'or ou noble guyennois », *BSFN*, 51, p. 71-74.
- BOMPAIRE Marc 1999, « Datation de deux monnaies d'Édouard III, duc d'Aquitaine, grâce à deux trouvailles », *BSFN*, 9, p. 185-187.
- BOMPAIRE Marc 2000, « Les monnayages d'or d'Aquitaine anglo-gasconne, le témoignage des livres de changeur », *RN*, 6 n° 155, p. 261-279.
- BOMPAIRE Marc 2002, *La circulation monétaire en Languedoc (X^e-XIII^e siècle)*, Université de Paris IV-Sorbonne, Thèse sous la direction de Cotamine Philippe.
- BOMPAIRE Marc 2011, « Un exemple de livre de changeur français du XV^e siècle, le manuscrit Bibl. Nat. De Fr., Nouv. Acq.Fr. 471 », *RN*, 167^e v., p. 105-111.
- BOND Edward A. 1840, « Extracts from the Liberate Rolls, relative to Loans supplied by Italian Merchants to the kings of England, in the 13th and 14th Centuries ; with an introductory

- Memoir : by Edward A. Bond, Esq. Communicated by Charles George Young, Esq. York Herald, F.S.A. », *Archaeologia*, XXVIII, p. 207-326.
- BONNASSIE Pierre 1978, « La monnaie et les échanges en Auvergne et en Rouergue d'après les sources hagiographiques », *Annales du Midi*, p. 276-288.
- BORDEAUX Paul 1895, « Le sceau de la corporation des monnayeurs de Figeac ; le sceau du collège des monnayeurs d'Angers ; un cachet de monnayeurs de Paris », *ASFN*, 1895, p. 101-136 et 193-212.
- BORDES Maurice 1977, *Histoire de la Gascogne des origines à nos jours*, L'Hexagone, Editions Horvath.
- BOURGOIS Ariane 1983, « Trésors et circulation monétaire dans le Rouergue antique », *Revue archéologique Narbonnaise*, t. 16, p. 145-156.
- BOUSSARD Jacques 1956, *Le gouvernement d'Henri II Plantagenêt*, Abbeville.
- BOUTRUCHE Robert 1966, (sous la direction de), *Bordeaux de 1453 à 1715*, Bordeaux, Féd. Hist. du Sud-Ouest, Privat (Histoire de Bordeaux, 4).
- BOUTOULLE Frédéric 2003, « Enceintes, tours, palais et *castrum* à Bordeaux du XI^e siècle au milieu du XIII^e siècle, d'après les textes », *Revue Archéologique de Bordeaux*, tome XCIV, année 2003, p. 59-75.
- BOUTOULLE Frédéric 2005, « Le Moyen âge en Bordelais et Bazadais », dans *L'Histoire du département de la Gironde*, s.d. M. Figeac, éd. Bordessoules, Saint-Jean d'Angély, p. 128-164.
- BOUTOULLE Frédéric 2007, « Bordeaux pendant le haut Moyen Âge, Acquis et perspectives », *Bordeaux-Hamburg Zwei Städte und ihre Geschichte. Bordeaux-Hamburg. Deux villes dans l'Histoire*. s.d. B. Lachaise et B. Schmitt, Dobu Verlag, Hamburg, 139-158.
- BOUTOULLE Frédéric 2009, « Complexe palatial de Saint-Projet : enceinte, palais de la Salle et monnaie », dans *Atlas Historique de Bordeaux*, coord. S. Lavaud, vol. 3, Bordeaux, Ausonius, 2009, p. 76-77.
- BOUTOULLE Frédéric, Jean-Courret Ézéchiél, Sandrine Lavaud (dir.) 2019, *Bayonne*, Collection Atlas historique des villes de France (54), Bordeaux.
- BOVE Boris 2009, *Les temps de la guerre de Cent Ans : 1328-1453*, Paris-Belin, Collection Histoire de France.
- BRAND J. D. 1975, « Les deniers et les oboles au nom d'un roi Édouard », *BSFN*, p. 836-839.
- BRAND J. D. 1976, « A medieval mint account », *BNJ*, p. 78-79.
- BREUILLAC Emile 1897, « Le trésor du Poiré-sur-Veillure », *Revue Bas-Poitou*, X, p. 32-36.

- BRILLET Daniël 2004, *Histoire chronologique de l'Aquitaine. Notre Histoire jusqu'en 1953*, Cahors.
- BRISSAUD Désiré 2012, *Les Anglais en Guyenne : l'administration anglaise et le mouvement communal dans le Bordelais*, Bordeaux.
- BRONFENBRENER Albert 1969, « Le trésor de Guitinières », *RN*, 6, 11, p. 271-288, pl. XXXII-XXXIV.
- BROOKE G. C. 1914, « Carsphairn find. (Coins of Edward I and II) », *NC*, p. 382-383.
- BSAHC 1882 : *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente*, Série 5, t. V, p. XXIII-XXIV.
- Bulletin de Numismatique*, t. III, p. 177-178.
- Bulletin de la Société préhistorique française*, Séance du 18 décembre 1974, p. 229.
- BURGAUT P. « Une trouvaille de monnaies du XII^e siècle à Saint-Pierre de Royan », *R. Saintonge Aunis*, XLX.
- BURGUBURU Paul 1928-30, « Les anciens Poids en cuivre de la Ville de Bayonne », *Bulletin du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne*, p. 16-17.
- BURGUBURU Paul 1930, « Fourniture d'un balancier à l'atelier monétaire de Bayonne à la fin du XVIII^e s. », *Bulletin de la Société des Sciences Lettres et Arts de Bayonne*, p. 64-70.
- BURROWS Montagu 1892, « The Publication of the Gascon Rolls by the British and French Governments, Considered as a New Element in English History », *Transactions of the Royal Historical Society*, Royal Historical Society, vol. 6, p. 109-124.
- B.J.C. & E.M.B. 1991, « Coin Register 1991 », *BNJ*, 61, p. 142-155, pl. 17-21.
- B.J.C. & E.M.B. 1993, « Coin Register 1993 », *BNJ*, 63, p. 133-158.
- C**
- C^{el} ALLOTTE DE LA FUYE, « Les francs à pied de la trouvaille de Blagny-lès-Arras », *RN*, 4^e série, XXX, p. 220-227.
- CAMBRIDGE 1952 : *(The) Cambridge Economic History of Europe, 1 : vol. 2 Trade and Industry in the Middle ages*.
- CAPRA Pierre 1955, « Au sujet des famines en Aquitaine au XIV^e siècle », *RHBDG*, deuxième série, n^o4, p. 5-36.
- CAPRA Pierre 1957a, « Compte d'envoi en mission de Jean Padbury et frappe du léopard d'or », *BSFN*, 12, p. 136.
- CAPRA Pierre 1957b, « Recherches sur la valeur des monnaies dans le Bordelais au temps de la lieutenance du Prince Noir (1354-1357) », *BPH*, p. 471-563.

- CAPRA Pierre 1958, « Le séjour du Prince Noir, lieutenant du Roi, à l'archevêque de Bordeaux (20 septembre 1355-11 avril 1357) », *RHBDG*, deuxième série, n° 7, p. 241-252.
- CAPRA Pierre 1960, « Le Léopard et le Guyennois d'or, monnaies d'Aquitaine : essai sur la chronologie de leurs émissions », *Annales du midi*, 72, p. 393-409.
- CAPRA Pierre 1963, « L'émission de novembre 1361 en Guyenne », *BSFN*, 18, p. 270-273.
- CAPRA Pierre 1968, « L'histoire monétaire de l'Aquitaine anglo-gasconne du temps du Prince Noir (1354-1372) », *Bulletin et Mémoire de la société archéologique de Bordeaux*, 64, p. 93-151.
- CAPRA Pierre 1972, *L'administration anglaise au temps de la lieutenance du Prince Noir (1354-1362). Essai sur une mentalité politique*, 4 vol., Paris.
- CAPRA Pierre 1975a, « Pour une histoire de la monnaie anglo-gasconne », *Annales du Midi*, 87, p. 405-430.
- CAPRA Pierre 1975b, « Les bases sociales du pouvoir anglo-gascon au milieu du XV^e siècle », *Le Moyen-Âge*, 81, p. 273-299, 447-473.
- CAPRA Pierre 1979a, « Les espèces, les ateliers, les frappes en Guyenne anglo-gasconne aux XIV^e et XV^e siècles », *NC*, 19, n° 139, p. 139-154.
- CAPRA Pierre 1979b, « Une carrière anglo-gasconne au milieu du XIV^e siècle, Elie de Pommiers », *Société et groupes sociaux en Aquitaine et en Angleterre*, p. 57-62.
- CAPRA Pierre 1980, « Les espèces, les ateliers, les frappes en Guyenne anglo-gasconne aux XIV^e et XV^e siècles », *NC*, 20, n° 140, p. 132-164.
- CAPRA Pierre 1984, « Duncan Elias (E.R.), The anglo-gallic coins. Les monnaies anglo-françaises, Paris-Londres, Spink and Son Ltd et Émile Bourgey, 184 », *Annales du Midi*, p. 318-319.
- CAPRA Pierre 1986-1987, « Le rôle des officiers bordelais dans l'élaboration du traité de Brétigny (1354-1361) », *RHBDG*, deuxième série, n° 32, p. 19-32.
- CAPRA Pierre 1987, « Les mesures réglementaires de l'administration anglo-gasconne en faveur des petites villes du duché : l'exemple de Bourg (1356-1357) », *Les Petites villes du Moyen-Âge à nos jours*, Pessac, p. 49-63.
- CAPRA Pierre 1992, « Le Conseil du Roi d'Angleterre à Bordeaux », *Hommes et terres du sud. Hommage Pierre Tucoo-Chala*, Pau, p. 107-134.
- CARDON Thibault 2011-2012, « Le trésor d'Aizier (Eure) : étude archéo-numismatique d'un dépôt monétaire du XV^e siècle », *Trésors monétaires XXV*, p. 387-432.
- CARON Émile 1882, *Monnaies féodales françaises*, Paris, Rolling et Feuardent.
- CARON Émile 1886-1890, « Les collections de Bordeaux. Monnaies rares ou inédites. Un nouvel atelier du Prince Noir. Gros de Bergerac d'Henri de Lancastre », *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, p. 132-136.

- CARON Émile 1906, « Procès-Verbaux de la Société française de numismatique », *RN*, p. xiii.
- CARPENTIER Elisabeth & LE MENE Michel 1996, *La France du XI^e au XV^e siècle*, Thémis Histoire, PUF, Paris.
- CARTIER Étienne 1838, « Monnoies françaises du Moyen-âge trouvées à Saint-Maixent », *RN*, p. 281-295, pl. IV n° 5 et 6 et pl. XI.
- CARTE Thomas 1743, *Catalogue des rolles gascons*, Londres.
- CASSAGNES-BROUQUET Sophie 2000, *Histoire de l'Angleterre médiévale*, Ophrys.
- CASSE Jean-Paul 2010, « La monnaie du Prince Noir », *L'Aquitaine au temps du Prince Noir. Actes du colloque de Dax organisé par le centre généalogique des Landes (19 décembre 1999)*, p.65-109.
- CASSE Jean-Paul 2013, « Une approche monétaire des comptes de la ville de Cadillac publiés pour les années 1457-1468 », *Revue archéologique de Bordeaux*, t. CIV, p. 43-53.
- CASTAING-SICARD Mireille 1961, *Monnaies féodales et circulation monétaire en Languedoc (X^e-XIII^e siècle)*, Toulouse.
- Catalogue des monnaies françaises et étrangères de la collection de M. Poey d'Avant dont la vente aux enchères publiques aura lieu Hôtel des ventes*, Imprimerie Robuchon.
- Catalogue édité à l'occasion des journées de la SFN, Limoges 7-8 juin 1975*, Musée municipal de Limoges, 1975.
- Catalogue of the entire Pembroke Collection of Greek, Roman, English, Scotch, Irish and foreign medieval coins and medals*, 1746, J. Daye Sons.
- Catalogue of the valuable collection of coins and medals of the late general Ainslie, author of « Illustrations of the anglo-french coinage... »*, Londres, imp. J. Davy, 1840.
- CAVAILLÈS Maria, Hiernard J. & Clairand A. 2007, *Argent caché...et retrouvé. Les trésors monétaires découverts en Deux-Sèvres* (Catalogue d'exposition d'octobre 2007 à 2009), CESC.M.
- CAVALIÉ Lucien 1914, *Figeac. Monographie. Institutions civiles, administratives et religieuses avant la Révolution*, Figeac.
- CAVALIÉ Lucien & Dieudonné Adolphe 1911, « La Monnaie de Figeac », *RN*, t. 15, p. 238-245.
- CHABOUILLET A. 1873, « Appendice à un rapport de M. Chabouillet sur une communication de M. Marchegay relative à l'atelier monétaire de Medicinum ou Mézin », *Revue des sociétés Savantes*, t. V, 5^e s., p.120-121.
- CHABOUILLET A. 1876, *Revue des sociétés Savantes des départements*, 6^e série t. III, p. 304-306.
- CHALON Reiner 1851, « Le dernier prétendant de Looz. Monnaie de Brée », *Revue de la Numismatique Belge*, p. 258-261, pl. XIV n° 1.

- CHAPALAIS Pierre 1953, « À propos de l'ordonnance de 1375 sur la bourgeoisie et la jurade de Bordeaux », *Annales du Midi*, LXV, p. 113-118.
- CHARLIER G. 1998-99 , *Aspect de la vie économique de Villefranche-de-Rouergue d'après les registres du notaire Raymond de Salis (1361-1367)*, mémoire de maîtrise d'histoire, U.T.M.
- CHASSAIGNE Philippe 2001, *Histoire de l'Angleterre*, Flammarion.
- CHAUDRUC-DE-CRAZANNES 1836-1837, « Notices sur la ville de Lectoure (2^e partie) », *M. Soc. Arch. Midi France*, t. III, p. 117-126.
- CHAUDRUC-DE-CRAZANNES 1839, *Essais archéologiques et historiques sur le Quercy, (A Monsieur Calvet)*.
- CHAUDRUC-DE-CRAZANNES 1839, « Notice sur un pied-fort inédit frappé à Figeac par le Prince Noir », *RN*, p. 454-459.
- CHAUFFIER Louis 1869-1870, « Monnaies inédites de Jean IV, duc de Bretagne », *RN*, XIV, p. 198-199, et 210-213, pl. X 2-8.
- CHAUFFIER Louis 1870, « Monnaies de Bretagne », *RN*, 1869-1870, p. 479-482.
- CHAUFFIER Louis 1869-1870, « Monnaies inédites de Jean IV, duc de Bretagne », *RN*, série XIV, 1869-1870, p. 198-199, et 210-213, pl. X 2-8.
- CHAUTARD Jules 1871, *Imitations des monnaies au type esterlin en Europe pendant le XIII^e et le XIV^e siècle*, Nancy.
- CHEDEAU 1878-1879, « Découvertes de monnaies », *Dép. Mayenne, Comm. hist. arch. P.-V. et Doc.*, I, p. 31.
- CHÉDEVILLE André 1974, « Le rôle de la monnaie et l'apparition du crédit dans les pays de l'ouest de la France, XI^e-XIII^e siècle », *CCM*, 17, p. 305-325.
- CHEVALIER Bernard 1973, « Les changeurs en France dans la première moitié du XIV^e siècle », *Mélanges Edouard Perroy*, Paris, p. 153-160.
- CHOWN Ch. Iyan 1927, « The Lethieullier family of Aldersbrook house », *Essex Review* n° 36, 1927, p. 4-16.
- CHRISTMAS Henry 1863, « Anglo-gallic coins of copper and billion », *NC*, 3, p. 22-33.
- CHRISTMAS Henry 1861, « Unpublished English and Anglo-Gallic coins », *NC* 2nd series 1, p. 17-31.
- « Chronique », *RPO*, 1856, p. 59-60.
- « Chronique », *RN*, 3^e série IX, 1891, p. 355.
- « Chronique », *Revue Historique de Bordeaux*, 1910, p. 136.
- « Chronique », *Revue Historique de Bordeaux*, 1911, p. 63.
- Revue Historique de Bordeaux*, 1936.

- CIPOLLA Carlo Maria 1956, « Ghost money », Cipolla, *Money, Prices and Civilisation in the Mediterranean World*, p. 38-51.
- CLAIRAND Arnaud 2000, « Le trésor de Chantemerle-sur-la-Soie (Charente-Maritime) : un jalon dans la datation du monnayage de Philippe VI (1328-1350) », *Trésors Monétaires*, XX, p. 171-194.
- CLAIRAND Arnaud 2000, « Les monnaies des fouilles de Parthenay (Deux-Sèvres) et de Gençay (Vienne) », *Trésors Monétaires*, XIX, p. 289-348.
- CLAIRAND Arnaud 2002, « Un trésor aquitain (?) anonyme (fin XIII^e-début XIV^e siècle) », *Cahiers Numismatiques*, septembre, p. 45-53.
- CLARKE Jean et Jacques de Dromantin 1987, *Les orfèvres de Bordeaux et la marque du roy*, Suresnes.
- CLEMENS Jacques 1987, « Anciennes familles de Périgieux et la monnaie d'Agen au XIII^e siècle », *BSHAP*, 114, p. 307-314.
- COATIVY Yves 1995, « Les gros à l'écu heaumé », *ASBNH*, p. 19-25.
- COATIVY Yves 2006, *La monnaie des ducs de Bretagne de l'an Mil à 1499*, PUR.
- COATIVY Yves 2007a, « La représentation du souverain sur les monnaies d'or en France du XIII^e au XV^e siècle (royaume et principautés) », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XLV, n° 137, p. 31-44.
- COATIVY Yves 2007b, « De la fraude à la falsification : le faux-monnayage en France à la fin du Moyen Âge », *Fraude, contrefaçon et contrebande de l'Antiquité à nos jours*, G. Beaur, H. Bonnin et C. Lemercier (dir.), Paris, Froz, p. 237-248.
- COHEN Robert 2011, *Gascony under Edward II*, University of Bristol, Departement of Historical Studies.
- COLLARD Franck 1999, *Pouvoirs et culture politique dans la France médiévale V^e-XV^e siècle*, Hachette, Paris.
- COLLECTIF 1952, *La Guyenne sous les rois d'Angleterre, 1154-1453, Documents d'histoire, Exposition*.
- COLLECTIF 1979, Sociétés et groupes sociaux en Aquitaine et en Angleterre, Biscaye, Bordeaux.
- COLLECTIF 1994, *Courpiac. A la découverte de l'Entre-Deux-Mers*, Association pour la sauvegarde du Patrimoine et de l'environnement du canton de Targon, Bordeaux.
- Compte-rendu de la Commission des monuments et documents historiques du département de la Gironde*, Paris, 1846-1847.
- Compte-rendu de la Commission des monuments et documents historiques du département de la Gironde*, Bordeaux, 1854-1855.

- COMBE Taylor, *Description of the Anglo-Gallic Coins in the British Museum*, British Department of Coins and Medals, Edward Hawkins.
- COMBROUSE Guillaume 1841, *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France : essai de Guillaume Combrouse. Atlas du Catalogue des monnaies nationales de France*. Deuxième partie. Monnaies royales de France. Série Capétienne.
- COMBROUSE Guillaume 1844, *Décameron numismatique*, H. Fournier édition.
- CONEN de Saint-Luc 1916, « Guilers », *BSAF*, p. 320-329.
- CONTAMINE Philippe 1976, *La vie quotidienne pendant la guerre de Cent ans. France et Angleterre, XIV^e siècle*, Paris, Hachette.
- CONTAMINE Philippe 1985, « Les tournois en France à la fin du Moyen Âge », J. Fleckenstein (sous la direction de), *Das ritterliche Turnier in Mittelalter*, Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, p. 425-449.
- CONTAMINE Philippe 1994, *Au temps de la guerre de Cent Ans : France et Angleterre* ; Paris, Hachette, Collection La vie quotidienne : civilisation et société.
- CONTAMINE Philippe 2010, *La guerre de Cent ans*, PUF, Paris.
- COOK Barrie J. 1989, « Short articles and notes an addition to the coinage of Bergerac », *BNJ*, p. 212.
- COOK Barrie J. 1999, « Foreign coins in medieval England », *Local Coins, Foreign Coins : Italy and Europe 11th-15th Centuries*, The Second Cambridge Numismatic Symposium, Lucia Travaini, Società Numismatica Italiana Collana di Numismatica e Scienze Affini, 2, Milan, p. 231-284.
- COOK Barrie J. 2001, « The Afterlife of a Coinage: the Lancastrian Salut in England and Elsewhere », *NC*, vol. 161, p. 302-307.
- COOK Barrie J. *et al.* 1998, « Medieval and early modern coin finds from south Ferriby, Humberside », *BNJ*, 68, p. 95-118.
- CORMIER Jean-Philippe 1996, *Monnaies médiévales. Reflets des pouvoirs*, Paris, Rempart, Desclée de Brouwer.
- CRAIG John (sir) 1953, *The mint : A History of the London Mint from A.D. 287 to 1948*, Cambridge.
- CRUSAFONT M. et Sabatier 1981, « Troballes monétaires catalanes II », *Acta Numismatica*, 11, p. 277-281.
- CUTTINO G.P. 1942, « Memorandum book of Elias Joneston », *Speculum* 17, p. 74-85.
- CUTTINO G.P. 1948, « Another Memorandum book of Elias Joneston », *The English historical Review*, t. LVII, p. 90-103.

C^{te} de Castellane R. 1930, « Chronique », *RN*, 4^e s., XXXIII, p. 262.

C.E.C & B.J.C. 1988, « Coin Register 1988 », *BNJ*, 58, p. 138-164, pl. 34-42.

CÉZÉRAC C. 1091, « Le trésor de Saint-Arailles (Gers) », *Revue de Gascogne*, nouvelle série I, p. 505-513.

D

D'ALAUZIER Louis 1958, « Une maison de la monnaie à Figeac au XV^e siècle », *Bulletin de la société des études du Lot*, t. 79, p. 83-87.

DALLA LONGA Mirelle 2009, « Les ateliers monétaires de Bordeaux : des officines éphémères aux fameux hôtels de la monnaie », *Aquitaine Historique*, n^o 100, p. 5-8.

DANNENBERG H. 1880, *Die Goldgulden vom florentiner Gepräge*, NZ, t. 12, p. 146-185.

DARDEY Gilbert 1987, « Monnaies découvertes à Mont-de-Marsan en 1983-1984 au 4 rue Victor-Hugo », *BSB*, Dax, p. 443-454.

DARDEY Gilbert 1990, Monnaies médiévales et modernes découvertes à Dax (Landes) dans l'îlot central et au 25 rue Cazade (1978-1980), dans le *Bulletin de la Société de Borda*, 1^{er} trim., p. 51-76.

DARDEY Gilbert 1990-1991, « Monnaies découvertes en 1984-1985 à Mont-de-Marsan aux 25-29 rue Victor-Hugo », *Bulletin de l'Association Landaise de Recherches et de Sauvegarde*, n^o 8, p. 23-32.

DARDEY Gilbert 1994, « Les monnaies découvertes à Mont-de-Marsan depuis une trentaine d'années », *Autour de l'ancien Marsan* (Actes du colloque – Mont-de-Marsan – 5 novembre 1994, p. 65-79).

DARDEY Gilbert 1996, « Les monnaies découvertes à Mont-de-Marsan depuis une trentaine d'années », in M. Papy (coord.), *Autour de l'ancien Marsan, Actes du colloque autour de l'ancien Marsan (Mont-de-Marsan, novembre 1994)*, Bordeaux, p. 65-79.

DARDEY Gilbert 1997, *Analyse de l'ensemble du numéraire découvert à Labrit (Landes) et de sa circulation, Rapport d'étude dactylographié*.

DARDEY Gilbert 2000, « Une monnaie découverte à Roquefort (Landes), témoin de la circulation monétaire des ducs d'Aquitaine dans le Marsan », *Amis des Archives des Landes et Association landaise de recherches et de sauvegarde*, n^o 14, p. 17-19.

DAY John 1994, *Monnaies et marchés au Moyen-Age*, Paris.

DE BEAUMONT Charles 1913-1914, « Trésor du Gerfaut », *B. trim. Soc. Arch. Touraine*, XIX, p. 67-68.

DE BEAUMONT Charles 1914, « Trésor numismatique de la Francherie », *BSHAP*, t. XLI, p. 329-334.

- DE CAUNA Jacques (dir.) 2010, *L'Aquitaine au temps du Prince noir*, Monein, éditions de régionalismes.
- DE FAYOLLE 1903, « Séance du jeudi 5 février 1903 », *BSHAP*, t. XXX, p. 99-100.
- DE GOURGUES Vicomte Alexis 1839, « Moneta duplex du Prince Noir », *RN*, p.454.
- DE GOURGUES Vicomte Alexis 1840, « Moneta duplex du Prince Noir », *RN*, p.157-158.
- DE GOURGUES Vicomte Alexis 1842, « Essai sur les monnaies frappées en Périgord », *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, v. 3, p. 24-32, 57-64, pl. II n° 7.
- DE JERSEY Philip 1994-95, « Excavation of a Medieval Settlement at Albecq », *Academia.edu*, p. 6-7.
- DE LASTEYRIE Robert 1899, « Séance de la section d'Archéologie 13 mars 1899 », *Bulletin Archéologique du Comité du Ministère de l'Instruction publique*, p. XXXVIII.
- DE MEY J. 1990, *Le florin d'or est ses imitations*, Bruxelles.
- DE PEÑA Nicole 1976, « Vassaux gascons au service du roi d'Angleterre dans la première moitié du XIV^e siècle : fidélité ou esprit de profit ? », *Annales du Midi*, 88, p. 5-21.
- DE PEÑA Nicole 1990, « Le roi d'Angleterre et les villes d'Aquitaine au début du XIV^e siècle », Bonnassie P. et J.-B. Marquette (sous la direction de), *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval. Hommage à Charles Higounet*, *Annales du Midi*, 102, p. 257-274.
- DÉBAX Hélène 2008, *Vicomte et vicomté dans l'Occident médiéval*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2008.
- DELOMBARDY 1848, *Catalogue des monnaies françaises de la collection de M. Rignault comprenant les monnaies royales et nationales d'argent, de billon et de cuivre depuis le XII^e s. jusqu'en 1848*, Paris.
- DELPIT M. Jules 1847, *Mémorial Bordelais du 9 mars 1842*.
- DELPONT Hubert & Jean-Jacques Taillentou 2016, *Petite Histoire de Dax*, éd. Cairn.
- DEMOLE E. 1923, « Le trésor de l'abbaye de Saint-Maurice-en-Valais et la valeur du sou d'Agen 115 », *Revue Suisse de Numismatique*, t. XXIII, 1923, p. 3-21.
- DENTZER J. M., P. Gauthier & T. Hackens 1975, *Numismatique antique. Problèmes et méthodes*, Actes du colloque organisé à Nancy du 27 septembre au 2 octobre 1971, par l'Université catholique de Louvain, Nancy-Louvain.
- DÉPEREZ E. 1913, « Le Trésor des Chartes de Guyenne sous Édouard III », *Mélanges Bémont*, 1913.
- DEPEYROT Georges 1981, « Les découvertes de trésors : problèmes juridiques », *Trésors Monétaires*, 1981, v. 3, p. 112.

- DEPEYROT Georges 1982, « Le trésor de monnaies féodales de Luzech », *Trésors monétaires* 4, p. 99, pl. XII.
- DEPEYROT Georges 1982. « Le trésor de Toulouse et le numéraire féodal aux XII^e et XIII^e siècles », *Annales du Midi*, Tome 94, n°157, p. 125-149.
- DEPEYROT Georges 1993, *Le numéraire carolingien*, Paris.
- DEPEYROT Georges 1996, *Histoire de la monnaie des origines au 18^e siècle*, vol. 2 : *Du quatorzième au seizième siècle*, Wetteren, (Collection Moneta, 3).
- DEPEYROT Georges *et al.* 1988, « Trois trésors médiévaux : Castelnaudary, Aude, XIII^e s. Burlats, Tarn, XIV^e s., Bordeaux, Gironde, XIV^e s. », *Archéologie du Midi médiéval*, 6, p. 139-152.
- DEPEYROT Georges 2002, « La « grande » circulation monétaire, un thème de recherche », *Histoire et mesure*, XII – 3/4, 2002, p. 3-6.
- DES AUBINEAUX Gilbert 1958, « Vins, prix et monnaies au Moyen-âge en pays bordelais », *RHBDG*, p. 171-175.
- DESFORGES André 2008, *Histoire des maires de Bordeaux*, Bordeaux, Les Dossiers d'Aquitaine, 21 novembre.
- DHÉNIN *et alii* 2015 : Dhénin Michel, Marquette Jean Bernard, Pierre Régaldo-Saint Blancard, *Le trésor de Bazas*, Les amis du Bazadais, Bazas.
- DHÉNIN Michel 1977, « Les monnaies des vicomtes de Limoges », *BSAHL*, t. 104, p. 91-104.
- DHÉNIN Michel 1979, « Monnaies recueillies en l'abbatiale Notre Dame-de Corheta », *Bulletin de la Société de Borda*, p. 321-333.
- DHÉNIN Michel 1982, « Quelques monnaies inédites de Guyenne », *BSFN*, 8, p. 228-230 (illustration, p. 227, n° 9).
- DHÉNIN Michel 1984, « E.R. Duncan Elias, The Anglo-gallic coins (Les monnaies anglo-françaises) », *RN*, 26, p. 294-295.
- DHÉNIN Michel 1985, « Un trésor monétaire du XIV^e siècle, à Sarlat », *Bulletin de la Société des Amis de Sarlat et du Périgord Noir*, n° 21, p. 31-46.
- DHÉNIN Michel 1994, « Les deux trésors monétaires de Courpiac (XIV^e s.) », *Collectif 1994*, p. 181-190.
- DHÉNIN Michel 1994, « Les monnaies féodales françaises », *Les monnaies d'or des musées de Toulouse : monnaies et médailles des Musées Saint-Raymond et Paul Dupuy*, Mairie de Toulouse.
- DHÉNIN Michel 1995, « Un esterlin inédit d'Édouard III d'Aquitaine », *BSFN*, 8, p. 1160-1164.
- DHÉNIN M. 2001, « Quelques monnaies d'un trésor normand du XIV^e siècle », *BSFN*, 2001, p. 17-19.

- DHÉNIN Michel 2005, « Le trésor de Bazas », *Contact, Bulletin des Amis de la cité de Bazas*, n° 45-46, décembre, p. 9-12.
- DHÉNIN R. et Michel 1973, « Deux trésors du début du XIV^e siècle trouvés dans le nord de la France », *R. Nord*, LV, p. 244-250.
- Dictionnaire de Trévoux : Dictionnaire Universel français et latin*, t. III, 1721.
- Dictionnaire encyclopédique*. Philippe Le-bas Tome IX^e, Paris, 1843.
- DICULAFAIT Francis 1988, « Les monnaies. L'ancienne église de Saint-Pierre-des-Cuisines à Toulouse », *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. XLVIII, p. 121-131.
- DIEUDONNÉ Adolphe 1916, *Monnaies Royales Françaises depuis Hugues Capet jusqu'à la Révolution*, Paris.
- DIEUDONNÉ Adolphe 1920, « Des espèces de circulation internationale en Europe depuis saint Louis », *Revue Suisse de Numismatique*, t. 22, p. 5-41.
- DIEUDONNÉ Adolphe 1925, « Chronique » *RN*, 4^e série XXVII, p. 107.
- DIEUDONNÉ Adolphe 1932, « L'ordonnance ou règlement de 1315 sur le monnayage des barons », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 93, p. 5-54.
- DIEUDONNÉ Adolphe 1935, « Le Hardi et le Liard : origine de ces noms de monnaie », *NC*, vol. 15, n° 57, p. 15-37.
- DIEUDONNÉ Adolphe 1936, « La concession du droit de monnaie à Savary de Mauléon », *The Transaction of the International Numismatic Congress*, Londres, 30 juin-6 juillet.
- DIEUDONNÉ Adolphe 1938, « La Concession du droit de monnaie à Savary de Mauléon par le roi d'Angleterre : duc d'Aquitaine, et les rapports du Poitevin avec le Tournois », *The Transactions of the International Numismatic Congress*, Londres, 30 juin – 6 juillet, 1936, Londres, p. 291-298.
- DIRY Bernard 1999, *Vendôme monnaies & trésors*, Éditions du Cherche-lune, Paris.
- DOBSLEY Luff James 1842-1843, « On some gold coins of Edward III and Richard II, recently found at Wenstminster », *NC*, 5, p. 133-141.
- DOCOURNEAU Alex 1842, *La Guyenne historique*. t. 1 partie 2.
- DOCOURNEAU Alex 1845, *Histoire nationale des départements de la France. Guyenne* v. 1.
- DOLLEY R. H. M. 1955, « The Dover hoard the first english Hoard with groats of Edward I », *BNJ*, p. 154-155.
- DOM VAISSÈTE Joseph 1843, *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, t. VI.
- DROUYN Léo 1882, « Comptes de l'archevêché Bordeaux », *AHG*, XXI.

- DROUYN Léo 2000, *Bordeaux vers 1450, description topographique*, Livre II, Pyr  Monde Princi Negue, p. 125.
- DUBOIS Henri 1975, « Commerce international, m taux pr cieux et flux mon taires aux confins orientaux du royaume de France », *VII^a Settimana di storia economica*, Prato.
- DUBOIS Henri 1985, « Le commerce de la France au temps de Louis XI : expansion ou d fensive ? », *La France de la fin du XV^e si cle : renouveau et apog e.  conomie, pouvoirs, arts, culture et conscience nationale* (colloque de Tours 3-6 octobre 1983), Paris, CNRS, p. 15-30.
- DUBY Georges (sous la direction de) 1978, *Atlas historique*, Paris, Larousse.
- DUCASSE Joseph 1957, « Le monnayage anglo-gascon d' douard I^{er} », *RHBDG*, p. 79-96 (extrait p. 1-18).
- DUCAUNN S-DUVAL Gaston 1917, « Un registre de la comptable de Bordeaux de la fin du XV^e si cle », *RHBDG*, premi re s rie, n  10, p. 71.
- DUFIURCET Louis 2017, *Petite Histoire de la Ville de Dax: Tome I^{er} : des origines au XV^e s.*
- DUJARRIC-DESCOMBES Albert 1918, « Les journaux du tr sor de Charles IV le Bel publi s par Jules Viard », *BSHAP*, t. XLV, p. 270-275.
- DUMAS Fran oise 1963, « Monnaies f odales et  trang res r cemment acquises par le cabinet des m dailles », *RN*, p. 83-112, pl. IX-XI.
- DUMAS Fran oise 1969, « La circulation mon taire dans les domaines Plantagen t   travers une trouvaille du XIII^e si cle », *BSFN*, p. 467-469.
- DUMAS Fran oise 1981, « Le tr sor de la Fert -Imbault (Loir-et-Cher) XIV^e si cle », *RN*, p. 107-124.
- DUMAS Fran oise 1982, « Les monnaies dans le royaume du temps de Philippe Auguste », *La France de Philippe Auguste*, Paris, (Colloques intern. du CNRS), p. 541-574.
- DUMAS Fran oise 1983, « Le t moignage des d couvertes mon taires : quelques exemples m di vaux », *La sauvegarde de l'art fran ais*, 3, p. 63-72.
- DUMAS Fran oise 1986a, « Monnayage et monnayeurs », *Artistes, artisans et production artistique au Moyen- ge*, Paris, p. 483-497.
- DUMAS Fran oise 1986b, « La monnaie dans les domaines Plantagen t », *CCM*, vol. 29, n 29-113-114, p. 53-59.
- DUMAS Fran oise et Barrandon Jean-No l 1982, *Le titre et le poids de fin des monnaies sous le r gne de Philippe Auguste (1180-1223)*, Paris-Valbonne, CNRS, Cahiers Ernest Babelon, 1.
- DUMAS-DUBOURG Fran oise 1966, « Tr sor de Domme », *BSHAP*, p. 7-8.
- DUMAS-DUBOURG Fran oise 1988, *Le monnayage des Ducs de Bourgogne*, Louvain-la-Neuve.

- DUPLESSY Jean 1976, « Le trésor de Priziac (Morbihan). Contribution à l'étude du monnayage de Philippe VI », *RN*, 6^e série, t. 18, p. 186-223.
- DUPLESSY Jean 1981a, « L'Histoire du Limousin par les monnaies », *Travaux d'archéologie limousine*, p. 135-140, t. 2, 1981.
- DUPLESSY Jean 1981b, « Les monnaies des fouilles de l'abbaye de Meymac », *Travaux d'archéologie limousine*, p. 120-128 t. 2, 1981.
- DUPLESSY Jean 1990, « Le trésor de Tulle (Corrèze) monnaies d'argent royales, féodales et étrangères du XIV^e siècle », *Trésors monétaires*, t. XII, p. 107-116, pl. XVI-XVII.
- DUPLESSY Jean 2004, *Les monnaies françaises féodales*, tome I, Maison Platt.
- DUPUY Micheline 1970, *Le Prince Noir, Édouard, seigneur d'Aquitain*, Paris éd. Perrin.
- DUROCQ T. 1876, « Observation sur le monnayage anglo-français de l'Aquitaine dans les ateliers de Bordeaux, Poitiers et dans l'atelier probable de Périgueux », *Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest*, p. 335.
- E**
- E.M.B. & N.M.Mc.Q.H. 1994, « Coin Register 1994 », *BNJ*, 64, 134-163, pl. 14-23.
- EL MAHMOUDI Ahmed 1986, *Les Villes de la Garonne bordelaise au Moyen Âge : Rions, Cadillac, Langon et Saint-Macaire*.
- ELAYI J. & A.-G. Elayi 1993, *Trésors de monnaies phéniciennes et circulation monétaire (V^e-IV^e s. av. J.-C.)*, Paris p. 59.
- ELIAS Edward Remy Duncan 1979, « The coinage of Bergerac, 1347-1361 », *BNJ*, p. 56-73.
- ELIAS Edward Remy Duncan 1978, « Un gros tournois d'Aquitaine inédit », *BSFN*, 8, p. 419.
- ELIAS Edward Remy Duncan 1981, « An Imitation of a Coin of the Black Prince », *SNC*, p. 339-40.
- ELIAS Edward Remy Duncan 1981, « The Gros au Lion of Aquitaine », *NC*, p. 65-70, pl. 21.
- ELIAS Edward Remy Duncan 1985, « Demi-Gros or Double ? », *Numismatic Circular* XCIII, 1985, p. 190.
- ELIAS Edward Remy Duncan 1989, « Notes on Anglo-Gallic Coins : 1. The Complete Leopard ; 2. A Peculiar Counterfeit », *SNC*, p. 84.
- Encyclopédie des monnaies et billets : France, depuis 752 à nos jours. Monnaies et billets coloniaux depuis l'origine, monnaies des pays d'expression française*, Clermont-Ferrand, Thimonier, 1977.
- Études sur la fiscalité au Moyen Age. Actes du 102^e congrès national des Sociétés savantes*, Limoges 1977, 1, Paris, CTHS, 1979.
- EVANS D.H. & Thain S. 1989, « New Light on Old Coin Hoards from the Aberdeen Area », *Proc.*

Soc. Antiq. Scot., 119, p. 327-344.

Exposition de Numismatique Grand Théâtre de Bordeaux 10-17 janvier 1954, Société Archéologique de Bordeaux, Cercle Bertrand Andrieu, 1954.

Exposition organisée à la monnaie de Paris à l'occasion du Congrès International de Numismatique, Paris, impr. Nationale, 1953.

F

FAGET DE BAURE Jacques 1818, *Essais historiques sur le Béarn*, Paris.

FANTACCI, L. 2002, « Teoria della moneta immaginaria nel tempo da Carlomagno a Richard Nixon », *Rivista di Storia Economica* 18, p. 301– 25.

FARAVEL Silvie 1990, « Une fouille surprise : la maison forte de Brion (Saint-Germain-d'Esteuil, Gironde) », *Actes du XIV^e colloque du Château-Gaillard*, 1988, p. 159-174.

FAVE C. 1988, *Aspects mathématiques et techniques des problèmes monétaires*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris I.

FAVIER Jean 1971, *Finance et fiscalité au Bas Moyen-âge*, Paris.

FAVIER Jean 1980, *La guerre de cent ans*, Paris, Fayard.

FAVIER Jean 1993, *Dictionnaire de la France médiévale*, Éditions Fayard, Paris.

FAVIER Jean 2004, *Les Plantagenêts, origines et destin d'un empire*, Paris, Fayard.

FAVEREAU Robert 1978, *La ville de Poitiers à la fin du Moyen Age. Une capitale régionale*, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest.

FAVEREAU Robert 1999, *Aunis, Saintonge et angoumois sous la domination anglaise, 1360-1372 : Comptes et pièces diverses tirés des archives anglaises*, Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

FAWTIER Robert & Renouard Yves 1962, *Rôles gascons*, Tome quatrième, 1307-1317, Imprimerie nationale, Paris.

FAYOLLE (de) Alexis de Évrard 1903, « Séance du jeudi 5 février 1903 », *BSHAP*, p. 99-100.

FELLER Laurent 1986, *Faux monnayeurs et fausses monnaies en France, seconde moitié du XV^e siècle*, Paris, Le Léopard d'or.

FEUARDENT Félix Bienaimé 1858, « Monnaies du roi Édouard III frappées au type français », *RN*, nouvelle série, III, p. 462-473, pl. XX, 2, 7, 9.

FILLON Benajmin 1856, *Études numismatiques*, Paris.

FILLON Benjamin 1850, *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*, Fontenay.

- FILLON Benjamin 1853, *Une collaboration à la Description des monnaies seigneuriales françaises composant la collection de M. Poey d'Avant, avec un essai de classification*, Fontenay.
- FILLON Benjamin 1860, *Collection Jean Rousseau, monnaies féodales françaises*, Paris.
- FILLON Benjamin 1880, *Mémoire sur une nouvelle nomenclature des dénominations des rues, places, carrefours et quais de la ville de Fontenay, présenté au conseil municipal par Benjamin Fillon (A. Baud, Fontenay)*.
- FINN P. & Woodhead P. 1990, *The Jonkheer E.R. Duncan Elias collection of Anglo-Gallic, English and French Medieval coins*, Spink auction catalogue n° 77, Londres.
- FLANDIN-BLÉTY P. 1966, *Recherches sur les Etats du pays et sénéchaussée du Rouergue (Les Etats au XIV^e s.)*, mémoire DES d'histoire du droit, dactylographiée, Paris.
- FOLKES Martin 1761, *A table of English gold coins: from the eighteenth year of King Edward the Third, when gold was first coined in England, to the present time. With their weights and intrinsic values. By Martin Folkes, Esq.*, Londres.
- FOLTZER A. 1930-31, « Les Hôtels des Monnaies de Bayonne », *Bulletin de la Société des Sciences Lettres et Arts de Bayonne*, p. 288-316 et p.157-190.
- FORD Steve D. & CORNIER Jean Philippe 2019, « Le double parisis d'Édouard III frappé en 1350 (?) », *Cahiers Numismatiques SENA*, p. 37-52.
- FORESTIÉ Édouard 1890-1894, *Les livres de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du XIV^e siècle*, Paris, 2 vol.
- FOSSIER Robert 1997, *Le Moyen Age. Le temps des crises, 1250-1520*, Paris, A. Colin.
- FOURNIER Pierre-François & Guèbin Pascal 1959, *Enquêtes administratives d'Alfonse de Poitiers. Arrêts de son parlement tenu à Toulouse et textes annexes (1249-1271)*, Paris.
- FOURNIOUX Bernard 1995, « À propos d'un trésor monétaire... découvert en forêt de Born à la fin du Moyen Age », *Mémoire de la Dordogne, Revue des Archives Départementales*, n° 7, p. 12-16.
- FOURQUIN Guy 1969, *Histoire économique de l'Occident médiéval*, Paris. A. Colin (Coll. U. Série Moyen Age).
- France, *Dictionnaire encyclopédique*. Philippe Le-Bas Tome IX^e, Paris, 1843, p. 234-235.
- FRANCISQUE Michel 1867-1870, *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, principalement sous la domination anglaise*, Bordeaux, Imprimerie de J. Delmas, 2 vol.
- FRASER G.M. 1906, « Treasure Trove in the North of Scotland », *BNJ*, p. 329-335.
- FREY Albert-Romer 1917, *A Dictionary of Numismatic Names: their official and popular designations*, New York.

FRUGIER R. 2001, « Les monnaies médiévales », *BSAHL* , t. VIII, p. 12-17.

FRUGIER R. 2007, « La lettre 'L' différent de l'atelier de Limoges », *BSAHL* , t. XIV, p. 5-8.

G

G.L.D. 1834, « Chronique », *Revue anglo-française*, p. 242-244.

GAILLARD 1967, « Le trésor de Gutinières », *Recueil de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Charente-Maritime*, Nouvelle série, ½, p. 86-91.

Gallia Christiana, 1720, t. II, p. 899-915.

GALY Édouard 1885, « Découverte d'un trésor monétaire médiéval dans une bourse-géode à Carlux », *BSHAP*, tome 12, p. 40 (séance du 4 décembre 1969).

GARAT Saint-Martin Jean 1994, *Guiche*, publié avec le concours de la Mairie de Guiche.

GARNIER Florent 2006, *Un consulat et ses finances. Millau 1187-1461*, Institut de la gestion publique et du développement économique.

GAUTHIER M. 1964, « À propos de la découverte d'un trésor de monnaies d'or du XIV^e siècle à Chalus », *BSAHL* , 119, t. 91, p. 326.

GAUVARD Claude 2012, *La France au Moyen-âge : du V^e au XV^e siècle*, Mercuès, PUF.

GAVRILOVITCH Michel 1899, *Étude sur le traité de Paris de 1259*, Paris, Librairie Émile Bouillon.

GELDER H. E. van 1953, « Nogmaals de zg. Vondst van Roermond », *Jaarboek voor Munt-en Penningkunde*, 40, p. 140-141.

GENET Jean-Philippe 1985, « L'état de la fin du Moyen Age et le concept d'espace économique (France et Angleterre) », *La France de la fin du XV^e siècle: renouveau et apogée*, Tours, 1983, 1, *Le renouveau démographique et économique*, Paris, CNRS, p. 31-50.

GENEVIÈVE Vincent 2008, « Les monnaies médiévales de Brion-Saint-Germain-d'Esteuil », *Aquitania*, XXIV, p. 205-211.

GENEVIÈVE Vincent 2016a, « Le médailler médiéval et moderne de Périgueux », Montignac, *Les Olivoux : Une nouvelle agglomération antique en Aquitaine*, (sous la direction de) Vanessa Elizagoyen, rapport de fouilles, INRAP, p. 96-101.

GENEVIÈVE Vincent 2016b, « Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord (MAAP): Consultation du médailler et des archives documentaires », Montignac, *Les Olivoux : Une nouvelle agglomération antique en Aquitaine*, RFO de prospection thématique, SRA Aquitaine, INRAP 2016, p. 88-101.

GENEVIÈVE Vincent 2017, « Viril ou insultant ? À propos d'un graffito unique sur un léopard d'or d'Édouard III conservé au Musée de Périgueux », *BSFN*, p. 427-430.

- GERARD John 1785, *A catalogue of the valuable collection of coins, medals, and antiquities, of that great and well-known antiquary Andrew Coltee Ducarel, LL. D. Deceased.*
- GERARD John 1786, *A Catalogue of the very valuable museum of the late Sir Charles Frederick, Knt of the Bath, Part III.*
- GIARD Jean-Baptiste 1967, « Le florin d'or au Baptiste et ses imitations en France au XIV^e siècle », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 93, p. 5-54.
- GIBSON Strickland 1936, « Francis Wise B.D.: Oxford Antiquary, Librarian, and Archivist », *Oxoniensia* I, p. 173-195.
- GILLARD H. 1897, « Le trésor du Poiré de Velluire », *BN*, p. 21-23.
- GILLARD Henri 1888-1890, « Trésor de Sauzé-Vaussais », *B. Soc. Stat. Sci. Lettres arts Deux-Sèvres*, VII, p. 287.
- GILLARD Henri 1888-1890, *B. Soc. Stat. Sci. Lettres arts Deux-Sèvres*, VII, 1888-1890, p. 325-327.
- GIVEN-Wilson Chris 2002, *Forteenth century England*, The Boydell Press.
- GLENDINING & Co. – Londres, 29 novembre 1967, *Catalogue of an important collection of English anglo-gallic and foreign gold coins*, p. 20, n. 135, tav. 12.
- GOURGUES (de) Alexis 1849, « Note sur une monnaie inédite du Bourbonnais portant les croisettes de Bordeaux et sur l'atelier monétaire de Dax », *Recueil des actes de l'Académie de Bordeaux*, p. 319-325.
- GOURGUES (de) Alexis 1843, « Observations sur le monnayage des deux duchés d'Aquitaine et de Gascogne », *RN* t. VIII, p. 368-384.
- GOURON Marcel 1923, « L'amirauté de Guienne (Aperçu général sur son histoire) », *RHBDG*, première série, n° 16, p. 129.
- GOURON Marcel 1933, « Essai de reconstruction du Trésor des Chartes du château de Bordeaux et de son mobilier au moyen-âge », *RHBDG*, première série, n° 26, 1933, p. 145-159, 195-215.
- GOURON Marcel 1938, *L'Amirauté de Guyenne depuis le premier amiral anglais jusqu'à la Révolution*, Paris.
- GRADIS Henri 1901, *Histoire de Bordeaux*, Bordeaux, Féret.
- GRAY (de) W. 1894, *Catalogue of Seals in the Departement of Manuscripts in the British Museum*, vol. III.
- GRANERI-CLAVÉ Mario (dir.) 2006, *Le Dictionnaire de Bordeaux*, Toulouse, Nouvelle édition Loubatières.

- GREIL Louis 1896, « L'atelier monétaire de Figeac », *Bulletin de la Société des Études du Lot*, p. 29-33.
- GRIERSON Philip 1976, *Monnaies et monnayage : introduction à la numismatique*, éd. Française par Cécile Morrisson, Paris, Aubier.
- GRIERSON Philip 1977, *Les monnaies, Typologie des sources du Moyen Age occidental*, Brepols.
- GRIERSON Philip 1983, *Les monnaies du Moyen Âge*, Fribourg-Paris, Office du Livre-Bibliothèque des arts.
- GUÉRAND Armand 1856, « *Chronique* », *RPO*, p. 59-60.
- GUERREAU Alain 1986, « Réflexions sur les mutations monétaires à la fin du Moyen-Age », Depeyrot (sous la direction de), *Rythmes de la production monétaire. Colloque*, Paris.
- GUIBOURG Émile & Dumas Françoise 1964, « Trouvaille de Plounévez-Lochrist », *RN*, p. 177-195 et pl. XIII-XVI.
- GUIBERT Louis 1893, « La monnaie de Limoges », *L'almanach limousin*, Limousin.
- GUILHEM Pépin 2005, « Les Aquitains et les Gascons au Moyen-Âge : genèse de deux peuples », *BSB*, Dax, n°477, p. 3-22.
- GUILHEM Pépin 2005, « Les Aquitains et les Gascons au Moyen-Âge : l'affirmation des deux peuples », *BSB*, Dax, n°479, p. 321-340.
- GUILLEMOT 1844, *Essai sur quelques pièces trouvées à la Rochelle et aux environs*, La Rochelle, p. 11-19.
- GUYON G.-D. 1978, « Les textes de la coutume de Bordeaux et leurs éditions », *Revue française d'histoire du livre*, n.s., n°19, p. 399-414.
- GUYOTJEANNIN Olivier 2005, *Atlas de l'Histoire de France IX^e-XV^e siècle*, éditions Autrement, Paris.

H

- HACKENS Tony 1975, « La circulation monétaire, questions de méthode », Dentzer J. M., P. Gauthier & T. Hackens, *Numismatique antique. Problèmes et méthodes*, Nancy-Louvain, p. 213-222.
- HALLAM Elizabeth 1995, *The Plantagenet Chronicles*, Tiger Books International, Twickenham, Londres.
- HARDY Thomas Duffus 1835, *Rotuli Litterarum Patentium in Turri Londinensi asservati*, v. I partie I.
- HARRINGTON E. Manville 1995, « Why would anybody in his right mind collect numismatic, auction catalogue? », *The Asylum*, v. XIII, 1995, p. 6-7.

- HARRIS Robin 1994, *Valois Guyenne, A study of politics, government and society in late medieval France*, The Royal Historical Society.
- HAULTIN Jean-Baptiste 1619, *Les Figures des monnoyes de France*.
- HEERS Jacques 1973, *L'Occident aux XIV^e et XV^e s. Aspects économiques et sociaux*, Paris, PUF.
- HEULZ H. 1867, « Restitution à Guiche des monnaies attribuées à Guessin », *ASFN*, 2^e année, p. 296-297.
- HIGOUNET Charles 1949, « Un mémoire sur les péages de la Garonne au début du XIV^e siècle », *Annales du midi*, LXI, p. 320-324.
- HIGOUNET Charles 1962, *Histoire de Bordeaux 1, Bordeaux Antique*, Bordeaux.
- HIGOUNET Charles 1963, *Histoire de Bordeaux 2, Bordeaux pendant le Haut Moyen Age*, Bordeaux.
- HIGOUNET Charles 1965, *Histoire de Bordeaux 3, Bordeaux sous les rois d'Angleterre*, Bordeaux.
- HIGOUNET Charles 1971, *Histoire de l'Aquitaine*, Toulouse.
- HIGOUNET Charles 1973, *Histoire de l'Aquitaine : Documents*, Privat.
- HUCHER M. 1847, « De la monnaie noire de Bretagne, à l'occasion de la découverte du trésor de Saint-Ouen (Sarthe) », *RN*, 2^e série VI, p. 326-335, pl. XV-XVI.
- HUMPHREYS H. Noël 1886, *Coins collector's manual, or Guide To the Numismatic Student in the Formation of a Cabinet of coins*, George Bell and Sons, Londres.
- I**
- IBANEZ M. & M. Guerenno & M. del M. Lopez 1997, *El hallazgo monetario de la iglesia de San Esteban (Oiarzun)*, San Sebastian.
- ILLISCH Peter 1988, *Münzfunden*, p.1-15.
- J**
- JEANNE-ROSE Olivier 1996, « Trouvailles isolées de monnaies carolingiennes en Poitou. Inventaire provisoire », *RN*, 6^e série, t. 151, p. 241-283.
- JEFFERIES F. 1834, « Record commission n^o III, Statues of the realm, Rymer's Foedera », *The Gentelman's magazine*, v. II, 1834, p. 23-30.
- JOHANNEAU Eloi 1844, « Mélanges », *RN*, p. 81-84.
- JOHANSEN Henriette 2006, « The Civrac coin hoard : Richard the Lionheart's feudal tribute », *Minerva*, November-December, p. 46.
- JONHSON Charles 1956, *The De Moneta of Nicholas Oresme and English Mint Documents*, Londres-New York.

JOSEPH P. 1883, *Historich-kritische Beschreibung des Bretzenheimer Goldendundes (vergraben um 1390). Nebst einem Verzeichniss der bisher bekannten Goldgulden vom florentiner Gepräge*, Mainz.

JOUANNET François 1837, “ Monnaies anglo-françaises au coin de Bordeaux ”, *Statistique du département de la Gironde*, I^{er}, p. 281-287.

JOUANNET François 1843a, *Notice sur quelques deniers du Moyen-âge trouvés en 1842 à Saucats*, Bordeaux, p. 1-15.

JOUANNET François 1843b, « Notice sur quelques deniers du moyen-âge, trouvés en 1842 », *RN* 1943, p. 315.

JOUANNET François 1897, « Lettre de Jouannet à l'Abbé Audierne », *BSHAP*, t. XXIV, p. 275-276.

JOURDAN Jean-Baptiste-Ernest 1861, *Éphémérides historiques de la Rochelle*, La Rochelle 1861-1871, rééd., t. I.

K

KAPLAN Michel 1946, *Histoire médiévale : XI^e-XV^e siècle*, tome 2, Le Moyen âge, Bréal, Rosny.

KELL E. 1852, « An account of coins, etc., found in a marsh contiguous to Newport, Isle of Wight », *JBAA*, 8, p. 323-330.

KELL E. 1853, « An account of coins, etc., found in a marsh contiguous to Newport, Isle of Wight », *JBAA*, 1853, 8, p. 323-330.

KELLEHER 2018, « From the Commercial Revolution to the black Death (c. 1150-1350) », Naismith Rory, *Money and Coinage in the Middle Ages*, 2018, p. 122-150.

KENT J. 2000, « Continental coins in medieval and early modern England », *Homenagem a Mario Gomes Marques*, M. Castro Hipolito, D.M. Metcalf, I.M. Peixoto Cabral, and M. Crusafont i Sabater, Sintra, p. 361-373.

KERR R. 1938-39, « Two hoards of silver coins found at Bridge of Don, Aberdeen and at Dunblane, Perthshire », *Proc. Soc. Antiq. Scot.*, 73, p. 51-2.

KERRAND Louis 1920, « Trésor de Locmarquer (Morbihan) 400 pièces de France, Bretagne, Limoges, Anjou et Angleterre, enfoui vers 1340. Fonssgrives », *Bulletin Soc. Polymathique du Morbihan*, LXII, p. 25-27, 36.

KIERSNOWSKI R. 1961, « Coin finds and the problem of money hoarding in early médiéval Poland », *Wiadomosci Numizmatyczne*, 35.

L

L.C. 1852, « Chronique », *RN*, p. 163.

La France anglaise au Moyen-âge : colloque des historiens médiévistes français et britanniques.

actes du 111^e Congrès national des sociétés savantes, Poitiers, 1986. 1. Section d'histoire médiévale et de philologie, Actes du 111^e Congrès National des Sociétés Savantes, Paris, 1988.

La moneda en Navarra, Museo de Navarra Pamplona, Exposición 31 de mayo a 25 de noviembre de 2001.

La Petite Gironde, 4 juillet 1911 : *Les collections Émile Lalanne*.

LA NICOLIÈRE-TEIJEIRO 1884, « Une vieille trouvaille », *BSAN*, p. 71-81.

LABORIE Y. 2006, « Le château des Albret à Labrit (Landes) », *Archéologie du Midi médiéval* n° 4, p. 337-363.

LABROUE Émile 2004, *Bergerac sous les rois anglais : essai historique sur la commune de Bergerac (1322- 1450)*, Princi Negue, 2004.

LABROUSSE Michel, Savès M., Yvon Jacques 1961, « Trouvaille à Moissac de monnaies du XIV^e siècle », *Annales du Midi*, T. 73, n° 55, p. 311-314.

LACHASTRE Jean 1966, « Découverte d'un petit trésor monétaire à Domme », *BSHAP*, p. 194-197.

LACOMBE Claude 1981, « Étude archéologique du mobilier céramique du Musée des pénitents Blancs de Sarlat (Dordogne) », 2^e partie, *Bulletin de la Société des Amis de Sarlat et du Périgord Noir*, n° 5, p. 9-10.

LACOMBE Claude, Chort Jean-Claude 2006, « Premières données sur le trésor monétaire médiéval (fin XIII^e siècle) de Coursac (Dordogne) », *Documents d'Archéologie et d'Histoire Périgourdines*, n° 21, p. 105-114.

LAFURIE Jean 1958, « Thompson, *Inventory of british hoards AD 600-1500*, Oxford 1956 », *RN*, tome I, volume 6, p. 224-225.

LAFURIE Jean 1963, « La monnaie bordelaise du Haut Moyen âge », *Bordeaux pendant le haut Moyen âge*, Ch. Higounet éd., Bordeaux, p. 295-325.

LAFURIE Jean 1970, « Numismatique : des Carolingiens aux Capétiens », *CCM*, 13, p. 117-137 et pl. I-VI.

LAFURIE Jean, 1970-1971 « Le gros tournois en France », *Numismaticky Sbornik*, 12, p. 49-64.

LAINÉ 1828, *Archives généalogiques de la noblesse de France ou Recueil des preuves, mémoires et notices généalogiques*, Paris, 1828, t. I.

LALANDE J. 1916, « Nécrologie », *Bulletin de la Société Scientifique, historique, et archéologique de la Corrèze*, 1916, p. 316-317.

LALANNE Émile 1878, « Découvertes et nouvelles », *Société archéologique de Bordeaux*, V, p. 70.

LALANNE Émile 1892a, *ASFN*, XVI, 1892, p. 150-151.

- LALANNE Émile 1892b, *Notes sur la numismatique bordelaise*, Bordeaux.
- LALANNE Émile 1900, « Quelques pièces inédites de ma collection », *Extraits des Mémoires du congrès International de Numismatique de 1900*, p. 86 et 290.
- LALANNE Émile 1900a, « Quelques pièces inédites de ma collection », *PVSFN*, p. xivi.
- LALANNE Émile 1901, « Quelques pièces inédites de ma collection », *PVSFN*, p. xi-xii.
- LAMOTHE 1768, *Coutumes du Ressort du Parlement de Guienne*, avec un commentaire pour l'intelligence du texte et les arrêts rendus en interprétation, par deux avocats au même parlement (les frères Lamothe), Bordeaux, les frères Labottière.
- LAMOTHE (de) L. 1849, « Des découvertes des Monnaies dans la Gironde et des Hôtels de Monnaies de Bordeaux », *Bulletin du Comité Historique des Arts et de Monuments*, juin 1849, p. 171-185.
- LAMOTHE (de) Alexis, Simon Anthoine, Delphine de Lamothe 2012, *Coutumes et statuts de la ville de Bergerac*, Bordeaux.
- LANE F. 1984, « La mobilità e l'utilità delle monete di conto », *Rivista di storia economica* 1, p. 9– 31.
- LA NICOLIÈRE-TEIJEIRO 1884, « Une vieille trouvaille », *BSAN*, 1884, p. 71-81.
- LA PEYRADE Henry 1890, « Séance du 6 mai 1890 », *PVSAN*, 1890, p. 44.
- LANGLOIS Ch.-V. 1917, « Registres perdus de la chambre des comptes de Paris », *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XL, p. 236.
- LANGLOIS Ch.-V. 1850, « Ordonnance de 1315 sur les monnaies baronales », *Revue Archéologique*, 7^e Année, n° 1, p. 1-12.
- LAVALLÉE Pierre 1995-1996, « Le trésor de Chantemerle sur la Soie ». *Bulletin de la Société d'Archéologie de Saint-Jean d'Angély*.
- LAVAUD Sandrine 2002, « Une communauté enracinée : les Anglais à Bordeaux à fin du Moyen-Âge », *RHBDG*, troisième série, n°1, p. 35.
- LAVAUD Sandrine (dir.) et Jean-Courret Ézéchiél 2009, *Bordeaux*, Collection Atlas historique des villes de France, Bordeaux.
- LAVAUD Sandrine (dir.) et Jean-Courret Ézéchiél 2017, *Agen*, Collection Atlas historique des villes de France, Bordeaux.
- LE BOYER Jean François 1824, « Monnaies trouvées à Nantes », *Lycée Armoricaïn*, t. IV, p. 240-243.
- LE BOYER Jean François 1825, « Sur diverses monnaies trouvées près de Savenay », *Séance publique de la Soc. Acad. Loire-Inférieure tenue le 18 décembre 1825*, p. 109-110.
- LE GENTILHOMME Pierre 1942, « Trouvaille des monnaies féodales à Royan », *PVSFN*, p. XIX.

- LE GOFF Jacques 1986, *La bourse et la vie. Économie et religion au Moyen-Age*, Paris, Hachette.
- LE GOFF Jacques 1993, *Marchands et banquiers du Moyen Age*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? ».
- LE MENÉ Michel 1977, *L'économie médiévale*, Paris, PUF (L'historien, 29, 1).
- LE PATOUREL John 1960, « The treaty of Brétigny, 1360 », *Transaction of the Royal Historical Society*, vol. 10, pp. 19-39.
- LE POIS Antonie 1579, *Discours sur les médailles [sic] et gravures antiques, principalement romaines*, Paris.
- LE ROY P. 1994, « Un trésor de la guerre de Cent Ans trouvé à Bléville en 1882 », *Echo des Calètes*, 100, p. 17-19.
- LEAKE Stephen Martin 1726, *Nummi Britannici Historia : Or, An Historical Account of English Money : From the Conquest to the Uniting of the Two Kingdoms by King James I, and of Great Britain to the Present Time*, Londres.
- LEBLANC François 1690, *Traité historique des monnoyes de France, avec leurs figures, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent*, Paris.
- LECOINTRE-DUPONT Gerasime 1839, « Essai sur les monnaies du Poitou et sur leurs divers types », *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, p. 263-276.
- LECOINTRE-DUPONT Gerasime 1840, « Essai sur les monnaies du Poitou et sur leurs divers types », *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, p. 203-248.
- LECOINTRE-DUPONT Gerasime 1843, « Notice sur quelques deniers du moyen-âge, trouvés en 1842, à Saucats, par F. Jouannet, Bordeaux », *RN*, p. 314-317.
- LECOINTRE-DUPONT Gerasime 1873a, « Extrait d'une lettre de M. Lecoindre-Dupont, de Poitiers, à M. Chalon, président de la Société royale de numismatique », *RBN*, 5^e série V, p. 229-230.
- LECOINTRE-DUPONT Gerasime 1873b, « Lettre de M. Lecoindre-Dupont, à M.R. Chalon, président de la Société royale de numismatique », *RBN*, 5^e série V, p. 385-386.
- LEGROS Dominique 1984, *Monnaies féodales françaises, premier volume*, Bruxelles.
- LEROUX Alfred 1920, « Bordeaux, capitale de la Guyenne-et-Gascogne », *RHBDG*, n° 13, p. 186.
- LERQUET Isabelle, *Les monnaies d'or de la guerre de Cent ans (1337-1475). Le territoire guyennois de l'Aquitaine, l'enjeu principal de la Guerre de Cent ans*, Academia.edu.
- Les structures sociales en Aquitaine, en Languedoc et en Espagne au premier âge féodal*, Colloque international, CNRS, Toulouse, 1968, Paris, CNRS, 1969.
- LESAGE Georges L. 1948, « La circulation monétaire en France dans la seconde moitié du XV^e s. », *AESC*, p. 304-316.

- LESNE-FERRET Maite 1988, « Quelques pratiques coutumières méridionales en matière de prêt à intérêt », *Coutumes et libertés. Actes des journées internationales de Toulouse, 1987, Rec. De mém. Et travaux publ. par la Soc. d'histoire du droit... des anc. Pays de droit écrit*, 14, p. 67-74.
- LESPINAS Émile 1893, « Séance du jeudi 9 Novembre 1893 », *BSHAP*, XX, p. 427-428.
- LESPINAS Émile 1903, « Le trésor monétaire de Savignac-les-Églises », *BSHAP*, tome 30, p. 99.
Letters and miscellaneous papers by Barré Charles Roberts, students of Christ church, Oxford ; with a memoir of this life, Londres, William Bulmer and Co. Cleveland-Row, St. James, 1814.
- LINDSAY John 1839, *A view of the coinage of Ireland from the invasion of the reign of George IV*, Cork. L.H. Bolster.
- LODGE Eleanor Constance 1936, *Gascony under English rule*, Londres.
- LOMBARD R. 1982, « Un dépôt monétaire du XIV^e siècle à Tulle », *Bulletin de la Société Lettres scientifiques Corrèze*, LXXXV, p. 27-32.
- LODGE E. C. 1935, « The constable of Bordeaux in the reign of Edward III », *English Historical Review*, 50, 1935, p. 225-41.
- LOPÉS H. 1884, *L'église métropolitaine et abbatiale de Saint-André de Bordeaux*, réédité par l'abbé Callen, Bordeaux, Féret, 1884.
- LOPEZ Roberto Sabatino 1953, « Settecento anni fa: il ritorno all'oro nell'Occidente duecentesco », *Rivista storica italiana*, t. 65, p. 19-55 et 161-198.
- LOPEZ Roberto Sabatino 1956-1957, « Back to gold, 1252 », *The economic history review*, vol. IX, 1956-1957, p. 219-240.
- Lopez Roberto Sabatino 2009, *The commercial Revolution of the Middle Ages (950-1350)*, Cambridge University Press.
- LORCIN Marie-Thérèse 1975, *La France au XIII^e siècle : économies et société*, Paris.
- LYONS S. 1993, « The weight of Henry VI's Anglo-Gallic salut d'or », *SNC*, 6.

M

- M.C. 1920-1921, « La Société Archéologique visite les collections Émile Lalanne, Evrard de Fayolle et le médailler municipale », *Revue Archéologique de Bordeaux*, XXXIX, p. 12.
- MACCALLUM Archibald Marion 1967, « Fishpool, Bildworth (Notts.) 1966 hoard: interim report », *NC*, p. 133-146.
- MACDONALD George 1913-1914, « Notes on three hoards of coins recently discovered in the south of Scotland », *Proc. Soc. Antiq. Scot.*, 48, p. 395-402.

- MANÉS M. W. 1861, « Du monnayage en général et de la monnaie de Bordeaux en particulier », *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, p. 249-287.
- MANVILLE H. E. 1993, « Additions and corrections to Thompson's *Inventory* and Brown and Dolley's *Coin Hoards*, part 1 », *BNJ*, 63, p. 92-113, pl. 10-11.
- MANVILLE H. E. 1995, « Additions and corrections to Thompson's *Inventory* and Brown and Dolley's *Coin Hoards*, part 2 », *BNJ*, 65, p. 170-184.
- MARCHEGAY P. 1872, « Documents relatifs à la commune et à l'atelier monétaire de Medicinum ou Mesin », *Revue des Sociétés savantes*, 5^e série t. IV, p. 159-167.
- MARÉCHAL Michel 1979, *Guide des archives des Landes*, Mont-de-Marsan, p. 54-57.
- MARSH Frank Burr 1912, *English rule in Gascony (1199-1259) with special reference to the towns*, Michigan, p. 35-36.
- MASTRON (de) J. & Branet Alphonse 1901, « Le trésor de Saint-Arailles », *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, p. 221-225.
- MATE Mavis 1978, « The Rol of Gold Coinage in the English Economy, 1388-1400 », *NC*, 18, p. 126-141.
- Mater D. 1907-1908, « Bulletin numismatique, n° 25 », *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XXXI, p. 276-284.
- MATEU 1953, « Hallazago ... IX », *Numario Hispanico*, II, num. 678. avec la référence à une note parue dans le *Diario de Barcelona*, 24 septembre 1853.
- MAYHEW Nicholas-J. 1975, « The Arberdeen Upperkirkgate hoard of 1886 », *BNJ*, 54, p. 33-50, pl. II.
- MAYHEW Nicholas-J. 1988a, « The Aberdeen, St. Nicholas Street, hoards of 1983 and 1984 », *BNJ*, 58, p. 40-68, pl. 12-35.
- MAYHEW Nicholas-J. 1988b, *Coinage in France, from dark ages to Napoleon*, Londres, 1988.
- MAYHEW Nicholas-J. 1995, « L'esterlin d'Aquitaine », *BSFN*, 8, p. 1147-1151.
- MEIDDONNIER Jacques dir. 2009, *Monnaies et jetons : Collection Ernest Bertrand*, Musée archéologique de Dijon, mai.
- METCALF David Michael 1958, « Eighteenth-century finds of medieval coins from the records of the Society of Antiquaries », *NC*, 6, 18, p.73-96.
- METCALF David Michael 1977, *Coinage in medieval Scotland (1100-1600) : the second Oxford Symposium on Coinage and Monetary History*, Oxford.
- MILLE Pierre et Téreygol Florian (dir.) 2011, *L'atelier monétaire royal de La Rochelle. La place du Verdun, archéologie d'un espace urbain*, PUR.
- MICHON J. H., *Statistique Monumentale de la Charente*, Paris 1844, p. 124-125.

- Mines et métallurgie (XII^e-XVI^es.). Actes du 98^e Congrès nat. des soc. Savantes. Saint-Etienne, 1973. Section de Philol. et Histoire, Paris, 1973, CTHS.*
- MINOIS Georges 2016, *La guerre de Cent Ans*, Paris, Perrin, Collection Tempus n° 319.
- MOESGAARD Jens Christian 1997, « La monnaie comme moyen de propaganda : le cas de la France lancastrienne 1417-1450 », *Bulletin de la Société géologique de Normandie et des amis du Museum de Havre*, t. 84, p. 83-90.
- MOESGAARD Jens Christian 2001, « Carlos IIIel Noble, rey de Navarra, coleccionista de monedas », *La moneda en Navarra*, Museo de Navarra Pamplona, Exposición 31 de mayo a 25 de noviembre de 2001, p. 169-172.
- MOESGAARD Jens Christian 2004, « La circulation des monnaies anglaises en France sous Richard Cœur de Lion et Jean Sans Terre et le financement de la guerre contre Philippe Auguste », *Haute-Normandie archéologique*, Bulletin n° 9, p. 120-131.
- MOESGAARD Jens Christian 2006, « Single Finds as Evidence for Coin Circulation in the Middle Ages – Status and Perspectives », *Nordisk Numismatisk Årsskrift / Nordic Numismatic Journal* 2000-2002 (2006), p. 228-275.
- MOESGAARD Jens Christian 2006a, « Hypothèses sur l'utilisation du type au temple en Normandie au X^e siècle » *BSFN*, 61, 10, p. 268-271.
- MOESGAARD Jens Christian 2015, *Les trésors monétaires médiévaux découverts en Haute-Normandie (754-1514)*, Wetteren.
- MOISAN Joseph 2003, *Le Prince Noir en Aquitaine (1355-1356)(1362-1370)*, Princi Negue Editor, Pau.
- MOLLAT Michel 1977, *Études sur l'économie et la société de l'Occident médiéval*, Londres, Variorum reprints.
- MOLLAT Michel 1978, « Usure et hérésie : les Cahorsins chez eux », *Studi Federico Melis*, 1, p. 269-278.
- MOMMSEN T. 1865, *Histoire de la monnaie romaine*, vol. I, p. xxxv.
- MOREAU Emmanuel 2012, *Un marchand au Moyen Âge. Regards sur la vie quotidienne au XIV^e siècle : les comptes de Barthélemy Bonis*, La Luvé éditions, Cahors.
- MORRISSON Cécile 1981, « La découverte des trésors à l'époque byzantine: théorie et pratique de l'heurésis thésaurou » *Travaux et Mémoires*, 8, Hommage à P. Lemerle, Paris, p. 321-343.
- MORRISSON Cécile 1992, *La numismatique*, Paris, p. 94-111.
- MORRISSON Cécile 1994, *Monnaie et finances à Byzance : analyses, techniques*, Aldershot, Variorum Collected Studies Series.

MORRISSON Cécile *et. Alii* 1985, « L'or monnayé, I, Purification et altération, de Rome à Byzance », *Cahiers E. Bablon*, 2, CRA-CNRS.

MORRISSON Cécile 1994, *Monnaie et finances à Byzance : analyses, techniques*, Aldershot, *Variorum Collected Studies Series*, CS 461, n° VII.

MOUREAU Mélanie 2018, *La Rochelle quels chantiers !: fouilles préventives : des prémices à nos jours. Exposition*, Musée des Beaux-Arts de La Rochelle, 8 décembre 2017 - 21 mai 2018.

MOURRE Michel 1978, *Dictionnaire d'Histoire*, volume d.-h., Bordas.

MUSITELLI Pierre 2006, « Filippo Venuti, ami de Montesquieu et collaborateur de l'édition Lucquoise de l'Encyclopédie », *Dix-Huitième Siècle*, n° 38, p. 429-448.

MUSSOT-GOULARD Renée 1982, *Les Princes de Gascogne*, Lectoure, CTR.

MUSSOT-GOULARD Renée 1996, *Histoire de la Gascogne*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ».

MYERS Robin 1996, « Dr Andrew Ducarel, pioneer of Anglo-Norman studies », Myers Robin & Harris M. (eds), *Antiquaries, book collectors and the circles of learning*, Winchester 1996, p. 45-70.

N

NAPOLÉONE Anne-Laure 2015, « Les derniers travaux de restauration de la « maison de la monnaie » à Figeac », *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. LXXV, p. 65-83.

NICHOLS John 1812, *Literary anedocts of the eighteenth century*, vol. VI, part I, Londres, 1812, p. 380-405.

NICHOLS John 1818, *Illustrations of the literary history of the eighteenth century consisting of Authentic memoirs and original letters of eminent persons ; and intended as a sequel to The Literary Anecdotes*, vol. III, Londres.

NICHOLS John 1822, *Illustrations of the literary history of the eighteenth century consisting of Authentic memoirs and original letters of eminent persons ; and intended as a sequel to The Literary Anecdotes*, vol. IV, Londres.

NONY Daniel 1959, « La monnaie arnaudine : Essai de numismatique », *Annales du Midi*, v. 71, n° 45, p. 5-20.

Novelle letterarie pubblicate in Firenze l'anno 1746, 1746, v. VII p. 334.

O

ORESME Nicolas 1989, *Traité des monnaies de Nicolas Oresme et autres écrits monétaires du XIV^e siècle (Jean Buridan, Bartolo de Sassoferrato)*, éd. C. Dupuy, F. Chartrain, Lyon.

P

PARENTEAU M. 1869, *Inventaire archéologique*, Nantes, 1869, p. 111.

- PASTOUREAU Michel 1971, « Médailler de la bibliothèque municipale », *Société archéologique de Bordeaux*, t. 66, p. 33-41.
- PEGOLOTTI Balducci Francisco 1936, *La pratica della mercatura*, ed. A. Evans, Cambridge (Mass.).
- PEPIN Guilhem 2006, « Towards a new assessment of the Black Prince's principality of Aquitaine : a study of the last years (1369-1372) », *Nottingham Medieval Studies*, vol. L, p. 59-114.
- PEPIN Guilhem 2017, *Anglo-gascon Aquitaine problems and perspectives*, Boydell Press.
- PEROCHEAU J. 1994, *Dictionnaire historique des vendéens célèbres*, Le Poiré-sur-Vie.
- PERRAUD Claude 1881, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, Hachette et Cie, Paris.
- PERROY M.M. & Fournial 1958, « Réalités monétaires et réalités économiques médiévales », *Annales E.S.C.*, p. 533-540.
- PERVILLÉ Claude 2002, *Histoire de l'Aquitaine*, éd. Ouest-France.
Petite histoire de la ville de Dax, Tome I^{er} d'après les documents de la Société de Borda, éditions des régionalismes.
- PICARD Olivier 2012, « Le trésor d'Assiout, ou les leçons d'un trésor », *RN*, 6^e s., t. 168, p. 51-62.
- PINKERTON John 1808, *Essay on Medals ; or an Introduction to the Knowledge of Ancient and Modern Coins and Medals, especially those of Greece, Rome and Britain*, 3^e édition, Londres.
- PION C. 1847, « Monnaies frappées par Eléonore, duchesse de Gueldre 1343-1347 », *RNB*, t. III, p. 177-179.
- POEY d'AVANT Faustin 1858-62, *Monnaies féodales de France*, Paris. Introduction G. Depeyrot.
- POEY d'AVANT Faustin 1855, *Catalogue des monnaies françaises et étrangères composant la collection de feu M. Norblin*, Vendée.
- POUMARÈDE Jacques 1972, *Les successions dans les sud-ouest de la France au Moyen-Âge*, Paris.
- PRÉTOU Pierre, 2007 « Fausse monnaie du roi et monnaie du faux : contrefaçons et impostures monétaires aux frontières de Guyenne à la fin du Moyen Âge », Actes du 59^e congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest ; Desplat Christian (dir.) 2008, *L'Espagne et l'Aquitaine : influences et échanges*, Pau, SSLA, p. 193-210.
- PRÉTOU Pierre 2011, « L'expertise du faux monétaire et de la déception en justice à la fin du Moyen Âge français », *Experts et expertise au Moyen Âge. Consilium quaeritur a perito*. XLII^e Congrès de la SHMESP (Oxford, 31 mars-3 avril 2011), Société des historiens médiévalistes et l'Enseignement supérieur public (dir.), p. 215-228.

R

- RABANIS M. & Lamothe L. 1847, *Compte rendu de la commission des monuments historiques du département de la Gironde*, p. 40.
- RAYMOND Paul 1873, « Appendice à un rapport de M. Chabouillet sur une communication de M. Marchengay relative à l'atelier monétaire de Medicinum ou Mézin », *Revue des Sociétés Savantes*, 5^e s. t. V, p. 120-121.
- RECHEMBACH M. 1975, *The Gascon money of Edward III : A study in monetary history*, University of Maryland.
- REINHART W. 1938, *Die Munzen des tolosanischen Reiches des Westgoten*, dans *Deutsches Jahrbuch für Numismatik*, 1938.
- RENOUARD Yves 1947, « La date des Établissements de Bordeaux », *Le Moyen Âge*, p. 61-82.
- RENOUARD Yves 1952, « L'Aquitaine au temps de l'union personnelle avec l'Angleterre », *Introduction au catalogue de l'exposition « L'Aquitaine sous les rois d'Angleterre »*, Bordeaux, p. 7-15.
- RENOUARD Yves 1957, « Les relations de Bordeaux et de Bristol au Moyen Âge », *Revue Historique de Bordeaux*, p. 97-112.
- RENOUARD Yves 1957, « Les institutions du duché d'Aquitaine, des origines à 1453 », *Manuel des Institutions françaises*, Paris, PUF, t. II. p. 157-183.
- RENOUARD Yves 1965, *Bordeaux sous les rois d'Angleterre*, t. III de la Collection *Histoire de Bordeaux*, Bordeaux.
- RENOUARD Yves 1966, (sous la direction de), *Bordeaux sous les rois d'Angleterre*, Bordeaux, Fédération Historique Du Sud-Ouest, Privat, (Histoire de Bordeaux, 3).
- RENOUARD Yves 2005, *Histoire médiévale d'Aquitaine : études. Tome I. Les relations franco-anglaises au Moyen-âge et leurs influences à long terme*, Pau.
- Revue Numismatique* 1841 p. XI n° 4 ; PA pl. LVII 2.21.
- Revue Numismatique* 1841 p.157.
- Revue numismatique* 1843, p. 315.
- Revue numismatique* 1844, p. 82.
- RICHARD Alfred 1903, *Histoire des comtes de Poitou*, Paris, t. II.
- RICHARDSON C. & M.R. McCarty 1991, « A mid-fourteenth century coin hoard from Rickerby, Carlisle », *TCWAAS*, 91, p. 295-8.
- RIGAUX H. 1925, « Trouvaille de Blagny-lès-Arras », *B. comm. Hist. Nord*, XXXII, p. 20.
- RIGOLD S.E. 1978, « Une trouvaille dans un puits à la cathédrale d'York », *BSFN*, p. 394-396.
- ROACH Smith Charles 1850-1851, « Discovery of English Coins in the Isle of Wight », *NC*, 13, p. 140-142.

- ROBERT Ch. 1875, *B. Soc. Antiq. France*, 1875, p. 77-78.
- ROLLAND H. 1956, *Monnaies des comtes de Provence (XII^e-XV^e siècle). Histoire monétaire, économique et corporative, description raisonnée*, Paris, A.-J. Picard, E. Bourgey.
- ROSENZWEIG & CHAUFFIER 1873, « Le trésor de Vannes », *Association bretonne*, p. 40.
- ROUQUETTE M. l'abbé J. 1887, *La Rouergue sous les Anglais*, Millau, 1887.
- ROY Charles 1905-1907, « Trouvaille de monnaies à Neuvicq, canton de Matha », *Recueil des actes de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure*, XVII, p. 228.
- RUDING Rogers 1840, *Annals of the Coinage of Great Britain and its dependencies*, v. II (troisième édition).
- RUNYAN Timothy 1974, « The accounts of John Ludham (1372-1373) », *Medieval studies*, vol. XXXVI, p. 215-258.
- RUNYAN Timothy 1975, « The accounts of John Ludham (1372-1373) », *Medieval studies*, vol. XXXVII, p. 42-84.
- S**
- SACCOCCI Andrea 2008, « Le monete nel *Liber Abaci* di Fibonacci », *RIN*, v. CIX, p. 269-286.
- SAINT-AMANS (de) Florimond Boudon 1812, « Seconde notice sur les monnaies anciennes trouvées aux environs d'Agen », *Rec. Trav. Soc. d'agr., sc. et arts d'Agen*, II, 1812, p. 220-223.
- SAINT-AMANS (de) Florimond Boudon 1836, *Histoire ancienne et moderne du département de Lot-et-Garonne*, Agen, t. I.
- SALAT J. 1818, *Tratado de las monedas labradas en el Principado de Cataluna*, Barcelone, vol. II.
- SALAÛN Gildas 1999, « Le trésor d'Hennebont (Morbihan) redécouvert », *BSFN*, février, p. 23-28.
- SARAH Guillaume & Kind Jean-Yves 2018, « Louis Farigault (1860-1942), collectionneur et faussaire? », *RN*, 175, p. 507-561.
- SAULCY (de) Félicien 1852, *Collection de documents inédits sur l'histoire de France publiés par les soins du ministre de l'instruction publique*, Liège,
- SAULCY (de) Félicien 1878, *Histoire numismatique de Henri V et Henri VI, rois d'Angleterre, pendant qu'ils ont régné en France*, Paris.
- SAULCY (de) Félicien 1879, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II, jusqu'à François I^{er}*, Tome I^{er}, Paris.
- SAVÈS Georges 1971, « Trésor d'orfèvrerie méridionale du XIV^e siècle », *Mémoire de la Société Archéologique du Midi de la France*, t. XXXV, p. 21-22.
- SAVÈS Georges 1984, « Le trésor de Mirepoix » (Ariège) », *Revue de Comminges, Pyrénées centrales*, XCVII, p. 35-42.

- SAVÈS Georges et Villaronga Leandre 1974, « Les monnaies de la péninsule ibérique trouvées en France dans la région Midi-Pyrénées (II) », *Acta numismatica*, IV, p. 235-247.
- SAZERAC de Forge Abel 1882, « Séance du mercredi 8 février 1882 », *Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente*, t. V, p. XXII-XXIV.
- SCHLUMBERGER Gustave & Blanchet J. Adrien 1998, *Numismatique du Béarn, Histoire monétaire du Béarn*, Paris, Ernest Leroux Éditeur.
- SEABY W.A. & Stewart B.H.I.H. 1963, « A Fourteenth century hoard of scottish groats from Balleny Townland co. Down », *BNJ*, 1963, p. 94-106, pl. X-XI, n° 14.
- « Séance du jeudi 4 Avril 1895 », *Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord*, 1895, t. XXII, p. 172.
- SECOUSSE M. 1736, *Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique, vol. V, contenant les ordonnances de Charles V données depuis le commencement de l'année 1367 jusqu'à la fin de l'année 1373*, Paris.
- SECOUSSE M. 1745, *Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique, vol. II, contenant les ordonnances de Charles VI données depuis le commencement de l'année 1383 jusqu'à la fin de l'année 1394*, Paris.
- SECRET Jean 1969, « Séance du jeudi 3 juillet 1969 », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 96, p. 170.
- SECRET Jean 1977, « Séance du mercredi 1^{er} juin 1977 », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 104, p. 95-96 et 170.
- SECRET Jean 1977, « Séance du mercredi 6 juillet 1977 », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 104, p. 170.
- SELLIER Jean & Sellier André 1995, *Atlas des peuples d'Europe occidentale*, La Découverte.
- SERRURE Raymond 1972, « L'imitation des types monétaires flamands : depuis Marguerite de Constantinople jusqu'à l'avènement de la Maison de Bourgogne, Liège.
- SERRURE Raymond 1884-1885, « Les travaux de M.E. Caron sur les monnaies féodales françaises. Quelques pièces inédites ou peu connues », *Bulletin mensuel de numismatique, d'archéologie*, p. 90-104.
- SERRURE Raymond 1886-1890, « Les collections de Bordeaux, monnaies rares ou inédites, nouvel atelier du prince Noir, gros de Bergerac d'Henri de Lancastre », *BN*, p. 132-136.
- SERRURE Raymond 1899, *L'imitation des types monétaires flamands*, Bruxelles, 1899.
- SEVIN (de) Théodore 1883-1885, « Le trésor de Grenade », *M. Soc. Arch. Midi France*, XIII, p. 42-50.
- SEWARD Desmond 1999, *The hundred years war. The english in France 1337-1453*, Penguin

Books.

- SHARMAN R. 1985, « Billion demi-gros au lion reappears after more than a century », *SNC*, p. 190.
- SHARPE F.& Haigh D.H. 1840, « An account of a large quantity of coins of Edward I and II discovered in February 1836, at Wyke, near Leeds, in Yorkshire : forming a sequel to Mr. Hawkin's account of those of the same reigns found at Tutbury », *Archaeologia* 28, p. 47-74.
- SIM George 1886, « List of Coins found in Aberdeen in May last enclosed in a Brass Pot », *NC*, p. 247-248.
- SKINGLEY Philip 2015, *Coins of Scotland, Ireland and the Isles and Anglo-Gallic Coinage*, Spink.
- SNELLING Thomas 1769, *Miscellaneous view of the coins struck by English Princes in France*, Londres.
- SNOW F. S. 1958/1959, « An Anglo-Gallic gold hoard », *BNJ*, 29, p. 98-100, 2 pl.
- SONNET Martine, Charmasson Thérèse, Lelorain Anne-Marie 1994, *Chronologie de l'histoire de France*, Paris, PUF.
- SOUBEYRAN Michel 1990, « A Périgueux, le Musée du Périgord », *Paléo*, 1, p. 96-99.
- SOULLARD P. 1914, « Deux trouvailles de monnaies du XIV^e siècle », *B. Soc. Arch. Nantes et Loire-Inférieure*, LVI, p. 141-153, 1 pl.
- SPIER Jeffrey & Kagan Jonathan 2000, « Sir Charles Frederick and the forgery of coins in eighteenth-century Rome », *Journal of the History of Collections*, 12 n° 1, 2000, p. 35-90.
- SPINK 2015, *Coins of Scotland, Ireland and the islands, with a new section on Anglo-Gallic*, Londres.
- SPUFFORD Peter 1963, « Continental coins in late medieval England », *BNJ*, 32, p. 127-139.
- SPUFFORD Peter 1979, « Calais and its mint part one », *Coinage in the Low Countries (880-1500). The Third Oxford Symposium on Coinage and Monetary History*, N.J. Mayhew, BAR International ser. 54, Oxford, p. 171-83.
- SPUFFORD Peter 1996, *Handbook of medieval exchange*, Londres.
- SPUFFORD Peter 1989, *Money and its use in medieval Europe*, Cambridge University Press.
- STELTEN L. F. 1995, *Dictionary of Ecclesiastical Latin: With an Appendix of Latin Expressions Defined and Clarified*.
- STENTON Doris Mary 1976, *English Society in the early middle ages (1066-1307)*, Penguin.
- SUÁREZ Otero José 1993, « Conjunto de monedas medievales aparecidas en las excavaciones de la Catedral de Santiago », *S. Moralejo y F. López Alsina, eds. : Santiago, camino de Europa*, p. 279-283.

SUÁREZ Otero J. 2004, « Apuntes sobre peregrinación jacobea y circulación monetaria en la Galicia medieval », *Numisma. Revista de estudios numismáticos*, 248, p. 23-48.

SUÁREZ Otero J. 2009, « Moneda, peregrinación y comercio. Una nueva perspectiva del camino de Santiago », *VIII Memorial Filgueira Valverde. Reflexos da peregrinación e do culto a Santiago*, Pontevedra, p. 81-114.

Supplément to the illustration of the anglo-french coinage. Londres J. Hearne, 1847.

T

TAILLEBOIS Émile 1879, « Note sur le Monnayage de Dax », *BSB*, p. 65-70.

TAILLEBOIS Émile 1880, « Trouvaille d'Aurimont (Gers). Description de 3624 monnaies royales et baronales de Louis VI à Philippe IV », *BSB*, V, p. XXXIX, XLVI, LII.

TAILLEBOIS Émile 1885, « La Fontaine d'Or, découverte à Pontenx-les-Forges », *BSB*, X, p. LXXXIII-LXXXIV.

TAILLEBOIS Emile 1886a, « Découverte d'une cachette de 5395 deniers et oboles morlans au nom de Centulle à Gondrin (Gers) », *BSB*, XI, p. 67-71.

TAILLEBOIS Émile 1886b, « La Fontaine d'Or, découverte à Pontenx-les-Forges », *BSB*, XI, p. XXII-XXIII.

TAILLEBOIS Émile 1888, *Le Trésor de Lahas (Gers) Découverte de monnaies royales et baroniales, en or et argent datant de 1285 à 1471, Dax*.

TATLER G.L.V. & Stewart B.H.I.H. 1962, « Edwardian sterlings in the Montrave hoard », *BNJ*, 31, p. 80-87, pl. V.

THÉRY Louis 1917-1918, « Trouvaille de monnaies du XIV^e siècle faite dans la région du Bordelais », *PVSFN*, 4^e série XXI, p. LXXXV-LXXXVI.

THOMAS Earl of Pembroke and Montgomery 1746, *Numismata antiqua in tres partes divisa : collegit olim et aeri incidi vivens curavit (pars IV)*, deuxième édition.

THORESBY Ralph 1715, *Museum Thoresbyanum, or A Catalogue of his Museum, with the Curiosities Natural and Artificial, and the Antiquities ; particularly the Roman, British, Saxon, Danish, Norman and Scotch coins, with Modern Medals*.

TOBIESEN DUBY Pierre-Ancher 1769, *Traité des monnaies de Barons, ou Représentation et explication de toutes les monnaies d'or, d'argent, de billon et de cuivre qu'ont fait frapper les Possesseurs de grands fiefs, Pairs, Évêques, Abbés, Chapitres, Villes et autres Seigneurs de France*, Paris Imprimerie Royale.

TOBIESEN DUBY Pierre Ancher 1790, *Traité des monnaies des barons*, Paris, Imprimerie Royale, 2 vol.

TORÉZY M. 1985, « Comptes rendus et chronique, Séance du 15 octobre », *B. Soc. Antiq. Ouest*,

1985, p. 377-378.

TORONGO Paul 2019a, « TheAnglo-Gallic *Gros au Lion* : A preliminary Examination », Academia.edu, p. 1-121.

TORONGO Paul 2019b, « MONETA AGEN : The gros au Lion No One Has Ever Seen », Rotterdam, Academia.edu , p. 1-17.

TORONGO Paul & Van Oosterhout Raymond 2016a, « The coins of the Albecq hoard (1995) revisited », p. 1-24.

TORONGO Paul & Van Oosterhout Raymond 2016b, « The Elusive Gros au Lion of Bergerac, Elias 138b », *Academia.edu*.

TRABUC-CUSSAC Jean-Paul 1952, « Le prince Édouard et les rivalités municipales à Bordeaux (1248-1261) », *RHBDG*, deuxième série, n° 1, p. 185.

TRABUC-CUSSAC Jean-Paul 1953, « Les cartulaires gascons d'Édouard II, d'Édouard III et de Charles VII », Bibliothèque de l'École des Chartes, t. CXI, p. 65-106.

TRABUC-CUSSAC Jean-Paul 1956, « Les archives de la Gascogne anglaise (Essai d'histoire et d'inventaire sommaire) », *RHBDG*, deuxième série, n° 5, p. 69-82.

TRABUC-CUSSAC Jean-Paul 1959, *Le livre des hommages d'Aquitaine. Restitution du second livre noir de la Connétablie de Bordeaux*, Bordeaux.

TRABUC-CUSSAC Jean-Paul 1962, « Actes gascons dispersés émanant d'Édouard I^{er} d'Angleterre pendant son séjour en France (1286-1289) », *BPH*, p. 63-140.

TRABUC-CUSSAC Jean-Paul 1965, « Bordeaux dans les rôles gascons d'Édouard II (1307-1317) », *Annales du Midi*, tome 77, p. 83-98.

TRABUC-CUSSAC Jean-Paul 1972, *L'administration anglaise en Gascogne sous Henry III et Édouard I de 1254 à 1307*, Mémoires et documents publiés par la société de l'école des Chartes, XX, Droz, Paris-Genève.

TRABUC-CUSSAC Jean-Paul et George-Peddy Cuttino 1975, *Gascon Register A (Series of 1318-1319)*, 2 vol., Londres, Oxford University Press.

TRAVAINI Lucia 2003, *Monete, mercanti e matematica*, Jouvance.

TRAVAINI Lucia 2011, *Le zecche italiane fino all'unità*, Istituto Poligrafico e Zecca di Stato, Roma.

TRAVAINI Lucia 2013, *I capelli di Carlo il Calvo*, Quasar.

TRAVAINI Lucia & Gabriella PICCINNI 2003, *Il libro del pellegrino (Siena 1386-1442). Affari, uomini, monete nell'Ospedale di Santa Maria della Scala (Nuovo medioevo 71)*, Liguori, Napoli.

- TREFFORT Cécile 2003, « Le duché d'Aquitaine à l'origine de la région Poitou-Charente ? », *L'Actualité Poitou-Charentes*, n° 61, p. 32-36.
- Trésor de Civrac en Médoc, importantes monnaies antiques romaines, collection H.P., écus et divisionnaires français 19^e siècle, monnaies étrangères et lots variés, vente*, Paris, Hôtel Drouot, salle 3, 25 novembre 2005.
- TUCOO-CHALA Pierre 1959, *Gaston Fébus et la vicomté de Béarn (1343-1391)*, Bordeaux.
- TUCOO-CHALA Pierre 1961, *La Vicomté de Béarn et le problème de la souveraineté, des origines à 1620*, Bordeaux.
- TUCOO-CHALAPierre 1973, « Principautés et frontières. Le cas du Béarn », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 4^e congrès, Bordeaux.
- TUCOO-CHALA Pierre 2000, *Petite histoire du Béarn*, Princi Neguer.
- TURNER Ralph V. 2009, *King John England's evil king ?*, Stroud. History Press.

V

- VAN BRUYSSSEL Ernest Jean 1860, « Liste analytique des documents concernant l'histoire de la Belgique qui sont conservés au Record Office ; avec appendice », *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire. Deuxième Série*, Tome 1.
- VAN DER CHIJS Pierre Otto 1862, *De Munten Der Leenen Van De Voormalige Hertogdommen Brabant En Limburg : enz.*, Haarlem, 1862, p. 248.
- VAN WERVEKE H. 1934, « Monnaie de compte et monnaie réelle », *Revue Belge de Philologie et d'histoire*, p. 123-152.
- VALE Malcolm Graham Allen 1970, *English Gascony 1399-1453, A study of war, government and politics during the later stages of the hundred year's war*, Oxford University Press.
- « Varia », *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, t. I, 1874, p. 144.
- VÉDÈRE Xavier 1938, *Catalogue des manuscrits des archives municipales de Bordeaux*, Bordeaux, impr. Castera.
- Vente à Londres, par S. Leigh Sotheby, le 3 juin 1840 et jour suivants.*
- VENUTI Filippo Abbé 1754, *Dissertations sur les anciens monuments de la ville de Bordeaux, sur les Gahets, les antiquités et les ducs d'Aquitaine ; avec un traité historique sur les monnaies que les Anglais ont frappées dans cette province par l'abbé Venuti*, Bordeaux, Chappuis.
- Vetusta Monumenta : quod ad rerum britannicarum memoriam conservandam societas antiquiorum Londini*, Society of Antiquaries of London, Londres, 1767.
- VIE 1992-1993, « Un trésor à Guérande », *ASBNH*, p. 21.

- VIGOUREUX Jacques 1997, « Petit historique du monnayage de Limoges », *BSAHL*, t. IV, 1997, p. 3-7.
- VILLEPELET Ferd 1878, « Séance du jeudi 4 avril 1878 », *BSHAP*, t. V, p. 157-164.
- VILLEPELET Ferd 1885, « Séance du jeudi 8 janvier 1885 », *BSHAP*, t. XII, p. 38-43.
- VILLEPELET Ferd 1893, « Séance du jeudi 9 novembre 1893 », *BSHAP*, t. XX, p. 417-429.
- VILLEPELET Ferd 1895, « Séance du jeudi 4 avril 1895 », *BSHAP*, t. XXII, p. 165-179.
- VILLIERS du Terrage 1911, « Le trésor de Touc'h », *BSAF*, p. XXVII-XXVIII.
- VILLIERS du Terrage 1912, « Le trésor découvert à Runabat en Touc'h (Finistère) », *BSAF*, p. 155-160.
- VINCHON Jean 2005, *Le trésor de Bazas, Vente aux enchères publiques, samedi 29 octobre 2005, Hôtel des ventes d'Angoulême*.
- VIRÉ Armand 1924, « Trouvaille de monnaies à Rocamadour », *B. Soc. Etud. Litt. Sci. Art. Lot*, XLV, p. 112-114.
- VIRÉ Armand 1928, *RN*, 4^e série, XXXI, p. 128-129.
- W**
- WARWICK B. 1970, « The coinage of the Black Prince in his own name », *SNC*, p. 46-47.
- WHITE Graeme J. 2000, *Restoration and Reform, 1153-1165 : Recovery From Civil War in England*, Cambridge, Cambridge University Press.
- WILLIAMS D. & Orton C. 1996, « The 1990 Reigate coin hoard », *Surrey AC*, 83, p. 91-96.
- WISE Francis 1750, *Nummorum antiquorum scriniis Bodleianis reconditorum Catalogus, cum commentario, Tabulis aeneis, & Appendice*.
- WITHERS P. & B.R. and S.D. Ford, 2015, *Anglo-Gallic Coins of Aquitaine, Bergerac, Issoudun, Ponthieu, Poitou and the royal coins of Henry V and Henry VI*, Galata.
- WITTE (de) M. A. 1911, « Don de Mme Veuve Lalanne au Musée de Bordeaux », *RBN*, p. 418-419.
- WOLFF Philippe 1975, « Monnaies et activité économique dans l'Europe du bas Moyen-Âge », *CRAIBL*, p. 225-236.
- WOLFF Philippe 1978, *Regards sur le Midi médiéval*, Toulouse.
- WOLFF Philippe 1986, *Automne du Moyen Age ou printemps des temps modernes ? L'économie européenne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris.
- WOODHEAD Peter 1989, *The Herbert Schneider Collection Part I : English Gold Coins and their Imitations*, Spink 47, Londres, p. 74-76.
- WOODHEAD Peter 1994, « A new variant of the Richard II denier of Aquitaine », *SNC*, p. 262.
- WOODHEAD Peter 2003, « An Aquitaine half-gros of the Black Prince reading EDWARD », *SNC*, p. 312.

- WOODHEAD Peter 2003, « Late medieval coinage (1279-1485) », *BNJ*, 73, p. 89-97.
- WOODHEAD Peter. 1996, *The Herbert Schneider Collection Part I : English Gold Coins and their Imitations*, SCBI 47, Londres.
- WOODHEAD Peter 2011, *The Herbert Schneider Collection III : Anglo-Gallic, Flemish, and Brabantine Gold Coins*, SCBI 61, Londres.
- WOODHEAD Peter *et al.* 1969, « The Loch Doon treasure trove », *BNJ*, 38, p. 31-49, pl. I.
- WRIGHT Robert J. 1980, « The accounts of John de Stratton and John Genedey, constable of Bordeaux 1381-90. An edition with particular notes of their ecclesiastical and liturgical significance », *Medieval studies*, vol. XLII, Toronto, p. 238-307.
- WROTH Warwick William 1885-1990, *Dictionary of National Biography, Taylor, Combe 1774-1826*, vol. 11.
- Y**
- YANGUAS Miranda J. 1840, *Diccionario de Antigüedades de Reino de Navarra*, Pamplona, vol. II.
- YANGUAS Miranda J. 1832, *Historia compendiada del Reino de Navarra*, San Sebastian.
- YONGE Akerman John 1840, *A numismatic manual*, Londres.
- YVON Jacques 1960, « Trésor de Moissac (Tarn-et-Garonne) », *BSFN*, p. 486-488.
- YVON Jacques 1970, « Esterlins à la croix courte dans les trésors français de la fin du XII^e et de la première moitié du XIII^e siècle », *BNJ*, 39, p. 24-60.
- Z**
- ZYMANSKY Curt A. 1956, *The critical works of Thomas Rymer*, New Haven, 1956, Yale University Press.

III) RAPPORTS DE FOUILLES

SRA Bordeaux

- ABAZ B. 1978-1979, *Bazeille « Lestang »*, I-III.
- BOULOGNE Stephane 1995, *Le Pian Médoc*, D.F.S. de sauvetage urgent, Bordeaux SRA Aquitaine.
- BOUVART Patrick 2010, *Prieuré de la commune de Saint-Génard, Saint-Génard (Deux-Sèvres)*, Rapport d'opération archéologique période médiévale et temps modernes, Hades.
- CALLEGARIN L. 2002, *Prospection inventaire sur la commune de Biron (Pyrenées-Atlantiques)*, Université de Pau et des pays de l'Adour, IRSAM, Groupe de recherche archéologique.
- CALLEGARIN L. 2003, *Prospection inventaire sur la commune de Biron (Pyrenées-Atlantiques)*, Université de Pau et des pays de l'Adour, IRSAM, Groupe de recherche archéologique.

- CHEVALIER Natalie 2005, *St-Médard-en-Jalles Place du 11 novembre 1918 (Gironde-Aquitaine)*, Rapport de diagnostic, INRAP, juin 2005.
- CHEVALIER Natalie 2005, *St.-Medard-en-Jalles, place du 11 novembre 1918 (Gironde-Aquitaine)*, INRAP, rapport de diagnostic, INRAP, juin 2005.
- CLEMENS Jacques 1974, *Le castrum « Deserte du Grezet (Lot-et-Garonne) », 3^e campagne de sondages (1^{ère} quinzaine de août 1974)*.
- CLEMENS Jacques 1981, *Rapport Grezet-Cavagnan*, Université de Bordeaux III, Bordeaux, septembre 1981.
- Drac Aquitaine SDAP de la Gironde Ville de Saint Macaire* – Rapport de présentation – janvier 2008.
- DUPUYDT Jean-Marc 2007, *Commune de Podensac, Paroisse Sainte-Sportalie : quartier tuilier*, Prospection diachronique, SRA Aquitaine, 2007.
- ELIZAGOYEN Vanessa 2016, *Montignac, Les Olivoux : Une nouvelle agglomération antique en Aquitaine*, RFO de prospection thématique, SRA Aquitaine, INRAP.
- HANUSSE C., Roux D., Dardey G. 1984, *Mont-de-Marsan, rue Victor Hugo, Extension du conseil général des Landes*, Rapport de fouilles, 1984.
- HENRY Yann, Pressinotto David, Piat Jean-Luc 2009, *Hopital-couvent de Cordeliers Penne d'Agenais (Lot-et-Garonne)*, Rapport d'opération archéologique préventive, périodes médiévale et moderne, Hades, 2009.
- JACQUES Philippe 2009, *La Test-de-Buch « École Gambetta, 6 rue Edmond Doré » Aquitaine, Gironde*, Rapport de Diagnostic, INRAP, septembre 2009.
- LALANDE Bernard 1983, *Mont-de-Marsan « Maison Nihous », 4 rue Victor Hugo*, Rapport de sondages, octobre 1983, Association landaise de recherches et de la Sauvegarde.
- LALANDE Bernard 1984, *Mont-de-Marsan « Maison Nihous »*, Rapport de sondages 1983-1984, novembre 1984, Association landaise de recherches et de la Sauvegarde.
- MACAIRE Pierre 2008 in *Saint-Macaire. Drac Aquitaine SDAP de la Gironde Ville de Saint Macaire* – Rapport de présentation – Janvier 2008
- PIERRE Martin (sous la dir.) 2012, *Bayonne – Cave médiévale rue des Gouverneurs (Aquitaine, Département des Pyrénées-Atlantiques)*, rapport final d'opération d'archéologie préventive, *Archéodorum*, 2012, vol. I-III.
- PONS Jacques 2005, *Mont-de-Marsan « 31, 33, 35 rue Victor Hugo extension de l'Hôtel du département »(Landes – Aquitaine)*, Rapport finale de fouille, INRAP, octobre 2005.
- RÉCHIN F. *et alii* 2002, *Prospection-inventaire à Brion, Castetner, Sarpourenx (Pyrénées-Atlantiques)* 2001, Rapport de prospection déposé au SRA d'Aquitaine.

- RÉMY Christian 2003, *Le castrum de Commarque, Commune des Eyzies-de-Tayac Sireuil (Dordogne)*, Rapport d'études et fouilles archéologiques programmées Août 2003, Hades.
- SANDOZ Gérard 2003, *Bordeaux parkings, Quai des Salinières 11/11/03*, INRAP, 2003.
- SAUVAITRE Natacha 2014, *Saint-Émilion Parvis de l'église monolithe (Gironde)*, Rapport final d'opération archéologique Moyen-âge et époque moderne, Hades, août 2014.
- SAUVAITRE Natacha *et. alii* 2010, *Au Dron-Pitecq Cudos (Gironde)*, rapport d'opération archéologique, Hades, 2010, vol. 1 Textes et Annexes.
- SCUILLER Christian 2007, *Illats « Église Saint-Laurent » Gironde, Aquitaine*, Rapport de Diagnostic, INRAP, mai 2007.
- VALLEIX 1973-1974, *Église de Saint-Médard-en-Jalles*, Sauvetage décembre 1973, sondage janvier 1974, Groupe archéologique Cesnias, 1973-1974.
- WOZNY Luc 2005, *Biganos « Bois de Lamothe » (Gironde)*, Rapport de Fouille préventive Sept-Oct 2005, INRAP, 2005, vol. 1-3.
- WOZNY Luc 2006, *Bordeaux, 17 rue du Hâ (Gironde)*, Rapport de Diagnostic Oct-Nov 2006, INRAP, 2016.
- WOZNY Luc 2008, *Biganos « Bois de Lamothe » (Gironde)*, Fouille programmée du 10 au 31 août 2008, INRAP.
- ZANATTA Jean-Pierre 1984, *Site médiéval à Grateloup Lot-et-Garonne*, Rapport de fouilles, Groupe Archéologique d'Agen, 1984.
- ZANATTA Jean-Pierre 1985, *Site médiéval à Grateloup Lot-et-Garonne*, Rapport de fouilles, Groupe Archéologique d'Agen, 1985.
- ZANATTA Jean-Pierre 1986, *Site médiéval à Grateloup Lot-et-Garonne*, Rapport de fouilles, Groupe Archéologique d'Agen, 1986.
- ZÉLIE Bruno, Nadeau Antonie 2010, *Hôpital Pasteur, Poitiers (86)*, Rapport final d'opération archéologique : fouille préventive, Éveha, SRA Poitou-Charentes, avril 2010.

SRA Poitiers

- ARDILLEUX 1971, *La Motte Tuffeau*, Sondage.
- BOCQUET Anne & Mille Pierre 1995, *La Rochelle Place du Verdun (Charente-Maritime) Fouille préventive d'Octobre 1994 à Juillet 1995*, Document final de synthèse, Direction régionale des Affaires culturelles de Poitou-Charentes, Service régional de l'Archéologie.
- BOCQUET Anne & Mille Pierre 1995, *La Rochelle Place du Verdun, Fouilles archéologiques 1994-1995*, Note d'information intermédiaire, avril 1995.

- BOUDIN M. 1984, *Perigne, Abords de l'église*.
- CHAUVEAU Caroline 2014, *Donjon, Études des vestiges du front ouest, Niort Deux Sèvres*. Volume 1 : textes et annexes. Volume 2 : figures. Rapport final d'opération archéologique, juin 2014.
- Compte rendu des sondages effectués à l'Abbaye « Notre-Dame-de-Re », 1968-1969.*
- DEMEURE Guillaume & Angélique Marty 2010, *Place Bujault, Melle*, Rapport final d'opération archéologique : fouille préventive. Volume 1/3 : Résultats scientifiques, 3/3 Inventaires, Éveha, juillet 2010.
- DEMEURE Guillaume 2011, *La Rochelle (Charente-Maritime), 14-16 rue Delayant*, Rapport final d'opération archéologique : fouille préventive, Éveha, SRA Poitou-Charentes, v. 1-3, Mars 2011.
- DURAND Georges & José Mathieu 1982, *La Rochelle fouilles du Temple*, Rapport préliminaire des fouilles.
- FAVREAU A. 1975, *Eglise de Montils, Déblaiement d'un souterrain*.
- FLORENDEAU Michel 1983, *La Motte Usseau*.
- FOURTEAU Anne-Marie 1986, *Melle Deux-Sèvres, L'hôpital*, Rapport de Sauvetage programmé.
- FRITSCH René 1982, *La Motte Usseau*.
- GUÉRITEAU Armelle 2015, « *Les jardins du Carmel* » 9-14 Rue Alcide d'Orbigny La Rochelle, Charente-Maritime, Rapport final d'opération archéologique Moyen-Âge, époque moderne et contemporaine, Hades, décembre 2015.
- HILLAIRET Jean-Louis 2005, *Aqueduc des Saintes, Commune du Douhet, Secteurs : Le Grand Font, Chez Perot*, Rapport de Fouille programmée archéologique, S.A.H.C.M.
- JAFFORT Etienne 2013, *Rue de l'Hôpiteau, Aulnay-de-Saintonge*, Rapport final d'opération archéologique, fouille préventive, Éveha, SRA Poitou-Charentes, septembre.
- La Rochelle (Charente-Maritime), 30 avenue des Cordeliers, " Un cimetière médiéval méconnu devenu espace conventuel puis militaire*, Rapport de fouille archéologique préventive, Service d'archéologie départementale de la Charente-Maritime, v. 1-4, 2015.
- LAVERGNE Maurice 2002, *Esnandes Les Jardinets*, Intervention archéologique, Archéaunis.
- MONTIGNY A. 2008, *Villebois-Lavallette Le Chateau*, Rapport de Fouilles. Volume 1 : Texte et figures.
- NIBODEAU Jean-Paul 1995, *Angoulême, îlot du Chapeau Rouge (Charente)*, Sauvetage programmé 01/05/95-31/05/95, AFAN, SRA Poitiers.

NORMAND Eric & MANDON Fabrice 2006-2009, *Abbaye de Fontdouce (Saint-Bris-de-Bois, Charente-Maritime). La Salle des moines. Études archéologique et architecturale. Volume 1: texte.*

NORMAND Eric 2002, *Charron les Plantes (Charente-Maritime), Évaluation.*

NORMAND Eric 2003, *Aumônerie Saint-Gilles Surgères (Charente-Maritime).*

Rapport de sondage archéologique, *Aqueduc de Saintes, Commune Douhet, Secteurs : La Fourcherie Puits AO 240, La Combe des Champs, Puits AO 311, n° 2.*

ZÉLIE Bruno & Nadeau Antoine 2010, *Hopital Pasteur, Poitiers. Rapport final d'opération archéologique : fouille préventive. Volume 1/5 : Résultats scientifiques, Éveha.*

SITOGRAFIE

- **American Numismatic Society**

<http://numismatics.org/>

- **Bibliothèque Nationale de France**

<https://www.bnf.fr/fr>

- **British History Online :**

<https://www.british-history.ac.uk/>

- **British Museum :**

https://research.britishmuseum.org/research/collection_online/search.aspx

- **Dictionnaire Oxford :**

<https://en.oxforddictionaries.com/definition/anglo-gallic>

- **Dix Noonan Webb**

https://www.dnw.co.uk/auction-archive/special-collections/lot.php?specialcollection_id=701&lot_uid=305640

- **Fitzwilliam Museum Cambridge**

<https://www.fitzmuseum.cam.ac.uk/>

- **Forum de numismatique**

<http://www.numismatique.com/forum/topic/3959-denier-alienor-daquitaine/> Consulté le 01/07/2019

- **Gallica**

<https://gallica.bnf.fr>

- **Gcb :**

<https://www.cgb.fr/>

- **Joconde**

<http://www2.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/pres.htm>

- **Maison de vente Alde :**

<http://www.alde.fr/lot/2445070>

- **Numismatic Corner**

<https://fr.numiscorner.com/products/monnaie-duche-daquitaine-edouard-iii-esterlin-guyennois-elias-84>

- **Oxford dictionary**

<https://en.oxforddictionaries.com/definition/anglo-gallic>

- **Portable Antiquities Scheme**

<https://finds.org.uk/>

- **Rôles Gascons :**

<http://www.gasconrolls.org/fr/>

- **The Goldsmiths' Company**

<https://www.assayofficelondon.co.uk/other-services/trace-a-hallmark>

- **The New York Sale Auction 43, 10 janvier 2018**

<https://www.numisbids.com/n.php?p=lot&sid=2332&lot=1032>

CONCORDANCES BIBLIOGRAPHIQUES

E = Elias : Elias Edward Remy Duncan 1984, *The Anglo-Gallic Coins*, Londres Spink and son Ltd., 1984.

B = Boudeau : Boudeau Émile 2002, *Catalogue général illustré de monnaies provinciales*, Ed. Cheveau-légers.

PA= Poey d'Avant : Poey d'Avant Faustin 1989, *Monnaies féodales de France*, vol. 2, Bologne-Paris, éd. A. Forni-Picard.

D = Duplessy : Duplessy Jean 2004, *Les monnaies françaises féodales*, t. 1, Maison Platt.

S = Spink : Spink 2015, *Coins of Scotland, Ireland and the islands, with a mew section on Anglo-Gallic*, Londres.

W = Withers : Withers P. & B.R. and S.D. Ford, 2015, *Anglo-Gallic Coins of Aquitaine, Bergerac, Issoudun, Ponthieu, Poitou and the royal coins of Henry V and Henry VI*, Galata.

ELIAS	BOUDEAU	POEY D'AVANT	DUPLESSY	SPINK	WHITERS
HENRI					
1b	469	2758	1030var	8001	1
1, 1c	468	2756	1030	8001	2
2	-	2757	1031	8002	3
3	470	2759	1032	8003	4
RICHARD CŒUR DE LION					
4	471	2767-8, 2770	1033	8004	5
6	472	2769	1034	8005	6
5	-	2760, 2762-3	1035	8006	7
7	473	2761	1036	8007	8
ALIÉNOR D'AQUITAINE					
11b	466	2741	1025	8011	9A
11, 11a	466	2743	1025var	8011	9B
12	-	2742	1026	8012	10
ÉDOUARD I^{ER}					
13	474	2786-7, 2789	1037	8013	11
14	475	2788	1038	8014	12
15	-	2790	1039	8015	13
16	-	2792	1040	8016	14
17	-	2772-4	1041	8018	15
18	-	-	1042	-	16A
19	-	-	1042	-	16B
21	477	2776	1043	8019	17
20	478	2777	1044	8020	18
20	-	-	1044	-	18A
-	-	-	-	-	18B
22	-	-	1045	8021	19

ELIAS	BOUDEAU	POEY D'AVANT	DUPLESSY	SPINK	WHITERS
ÉDOUARD II					
30	-	2902	1047	8024	20
31	487	-	1048	8025	21
32	488	2864	1049	8026	22
32c	-	2866	1049	-	22C
88	-	2884	1806	8027	23
107	501	2818, 2820	1108	8028	24
107a	-	-	-	-	24B
107c	-	-	-	-	24D
107b	-	-	1110	-	25
110	503	2819, 2821	1109	8029	26
110a	-	-	-	-	26C
110c	-	-	-	-	27
110d	-	2822	-	-	28
23	-	-	-	-	29
106	-	-	1106	8031	30
109	-	2779	1107	8032	31
98	479	2780	1098	8033	32
-	-	-	-	8034	33
99	-	-	1099	8033	34
ÉDOUARD III					
33	483	2835	286	8035	38
-	-	-	-	-	38A
-	-	-	-	-	38B
-	-	-	-	-	38C
33a/33c/33e	-	-	-	-	38D
34	-	-	-	-	39
35	-	-	-	-	40
36	-	2832	1050	8036	41
36	-	-	1050	-	41A
36a	-	-	1050A	-	41B
36c	-	-	1050C	-	41C
36d			1050B		41D
37	-	2847	1051	8037	42
38a, b	482	2845	1051A	8038	43
-	-	-	-	-	43A
-	-	-	-	-	43B

DEUXIÈME PARTIE - RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ELIAS	BOUDEAU	POEY D'AVANT	DUPLESSY	SPINK	WHITERS
-	-	-	-	-	43C
39a	482	2843	1051B	8039	44
40	-	-	1051C	8040	45
41	-	2848	1051D	8041	46
42	-	2850	1051E	8042	47
43	-	2842	1052	8043	48
43	-	-	-	-	48A
43a	-	-	-	-	48B
44	-	-	1053	8044	49
44	-	-	-	-	49A
-	-	-	-	-	49B
45-50	481	2802-4, 2809, 2829, 2837-41	1054	8045	
50	-	2837-41	1054C	-	50
45	-	-	1054	-	51
47	-	2829	1054A	-	52
46	-	2809	1054A		53
-	-	-	-	-	54
48	-	2802-3	1054A	-	54A
49	-	-	1054B	-	54B
65	-	-	1069	8046	55
56	497	2877	1060	8047	56
57	498	2878	1061	8048	57
51	490	2891-2892	1055	8049	58
51	-	-	-	-	58A
51e	-	-	1055C	-	58B
-	-	-	-	-	58C
51a	-	-	1055A	-	58D
51b	-	-	-	-	58E
51f	-	-	1055D	-	58F
51c	-	-	1055B	-	58G
67	492	2867-75	1071	8050	59
67-67h	-	2870	-	-	59A
67r	-	2869	1071C		59B
67u	-	-	1071F	-	59C
67o, p	-	2872-3	1071B	-	59D
67l, 67j, k, m	-	2871	1071A	-	59E
67n	-	2871	-	-	59F

ELIAS	BOUDEAU	POEY D'AVANT	DUPLESSY	SPINK	WHITERS
67s	-	2875	-	-	59G
67y	-	-	1071H	-	59H
67v, w	-	-	1071G	-	59I
67o, p	-	2872-3	1071B	-	59J
67t	-	2867	1071E		59K
-	-	-	-	8051	60
53g	-	2900	1057	8052	61
-	-	-	-	8053	62
54	-	-	1058	8054	63
-	-	-	-	-	63A
-	-	-	-	-	63B
55	-	2861	1059	8055	64
-	-	-	-	-	64A
-	-	-	-	-	64B
-	-	-	-	-	64C
-	-	-	-	-	64D
-	-	-	-	8056	65
59	-	-	1063	8057	66
61	486	2855	1065	8058	67
-	-	-	-	-	67A
61b	-	-	-	-	67B
61a	-	-	-	-	67C
-	-	-	-	-	67D
-	-	-	-	8059	68
-	-	-	-	-	68A
-	-	-	-	-	68B
-	-	-	-	-	68C
-	-	-	-	-	68D
62	-	-	1066	8060	69
62a	-	-	-	-	69A
62b-e	-	-	1066A	-	69B
-	-	-	-	-	69C
62f			1066B		69D
62h	-	-	-	-	69E
62i	-	-	1066C	-	69F
-	-	-	-	-	69G
53	485	2862	1057	8061	70

ELIAS	BOUDEAU	POEY D'AVANT	DUPLESSY	SPINK	WHITERS
53var.	-	-	-	-	70A
53c	-	-	-	-	70B
53	-	-	-	-	70C
53a	-	-	-	-	70D
53b	-	-	-	-	70E
53e	-	-	-	-	70F
53d	-	-	-	-	70G
53f	-	-	-	-	70H
52	-	2903	1056	8062	71
63	-	2853-4, 2856-60	1067	8063	72
-	-	2856-7	-	-	72A
63d	-	2856-7	-	-	72B
63	-	2856-7	-	-	72C
63f-h	-	2853-4, 2860	1067A	-	72D
63i	-	-	1067B	-	72E
63e	-	2859	1067C	-	72F
63j, k	-	2858	-	-	72G
63k	-	2858	-	-	72H
64	-	-	1068A	-	73
64a-e	491	2893-4	1068	8064	74
64a-c	-	-	-	-	74A
64d, e	-	-	-	-	74B
68	-	2889	1072	8065	75
-	-	-	-	-	76
60	493	2863, 2888	1064	8067	77
60b, c	-	-	-	-	77A
60 f, g, h	-	-	-	-	77B
60d	-	-	-	-	77C
-	-	-	-	-	77D
69	-	2905	-	-	78
72	-	2828	1077	8069	79
72	-	-	1077	-	79A
72a	-	-	D1077A	-	79B
72	-	-	-	-	79C
-	-	-	-	-	79D
70	-	2827	1074-5	8070	80
-	-	-	-	-	80A

ELIAS	BOUDEAU	POEY D'AVANT	DUPLESSY	SPINK	WHITERS
-	-	-	-	-	80B
-	-	-	-	-	80C
-	-	-	-	-	80D
70	-	-	-	-	80E
-	-	-	-	-	80F
-	-	-	-	-	80G
71	-	2800	1076	8071	81
71a	-	-	-	-	81A
71	-	-	-	-	81B
-	-	-	-	-	81C
-	-	-	-	-	81D
-	-	-	-	-	81E
73a	-	2851	1078	-	82
76	2795	-	1079B	-	83
74	494	2815-16	1079	-	84
75	-	2805	1079A	-	85
77	-	-	1080	-	86
78	-	-	1081	-	87
79	-	2806	1090	8074	88
80	-	2826(?)	1082	8075	89
81	-	-	1085	-	90
-	-	-	-	-	91
83	-	-	1085B	-	91B
82	-	2807	1085A	-	92
84	496(?)	2914	1085C, D	-	93
85	-	-	1083	8077	94
-	-	-	1084	8078	95
87	-	-	1132	8079	96
92	500	2895	1092	8080	100
92	-	-	-	-	100A
92e	-	-	1092B	-	100B
92f	1092C	-	-	-	100C
-	-	-	-	-	100D
92b-c	1092A	-	-	-	100E
92d	-	-	-	-	100F
93	-	2919	1093	8081	101
93a	-	-	-	-	101A

DEUXIÈME PARTIE - RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ELIAS	BOUDEAU	POEY D'AVANT	DUPLESSY	SPINK	WHITERS
93b	-	-	-	-	101B
-	-	-	-	-	101C
-	-	2887	-	8082	102
91	-	2886	1091	8083	
91	1091	-	-	-	103A
-	-	-	-	-	103B
-	-	-	-	-	103C
-	-	-	-	-	104
-	-	-	-	8084	105
-	-	-	-	8085	106
89	499	2885	1087	8086	107
-	-	-	-	-	107A
-	-	-	-	-	107B
-	-	-	-	8086	108
124	-	-	-	8087	109
90	-	2917	1088	8088	110
90a	-	-	1088a	8088	111
90	-	2918	1089	8088	112
90b	-	2918	1089	8088	112
-	-	-	-	-	113
94	-	-	1094	8089	114
95	-	2793	1095	8090	115
95f	1095	-	-	-	115A
95c, d	1095B	-	-	-	115B
95e	1095C	-	-	-	115C
95, a, b	1095A	-	-	-	115D
96	-	-	1096	8091	116
102	-	-	1102	-	117
-	-	-	-	-	118
-	-	-	-	-	119
100	-	-	1100	-	120
-	-	-	-	-	121
101	-	-	1101	-	122
103	-	-	1103	-	123
-	-	-	-	-	124
-	-	-	-	-	125
-	-	-	-	-	126

ELIAS	BOUDEAU	POEY D'AVANT	DUPLESSY	SPINK	WHITERS
-	-	-	-	-	127
-	-	-	-	-	128
-	-	-	-	-	128A
-	-	-	-	-	128B
-	-	-	-	8093	129
97, 105	-	-	1097, 1105	8094	130
97	-	-	1097	-	130A
105	-	-	1105		130B
95f	-	-	-	8095	131
108	-	-	111	8096	132
108	-	-	-	-	132A
-	-	-	-	-	132B
111	-	2883	1112	8097	133
112-116	-	2782-4, 2811-3, 2823, 2890, 2897	1113-1114	8098	134
112		2823	1113	-	135
112bis	-	-	1113A	-	136
113	-	2782	1114	-	137
114	-	2811-3	1113B	-	138
115	-	-	1114A	-	139
116	-	2783-5	1114B	-	140
117-121	-	2797, 2824	1115	-	141
117	-	2824	1115	-	142
-	-	-	-	-	143
-	-	-	-	-	144A
-	-	-	-	-	144B
119	-	-	1115	-	145
121	-	-	1115	-	146
ÉDOUARD LE PRINCE NOIR					
140	505	3070-2	1116	8121	150
141	504	3068-9	1117	8122	151
142	-	-	-	-	152
149-153	508	2927-33, 2983, 3034-8	1120	8123	
-	-	-	-	-	153
149	-	-	-	-	154
149a	-	-	-	-	154A
152	-	-	-	-	155

DEUXIÈME PARTIE - RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ELIAS	BOUDEAU	POEY D'AVANT	DUPLESSY	SPINK	WHITERS
150	-	2983	-	-	156
150	-	-	-	-	156A
-	-	-	-	-	156B
151	-	3034-8	-	-	157
151, c	-	-	-	-	157A
151b	-	-	-	-	157B
151a	-	-	-	-	157C
153	-	-	-	-	158
160	-	-	1121	8124	159
154-9	508	2927-33, 2983, 3034-8	1120A	-	
154	-	-	-	-	160
154, a	-	-	-	-	160A
154c	-	-	-	-	160B
154b	-	-	-	-	161
154b	-	-	-	-	161A
-	-	-	-	-	161B
155	-	-	-	-	162
-	-	-	-	-	163
156	-	-	-	-	164
156	-	-	-	-	164A
156a	-	-	-	-	164B
-	-	-	-	-	165
-	-	-	-	-	165A
-	-	-	-	-	165B
157	-	2983	-	-	
157	-	-	-	-	166
-	-	-	-	-	167
158	-	3034-8	-	-	
158	-	-	-	-	168
-	-	-	-	-	169
159	-	-	-	-	170
-	-	-	-	-	171
-	-	-	-	-	172
143	-	2934-6	-	-	173
143A					173A
143					173B
144	-	-	-	-	174

ELIAS	BOUDEAU	POEY D'AVANT	DUPLESSY	SPINK	WHITERS
144a	-	-	-	-	174
144	-	-	-	-	174B
145	-	-	-	-	175
146	-	3039-40	-	-	176
147	-	3073-5	-	-	177
161-164	507	2938-40, 2965, 2984, 3032-3	1122	8128	
161	-	2938-40	-	-	178
162	-	2965	-	-	179
162b	-	-	-	-	179A
162, a	-	-	-	-	179B
163	-	2984	-	-	180
164	-	3032-3	-	-	181
162	-	2965	-	-	179
162b	-	-	-	-	179A
162, a	-	-	-	-	179B
163	-	2984	-	-	180
164	-	3032-3	-	-	181
165-8	509	2921, 2943 3062, 3078	1123,1123A	8129	
166	-	2921	-	-	182
165	-	2943	-	-	183
167	-	3062	-	-	184
168	-	3078	-	-	185
169-186	510	2920, 2941-2, 2944-5, 2956-9, 2966-70, 2985-92, 3041-4,3060-2, 3079-84	1124, 1124A	8130-31	
169	-	-	-	-	186
170	-	2920	-	-	187
171	-	2942, 2944-5	-	-	188
172	-	2941	-	-	189
173	-	-	-	-	190
174	-	-	-	-	191
175	-	2957, 2959	-	-	192
176	-	2957, 2959	-	-	193
177	-	2966, 2968, 2970	-	-	194
178	-	2967,2969	-	-	195
179	-	2985-90	-	-	196
180	-	2991-2	-	-	197

DEUXIÈME PARTIE - RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ELIAS	BOUDEAU	POEY D'AVANT	DUPLESSY	SPINK	WHITERS
186, b	-	-	-	-	198
181	-	3042	-	-	199
182	-	3041, 3043-4	-	-	200
183	-	3062	-	-	201
184	-	3060-1	-	-	202
185	-	3079-81, 3084	-	-	203
186a, c	-	3082-3	-	-	204
187-200	511	2946-7, 2971-3, 2993-9, 3045-6, 3063-4, 3085-9	1125, 1125A	8132-33	-
187	-	-	-	-	205
188	-	2947	-	-	206
-	-	-	-	-	207
189	-	2946	-	-	208
-	-	-	-	-	209
190	-	-	-	-	210
191	-	-	-	-	211
192	-	-	-	-	212
-	-	-	-	-	213
193	-	2994-6	-	-	214
194	-	2993, 2997-9	-	-	215
200a, b	-	-	-	-	216
195	-	3046	-	-	217
196	-	3045	-	-	218
197	-	-	-	-	219
198	-	3063-4	-	-	220
199	-	3087	-	-	221
200	-	3085-6, 3088-9	-	-	222
201-208	513	2922-6, 2949-53, 2962-4, 2974-82, 3006-20, 3049-59, 3065-7, 3095-7	1126	8134	
201	-	2922-6	-	-	223
201	-	-	-	-	223A
201b	-	-	-	-	223B
201	-	-	-	-	223C
201b	-	-	-	-	223D
201	-	-	-	-	223E
201b	-	-	-	-	223F
201	-	-	-	-	223G

ELIAS	BOUDEAU	POEY D'AVANT	DUPLESSY	SPINK	WHITERS
201b	-	-	-	-	223H
202	-	2049-53	-	-	224
-	-	-	-	-	225
203	-	2962-4	-	-	226
204	-	2974-82	-	-	227
204	-	-	-	-	227A
208a	-	-	-	-	227B
204a	-	-	-	-	227C
204	-	-	-	-	227D
204a	-	-	-	-	227E
208	-	3095, 3097	-	-	228
-	-	-	-	-	229
205b	-	-	-	-	229A
205b	-	-	-	-	229B
205	-	3006-20	-	-	230
205b	-	-	-	-	230A
208	-	-	-	-	230B
-	-	-	-	-	230C
205b	-	-	-	-	230D
205b	-	-	-	-	230E
205b	-	-	-	-	230F
205	-	-	-	-	230G
205a	-	-	-	-	230H
206	-	3049-59	-	-	231
206	-	-	-	-	231A
206A	-	-	-	-	231B
208a	-	-	-	-	231C
206b	-	-	-	-	231D
207	-	3065-7	-	-	232
207a	-	-	-	-	232A
-	-	-	-	-	232B
209-213	512	2961, 3003-5, 3048, 3092-4	1127, 1127A	8135	
209bis	-	-	-	-	233
210	-	-	-	-	234
209	-	2961	-	-	235
-	-	-	-	-	236
211	-	3003-5	-	-	237

DEUXIÈME PARTIE - RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ELIAS	BOUDEAU	POEY D'AVANT	DUPLESSY	SPINK	WHITERS
212	-	3048	-	-	238
212bis	-	-	-	-	239
213, 213a	-	3092	-	-	240
-	-	-	-	-	241
241a		3028-9	1128C	8136	242
-	-	-	-	8137	243
-	-	-	-	-	244
-	-	-	-	-	245
215	-	-	1129	-	246
-	-	-	-	-	247
214		3030-31	1128,1128A, 1128B		248
-	-	-	-	-	249
-	-	-	-	-	250
-	-	-	-	-	251
216	-	2954-5	1130	-	252
216a	-	-	-	-	252B
-	-	-	-	-	253
-	-	-	-	-	254
-	-	-	-	-	255
217	-	3021-7	-	-	256
-	-	-	-	-	257
-	-	-	-	-	258
217bis	-	1130A	-	-	259
218-222	514	2948, 3000-02, 3047, 3090-1	1131	8139	
218bis	-	-	-	-	260
218	-	2948	-	-	261
-	-	-	-	-	262
218	-	-	-	-	263
219	-	-	-	-	264
220	-	3000-30002	-	-	265
221	-	3047	-	-	266
-	-	-	-	-	267
222	-	3090-1	-	-	268
Richard II					
223-4	-	3098-3101	1133	8140	
223	-	3098-3101	-	-	270

ELIAS	BOUDEAU	POEY D'AVANT	DUPLESSY	SPINK	WHITERS
223b	-	-	-	-	270A
223, a	-	-	-	-	270B
224	-	-	-	-	271
225	-	-	-	-	272
225a	-	3103	-	-	272A
225	-	3102	-	-	272B
226	-	-	-	-	273
-	-	-	-	-	273A
226	-	-	-	-	273B
227		3104	1135	8142	274
228	515	3105-6	1136	8143	275
228b	-	-	-	-	275A
228, a	-	-	-	-	275B
-	-	-	-	-	275C
229	516	3107	1137	8144	276
229	-	-	-	-	276A
-	-	-	-	-	276B
HENRI IV, V, VI					
230	-	3111	1138	8145	277
232a	-	-	-	-	278
-	-	-	-	-	279
232	-	-	-	-	280
232	-	-	1139A	-	280A
232	-	3114	-	-	280B
233	517	3118-3122	1140	8147	
-	-	-	-	-	281
-	-	-	-	-	281A
-	-	-	-	-	281B
233	-	-	-	-	282
-	-	-	-	-	282A
E233	-	-	-	-	282B
233j	-	-	-	-	282C
233a	-	-	-	-	282D
233e	-	-	-	-	283
-	-	-	-	-	284A
233e	-	-	-	-	283B

ELIAS	BOUDEAU	POEY D'AVANT	DUPLESSY	SPINK	WHITERS
-	-	-	-	-	283C
-	-	-	-	-	283D
-	-	-	-	-	284
-	-	-	-	-	284A
-	-	-	-	-	284B
233f	-	-	-	-	285
233f	-	-	-	-	285A
-	-	-	-	-	285B
-	-	-	-	-	286A
-	-	-	-	-	286B
233i	-	3126	1140A	-	286C
236	518	3123, 3127	1145	8150	287
236	-	-	-	-	287A
236b	-	-	-	-	287B
-	-	-	-	-	287C
237	-	3124	1143	-	288
237a	-	-	-	-	288B
237c	-	3128	-	-	288C
238	-	3125	1144	-	289
238, a	-	-	-	-	289A
-	-	-	-	-	289B
-	-	-	-	-	289C
234	-	-	1141	8148	290
235	-	-	-	-	291
239	-	3131-2	1146	8151	292
239	-	3131	-	-	292A
239a	-	3132	-	-	292B
HENRI COMTE DE LANCASTRE – BERGERAC					
-	-	-	-	8102	300
127	-	-	994	8103	301
127	-	-	-	-	301A
	-	-	-	-	301B
127b	-	-	-	-	301C
-	-	-	-	8104	302
-	-	-	-	-	302A
-	-	-	-	-	302B
131	-	2687	998	8105	303

ELIAS	BOUDEAU	POEY D'AVANT	DUPLESSY	SPINK	WHITERS
132	-	-	999	8106	304
128	455	2700	995	8107	305
130		2686	997A	8108	306
-	-	-	-	-	306A
-	-	-	-	-	306B
130a	-	-	-	-	306C
130	-	-	-	-	306D
-	-	-	-	-	306E
-	-	-	-	-	306F
129	454	2697-9	996, B	8109	307
129-129e	-	-	996	-	307A
129f-j	-	-	996B	-	307B
126		2691	993	8110	308
-	-	-	-	8111	309
132bis	-	-	1000	8112	310
-	-	-		-	311
133	-	-	1001	8113	312
HENRI DUC DE LANCASTRE - BERGERAC					
-	-	-	-	8114	320
136	-	2688-90	1003	8115	321
136c ;	-	-	-	-	321A
136d	-	-	-	-	321B
135	-	2695	1002	8116	322
137	-	2701-3	1004	8117	323
137	-	-	-	-	323A
137a	-	-	-	-	323B
-	-	-	-	-	323C
137b, d	-	-	-	-	323D
137c	-	-	-	-	323E
-	-	-	-	-	323E
138	-	-	1005	8118	325
-	-	-	-	8119	326
-	-	-	-	8120	327
139	-	-	-	-	328

LISTE DES IMAGES

Introduction

A. Édouard III rend hommage à Philippe VI en 1329. *Grandes Chroniques de France* (BNF, FR 2813).

Fig. 1 La Guyenne à la fin de la guerre de Cent Ans en 1453.

Fig. 2 Le duché d'Aquitaine en 1154.

Fig. 3 Le duché d'Aquitaine après 1259.

Fig. 4 Le duché d'Aquitaine vers 1328.

Fig. 5 La principauté du Prince noir (1362-1372).

Chapitre I Collections et collectionneurs

B. Portrait de Andrew Coltée Ducarel réalisé par Francis Perry d'après Andrea Soldi, publié en 1757 dans le livre *A Series of above two hundred Anglo-Gallic, or Norman and Aquitain coins of the ancient kings of England*.

Fig. 1 *De nummis anglo-gallicis aureis et argenteis* de Francis Wise (1750).

Fig. 2 Planche n°1 du texte de l'Abbé Venuti sur les monnaies d'Aquitaine.

Fig. 3 Tableau XXI du volume *Nummorum antiquorum Scriniis Bodleianis reconditorum Catalogus* de Francis Wise sur les monnaies d'or « anglo-gallici ».

Fig. 4 Ducarel 1757, denier de Richard Cœur de Lion et Guyennois d'or d'Édouard le Prince noir.

Fig. 5 CGB Denier de Richard Cœur de Lion n° bfe_354582 et Guyennois d'or d'Édouard le Prince noir conservé au British Museum, n° CM.1.104-1930.

Fig. 6 Tableau n° 7 du volume *A Series of above two hundred Anglo-Gallic, or Normans and Aquitain coins*, dédié aux monnaies anglo-gasconnes.

Fig. 7 Gros tournois au léopard au-dessous au nom d'Henri II de Bergerac dessin tiré de Thomas Snelling.

Fig.8 *A Catalogue of the very valuable museum of the late Sir Charles Frederick, Knt of the Bath, Part III*, au lot n° 854.

Fig. 9 Gros bordelais de Édouard III conservé au British Museum (E.3640).

Fig.10 Gros bordelais de Édouard III M. Frederick Charles représenté par M. Combe.

Fig. 11 Denier d'argent d'Aliénor d'Aquitaine (Elias 1984 11b).

Fig.12 *A Catalogue of the entire and valuable library of the late Samuel Tyssen, Esq.*, Londres Nichols and son Printers. 1801-1082, p. 24.

Fig. 13 PA vol. II tableau LXV : monnaies au nom de Édouard le Prince noir frappées à Agen et Bordeaux.

Fig.14 Tableau 56 du volume *Vetusta Monumenta, quae ad Rerum Britannicarum memoriam conservandam Societas Antiquariorum Londini sumptu suo edenda curavit*, publié par la Société des Antiquaires de Londres entre 1718-1906. Dans ce texte sont décrits plusieurs objets anciens parmi les quels il y a aussi des monnaies anglo-gasconnes.

Fig. 15 Tableau du volume *Usage du negoce, du commerce de la banque* de Étienne Clairac (1656). L'auteur dans ce traité montre quelques monnaies anglo-gasconne utilisé lors du négoce : un pavillon, un léopard, un esterlin et salut.

Fig. 16 Les figures de Monnoyes de France de Haultin, tableau CXXXIIIJ.

Fig. 17 Hewlett L. M. 1905, Anglo Gallic Coins, planche XVI.

Fig. 18 Léopard d'or du Prince noir (1363) Collection Lalanne. Bordeaux 2000 ans d'histoire, 214 n° 81-5.

Fig. 19 Fort d'or du Prince noir (1336-1368) Collection Lalanne. Bordeaux 2000 ans d'histoire, 214 n° 81-5.

Fig. 20 Inventaire Lespinas p. 224 : « Col Greil x 467 Bis Richard Cœur de Lion 2 deniers ».

Fig. 21 Catalogue Lespinas « 474 volée dans la nuit du 30/4 au 1/5/1978 ».

Fig. 22 MAAP Collection Lespinas Tiroir 17.

Fig. 23 3 monnaies anglo-gasconnes conservées au British Museum : esterlin guyennois, gros au lion sous couronne, florin d'or d'Édouard III.

Chapitre II Les archives de la Gascogne anglaise : la monnaie dans les textes

C. Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIII^e s., *Recogniciones feodorum in Aquitanis* transcrits et publiés par Charles Bémont, Paris 1814.

Fig. 1 Rôles Gascon.

Fig. 2 Rôles Gascon : 1302 *Pro rege, de nova moneta*.

Fig. 3 Denier à la longue croix frappé par William de Turnemire (Cgb).

Fig. 4 Page 18 du *Livre des Bouillons* conservé aux Archives Municipales de Bordeaux (Wikipedia)

Fig. 5 Hardi de Richard II (Cgb).

Fig. 6 Hardi de Charles de France.

Fig. 7 Noble guyennois à l' E d'Édouard le Prince noir.

Fig. 8 Fort d'Édouard III conservé au British Museum.

Fig. 9 Guyennois d'or de premier coin d'Édouard III conservé au British Museum.

Fig. 10 Florin d'or d'Édouard III conservé au British Museum.

Fig. 11 Léopard d'argent (W75).

Fig. 12 Léopard d'or conservé au British Museum.

Fig. 13 Gros d'argent (W59).

Fig. 14 Demi-noble d'Édouard III conservé aux British Museum.

Chapitre III Administration et fonctionnement des ateliers monétaires

D. Marque des orfèvres de Londres.

Fig. 1 Gros tournois à la croix longue de Bergerac (Cgb) et de Bordeaux (Fitzwilliam Museum).

Fig. 2 Denier d'Édouard II (W30)

Fig. 3 Marque des orfèvres de Londres.

Fig. 4 Plan de La Rochelle sous la domination anglaise.

Fig. 5 : Localisation des ateliers monétaires actifs pendant la domination anglaise de l'Aquitaine (XIII^e-XV^e), qui sont décrits dans le volume II des Annexes.

Fig. 6 Piéfort d'Édouard le Prince noir conservé au Cabinet de France.

Fig. 7 Sol d'argent Venuti n° 25.

Fig. 8 Plan du Palais de l'Ombrière où était situé l'Hôtel des Monnaies tiré de *Comptes-rendus de la Commission des monuments historiques de la Gironde* (Bordeaux).

Fig. 9 Cadastre de Figeac de 1833 publié par D'Alauzier.

Fig. 10 Plan de La Rochelle sous la domination anglaise.

Chapitre IV L'histoire monétaire de l'Aquitaine

E. Gros au lion dessus conservé au Fitzwilliam Museum.

Fig. 1 *Tremissis* de Bertigiselus.

Fig. 2 Denier de Lothaire II

Fig. 3 Denier de Sanche Guillaume (Cgb).

Fig. 4 Denier à la main de Bernard Guillaume (PA).

Fig. 5 Denier de Bernard Guillaume (Cgb).

Fig. 6 Monnaies du trésor de Saucats publiées par Jouannet.

Fig. 7 Deniers de Guillaume X (Cgb), d'Aliénor et de Henri II.

Fig. 8 Denier centulle (Cgb).

Fig. 9 Léopard et denier au léopard d'Édouard I^{er} conservé au British Museum.

Fig. 10 Graphique des revenus des émissions entre 1348 et 1362.

Fig. 11 Denier de Louis VII Inumis Lot 2026 24 octobre 2014.

Fig. 12 Denier attribué à Henri II conservé au British Museum.

- Fig. 13 Tobiensen-Duby 1790 pl. XXXVII n°13.
- Fig. 14 Ducarel 1757 pl. VII n° 95.
- Fig. 15 Snelling 1769 pl. II n° 6.
- Fig. 16 Édouard III Gros tournois au léopard au-dessus, Cgb.
- Fig. 17 Denier PICTAVIENSIS de Richard Cœur de Lion Spink 2027_1321.
- Fig. 18 Denier de Richard Cœur de Lion Spink 17029_17_1.
- Fig. 19 Denier de Melle (Cgb) et denier de Richard Cœur de Lion PICTAVIENSIS.
- Fig. 20 Contrefaçon moderne d'un denier de Richard trouvé dans le trésor de Civrac.
- Fig. 21 Tableau n° LX Poey d'Avant v. 2 : monnaies de Richard Cœur de Lion.
- Fig. 22 Denier d'Aliénor Spink 16005_1283.
- Fig. 23 Obole d'Aliénor conservé au British Museum Obole AN01106359_001_1.
- Fig. 24 Denier de Mahaut II, comte de Nevers.
- Fig. 25 Denier de Richard Cœur de Lion British Museum.
- Fig. 26 Denier d'Aliénor d'Aquitaine conservé British Museum.
- Fig. 27 : Deniers d'Aliénor et de Louis VII trouvés à Saucats. Dessins de M. Jouannet.
- Fig. 28 Snelling 1769, Tableau 1 n° 3.
- Fig. 29 Duby 1790, XXXII, tableau 1 n° 5.
- Fig. 30 Denier d'Aliénor d'Aquitaine et Louis VII (Numismatique.com 26 janvier 2018).
- Fig. 31 Obole de Henri III conservé au British Museum.
- Fig. 32 Esterlin guyennois, Aquitaine, 2^e type.
- Fig. 33 Denier MB de Édouard II (Cgb).
- Fig. 34 Maille Blanche Hibernie British Museum AN01155158_001_1.
- Fig. 35 Mouton d'or frappé en 1355 (Cgb).
- Fig. 36 Léopard d'or conservé au British Museum.
- Fig. 37 Différence entre le léopard et lion.
- Fig. 38 Gros au lion de Bergerac (Triton), de Bordeaux (Fitzwilliam Museum et de Flandres - Inumis).
- Fig. 39 Florin d'or de Florence (Wikipedia).
- Fig. 40 Florin d'or d'Édouard III publié par Hewelett.
- Fig. 41 Florin d'or d'Édouard III.
- Fig. 42 Écu de Philippe VI de Valois (Cgb).
- Fig. 43 Écu d'Édouard III d'Angleterre conservé au British Museum.
- Fig. 44 Écusson de France et écusson d'Angleterre.
- Fig. 45 Guyennois d'or d'Édouard III conservé au British Museum.

Fig. 46 : Blanc au léopard sous couronne.

Fig. 47 Blanc à l'épi de Jean II (Cgb).

Fig. 48 Gros tournois à la croix mi-longue (Cgb).

Fig. 49 Gros à la couronne d'Édouard III (British Museum).

Fig. 50 Denier au lion (Heritage Auctions).

Fig. 51 Denier (Ogn umismatique)

Fig. 52 Piéfort du gros au châtel tournois publié par Hewlett en 1919.

Fig. 53 Gros au lion sur le châtel.

Fig. 54 Gros tournois de Bergerac (Cgb).

Fig. 55 Gros tournois de Édouard III (Cgb).

Fig. 56 Gros tournois à la croix longue.

Fig. 57 Gros tournois à la couronne.

Fig. 58 Catalogue manuscrit de la collection Lespinas. Monnaie volée dans la nuit du 30/4-1/5/1980.

Fig. 59 Gros au châtel aquitanique conservé au British Museum.

Fig. 60 Gros de Édouard III conservé au British Museum.

Fig. 61 Gros de Henri de Grosmont (Inumis).

Fig. 62 Gros à la queue de la Bibliothèque Nationale.

Fig. 63 Cahier de M. Lespinas : description du gros au lion de la collection Müller.

Fig. 64 Sceau d'Édouard le Prince noir et guyennois d'or conservé au Fitzwilliam Museum.

Fig. 65 Noble guyennois à la rose.

Fig. 66 Noble guyennois à l'E.

Fig. 67 Demi-gros 1^{ère} émission Société Numismatique du Limousin.

Fig. 68 Demi-gros 2^e émission Société Numismatique du Limousin.

Fig. 69 Hardi en argent de Richard II (Cgb).

Fig. 70 Hardi d'or Fig. 57 de Richard II (Cgb).

Fig. 71 Denier d'Henri IV, Henri V et Henri VI avec la *planta genista* (Cgb).

Fig. 72 Piéfort de Henri III conservé au British Museum.

Fig. 73 Piéfort d'un denier/florin conservé au Cabinet des Médailles.

Fig. 74 E20, W18A. Pièce provenant de la collection E.R.D. Elias et de celle de Tony Merson. Spink Auction 77, 21 June 1990, lot 46.

Fig. 75 Le gros au lion (Bibliothèque Nationale D993).

Fig. 76 Série des piéforts MONETA AGEN publiés par M. Torongo 2019.

Fig. 77 Piéforts publiés par Poey d'Avant.

Fig. 78 Guyennois PA pl. LXIV n° 10.

Chapitre V La valeur des monnaies anglo-gasconnes

F. Image : Le Prêteur et sa femme, peinture de Quentin Metsys 1514.

Fig. 1 Groat d'Édouard I^{er} (Victoria Museum).

Fig. 2 Écu d'or de Poey d'Avant et de Elias 33d.

Chapitre VI La circulation et les trouvailles monétaires

D. Trésor de Courpiac conservé au Musée d'Aquitaine de Bordeaux.

Fig. 1 Monnaies qui circulent dans le duché d'Aquitaine aux XII^e-XIII^e siècles.

Fig. 2 Monnaies dominantes dans les territoires continentaux des Plantagenêts.

Fig. 3 Carte des monnaies qui circulent dans le duché d'Aquitaine aux XIV^e siècle.

Fig. 4 Carte des trouvailles isolées des Hardi dans la zone de Roquefort (Landes).

Fig. 5 Graphe des monnaies qui composent les 3 trésors trouvés dans l'actuel département des Landes.

Fig. 6 Hardi de Henri IV, V, VI (Cgb).

Fig. 7 Denier de Morlàas (Cgb).

Fig. 8 Carte des trésors français qui contiennent des esterlins anglais.

Fig. 9 Graphe d'esterlins anglais présents dans les trésors français.

Fig. 10 Hardi de Henri IV, V ou VI.

Fig. 11 Carte des trouvailles des monnaies d'Aquitaine en Espagne décrites dans le texte.

Titre : La monnaie en Aquitaine XIII^e-XV^e siècles

Mots clés : Aquitaine, numismatique, monnaie, Anglais, moyen-âge, économie

Résumé : Cette étude débute en 1152 car à cette date la situation de l'actuelle Aquitaine change. Les rois d'Angleterre arrivent à posséder des terres dans les territoires continentaux et ils les transforment en duché. La date de 1152 détermine donc le début de la domination anglaise de l'Aquitaine, qui se termine en 1453, avec la Bataille de Castillon et la conquête de Bordeaux. La monnaie frappée pendant ces trois siècles est bien définie, depuis le XVII^e siècle, comme « anglo-gasconne ». Trois éléments importants se trouvent au cœur de cette étude, strictement liés les uns aux autres : la suzeraineté française, le pouvoir anglais et les liens avec l'administration de Londres. Ce travail s'appuie sur la confrontation des données numismatiques et des sources textuelles sur une période de trois siècles et dans un espace qui est géographiquement délimité.

La période de plus grand essor est celle qui se trouve entre les règnes d'Édouard I^{er} et d'Édouard le Prince noir, de la moitié du XIII^e siècle à la moitié du XIV^e siècle. À cette époque un grand nombre de monnaies sont frappées et 15 ateliers sont en activité, mais le seul qui travaille pour une longue période est celui de Bordeaux. Les souverains anglais tentent de créer des monnaies stables, mais ils sont confrontés à une période de forte instabilité qui les a portés à frapper un grand nombre de types monétaires. Ces pièces semblent avoir une circulation assez limitée, et l'observation de la carte des trouvailles nous montre qu'elles se trouvent majoritairement dans les territoires français sous le contrôle anglais, en Angleterre et en Espagne.

Title : The money in Aquitaine 13th-15th centuries

Keywords : Aquitaine, numismatic, coins, English, middle ages, economy

Abstract : This study began in 1152 because at that time the situation of Aquitaine changed. The kings of England come to own lands in the continental territories, and they transform them into a duchy. The date of 1152 determines the beginning of the English domination of Aquitaine, which ends in 1453, with the Battle of Castillon and the conquest of Bordeaux. The currency minted during these three centuries has been well defined, since the 17th century, as "Anglo-Gascon". Three important elements are at the heart of this study, strictly linked to each other: French suzerainty, English power and links with the administration of London. This study is based on the confrontation of numismatic data and textual sources over a period of three centuries and in a space that is geographically delimited.

The period of greatest development is between the reigns of Edward I and Edward the Black Prince, from the mid-13th century to the mid-14th century. At that time a large number of coins were minted and 15 mints were in operation, but the only one that worked for a long period was that of Bordeaux. English rulers are trying to create stable currencies, but they are faced with a period of great instability which has led them to strike many of the currency types. These coins seem to have a fairly limited circulation, and observation of the map of the finds shows us that they are mainly found in French territories under English control, in England and in Spain.